3 1761 06980284 1

BR
1720
C5
T45
1874

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Toronto

http://www.archive.org/details/stjeanchrysost00thie

RÉCITS DE L'HISTOIRE ROMAINE

AU Ve SIÈCLE

LA LUTTE CONTRE LES BARBARES

1. ALARIC. — *L'Agonie de l'Empire.* 1 vol.
2. PLACIDIE. — *Le Démembrement de l'Empire.* 1 vol.
3. DERNIERS TEMPS DE L'EMPIRE D'OCCIDENT. — *La Mort de l'Empire.* 1 vol.

LES LUTTES RELIGIEUSES

4. SAINT JÉRÔME. — *La Société chrétienne en Occident.* 1 vol.
5. SAINT JEAN CHRYSOSTOME ET L'IMPÉRATRICE EUDOXIE. — *La Société chrétienne en Orient.* 1 vol.
6. NESTORIUS ET EUTYCHÈS. — *Les grandes Hérésies du* ve *siècle.* 1 vol.

PARIS. — J. CLAYE, IMPRIMEUR, 7, RUE SAINT-BENOIT. — [1165

RÉCITS DE L'HISTOIRE ROMAINE

AU Ve SIÈCLE

St JEAN CHRYSOSTOME

ET

L'IMPÉRATRICE EUDOXIE

LA SOCIÉTÉ CHRÉTIENNE EN ORIENT

PAR

AMÉDÉE THIERRY

Membre de l'Institut.

DEUXIÈME ÉDITION

PARIS

LIBRAIRIE ACADÉMIQUE

DIDIER ET Ce, LIBRAIRES-ÉDITEURS

QUAI DES AUGUSTINS, 35

1874

Tous droits réservés.

UNIVERSITY
MAY
2
1984

BR
1720
C5T45
1874

PRÉFACE.

La vie publique de Jean Chrysostome, archevêque de Constantinople et le prince des orateurs de l'Église d'Orient, se compose de deux grands événements liés de la façon la plus étroite à l'histoire du ve siècle : d'abord cette querelle avec l'eunuque Eutrope, à propos de l'immunité des asiles, qui contribua puissamment à la chute du ministre d'Arcadius ; puis sa lutte contre l'impératrice Eudoxie, qui attira sur sa tête des persécutions sans nombre, et enfin l'exil et la mort.

Le premier de ces événements a pris place dans un de nos précédents récits, celui qui concerne les trois ministres des fils de Théodose, Rufin, Eutrope et Stilicon, ces hommes si funestes à leurs maîtres, et plus encore au monde romain. Le deuxième fera la matière des récits qui vont suivre.

La lutte entre Chrysostome et la femme d'Arcadius fait partie de l'histoire générale, parce que l'univers romain y fut tout entier mêlé, l'Occident comme l'Orient, la vieille Rome comme la nouvelle, le pape comme les empereurs, les évêques comme les clercs des églises, le peuple comme les fonctionnaires et les courtisans : tout le monde, en un mot, y prit part dans un camp ou dans l'autre. Les ressorts de toutes les passions humaines, la haine, l'affection, l'envie, furent mis en jeu pour ou contre avec une égale intensité, au sein de la société chrétienne : les païens eux-mêmes s'émurent. Ce drame si varié dans ses péripéties, si tragique dans son dénoûment, fait donc passer sous nos yeux le tableau de cette société sous ses formes et dans ses conditions les plus diverses.

Saint Jérôme a été pour nous le sujet d'un travail analogue, mais relatif surtout à l'Occident. Nous avons montré se groupant autour de cet homme éminent par le génie, mais sans autorité directe sur les peuples, et simple prêtre, des individualités notables du patriciat, tout le clergé romain, et des femmes qui unissaient aux plus grands noms le savoir et la richesse. Toutefois le cadre du tableau était restreint, et les faits, si intéressants qu'ils fussent au point de vue humain, ne se rattachaient qu'imparfaitement aux grandes lignes de l'histoire.

Il en est autrement de Chrysostome. Tout dans la vie du patriarche de Constantinople est historique au premier chef, et sa personnalité qui se détache avec tant de relief au milieu des événements n'en saurait être séparée. Chrysostome, dans nos récits, est l'archevêque plutôt que l'orateur à qui sa douce et abondante élocution fit donner le surnom de bouche d'or. Homme du gouvernement épiscopal vis-à-vis de son clergé et des autres clergés d'Orient, il représenta vis-à-vis de l'empereur et de la cour l'autorité ecclésiastique dans ses droits réels comme dans ses écarts. A l'aide de ce double caractère, nous avons pu entrer dans l'analyse de la société orientale plus profondément que ne l'eût jamais permis l'histoire profane la plus détaillée.

Des sources que nous avons consultées, comme par exemple les livres mêmes de Chrysostome, surtout ses lettres, sa biographie par Palladius, son ami, et les débats des deux conciles qui l'ont condamné, jaillit une lumière qui pénètre tout ce monde oriental jusque dans ses entrailles. On y voit se dessiner avec la même netteté le camp de l'impératrice et celui de l'archevêque : d'un côté la cour de Byzance avec ses intrigues ambitieuses et ses galanteries ; de l'autre les inimitiés des évêques, leurs sourdes cabales, leurs impitoyables vengeances ; et dans le fond du tableau un peuple fanatique envoyant pour adieu à son pasteur exilé les

flammes qui dévorent sa basilique et tout un quartier de sa ville épiscopale.

De gracieuses figures de femmes chrétiennes, vierges ou matrones, traversent ces scènes de luttes ardentes et de persécutions ; on les rencontre dans les aventures de Chrysostome comme Eustochium et Paula dans celles du solitaire de Bethléem. Héroïques dans le danger, à l'égal des hommes, elles se montrent plus qu'eux fidèles au malheur. Nous apprenons par leur présence auprès de Chrysostome dans quelle classe de la société se recrutaient d'ordinaire les diaconesses des grandes Églises, cette sorte de clergé féminin mentionné si fréquemment dans l'histoire de la chrétienté primitive.

Comme une ombre à ce tableau, Chrysostome, semblable en cela à Jérôme, nous peint sous les plus vives couleurs le désordre des sœurs agapètes ou *femmes sous-introduites*, qu'il tente, mais vainement, d'extirper de son Église.

Au moyen de ces deux esquisses sur ces grands hommes, nous espérons avoir donné à nos lecteurs une idée de la société chrétienne au Ve siècle, soit en Orient, soit en Occident.

Paris, le 15 avril 1872.

JEAN CHRYSOSTOME

ET

L'IMPÉRATRICE EUDOXIE

LA SOCIÉTÉ CHRÉTIENNE EN ORIENT

LIVRE PREMIER.

Préliminaires de la lutte entre Jean Chrysostome et l'impératrice Eudoxie. — Corruption de la cour impériale. — Eudoxie veut faire adorer sa statue dans tout l'Orient. — Rudesse et autorité de Chrysostome. — La cour cabale contre lui. — Ses prédications contre la toilette des femmes. — Marsa, Castricia, Eugraphia. — Conciliabule ennemi dans la maison d'Eugraphie. — Une partie du clergé y prend part. — Vie retirée de Chrysostome; il mange toujours seul : ce qu'on appelle ses orgies de cyclope. — Vices du clergé de Constantinople. — La luxure : femmes sous-introduites. — Tableau que trace Chrysostome du ménage du prêtre avec cette sorte de femme. — La gourmandise : les clercs mènent la vie de parasites. — L'avarice : ils dépouillent les pauvres. — Chrysostome entreprend la réforme de ces vices; clameurs qui s'élèvent contre lui. — Il prend le parti des pauvres contre les riches; son langage rappelle celui des tribuns de l'ancienne Rome. — Entourage de l'archevêque dans son église; Sérapion et Tigrius le portent aux violences. — Des diaconesses : Salvina, Ampruché, Pentadia et Olympias. — Naissance et fortune d'Olympias; son courage en face de Théodose. — Elle entre dans l'église en qualité de veuve et se dévoue à Chrysostome.

398 — 401

La chute d'Eutrope, cet ennuque tyran de l'empereur et de l'empire, ne rendit ni l'empereur à la pos-

session de lui-même, ni l'empire à la liberté [1]. Peu soucieux du bien, comme on le sait, Eutrope n'avait guère fait au temps de sa toute-puissance que deux bonnes actions, et ces bonnes actions le perdirent. D'abord il était allé chercher dans sa modeste retraite, pour en faire une impératrice d'Orient, la fille orpheline du général frank Bauto, ancien officier des armées romaines sous Gratien et Théodose; puis, par un de ces procédés violents qui lui plaisaient, il avait enlevé de force à l'église d'Antioche un simple prêtre, l'éloquent et austère Jean Chrysostome, pour en faire un métropolitain de Constantinople ; mais l'évêque et l'impératrice s'étaient bientôt ligués pour le détruire, celle-ci par jalousie de domination sur son mari et sur l'état, celui-là par ressentiment pour un privilége ecclésiastique violé. Quand le ministre d'Arcadius eut succombé sous cette double attaque et que les vainqueurs se trouvèrent en présence, également avides de pouvoir et séparés d'ailleurs par une inimitié instinctive, la lutte s'ouvrit entre eux, lutte formidable, la plus terrible peut-être qui ait jamais agité un État et une Église. Elle entraîna dans sa sphère d'action le prince et le peuple, la cour et la ville, les classes pauvres en révolte contre les classes riches; elle divisa l'épiscopat, faillit armer les deux moitiés du monde romain l'une contre l'autre et menaça la chrétienté d'un long schisme. J'ai choisi cette lutte comme sujet d'une étude des mœurs chrétiennes en Orient aux IVe et

1. La première partie de la vie de saint Jean Chrysostome et la chute d'Eutrope ont été racontées dans mes *Nouveaux Récits de l'histoire romaine au Ve siècle*, *Trois Ministres*, etc.

ve siècles. Dans une autre étude, j'ai essayé de peindre la société chrétienne d'Occident autour de saint Jérôme, moine, théologien, écrivain polémiste; je ferai voir, en la personne de saint Jean Chrysostome, l'évêque politique, et autour de lui les partis religieux, les mœurs, les passions de la société orientale.

I.

Au moment où commencent nos récits, c'est-à-dire à la fin de l'année 399, Eudoxie, impératrice depuis quatre ans, était encore dans toute la fleur de la jeunesse. Elle n'avait rien perdu de cette éclatante beauté qui surprit le cœur d'Arcadius le jour où le jeune empereur aperçut son portrait peint sur une tablette de cire que l'eunuque Eutrope avait glissée à dessein dans la chambre impériale [1], mais beaucoup de changements indépendants de la beauté s'étaient accomplis en elle. La fille du Frank Bauto n'était plus cette orpheline modeste et retenue qu'Eutrope était allé déterrer dans un coin obscur de Constantinople comme un trésor caché à tous les regards, et qu'il avait fallu arracher aux graves leçons du philosophe Pansophius, son précepteur, pour la faire monter sur un trône. L'orpheline ignorante du monde était devenue fière, hardie, insatiable de plaisirs et de faste; la jeune fille pauvre était devenue avide d'argent. L'ha-

1. On peut voir l'histoire du mariage d'Arcadius et d'Eudoxie dans mes *Nouveaux Récits de l'hist. rom. au* v^e *siècle*, p. 32 et suivantes.

bitude de la domination dans une cour d'esclaves et de flatteurs avait même développé chez cette descendante des Franks je ne sais quoi d'âpre et de sauvage, et, pour me servir du mot d'un contemporain, quelque chose de la « férocité barbare » qui coulait dans ses veines[1] avec son sang. L'ennui de son mariage ou plutôt de son mari avait du reste marché de pair dans son âme avec les infatuations de la grandeur.

Des deux fils de Théodose, ces indignes enfants d'un grand prince, Arcadius, l'aîné, était le plus honnête et le moins intelligent. Exempt des vices et du caractère violent de son frère Honorius, il n'avait pas non plus son énergie; sa vie s'écoulait dans une somnolence maladive qui répondait à l'hébêtement de son esprit[2], étranger à toute occupation sérieuse et façonné à l'obéissance sous ses chambellans d'abord, puis sous ses ministres et sa femme, qui pensaient et voulaient pour lui. A moins de trente ans, Arcadius donnait des signes d'une décrépitude précoce; on eût dit qu'il avait franchi la virilité pour passer sans transition d'une enfance à l'autre. Deux choses le tiraient pourtant de son hébêtement ou des innocentes occupations qui consumaient son temps : c'était une atteinte portée à l'honneur de l'impératrice et la crainte de se brouiller avec l'Église. Il entrait alors dans des emportements furieux, comme le jour où il avait voulu tuer son précepteur pour l'avoir puni. Sauf ces soubre-

1. Nonnihil barbaricæ feritatis. *Philostorg.*, XI, 1.

2. On peut voir, sur les mœurs et sur les habitudes de corps de l'empereur Arcadius, mon volume cité plus haut des *Nouveaux Récits de l'hist. rom. au* Ve *siècle*, p. 161 et suivantes.

sauts, il vivait dans une tranquille absorption en lui-même, insoucieux et ignorant de ce qui se faisait dans sa maison comme dans son empire, crédule d'ailleurs et dissimulé, en tout point un digne élève des eunuques.

Avec un tel mari, au milieu d'une cour corrompue, Eudoxie, sans guide, sans expérience, avait bientôt cédé au goût des plaisirs, tout nouveaux pour elle, ou plutôt elle s'y était précipitée avec ces instincts impétueux que les contemporains qualifiaient de barbares. Sa réputation en souffrit grandement, et la mort d'Eutrope arrêta peut-être à temps des révélations qui l'eussent perdue près de son époux. Le favori en titre était alors un certain comte Jean, intime confident d'Arcadius dans l'administration des affaires publiques et probablement le ministre secret par les mains duquel l'impératrice tenait les rênes du prince et de l'empire [1]. Leur liaison dura plusieurs années, et avec si peu de retenue que, lorsqu'en 401 Eudoxie mit au monde un quatrième enfant, qui fut Théodose II, la malignité publique salua le jeune prince du titre de « fils du comte Jean », et l'écho de ces bruits scandaleux a été recueilli par l'histoire [2].

Sans s'intéresser plus que de raison à l'empereur Arcadius, le peuple s'était ému de ce déshonneur infligé à la maison de Théodose, et plusieurs fois, dans les émeutes qui agitèrent Constantinople à cette époque, on demanda la tête du comte Jean. Une des

1. Joannes cui princeps omnia sua arcana crediderat. Zosim., v, 18.

2. Plerique perhibebant (Joannem) ejus filii quem Arcadius habebat, patrem esse. Zosim., ibid.

exigences du Goth Gaïnas, lors de sa fameuse révolte de l'année 399 qui mit la ville impériale à deux doigts de sa ruine, fut l'extradition de trois officiers du palais au nombre desquels était le favori, que l'empereur livra d'ailleurs sans grand scrupule[1]. On ne doutait point que ce ne fût le livrer à la mort; mais Gaïnas se contenta vis-à-vis de son prisonnier d'une de ces terribles plaisanteries que se permettaient parfois vis-à-vis des Romains les généraux barbares en gaieté. Ayant fait comparaître le comte Jean dans sa tente, où se trouvait en guise de bourreau un soldat armé du glaive et à quelques pas de là un billot, il lui ordonna d'une voix menaçante de se préparer à la mort. Celui-ci s'agenouilla sans mot dire, posa sa tête sur le billot et Gaïnas donna le signal de frapper. Le soldat qui avait reçu sa consigne, baissa le bras avec effort, comme pour trancher la tête d'un seul coup; mais, arrivé tout près de la gorge du patient, il ne lui fit qu'une légère entaille avec le fil de l'épée, après quoi le comte Jean, plus mort que vif, fut jeté à la porte et conduit en exil au fond de la Thrace[2]. Gaïnas étant mort, le favori reprit sa place au palais, abusa de l'aveuglement d'Arcadius, excita de nouveau la colère du peuple, et dans une émeute d'habitants et de soldats on força sa maison pour le tuer. Averti à temps, il s'évada, courut se cacher dans une maison étrangère, et on prétendit que l'archevêque Jean Chrysostome, qui avait eu connais-

1. Huic quoque postulato princeps... satisfecit. Zosim., v, 18.

2. Cum illum accepisset, eique gladium admovisset, eatenus tamen, ut cutem tantummodo stringeret, satis habuit... Zosim., ibid.

sance de sa retraite, en indiqua le lieu aux soldats [1]. Ce bruit était, selon toute apparence, calomnieux, car le comte Jean sut échapper encore une fois. Fondé ou non, il arriva aux oreilles de l'impératrice, et, comme on le pense bien, il lui laissa dans le cœur un ressentiment inextinguible.

Rien n'égalait l'aveuglement d'Arcadius, sinon l'ambition effrénée de sa compagne. Non contente d'exercer en fait un pouvoir absolu sur les affaires de l'État, Eudoxie voulut l'exercer en droit. Le 9 janvier de l'année 400, elle se fit décerner le titre d'Augusta, tandis que jusqu'alors elle n'avait porté que celui de nobilissime [2]. Ce n'était pas assez, elle voulut que sa statue fût exposée dans tout l'Orient, à l'instar de celles des empereurs, aux adorations des peuples, et elle la fit promener de province en province dans l'appareil et avec les insignes de la souveraineté. Il existait dans le monde romain des préjugés enracinés contre le gouvernement des femmes, dont on adoptait l'influence et les honneurs comme émanant du césar ou de l'auguste proclamé et reconnu dans les formes légales, mais non comme leur appartenant en propre. Augusta, épouse ou mère d'empereur, n'était qu'un reflet de l'empereur lui-même, et ne pouvait rien revendiquer personnellement dans les pouvoirs ou les honneurs qui lui étaient décernés. L'innovation introduite par Eudoxie émut tout ce qui portait le nom de Romain. On y crut voir la prétention de régner à la manière des reines bar-

1. Quod Joannem comitem in seditione militum ipse denuntiavit. *Act. synod. ad Quercum*, n° 11, apud Phot. *Biblioth.*, 59.

2. Tillem., *Hist. des Emp.*, t. v, 464.

bares de l'Orient, Nitocris ou Sémiramis, et de violentes protestations s'élevèrent de tous côtés. Il en vint surtout du domaine d'Occident, où les mœurs repoussaient plus énergiquement qu'en Orient la domination des femmes, et Honorius crut devoir faire connaître à son frère son mécontentement, ainsi que la plainte unanime du sénat de Rome et de l'Italie [1]. Eudoxie persista, et Arcadius brava tout pour elle.

Si absolu que fût devenu depuis la mort d'Eutrope l'empire d'Eudoxie sur l'esprit de son mari, il y laissait encore place pour un autre sentiment, la peur de l'archevêque. Ainsi que je l'ai dit tout à l'heure, Arcadius, sincèrement religieux, craignait par dessus tout, de se brouiller avec l'Église, puis le caractère de Chrysostome lui imposait. Il ne l'avait jamais vu arriver vers lui que dans des circonstances graves et souvent violentes, armé des censures ecclésiastiques, des menaces et presque de l'anathème, réclamant tantôt pour l'Église, tantôt pour le peuple, tantôt contre les corruptions et les injustices de la cour, et chaque fois Arcadius avait cédé. On savait en outre que, si Chrysostome était le patron des classes populaires dans les agitations de la ville, il en était aussi l'idole. Avec moins d'emportement dans le caractère et moins de désir de montrer sa force, cet homme eût été le maître de l'empereur, ou du moins il eût balancé près de lui le crédit de l'impératrice. Celle-ci le comprit de bonne heure, et, avec

1. Quamvis super imagine muliebri, novo exemplo per provincias circumlata, et diffusa per universum mundum obtrectantium fama litteris monuerim... *Epist. Imp. Honor. Aug. ad Princ. Orient. Arcad.* Baron. *Annales* ad ann. 404. LXXX.

l'instinct féminin de la domination, de bonne heure aussi elle chercha le moyen de ruiner l'homme pour mieux combattre le prêtre. Profitant de l'absence de Chrysostome, qu'on ne voyait jamais à la cour et qui d'ailleurs ne prêtait que trop le flanc à la critique par l'âpreté de son humeur et par des manières ou des habitudes de vivre assez étranges, elle l'attaquait journellement près de l'empereur, employant à tour de rôle le ridicule, la diffamation, la calomnie, et ces odieuses manœuvres n'étaient pas sans effet sur un esprit débile, dont toute l'indépendance consistait à changer de joug. L'exemple de la souveraine devint la loi des courtisans. Quiconque voulut plaire, entrer dans l'intimité d'Eudoxie, obtenir par elle justice ou faveur, dut se faire l'écho des haines et des railleries contre Chrysostome. En un mot, une ligue se forma au palais impérial contre l'archevêque, et l'impératrice en fut le centre.

Au-dessous de l'impératrice, le premier rang dans cette ligue diabolique appartint à trois femmes, ses intimes amies, qui durent à leurs méfaits le triste honneur d'occuper une place dans l'histoire [1]. Elles se nommaient Marsa, Castricia et Eugraphia, et outre leur perversité commune elles se rapprochaient par plus d'un trait de ressemblance. Toutes trois étaient veuves; toutes trois, après s'être montrées fort galantes dans leur jeunesse, s'obstinaient à l'être toujours; toutes trois enfin possédaient un immense patrimoine, qu'elles accroissaient incessamment par des rapines

1. E mulieribus, præter illas quæ vulgo notæ sunt, tres... tumultuum et seditionum [illegible] tices. Pallad., *dial.*, p. 1[illegible]. Chrysost. *opp. edit. laudat.*

sous le patronage de leur maîtresse [1]. Leurs noms seuls jetaient l'épouvante dans les familles. Eudoxie en effet cumulait, comme je l'ai dit, la soif de l'or avec celle du plaisir. Les historiens nous la montrent insatiable dans sa passion d'amasser, dépouillant les faibles, forçant la main aux officiers du fisc pour avoir une part dans les confiscations et provoquant elle-même des procès criminels pour grossir son lot. Une maison, une terre lui plaisaient-elles, on les voyait passer bientôt dans ses mains, tant ses agents avaient d'habileté et de scélératesse. A ce sujet, l'on parla beaucoup d'une vigne dont elle avait spolié une pauvre veuve parce qu'elle en avait trouvé les raisins bons [2]. Ainsi s'était transformée la fille du Frank Bauto dans cette cour sans mœurs et sans justice; mais l'histoire ne fut pas seule à la punir : Eudoxie rencontra en face d'elle dans ses déprédations éhontées Jean Chrysostome, comme elle l'avait rencontré dans le scandale de ses amours, et la vigne de la veuve devint aussi célèbre à Constantinople que le champ de Naboth dans Israël [3]. On comprendra ce que l'impunité, due à de pareils exemples, produisait de malheurs et de ruines sur tous les points de l'empire.

L'âme de ce trio malfaisant était Marsa, à qui son rang social et ses alliances donnaient un grand poids

1. Viduæ quidem sed a viris divites factæ, multam ex rapinis pecuniam possidentes... reliqua autem pudet dicere. Pal'ad., *dial.*, ibid.

2. Leon. Aug. *Orat. de vit. Chrys.* Baron., ann. 401, LVI-LVII.

3. Ne permittas ut multi coacti te novam vocant Jezabel, et quæ de Nabothe scripta sunt in veteri testamento. Chrys., *Serm.*, in Leon. Aug. *orat.*, ut sup.

en tout ce qui regardait les choses du monde. Quelque parenté éloignée la rattachait à l'impératrice, probablement par la mère d'Eudoxie. Marsa avait fait dans sa jeunesse un mariage illustre en épousant Promotus, général important des armées de Théodose, que le préfet du prétoire, Rufin, pour se venger d'une insulte, avait livré aux barbares dans un service commandé [1]. Toujours faible vis-à-vis de Rufin, Théodose pleura son général sans punir son préfet; mais, comme dédommagement à la famille de Promotus, il adopta en quelque sorte, ses fils orphelins qui reçurent au palais impérial la même éducation que les jeunes césars. Un si grand honneur exalta l'orgueil de la mère, et lorsqu'un mariage inattendu eut amené sa parente au rang suprême, elle devint à la cour un personnage considérable. Marsa, du reste, menait joyeusement son veuvage entre la galanterie et le rôle d'une impératrice en sous-ordre, faisant montre de son crédit, protégeant les uns, persécutant les autres, vendant les places à beaux deniers comptants et remplaçant le plaisir par l'intrigue quand le plaisir l'abandonna. Irrité par le scandale de ses déportements, Chrysostome ne lui avait ménagé ni les réprimandes directes ni les censures allusives, et Marsa lui en gardait rancune; aussi travaillait-elle assidûment à le perdre.

Castricia, la seconde, était une copie de Marsa, sans rien de particulier, du moins les historiens ne nous en parlent que comme d'une très-grande dame, très-avide

1. On peut voir là-dessus les *Nouveaux Récits de l'histoire romaine au* v^e^ *siècle*, p. 18.

d'argent, très-intrigante, très-perverse; elle avait eu pour mari le consul Saturninus, mort depuis peu d'années [1].

La troisième a des traits plus marqués dans l'histoire, et son nom est plus étroitement lié aux persécutions de Chrysostome. On ne sait quel avait été son mari; mais elle était veuve, ainsi que je l'ai dit, très-répandue dans le monde, puissante en intrigue, et prodigieusement riche d'une fortune mal acquise qu'elle employait à mal faire. Eugraphie avait contre l'archevêque un de ces griefs que les femmes ne pardonnent guère [2]. Plus que sur le retour et obligée de rappeler par les ruses de la toilette des agréments qui l'avaient fuie et un troupeau d'adorateurs bien éclairci, elle scandalisait la société chrétienne par l'étalage de sa jeunesse empruntée. On ne la voyait en public et même à l'église qu'enduite de céruse ou de minium et les yeux peints d'antimoine, comme une idole d'Égypte [3]. Ces coquettes surannées étaient pour l'archevêque un vrai sujet d'aversion. Il les poursuivait à l'église, où il les menaçait de les excommunier et de leur fermer les portes du lieu saint, si elles ne donnaient aux pauvres tout l'argent qu'elles dépensaient à s'enlaidir. « Je vous en avertis, leur disait-il dans un de ses sermons, et je le fais non plus en manière de simple exhortation, mais comme un commandement que je vous adresse; je vous avertis que, si vous ne vous amendez pas, je vous chasserai d'ici; puis si l'on

1. Marsa Promoti uxor... Castricia Saturnini. Pallad., *dial.*, p. 14.
2. Eugraphia quæ iam usque quaque furiosa. Pallad., ibid.
3. Pallad., *dial.*, p. 27.

vient me dire que, retranchées de mon église, vous vous réfugierez chez les hérétiques, je ne m'en mettrai point en peine, et ceux qui me blâmeraient, je les dispense de me défendre au tribunal de Dieu, lorsque j'y serai jugé [1]. »

Il les poursuivait jusque dans leurs maisons. « Suivant le précepte de saint Paul, nous dit le plus curieux de ses biographes, Palladius, son confident, son ami et son compagnon de persécution, Chrysostome allait dans les maisons particulières donner des enseignements d'honnêteté aux femmes qui en avaient besoin, à celles-là surtout qui, étant vieilles, faisaient tout pour paraître jeunes [2]. » La mode était alors parmi les dames de Constantinople de ramener sur le devant de la tête leurs cheveux frisés en boucles, de manière à en recouvrir le front d'une tempe à l'autre. Des plus bas étages de la société, car c'était la coiffure ordinaire des courtisanes, cette mode avait gagné les plus élevés : de jeunes matrones l'avaient prise, et Eugraphie une des premières, comme protestation de sa perpétuelle jeunesse. Or cette coiffure, qui laissait les cheveux à découvert, blessait les idées chrétiennes de décence en Orient, surtout quand elle s'appliquait aux veuves et aux femmes âgées, à qui l'usage prescrivait de porter des bandeaux ou des voiles. La vue d'Eugra-

1. Quod si pereatis, hæc facere non tolerabo, neque vos excipiam, neque sinam ut hæc limina transeatis... quando sum judicandus stans ad tribunal Christi... Chrys., *Hom.*, *in Ep. Paul. ad Coloss.*

2. Mos erat illi publice et per domos honestatem docere... et eas ejusmodi verborum castigatione compescere quæ cum jam annis per ætatem essent, juvenes tamen apparere vellent. Pallad., *dial.*, p. 27.

phie dans cette toilette juvénile mit Chrysostome hors des gonds. « Pourquoi, lui dit-il, voulez-vous contraindre votre corps à rajeunir quand il ne le peut pas? Vous rabattez vos boucles de cheveux sur votre front à la manière des prostituées, pour tromper ceux qui vous voient; mais, croyez-le bien, vous ne faites par là que leur confesser vos rides [1]. » Chaque fois qu'il la rencontrait ainsi parée, il lui tenait les mêmes discours Ces admonitions, on en conviendra, devaient plaire médiocrement à des coquettes telles qu'Eugraphie.

Une circonstance particulière donnait aux paroles de Chrysostome un caractère tout à fait personnel quand il prêchait dans les églises de Constantinople contre le faste et le déréglement des dames de la cour. Dans les basiliques d'Orient, les sexes étaient séparés; les hommes occupaient le plain-pied du sol, la place des femmes était dans de hautes galeries qui dominaient à droite et à gauche les arcades des nefs; c'est là qu'elles assistaient au saint sacrifice, ainsi qu'à la lecture des Écritures et aux collectes qui suivaient la messe [2]. A l'extrémité de la nef, sur les marches du chœur, en avant des portes d'or et des voiles qui fermaient le sanctuaire, s'élevait une tribune construite d'ordinaire en marbres précieux et décorée de sculptures et de pierreries, dans laquelle on montait du chœur par deux

1. Quid ætate jam anus, etiam corpus rejubescere cogitis? Cincinnos veluti meretriculæ gerentes in fronte, contumelia afficientes etiam honestas reliquas, et decipientes eos qui vobiscum loquuntur... Pallad., *dial.*, p. 27.

2. Chrys. *in psalm.* 48. — Greg. Naz., p. 694-695. Cf. Tillem., *Mém. ecclés.*, XI, p. 187.

escaliers attenant à ses deux faces latérales. Cette tribune se nommait l'ambon et se transforma au moyen âge en une galerie transversale servant de clôture au chœur, et qu'on appela le jubé [1]. C'est là que se faisait, par l'office des lecteurs et des diacres, la communication au peuple de l'épître, de l'évangile et des leçons ; c'est là aussi que montait le prêtre officiant quand il avait quelques prières particulières à réciter aux fidèles ou quelques recommandations familières à leur adresser. L'évêque prêchait habituellement de l'abside ou des portes du sanctuaire. Chrysostome qui, avait la voix faible, et que la foule assiégeait pour l'entendre, à tel point qu'il y avait péril d'être étouffé autour de lui, fit transporter sa chaire épiscopale sur l'ambon, d'où sa voix parvenait plus aisément dans toutes les parties de la basilique [2]. De là son regard planait sur les galeries de femmes, et lorsque la prédication s'adressait aux toilettes indécentes, il avait précisément en face de lui celles qui les portaient. Eugraphie et les amies d'Augusta occupant dans ces galeries une place d'honneur, on comprend que le moindre regard, le moindre

1. Dicitur autem ambo quia gradibus ambitur. Sunt enim in quibusdam ecclesiis duo paria graduum, sive duo ascensus in illum per medium chori, unus a sinistris, videlicet versus Orientem, quo fit ascensus; alter a dextris, videlicet versus Occidentem, quo fit descensus. Cang., *Gloss. ad Script. med. et infim. Latinit.*, v. *Ambo.*

2. Sedens in ambone unde concionari solebat, quo facilius ab omnibus exaudiretur... Zosim., VI, 5. — Porro populus tantopere ejus sermonibus inhiabat, ut illis satiari ullo modo poterat, et quoniam sese mutuo impellentes ac prementes periclitabantur, dum singuli propius nitebantur accedere, ut illum dicentem exactius audirent de proximo. Zosim., ibid.

geste de l'orateur, pouvaient donner à ses observations morales une application directe que l'auditoire saisissait malignement. Le reproche d'allusions provocantes est en effet un de ceux que les contemporains firent à Chrysostome, et que l'histoire a répétés; et ce reproche tenait en partie à la disposition des lieux où il prêchait. Cette explication m'était nécessaire pour l'intelligence complète des faits qui vont suivre.

Un furieux désir de vengeance s'était donc emparé d'Eugraphie, et comme elle était puissante dans la ville par ses immenses richesses, comme elle se servait de l'impératrice tout en la servant, elle monta une ligue terrible contre l'archevêque. Sa maison devint le rendez-vous de tous les ennemis de Chrysostome ou de quiconque pouvait leur fournir une arme pour le frapper : elle y attira des laïques et des prêtres, des officiers du palais, des courtisans et jusqu'à des moines. Tout clerc mécontent (il y en avait beaucoup de ce nombre, car, ainsi qu'on le verra bientôt, la sévérité de l'archevêque n'était guère du goût de son clergé), tout prêtre interdit, tout diacre cassé pour ses méfaits, toute diaconesse licenciée pour ses galanteries ou sa mondanité, accouraient aussitôt chez Eugraphie y grossir par leurs propos le noyau des calomnies et des haines[1]. Deux diacres s'y firent remarquer entre tous par l'impudence de leurs attaques; l'un, adultère convaincu, avait été expulsé à ce titre, et l'autre renvoyé pour homicide : il avait battu un enfant qui lui

1. Vel[illegible] malaux furo[illegible] ebria[illegible] n una[illegible] e te l'a[illegible] odio doctrinæ a lunati. Pal[illegible]ad., *dial.*, p. 14.

servait de domestique jusqu'à le laisser mort sur la place. C'est dans leurs conciliabules que se fabriquaient les machinations dirigées contre l'archevêque, là que s'essayaient à son sujet les facéties cruelles, les mensonges, les perfidies : rien ne trouvait grâce devant ce tribunal ennemi, ni le costume de Chrysostome, ni sa maigreur et sa petite taille, ni ses mœurs. On l'accusait de dépouiller l'Église à son profit [1], de rester seul à seul avec des femmes en écartant les témoins [2], et de faire durant la nuit des orgies de cyclope [3], d'avoir commis des actes de violence, des sacriléges, etc. Nous parlerons plus tard de ces impostures odieuses, qui, habilement propagées, devinrent autant de sujets d'incrimination devant un concile. Pour le moment, je me bornerai à dire ce que c'étaient que ces repas nocturnes qu'on qualifiait si grotesquement d'orgies de cyclope, et qui firent tant de bruit lors de son procès.

Le jeune Chrysostome, au sortir des bancs de l'école, s'était vu saisi d'une indomptable passion pour la vie du désert. Réfugié dans une grotte du mont Casius, à peu de distance d'Antioche, il y avait mené l'existence la plus isolée et la plus sauvage, passant les nuits debout pour dompter le sommeil et jeûnant jusqu'à l'anéantissement complet de ses

1. Quod marmora sanctæ Anastasiæ quæ Nectarius ad exornandam ecclesiam reliquerat, ipse vendiderit. — Quod de reditibus ecclesiæ quid agatur sciat nemo... — Quod margaritas vendiderit... etc. *Act. synod. ad Querc.*, apud Phot. 59 et Baron. 403, XVII et seqq.

2. Quod recepit mulieres solus cum solis agendo, omnes rejiciendo foras. Ibid.

3. Quod solus comedit, agens vitam cyclopis, turpiter ac voluptuose. *Act. synod. ad Querc.* loc. cit.

forces[1]. Ces folles austérités dans une caverne humide avaient détruit sa santé; il y avait gagné une sorte de paralysie des parties inférieures du corps et l'impossibilité de digérer[2]. Son estomac délabré ne souffrait plus que certaines espèces de viande en minime quantité, et, rentré dans les villes, il avait dû renoncer à la vie commune ainsi qu'aux habitudes du monde[3]. Si l'on joint à cette infirmité son humeur chagrine qui lui faisait aimer la solitude, on comprendra comment à son arrivée dans Constantinople il fut un sujet d'étonnement pour un clergé mondain et pour une société débauchée qui passait une partie de la journée à table, et où le bon ton voulait qu'on se montrât ivre dès le matin. Le prédécesseur de Jean d'Antioche, Nectaire, ancien préfet de la ville, avait vécu en homme du monde, sans cesser d'être pour cela un bon évêque et un prêtre respectable; mais le goût et la santé de Chrysostome ne lui permettaient pas d'en faire autant. Il déclara donc dès son début qu'il ne mangerait chez personne et n'inviterait personne chez lui; il s'abstint même d'accepter les invitations de l'empereur[4]. Les uns virent dans cette sobriété monacale une

1. Tum secessit in speluncam solus, delitescere cupiens. Pallad., *dial.*, p. 17.

2. Cum toto illo biennio nec interdiu, nec noctu decubuisset, proxima ventri ei sunt emortua, lumborumque vires præ frigore profligatæ. Pallad., ibid.

3. Ipse vero solus edebat... quia stomachus ejus ob quamdam infirmitatem inordinatus erat, ita ut edulia bene præparata ipsi injucunda viderentur. Pallad., *dial.*, p. 40 et 41.

4. Quod ille cum nemine cibum sumeret, nec ad convivium vocatus accederet. Sozom., VIII, 9.

critique indirecte de leurs pratiques, et le clergé surtout s'en formalisa; les autres au contraire (qui l'eût pensé?) y virent un signe d'intempérance. On prétendit qu'il s'enfermait le soir pour se livrer à des repas somptueux et sans fin, à des orgies de cyclope, comme disaient agréablement ses ennemis [1]. Et pourtant, qui eût pu forcer les abords de sa retraite l'aurait souvent trouvé à jeun à des heures avancées de la nuit [2], goûtant à peine un peu de légumes et de viande qu'Olympias, sa diaconesse préférée, lui faisait préparer presque malgré lui. La calomnie n'en marchait pas moins son train, et ses amis eurent beaucoup de peine à le justifier de cette séquestration volontaire, qui eût été blâmable assurément dans un évêque, si des causes autres que son humeur misanthropique ne la lui avaient pas imposée.

Sitôt qu'un conte bien absurde, une méchanceté bien noire, avaient été apportés chez Eugraphie ou recueillis par elle au dehors, elle courait en divertir l'impératrice, et Arcadius sortait quelques instants de son hébêtement pour rire ou s'irriter aux dépens du prêtre qui l'effrayait. Ces mensonges étaient également colportés dans la ville, où les ennemis de Chrysostome avaient sous la main une milice toujours prête: c'était un troupeau de moines mendiants qui parcouraient Constantinople dans tous ses recoins, vêtus de cos-

1. Et isti quidem hinc potissimum gravissimas adversus eum calumnias texebant. Sozom., VIII. 9.

2. Aliquando edere obliviscebatur, ad vesperam usque differens, partim curis ecclesiasticis occupatus, partim divinis contemplationibus abstractus. Pallad., *dial.*, p. 40.

tumes grotesques et coiffés de longues crinières pendantes à la manière des philosophes cyniques, auxquels ils ressemblaient beaucoup plus qu'à des cénobites chrétiens. Chrysostome, qui avait le respect et l'admiration de la vie monastique, et qui cherchait à la pratiquer encore dans son palais archiépiscopal, la voulait austère, laborieuse, et il détestait ces bateleurs qui, pour quelques oboles, amusaient la populace des carrefours en mêlant aux prières de l'Église d'indignes bouffonneries [1]. Il avait voulu supprimer dans sa ville métropolitaine ces couvents de moines errants, ou les obliger à la vie sédentaire et au travail des mains ; mais ils échappaient aux sévices de l'évêque, et l'abus continuait malgré ses efforts. Aussi ne le ménageaient-ils pas dans leurs facéties [2]. Un de leurs supérieurs, nommé Isaac, s'était rendu redoutable aux évêques précédents par les satires dont il les poursuivait devant la populace. Il se fit une gloire cruelle de déchirer celui-ci, et, passant de l'ignoble scène des rues sur un plus grand théâtre, il se porta son accusateur implacable devant les conciles [3].

Tel était le camp où se tramait la déposition de Chrysostome, sa mort peut-être, et qui étendait ses intelligences dans la haute société de Constantinople

1. Eos vero qui foras egredierentur, ac per vicos urbis conspicerentur, tanquam qui professionem suam dedecore afficerent, carpebat atque objurgabat. Sozom., VIII, 9.

2. Hujusmodi ex causis, clerici et monachi complures Joanni infensi erant... et morosum atque iracundum sævumque ac superbum eum appellabant. Sozom., ibid.

3. Fuit etiam illi simultas quædam ac dissensio cum monachis nonnullis, ac præcipue cum Isaacio. Sozom., ibid.

et dans le clergé, sous le patronage de l'impératrice. Nous suivrons dans le monde riche et élégant les ramifications de ce parti : l'armée de l'archevêque était ailleurs.

II.

Chrysostome avait alors cinquante-trois ans, et il achevait à peine la troisième année de son épiscopat au moment où s'ouvrent nos récits. Monté sur le premier siége de la chrétienté orientale par la volonté de l'empereur et de son ministre, malgré l'opposition du clergé de la ville et les cabales d'évêques considérables des provinces, il avait eu de rudes débuts, et malheureusement rien en lui n'était fait pour les adoucir. Dire pour expliquer la vie épiscopale d'un tel homme, si courte et si remplie d'angoisses, que le monde persécute les saints et que Dieu le permet afin d'éprouver ses fidèles, c'est ne rien dire absolument, ou c'est entrer dans des considérations mystiques que l'histoire ne nie ni n'affirme, parce qu'elles sont en dehors d'elle, et encore faudrait-il expliquer dans ce système comment les fidèles travaillent eux-mêmes à s'attirer les épreuves que leur inflige le monde. Chrysostome vaut bien qu'on l'étudie un peu plus sérieusement, sans que ses souffrances fassent oublier ses fautes, ou que sa sainteté et sa gloire voilent autour de lui la vérité. Que l'Église le compte parmi ses saints martyrs, elle en a le droit, car il fut iniquement persécuté; que la gloire le place au rang de ses plus illustres enfants,

ce n'est que justice, car il fut un orateur admirable; mais l'histoire va chercher l'homme à travers toutes les auréoles. J'essayerai de le faire ici avec le respect que méritent de grandes infortunes et une grande mémoire.

Le jour où l'eunuque Eutrope, dans la plus louable des intentions, arracha l'éloquent prêtre d'Antioche à sa vie d'étude et de renommée modeste, pour en faire l'évêque de la seconde Rome, il commit une faute qu'il reconnut bientôt à ses dépens[1]. En face d'une cour frivole et galante qui s'occupait du gouvernement de l'Église au milieu des plaisirs, il plaçait le plus intraitable des moines; en face d'un clergé tout mondain, un anachorète qui n'estimait que le désert; en face d'une société fière de sa richesse et de son luxe, un homme qui avait la richesse en effroi et poussait à l'extrême l'ostentation de la simplicité. Aussi à peine le nouvel élu était-il installé sur son siége, que la guerre commençait entre lui et ceux qu'il venait gouverner. Sans doute Chrysostome trouvait dans son troupeau bien des plaies saignantes à guérir, mais il ressemblait trop à ces opérateurs hardis qui aiment l'art pour l'art, et abusent du fer et du feu pour extirper un mal sans s'inquiéter beaucoup du malade. La solitude d'où il sortait ne l'avait guère habitué au ménagement des hommes, et toute concession en face du bien absolu lui paraissait un manquement au devoir et presque un crime. Fidèle à l'idéal de sainteté qu'il s'était imposé à lui-même, il l'exigeait imprudemment

1. Voir, sur la nomination de Chrysostome et la part qu'y prit l'eunuque Eutrope, les *Nouveaux Récits de l'histoire romaine au* v*e siècle*, p. 178 et seqq.

des autres, et, portant dans l'exercice d'une autorité presque incontrôlée le défaut habituel des solitaires jetés par les événements dans le mouvement du monde, il était ombrageux, hautain, jaloux de son pouvoir, toujours prêt à l'accroître, impatient de toute opposition, et convaincu que les inimitiés qu'il soulevait s'adressaient non à lui, mais à Dieu même, qui lisait ses intentions dans le fond de son âme. Ses admirateurs étaient forcés de reconnaître qu'il était orgueilleux et opiniâtre, et pourtant ils le respectaient, tant il y avait de vertus sous cet orgueil : ils l'appelaient le saint[1], et ceci était vrai ; ses ennemis l'appelaient l'irascible, le superbe, le violent[2], et ceci était vrai encore. Ce vent de fortune prodigieuse qui avait amené un simple prêtre de province sur le siége métropolitain de tout l'Orient, à côté du trône des césars, lui semblait l'effet non d'un caprice ou d'une faveur des hommes, mais d'une volonté expresse de Dieu, qui le destinait à tout changer. Imbu des lectures de l'Ancien Testament, dont il s'était infusé pour ainsi dire l'esprit âpre et inflexible, il se donna vis-à-vis des puissants de son temps le rôle d'un Nathan devant David, d'un Élie devant Jézabel, d'un Isaïe devant les prêtres de Baal ; mais les prêtres de Baal étaient nombreux, et ce furent eux qui commencèrent sa ruine. En lutte avec tout le monde à la fois, il ne réussit, chose triste à dire, que contre celui qui l'avait élevé.

1. Vitæ sanctimonia... Socr., VI, 3.

2. Iræ magis deditus quam verecundiæ. Socr., ibid. — Immodica loquendi libertate erga omnes utebatur. Socr., ibid. — Sævum ac superbum eum appellabant. Sozom., VIII, 9.

La réforme de l'Église de Constantinople n'était pas aisée d'ailleurs, et le contemporain que nous avons cité plus haut, Palladius, qui nous a laissé sous forme de dialogue une vie de Jean Chrysostome écrite pour sa justification, nous initie au rude travail dont il fut près de lui le spectateur. Dans l'énumération des vices du clergé qu'il fallait avant tout prendre corps à corps sous peine de manquer au premier devoir de l'évêque, Palladius en signale trois qui à eux seuls eussent amené la ruine de cette église, savoir : la luxure, la gourmandise et l'avarice, « vraie métropole des maux[1], » ajoute-t-il, attendu qu'elle les engendre et les nourrit.

C'était surtout dans le coupable abus des sœurs agapètes ou femmes sous-introduites que consistait ce vice de luxure reproché par Palladius au clergé byzantin[2]. Cet usage assez récent, si nous en croyons Chrysostome lui-même, avait si bien prospéré, s'était si bien répandu partout à la manière de l'ivraie, qu'il infectait maintenant la chrétienté entière en Occident comme en Orient, et menaçait de passer à l'état d'institution dans l'Église. Les docteurs avaient eu beau protester, les conciles lancer l'anathème, les lois civiles elles-mêmes sévir contre ce concubinage des clercs et cette prostitution des vierges, aussi mortels à la discipline que flétrissants pour la religion, l'abus résistait à tous les remèdes, et semblait multiplier ses racines

1. Malorum omnium metropolim avaritiam... Pallad., *dial.*, p. 18.

2. Intendit sermonem adversus fictam *sororiam*, ut vocant, vitæ societatem, revera autem adversus inverecundam et improbam vitam cum mulieribus illis quæ dicuntur subintroductæ. Pallad., ibid.
On les appelait aussi *Agapetæ*.

sous les censures mêmes. Le corps des clercs infecté de ce vice formait une conjuration puissante devant laquelle plus d'un évêque et plus d'un docteur s'étaient brisés, témoin Jérôme exilé de Rome pour l'avoir combattu. Chrysostome n'était pas à son début dans cette lutte périlleuse. N'étant encore que diacre d'Antioche, il avait composé deux traités restés fameux, le premier à l'adresse des clercs, le second des vierges qui s'abandonnaient aux désordres de cette fraternité menteuse, et lorsque, devenu évêque, il retrouva dans l'Église que Dieu lui confiait la même plaie plus profonde encore et plus envenimée, il saisit le rasoir, suivant une métaphore familière de son biographe, laquelle probablement venait de lui-même, et se mit à opérer sans pitié comme sans crainte[1].

Le dur médecin fit comparaître devant lui en particulier tous ceux qu'il savait vivre de la sorte, chassa les uns, réprimanda les autres avec menaces, puis renouvela en commun ses exhortations et ses censures. « Mal pour mal, leur disait-il, je préfère à des clercs tels que vous les entremetteurs de la débauche publique. Ces misérables sont éloignés des remèdes, ils les ignorent, et leur funeste métier les condamne au mal : mais vous, vous demeurez dans l'officine même de la santé, vous êtes les dispensateurs des remèdes de l'âme, et non-seulement vous vivez dans la corruption, mais vous la semez jusque chez les bons[2] ! » Il disait

1. Post hæc apprehendit gladium reprehensionis... abscessus animi eorum secans. Pallad., *dial.*, p. 19.

2. Ostendens meliores istis lenones esse. Hi enim longe a medicorum officinis habitantes, apud se morbum habent, sed volentibus.

encore « que les courtisanes étaient moins criminelles à ses yeux que ces fausses sœurs qui se servaient du mot de virginité pour couvrir leurs débauches. » Tels étaient les énergiques discours par lesquels, suivant Palladius, il essayait de faire rougir son clergé pour le ramener à une vie honnête. Ses livres, et principalement les deux traités dont j'ai parlé, nous donnent une idée plus complète de ce que devaient être ces conférences si salutaires à la morale du temps et si curieuses pour l'histoire. Nous en extrairons quelques passages où Chrysostome met à nu les misères du prêtre et la dégradation de la femme sous les liens de cette sorte d'inceste qui portait sa peine avec lui. Par une audace que le but de ses tableaux absout et justifie, il introduit le lecteur dans le ménage même où cohabitent un clerc et sa sœur agapète, et tour à tour il examine ces deux hypothèses si la femme associée est pauvre ou si elle est riche.

« Entrons, dit-il, dans le logis où ils vivent ensemble et supposons d'abord que la fille soit pauvre. Pauvre, la voilà obligée de travailler de ses mains. Le prêtre est là près d'elle, leur appartement est commun, leur chambre commune, leurs meubles sont les mêmes. Eh bien, dites-le-moi, quel spectacle vous présentera la demeure d'un homme voué par état à la contemplation solitaire? Des jupons de femme, des ceintures, des mitres accrochées aux murailles; dans la chambre une navette, des quenouilles, un fuseau, un métier à tisser, des cor-

tantum nocent; illi autem in salutis officina habitantes, etiam sanos impellunt ad morbum. Pallad., *dial.*, p. 18.

beilles et dans tous les recoins des approvisionnements de laine ou de lin, accompagnés de peignes et de cardes : voilà l'ornement, la décoration du domicile d'un prêtre[1] ! Les servantes ou les filles du voisinage y viennent travailler ou babiller avec la dame ; les gros rires éclatent, le prêtre prend part à leur gaieté, à leurs propos, parle laine, fuseaux et chanvre, en un mot se fait femme pour vivre avec elles. Quelquefois les commères se querellent, le domestique manque de respect à la maîtresse, le prêtre accourt pour mettre le holà ! Oh ! comme cette vie s'accorde bien avec les affaires du salut !

« Supposons maintenant que la sœur spirituelle soit riche. Ce seront d'autres conditions pour le prêtre, un autre spectacle dans sa demeure, une autre misère dans sa vie. Cette fille étant riche, il faut que rien ne lui manque, car les matrones du monde élégant et délicat sont moins exigeantes en commodités que ces vierges-là, et c'est au prêtre d'y pourvoir[2]. Aussi quel mouvement il se donne pour la contenter ! Il court d'abord chez l'argentier savoir si la vaisselle est prête, si le miroir de la dame est en état, si l'on aura à temps opportun l'amphore au vin ou la fiole à l'huile[3]. De l'argentier il passe chez le parfumeur, et en effet ce

1. Quale enim est si in domum viri solitarii itur, videre calceos muliebres suspensos, et cingula et mitras, calathiscos et colum, et radium textorium et pectines et fusa. Chrys, *de Subintrod.*, p. 242.

2. In eam corruptionem venerunt omnia, ut pluribus vasis quam sæculares, multæ utantur virgines. Id., ibid.

3. Vasa muliebria afferre non detrectabit argentariis, subinde rogans num speculum dominæ præparatum sit, num cadum absolverint, num lecythum reddiderint. Chrys., ub. sup.

genre de vierges est passionné pour les onguents, il les lui faut variés et chers[1]. Le prêtre explique au marchand quels sont ceux que préfère la dame. Après le parfumeur, c'est le marchand d'étoffes, le fabricant de toiles et de tapis. Le prêtre va, vient, marchande, débat les prix, emploie toutes les ruses de l'acheteur en face du vendeur. Même visite au cordonnier, la journée du prêtre se passe ainsi à circuler de boutique en boutique, l'âme du prêtre n'est plus à l'église, elle est à la foire[2]!...

« Mais voici la basilique qui s'ouvre. Que de profanations, que de nouveaux scandales nous y attendent! Le prêtre se tient à la porte jusqu'à l'arrivée de la dame, et, quand elle paraît, il la précède comme son eunuque ou son huissier, lui fait faire place en bousculant la foule, et recueille le long du chemin les sourires du public. Il arrive que, loin d'en rougir comme il devrait, il en tire souvent vanité[3]. Lorsque approche le redoutable moment des mystères, la dame y assiste, le prêtre tourne la tête vers elle, il semble la consulter du regard, et tout cela se passe en présence de Dieu et des fidèles. La manie de ces femmes est encore de se mêler de tout, elles tranchent dans les questions de

1. Hinc iterum ad unguentarium currit colloquturus de aromatibus dominæ : utuntur autem virgines unguentis et variis et pretiosis. Chrys., *de Subintrod.*, p. 242.

2. Deinde ab unguentario ad vendentem lintea, et ab illo iterum ad aulæorum textorem... cum sutoribus variegatoribus et tinctoribus multum conversari. Id. loc. cit.

3. Ante fores ipsas excipiunt, eunuchorum loco inserviunt, obvios submovent ac præeuntes altum sapiunt, videntibus omnibus, et non verecundantur, sed eo se gloriantur. Chrys., p. 243.

l'Église, et sèment en tous lieux la discorde. Que de bonnes œuvres, que de saintes inspirations neutralisées à cause d'elles! Quelqu'un les a regardées de travers, aussitôt la colère plisse le front du prêtre, la rancune entre dans son cœur. Oh! je vous en prie, mes frères, je vous en supplie à genoux, réveillons-nous de cette honteuse ébriété[1], reprenons possession de nous-mêmes, prêtres que nous sommes! et reconnaissons l'honneur que Dieu nous a fait en nous créant ses ministres.

« Saint Paul disait : « Ne soyez pas esclaves des « hommes, » moi je vous dirai : Cessons d'être esclaves de femmelettes qui nous entraînent avec elles à la perdition. Le Christ veut que sa milice se recrute de soldats vaillants, d'athlètes vigoureux que la lutte laisse debout, et il ne nous a pas munis des armes spirituelles pour que nous vivions serviteurs de filles misérables parmi les laines et les fuseaux[2]. Non, notre mission est de combattre avec les pouvoirs du ciel les puissances invisibles qui nous assiégent, de repousser les phalanges de l'esprit des ténèbres. C'est pour cette guerre que Dieu a ceint nos poitrines de la cuirasse de la justice, nos reins de la ceinture de la vérité, qu'il a mis sur nos têtes le baume du salut, à nos pieds la sandale des apôtres et nous a dit : « Partez, allez enseigner les « nations. »

« Entendez-vous là-bas la trompette qui retentit?

1. Oro igitur et supplico et ante genua vestra me provolvo... ab hac emerga nos ebrietate. Chrys., *de sacerdotio*, p. 243.

2. [illegible] Chrys. [illegible]

L'ennemi donne l'assaut à notre ville, et le clairon appelle ses défenseurs sur la brèche. Tout le monde accourt, sauf un soldat armé qui se renferme dans sa maison et dépose son glaive à terre pour rester assis aux genoux d'une femme. Est-ce que vous le souffrirez ? Est-ce que vous n'enfoncerez pas la porte pour le percer vous-mêmes de vos épées ? Eh bien, voilà ce que j'essaye vis-à-vis de vous. Il faut vous hâter, car le contact des femmes efféminé. Le lion le plus superbe et le plus farouche, quand on lui rase la crinière, quand on lui arrache les dents, quand on lui coupe les ongles, n'est plus qu'un objet honteux et ridicule, un enfant le mène, et il ne lui reste plus que d'inutiles rugissements. Le prêtre, revêtu d'une force spirituelle, n'est plus qu'une femme quand il a vécu avec des femmes[1] ! »

Et que sera-ce si le prêtre s'est laissé prendre à l'amour de cette fille qu'il a jour et nuit devant les yeux, jour et nuit à ses côtés[2] ? s'il devient jaloux, s'il souffre d'une passion combattue par le devoir ? Que sera-ce encore si le devoir cède à la passion ? car l'auteur ne recule devant aucune des hypothèses qui se présentent dans son sujet. Suivant son expression, il déchire tous les voiles, il perce à jour toutes les cloi-

1. Si quis leonem superbum et torve intuentem arripiat, et jubas abradat, dentes evellat, ungues amputet, turpemque faciat et ridiculum, et terribilem illum et intolerabilem et rugitu solo omnia concutientem, facile a puero superabilem reddat ; ita et illi quos capiunt omnes, superatu faciles redidit diabolo... et corruptos mulierum mores in animum illorum immittunt. Chrys., *de Subintr.*, p. 141.

2. Audivi et de aliquibus quod zelotypi sunt .. Chrys., ibid., p. 265.

sons [1] : il va jusqu'à introduire même l'accoucheuse dans ce ménage d'un prêtre et d'une vierge [2].

Tel était généralement le caractère des enseignements de Chrysostome; sa riche imagination savait donner la vie et l'action aux préceptes les plus austères, il traînait les vices au grand jour, sous une complète nudité, pour les rendre hideux ou ridicules.

La seconde des plaies qui infectaient le clergé constantinopolitain était la gourmandise, la sensualité de la table, la passion des festins, la *gueule* en un mot, comme la langue latine dit énergiquement. Prêtres et diacres menaient dans cette ville de luxe et de plaisirs la vie la plus molle et la plus somptueuse; ils ressemblaient pour la plupart à cet ecclésiastique romain dont parle saint Jérôme, qui, né de paysans et nourri dans son village de bouillie noire et de millet, avait acquis sous l'habit clérical le talent de deviner quelle était la race de tel loir, si tel faisan venait de Colchide ou de l'oasis d'Égypte, tel poisson de l'océan Britannique ou de la mer Caspienne [3]. Ces besoins immodérés qu'entraîne la gourmandise donnaient

1. Aperiamus januam iis qui videre ea volunt... quæ occulta et tecta parietibus sunt in medium afferentes... Chrys., *de Subintr.*, p. 264.

2. Quod si obstetrix adsit, neque sic pudefit, sed aliis virginibus ingredientibus hoc sibi gloriosum existimat... sæpe mediis noctibus vilium ancillarum opus facit, ad ipsam obstetricem currere non gravatur... Id., ibid.

3. Natus in paupere domo et in tugurio rusticano; qui vix milio et cibario pane rugientem saturare ventrem poteram, nunc similam et mella fastidio. Novi et genera, et nomina piscium, in quo littore concha lecta sit calleo: saporibus avium discerno provincias, et ciborum pretiosorum me raritas, ac novissime damna ipsa delectant. Hieron., *Epist.*, 34.

naissance à un troisième fléau, l'avarice, dont nous allons parler amplement, car, s'il fallait beaucoup d'argent pour entretenir dans sa maison la table du prêtre et du diacre, au dehors ces habitudes sensuelles entraînaient les clercs à fréquenter les tables des grands. Chrysostome nous les peint circulant de maison en maison chez les riches pour quêter un repas et avilissant par de basses complaisances leur caractère sacré [1]. Dans des accès de sainte colère, il les traitait de parasites et de sycophantes de théâtre [2], leur proposant pour exemple son austère sobriété. Ils lui répondirent par la calomnie en inventant « ses orgies de cyclope ».

L'avarice était la troisième et la plus mortelle plaie de ce clergé dissolu. Quand les gains licites de l'Église ne suffisaient pas aux besoins des clercs et de leur ménage spirituel, ce qui était un cas fort ordinaire, ils faisaient main basse sur son patrimoine, qu'on usurpait et pillait à qui mieux mieux. Les ecclésiastiques, les évêques eux-mêmes n'y mettaient pas grande façon, habitués qu'ils étaient à considérer les biens de l'Église comme les leurs propres. L'histoire des conciles est remplie à ce sujet des accusations et des faits les plus graves. Après l'emploi frauduleux du domaine ecclésiastique venaient les captations, les donations surprises, les legs arrachés aux familles, enfin le détournement des deniers confiés aux prêtres pour les pauvres. Ce

1. Hortans eos ut contenti sint suis opsoniis, nec divitum nidores [illegible]tur. Pal[illegible], *Hist.*, p. 19.

2. Ne d[illegible] [illegible] per [illegible] tradantur, [illegible]atorum et [illegible] Pal[illegible], ibid.

dernier crime surtout était irrémissible aux yeux de Chrysostome, il le regardait comme un sacrilége, un attentat contre Dieu, car voler les pauvres, disait-il, c'est voler Jésus-Christ. Jérôme, signalant le même vice dans le clergé romain, s'écriait avec une admirable éloquence : « Les lois des empereurs catholiques nous ont frappés d'incapacité à recevoir des donations et des legs. Les prêtres des idoles, les prostituées, les cochers du cirque, peuvent en recevoir ; nous, prêtres chrétiens, nous ne le pouvons pas. Je ne m'en plains point pour l'Église, mais je rougis que nous l'ayons mérité [1]. » Chrysostome alla plus loin : il conseilla aux riches charitables de distribuer eux-mêmes leurs aumônes sans les faire passer par les mains des clercs, et l'opulente diaconesse Olympias, « sa chère dame et vénérée fille, » éparpillant son immense fortune en prodigalités à des ecclésiastiques et à des évêques, il l'en réprimanda hautement [2]. Cet acte courageux excita presque un soulèvement dans le corps sacerdotal, même parmi ses chefs, et comme c'était là la source de tout mal, « la métropole des vices, » suivant le mot de Palladius, tous les abus se coalisèrent pour se venger. La vengeance fut aussi cruelle qu'inattendue, et, qui le croirait? cet homme austère qui prêchait avec tant d'éloquence le désintéressement et la pauvreté, on l'accusa lui-même d'avarice et de rapine.

1. Hieron., *Epist. ad Eustoch.* On peut consulter sur les vices du clergé romain *Saint Jérôme et la Société chrétienne à Rome*, t. Ier, p. 17.

2. Accesserunt quoque exhortationes ab eo factæ ad Olympiadem .. cum facultates suas petentibus eam erogare cerneret... equidem, inquit illi, studium tuum laudo; verum si me audis, pro necessitate petentium, largitionem tuam moderaberis. Sozom., VIII, 9.

Succédant à des prélats magnifiques, à Nectaire, par exemple, qui avait apporté sur la chaire épiscopale les habitudes et le luxe d'un préfet de la ville, Chrysostome avait mis son orgueil à retrancher tout ce faste dès son début. Plus d'étoffes de soie sur sa personne, plus de brocarts d'or et de pourpre dans son cortége; les étoffes les plus communes pour les siens, et pour lui quelque chose comme un habit de moine, voilà le coup de théâtre dont il surprit Constantinople. On ne manqua pas de crier à la rusticité, à l'avarice sordide, et l'on prétendit que, s'il supprimait à l'égard des autres les libéralités de sa chère diaconesse Olympias, c'était pour se les appliquer à lui seul. Il voulut mettre dans la décoration de ses églises la même simplicité théâtrale que sur sa personne et celle de ses suivants. Les ornements de soie et d'or qui paraient à son arrivée les autels des basiliques, les tentures de pourpre, les riches habits sacerdotaux, il ordonna de les vendre. Des revêtements de marbre magnifique et des colonnes monolithes que Nectaire avait destinés à l'embellissement de l'église d'Anastasie et qui gisaient à terre attendant l'architecte furent aussi mis à l'encan. Il n'y eut pas jusqu'à des vases sacrés d'un prix énorme qu'il ne fit briser et vendre, ne voulant garder que les plus simples. Enfin un petit bien rural dont la conservation dans le patrimoine ecclésiastique lui paraissait difficile et coûteuse, il l'aliéna pareillement[1]. La réforme du personnel dans le palais épiscopal marchait de pair avec celle du ma-

1. *Act. synod. ad Querc.* apud Phot., 59, et in Baron., an. 403, XVII et seq.

tériel dans l'église. Il avait supprimé l'économe, disant que ces gens-là ne savaient que voler, et que, lorsqu'ils étaient prêtres, ils employaient à faire des comptes de cuisine un temps qu'ils devaient aux œuvres de Dieu[1]. J'ai parlé plus haut de la parcimonie de sa table, entretenue par Olympias, et de l'absence de toute réception officielle à l'archevêché. On fit de tout cela autant de chefs d'accusation pour le convaincre de cupidité et de vol. Cet argent du patrimoine ecclésiastique, ce produit des vases sacrés, des étoffes, des tapis, des ornements, des marbres, de tous les objets par lui détournés, qu'en avait-il fait[2] ? Lui qui affichait la pauvreté d'un anachorète, qui se faisait nourrir par les mains d'Olympias, qui avait retranché de sa maison épiscopale non-seulement l'appareil nécessaire à la vie décente d'un évêque, mais jusqu'à l'hospitalité, qui est pour lui un devoir rigoureux vis-à-vis de ses collègues et de ses ouailles, que faisait-il de ces économies ? Il les enfouissait dans quelque coin de son évêché, où il entassait denier par denier des trésors immenses. — Je m'étends sur ces imputations parce qu'elles figurèrent en première ligne dans le procès que son clergé lui intenta devant deux conciles. Parties de ses prêtres mêmes, elles arrivaient avec une apparence de vérité à la cour et dans les conciliabules de ses ennemis.

1. Posthac œconomi tabulas scrutatur, et reperit sumptus ecclesiæ inutiles et horum subsidium cessare jubet... œconomis furandi occasiones præcidens ne decuplarent pretium opsoniorum. Pallad., *dial.*, p. 41.

2. De reditibus ecclesiæ quid agatur scit nemo. *Act. synod. ad Querc.* apud Phot., et in Baron., 403, XVII et seq.

On avait su pourtant bientôt, et ceux-là surtout qui pouvaient observer l'archevêque de près, que personne au monde n'était plus désintéressé, et que, dans cette simplicité dont il faisait montre, on n'avait à lui reprocher que l'ostentation. Nul évêque à aucune époque ne fut plus charitable que Chrysostome. Sans doute il eut des travers, il eut même des vices qui firent son malheur, l'orgueil, le ressentiment, l'amour effréné de la domination ; mais jamais rien de bas ne monta jusqu'à son cœur. Le produit de ces ventes qu'on lui imputait à crime, il l'employait non-seulement à des aumônes dont il se faisait lui-même le juge, mais à des fondations charitables au vu et su de la ville entière. Il établit à Constantinople, de ses deniers épiscopaux, un hôpital pour les malades et un autre pour les étrangers [1]. Il incitait sans cesse par ses sermons, par ses exhortations privées, par ses exemples, les fidèles riches à construire des lieux d'assistance. Il eût voulu que la ville de Constantinople ne fût qu'un grand hospice, et que chacun eût dans sa maison une chambre réservée pour l'étranger en passage ou pour l'indigent. Nous avons encore un sermon où il adressait à son auditoire ces touchantes paroles : « Le Christ est à votre porte, ouvrez-lui, vous lui devez votre plus bel appartement, et il ne vous demande que le moindre coin. Placez-le où vous voudrez, dans vos arrière chambres avec vos serviteurs, dans vos celliers, dans vos écu-

1. Plura nosocomia ædificat præponens presbyteros pios duos, præterea et medicos et coquos atque bonos officiales cælibum ordine ad eorum ministerium; ut advenientes hospites et morbo correpti curarentur. Pallad., *dial.*, p. 49.

ries, avec vos ânes et vos chevaux ; mais logez-le[1] ! »

La réforme des clercs pour être complète devait s'étendre sur les diaconesses, qui faisaient partie du clergé : œuvre délicate, car ces femmes étaient une sorte de puissance dans l'Église. Chrysostome accomplit ce devoir avec sa décision ordinaire, mais aussi avec la rudesse qui gâtait parfois ses meilleures actions. La plupart des diaconesses vivaient très-mondainement, accommodant autant qu'elles pouvaient Dieu et Baal ; plusieurs même déshonoraient le sanctuaire par des galanteries scandaleuses. Après avoir recueilli des renseignements particuliers sur chacune d'elles, le terrible juge les fit comparaître devant son tribunal pour entendre leur arrêt. Il licencia les plus compromises en leur disant : « Je vous rends votre liberté, remariez-vous, vous ferez bien[2] ; » c'était le précepte de saint Paul qui disait aussi : « Mieux vaut se marier que brûler. » A celles pour lesquelles il y avait encore rémission, il imposa une pénitence sévère et des règles de discipline tout à fait monastiques ; il ne parut pas que celles-ci lui fussent beaucoup plus reconnaissantes que les premières.

Telle était dès le début de son épiscopat la situation de Chrysostome en face de son Église ; elle ne fit que s'empirer quand les rancunes trouvèrent un point d'appui dans l'impératrice, avec l'espoir d'un prochain affranchissement. Il nous reste à voir ce qu'elle était en face des populations et particulièrement du troupeau

1. Chrys. *in Act. Apost., hom.* 45.

2. Admonebat ut protinus ad secundas nuptias concederent. Pallad., *dial.*, p. 19.

chrétien de la seconde Rome, qui, au rebours de la première, ne comptait guère de familles élevées qui ne fussent de la religion de l'empereur. Quant aux païens, ils observaient curieusement le spectacle de cette lutte commençante. Assez peu portés pour Eudoxie, mais plus malveillants encore pour l'archevêque, dont l'humeur acerbe et hautaine les blessait, ils étaient tout disposés à prendre parti contre lui dans des questions qui leur étaient d'ailleurs étrangères, et c'est ce qu'ils ont fait dans leurs histoires [1].

Chrysostome, et c'était le fond de son caractère, mêlait à un vif sentiment de charité évangélique des élans involontaires de révolte contre l'inégalité sociale. Il aimait le peuple d'un amour de prêtre, il l'aimait aussi d'un amour de tribun. Sans voir la richesse d'un mauvais œil, il ne la comprenait que comme un moyen que Dieu nous donne pour le remplacer dans la distribution des biens qui viennent de lui. Le riche insensible aux souffrances du pauvre lui semblait un impie, un sacrilége qui volait Dieu, et l'étalage des plaisirs, le faste insolent de celui qui a, vis-à-vis de celui qui n'a pas, un manquement aux lois divines et humaines. Il mettait la vanité des richesses à côté de la dureté du cœur, et poursuivait l'une comme l'autre de ses paroles les plus amères. C'est ce que son biographe appelait « plonger le rasoir dans le cœur des riches pour en extirper l'apostume de l'orgueil [2]. » La formidable question du pauvre et du riche, du mau-

1. Zosim., v, 23.

2. Post hæc apprehendit gladium reprehensionis adversus divites, abcessus animi eorum secans. Pallad., *dial.*, p. 19.

vais riche du moins, de celui qui ne jette pas à Lazare les miettes de sa table, revenait perpétuellement dans ses sermons. Non-seulement l'usure lui était odieuse, mais il lançait l'anathème sur ces prodigalités inutiles qui dispersent dans les fêtes, dans les palais, sur les théâtres, ce que réclame la faim des pauvres. Depuis Sp. Cassius attaquant devant la plèbe de Rome les usures des patriciens, et depuis les Gracques prêchant la loi agraire, pareils accents n'avaient point frappé des oreilles humaines. Sans doute il était de l'essence du christianisme, religion des humbles et des petits, de protéger le pauvre et de recommander la charité aux puissants, et c'est une des gloires de l'Église d'en avoir fait un lieu commun de ses prédications; mais celles de Jean Chrysostome avaient un caractère bien autrement incisif et marqué que les formules ordinaires de la charité évangélique. Ses contemporains en jugèrent ainsi, et encore aujourd'hui plusieurs de ses sermons nous étonnent par leur audace.

En même temps qu'il déployait contre les classes élevées de la société une sévérité parfois excessive, il dépassait peut-être la mesure dans l'expression de son affection pour les classes populaires. Il ne se contentait pas d'aimer le peuple, il l'admirait, il lui croyait des vertus, il lui supposait une sorte de puissance morale particulière. Un tremblement de terre ayant ébranlé Constantinople jusque dans ses fondements, puis s'étant apaisé tout à coup, Chrysostome dit en chaire « que les vices des riches avaient amené ce péril en excitant la colère de Dieu, mais que les prières des pauvres l'avaient détourné. » — Un autre jour il

disait : « Ce qui fait la gloire de ma ville, ce n'est pas d'avoir un sénat, des consuls et autres choses de cette sorte, c'est d'avoir un peuple fidèle[1]. — Entrez dans l'église; vous y verrez notre vraie splendeur, les pauvres, attentifs à la parole de Dieu, en sentinelle dans le lieu saint depuis le milieu de la nuit jusqu'au jour, sans que le sommeil ou les nécessités de l'indigence puissent les en chasser. » Il ajoutait en désignant les riches : « Je voudrais bien savoir où sont maintenant ceux qui nous troublaient l'autre jour, car leur assistance en ce lieu était pour nous une sorte d'incommodité et de trouble[2]. Je voudrais bien savoir ce qu'ils font, et quelle meilleure occupation ils peuvent avoir que de venir ici comme les autres ; mais je sais bien qu'ils n'en ont aucune, et que leur absence n'est que l'effet de leur faste et de leur superbe. Pourtant, dites-moi, je vous prie, quel sujet vous avez de vous estimer si fort et de croire que vous nous obligez beaucoup lorsque vous venez écouter ici les vérités nécessaires à votre salut? Pourquoi donc étaler tant d'arrogance? Est-ce parce que vous êtes riches et vêtus de soie? Mais ne devriez-vous pas considérer que ces étoffes sont l'ouvrage des vers qui les ont filées et l'invention des barbares qui les ont tissues[3]? Ne devriez-vous pas considérer que les courtisanes, les hommes in-

1. Chrys., *de Seraph. hom.* 4.

2. Valde nunc scire cuperem ubinam sint qui tum illo die nos interturbabant : siquidem interturbatio quædam erat ipsorum præsentia. Chrys., *in Inscrip. altar.*, t. v, p. 556.

3. Cur non potius cogitas illas vermicum esse stamina, et barbarorum hominum inventionem? Chrys., ibid.

fâmes voués à toutes les abominations, des voleurs et jusqu'à des violateurs de tombeaux, ont tout aussi bien que vous des vêtements de soie[1]? Descendez donc des hauteurs fastueuses où vous fait monter l'enflure du cœur, et réfléchissez à votre bassesse, au néant de votre nature. Si fiers que vous soyez, vous n'êtes pourtant que des esclaves, les esclaves de vos vices[2]. Vous ressemblez à quelqu'un qui serait battu tous les jours par ses valets dans sa maison, et se glorifierait, en marchant sur la place publique, d'avoir une foule d'hommes sous son obéissance et de commander à ses concitoyens[3]. Je ne vous souhaite que de tenir de Dieu le droit de leur commander et même de vous attribuer raisonnablement quelque sorte d'égalité avec eux. »

Il suffit d'ouvrir les œuvres de Chrysostome pour voir avec quelle hardiesse de langage il attaquait parfois, à propos du mauvais riche, cette inégalité des conditions qui est le fondement de la société civile. On l'entendit un jour raconter en chaire l'anecdote suivante : « Le territoire de notre ville, disait-il, fut une fois frappé d'une grande sécheresse, les grains ensemencés ne pouvaient germer. Chacun suppliait Dieu de détourner le mal et de dissiper l'angoisse publique;

1. Meretrices illis ac molles et sepulcrorum perfossores ac latrones uti. Chrys. *in Inscrip. alt.*, ut. sup.

2. Quid hoc tibi prodest quod hominibus imperes cum perturbationum tuarum servus ac captivus sis? Id. ibid.

3. Quemadmodum si quis domi quidem a famulis verberibus ac vulneribus concidatur, foris autem in forum veniens, quod aliis imperet, glorietur. Chrys., loc. cit.

mais le mal continuait, et, suivant l'antique prédiction de Moïse, un ciel d'airain restait suspendu, immobile sur nos têtes. La famine approchait, on la voyait, on l'attendait, et avec elle la plus cruelle des morts. Le Dieu miséricordieux eut pitié de la ville, tout à coup le ciel d'airain s'amollit, des nuages s'amoncelèrent, et, s'entr'ouvrant soudain, laissèrent tomber la pluie avec tant d'abondance, qu'à sa vue toutes les poitrines haletaient de joie. Ivres de bonheur, les habitants se mirent à courir les rues comme des échappés de la mort [1]. C'était une fête générale, des transports d'allégresse inexprimables. Au milieu de toutes ces joies, un homme cheminait triste, abattu et comme exténué sous le poids de quelque grande douleur. C'était un riche, un des plus opulents de la cité, et, quand on lui demanda pourquoi seul il était triste dans le délire commun, il ne put garder au fond de son âme le sujet de sa peine, et de même qu'une maladie intérieure déborde et éclate au dehors dans le paroxysme de sa violence, la maladie de cet homme éclata hideuse à tous les yeux. — « J'avais amassé, dit-il, dix mille me« sures de blé, et je ne sais pas ce que j'en ferai à cette « heure [2]. » Voilà quel était le sujet de son angoisse. Dites-moi, je vous prie : le bonheur de ce riche con-

1. Et omnes jam festum diem agebant tanquam qui ex ipsis portis mortis ascendissent. Chrys., *hom.* 39 *in Ep.* II *ad Corinth.*

2. Sed in tantis bonis et communi omnium lætitia, quidam ex iis qui valde opulenti erant, circuibat mœstus et tristis, præ animi ægritudine... et multis causam rogantibus : « cum haberem, inquit, innumeras mensuras frumenti, nescio ubi illas disponam. » Chrys., *hom.* 39, ut sup.

sistait-il à pouvoir tenir de tels discours pour lesquels il méritait d'être lapidé comme plus inhumain que les bêtes féroces et comme un ennemi public? — Que fais-tu, misérable? tu t'affliges de ce que tout le monde n'est pas ruiné, de ce que tu as perdu l'occasion d'amasser l'or que tu rêvais[1]! Ne sais-tu pas ce que Salomon a dit autrefois : « Celui qui fait renchérir le « blé est maudit du peuple? » — Tu cours les rues comme l'ennemi des biens de la terre, comme un impie en guerre avec la libéralité du Dieu de tous les hommes, comme un serviteur et un esclave de Mammon! Ne fallait-il pas arracher ta funeste langue? ne fallait-il pas étouffer ce cœur qui avait enfanté de si abominables pensées[2]? Ah! vous le voyez, la richesse ne permet pas aux hommes de rester hommes ; elle en fait des bêtes et des démons, car qu'y a-t-il de plus odieux qu'un homme riche qui demande à Dieu la famine pour augmenter son or? Cette passion de l'or produit un effet tout contraire à ses désirs. Au lieu de se réjouir de ce qu'il possède une abondance extraordinaire de blé, il tire de cette abondance même un sujet de douleur. C'est sa richesse qui fait son affliction.

« Si vous voyiez un chef de brigands battre les routes, dresser des embûches aux passants, ravir ce qu'il trouve dans les champs, enfouir l'or et l'argent

1. Hunccine, dic, quæso, pro his verbis beatum ducemus pro quibus oportuisset eum obrui lapidibus, qui esset quavis fera crudelior, qui esset communis hostis? Quid dicis, o homo? doles quod non pericrint omnes ut aurum cogeres. Chrys., *hom.* 39, ut sup.

2. Annon oportebat linguam illam amputari, non cor extingui quod hæc verba pepererat? Id. ib.

dans des cavernes et dans des fosses, enlever les troupeaux, les esclaves, les meubles des maisons, le proclameriez-vous heureux à cause de ces richesses qu'il entasse, ou malheureux à cause du supplice qui l'attend? Eh bien, voilà le sort des riches et des avares. Ce sont des voleurs qui assiégent les routes, volent les passants, enferment dans leurs champs comme dans des cavernes et des fosses le bien des autres qu'ils ont accumulé[1]. Le voleur peut éviter la peine en s'échappant des mains des hommes, le riche ne trompera pas celles de Dieu. Le riche sera plongé dans l'enfer; Lazare reposera dans le sein d'Abraham. La sainte Écriture nous l'enseigne : on ne vole pas seulement en enlevant le bien d'autrui, on vole en ne distribuant pas ce qu'on possède[2]. »

Voici le portrait du mauvais riche. « Quoi de plus impudent, de plus éhonté, de plus comparable à la face d'un chien que la face de ce misérable? Et encore un chien est-il plus capable de honte qu'un avare qui arrache le bien de tout le monde[3]. Ces mains qui salissent tout, cette bouche qui ne se rassasie jamais, sont ce qu'on peut imaginer de plus impur. Le visage

1. Age si quem vidisses latrocinii principem grassantem per vias, prætereuntibus insidiantem, ea quæ sunt in agris rapientem, in speluncas ac foveas subterraneas aurum et argentum defodientem, ac illic multa recludentem armenta, vestes et mancipia, multa ex incursionibus illis possidentem... Chrys., *de Lazar.*, I, p. 725.

2. Hoc rapina est non impartiri de tuis facultatibus... rapina et fraudatio et spoliatio. Chrys., ibid.

3. Ecquid est oculis impudentius? Quid magis inverecundum, quid magis caninum? Non enim canis ita impudens stat ut hic quando omnium bona rapit. Chrys., *hom.* 9 *in Epist. ad Corinth.*

d'un mauvais riche, les yeux d'un mauvais riche, ne sont pas le visage et les yeux d'un homme. Cet être ne voit pas les hommes comme des hommes, le ciel comme un ciel [1], il n'élève pas son regard à Dieu comme au souverain seigneur de toutes choses ; toutes choses pour lui ne sont que de l'or et de l'argent. Quand un regard d'homme tombe sur un pauvre dans l'affliction, le cœur se trouble, des larmes s'échappent des yeux, on sent en soi-même les misères qu'on aperçoit ; mais, quand ce riche regarde un pauvre, il n'en devient que plus cruel, et son inhumanité grandit. Un homme ne voit pas le bien des autres comme son propre bien, il voit son propre bien comme celui des autres ; il se dépouille pour ceux qui ont besoin : un riche n'a rien s'il n'a pas tout, car ce n'est point un homme, son visage même atteste la bestialité de sa nature. Mais les bêtes sont moins impitoyables, leurs mains sont moins ravissantes, leurs ongles moins déchirants [2]. Quand l'ours et le loup se sont rassasiés, ils cessent de courir à la proie : le riche ne se rassasie jamais. Dieu nous a donné des mains pour soutenir notre semblable qui tombe, et non pour lui tendre des piéges et le faire choir. Si c'est là l'usage que nous en faisons, mieux vaudrait que nous n'en eussions point, ou qu'on nous les coupât par pitié. Vous êtes touché de compassion quand vous voyez une

1. Ne ejus vultum et oculos intuearis, quod sint hominis ? Non aspicit ille homines tamquam homines, non cœlum tamquam cœlum. Chrys., *hom.* 9 *in Epist. ad Corinth.*

2. Horum autem sunt ora ferarum.. , magis quam ferarum dentes virus emittunt, cædem patrantes. Chrys., ub. sup.

bête déchirer une brebis, et quand vous déchirez vous-même un de vos semblables, qui vous est uni par la nature, vous ne croyez rien faire d'indigne, et vous voulez encore passer pour un homme! C'est la miséricorde qui fait l'homme, c'est la cruauté qui fait la bête. L'homme soulage, la bête dévore, et encore la bouche de l'avare est plus cruelle que celle de la bête, car sa parole seule donne la mort! »

Le pauvre au contraire est aussi admirable, aussi magnanime, aussi généreux que le riche est lâche et cruel : il a la paix de l'âme et le regard de Dieu, le riche a déjà l'enfer sur la terre.

« Le pauvre, débarrassé des attaches qui font du riche un esclave plutôt qu'un maître, est un lion qui souffle le feu par les narines. Élevé au-dessus des choses du monde, il n'est rien qu'il n'entreprenne et n'exécute pour le service de l'Église[1]. Fallût-il s'exposer aux dernières nécessités et supporter la persécution pour le Christ, qui l'empêche de remplir son devoir de chrétien fidèle? Il a méprisé la vie. Que peut-il craindre qu'on lui enlève? Les richesses? Il n'a rien. Son pays? La terre entière est sa patrie. Ses clients, son cortége, ses délices? Il ne connaît rien de tout cela. Sa société est avec le ciel, ses aspirations au bonheur dans une autre vie[2]. Quand il faudra perdre cette existence périssable,

1. Pauper curis omnibus carens, leo est, ignem spirat; generoso et forti est animo, de omnibus sese expedit, facile omnia agit quæ prodesse possunt ecclesiis. Chrys., *in illud : Salutate Priscill. et Aquil.*, 4.

2. Quid enim timeret, dic, obsecro? Num ne opes ejus auferantur? Hoc nemo dicere poterit. Num ne pellatur e patria? universus orbis terrarum ei civitas est. Num ne quis imminuat ei delicias et satellitium? Sed his omnibus valere jussis, in cœlo habitat. Chrys., ibid.

quand il faudra verser son sang, que la persécution vienne! Il est prêt, et voilà ce qui le rend plus puissant que les peuples eux-mêmes et que tous les hommes réunis.

« Et, pour que vous sachiez que ce discours n'est point entaché de flatteries, je vais vous montrer comment le pauvre seul est libre. Remontez avec moi dans l'histoire. Voici l'exécrable tyran Hérode. Combien n'existait-il pas dans son temps d'hommes puissants et riches, et qui cependant osa lui faire tête? Qui se cuirassa de courage pour venir châtier par ses paroles ce contempteur des lois morales, ce violateur des commandements de Dieu? — Un riche? — Oh! non, un pauvre, un indigent qui n'avait ni lit, ni table, ni toit pour l'abriter. Jean, cet illustre citoyen du désert, fut, je ne dis pas le premier[1], mais le seul qui, abordant le tyran dans son palais, lui dit : « Tu vis en état d'inceste avec cette « femme, et Dieu te condamne par ma voix. » Avant lui, le grand Élie, qui possédait pour tout bien une peau de mouton, fut le seul à reprendre Achab, ce roi impie et criminel[2]. Et qui peut donc donner cette hardiesse dans les périls, cette sainte résolution qui rend l'homme invincible devant le mal, parce que, dédaigneux de la vie présente, il ne fait nul état de la mort? Un homme

1. Quot divites erant tempore Herodis, quot potentes? Et quis in medium prorupit? Quis tyrannum increpavit? Quis contemptas leges Dei ultus est? Divitum quidem nullus, sed pauper ille et inops, qui neque lectum, neque mensam, neque tectum habebat : ille, inquam, solitudinis inquilinus, Joannes ille, solus et primus. Chrys., ut sup.

2. Et ante hunc magnus quoque Helias, qui nihil præter melotem possidebat, impium et prævaricatorem illum Achab solus viriliter corripuit. Chrys., ibid.

dans une disposition si généreuse, parce qu'il n'a rien et ne veut rien, peut rendre plus de services à l'Église que les riches, les magistrats et les rois. Les riches et les rois ne sont rien que par leur puissance terrestre, et cette puissance est limitée. Un homme résolu qui brave la mort peut tout ce qu'il veut d'utile, d'extraordinaire, de grand, et comme le prix de l'or le cède à celui du sang, l'homme qui pense ainsi est incomparablement plus noble et plus grand que tous les riches ensemble.»

Personne ne se trompa sur la portée de ces paroles, dont l'allusion était claire. Jean admonestant Hérode, Élie condamnant les crimes d'Achab et les impiétés de Jézabel, c'était lui-même, et il avait ce courage parce qu'il était pauvre.

On peut se figurer l'effet de pareils discours descendant d'une bouche éloquente sur les masses populaires. Quand l'archevêque devait prêcher, principalement sur ces matières, les églises devenaient trop petites par le concours des auditeurs, et une telle presse se faisait autour de sa chaire épiscopale, qu'on y courait risque d'être étouffé[1]. Cette raison l'engagea à la transporter, ainsi que je l'ai dit, des degrés de l'abside sur l'ambon, d'où la voix s'étendait partout des galeries à la nef. Plusieurs notaires ou tachygraphes recueillaient ses discours, que des applaudissements enthousiastes interrompaient fréquemment, et s'il se plaignait de ces marques d'approbation mondaines qui changeaient la

1. Porro populus tantopere ejus sermonibus inhiabat, nec illis satiari ullo modo poterat, ut quoniam sese mutuo impellentes ac prementes periclitabantur, dum singuli propius nitebantur accedere. Sozom., VIII, 5.

maison de Dieu en théâtre, les acclamations redoublaient au sein de ces foules immenses. Alors il se montrait ému malgré lui, et des larmes d'attendrissement humectaient ses yeux. Hors de l'église, la multitude lui faisait cortége, elle prenait en main sa sauvegarde, et plus d'une fois elle veilla aux portes de sa demeure quand elle crut sa vie menacée. Ses allocutions au peuple, dans des circonstances où il voulait le remercier de son amour, abondent en expressions semblables à celles-ci : « Je vous aime comme vous m'aimez. Que serais-je sans vous ? Vous êtes mon père, vous êtes ma mère, mes frères, mes enfants, vous m'êtes tout au monde. Je n'ai joie ni douleur qui ne soient vôtres, et quand un de vous périt, je péris[1]. » Ce peuple ardent, enivré de sa vue et frémissant sous sa parole, n'était pourtant pas seul à se presser pour l'entendre. Il se mêlait à ses rangs des curieux, des espions, des ennemis qui couraient colporter les moindres allusions en les envenimant. La cour le traitait de factieux, et l'opinion se propageait dans le monde élégant de Constantinople que l'archevêque voulait la ruine des riches[2].

Ces scènes sont bien loin par le temps de celles de Saturninus et des Gracques, au fond ce sont les mêmes. La question du paupérisme agitera perpétuellement la

1. Vos mihi cives, vos mihi patres, vos mihi fratres, vos filii, vos membra, vos corpus, vos mihi lux... Hæc mihi corona sunt, hæc consolatio, hæc unctio, hæc vita... Chrys., *Homil. ant. exil.*

2. Pallad., *dial.*, passim. — Populum seducit. *Act. synod. ad Querc.* ap. Phot. — Chrysostome répond à ces accusations dans plusieurs de ses discours.

société humaine jusqu'à ce qu'elle ait trouvé un remède que nul n'aperçoit. Le christianisme avait imaginé un palliatif par la charité ; mais ce palliatif était un privilége des grandes âmes, et la société corrompue de Constantinople n'en comptait guère. De là cette puissance tribunitienne de Chrysostome, cet appel à Dieu dont il s'arma contre l'insensibilité et l'aveuglement des riches. Les temps changent; les siècles, par le renouvellement des doctrines, amènent des formules nouvelles. mais les besoins sociaux changent peu : les passions, les devoirs, les périls, restent les mêmes. Si la formule d'une meilleure répartition du bien-être matériel entre les diverses classes de la société n'était plus ce qu'elle avait été dans les luttes des patriciens et des plébéiens au temps de Sp. Cassius et des Gracques, ni les besoins, ni les passions n'étaient éteints. Seulement Sp. Cassius et les Gracques auraient eu peine à reconnaître ici ces masses qu'ils agitaient et dont ils avaient été les idoles. Une église était aujourd'hui le forum, une chaire la tribune aux harangues, un évêque le tribun, et le dévouement du peuple pour ce patron parlant au nom de la charité n'était pas moindre qu'il ne l'avait été jadis pour ceux qui lui parlaient au nom de l'égalité des droits dans la république. Toutefois ce dévouement ardent, absolu, ne servit pas plus au tribun chrétien qu'aux prédicateurs des lois agraires. Un des chefs d'accusation portés contre Chrysostome devant les conciles qui le condamnèrent fut de soulever le peuple, à quoi les rancunes de la cour ajoutèrent le crime de lèse-majesté.

III.

Il ne faut pas prendre à la lettre ce mot d'un contemporain, que Chrysostome avait tout le clergé de Constantinople contre lui[1] : il se trouva plus d'un juste dans Sodome ; mais c'étaient pour la plupart des gens timides qu'effarouchaient les clameurs du monde et dont la persécution seule dévoila l'héroïque fidélité. Dans le nombre, l'histoire nous signale le diacre Héraclide, attaché à la personne de l'archevêque et dont nous aurons bientôt à parler ; Proclus, introducteur aux audiences épiscopales ; Philippe l'ascète, maître des écoles, comme on disait, c'est-à-dire intendant des établissements où s'élevaient les jeunes clercs ; le saint prêtre Germain, son compagnon inséparable dans la mauvaise fortune comme dans la bonne ; le très-savant diacre et très-obscur historien Philippe de Side et d'autres Orientaux encore. Il s'y joignait un jeune homme sorti des couvents de Syrie et destiné à jeter un grand éclat en Occident ; c'était le diacre Cassien qui, venu à Constantinople pour écouter Chrysostome, s'était dévoué à son service, et, formé par les leçons d'un tel maître, devait fonder plus tard à Marseille le célèbre monastère de Saint-Victor. C'étaient là de vrais amis, en communauté d'austérités et de doctrine avec l'archevêque, en communauté non moins étroite de sentiments, mais qui ne

1. In odium ecclesiasticorum venit. Socr., VI, 4.

l'approuvaient pas sans restriction. Ils le blâmaient parfois avec sincérité, cherchant à calmer son humeur militante et à conjurer ses colères, sans grand succès néanmoins, car l'emportement du zèle était dans la nature de Chrysostome, qui se fût méprisé de ne point sacrifier toute considération de prudence à ce qu'il croyait le devoir. Ces sages conseillers n'avaient donc pas toujours son oreille. Ceux qu'il écoutait étaient les conseillers violents qui, affectant de se modeler sur lui, applaudissaient à ses actes les plus téméraires et caressaient ses défauts en les exagérant encore. L'histoire nous nomme deux de ces faux amis, les diacres Sérapion et Tigrius, auxquels elle attribue une large part dans les fautes et les malheurs de ce superbe et inflexible esprit[1].

Sérapion était un Égyptien en qui se résumaient les vices que l'histoire prête à sa nation, la vanité, l'irréflexion, l'arrogance[2]. Violent lui-même jusqu'à l'excès, il entretenait Chrysostome dans la pensée que c'est par la violence qu'il faut imposer le bien à des natures rétives, et cette flatterie réussissait toujours[3]. Chrysostome du moins était mû dans ses actions par un sentiment respectable et sincère : Sérapion savait mêler l'intérêt personnel et l'intrigue aux démonstrations d'un faux zèle, car on le vit s'élever tout à coup

1. On verra dans la suite l'histoire de ces deux hommes, ainsi que celle de Cassien et de Germain.

2. Homo Ægyptius promptus ad iracundiam et ad contumeliam paratus. Sozom., VIII, 9.

3. Incitabat autem illum Serapio ejus diaconus, ut omnium animos se alienaret. Socr., VI, 4.

et presque sans transition du diaconat à la prêtrise, puis à l'épiscopat[1]. Grâce à cette communauté de défauts qui lui livrait l'archevêque, il parvint à le maîtriser totalement, écartant de lui par des ombrages les bons serviteurs et les gens sensés, et se portant pour son seul confident et son guide dans les circonstances délicates, sauf à gâter par les insolences du valet les intérêts déjà compromis du maître. Nous le retrouverons avec ce caractère et cette fatale influence sur la scène de nos récits. Pour le moment nous citerons un fait antérieur au temps où ils commencent, mais qui donne une idée du mal que les témérités de cet homme durent causer aux affaires de l'Église. Chrysostome présidait un jour dans la basilique une assemblée de son clergé, où se discutait je ne sais quelle question irritante de réforme. La voix du prélat avait été accueillie par des murmures, et la colère lui montait au visage, quand Sérapion, se levant de sa place, s'approcha de lui et lui dit d'un ton à être entendu de ceux qui l'entouraient : « Que tardes-tu, évêque? prends ton bâton spirituel et brise-moi tous ces gens-là du même coup[2]. » Tel était le conseiller le plus écouté de Chrysostome et souvent son porte-parole soit près de ses clercs, soit près des évêques ses collègues. Le diacre Tigrius ne valait pas mieux. Un concile le dénonça comme un des mauvais génies qui troublèrent l'Église

1. Ce fut un des chefs d'accusation portés contre Chrysostome au concile du Chêne.

2. Numquam istis dominari poteris, o episcope, nisi una virga omnes fregeris. Hoc ejus dictum cunctorum odium adversus episcopum excitavit. Socr., VI, 4.

d'Orient en poussant l'archevêque à des résolutions excessives[1].

A ce tableau un peu triste de l'entourage de Chrysostome nous en opposerons un plus consolant, celui de ses amies, grandes dames et diaconesses pour la plupart, qui furent pour lui non-seulement des conseillères de paix, mais des appuis inébranlables dans la persécution et des compagnes de martyre. Quatre surtout se distinguèrent par l'éminence de leur mérite et la solidité de leur dévouement : c'étaient Salvina, Ampructé, Pentadia et Olympias, noms vénérés par l'Église et enregistrés avec respect par l'histoire. Résumer ici ce qu'on sait d'elles, ce sera élucider peut-être un point historique curieux, celui qui concerne le corps des diaconesses, si puissant aux IVe et Ve siècles de notre ère. On y verra dans quelle classe de la société elles se recrutaient souvent, quelles circonstances pouvaient déterminer leur vocation, et comment il se faisait qu'à Constantinople et à Rome elles acquéraient parfois l'importance de personnages politiques.

Salvina, Maure de naissance et descendante des anciens rois de Numidie, était fille de cet affreux tyran Gildon, qui, après avoir rempli de rapines et de sang l'Afrique romaine, dont Théodose l'avait fait gouverneur, finit par rompre ses liens de sujétion et se séparer de l'empire. Par une précaution dont Rome usait parfois envers ses officiers barbares devenus suspects, Théodose s'était fait livrer Salvina encore adolescente, pour la garder comme otage à sa cour, l'élever à la ro-

1. Voir plus bas le récit du concile du Chêne.

maine et lui procurer un mariage patricien qui garantît la fidélité de son père. Théodose en effet ayant de grandes guerres à soutenir en Occident, la conservation de l'Africaine était du plus haut intérêt pour sa cause, car l'Afrique, on le sait, était le grenier de l'Italie. Salvina reçut donc à la cour d'Orient l'éducation d'une grande dame romaine, et, quand elle fut en âge de se marier, l'empereur lui donna un époux de sa famille, le propre neveu de l'impératrice sa femme, Nébridius [1]. Il croyait avoir assez fait pour s'attacher le barbare dont il redoutait l'inconstance ; mais cette alliance avec la maison qui gouvernait le monde ne rendit Gildon ni plus civilisé ni plus fidèle. Le grand empereur avait à peine fermé les yeux que Gildon levait le masque, et sous le faux prétexte de faire passer l'Afrique du domaine occidental au domaine oriental, suivant le désir d'Arcadius, il fit égorger les colons romains et se déclara ennemi de l'empire. En même temps qu'il secouait les nœuds de la romanité, comme on disait alors, il brisait aussi ceux de l'Église, devenait persécuteur et païen, et s'abandonnait à tout ce qu'il y avait de dépravation et de cruauté dans les instincts sauvages de sa race [2]. Par un contraste curieux, la douce fille de ce païen devenait à la cour des princes d'Orient une chrétienne fervente et une chaste épouse, et lorsque arriva la mort de Nébridius, qui vécut peu, l'héritière des Massinissa et des Jugurtha ne rêva pas de plus grand honneur que d'être dia-

1. Hieron., *Epist.*, IX. — Pallad., *dial.*

2. *Nouveaux Récits de l'histoire romaine au* V*e siècle : Trois Ministres*, etc., p. 146 et suiv.

conesse à Constantinople en faisant vœu de viduité perpétuelle[1]. Ni Chrysostome, ni Jérôme ne furent étrangers au succès de cette vocation, sur laquelle la chrétienté fixait tout entière les yeux. Jérôme lui envoya de sa grotte de Bethléem une éloquente exhortation, et Chrysostome composa pour elle un traité intitulé *A une jeune veuve*[2], dans lequel il exalte à la fois la gloire de son alliance avec les maîtres de l'univers et l'avantage d'être appelée à un tranquille bonheur que ses augustes parents ne connaissaient guère. Salvina, diaconesse sans cesser d'être une très-grande dame, devint la protectrice des Églises orientales à la cour d'Arcadius. On s'adressait à elle de tous les coins de l'empire comme à une personne très-puissante près de l'empereur et de l'impératrice : son attachement à Chrysostome changea tout cela.

Ampructé et Pentadia occupaient, dans un rang inférieur à celui de Salvina, une place honorée parmi les matrones. La vie de Pentadia avait été pleine d'agitations et d'angoisses. Femme du consul Timasius[3], une des plus nobles victimes de l'eunuque Eutrope, qui le fit reléguer dans l'oasis d'Égypte sous une fausse accusation de lèse-majesté, elle avait été englobée dans le désastre de son mari, condamnée elle-même à la relégation, et obligée de se cacher pour échapper au plus affreux sort. Cette prison de l'oasis

1. Salvinam... quæ viduitatem suam præcipua virtute et honestate decorabat. Pallad., *dial.*, p. 36.

2. Ad viduam juniorem.

3. *Nouveaux Récits de l'histoire romaine au* v*e siècle : Trois Ministres*, etc., p. 130 et suiv.

d'Égypte avait pour murs et pour garde une zone de sables brûlants infranchissable. L'exilé essaya pourtant de la franchir avec l'aide d'une caravane de marchands arabes, et, soit qu'il fût tombé dans une embûche dressée par l'eunuque, soit qu'il restât englouti sous cette mer aérienne que les vents du désert soulèvent sur leur passage, il disparut sans qu'on pût jamais retrouver sa trace. Sa femme, que traquaient les espions d'Eutrope, après avoir fui de retraite en retraite, se voyant sur le point d'être découverte, se réfugia dans une des églises de Constantinople sous la protection du droit d'asile dont la loi avait doté les lieux de réunions chrétiennes; mais l'eunuque fit forcer pour la prendre les clôtures de la basilique et violer l'immunité du sanctuaire. Ce fut le début de la terrible tragédie dont la mort du ministre fut le dénoûment. L'archevêque défendit le privilége de son église; il prit fait et cause pour Pentadia, la réclama au nom de l'hospitalité de Dieu même, et finit par sauver sa tête. Pentadia reconnaissante vint se vouer à l'église qui avait été son refuge et à l'évêque qui avait été son sauveur. La fortune changeant, la protégée put devenir protectrice. Chrysostome lui écrivait au jour de ses propres adversités : « Tu as su réunir sur ton front toutes les couronnes, tu es un réconfort pour tes concitoyens dans la peine, un port de refuge au malheureux contre les flots de la persécution [1]. » Nous ne

1. Multa divinitus præmia retulisti... primum ob hoc ipsum, quod civibus tuis subsidium es, amplissimusque portus et adminiculum, ac tutus murus iis qui laboribus et ærumnis conficiuntur. Chrys., *Epist.* 104 *ad Pentad. diaconiss.*

connaissons Ampructé que de nom; mais l'affection que semble lui porter Chrysostome nous montre assez qu'elle était une digne compagne de Pentadia.

La gloire du corps des diaconesses n'appartenait point néanmoins à ces pieuses et courageuses femmes : de l'aveu de tout le monde elle était le lot d'Olympias, qui égalait Pentadia par le dévouement, Salvina par le rang dans le monde et l'illustration des alliances. Elle descendait par sa mère du célèbre Ablavius, préfet du prétoire sous Constantin. Après avoir été fiancée dans son enfance au nobilissime Constant, troisième fils de cet empereur, la fille d'Ablavius était montée sur le trône d'Arménie en épousant le roi Arsace, puis elle s'était unie en secondes noces à un noble Romain, qui fut le père d'Olympias : telle était la parenté de la future diaconesse. La mort lui ayant enlevé coup sur coup tous ses proches, elle se trouva subitement orpheline et maîtresse d'une immense fortune, lorsqu'elle était à peine adolescente. Une beauté merveilleuse, un caractère affable et doux, un esprit élevé, enthousiaste des grandes choses, firent bientôt de cette jeune fille le parti le plus recherché de Constantinople [1]. L'histoire nous entretient longuement de ses perfections. « Olympias, nous dit le biographe Palladius, qui vécut dans son intimité, Olympias possédait un cœur vraiment magnanime, et quand on la connaissait, quand on voyait uni à tant de beauté et de grâce

1. Tamen cum genere et opibus, atque cognitione plurium scientiarum, necnon ingenio liberali, et forma, atque ætatis flore exornata esset... Pallad., *dial.*, p. 64.

ce mâle et ferme courage qui bravait les petitesses du monde, les craintes et les périls, on hésitait à l'appeler une femme [1]. » A l'âge de prendre un époux, elle jeta son choix sur un jeune homme d'un grand mérite, comte du domaine privé à la cour de Théodose; mais ce mariage ne dura que deux ans, et à la mort de son mari Olympias résolut de rester veuve.

Les empereurs romains, à cette époque surtout, s'arrogeaient une espèce de droit sur la destinée des filles ou veuves nobles et riches dont la fortune provenait soit de la faveur du prince, soit des fonctions publiques que leurs pères ou leurs maris avaient exercées. Théodose donc, voyant Olympias veuve à la fleur de l'âge, résolut de la remarier à un de ses parents, originaire d'Espagne comme lui et nommé Elpidius [2]. Olympias refusa. Elpidius n'en continua pas moins sa poursuite, soit qu'il fût réellement épris de la jeune femme, soit qu'il ne convoitât que sa fortune. Blessé de ce refus, Théodose voulut commander, mais sans succès encore. « Si Dieu m'avait destinée à vivre dans le mariage, lui écrivit Olympias, il ne m'aurait pas ôté celui que j'aimais. En nous dégageant l'un et l'autre du joug que nous nous étions donné volontairement et des devoirs que la vie conjugale entraîne, Dieu m'a montré ma véritable vocation, qui est de le servir dans

1. Ne, quæso, dicas qualis mulier, sed qualis homo. Vir enim est præter corporis habitum... in vita, in laboribus, in scientia et tribulationum patientia. Pallad., *dial.*, p. 59.

2. Ut ejus præmatura viduitas ad Theodosii imperatoris aures pervenerit, eam Elpidio cuidam cognato suo hispano in matrimonium dare cupiebat. Ibid., p. 65.

le veuvage[1]. » L'empereur crut voir dans ce parti étrange, à l'âge d'Olympias et dans sa condition, un effet des suggestions des prêtres, désireux d'accaparer ses biens : il fit mettre son patrimoine sous le séquestre, le plaçant sous la garde du préfet de Constantinople, jusqu'à ce que la jeune veuve eût atteint sa trentième année[2].

C'était un de ces actes de despotisme que se permettait parfois le grand Théodose, sauf à s'en repentir après. Olympias fut cruellement offensée, non-seulement de la mainmise décrétée sur ses possessions, mais des procédés brutaux avec lesquels le préfet de la ville jugeait à propos de l'exercer, s'imaginant par là servir la cause d'Elpidius. Elle se révolta contre une pareille tyrannie, et, appelant à son aide la dignité de son caractère et de son rang, elle écrivit à l'empereur la lettre suivante, qui nous est restée.

« Je te rends grâce, prince auguste, de ce que, avec la sagesse et la bienveillance, non pas seulement d'un souverain, mais d'un évêque, tu daignes te charger de l'administration de ma fortune et m'alléger par là le fardeau des soins terrestres. Veuille couronner ton œuvre en distribuant ces mêmes biens aux pauvres et aux églises, comme j'avais l'intention de le faire[3]. Tes agents s'y connaîtront mieux que moi, puis tu m'épar-

1. Si me voluisset rex meus cum viro vivere, virum mihi non abstulisset. Quoniam autem me conjugalis vitæ minime idoneam cognovit... suave suum castimoniæ jugum imposuit menti meæ. Pallad., *dial.*, loc. cit.

2. Jubet præfecto urbis ut ejus bona servarentur usque dum trigenta ætatis annos explesset. Ibid.

3. Imperatori debitam et congruam episcopo virtutem in me hu-

gneras les aiguillons de vanité coupable qui accompagnent trop souvent la charité[1]. »

Cette lettre où sous un calme si élevé se cachait la plus sanglante ironie fit rougir l'empereur. Il révoqua la mesure, rendit à Olympias l'administration de son patrimoine et la laissa libre de suivre sa vocation comme elle voudrait : elle se consacra tout entière alors aux travaux de la viduité chrétienne. Nectaire, qui occupait en ce moment le siége épiscopal de Constantinople, l'accepta pour diaconesse et en fit même sa conseillère dans toutes les affaires de son Église. « Rien ne se décidait sans elle[2], » nous dit le contemporain que nous avons déjà cité. Chrysostome, après Nectaire, lui montra une confiance égale avec une affection plus grande encore, car il put mettre à l'épreuve chez cette noble femme des facultés de dévouement dont Nectaire n'avait pas eu besoin. Olympias en retour voyait en lui plus qu'un père et presque un dieu.

Elle apporta de douces consolations à cet homme austère et chagrin dans les difficultés d'une vie qu'il gâtait trop souvent par les exagérations de son caractère. Adoucir ces fatales aspérités fut son travail de chaque jour. Elle veillait aussi sur les besoins de sa vie matérielle et se chargea de le nourrir, car, ainsi que je l'ai dit, Chrysostome, peu capable de ce vulgaire souci

milem exhibuisti, domine; mandans grave onus meum custodiri, cujus curam habebam, ut administraretur. Majus autem feceris, si illud pauperibus et ecclesiis distribui jusseris. Pallad., *dial.*, p. 59.

1. Ego enim jamdudum vanam gloriam ex ejusmodi distributione deprecata sum... Id., ibid.

2. Scio et beatum Nectarium plus eam coluisse, ita ut in ecclesiasticis rebus ei obtemperaret. Id., l. c.

pour lui-même et poussant l'isolement jusqu'à la manie, eût ruiné à plaisir une constitution déjà bien délabrée[1]. La persécution de ce grand et malheureux homme ouvrit pour Olympias une ère d'épreuves où son âme se déploya tout entière : il nous suffit de dire ici que sa fidélité à cette cause qu'elle regardait comme sainte ne faiblit ni devant la prison, ni devant l'exil, ni devant les chevalets du martyre.

Tels étaient à la fin de l'année 400, et un peu plus d'un an après la chute d'Eutrope, la composition des deux camps et les prodromes de la guerre, quand une absence de l'archevêque, appelé en Asie par les désordres de l'Église d'Éphèse, permit à ses ennemis de tirer leurs armes et de commencer le combat.

1. Non permisit eum quotidiano cibo distrahi, quod quidem non est minimum Christi operariis, interdiu noctuque de rebus Christi sollicitis... Pallad., *dial.*, p. 65.

LIVRE II.

Corruption des Églises d'Asie. — L'évêque d'Éphèse est accusé de simonie devant le synode de Constantinople. — L'Église d'Éphèse appelle Chrysostome pour la nomination d'un nouvel évêque. — Son voyage en Asie. — Ses sévérités : il casse et réélit les évêques de treize sièges. — Histoire du magicien Gérontius, évêque de Nicomédie. — Effet de l'absence de Chrysostome sur son Église. — Sévérien de Gabales veut s'en emparer, avec l'appui de la cour. — Retour de Chrysostome et sa colère. — Il interdit Sévérien et le chasse de son Église et de sa ville. — L'impératrice le rappelle. — Elle arrache à Chrysostome le pardon de Sévérien; scène dans l'église des Apôtres. — Chrysostome s'explique devant le peuple; les deux évêques se réconcilient.

401 — 403

L'Église d'Éphèse, cette fille bien-aimée de l'apôtre Jean, n'était plus celle de qui il disait dans son *Apocalypse* : « Écris à l'ange de cette église : Je connais tes œuvres, ton travail, ta patience. Je sais que tu ne supportes point les méchants, et que, souffrant pour mon nom, tu n'as point défailli[1]. » La communauté chrétienne d'Éphèse au ve siècle était loin de mériter cet éloge. Son ange s'était voilé la face, et les enseignements de Simon le magicien y remplaçaient les leçons de Jésus-Christ. La simonie y régnait en souveraine. Tout s'y vendait, tout s'y achetait : l'épiscopat, le sacerdoce, le diaconat; et les dons du Saint-Esprit y étaient tarifés

1. Angelo Ephesi ecclesiæ scribe : Hæc dicit... Scio opera tua et laborem et patientiam tuam, et quia non potes sustinere malos... et sustinuisti propter nomen meum, et non defecisti. *Apocal. S. Joann.*, c. II, v. 1, 2, 3.

suivant qu'ils rapportaient. Une corruption égale régnait dans le troupeau et dans le pasteur. La nécessité pour le candidat électif au trône épiscopal d'acheter les suffrages des électeurs créait pour l'évêque élu cette autre nécessité de vendre les ordinations sous peine d'être ruiné, lui, sa femme et ses enfants : c'était un marché convenu, accepté de tout compétiteur. Cependant on tâchait d'envelopper de secret ces ténébreuses opérations, tant il s'y trouvait de gens compromis.

Or il arriva que dans le cours de l'année 400 un synode de vingt-neuf évêques appartenant presque tous aux diocèses d'Asie se réunit à Constantinople pour des affaires que nous ne connaissons pas[1]. La session touchait à sa fin vers le mois de septembre, lorsqu'un samedi matin, au moment où les évêques allaient passer dans la basilique, l'archevêque devant célébrer le saint sacrifice, un évêque étranger au synode, Eusébius de Valentinopolis, ville des montagnes de Cilbia, entra brusquement dans l'assemblée, tenant une requête à la main. « Il venait, disait-il, dénoncer les crimes commis en Asie par des évêques et demander au concile justice et repression[2]; » puis au milieu de l'étonnement général il déduisit les faits de sa requête.

Il accusait un évêque d'Asie :

1. Tertia decima indictione venerunt Constantinopolim asiani episcopi necessitatum quarumdam gratia : ii nobiscum commorabantur præsentibus etiam aliis ex Scythia episcopis... Pallad., *dial.*, p. 50.

2. Eusebius quidam e Cilbianis episcopus Valentinopolitanus congregatam synodum cum observasset,... libellos tradidit synodo. Pallad., *dial.*, ibid.

1° D'avoir acheté à beaux deniers comptants son siége épiscopal et de vendre à son tour l'ordination aux évêques qu'il consacrait, afin de rentrer dans ses fonds. Son tarif était réglé d'après le revenu des évêchés dont il ordonnait les titulaires, et ceux-ci à leur tour se récupéraient en vendant le sacerdoce et les sacrements[1];

2° D'avoir fait fondre des vases sacrés pour en donner l'argent à son fils, d'avoir ensuite enlevé de l'entrée du baptistère des marbres dont il avait paré son bain, puis d'avoir transporté dans son triclinium ou salle à manger des colonnes appartenant à l'église, et qui gisaient à terre depuis nombre d'années[2];

3° Un autre fait de vol plus grave et plus impudent, c'était d'avoir aliéné à son profit des fermes léguées à l'église par Basilina, mère de l'empereur Julien[3];

4° De garder près de lui comme son serviteur, sans l'avoir condamné au moins à la pénitence, un enfant coupable d'homicide[4];

5° D'avoir repris sa femme, dont il s'était séparé au moment de son ordination et selon des engagements solennels, de l'avoir rappelée près de lui, d'avoir

1. Quod pro lege et constituto haberet ordinationes episcoporum vendere juxta rationem redituum. Pallad., *dial.*, ibid.

2. Quod conflatis sacris vasis, argentum in usum filii fecisset... quod ablatum de ingressu baptisterii marmor in balneum transtulisset : deinde columnas ecclesiasticas, a pluribus annis jacentes, intra suum statuisset triclinium. Ibid.

3. Quod prædia ecclesiæ relicta a Basilina Juliani imperatoris matre vendidisset, sibique vendicasset. Id. l. c.

4. Quod puer ejus cædem patrasset, quem adhuc haberet in ministerio irreprehensum. Pallad., ub. sup.

cohabité avec elle et d'en avoir eu plusieurs enfants depuis son épiscopat[1].

« L'évêque dont je parle est ici, ajouta Eusébius d'un voix forte, le voici : c'est Antonin d'Éphèse : ceux qui ont acheté de lui leur ordination sont également ici[2], et il nomma six autres évêques. Acheteurs et vendeurs du Saint-Esprit siégent côte à côte dans cette assemblée. » En prononçant ces paroles, il tendit à Chrysostome, qui présidait, la requête dans laquelle les faits étaient détaillés, la mise en accusation formulée : mais celui-ci refusa de la recevoir. « Si tu as quelque raison d'inimitié contre Antonin et les autres que tu accuses, n'agis point dans la colère, lui dit-il, et n'attire point de scandale sur l'Église. » Puis il chargea Paul d'Héraclée, qui semblait favorable à Antonin, de travailler à leur réconciliation[3]. Levant alors la séance, Chrysostome passa dans la basilique, suivi des autres évêques du synode, donna la paix au peuple selon l'usage et s'assit dans l'abside entouré de ses collègues en attendant le moment du sacrifice.

Le peuple cependant se condensait sous les voûtes du temple et l'office allait commencer, quand on vit paraître de nouveau Eusébius, qui, tenant sa requête à la main, adjura Chrysostome devant l'assemblée d'examiner les faits relatifs à l'évêque d'Éphèse, et de

1. Quod dimissa uxore sua, cum ea rursus congressus esset, filiosque ex ea procreasset. Pallad. *dial.*, ibid.

2. Adsunt et qui dederunt, quique ordinati sunt, et ipse qui accepit. Id., l. c.

3. Hortatur Paulum episcopum Heracleæ, nam is Antonino favere videbatur, ut eos in amicitiam compelleret. Pallad., ibid.

ne point commettre un déni de justice dans une affaire qui intéressait le bien de la religion[1]. Il parlait avec une telle animation, son adjuration était mêlée de serments si terribles faits sur la tête même de l'empereur, que le public le prit de loin pour un condamné à mort qui suppliait l'archevêque d'intercéder près du prince afin de lui sauver la vie[2]. Cette scène causa dans la basilique un tumulte inexprimable. Pour y mettre fin, l'archevêque s'empara de la requête, et, se sentant d'ailleurs trop ému pour célébrer dignement le sacrifice, il pria Pansophius de Pisidie de le remplacer à l'autel; puis il fit signe aux évêques du synode de le suivre au baptistère[3], où Eusébius les accompagna. Là Chrysostome lui reprocha dans les termes les plus vifs l'indiscrétion et la violence de sa conduite, et comme Antonin et les évêques accusés niaient obstinément les faits articulés contre eux : « Tu dois avoir des témoins, dit l'archevêque à Eusébius, car on n'accuse pas ses frères de pareils crimes sans avoir des preuves en main. » — Eusébius répondit que sans doute il produirait des témoins quand il le faudrait, « mais ils sont en Asie, ajouta-t-il. — Va donc les chercher, repartit l'archevêque, et je réunirai un concile pour décider à

1. Clam autem subingressus accusator Eusebius, coram omni populo et episcopis libellum alium offert eadem continentem. Pallad., *dial.*, p. 51.

2. Adjurans Joannem horrendis juramentis quibus salutem quoque imperatorum complexus est tanta cum perturbatione ut putarent populi eum petere ut vitam sibi ab imperatore impetraret. Id., ibid.

3. Pansophium Pisidiæ episcopum orat ut divina dona offerat. Ipse cum reliquis episcopis egressus est. Ibid.

ton retour entre Antonin et toi[1]. » Eusébius partit, mais ne reparut plus; ses témoins restèrent aussi invisibles que lui : Antonin, rentré dans ses foyers, avait acheté son silence très-chèrement sans doute ; ainsi se passaient les choses dans cette malheureuse Église d'Éphèse.

Cependant l'odieux corrupteur mourut laissant les affaires ecclésiastiques de son diocèse dans un entier désarroi. D'autre part, la ville s'occupant de remplacer l'évêque défunt, on vit se produire des compétitions plus éhontées les unes que les autres. L'argent était semé à pleines mains parmi la populace, des partis ardents se formaient, prêts à combattre, et on pouvait craindre un guerre civile. Les magistrats perdaient la tête ; le clergé se demandait quel nouvel Antonin, sorti de ce chaos, achèverait de dévorer le patrimoine ecclésiastique. Au milieu de l'angoisse universelle, le clergé d'Éphèse et quelques évêques voisins tournèrent les yeux vers Chrysostome comme vers un sauveur, et l'archevêque de Constantinople reçut une lettre ainsi conçue :

« Depuis nombre d'années, Père vénéré, nous sommes gouvernés contre toute règle et tout droit ; nous te prions donc de vouloir bien te rendre ici, afin que l'Église des Éphésiens retrouve par tes soins une forme moins indigne de Dieu[2]. Notre malheur est sans

1. Postremo, ut par erat, ventum est ad testes, coram quibus et hi dederant et ipse acceperat. Non aderant testes : opus erat eorum præsentia... Pallad., *dial.*, p. 52.

2. Quoniam superioribus temporibus inordinate et leges et nos gubernati sumus, oramus venerationem tuam ut descendas, et formam Deo dignam imponas ecclesiæ Ephesiorum. Ibid.

égal. D'un côté les ariens, de l'autre l'avidité et l'ambition des faux catholiques nous déchirent à l'envi. Au moment où nous t'écrivons, l'argent circule à profusion, et une troupe de loups enragés se jette sur notre siége épiscopal comme sur une proie[1]. »

Chrysostome alors était malade, et le froid de l'hiver aggravait encore l'infirmité qui l'affligeait; mais, le péril de la foi l'appelant, il n'hésita pas à partir[2]. Son embarquement fut fixé au 9 janvier de l'année 401. Avant son départ, il remit la direction de sa métropole et la charge de le remplacer dans la prédication à Sévérianus ou Sévérien, évêque de Gabales, en Cœlé-Syrie, qui était son compatriote et qu'il croyait son ami. Ce Sévérien s'était fait une sorte de réputation dans la ville par des discours où il cherchait à singer l'archevêque, mais qu'il assaisonnait un peu trop de son rude accent syrien[3]. Nous ferons bientôt plus ample connaissance avec ce personnage, qui nous offrira un des types les plus complets de l'évêque de cour dans la capitale de l'Orient.

Chrysostome avait envoyé en avant pour l'attendre dans le port d'Apamée, où il se proposait de débarquer, Cyrinus de Chalcédoine et Paul d'Héraclée, qui devinrent plus tard ses ennemis, ainsi que Palladius d'Hellénopolis, qui du moins lui resta fidèle. Au mo-

1. Permulti insidiantur ut lupi graves, episcopalem sedem pecuniis rapere festinantes. Pallad., *dial.*, p. 53.

2. Joannes in magna corporis infirmitate, etiam tempore hiberno, nihil molesti sibi ob oculos proponens... alacritate animi roboratus... ingressus navim urbe discessit. Ibid.

3. Asperitatem Syrorum in loquendo retinebat. Sozom., VIII, 10.

ment où l'archevêque quitta le port de Constantinople la mer était calme, et le navire cingla d'abord sans encombre du Bosphore dans la Propontide ; mais là un vent du nord violent s'élevant tout à coup le poussa avec une telle impétuosité vers la côte d'Asie, que le pilote craignit d'être jeté sur les écueils de Proconèse; il tourna l'île, fit plier les voiles, et, se garant derrière le mont Triton, il jeta l'ancre et attendit un vent plus favorable[1]. Ce vent, qui était celui du sud-ouest, soufflant au bout de trois jours, lui permit d'aborder au port d'Apamée. Durant cette relâche forcée, Chrysostome, ses diacres et ses serviteurs passèrent deux jours sans manger, le patron de la barque, qui comptait sur une courte traversée, ne s'étant muni de vivres que pour un jour[2].

Entré enfin dans Apamée, demi-mort de faim et de fatigue, il y fut reçu par les trois évêques qui l'attendaient, et, quand ses forces furent un peu revenues, il prit avec ses compagnons la route de terre pour gagner Éphèse[3]. Leur premier soin à leur arrivée dans cette ville fut de convoquer les évêques de Lydie, d'Asie, de Carie. Ils se trouvèrent en tout soixante-dix ; mais déjà beaucoup d'entre eux, avertis par le bruit public, étaient en chemin pour se rendre au synode ; d'autres y arrivaient aussi de districts plus éloignés et même

1. Irruente interim sævo aquilone, metuentes nautæ ne in Proconesum ejicerentur... Tritonis promontorium prætervehuntur, et ibi jactis ancoris manserunt, Austrum expectantes... Pallad., *dial.*, p. 53.

2. Cum biduum jejunii perstitissent... Ibid.

3. Pedibus confecto itinere Ephesium perveniunt. Pallad., l. c.

des villes de la Phrygie, attirés par la curiosité ou par le désir d'admirer de près le grand orateur.

L'affaire instante d'Éphèse était l'élection qui se préparait pour le remplacement d'Antonin; or on avait pu espérer que la présence d'un synode et surtout l'autorité de l'archevêque de Constantinople imposeraient aux mauvaises passions de la populace et aux brigues corruptrices des candidats. Il n'en fut pas ainsi. L'impudence des compétiteurs, l'acharnement des partis, l'agitation de la multitude, persistèrent comme auparavant. Les places, les rues, les maisons, l'église, retentissaient de diffamations que les concurrents se jetaient mutuellement à la face, se traitant d'impies, de voleurs, de sacriléges, et déshonorant d'avance en leurs personnes la dignité à laquelle ils osaient aspirer. Ce spectacle révolta le rigide Chrysostome; effrayé d'une élection faite sous de tels auspices, il s'entendit avec une portion du clergé et des évêques pour prévenir le triomphe de ces misérables, et de concert entre eux une sorte de coup de théâtre fut préparé. Après un discours dans lequel, déplorant la division des esprits, il représenta avec une éloquence entraînante le déshonneur et l'affliction qui en rejailliraient sur l'Église, l'archevêque proposa comme moyen de pacification le choix du diacre Héraclide, qui l'accompagnait; il y eut d'abord grand étonnement, puis, les gens de bien se mettant de la partie, la proposition rallia peu à peu beaucoup de voix: bref, Héraclide fut élu[1]. C'était un ancien

1. Ipse ergo Heraclidem quemdam diaconum suum... ad episcopatum illum promovit. Sozom., VI, 11. — Ephesinæ autem ecclesiæ.... Heraclidem præfecit... Sozom., VIII, 6.

moine de Scété, assez renommé pour son savoir dans les lettres profanes et plus encore dans l'exégèse des saintes Écritures. L'archevêque, sans perdre un moment, procéda à son ordination avec le concours des soixante-dix membres du concile, tout ébahis d'un si brusque revirement des choses. Produit d'une surprise électorale, surprise honnête et heureuse pourtant, l'ancien diacre de Chrysostome ne jouit pas longtemps des honneurs qu'il devait à son éloquence. Nous le verrons bientôt chassé, déposé par un autre concile, rétabli, emprisonné, martyr enfin, suivant la fortune de son protecteur, car ces petites républiques ecclésiastiques rappelaient par leur turbulence et leur mobilité les révolutions des anciens gouvernements démocratiques de l'Asie.

L'affaire de l'élection terminée, on passa à l'apurement des comptes de l'église d'Éphèse et aux évêques accusés de trafic simoniaque. Le lâche Eusébius, qui avait vendu son silence à Antonin [1], reparut devant le synode, sollicitant son pardon, et s'offrant à produire contre les six évêques dénoncés les témoins qu'il avait jadis promis [2]. Le scandale était trop grand pour que le synode n'eût pas à cœur d'y mettre fin. Les six évêques étaient présents, on autorisa la comparution d'Eusébius, on fit lire les actes de ce qui s'était passé l'année précédente à Constantinople, et l'assemblée, se formant en cour de justice sous la présidence de Chry-

1. Cum se mutuo corrupissent, partim auro, partim jurejurando, amici facti fuerunt ante adventum judicum. Pallad., *dial.*, p. 52.

2. Rogo pietatem vestram ut hodie jamjam testes producam. Pallad., p. 54.

sostome, procéda sans retard à l'audition des témoins.

Dans le nombre se trouvaient des prêtres et des laïques, des hommes et des femmes. Les six évêques spécialement chargés par leurs dépositions nièrent d'abord avec audace; mais les témoins soutinrent fermement leurs dires, circonstancièrent toutes choses, indiquant la nature des présents faits à Antonin, leur valeur, le temps, le lieu où ces présents avaient été remis par chacun des accusés[1]. Il ressortait de ces témoignages une telle évidence que ceux-ci commencèrent à balbutier et à se couper dans leurs réponses. Quelques prêtres qu'ils avaient appelés comme témoins à décharge se récusèrent alors, retenus par la honte de leur rôle ou par le cri de leur conscience. Les accusés avouèrent enfin. « Il est vrai, dirent-ils, que nous avons donné cet argent, mais nous nous croyions autorisés par la coutume, et notre seule prétention, en briguant l'épiscopat, était de nous faire exempter des fonctions de la curie et des charges que les magistratures imposent[2]. — Maintenant, ajoutaient-ils, deux partis sont à prendre à notre égard : ou nous laisser sur nos siéges épiscopaux, si la chose est possible et honnête, ou nous faire rendre l'argent que nous avons dépensé pour les acquérir. Plusieurs d'entre nous non-seulement sont

1. Instantibus autem testibus partim laicis, partim presbyteris quibus confidere videbantur, necnon mulieribus quibusdam, qui etiam pignorum, seu munerum species dicebant, et loca et tempora, et quantitatem. Pallad., *dial.*, p. 54.

2. Dedimus, confessum est; et ordinati sumus : talem putantes esse consuetudinem, ut videremur a Curia liberari. Ibid.

ruinés, mais ils ont livré jusqu'aux bijoux de leurs femmes et jusqu'aux meubles de leurs maisons : il est juste que tout cela leur rentre[1]. » La question était ainsi posée avec netteté. Évidemment le synode ne pouvait pas annuler le jugement qu'il était venu rendre en légitimant les conséquences de la simonie dans la personne des accusés eux-mêmes. Il déposa donc sans hésitation les six évêques et subrogea à leur place six hommes que leur caractère de probité et de désintéressement semblait désigner dans la circonstance présente. Chrysostome, qui fit rendre les décrets de déposition et de subrogation, approuva d'ailleurs la demande des évêques déposés d'être réintégrés dans les dépenses qu'ils avaient faites. « Cela est juste, leur dit-il, mais cela ne nous regarde pas; c'est à vous de poursuivre les héritiers d'Antonin en restitution, conformément au décret du synode. Poursuivez ces héritiers d'un évêque simoniaque, ce sera pour tout le monde une leçon salutaire; autrement, si cette coutume s'invétérait, nous serions réduits à l'état des patriarches juifs et égyptiens, qui vendent et achètent tous les ans le sacerdoce, et nous aurions mérité cette malédiction du prophète Michée : « ses prêtres répondaient avec des présents, et ses prophètes annonçaient l'avenir pour de l'argent[2]. » En manière de consolation, Chrysostome leur promit de solliciter pour eux de

1. Et nunc oramus, si fas est, simus in ministerio ecclesiæ : sin minus aurum quod dedimus recipiamus. Quidam enim e nobis uxorum supellectilem dedimus. Pallad., *dial.*, p. 54.

2. Sacerdotes ejus cum muneribus respondebant, et prophetæ ejus cum pecunia vaticinabantur. Mich., III, 2.

l'empereur une exemption des charges de la curie. Il fit décréter aussi par le synode que, bien que déposés, ils pourraient communier à l'intérieur du sanctuaire, comme ayant été revêtus de la dignité épiscopale[1].

Une fois en train de réformer et de sévir, le terrible justicier ne s'arrêta pas en si beau chemin, et ce fut son tort. De la province d'Asie, son ardente inquisition se porta sur les provinces voisines, la Lycie, la Carie, la Pamphylie, la Phrygie, le Pont; ce fut une enquête sur les évêques d'une moitié de l'empire d'Orient, faite de concert avec cette cour synodale qu'il présidait, enquête trop rapide malheureusement, car il accusait, jugeait, déposait, remplaçait, sur la seule renommée publique dans la plupart des cas. Or il faisait tout cela en dehors de sa juridiction, et sans y être appelé par les villes et les Églises. En moins de trois mois, treize évêques, quelques-uns disent quinze et même seize[2], furent jugés, cassés, remplacés par des successeurs qu'on leur envoyait tout ordonnés. La terreur régnait dans les diocèses d'Asie. En quittant la province proconsulaire d'Éphèse, Chrysostome voulut passer par la Bithynie, où il avait un acte de justice exemplaire à exercer, et s'étant arrêté à Nicomédie, capitale de la province, il cita devant lui le métropolitain, nommé Gérontius. L'histoire de ce personnage est curieuse, et

1. Præcepit synodus ut aurum acciperent ab hæredibus Antonini, et communicarent intra altare, essentque jam non sacerdotes sed ex sacerdotibus. Pallad., *dial.*, p. 54.

2. Una die sexdecim episcopos deposuisse et suos loco illorum ordinasse... Theophil. libell. apud Pallad., *dial.*, p. 49.

donne une étrange idée des mœurs ecclésiastiques de cette époque.

Gérontius était Occidental, médecin de profession ; et il avait exercé son art dans la ville de Milan en y joignant un peu de magie, au moins de cette magie chrétienne qui consistait à communiquer avec le diable et les génies infernaux, à les évoquer, à les dompter par des exorcismes, à les reconnaître enfin sous les diverses formes que l'esprit de malice sait prendre pour se glisser parmi les hommes. Ce charlatan mystique s'était acquis par ces manœuvres une sorte de réputation de sainteté. Ambroise lui-même, le grand archevêque, s'y était laissé prendre et avait admis Gérontius comme diacre dans son église. Revêtu d'un caractère sacré et des pouvoirs qui l'accompagnaient, l'ancien médecin se livra sans mesure à des opérations théurgiques dont il était peut-être la première dupe[1]. Sa réputation grandit doublement près des ignorants et près des esprits exaltés, mais il se perdit lui-même par un conte absurde. Il prétendit avoir rencontré une nuit un de ces esprits infernaux qu'on appelait *lamies*, l'avoir reconnu malgré l'obscurité, sous la figure d'un âne, et que, ce démon cherchant à lui échapper, il se l'était soumis, l'avait muselé, conduit dans un moulin et forcé de tourner la meule[2].

Parvenues jusqu'aux oreilles d'Ambroise, ces sor-

1. Hic enim cum diaconus esset sub Ambrosio Mediolanensis ecclesiæ episcopo nescio quid passus, utrum fucum facere volens an dæmonis arte et vanis imaginibus deceptus... Sozom., VIII, 6.

2. Retulerat quibusdam, se noctu onoscelidem comprehensam, capite raso, in pistrinum conjecisse. Ibid.

nettes impies l'indignèrent; il interdit Gérontius et le chassa de son église. Le diacre expulsé reprit son état de médecin, alla demeurer à Constantinople, et grâce à son habileté dans son art, grâce surtout à son savoir-faire, il devint une sorte de personnage, prit pied à la cour de l'empereur[1], qui était alors Théodose, gagna la protection de quelques grands, et put être protecteur à son tour. Dans cette situation il rendit un service signalé au fils d'Helladius, évêque de Césarée en Cappadoce et exarque de tout le diocèse du Pont[2]. Celui-ci, qui savait son histoire, le fit rentrer dans l'église, l'ordonna prêtre, puis évêque de Nicomédie, le tout par reconnaissance[3]. Gérontius, élevé si haut, ne négligea rien pour se faire aimer de son clergé et de sa ville. Il y réussit; mais sa scandaleuse nomination souleva la conscience des Occidentaux. Nectaire régissait alors l'église de Constantinople. Averti par Ambroise, il crut de son devoir de déposer un pareil évêque, et il le somma d'abdiquer de son plein gré pour éviter le jugement canonique. Gérontius s'y refusa impudemment, brava toutes les menaces et continua de porter le bâton épiscopal à Nicomédie, n'épargnant d'ailleurs ni ruse, ni argent, ni même l'assistance de son art comme médecin pour s'enraciner dans l'affection des Nicomédiens[4].

1. At Gerontius cum et optimus esset medicus ac diligentissimus, et ad discendum ac persuadendum, parandosque amicos aptissimus... Constantinopolim perrexit. Sozom., VIII, 6.

2. Suffragio suo splendidam in palatio militiam filio ipsius (Helladii Cæsareæ Cappadocum episcopi) comparaverat. Sozom., ub. s.

3. Hanc illi gratiam referens... Ibid.

4. Quæ cum didicisset Ambrosius, scripsit Nectario episcopo Con-

C'est à un tel homme que Chrysostome vint s'attaquer à son tour. Vainement Gérontius voulut prendre vis-à-vis de lui l'attitude qui avait fait reculer Nectaire. Chrysostome, aussi décidé que son prédécesseur avait été moitoyen et hésitant, déposa le métropolitain de Nicomédie et le remplaça sur-le-champ par le philosophe Pansophius, ancien précepteur de l'impératrice, devenu depuis lors prêtre, puis évêque de Pisidie[1]. Toutefois cette exécution ne fut pas du goût des Nicomédiens : leur évêque leur convenait, ils crièrent à la tyrannie. On les vit même faire des processions en chantant des litanies, comme dans les temps de peste, de famine, de sécheresse, en un mot de grande calamité publique, pour demander à Dieu le retour de Gérontius[2]. L'opposition alla si loin, que ceux d'entre les Nicomédiens qui habitaient Constantinople firent les mêmes démonstrations dans la ville impériale et presque sous les murs du palais d'Arcadius : c'était une protestation solennelle contre l'ingérence de Chrysostome dans les diocèses étrangers.

Tout cela avait passé comme une tempête qui ébranlait jusqu'aux églises que son souffle n'avait point touchées. Une longue agitation suivit cette expédition, courageuse sans doute et inspirée par un zèle dévorant

[illegible] Gerontius [illegible] ... Verum Nectarius [illegible] pressit. Socrat., VII, 6.

[1] [illegible] Hunc deposuisse, [illegible] Pansophium ordinavit : hic uxoris Arcadii imperatoris pædagogus fuerat. Id. l. c.

[2] [illegible] moto ad [illegible] ad ea quæ pro eum calamitosa [illegible] et Constantinopolitani circumeuntes, [illegible] in [illegible] processionem habebant. Sozom., eod. loc.

du bien, mais trop précipitée pour produire des fruits durables, et d'ailleurs, il faut bien le dire, faite en dehors des règles consacrées. L'évêque de Rome, dont les empiétements sur les juridictions particulières des Églises indignaient si fort les Orientaux, n'avait jamais rien exécuté de pareil à cette campagne de Chrysostome. On put se demander si, devant l'évêque de la nouvelle Rome comme en face de celui de l'ancienne, il y aurait encore un peu de sauvegarde pour les autres, de liberté pour les clergés, de droit d'élection pour les villes, dès que les décrets canoniques concernant les dépositions et les ordinations épiscopales pouvaient être ainsi mis sous les pieds au gré d'un homme, dès que la discipline des Églises n'appartenait plus aux clergés et aux synodes provinciaux; l'empereur enfin put se demander si le droit du souverain dans la convocation des conciles et l'approbation des évêques était aboli. Il n'y avait pas eu d'autre souverain, d'autre juge disciplinaire, d'autre électeur pour un tiers des Églises orientales que Chrysostome assisté de cette cour synodale composée par lui-même. De pareils procédés avaient déjà été employés par lui vis-à-vis des Églises de Thrace. C'était l'omnipotence ecclésiastique dans l'empire. Quelque louables que soient les intentions d'un homme, quelle que soit la bonté des mesures qu'il prend sur lui d'exécuter, on ne fait jamais le bien tout seul, et pour qu'il soit accepté et fécond, il faut que tout le monde approuve les formes suivant lesquelles il s'accomplit. C'est ce qu'on ne tarda pas à reconnaître dans la circonstance présente.

L'année n'était pas encore écoulée que le justicier

se voyait jugé à son tour et condamné par un concile.

1° Pour être sorti de sa juridiction, avoir envahi des Églises étrangères et y avoir ordonné des évêques[1];

2° Pour avoir déposé des ecclésiastiques sans les entendre;

3° Pour avoir, sans l'assistance du synode local et sans consulter le clergé des Églises, fait des ordinations désapprouvées par lui;

4° Pour avoir (à son insu sans doute et par trop de précipitation) ordonné évêques des esclaves non encore affranchis et de plus entachés de crimes;

5° Pour avoir été tout à la fois accusateur, témoin et juge dans le procès de plusieurs ecclésiastiques, entre autres dans celui de Proérèse, évêque de Lycie;

6° Pour avoir ordonné, en violation des canons, plusieurs évêques en masse et quatre d'une seule fois[2].

Ces faits se reliaient en majeure partie aux affaires de l'Asie; les évêques déposés, Gérontius en tête, se portaient ses accusateurs, tandis que les nouveaux nommés, chassés par les clergés locaux et les villes, étaient déposés à leur tour comme usurpateurs des siéges d'autrui.

1. Quod invadit alienas parochias et episcopos ordinat. *Act. synod. ad Querc.* apud Phot. et in Baron., 403, XIX.

2. Tous ces griefs furent admis dans le concile du Chêne, ainsi qu'on le verra plus bas.

V.

Ce voyage ne fut pas moins funeste à Chrysostome dans l'intérieur de sa propre Église. En vain Sérapion lui écrivait-il lettre sur lettre, l'avertissant que Sévérien le trahissait et que sa présence devenait de jour en jour plus nécessaire pour sauver lui-même et son troupeau. Entraîné par le travail de réforme qu'il avait à cœur d'achever, il venait de passer trois mois et demi hors de Constantinople quand il atteignit le Bosphore à Chalcédoine.

Voici ce qui était arrivé dans l'intervalle et ce qui excitait à juste titre l'appréhension de ses amis.

J'ai dit plus haut comment, sur son départ, l'archevêque avait confié le soin de son Église à son compatriote Sévérien, évêque de Gabales. Assez renommé sur les bords de l'Oronte pour sa facilité de parole, quoiqu'il eût d'une façon très-marquée, en prononçant le grec, l'âpre et dur accent de son pays [1], ce prélat syrien était venu se faire juger dans la ville impériale, curieux d'en rapporter la double moisson d'argent et de gloire qui était le but de ces prédicateurs ambulants. Depuis que la fortune extraordinaire de Jean d'Antioche avait mis la Syrie à la mode, cette vaniteuse province ne contenait plus ses prétentions ; elle tenait à montrer au reste de l'Orient que

1. Severianus asperitatem Syrorum in loquendo retinebat. Sozom., VIII, 10. — Severianus... græca minus distincte pronuntiabat. Socr., VI, 11.

Chrysostome n'était pas le seul homme dont elle pût se vanter, et qu'à son défaut l'école de Libanius saurait encore donner à la ville de Constantin des orateurs et des évêques. Une rivalité jalouse s'était donc mise parmi les Syriens, qui se piquaient d'éloquence chrétienne; ils n'arrivaient pas à Constantinople sans une arrière-pensée d'éclipser l'archevêque. Quelque temps avant l'époque dont nous nous occupons, un certain Antiochus y avait fait applaudir sa belle prestance, sa voix pleine et sonore, et aussi une abondance de périodes fleuries dans lesquelles il ne fallait pas trop chercher des idées, mais qui était encore de l'éloquence pour des oreilles habituées au cliquetis de mots des rhéteurs. Aussi Antiochus était-il retourné en Syrie chargé de richesses, et le peuple, dans son enthousiasme, l'avait-il gratifié du même titre que Jean d'Antioche lui-même, celui de Chrysostome ou bouche d'or [1]. Son exemple piqua d'honneur l'évêque de Gabales, qui voulut à son tour débuter dans la grande métropole d'Orient, et le fit sous le patronage de l'archevêque. C'était un homme plus sérieux que l'autre, plus savant dans les Écritures, plus logique et merveilleusement fait pour l'exégèse, quoiqu'il n'eût pas l'abondance oratoire d'Antiochus, et que le dur accent guttural dont j'ai parlé gâtât parfois les meilleures choses dans

1. Et Antiochus quidem cum prior Ptolemaïde venisset Constantinopolim, et in ecclesiis urbis regiæ summa cum diligentia aliquandiu docuisset, eaque ex re magnam vim pecuniæ collegisset, ad ecclesiam suam redierat... Socr., VI, 11. — Verum Antiochus quidem expedite admodum et sonora voce loquebatur : ita ut a nonnullis diceretur Chrysostomus. Sozom., VIII, 10.

sa bouche. En retour du service qu'il recevait de l'archevêque, il affectait pour lui une admiration et un dévouement sans mesure. En réalité pourtant Sévérien n'était qu'un ambitieux corruptible et un rival jaloux.

Il ne fut pas difficile aux adversaires de Chrysostome de circonvenir un tel homme. Le mot d'ordre partit de la cour. On alla l'entendre, on l'applaudit[1], on le proclama supérieur à l'archevêque, et les courtisans admirèrent sans doute jusqu'aux grâces de sa prononciation syrienne, dont ils eussent fait autrement un objet de risée. Le but était de l'opposer à son ami, dont on lui fit entrevoir la déposition et la succession prochaine, s'il travaillait à le renverser. L'impératrice voulut le connaître, l'empereur le reçut fréquemment à sa table, Eugraphie surtout l'accapara et fit de lui la cheville ouvrière de ses intrigues. Il lui advint même à cette époque un honneur insigne qui semblait le prédestiner à la haute fortune qu'il rêvait. Augusta étant accouchée au mois de février 401 de son quatrième enfant, qui fut Thoédose II, au lieu d'attendre pour lui faire administrer le baptême le retour de l'archevêque (pareil retard n'ayant rien que de très-ordinaire dans la primitive Église), elle précipita au contraire la cérémonie afin que le nouveau-né reçût l'eau sainte des mains de Sévérien. Or on sait que l'accomplissement de cet acte sacramentel conférait au prêtre sur le néophyte initié par lui à la foi un droit de

1. Sæpe in ecclesia concionatus, magnam sui admirationem excitavit. Sozom., VIII, 11.

paternité spirituelle et un lien religieux qui durait toute la vie. Sévérien ne fut plus dès lors un évêque étranger en passage à Constantinople, ce fut un prélat attaché à la cour, et un successeur désigné à l'évêché de la métropole impériale [1].

Un hasard fâcheux ayant amené sur ces entrefaites Antiochus à Constantinople, Sévérien le conduisit près d'Eugraphie, qui l'enrôla dans sa faction, puis les deux évêques en recrutèrent un troisième, porteur d'un nom connu et respecté dans la chrétienté orientale. Il se nommait Acacius et occupait le siége épiscopal de Bérée. Les dernières années de sa longue vie (il avait alors plus de quatre-vingts ans) avaient été employées à aimer et à glorifier Chrysostome : c'est même lui qu'on avait délégué à Rome comme un ami sûr et déclaré du nouvel élu, pour remettre au pape Siricius le décret de sa nomination et négocier entre l'Occident et l'Orient la communion des deux Églises et des deux évêques. Attiré depuis lors à Constantinople par on ne sait quelle affaire, Acacius se piqua d'un procédé fort innocent de l'archevêque, son ami. Celui-ci voulut l'avoir à demeure dans son palais épiscopal et l'y logea, de la même façon qu'il se logeait lui-même, c'est-à-dire dans un appartement fort simple et fort rustiquement meublé. Le vieil évêque, qui s'attendait à tout autre chose chez le premier prélat du monde oriental, s'imagina qu'on le traitait ainsi par mépris, ou plutôt la malveillance le lui insinua, et comme l'âge avait

1. Severianum qui illum e sacro fonte suscepit. *Ad. Chron.* — Consulter sur certaines difficultés historiques relatives à ce baptême Tillem., *Mem. eccl.*, t. XI, p. 58.

grandement affaibli son esprit, il s'irrita outre mesure contre son hôte [1]. « S'il me dédaigne, osa-t-il dire, je le lui rendrai bien, et je lui assaisonne un bouillon qu'il ne boira pas volontiers [2]. » Il s'affilia au conciliabule d'Eugraphie.

Tels étaient les graves événements qui précédèrent le retour de Chrysostome. En abordant au port de Constantinople, l'archevêque fut reçu par un peuple immense qui encombrait le quai et les rues voisines, ébranlant l'air de ses cris de bienvenue. Il gagna l'évêché sous l'escorte de ces masses fidèles ou plutôt enlevé sur leurs bras. Arrivé à la porte de sa demeure, il les congédia, remettant au lendemain, à cause de sa grande fatigue, les remercîments qu'il voulait leur adresser, et il leur donna rendez-vous dans sa basilique. Le lendemain, comme on le pense bien, l'assistance se trouva au complet. Chrysostome parla, et nous avons encore son discours, discours plein d'ardeur et d'onction, où respire la joie du prêtre qui revoit son église, qui remet le pied dans la patrie de son cœur, qui retrouve au retour son fidèle troupeau tel qu'il l'avait laissé au départ; mais il ne dissimule rien. Loin de jeter un voile sur ce qui s'est passé en son absence, sur les noires trahisons de gens qu'il ne

1. Contigit autem ut id temporis Acacius episcopus Bereæ qui advenerat Constantinopolim, haudquaquam bonum hospitium nanciscereturur, ut dicebat, et ob hoc mœrens, ira intumescebat. Pallad., *dial.*, p. 20.

2. Quasi neglectus a Joanne, cogitationibus immoderatis victus, absurdum sermonem ex abundantia cordis effert, dignum sua mente, præsentibus Joannis quibusdam clericis dicens : « Ego ipsi ollam condio. » Pallad., ibid.

nomme pas, il part de là pour remercier ce peuple qui s'est refusé à leurs provocations coupables. « Je vous rends grâce, dit-il à la foule qui se pressait sous la chaire, je vous rends grâce de m'avoir montré, en dépit des tentations dont vous étiez assiégés, une fidélité à l'épreuve de tout[1]. Vous avez été la chaste épouse qui ferme l'oreille aux propos adultères pendant l'éloignement de l'époux; vous avez été le chien vigilant qui garde le troupeau en l'absence du berger; vous avez été les nautoniers qui conduisent le vaisseau déserté par le pilote; les soldats qui, privés de général, ne laissent pas de remporter la victoire[2]. »

C'est là le fond du discours, l'allusion y est palpitante; l'évêque offensé veut qu'on sache qu'il connaît et juge Sévérien, qu'il connaît aussi les menées de la cour, mais qu'aucune crainte ne trouble son âme vis-à-vis de son ingrat ami. Ses paroles, en le relevant de ses pouvoirs, furent marquées au coin d'une juste rigueur. Il lui reprocha sa vie mondaine, ses fréquentations au palais impérial et les festins après lesquels il semblait courir par opposition aux habitudes austères dont lui-même, Chrysostome, avait fait la règle de son évêché. « Antiochus et toi, lui dit-il, vous menez la vie de parasites et de flatteurs; vous êtes devenus la fable de la ville, et c'est vous que la comédie joue sur les

1. Ideoque et si ampliori tempore demoratus sum foras, non me pœnitet quia confidebam de vestræ caritatis affectu, et integritate fidei. Chrys., *Orat. post redit. ex Asia.*

2. Nam quid incassum dicebam quoniam casta uxor absente viro repellit adulteros, absente pastore canis abigit lupos, sine gubernatore nautæ salvaverunt navem, sine duce milites victoriam reportaverunt. Chrys., ibid.

théâtres. » Quelques jours après, choisissant pour texte de son sermon un verset du livre des Rois, il s'écriait du haut de la chaire : « Rassemblez autour de moi ces prêtres du déshonneur qui mangent à la table de Jézabel, afin que je leur dise, comme autrefois Élie : Jusqu'à quand clocherez-vous des deux pieds? Si Baal est dieu, marchez derrière lui ; si la table de Jézabel est aussi un dieu, mangez-y, mangez-y jusqu'au vomissement[1]. » Ces paroles causèrent une violente rumeur au palais.

Une aventure qui troubla Constantinople pendant quelques jours fournit matière à de nouvelles déclamations contre lui. Ceci regardait les ariens et leurs coreligionnaires et patrons les généraux barbares, hauts fonctionnaires à la cour ou dans l'armée. On sait que Constantinople, sous le gouvernement de Valens, avait été livrée à un arianisme exclusif et persécuteur. La réaction se fit sentir avec Théodose, et ce prince, aussi catholique que son prédécesseur avait été arien, en relevant le culte orthodoxe, relégua les églises dissidentes dans les faubourgs de la ville, en dehors des murs[2]. Les ariens depuis lors n'avaient point cessé de protester contre une exclusion qui les blessait : Théodose s'était montré inflexible. Ils espérèrent avoir meilleur marché du faible et timide Arcadius, grâce à l'influence barbare prépondérante dans ses armées et à sa cour. De-

1. Congregate ad me sacerdotes dedecoris qui comedunt mensam Jezabel, ut dicam eis, sicut dixit Elias : « Usquequo claudicatis in duas partes? Si Baal est Deus, ambulate post ipsum ; si autem Jezabel quoque mensa ipsa est Deus, comedentes, evomite. » Reg. III, 18.

2. Cum ariani, quibus regnante Theodosio ademptæ fuerant ecclesiæ Constantinopoli, extra urbis mœnia conventus agerent.. Sozom., VIII, 8.

puis qu'en l'année 376 l'empereur Valens avait forcé le peuple des Goths, dans la personne de son évêque, Ulfila, à signer le formulaire d'Arius, sous peine de se voir fermer l'accès de l'empire et d'être exterminé par les Huns, ce peuple, devenu hôte des Romains, avait pris son arianisme au sérieux, et le jour où l'empire d'Orient, retournant au drapeau de ses pères, embrassa de nouveau la foi catholique, les Goths refusèrent de le suivre dans son évolution [1]. Ils restèrent ariens, ariens fanatiques, en relation fraternelle avec leurs coreligionnaires romains, et l'arianisme commença dès lors à devenir sous leurs auspices le christianisme des barbares, par opposition au catholicisme, christianisme légal des Romains.

La question, comme on voit, était délicate, et plus d'une fois Arcadius fut sur le point de céder. Tout récemment le terrible Gaïnas, qui tenait sous sa main l'empereur et l'empire, avait obtenu du fils de Théodose la concession d'une église urbaine : « car, disait-il, il ne convenait pas à la dignité d'un général romain tel que lui d'aller chercher son Dieu hors des murs [2]. » Il fallut que Chrysostome intervînt, et par la vigueur de son courage se rendît maître à la fois de Gaïnas et de l'empereur : la concession fut retirée. Les ariens ne se tinrent pas pour battus, et en effet, malgré la disparition de Gaïnas, ils comptaient encore de solides appuis au palais. A défaut donc d'église intérieure, ils

1. Voir mon *Histoire d'Attila*, t. I, p. 28.

2. Injustum enim ac præterea indecorum esse querebatur, ut ipse qui magister erat romanæ militiæ, extra urbis mœnia orandi causa proficisceretur. Sozom., VIII, 4.

imaginèrent de s'assembler par groupes sous les nombreux portiques des places et des rues, le samedi soir et le dimanche au lever du soleil, pour se rendre de là processionnellement à leurs églises des faubourgs. Pendant la route, ils faisaient retentir les quartiers de la ville qu'ils traversaient du chant alternatif des psaumes dans lesquels ils intercalaient des hymnes appropriées à leur croyance. C'est ce qu'on appelait leurs *litanies*[1]. Les choses restèrent assez calmes jusqu'au départ de Chrysostome pour l'Asie; mais durant son absence Sévérien, flatteur et complaisant des grands, se relâcha des rigueurs de la règle. Les processions se multiplièrent, les litanies se remplirent de provocations aux catholiques et d'outrages à leur foi : « Où sont, chantaient les ariens, ceux qui croient que trois ne font qu'un[2] ? »

A son retour, Chrysostome, indigné, réclama des magistrats la répression de ces insultes, et comme le préfet de la ville ne prenait aucune mesure efficace, il organisa lui-même une contre-litanie, où des processions catholiques se mirent aussi à parcourir les rues et les places le samedi et le dimanche, opposant les hymnes aux hymnes et la profession de foi orthodoxe aux blasphèmes de l'hérésie. Ces processions ayant lieu le soir et se prolongeant fort tard, les catholiques portaient pour s'éclairer de grandes croix d'argent garnies

1. Prima autem luce eadem publice canentes, pergebant ad loca in quibus collectas celebrabant. Sozom., VIII, 8. — Ipsi intra civitatis portas, circa porticus publicos congregati, hymnos apte ad arianam hæresim compositos, alternatim sibi respondentes canebant. Socr., VI, 8.

2. Ubinam sunt qui tria unam dicunt esse potentiam? Ibid.

de cierges qui faisaient, disent les contemporains, comme un second jour dans la nuit [1]. Eudoxie, restée bonne catholique malgré les tendances ariennes de la cour, avait voulu faire les frais de ce luminaire et envoyait ses serviteurs figurer à la contre-litanie [2]. Ce qu'il était aisé de prévoir arriva, les processions se rencontrant se battirent : pierres et bâtons firent leur jeu et plusieurs morts ou blessés restèrent sur la place, entre autres Brison, le principal eunuque de l'impératrice, qui reçut une pierre à la tête [3]. Arcadius finit par où il aurait dû commencer : un décret impérial que nous lisons au code Théodosien interdit ces réunions, menaçant le préfet de la ville d'une amende de cent livres d'or si les litanies venaient à se renouveler [4]. Toutefois beaucoup de gens récriminèrent afin de jeter la responsabilité des désordres sur Chrysostome, qui toujours, disait-on, qu'il fît le bien ou le mal, traînait la guerre après lui.

Cependant les rapports s'envenimaient chaque jour entre Chrysostome et son ancien subrogé, devenu son rival. Gonflé d'espérances et de prétentions, celui-ci affectait dans une Église où il était étranger l'attitude d'un archevêque légitime, qui attend de moment en

1. Cruces enim argenteæ a Joanne erant excogitatæ, quæ cereas faces accensas gestabant. Socr., VI, 8. — Nam et crucum argentea signa, præcedentibus cereis, eos anteibant. Sozom., VIII, 8.

2. Eudoxia Augusta sumptum ad hoc suppeditante. Socr., VI, 8.

3. Et Briso quidem eunuchus Augustæ... in fronte lapide percussus est. Socr., ibid. — Briso vero saxo in fronte percussus est. Sozom., VIII, 8.

4. Quibus rebus permotus imperator interdixit arianis, ut deinceps hymnos publice canerent. Socr., ibid.

moment la déposition de l'intrus. Une crise était imminente. Elle arriva par l'inconvenance d'un de ces dangereux amis que Jean Chrysostome avait à ses côtés, et qui semblaient d'accord avec ses ennemis pour l'environner d'orages. Un jour que Sévérien traversait la tête haute, dans son faste et son arrogance habituels, la basilique ou l'un des lieux y attenants, Sérapion, qui était assis sur son passage, ne se leva point, comme devait le faire un diacre par honneur pour un évêque, mais resta sur son siége, le regardant d'un air dédaigneux [1]. Sévérien en fut offensé, et, s'approchant du diacre, il lui dit de manière à être entendu d'une partie des gens qui se trouvaient là : « Si Sérapion meurt chrétien, le Christ ne s'est pas fait homme, » et il continua son chemin [2].

Sérapion sans désemparer fit appel à quelques-uns des témoins de la scène, lesquels, selon toute apparence, appartenaient à l'église, et se rendit avec eux chez l'archevêque, où il accusa Sévérien d'avoir blasphémé en disant « que le Christ ne s'était pas fait homme [3]. » Les témoins qu'il amenait confirmèrent sa déposition, soit qu'ils supprimassent à dessein le commencement de la phrase qui en déterminait le sens, soit qu'ils n'eussent entendu que la fin. Quel que fût le sens des mots adressés par l'évêque de Gabales à Sérapion, Chrysostome les trouva également coupables.

1. Serapio vero cum conspicatus minime assurgeret, de industria ostendens iis qui aderant, sese illum contemnere .. Sozom., VIII, 10.

2. Severianus exclamavit protinus his verbis : Si Serapio moriatur christianus, Christus nunquam homo factus est. Sozom., ibid.

3. ... Quod Christus homo factus non esset. Id., l. c.

S'il n'avait pas voulu proférer l'impiété dont on l'accusait et affirmer tout simplement que l'incarnation du fils de Dieu était un mensonge, au moins avait-il pris le nom du Sauveur en vain, et profané par un emploi frivole la redoutable formule de nos mystères. De la part d'un prêtre, ce second crime égalait presque le premier, au jugement de Chrysostome. Faisant donc venir Sévérien, il le retrancha de sa communion, lui interdit l'entrée de toutes ses églises, et, au dire des historiens, le condamna à sortir de Constantinople [1]. Cependant le bruit de ce débat ayant transpiré au dehors, des hommes du peuple employés aux affaires de la basilique, principalement les *decani* ou dizainiers, chargés de l'enterrement des pauvres, répandirent dans le quartier la nouvelle que Sévérien insultait l'archevêque [2]. Il n'en fallut pas davantage pour qu'en quelques minutes une foule ameutée n'accourût vers l'archevêché, comme si les jours de Chrysostome eussent été menacés. En de telles circonstances, Sévérien crut qu'il n'avait rien de mieux à faire que de quitter la ville : gagnant le port précipitamment, il prit une barque et passa à Chalcédoine.

Le temps avait manqué au fugitif pour aviser la cour de son aventure et se placer sous la sauvegarde d'Eudoxie ; mais, informée de tout par ses partisans, l'impératrice adressa de vives plaintes à l'archevêque, or-

1. Ob haec accusatus Severianus, urbe expulsus est a Joanne, tanquam contumeliosus et impie locutus in Deum. Sozom., VIII, 10.

2. Quod adversus Severianum commenta et insidias struxit, irritans adversus eum decanos. *Act. synod. ad Querc.*, apud Phot., 59, et in Baron., 403, XVII et seq.

donnant de plus que Sévérien rentrât sous le plus bref délai à Constantinople. Celui-ci ne se le fit pas dire deux fois et repassa triomphalement le Bosphore. Ce n'était pourtant là qu'une réparation incomplète, car l'interdit ecclésiastique subsistait et ne pouvait être levé que par l'archevêque lui-même. Eudoxie l'en sollicita ardemment à plusieurs reprises: l'empereur lui-même le demanda, mais sans succès: Chrysostome refusa non-seulement de recevoir le faux ami, l'impie, dans sa communion, mais de lui parler et de le voir [1]. Humiliée de la résistance de ce prêtre, et non moins opiniâtre que lui, l'impératrice prit une de ces résolutions violentes en rapport avec l'impétuosité de son caractère, et elle saisit l'occasion d'une grande fête à l'église des Apôtres pour amener entre elle et son adversaire une scène publique et décisive. Entrée subitement dans la basilique avant le commencement du sacrifice, sans autre suite que le jeune Théodose, porté à bras derrière elle, elle traversa la nef à grands pas, pénétra dans le chœur, et, arrivée en face de l'archevêque assis sur son trône au fond de l'abside, elle déposa l'enfant sur ses genoux; puis elle le conjura sur la tête de ce fils, rejeton du grand Théodose, de pardonner à Sévérien. Plusieurs fois elle répéta son adjuration à haute voix et la main étendue sur son enfant [2]. Chrysostome étonné

1. Joannes vero ab ipsius familiaritate se removit, nec ulli ipsum ad hoc hortanti obtemperavit. Socr., vi, 11.

2. Et per illius caput crebro eum obtestans, ægre ab illo obtinuit ut Severianum in amicitiam suam admitteret. Socr., ibid. — Donec Augusta in ecclesia Apostolorum, imposito Joannis genibus Theodosio filio, illum identidem obsecrans atque adjurans... Sozom., viii, 10.

balançait; la vue de cet enfant déjà *auguste* et qui aurait un jour besoin de pardonner le toucha sans doute, il pardonna.

Ce n'était pas tout du pardon de Chrysostome, il fallait encore celui du peuple, attaché à la cause de son évêque plus vivement que lui-même peut-être. En effet, depuis le retour de Sévérien, il ne se passait pas de jour que des rixes parfois sanglantes ne montrassent la ferme volonté du peuple de faire respecter, vis-à-vis d'un traître et d'un usurpateur, l'honneur et le droit de son chef spirituel. Une de ces rixes avait même dégénéré en sédition, et Sévérien n'eût pas osé, sans péril pour sa vie, forcer l'entrée des églises, qui lui étaient interdites et dont le peuple s'était constitué le gardien.

Ce dévouement absolu et presque fanatique créait pour Chrysostome une situation délicate. Il comprenait qu'il ne pouvait trahir des sentiments qui faisaient son orgueil et sa sécurité, et, tout en pardonnant, sur les instances du prince et d'Augusta, il avait dû songer à sa propre justification devant ses défenseurs et ses amis. Les hommes rudes et passionnés qui s'étaient compromis pour sa cause avaient besoin de savoir pourquoi il faisait la paix, et dans une affaire devenue commune entre eux, ils conservaient un droit d'approbation ou de blâme sur sa conduite; ils pouvaient la condamner ou l'absoudre, Chrysostome le jugeait ainsi. Il voulut donc obtenir du peuple une réconciliation publique, à ses yeux du moins inséparable de la sienne. Alors eut lieu dans sa basilique épiscopale une de ces grandes scènes du forum chrétien qui jettent

tant d'animation et d'éclat sur l'histoire ecclésiastique des premiers siècles. Du haut de sa chaire, il se présenta à l'auditoire pressé à ses côtés comme un ambassadeur qui propose la paix et veut qu'elle soit ratifiée. Par une faveur inappréciable du hasard, son discours, non compris dans le recueil de ses œuvres tel que nous l'avons aujourd'hui, a été retrouvé dans une ancienne traduction latine, ainsi que celui par lequel Sévérien vint à son tour devant le même auditoire demander merci. On verra par les ménagements de langage et les timidités dont les paroles de Chrysostome sont empreintes à quel point ce peuple inflammable était ménagé par les chefs même de son choix, et combien, dans cette sorte de démocratie religieuse fondée par Chrysostome à Constantinople, le tribun avait à compter avec son forum.

« De même que le corps adhère à la tête, dit-il au début de son allocution, l'Église adhère au prêtre et le peuple au prince. Comme aussi l'arbuste ne saurait se séparer de sa racine et le fleuve de ses sources, ainsi les fils sont inséparables du père, et les disciples du maître [1]. Ce que je vous dis là n'est pas un vain rappel à votre attachement pour ma personne, mais, comme j'ai à vous entretenir de choses graves, il faut que nul ici ne soit troublé ni ne trouble, et qu'aucune interruption ne s'élève pendant que je parle. L'obéissance des disciples pour le maître, l'affection des fils pour le

1. Sicuti capiti corpus cohærere necessarium est, ita ecclesiam sacerdoti et principi populum : utque virgulta radicibus et fontibus fluvii, ita et filio patri et magistro discipuli. Chrys., *Orat. de recip. Severian.*, ap. Baron, ann. 403.

père doivent apparaître en vous tout entières. — O mes fils, ornez-moi de vos vertus, placez sur mon front la couronne de votre obéissance, faites que tous me jugent heureux de posséder un tel troupeau, et glorifiez mon enseignement par votre soumission, selon le précepte de l'apôtre qui nous dit : « Soyez soumis à vos chefs, « car ils veillent pour vous et rendront compte un jour « de vos âmes [1]. »

« Je vous devais cet avertissement de peur qu'aucun de vous ne se révoltât contre une réprimande que je veux vous adresser. Je suis père et dois conseil à mes enfants : ce devoir que la nature met au cœur du père naturel, la grâce de l'Esprit-Saint l'a mis au mien. Oh! oui, je suis père, et père tellement tremblant pour ses fils, que je suis prêt à répandre ici même mon sang pour vous; mais vous, n'en feriez-vous pas autant pour moi? Nos liens sont communs, nos devoirs les mêmes [2], et je pourrais écrire de vous ce que disait saint Paul de ses disciples chéris : « Saluez de ma « part Priscilla et Aquila, mes compagnons et auxi- « liaires dans le Christ, eux qui ont offert pour moi « tête pour tête. »

« Non, point de séparation entre les frères; c'est ainsi que la ville est forte et la citadelle inexpugnable. Le loup dévorant, le diable, n'attaque point des cœurs unis, et un rempart de charité vaut mieux pour notre

1. Obedite præpositis vestris... quia ipsi pervigilant pro vobis, quasi pro animabus vestris rationem reddituri. *Paul. ad Hæbr.*, XIII, 17.

2. Sed et vos eadem facite pro nobis; simili namque erga nos devincti estis affectu. Chrys., *Orat. de recip. Severian.*, ub. sup.

défense qu'un rempart de diamant[1]. Je mets en avant ces vérités comme une préface à mon discours, afin que vous ne soyez ni surpris ni troublés de ce que je vais vous dire, et je vous parlerai en effet d'une chose digne d'être exposée dans une église et digne d'y être écoutée : c'est de la paix que je vous parlerai. Rien ne convient mieux à un prêtre de Dieu que de parler de paix à son peuple, et plus le sujet de l'ambassade est saint, plus l'ambassadeur a besoin de se savoir écouté[2].

« La paix ! c'est pour l'apporter aux hommes que le fils de Dieu est descendu en ce monde et a pacifié par son sang non-seulement les choses d'ici-bas, mais celles d'en haut, afin qu'il n'y eût plus guerre désormais entre la terre et le ciel. C'est pour la paix que le fils de Dieu a souffert, qu'il a été crucifié et enseveli, et il nous l'a laissée en héritage comme un mur de défense à l'Église, un bouclier contre l'enfer, un glaive contre les démons, un port tranquille pour les cœurs fidèles, une repropitiation de nos âmes vers Dieu et une absolution de nos fautes. Oui, c'est pour cette paix sainte, ce don sacré, que je suis envoyé vers vous en ambassade[3]. Ne me rejetez pas, je vous en supplie ; ne faites pas que je sorte d'ici comme un ambassadeur chassé, le deuil au cœur, la rougeur au front.

« Oh ! sans doute, je l'avoue devant Dieu, il s'est passé depuis longtemps dans cette église de tristes

1. Cum enim inseparabiles fuerint ab eo, lupum, diabolum non timebant : murus enim caritatis firmior est adamante. Chrys., *De vec. Sev.*

2. Pro pace loquimur ad vos. Et quid ita conveniens quam sacerdotem Dei pacem populo persuadere ? Contradictio nulla est, ubi et legatio sancta et legatus acceptus est. Id., ibid.

3. Pro hac ergo legatus ad vos missus sum. Id., l. c.

choses; mais ce n'est point une raison pour que j'applaudisse au désordre, pour que j'approuve vos séditions. Laissons plutôt tout cela de côté, oublions-le, et vous, cessez vos agitations, rentrez dans le calme, redevenez maîtres de vous-mêmes. Dieu le veut, et c'est aussi le désir de notre très-pieux empereur. Il faut en effet obéir aux princes, surtout quand ceux-ci obéissent aux lois de l'Église [1]. L'apôtre disait : « Soyez soumis aux princes « et aux puissances. » Combien plus encore faut-il l'être quand le prince protége la religion et soutient l'Église! Si donc par ce préambule j'ai préparé vos esprits à écouter favorablement l'ambassade que je vous apporte... recevez notre frère Sévérien [2]. »

Cet habile et touchant discours, ce nom de Sévérien suspendu jusqu'à la fin comme un mot que l'orateur craint de prononcer et qui doit entraîner ou repousser l'auditoire, tout cela eut l'effet qu'en attendait Chrysostome. L'assemblée tout entière se leva, éclatant en applaudissements, et ces applaudissements répétés, universels, montrèrent au pacificateur que la paix était acceptée.

Quand le tumulte fut apaisé, il reprit :

« Je vous rends grâce à présent d'avoir si bien accueilli mes paroles. Vous m'avez donné les fruits de votre soumission, et j'ai le droit de me féliciter d'avoir semé le bon grain. Eh bien donc, ne perdons point de temps, rassemblons sans délai les gerbes de notre

1. Oportet enim et regibus obedire, maxime cum et ipsi obtemperent ecclesiasticis legibus. Chrys., *Orat. de recip. Sever.*

2. Si ergo præparavi animos vestros ad suscipiendam legationem meam, recipite fratrem nostrum Severianum episcopum. Chrys., ibid.

moisson, et que le Seigneur Dieu vous rende le prix de l'obéissance et de la bonté du cœur! Vous venez d'offrir au ciel la vraie victime de propitiation quand vous avez entendu ce nom sans vous troubler, et qu'à ma voix toutes les fumées de la colère se sont dissipées pour ne laisser voir en vous que la charité[1]. Recevez-le donc les bras ouverts et le cœur calme, libres de tout ressouvenir amer. Aucun germe de dissension ne doit survivre lorsque la paix est conclue, afin qu'il y ait joie au ciel, joie sur la terre, liesse et exaltation spirituelle dans l'Église de Dieu. »

Sévérien n'était pas là, sa présence eût tout fait échouer, puisque son nom même n'avait pu être prononcé qu'avec des précautions infinies; mais il fallait qu'il acceptât cette paix que lui accordait Chrysostome et qu'il vînt à son tour la proclamer devant le peuple. Ce fut la seconde partie de cette grande scène, et elle se passa le lendemain dans la même église, devant un auditoire plus nombreux, plus animé, s'il était possible. Le discours de Chrysostome avait été un chef-d'œuvre d'adresse et de persuasion; celui de Sévérien n'est qu'une amplification de rhéteur, et nous donne l'idée de ce qu'était cette éloquence syrienne, si fleurie, si recherchée, si contournée, quand le génie ne venait pas la vivifier. Au milieu de lieux communs très-délayés sur les avantages de la concorde, il explique les dissentiments survenus dans l'Église de Constantinople

1. Nunc enim veram hostiam pacis obtulistis Deo, quia nemo turbatus est audito hoc nomine, sed cum caritate suscepistis : simul ut sermone locuti sumus, omnem ex animo fugastis iracundiam. Chrys., *Orat. de recip. Sever.*

par l'intervention de Satan, et il avait bien raison! Satan s'était glissé là, dans la communion du protecteur et du protégé, du chef et du subordonné, comme autrefois entre le Christ et Judas au banquet de la Pâque.

« La paix, dit-il, c'est le nom même du Christ, car l'apôtre nous dit : « Le Christ est notre paix, » c'est elle qui de deux choses ne fait qu'une, tandis que par la jalousie du démon deux cœurs communs dans la foi se divisent et se combattent. Mais comme, à l'arrivée d'un roi, les rues et les carrefours se décorent avec magnificence, comme la ville entière se tapisse de soie et se couronne de fleurs afin que rien n'apparaisse qui ne soit digne de l'aspect royal, ainsi en ce moment où vient au milieu de nous le Christ, roi de la paix, écartons tout souvenir triste[1]. Que le mensonge fuie devant la vérité, la guerre devant l'union des âmes. De même aussi que, dans les tableaux de nos villes où sont représentées les images des augustes frères qui nous gouvernent, l'artiste place derrière eux la Concorde en habit de femme qui les enceint de ses bras maternels, indiquant par là que, s'ils sont séparés de corps, ils ne le sont ni de sentiment, ni de volonté : ainsi maintenant la paix du Seigneur, assise au milieu de nous et nous étreignant contre son sein palpitant, force nos deux âmes à n'en faire qu'une seule en des corps séparés[2].

1. Sicut procedente rege et plateæ mundantur et tota civitas diversis floribus et ornatibus coronatur, ut nihil sit quod minus dignum vultu regis appareat : ita et nunc præcedente Christo rege pacis... Severian., *Orat. de pace cum Chrys.* Chrys., opp.

2. Et sicut frequenter fieri vidimus ubi regum vel fratrum tabulæ pinguntur, ut in duobus unanimitatis declarentur insignia, artifex

Hier notre père commun, dans un discours où respire l'Évangile, nous offrait les préliminaires de la paix; c'est la paix elle-même, c'est le traité que j'apporte aujourd'hui. Hier, les mains levées vers le ciel, il nous recevait au nom de la paix, et c'est avec ses divins présents que nous allons au-devant du Seigneur, les bras ouverts et la poitrine dilatée : la guerre est détruite, c'est la paix qui règne. »

La paix était donc jurée au pied des autels entre les mains du peuple de Constantinople, juge et ratificateur : l'histoire témoigne que ce ne fut pas Chrysostome qui la rompit.

Ainsi se dissipa ce premier orage, orage d'avertissement et de menace pour l'archevêque, pour l'Église, pour l'État. Au même moment, il s'en formait un second aux extrémité de l'empire d'Orient, non loin de la vallée du Nil, et un souffle ennemi de Chrysostome le poussait d'Alexandrie vers Constantinople. Celui-là portait dans ses flancs la ruine et la mort.

picto femineo habitu post tergum utriusque Concordiam statuit, brachiis suis utrumque complectentem... ita nunc pax Domini media assistens, et utrumque nostrûm gremio palpante connectens, discreta corpora in unum convenire animum, ulnis jungentibus docet. Severian., *De pace cum Chrys.*, ut sup.

LIVRE III.

Les Longs-Frères. — Leurs rapports avec le patriarche d'Alexandrie, Théophile. — Caractère de ce dernier, sa tyrannie, son avarice. — Il entre en lutte avec le grand hospitalier Isidore, que les Longs-Frères soutiennent. — Théophile accuse les Longs-Frères d'origénisme. — Expédition du patriarche contre les couvents de Nitrie; pillage et incendie de ces couvents; les moines sont dispersés. — Les Longs-Frères vont demander justice à Constantinople. — Ils sont poursuivis sur leur route par les intrigues de Théophile. — Leur entrevue avec Chrysostome, qui demande leur grâce au patriarche. — Le patriarche la refuse. — Les Longs-Frères dénoncent à l'empereur les violences du patriarche. — Procès en calomnie. — Chrysostome les désavoue : l'impératrice prend leur défense. — Arcadius convoque un synode à Constantinople. — Épiphane, évêque de Salamine, est circonvenu par Théophile. — Son attitude à Constantinople vis-à-vis de Chrysostome. — Il y prêche contre Origène; Théotime, évêque de Scythie, le réfute. — Entreprises d'Épiphane contre la juridiction de l'archevêque; Sérapion lui interdit l'entrée de l'église; découragement du vieil évêque. — Il reçoit la visite des Longs-Frères. — Son départ, sa mort. — Discours de Chrysostome contre l'impératrice. — Fureur d'Eudoxie et de toute la cour.

401 — 403.

Dans ce monde monastique qui comprenait le nome de Nitrie et ses annexes de Scété, entre la vallée du Nil et la chaîne des montagnes libyques, monde peuplé de cénobites et d'anachorètes, où les villes étaient des couvents et les laboureurs des ermites, vivaient quatre hommes bien connus de toute l'Égypte sous le sobriquet des *Longs-Frères*[1]. Ce sobriquet bizarre, ils le devaient à leur haute taille efflanquée, que relevait encore

1. Ob proceritatem corporis vulgo Longi appellabantur. Socr., VI, 7. — Ob staturæ proceritatem Magni vocabantur. Sozom., VI, 30.

une maigreur excessive, fruit de leurs dures austérités. Une simplicité presque enfantine n'empêchait pas chez ces fils du désert la distinction de l'esprit et même un savoir assez profond. Disciples de cette grande école d'Alexandrie, où Didyme l'Aveugle continuait les enseignements des Clément et des Origène [1], ils s'étaient essayés dans les lettres ecclésiastiques par quelques traités d'exégèse estimés. Une touchante unanimité liait d'ailleurs ensemble ces enfants de la même mère et de la même profession qui ne pouvaient vivre séparés. On eût dit qu'ils pensaient, voulaient, respiraient en commun, tant leurs sentiments et leur conduite se trouvaient d'accord en toute circonstance, et, comme s'ils n'eussent formé qu'un en réalité, on se plaisait à les confondre tous les quatre sous cette dénomination collective, « les Longs-Frères. »

De tout temps, les patriarches d'Alexandrie les avaient eus en grande estime. Athanase, partant pour l'exil en 341, avait tiré du monastère de Scété Ammonius, l'aîné d'entre eux, qui le suivit à Rome, et l'on se rappela longtemps dans la ville éternelle le bon moine, qui, rêvant le désert au milieu de ses splendeurs, ne voulut visiter de tant de merveilles que les tombeaux des apôtres [2]. L'exil d'Athanase fini, Ammonius acheva le sien; il dit adieu au monde pour s'ensevelir de nou-

1. Tum vitæ sanctimonia quum eruditione excellebant. Socr., VI, 7 Origenis, Didymi et aliorum ecclesiasticorum scriptorum libros diligenter evolvebant. Sozom., VI, 30.

2. Qui quidem adeo parum curiosus exstitit, ut cum Romam venisset una cum Athanasio, ex magnificis urbis operibus nullum videre desideraverit, sed solas Petri et Pauli Basilicas viderit. Socr., IV, 23 Voir *Saint Jérôme*, t. I, p. 23 et suiv.

veau dans l'affreuse solitude qui était pour lui le paradis.

Théophile, troisième successeur d'Athanase, avait, à l'instar de ses prédécesseurs, recherché l'amitié des Longs-Frères, qui étaient la gloire des monastères de Nitrie, de même que ces monastères étaient celle de l'Égypte chrétienne. Il eût voulu les fixer près de lui comme un moyen de popularité et un instrument d'action, et persécuta particulièrement Ammonius pour en faire un de ses évêques. Rebuté dans sa poursuite par les scrupules et la simplicité de ce moine, qui s'était sauvé dans le désert au premier mot d'épiscopat, il envoya des gens pour l'enlever afin de l'ordonner de force : ces procédés n'étaient pas rares à une époque où, malgré la corruption du clergé séculier, beaucoup de désintéressement régnait dans le clergé monastique. Ammonius, qui s'attendait à cette résolution violente du patriarche, avait pris d'avance ses précautions, et, quand les agents de Théophile arrivèrent, il leur fit voir son oreille, qu'il avait coupée lui-même, et dont la cicatrice était à peine fermée. « Votre voyage est sans objet, leur dit-il, car je suis un mutilé volontaire ; or ces hommes-là ne peuvent être admis dans le corps ecclésiastique, les canons le défendent[1]. » Cela dit, il rentra dans sa cellule, aussi fier que s'il eût gagné une victoire. C'est ainsi qu'Ammonius avait échappé à l'épiscopat. Le troisième frère, Euthymius, attiré sous quelque prétexte dans Alexandrie, fut attaché à l'administration épiscopale par commandement exprès du

1. Cum vero aliquando capiendus esset ut episcopus ordinaretur, nec rogando persuadere potuisset iis qui ad ipsum capiendum venerant, ut abirent, abscissa sibi auricula : Abite, inquit... Sozom., VI, 30.

patriarche; mais, profitant d'une occasion favorable, il rompit ses liens et se sauva dans la profondeur des solitudes libyques. Eusébius, le quatrième, ne se montra pas moins sauvage. Un seul parmi les quatre succomba à l'ambition ou plutôt au désir d'être utile dans une autre voie que ses frères. Ce fut Dioscore, le second, qui se laissa ordonner par Théophile, évêque du diocèse d'Hermopolis la Petite[1]. Il est vrai que ce triste et aride diocèse était celui des cellules et s'étendait sur les monastères de Nitrie et les ermitages de Scété : on l'appelait l'évêché des montagnes[2]. Le moine Dioscore, en l'acceptant, n'avait presque pas changé de condition, et on le retrouvait plus souvent dans son ancienne retraite qu'à Hermopolis la Petite, siége peu fastueux d'ailleurs de sa dignité épiscopale.

Les quatre frères s'étaient liés d'une étroite amitié avec un haut fonctionnaire de l'Église d'Alexandrie, le grand hospitalier Isidore[3], et cette amitié avait pris naissance pendant le voyage d'Athanase à Rome, où Isidore s'était trouvé le collègue d'Ammonius dans la suite du patriarche[4]. Les Longs-Frères et lui se voyaient fréquemment, — fréquemment aussi l'hospitalier recourait à leurs sages avis dans les difficultés de sa charge, car il avait fort à lutter contre la tyrannie et les mauvaises passions de son évêque.

1. Itaque unum ex illis, Dioscorum scilicet, vi abstractum, Hermopolis episcopum constituit. Socr., VI, 50.

2. Pallad., *dial.*, p. 23.

3. Pauperum ac peregrinorum curator in urbe Alexandria. Sozom. VIII, 2.

4. Voir *Saint Jérôme*, t. I, p. 23 et suiv.

Théophile, dont nous venons de parler, devant tenir une place considérable dans nos récits, comme il en occupe une dans les querelles ecclésiastiques de son temps, nous ferons connaître d'abord ce personnage un peu en détail, afin de montrer par quel enchaînement de faits étranges il put être amené d'Alexandrie sur le grand théâtre de Constantinople pour y partager la scène avec Jean Chrysostome, comme Satan avec Job dans le poëme biblique qui porte ce nom.

Théophile passait parmi ses contemporains pour un des plus grands théologiens, mais aussi des plus méchants hommes de ce siècle. Doué d'un vaste savoir, fruit de profondes études à l'école d'Alexandrie, actif, intelligent, subtil, habile à tourner une difficulté autant qu'à combiner une attaque, il joignait à ces qualités des vices qui en faisaient autant de fléaux pour les autres. La science chez lui n'était qu'un moyen de satisfaire son ambition ou ses haines, l'acuité de l'esprit qu'un instrument de trames malfaisantes, l'activité qu'une menace contre tout homme ou toute doctrine qui donnait ombrage à ses prétentions d'omnipotence. Son intérêt était la seule règle de sa volonté, sa volonté la seule loi de son Église. Il traitait les évêques de sa juridiction en véritables esclaves qu'on pouvait casser ou suspendre sans explication ni ménagement au moindre soupçon d'indépendance. En dehors de sa juridiction, glissant perfidement le pied dans les affaires de ses voisins, il se constituait le juge des évêques étrangers, juge redoutable, car il avait pour lui l'autorité de la science, et l'excommunication partie de ses mains produisait toujours l'effroi chez les uns, le doute chez les

autres[1]. Nul théologien du ve siècle ne sut mieux que lui donner un corps à des fantômes d'hérésie. L'arme de son excommunication était donc presque toujours mortelle. Aussi s'était-il rendu redoutable dans les diocèses de Palestine et de Syrie, où beaucoup d'évêques faisaient volontairement soumission devant lui, comme devant le patriarche de tout le midi de l'empire. A l'intérieur de sa juridiction métropolitaine, il ne se contentait pas de faire et défaire les évêques, il changeait les diocèses, en supprimait d'anciens, en créait de nouveaux, étendait ou rétrécissait les limites des siéges suivant son caprice ou le besoin de sa domination[2]. Au moindre regimbement de ses prêtres ou de ses moines, il en appelait aux châtiments séculiers, à la chaîne, à la prison, à l'exil, et les magistrats civils n'osaient lui refuser leur concours, car il était puissant près de l'empereur et bien servi par les officiers de la cour, dont il s'acquérait l'appui à prix d'or. « Il soudoyait à Constantinople, nous dit un contemporain, des espions au moyen desquels il savait tout ce qui s'y passait[3]. » C'était lui la plupart du temps qui faisait nommer le préfet d'Alexandrie, et ce préfet n'oubliait guère durant son gouvernement à quel évêque il avait affaire[4].

1. On peut consulter, sur les rapports de Théophile avec les diocèses limitrophes de l'Egypte, *Saint Jérôme*, t. I, l. 8.

2. Pallad., *dial.*, p. 23. — Zosim., v, 23.

3. Pallad., *dial.*, p. 24 et suiv.

4. Contigerat autem sub id tempus ut clerici quidam Theophili Constantinopoli adessent, magistratuum qui regendæ Ægypto designabantur, promotiones præmercantes, et benevolentiam Theophilo conciliantes in perniciem eorum qui illi minime placebant. Pallad., *dial.*, p. 24.

Cette toute-puissance dans les deux sphères ecclésiastique et civile avait valu à Théophile le surnom de Pharaon chrétien[1], et ainsi sa passion du pouvoir était satisfaite; mais il en avait une autre non moins vive, celle du gain. L'avidité de Théophile était effrayante. Il aimait l'argent pour l'avoir et l'entasser; il l'aimait pour étaler un luxe favorable à son influence; il l'aimait enfin pour corrompre, pour nuire, pour étendre sa domination, et il avait inventé de curieux moyens d'en acquérir, non-seulement sans blâme, mais avec gloire aux yeux de l'Église, mettant résolûment la religion de complicité dans ses vols.

La politique des empereurs romains depuis Constantin avait été de laisser les temples du culte païen se fermer d'eux-mêmes et les anciens dieux tomber de vétusté par la désertion de leurs adorateurs. De sages lois étaient même venues protéger ces vieux sanctuaires contre la destruction et la spoliation, souvent tentée sous couleur de zèle chrétien. Ainsi avaient été préservés ceux de l'Égypte, dont les richesses fabuleuses étaient restées à peu près intactes. Ces richesses enflammèrent la convoitise de Théophile. Il fut le premier, nous dit un écrivain polythéiste, qui foula aux pieds les lois de tolérance et de respect pour des pratiques séculaires[2], et la manière dont il conduisit cette guerre religieuse montre assez que le fanatisme n'en était ni le seul ni le plus grand mobile. Son choix se portait

1. Furor pharaonius ipsum possidet. Pallad., *dial.*, p. 21. — Isid. Pelus., *Epist.*, I, 151.

2. Summus Alexandrinæ urbis in Ægypto antistes Theophilus, qui primus sacra patritosque ritus æternos oppugnare cœpit. Zosim., v, 23.

en effet sur les temples renommés par leur opulence et qui pouvaient rémunérer largement l'emploi de son zèle, tels par exemple que celui de Canope, contre lequel il dirigea en personne une expédition de pillage[1]. Il n'eut pas de cesse non plus qu'il ne fît, au cœur même d'Alexandrie, le sac du Sérapéum, dont les richesses étaient immenses et qui passait pour le temple le plus magnifique de tout l'univers après le Capitole. Le Sérapéum, entièrement bâti de marbre, était garni à l'intérieur de trois revêtements métalliques superposés, le premier de cuivre, le second d'argent, le troisième d'or[2]. Des statues plaquées d'or, des dons votifs en bijoux, en pierres précieuses, en or massif, s'y trouvaient à foison. Le patriarche en fit le siége, accompagné du préfet et du maître des milices, dont il requit l'assistance, parce que les païens se montraient résolus à protéger ce dernier asile de leur croyance[3]. Tout fut pillé, et le patriarche, par délicatesse de religion, fit main basse sur les idoles d'or[4] : ces idoles, si l'on en

1. Eunap., IV, 59-64.

2. Erat hoc templum et venustate et amplitudine nobilissimum. Sozom., VIII, 15. — Serapidis templum... omnium toto orbe fanorum maximum simul ac pulcherrimum fuisse dicitur. Théodoret, V, 22. — Serapium atriis columnariis amplissimis, et spirantibus signorum figmentis, et reliqua operum multitudine ita exornatum, ut post Capitolium, quo se venerabilis Roma in æternum attollit, nihil orbis terrarum ambitiosius cernat. Amm. Marcell., XXII, 15. — Rufin, *Histor.*, II, 29.

3. Præfectus Alexandriæ et dux militum Ægypti Theophilo in destruendis templis suppeditias tulere. Socr., V, 16.

4. ... Pugna porro eo usque producta est, quoad cædis satietas finem malo imposuisset. Socr., V, 16. — Sozom., VII, 15. — Theophilus omnes deorum statuas confregit... Statuæ conflatæ. Socr., ibid.

croit les écrivains du temps, il ne les détestait pas, il en amassa des grandes collections qu'il enfouissait dans les caveaux de son palais épiscopal : c'est ainsi que s'alimentaient les trésors de Théophile.

Les chrétiens laissaient passer sans beaucoup crier ces spoliations cachées sous le voile de l'enthousiasme religieux, mais ils supportèrent moins patiemment celles que le patriarche faisait tomber sur les biens de leurs églises ou sur leurs fortunes privées. Théophile effectivement se montrait fort impartial vis-à-vis des lieux consacrés à un culte quelconque, pourvu qu'ils fussent riches, et, sans employer la force contre les églises de sa juridiction ou les hôpitaux chrétiens, il les dépouillait sans plus de scrupule que les temples du polythéisme. Aucuns fonds, même ceux des pauvres, n'étaient à l'abri de ses détournements. Il avait près de lui une sœur qui partageait sa passion pour l'or, et extorquait de son côté tout ce qu'elle pouvait de donations ou de legs dont la destination était l'église ou les pauvres; elle le faisait au moyen de fidéicommis dont elle s'appropriait les dépôts. Ses pratiques étaient devenues notoires dans Alexandrie, et, une maladie cruelle l'ayant emportée à la fleur de l'âge, on ne manqua pas d'y voir un châtiment du ciel[1]. Théophile, comme je l'ai dit, employait le fruit de ses rapines, en partie à mener dans son évêché un train magnifique qui éclipsait celui des officiers civils, en partie à construire des églises. Il en éleva plusieurs fort belles, à ce

1. Illa quidem, quum ob multa, tum præcipue ob eam causam meritis pœnis persolutis moritur, chirurgo mamillas ejus curante. Pallad., *dial.*, p. 21.

qu'il paraît, et faisait grand bruit de ces constructions, fidèle à son abominable système de couvrir toujours ses méfaits de la gloire et du service de Dieu.

Un solitaire renommé pour la sainteté de sa vie, Isidore de Péluse, peignait en termes d'une amertume fort originale l'état où était tombée la chrétienté égyptienne sous un pareil pasteur. « L'Égypte, disait-il, est revenue à son iniquité première; elle rejette Moïse et se range au parti de Pharaon. Elle flagelle les faibles et accable ceux qui sont dans l'affliction; elle bâtit des villes et prive les ouvriers de leur salaire. Voilà ce qu'elle fait sous le bâton pastoral d'un Théophile, ami passionné des pierres, mais surtout idolâtre de l'or[1]. » Un autre contemporain ajoute que le patriarche d'Alexandrie poussait ses vengeances jusqu'au sang et à l'assassinat, et un troisième résume ainsi son caractère : « Il n'aima et ne favorisa que les méchants, gardant la persécution pour les bons. »

Or, un jour de l'année 402, une riche matrone se présenta chez le grand hospitalier, tenant sous son bras un sac plein d'or, et, prosternée aux pieds du vieillard, elle lui dit : « Ceci est une somme considérable que je destine aux étrangers et aux pauvres. Jure-moi par les serments les plus redoutables que tu n'en laisseras pas

1. Ægyptus hoc semper in more habuit ut inique et perdite se gereret, Mosem videlicet repudians et Pharaonem adscissens; humiles ac demissos flagris lacerans, laborantes opprimens; urbes exstruere jubens, et mercedem negans, utque ad hoc usque tempus in iisdem studiis inhærens, siquidem insano lapillorum amore flagrantem atque aurum pro numine habentem Theophilum,... in medio proferens... Isid. Pelus., *Epist.*, I, 151.

prendre une obole à Théophile. Je préfère les créatures de Dieu qui souffrent aux créatures de pierre que le patriarche élève sur leurs douleurs[1]. » Et cette femme continua d'embrasser ses genoux jusqu'à ce qu'il eût prononcé le serment qu'elle exigeait de lui. Elle se releva alors et lui remit l'argent. Isidore était un homme rigide, honnête, qui administrait avec économie les dépôts de la charité publique, mais qui n'était pas toujours le maître en face d'un évêque despote et insatiable. Fortifié dans sa résistance par l'obligation de son serment, il ne parla point à Théophile de ce qui s'était passé; mais la matrone fut moins discrète, et cette aventure devint au bout de quelque temps la fable de la ville. Le patriarche en conçut une haine mortelle contre le grand hospitalier, à qui pourtant il n'osa point enlever sa place. A quelque temps de là, le même Isidore se trouva engagé dans une affaire qui devait être plus sensible encore à l'orgueil de son supérieur. Un legs avait été fait à l'église d'Alexandrie par l'intermédiaire de la sœur de l'évêque, comme il arrivait souvent, et le testament était conçu, à ce qu'il paraît, en termes ambigus pour couvrir l'intention réelle de la donation. Théophile fit valoir cette ambiguïté pour réclamer le legs au profit de sa sœur. « Il lui avait été destiné et non à l'église, disait-il : elle en avait reçu du vivant du testateur la promesse verbale en présence du

1. Huic Isidoro mulier quædam vidua e magnatibus affert mille aureos, adegitque jurejurando per Servatoris mensam... nihil detecturum Theophilo, ne is nummos illos caperet atque comparandis lapidibus insumeret. Pallad., *dial.*, p. 21.

grand hospitalier[1]. » Isidore, appelé en témoignage, déclara sur sa foi qu'il n'avait jamais entendu rien de pareil, et qu'il ignorait complétement cette affaire[2]. Sa perte fut dès lors décidée.

Que trouver cependant contre ce vieillard, ancien ami d'Athanase, et dont la probité était si bien établie qu'on se cachait de l'archevêque pour lui remettre les fonds destinés aux pauvres? Théophile inventa des calomnies qui s'évanouirent faute de preuves. Pour un de ces faits calomnieux qui regardait la discipline de l'Église, il invoqua le témoignage des Longs-Frères, comme au profit de sa sœur il avait invoqué celui d'Isidore; mais il rencontra le même obstacle dans l'honnêteté de ces bons moines. En entendant les griefs articulés contre leur ami, ils crièrent au mensonge, à la fausseté, attestant par serment qu'ils ne connaissaient pas d'homme plus respectable en Égypte. Le patriarche, qui se croyait le maître des Longs-Frères par les semblants d'affection dont il les avait constamment entourés[3], se troubla d'abord à leur réponse, puis il insista et prétendit qu'ils témoignassent sur sa parole. Ceux-ci refusèrent avec indignation, et ce furent quatre ennemis de plus que Théophile dut englober dans la perte de son hospitalier. Il eût été difficile de prendre en faute, du moins en faute grave et digne de l'excom-

1. Alicunde id novit Theophilus; nil enim ipsum latebat eorum quæ ubique fierent et dicerentur, utpote qui habuerit et factorum et dictorum exploratores... Isidorum evocat... Pallad., *dial.*, p. 22.

2. Testificari recusavit sororem Theophili a nescio quo hæredem scriptam fuisse. Sozom., VIII, 12.

3. Quos plusquam episcopos honoraverat ut magistros, propter vitam, doctrinam et ætatem. Pallad., ibid.

munication pour leur conduite dans les choses du monde, des solitaires qui n'y vivaient pas, et que l'on considérait au désert comme le modèle de la vie ascétique : Théophile, pour les frapper, eut recours à l'arme qu'il tenait en réserve dans les cas extrêmes, le crime d'hérésie[1]. C'est ici que l'histoire des Longs-Frères et du patriarche Théophile se rattache par un lien intime et fatal à l'histoire de Jean Chrysostome.

On était alors au plus fort des disputes de l'origénisme, commencées à Bethléem par Jérôme, à Jérusalem par Épiphane, évêque de Salamine en Chypre[2]. La querelle roulait sur les limites où il fallait renfermer l'autorité d'Origène en tant qu'écrivain dogmatique, c'est-à-dire sur ce qu'il fallait prendre ou laisser dans les opinions de ce grand docteur d'Alexandrie, qui avait mêlé l'imagination à la foi et des erreurs d'une poésie séduisante à de plus nombreuses vérités. De ses propositions les plus aventurées, les unes, depuis un siècle et demi qu'il était mort, avaient été condamnées formellement par l'Église, les autres disparaissaient peu à peu devant le progrès de la science exégétique et la fixation canonique du dogme par les conciles. Toutefois l'école subsistait, bien que modifiée, et le nom d'Origène y régnait entouré d'une auréole presque divine. Dans le reste de la chrétienté, on admirait sans fanatisme les livres de cet esprit sublime, fondateur de

1. Prætextans dogmatum perversitatem. Pallad., *dial.*, p. 22.

2. On peut consulter là-dessus mon ouvrage sur *Saint Jérôme*, I, 8 et suiv.

l'interprétation mystique des Écritures, chacun individuellement adoptant ou rejetant suivant la trempe de son génie; mais en Orient, en Égypte surtout, ce choix ne se faisait pas sans discussion et sans combat.

Celle des propositions d'Origène qui avait soulevé le plus de discussions sur les bords du Nil concernait l'incorporéité de Dieu[1]. Pur esprit, Dieu ne pouvait, suivant l'opinion d'Origène, avoir une forme; être des êtres, source de la vie dans le monde physique, du beau et du vrai dans le monde moral, il ne revêtait de figure déterminée que dans les circonstances contingentes où il voulait se manifester aux hommes. C'était là la vraie doctrine, celle de la philosophie et de la religion. Pour des intelligences habituées à l'interprétation littérale de l'Ancien Testament et qui ne concevaient rien au delà, le Dieu d'Origène manquait de personnalité. La Bible disait que Dieu forma l'homme à son image; les livres saints parlaient fréquemment des yeux, des oreilles, des bras de Dieu, de sa colère, de son repentir: Dieu ressemblait donc à l'homme et avait un corps. Telle était la conclusion où était arrivée une secte de moines grossiers, auxquels les origénistes par mépris donnèrent le nom d'*anthropomorphites*, c'est-à-dire de gens ayant un Dieu à figure humaine[2]. Les anthropomorphites, au contraire, qualifiaient les origénistes d'*athées*. Athées et anthropomorphites se battaient dans

1. Mota fuerat paulo antea quæstio, utrum Deus corpus sit, et humana figura præditus: an incorporeus non solum ab humana, sed ab omni omnino corporea figura. Socr., VI, 7.

2. Anthropomorphitæ, anthropomorphiani.

leurs monastères, car c'est là que conduisaient bien vite les disputes théologiques en Égypte[1]. Dans les monastères éloignés des villes et dans les cellules des anachorètes, habitués à se représenter Dieu et les anges dans leurs visions, l'anthropomorphisme fit de tels progrès que le patriarche d'Alexandrie se crut obligé de pourvoir au double danger de la foi et de la raison en le proscrivant. Théophile lança donc l'anathème contre les partisans de cette puérile croyance, et, par une suite des exagérations de la polémique religieuse, quiconque n'admirait pas Origène et ne se déclarait point son disciple fut taxé par lui d'anthropomorphisme et d'hérésie. C'est ainsi que Jérôme, le grand Jérôme, qui avait commencé la guerre contre l'origénisme à Bethléem, reçut une de ces foudres que le tout-puissant patriarche lançait d'Alexandrie sur le monde, et qu'Épiphane, le docteur par excellence en Orient, se vit dénoncé par une encyclique du même patriarche aux Églises d'Égypte, de Palestine, de Syrie, et de plus à celle de Rome, comme « un anthropomorphite et un ignorant[2]. »

Tel était à cette époque, c'est-à-dire dans les dernières années du IVe siècle, le zèle origéniste de Théophile. Non content d'avoir excommunié deux hommes tels que Jérôme et Épiphane, il usa de rigueurs si intolérables contre les moines anthropomorphites de son diocèse, que ceux-ci résolurent de le tuer[3]. Réunis un

1. Hinc vero gravissima contentio inter monachos exorta... inexpiabile bellum. Socr., VI, 18. — Sozom., VIII, 12.

2. Qu'on me permette de renvoyer encore à mon *Saint Jérôme*, t. I.

3. Ægyptii monachi, relictis monasteriis suis, Alexandriam venere,

jour dans Alexandrie, ils marchaient sur l'archevêché, munis de bâtons et d'armes cachées, quand Théophile, soupçonnant leur dessein, s'avança au-devant d'eux, comme pour leur souhaiter la bienvenue. « Images de Dieu, leur cria-t-il d'une voix tonnante, je vous salue[1] ! » Ce mot fit tomber toutes les colères[2]; les moines, furieux tout à l'heure, faillirent étouffer le patriarche dans leurs embrassements, et la vie de Théophile fut sauvée. Les naïves images de Dieu retournèrent ensuite à leurs cellules, ravies d'avoir un patriarche qui pensât comme elles sur un point si important, heureuses surtout de l'avoir converti.

Il ne l'était pas encore cependant, mais le moment de son évolution n'était pas éloigné, et les Longs-Frères, beaucoup plus justement que les moines dont je viens de parler, purent en revendiquer l'honneur. Disciples fidèles de l'école d'Alexandrie, ils professaient dans les retraites de Nitrie et de Scété un origénisme éclectique tel que celui de Théophile lui-même, rejetant les erreurs, admettant les idées raisonnables ou grandes, et avant tout l'incorporéité de Dieu. Les abbés des monastères et tout ce qu'il y avait d'éclairé parmi les simples moines partageaient ces doctrines; on lisait Origène dans les couvents, on l'y commentait, et quel-

et tumultu adversus Theophilum concitato, impietatis eum damnantes interficere cupiebant. Socr., VI, 7. — In unum congregati tumultuari cœperunt ac Theophilum velut impium e medio tollere volebant. Sozom., VIII, 11.

1. Obviam illis progressus, blandiri eis cœpit, ita dicens : Perinde vos video ac vultum Dei. Socr., VI, 7. — Verum ille ad eos progressus : Perinde, inquit, vos aspexi ac vultum Dei. Sozom., ibid.

2. Hoc ejus dictum monachorum animos mitigavit. Socr., ibid.

ques-uns des Longs-Frères avaient, comme je l'ai dit, composé sur ces délicates matières des traités reconnus orthodoxes. Toutefois la concorde semblait vouloir s'exiler de ces pieuses solitudes; l'anthropomorphisme s'y glissait avec sa grossière intolérance malgré le bon sens des abbés et les interdictions violentes du patriarche. Or on n'apprit pas sans étonnement à Nitrie et à Scété que Théophile changeait de langage, qu'il était entré en rapport avec les anthropomorphites des couvents, et que, dans une lettre probablement concertée entre eux, il avait déclaré qu'à la rigueur, l'Écriture en main, on pouvait supposer à Dieu une voix, des yeux, des oreilles, un corps, puisque la Bible le disait, et que la Bible était la plus sûre des vérités [1]; dans cette même lettre, il s'élevait avec force contre les athées, qui osaient nier la personnalité divine [2]. Il y avait là un revirement d'opinion fort surprenant, mais qui trouva bientôt son explication. Encouragés par sa déclaration, excités d'ailleurs par des manœuvres souterraines, les anthropomorphites devinrent de plus en plus provoquants, et « la guerre, suivant le mot d'un écrivain du temps, alluma ses torches dans le royaume de la paix. »

Sur ces entrefaites, Isidore, cassé de sa charge de

1. Missis litteris ad eos qui in solitudine degebant, monuit ne Dioscorum fratresque ejus auscultarent qui Deum incorporeum esse dicebant. Deus enim, aiunt, juxta sacræ scripturæ testimonia, et oculos habet et aures, et manus ac pedes quemadmodum homines. Socr., VI, 8.

2. Hi vero qui cum Dioscoro sunt Origenis doctrinam sequentes impium dogma inducere conantur : Deum scilicet nec oculos, nec aures, nec manus, nec pedes habere. Socr., ibid.

grand hospitalier et condamné par un synode à la dévotion du patriarche, était venu se réfugier à Scété[1]. Convaincus de son innocence, ses anciens compagnons de solitude étaient accourus pour le recevoir et soutenir son courage : mais le vieillard, en revoyant les lieux qu'il avait habités aux jours heureux de sa jeunesse et où il rentrait frappé d'excommunication, sous le poids d'un jugement inique, restait plongé dans un morne désespoir[2]. Les Longs-Frères, inquiets pour sa vie, allèrent solliciter du patriarche le pardon et la réhabilitation de leur ami. Le patriarche promit et ne fit rien. Ils revinrent à la charge, et avec une sainte liberté Ammonius, qui portait la parole pour eux tous, somma l'évêque de tenir son engagement, « car, disait-il, tu nous l'as promis[3] ! » L'évêque, choqué de la fermeté de ce langage, s'écria qu'on l'insultait, et, appelant les soldats qui lui servaient de garde, il leur commanda de conduire le moine insolent à la prison de la ville. Les soldats obéirent, mais les trois autres moines déclarèrent qu'ils ne se sépareraient point de leur frère : que, si Ammonius était conduit en prison, ils voulaient aller en prison comme lui[4]. Ils suivirent

1. Deinde timens Isidorus ne Theophilus saluti suæ insidias meditaretur, nam hæc usque etiam progredi solet, ut aiunt, cursu petit montem Nitriæ ad monachorum ordinem, ubi commoratus fuerat adolescens. Pallad., *dial.*, p. 22. — Ad monachos Scetis tanquam ad sodales suos perrexit. Sozom., VIII, 12.

2. In sella sua sedens precabatur patientissimum Deum... Pallad. *dial.*, p. 22.

3. Elapso autem tempore, cum nihil amplius proficerent, et manifesto patuisset Theophilum nihil aliud voluisse quam fallere, ipsum adeuntes, impensius flagitarunt, ut promissa præstaret. Sozom., ibid.

4. Theophilus unum ex monachis custodiæ publicæ mancipavit, quo

donc les soldats à travers les rues jusqu'au lieu où on détenait les criminels. Les habitants, à qui leur ardente charité était bien connue, crurent d'abord qu'ils allaient, selon leur habitude, distribuer des aumônes aux prisonniers; mais, quand on apprit qu'ils étaient prisonniers eux-mêmes, une émotion très-vive se fit sentir dans la ville. Des groupes nombreux se formèrent devant la prison, et de hauts personnages se rendirent à la geôle pour savoir de leurs yeux et de leurs oreilles ce que cette aventure signifiait. Alarmé de tout ce bruit, Théophile manda aux quatre frères qu'il leur permettait de quitter la prison pour venir s'expliquer avec lui. « Non, répondirent-ils au messager, nous ne sortirons pas, c'est à l'évêque de venir s'expliquer ici devant nous[1] ! »

La situation devenait embarrassante. Théophile fit jeter de force dans la rue les récalcitrants, et l'explication eut lieu plus tard, quand ceux-ci le jugèrent convenable. Elle eut toute la véhémence que le début promettait. Humiliés d'avoir été traités comme des malfaiteurs à la vue de toute une ville, les Longs-Frères, sans méconnaître le respect dû à leur évêque, firent entendre des paroles telles que les pouvaient trouver des hommes sûrs de leur conscience et qui ne craignaient au monde que Dieu. Ammonius, leur inter-

reliquis terrorem injiceret, sed spes eum fefellit... Ingressi enim alii exire postea noluerunt. Sozom., VIII, 12.

1. Quo cognito Theophilus eos ad se accersit; illi initio quidem poscebant, ut ipse adveniens illinc ipsos educeret: neque enim æquum esse ut publice contumelia affecti clam ex carcere dimitterentur. Sozom., loc. cit.

prête ordinaire, s'exprimait avec calme et dignité, déduisant les raisons de leur démarche et faisant ressortir la conduite infamante de l'archevêque; mais, tandis qu'il parlait, Théophile, changeant de visage à chaque mot, tantôt pâlissait, tantôt rougissait, et une colère fiévreuse éclatait dans ses yeux[1]. Enfin, n'y tenant plus, il se précipite sur le moine, le saisit à la gorge, comme s'il voulait l'étrangler, et, lui coupant d'une main la respiration, il le frappe de l'autre au visage avec tant de brutalité que le sang lui sortit en abondance de la bouche et du nez. Tout en frappant, il criait d'une voix irritée : « Hérétique que tu es, anathématise Origène! » Ce nom, prononcé entre eux pour la première fois comme un chef d'accusation, laissa les Longs-Frères ébahis[2]. C'était là toute l'explication que Théophile voulait avoir. Appelant alors à son aide une troupe de soldats, il ordonna qu'on mît aux fers les quatre moines et qu'on les ramenât dans cet équipage jusqu'à Nitrie. Un mot d'un contemporain ferait croire, mais on aime à en douter, que l'archevêque riva de ses mains le carcan au cou d'Ammonius[3].

Lorsqu'on vit arriver aux monastères ces malheu-

1. Ille autem sanguinolentis oculis draconum instar intendens, torvum taurino more intuebatur, modo quidem lividus, modo pallidus, modo autem amare subridens... Pallad., *dial.*, p. 22.

2. Ammonio viro grandævo, cum malis ejus plagas inflixisset et pugnis nares ejus cruentasset, inclamans his vocibus : « Hæretice, anathematiza Origenem! » cum nihil esset propositum de Origene. Pallad., ibid.

3. Homophrorium manibus ipse suis injecit in collum. Pallad., *dial.*, p. 22.

reux sous escorte et couverts de sang[1], la communauté fut en grand émoi. « On se demanda, dit le contemporain que nous suivons dans ces récits, quelles épreuves et quels châtiments Dieu réservait aux enfants de la pénitence. » On ne tarda pas à le savoir. Un mandement épiscopal arriva bientôt, déplorant la perversion de la foi dans Nitrie, et ordonnant que tout ce qu'il y avait dans les monastères et les cellules de livres d'Origène et de ses fauteurs fût immédiatement brûlé ; que si, ajoutait le mandement, l'exécution du présent ordre éprouvait des oppositions ou des retards, le patriarche viendrait en personne le faire exécuter devant lui[2]. Les solitaires comprirent la menace cachée sous ces paroles. C'est aux abbés surtout qu'en voulait Théophile, comme à des hommes plus instruits, plus indépendants que les simples cénobites, et c'est à eux que s'adressait l'avertissement. Par promesse et argent, il avait organisé dans ces honnêtes et saints asiles, honorés dans tout le monde sous le nom de Ville du Seigneur[3], un espionnage en règle, au moyen duquel il savait jour par jour, heure par heure, ce que faisaient les frères. L'histoire a voué à l'infamie cinq de ces traîtres, agents de Théophile, dénonciateurs de leurs compagnons, instruments de ruine pour leurs couvents. « C'étaient, nous dit le même contemporain, bien informé de tous ces faits, c'étaient des hommes obscurs, sans valeur ni nom, étrangers à l'Égypte et qui n'avaient

1. Sanguine aspersi. Pallad., *dial.*, p. 22.
2. Pallad., *dial.*, p. 22 et seq.
3. Voir dans *Saint Jerôme* son voyage et celui de Paula à Nitrie, I, p. 296 et seq.

jamais été admis dans l'assemblée des pères, gens en un mot indignes d'aucun grade monastique et dont on n'eût même pas voulu faire des portiers[1]. Cette indignité n'empêcha pas le patriarche de choisir plus tard parmi eux trois diacres, un prêtre et un évêque, et encore créa-t-il un nouveau siége pour ce misérable, aucun ne se trouvant alors vacant dans les nomes d'Égypte[2]. Les choses ainsi préparées, espions et patriarche se concertèrent pour un coup d'éclat.

A un jour convenu, les cinq moines quittèrent secrètement leurs cellules pour se rendre à Alexandrie dans une Église où le patriarche officiait. Là, prosternés devant son trône et simulant un trouble intérieur profond, ils lui présentèrent une requête que le patriarche connaissait bien, car il l'avait lui-même rédigée[3]. Il la prit de leurs mains, et, sitôt l'office terminé, il la porta chez le préfet d'Égypte et chez le maître des milices de la province, réclamant leur concours pour des actes de rigueur dont cette requête exposait, disait-il, la nécessité[4]. Ces magistrats, après l'avoir lue, ne firent aucune difficulté de mettre à sa disposition

1. Ex ipso monte instruit homunculos quinque qui nunquam in cœtu seniorum eremi steterant, et indigni erant, piget dicere, qui vel ostiarii essent. Pallad., *dial.*, p. 22.

2. Et hunc quidem ordinat episcopum, viculo præficiens cum civitatem non haberet... tres alios diaconos ordinat qui non erant Ægyptii sed e diversis locis. Ibid., p. 23.

3. Eos itaque subornat ut libellos darent adversus tres illos senes; et falsæ accusationis verba ipse contexuit. Pallad., *dial.*, l. c.

4. Acceptis ab eis libellis coram ecclesia, ingreditur ad Augustalem, et contra istos supplicem libellum apud eum nomine suo deponit, ipse Ægyptiæ dioceseos pontifex... petitque ut militari manu expellantur ii homines ex universa Ægypto. Id., ut sup.

un corps assez nombreux de soldats auquel le patriarche adjoignit les valets du palais épiscopal et une bande de scélérats (c'est le mot dont se sert l'histoire), ses compagnons habituels dans les coups de main qu'il exécutait[1]. Le tout forma une petite armée qu'il équipa avec célérité et mystère, et non sans la faire boire largement, car tous ces braves étaient ivres au moment du départ[2]. L'archevêque à leur tête, dans l'attitude d'un général, se mit en route pour Nitrie. Il avait calculé les haltes de façon à n'arriver en vue des monastères qu'après la chute du jour, afin de rendre la surprise plus complète, et en effet il était déjà pleine nuit lorsque, poussant d'horribles clameurs, la troupe gravit la sainte montagne[3].

Le tableau de cette visite pastorale, tel que l'histoire nous le donne, est celui du sac d'une ville. Les assaillants pillaient, enfonçaient les portes des couvents, fouillaient les cellules, et, sous le prétexte de chercher des livres, faisaient main basse sur tout ce que pouvaient posséder ces pauvres moines[4]. Réveillés en sursaut et à moitié morts de frayeur, les cénobites couraient se cacher dans les coins les plus retirés de leurs enclos. D'autres en grand nombre descendaient les pentes de la montagne par des sentiers dérobés et se dispersaient dans la vallée. Grâce à l'obscurité de la nuit, beaucoup

1. Accepto igitur milite, sceleratorum multitudinem congregat qui circa potestates versantur, ad omnia parati. Pallad., *dial.*, p. 23.

2. Cum prius eos qui secum erant vino ingurgitasset. Ibid.

3. Repente monasteria noctu invadit. Ibid.

4. Prædatur montem, monachorum reculas militibus prædam addicens... expilatis cellulis... Ibid.

d'abbés parvinrent à se sauver. Les Longs-Frères habitaient en dehors des clôtures conventuelles une petite maison divisée en cellules; des âmes compatissantes les en vinrent tirer pour les descendre avec des cordes au fond d'une citerne dont l'orifice fut masqué avec des pièces de bois et des nattes[1]. Quand le soleil se leva sur cette ville du Seigneur, séjour naguère de la méditation et de la paix, il n'éclairait plus que des décombres. « Un sanglier cruel, nous dit le narrateur contemporain, avait ravagé la vigne féconde du Christ[2]. »

Le désir ardent du patriarche était de s'emparer des Longs-Frères, dont la capture devait être le trophée de sa victoire, et il entra dans une vraie fureur en apprenant qu'ils avaient échappé. Se faisant conduire près de leur cabane, il la fit fouiller de fond en comble sous ses yeux. Tout y fut mis en pièces par les soldats, qui brisèrent jusqu'aux grabats. On perça les murs à coups de levier, on effondra le toit, on creusa le sol pour s'assurer qu'il n'existait point quelque part une retraite cachée. Un jeune serviteur, laissé par les frères à la garde de la maison, assistait à ce spectacle, muet et épouvanté. La colère de Théophile gagna enfin les assaillants, trompés dans leurs recherches; ils se vengèrent de leur déconvenue en entassant au milieu de la cabane des monceaux de sarments auxquels ils mirent le feu. Tout fut dévoré par les flammes, l'enfant lui-même y périt. Parmi les objets consumés se trouvaient

1. Tres illos in puteum demiserant, imposita ori putei storea. Pallad., *dial.*, p. 23.

2. Aper ferus fecundissimæ viti invidit. Ibid., p. 24.

une bibliothèque de livres sacrés et profanes, trésor et orgueil de ces bons moines, et aussi un morceau de la sainte eucharistie, que, suivant l'usage de la primitive Église, ils gardaient chez eux pour la sanctification de leur demeure ; de tout cela, il ne resta que des cendres[1]. L'histoire raconte que le patriarche, non content de participer par la vue à cette exécution sauvage, en avait lui-même donné le signal, et qu'il ne partit qu'après avoir vu s'éteindre les dernières lueurs de l'incendie.

Les moines fugitifs, que les Longs-Frères parvinrent à réjoindre, se réunirent au nombre de trois cents, abbés, prêtres, diacres ou simples moines, dans un lieu reculé du désert[2] où ils eurent d'abord l'idée de s'établir ; mais, apprenant qu'une seconde expédition allait être dirigée contre eux, ils se décidèrent à fuir cette Égypte qui ne leur offrirait plus désormais ni paix ni trêve. Leur projet fut de se rendre en Syrie, hors de la juridiction de Théophile, et de là où Dieu les conduirait. Fixant leur rendez-vous à l'occident de la mer Rouge, sur les confins de la Palestine, ils se dispersèrent encore une fois, et chacun gagna comme il put le lieu de ralliement à travers la vallée du Nil. Pendant ce temps-là, un synode d'évêques complaisants, assemblé par Théophile dans Alexandrie, les condamnait

1. Cum autem eos non invenisset, eorum cellulas sarmentis incendit, combustis una libris omnibus veteris ac novi Testamenti, aliisque optimis codicibus et puero uno, sicut oculati testes dixere, et sacra Eucharistia. Pallad., *dial.*, p. 23.

2. Cum iis egressi sunt præter presbyteros et diaconos illius montis trecenti optimorum monachorum; alii vero per diversa loca dispersi sunt. Pallad., ut sup.

comme hérétiques et rebelles d'après une formule dictée par le patriarche lui-même et suivie de l'excommunication[1]. Quand ces infortunés atteignirent le lieu du rendez-vous, de trois cents qu'ils étaient partis, ils ne se retrouvèrent plus que quatre-vingts[2] ; le découragement, la misère, la fatigue, l'incertitude de l'avenir, avaient arrêté les autres dans leur route. Ceux qui restaient étaient pour la plupart de vieux confesseurs à l'épreuve des défaillances et de la douleur, quelques-uns même étaient octogénaires, et leurs corps, marqués des stigmates de la persécution arienne qu'ils avaient subie sous Valens[3], témoignaient de leur saint courage. C'était là leur orgueil entre eux et leur titre devant le monde. Les uns étalaient sur leurs poitrines les cicatrices du fer et du feu, les autres l'empreinte des tenailles sur leurs membres, et ceux qui ne portaient pas ces traces glorieuses des combats de la foi portaient celles des austérités. Ayant tenu conseil, ils résolurent de se rendre d'abord à Jérusalem, où ils prendraient un peu de repos, et ensuite à Constantinople, où ils comptaient obtenir (les pauvres gens n'en doutaient pas) justice de l'empereur et protection de l'archevêque Jean Chrysostome[4]. Partis ainsi pleins de confiance sous la conduite d'Isidore et de trois des

1. Adversus monachos cogit concilium, neque ad defensionem vocatis ipsis, nec facta illis dicendi potestate... excommunicat, prætextans dogmatum perversitatem... eos quoque non puduit appellare præstigiatores. Pallad., *dial.*, p. 22.

2. Sequebantur illos viri circiter octoginta. Sozom., VIII, 13.

3. Sub Valente boïas tulerant. Pallad., *dial.*, p. 62.

4. In comitatum venire ubi divina manu ad curam potentium agendam, Joannes collocatus erat episcopus. Pallad., *dial.*, p. 23.

Longs-Frères, car Dioscore était retenu par le devoir dans son évêché, ils envoyèrent un lointain adieu à leurs chères montagnes, à ces sables torrides et à ce ciel d'airain qui avaient pour eux tous les enchantements de la patrie.

II.

Ils partaient sans argent, sans vivres; la charité les soutint en route, et ils trouvèrent du secours jusque dans le désert. Entrés en Palestine, ils virent les fidèles accourir à leur rencontre avec des provisions et de l'argent; mais les évêques se montrèrent moins compatissants. Beaucoup leur refusaient un simple séjour dans leur diocèse, leur enjoignant avec dureté de passer outre. Ces malheureux en effet avaient été devancés sur toute leur route par une encyclique de Théophile, qui les dénonçait comme des hérétiques excommuniés, et prévenait les évêques de ne point communiquer avec eux : or on connaissait le caractère implacable du patriarche d'Alexandrie, et, même en dehors de sa juridiction, la plupart des évêques jugeaient prudent d'éviter toute querelle avec lui. Celui de Jérusalem, Jean, fut le meilleur de tous. Soit qu'il conservât un vieux levain d'origénisme, malgré sa réconciliation avec Jérôme[1] et le brusque changement de Théophile, soit que la bonne réputation d'Ammonius et de ses frères le disposât favorablement, il reçut les fugitifs à

1. Voir *Saint Jérôme*, t. I, p. 391 et suiv.

bras ouverts. Ce bon accueil les toucha tellement qu'ils lui demandèrent la permission de s'établir au moins pour quelque temps dans le canton de Scythopolis, où ils trouveraient des palmiers en assez grande abondance pour y travailler et vivre à l'aise du produit de leurs nattes[1]. Jean allait consentir, lorsqu'arriva d'Alexandrie une lettre qui refroidit ses bonnes intentions; elle était du patriarche et portait ces mots : « Tu ne devais pas, contre ma volonté, recevoir dans ta ville les moines de Nitrie, car je les ai chassés pour leurs crimes. Toutefois, si tu ne l'as fait que par ignorance, je te le pardonne. Aie soin désormais de ne plus communiquer avec des gens que j'ai excommuniés, et garde-toi de leur accorder ni fonctions ecclésiastiques, ni lieu de résidence dans ta juridiction[2]. »

« Si Théophile ne se disait pas Dieu dans son insolent monitoire, observe à ce sujet l'auteur contemporain qui nous a transmis cette lettre, assurément il s'imaginait bien l'être pour oser s'exprimer ainsi[3]. » La lettre d'ailleurs n'était pas destinée qu'au seul Jean de Jérusalem; c'était une circulaire à tous les évêques de Palestine qui s'étaient montrés quelque peu charitables

1. Perrexerunt Scythopolim, commodum sibi ejus loco domicilium fore arbitrati, ob copiam palmarum quarum foliis ad connecta monachorum opera utebantur. Sozom., VIII, 13.

2. Ira succensus Theophilus, litteras exarat ad episcopos Palestinæ non oportebat, inquiens, vos præter voluntatem meam in civitates vestras hos recipere : sed quoniam ignari id fecistis, vobis ignosco. In posterum cavete ne illos aut in ecclesiasticum aut in privatum locum admittatis. Pallad., *dial.*, p. 23.

3. Deum esse se non dicens, sed præ immodica arrogantia imaginans. Pallad., ibid.

et hospitaliers envers les exilés d'Égypte. Cette persécution sous toutes les formes s'appelait dans le langage des amis de Théophile « la chasse aux basilics. »

La Palestine était donc fermée aux Longs-Frères et à leurs compagnons ; la Syrie le devait être également, tant on craignait tout froissement avec ce dangereux voisin. Convaincus de leur malheureux sort, ils n'eurent plus qu'un désir, celui de gagner au plus tôt Constantinople, et de se mettre sous la protection d'un évêque aussi puissant que Chrysostome. Un des ports de la côte, Césarée ou Joppé, leur fournit le navire dont ils avaient besoin, et ils arrivèrent sans encombre dans la ville impériale, où leur apparition causa une certaine surprise. Sans doute on voyait fréquemment dans la grande cité byzantine, rendez-vous de toutes les curiosités orientales, des moines de tous costumes et de toute nation : arabes, syriens, cappadociens, persans; mais ceux des solitudes d'Égypte étaient rares, et l'on parlait de Nitrie et de Scété comme d'un pays presque fabuleux[1]. La vue de ces moines était une nouveauté, leur costume aussi frappa singulièrement les regards. Ils avaient les jambes et les bras nus, et portaient pour tout vêtement ces peaux d'agneaux du désert, à la toison fine et blanche, qu'on appelait *meloté*[2]. De quatre-vingts qu'ils étaient partis d'Égypte, ils n'étaient plus maintenant que cinquante, la fatigue et la misère ayant

1. Socr., VI, 7. — Sozom., VI, 29. — Pallad., *Vit. Patr.*

2. Sumptis statim melotis suis... Pallad., *dial.*, p. 23. — C'était leur tunique de voyage. Saint Athanase envoya une de ces toisons d'agneau à Mélanie, pour prix de l'hospitalité qu'il avait reçue d'elle dans la ville de Rome.

moissonné le reste, et eux-mêmes, malgré leur forte constitution, présentaient des corps exténués et des visages où l'angoisse du malheur était empreinte[1]. Après s'être reposés sur le port, ils se formèrent en troupe, Isidore et les Longs-Frères tenant la tête, et ils se dirigèrent vers l'archevêché, où les Longs-Frères entrèrent seuls.

Admis en présence de l'archevêque, les Longs-Frères, se prosternant à ses pieds suivant l'usage[2], exposèrent en peu de mots les événements qui les amenaient à Constantinople et que Chrysostome connaissait vaguement par le bruit public. Ils ajoutèrent qu'ils venaient lui demander sûreté pour leurs personnes et protection près de l'empereur contre les violences de leur patriarche, dont ils réclamaient le châtiment de la justice du prince[3]. Ils avaient à cet égard dressé un libelle d'accusation qu'ils lui présentèrent. Chrysostome les releva avec bonté, et, les interrogeant sur les questions de doctrine d'où était né le dissentiment, il leur fit expliquer dans un entretien familier leurs opinions sur les points les plus délicats de l'origénisme. Nourri comme il l'était de la fleur des doctrines orientales, il eut bientôt sondé ces cœurs sincères et ne découvrit

1. Quinquaginta electorum hominum canities sanctis laboribus tincta et ornata. Pallad., *dial.*, p. 23.

2. Ad ejus genua provoluti orabant ut succurreret animabus calumniam passis et devastatis ab iis qui id potius quam benefacere consuevissent. Pallad., *dial.*, ibid. — Nobis medere non mediocriter vulneratis a Theophili papæ furore. Id., p. 24.

3. Si et ipse nos negligis... nil jam reliqui nobis fit, nisi ut imperatorem adeamus et prava illius facta in contumeliam ecclesiæ exponamus. Id., l.

rien dans leur foi qui pût justifier la condamnation d'un concile et l'excommunication d'un évêque. « Je me charge de cette affaire, leur dit-il, et je ferai en sorte qu'un autre concile vous absolve, ou que votre évêque lève de son plein gré votre excommunication. Reposez-vous-en sur moi. » Quant à la requête qu'ils voulaient adresser à l'empereur, il leur conseilla de ne point le faire, de ne point traduire un chef ecclésiastique devant les juges du siècle. « C'est à l'Église, leur dit-il, de juger les choses de l'Église; les tribunaux temporels n'ont rien à voir dans des débats qui intéressent le service de Dieu[1]. » Et, les congédiant, il ajouta : « Mes frères, vous ne logerez point ici, car je ne puis recevoir à ma table et sous mon toit des hommes condamnés et excommuniés que leur condamnation ne soit réformée canoniquement, et leur excommunication retirée; mais je vous placerai dans les cellules de mon église d'Anastasie, où mes diaconesses ne vous laisseront manquer de rien. Par la même raison, vous ne pouvez être admis à la communion des mystères; je vous autorise toutefois à participer en commun avec nous aux prières de l'église[2]. » Il leur enjoignit enfin de rester renfermés au domicile qu'il leur assignait, de se montrer rarement dans la ville, surtout de garder un silence absolu touchant l'objet de leur voyage[3], dont la bonne issue devait tenir aux

1. Hortatur eos ut desinant ipsum accusare, ob molestiam quæ ex hujusmodi judiciis nasci solet. Pallad., *dial.*, p. 25.

2. Sic Joannes eos quidem ad communionem non admisit. Pallad., *dial.*, p. 24. — In ecclesia orare nequaquam prohibuit. Sozom., VIII, 13.

3. Admonens eos ut apud omnes religioso silentio adventus sui

décisions d'un concile et à ses propres soins, que troubleraient nécessairement les interventions du dehors. Cela dit, il fit conduire les Longs-Frères et leurs compagnons dans les vastes cloîtres qui entouraient l'église d'Anastasie, et, mandant près de lui la diaconesse Olympias, il la chargea de s'entendre avec les matrones de la ville pour procurer à ces malheureux, dénués de tout, la nourriture et le vêtement[1].

La préoccupation de Chrysostome au sujet de cette aventure était grave, car il en pouvait rejaillir un grand déshonneur sur l'Église, si les faits, tels qu'ils lui étaient racontés, le procès d'Isidore, le sac des couvents de Nitrie, la condamnation des Longs-Frères sans qu'ils eussent été entendus, devenaient un sujet d'enquête, d'examen, de discussion et enfin de sentence devant un tribunal laïque. Il n'avait pas le moindre doute sur la sincérité des Longs-Frères, et de plus il connaissait Théophile par expérience comme un adversaire de peu de conscience et un machinateur de grande habileté. Il avait eu à lutter contre lui lors de son élection au siége de Constantinople, et ce patriarche d'Alexandrie, alors présent dans la ville impériale, avait employé, pour faire échouer un homme qu'il connaissait à peine, mais dont il était jaloux, des manœuvres qu'on n'aurait attendues que de l'ennemi le plus invétéré. Il n'avait

causam tegerint, donec ipse, inquit, misero ad fratrem Theophilum. Pallad., *dial.*, p. 24.

1. Dato eis in ecclesia dicta Anastasia hospitio, ad requiescendum, ipse quidem non suppeditabat quæ ad usum illis necessaria erant, sed religiosæ mulieres victum ipsis subministrabant. Pallad., *dial.*, p. 24. — Quos diaconissa Olympias, virilis mulier, hospicio suscepit. Id., p. 64.

même consenti à l'ordonner après l'élection que sur le commandement réitéré de l'empereur ou de son ministre Eutrope[1]. Chrysostome était donc bien convaincu que, dans les affaires de Nitrie, Théophile avait mérité toute la réprobation que les fugitifs appelaient sur sa tête; mais l'idée d'un grand évêque, le second du monde oriental, assis en accusé au prétoire d'un juge laïque, le révoltait malgré lui et l'intéressait presque à sa cause. A peine les solitaires étaient-ils installés dans leurs cellules, qu'il prit la plume, et afin de prévenir ce qui à ses yeux était une honte pour la dignité épiscopale, il écrivit à son co-évêque d'Alexandrie, le conjurant de lui accorder comme à un frère et à un fils la grâce des exilés, au nom de la paix de l'Église et de l'honneur de Dieu[2]. « J'ai interrogé les moines de Nitrie, disait sa lettre, et en vérité je n'ai découvert dans leur doctrine rien de contraire à la vraie foi[3]; mais l'affliction leur a tourné la tête, ils veulent te dénoncer à l'empereur et m'ont présenté dans ce dessein une requête dont ils ont suspendu l'envoi à ma prière. Toutefois ils ne s'abstiennent qu'à regret, et je tremble qu'ils ne reprennent au premier moment leur fatale résolution. Lève donc de toi-même l'excommunication, pardonne-leur, et tout sera fini. Autrement il faudra recourir à un concile que je convoquerai, ou laisser porter cette fâcheuse affaire au tribunal des juges sé-

1. Voir mes *Nouveaux Récits de l'histoire romaine au* v^e *siècle Trois Ministres*, etc., p. 180.

2. In hoc mihi ut filio et fratri gratificare. Pallad., *dial.*, p. 24.

3. Ut communionem eis restitueret, quippe qui de Deo recte sentirent. Sozom., VIII, 13.

culiers. J'attends ta réponse et voudrais savoir quel sentiment tu as de tout ceci, afin de choisir moi-même une ligne de conduite[1]. » En caractérisant, comme il le faisait, les intentions des Longs-Frères, Chrysostome ne se trompait pas. Il comprenait que ces hommes simples, mais fermes jusqu'à l'opiniâtreté et exaspérés d'ailleurs par la souffrance, n'admettraient ni ménagements, ni délais, et que, lui-même n'ayant aucun moyen de satisfaction à leur offrir, ils lui échapperaient infailliblement.

Théophile de son côté haïssait particulièrement Chrysostome, dont il enviait la gloire et avait essayé d'entraver la fortune, mais qu'il était obligé de reconnaître pour son supérieur dans la hiérarchie des Églises. A la lecture de cette lettre, sage dans son objet, modérée dans sa forme, mais où l'archevêque se faisait juge des hommes qu'il avait excommuniés, les déclarait orthodoxes après examen, ajoutant que, si le pardon ne leur était octroyé, lui, Jean de Constantinople, convoquerait un concile pour les absoudre, le hautain patriarche bondit de fureur, et ses rancunes se réveillèrent. En réfléchissant aux raisons qui pouvaient porter cet ancien ennemi à prendre le patronage de quelques misérables moines, il n'en imagina que deux : le désir de lui nuire ou bien la conformité de doctrine avec les excommuniés, et il se rappela qu'au temps où lui-même était origéniste ardent, il comptait Chrysostome parmi les auxiliaires de son parti. Ce fut pour

1. Eo desperationis homines devenere ut scripto te accusent. Cæterum quod tibi videtur rescribe. Pallad., *dial.*, p. 25.

cet esprit malfaisant un trait de lumière, et il songea dès lors à quelque grande intrigue qui fît tomber dans le même filet les protégés et le protecteur. Pour le moment, il s'en tint aux questions de discipline et de compétence ecclésiastique, et fit à la lettre de Chrysostome la réponse suivante : « Je ne croyais pas que tu pusses ignorer les canons de Nicée qui défendent aux évêques de juger des causes hors de leur ressort. Que si tu les ignores, je t'invite à en prendre connaissance, et à ne pas recevoir de requête contre moi. Dans le cas où je devrais être jugé, il faut que je le sois par les évêques d'Égypte et non par toi, qui es éloigné d'ici de soixante-quinze journées[1].

Le cinquième canon de Nicée portait effectivement défense aux évêques des autres diocèses de recevoir en communion ou en recours les membres du clergé et les laïques qui auraient encouru l'excommunication dans leurs diocèses particuliers; mais il y était ajouté comme correctif que l'on s'informerait si ce n'était point par faiblesse ou par quelque autre défaut des évêques, ou par suite de quelque inimitié personnelle, que les plaignants auraient été retranchés de la communion. Chrysostome était donc entre les excommuniés de Nitrie et leur métropolitain dans toute la rigueur du droit : il voulait examiner aux termes des canons si leur condamnation n'était pas l'effet soit d'une erreur,

1. Arbitror quidem non ignorare te canonum Nicænorum decretum, quo censetur, ne episcopus litem extra fines suos judicet; si autem ignoras, disce et a libellis adversus me abstine. Nam si judicari me oporteret, ab Ægyptiis episcopis judicandus sum, non a te qui septuaginta quinque dierum itinere hinc abes. Pallad., *dial.*, p. 25.

soit d'une vengeance privée. Théophile au contraire feignait d'imputer son intervention à une grossière ignorance des règles ecclésiastiques, et, voulant afficher jusqu'au bout le mépris pour Chrysostome et pour son patronage, il fit appréhender au corps l'aîné des Longs-Frères, demeuré, ainsi que je l'ai dit, dans son diocèse des montagnes comme un consolateur et un appui pour ce qu'il y restait encore de solitaires. Par un procédé qui rappelle les tyrans de l'ancienne Égypte, le patriarche envoya à Dioscore des esclaves éthiopiens qui le traînèrent hors de son église, et c'est ainsi que le vieillard apprit qu'il allait être déposé[1]. La sentence canonique suivit de près. Non-seulement l'évêque d'Hermopolis la Petite fut cassé de son grade et retranché de la communion, mais le diocèse lui-même fut aboli, comme si la présence de ce saint homme sur le plus pauvre siége d'Égypte y eût imprimé une souillure[2]. Dioscore, delivré de sa triste chaîne, s'embarqua furtivement et rejoignit ses frères à Constantinople. Cet exploit de Théophile complétait la lettre à Chrysostome et lui donnait toute sa signification.

L'archevêque de Constantinople parut ne point sentir le trait insolent par lequel Théophile répondait à sa prière; il lui récrivit même pour le ramener à des sentiments plus calmes dans l'intérêt de l'Église, tandis que d'un autre côté il prêchait la paix aux Longs-Frères.

1. Dioscorum sanctum episcopum jubet throno ejici, tractum a servis æthiopibus, iisque fortasse nondum baptizatis. Pallad., *dial.*, p. 23.

2. Sibi vindicans ejus parœciam, quam à Christi adventu habebat civitas Dioscori. Pallad., ibid.

Ces moines et leurs compagnons, las de tant de délais, irrités, malades, se contenaient à peine : une perte douloureuse acheva de les aigrir. Le grand hospitalier Isidore mourut. Ce prêtre, source involontaire de leurs malheurs, expirait à l'âge de quatre-vingt-cinq ans dans une de ces cellules d'Anastasie que l'archevêque leur avait assignées pour demeure, et où ils ne virent bientôt plus qu'une prison : ils se demandèrent alors les uns aux autres avec désespoir s'ils étaient destinés à mourir, comme leur ami, dans l'exil, sans justice ni vengeance. Ils en étaient là quand de nouveaux événements vinrent leur rendre la liberté d'agir, et dégagèrent l'archevêque de toute responsabilité dans les tristes affaires de Nitrie.

Il était entré tout récemment au port de Constantinople un navire égyptien amenant d'Alexandrie une ambassade du patriarche à l'empereur. Les envoyés étaient au nombre de cinq, un évêque et quatre abbés, et dans leurs rangs figuraient quelques-uns des odieux espions de Nitrie, provocateurs et instruments de tous ces désastres : la trahison, comme on voit, avait bientôt reçu sa récompense. Ils étaient porteurs d'une requête au prince tendant à ce qu'on chassât de Constantinople, comme des hommes dangereux et capables de tout, des moines fugitifs, excommuniés par leur évêque et condamnés par un concile pour crime d'hérésie, de magie, de rébellion enfin contre l'Église et l'État[1] : ces

1. Ad hoc Theophilus nuntii quosdam ad contentiosas verborum pugnas exercitatos, . . et monet dent libellos precum quos nuper suo ipse dictaverat, qui continebant apertum quidem mendacium, amic-

scélérats, c'étaient les Longs-Frères et leurs amis. L'imputation de magie glissée au milieu des autres avait été perfidement imaginée pour intéresser le pouvoir civil à l'extermination de ces malheureux[1]. La magie en effet était un crime de lèse-majesté, jugé la plupart du temps par des commissions spéciales, attendu qu'il s'y mêlait presque toujours aussi des menées ambitieuses et des complots contre le chef de l'empire. Les lois qui la punissaient étaient donc d'une dureté impitoyable : c'était la relégation ou la mort. Faire des exilés de Nitrie une bande de magiciens, c'était armer contre eux la haine publique, les soupçons du prince, le zèle des adulateurs et des lâches. Les envoyés s'offraient d'ailleurs à soutenir leurs dires devant le tribunal de l'empereur. Pour que l'accès du palais leur fût plus facile et l'office du prétoire plus favorable, ils arrivaient munis de grandes sommes d'argent et de cadeaux de toute nature. Le patriarche d'Alexandrie comptait à la cour byzantine, ainsi que je l'ai dit, plus d'un serviteur à gage prêt à l'aider dans toutes ses entreprises.

Les relations du primat d'Égypte avec le gouvernement impérial avaient un caractère tout particulier, unique dans l'empire d'Orient. Alexandrie alimentait Constantinople, comme Carthage nourrissait Rome, et l'évêque qui tenait sous sa main les fermiers des grains,

tum vero varia et multiplici calumnia eorum quæ sunt invisibilia. Pallad., *dial.*, p. 24.

1. Cum nihil haberet unde eorum vitam calumniaretur, fecit ut in palatio quasi præstigiatores digito monstrarentur. Pallad., *dial.*, ibid.

la flottille de transport, en un mot les nombreux agents du service de l'annone, était devenu par le fait un personnage politique très-important. Un retard d'un mois, de quinze jours, d'une semaine dans les envois suffisait pour affamer la ville résidence des césars et les césars eux-mêmes, et l'on put mesurer l'influence des redoutables patriarches d'Alexandrie lorsque, sous le principat de Constance, Athanase fut accusé d'avoir voulu créer la famine. Outre cela, le service de l'annone comptant dans l'intérieur de Constantinople des agents presque aussi nombreux qu'au port d'Alexandrie et ces agents étant presque tous Égyptiens, les mêmes patriarches possédaient au sein de la ville impériale un petit peuple de matelots, d'ouvriers, de portefaix, de trafiquants de toute sorte, concentré dans un quartier voisin de la mer et en rapport avec la flotte : peuple turbulent, toujours mêlé aux émeutes de la plèbe byzantine et toujours prêt à entrer dans des complots religieux sur un signal de son évêque. Aussi l'histoire nous montre-t-elle les Égyptiens de Constantinople jouant fréquemment un rôle dans les désordres ecclésiastiques de cette capitale, par exemple dans la lutte entre Grégoire de Nazianze et le philosophe Maxime [1], et plus récemment lors de la candidature de Jean Chrysostome. Cet état de choses assurait à l'intervention du primat d'Égypte dans une affaire infiniment plus de poids auprès du gouvernement impérial qu'à celle des primats d'Antioche, de Thes-

1. Consulter là-dessus les *Nouveaux Récits de l'histoire romaine au* v^e^ *siècle : Trois Ministres*, etc.

salonique ou de Césarée; l'habileté égyptienne faisait le reste.

Non contents de poursuivre juridiquement les exilés devant l'empereur, les envoyés de Théophile propageaient contre eux dans la ville les bruits les plus infamants, et déjà la disposition des esprits, favorable jusque-là, leur devenait contraire. Les pauvres moines ne pouvaient plus paraître dans les rues qu'on ne les montrât au doigt en les traitant de magiciens. A bout de patience, ils résolurent de répondre aux accusations en attaquant de front les accusateurs, et, quoi qu'en pût dire Chrysostome, ils rédigèrent une plainte dans laquelle, énumérant leurs griefs, ils requéraient contre l'évêque et les quatre abbés agents de Théophile la peine des calomniateurs. Ils firent plus, ils englobèrent dans la même réquisition le patriarche d'Alexandrie, comme le premier et le véritable auteur des calomnies[1]. Chrysostome alors les désavoua hautement, et déclara se séparer d'eux pour toujours[2].

Chose triste à dire, cette séparation leur profita près des gens qui n'aimaient pas l'archevêque. Celui-ci fut blâmé d'abandonner ainsi dans le péril des suppliants venus des extrémités de l'Orient se placer sous son aile et de sacrifier la cause de ses hôtes à son orgueil de prêtre, qui ne voulait pas qu'un autre prêtre, si cri-

1. Monachi ut viderunt se non solum Theophilum non placare, sed in majorem iram impellere... supplices libellos Joanni offerunt, diversa Theophili tyrannidis genera denotantes, adjunctis quibusdam capitulis quæ pudet coram simplicioribus dicere, ne eos a credendo deterream.. Pallad., *dial.*, p. 25.

2. Sic Joannes dato eis responso, eos ab sua cura et cogitatione dimisit. Pallad., *dial.*, ibid.

minel qu'il pût être, fût traduit devant un tribunal laïque, fût-ce même le tribunal de l'empereur. On exaltait au contraire le courage de ces honnêtes gens, qui brisaient de gaieté de cœur leur dernier appui plutôt que de subir patiemment l'infamie. A mesure que l'intérêt se reportait sur eux, les ennemis de l'archevêque en prenaient occasion pour noircir sa conduite, et l'infortune des moines de Nitrie fut un sujet d'incrimination pour lui. On prétendit que ce cloître où il les avait enfermés était réellement une prison, qu'ils y supportaient les plus durs traitements, et qu'un d'entre eux étant mort de misère et de faim (on parlait vraisemblablement d'Isidore), Chrysostome avait refusé de lui rendre les devoirs dus aux mourants[1]. Ceci pouvait être vrai, car la règle ne lui permettait pas d'entrer en communion de sacrements avec des gens frappés de séparation canonique. La cour encourageait de tout son pouvoir ce revirement de l'opinion, et en dépit des menées de Théophile les moines de Nitrie y devinrent à la mode par opposition à Chrysostome. Non-seulement on les encouragea dans leur résolution de demander justice à l'empereur, non-seulement on leur fit déposer leur placet, suivant les formalités voulues, à l'office du prétoire impérial, mais, comme la réponse tardait, vu la lenteur des procédures, on leur mit en tête de recourir à l'impératrice elle-même, qui, disait-on, ferait marcher l'affaire comme il convenait.

Un jour donc qu'Augusta était attendue pour la célébration des mystères à l'église de Saint-Jean-Baptiste,

1. *Act. synod. ad Querc.*

au faubourg de l'Hebdomon, les moines de Nitrie s'y rendirent, les Longs-Frères à leur tête, et se tinrent rangés en bon ordre sur le passage de l'impératrice[1]. Eudoxie arriva, entourée de gardes et assise dans son char impérial. La vue de cette troupe de moines suppliants lui causa un instant de surprise ; puis, les reconnaissant à l'étrangeté de leur costume, non moins qu'à la haute taille de leurs chefs, elle s'avança hors de sa voiture et fit signe aux Longs-Frères qu'elle désirait leur parler[2]. Quand ils furent proche, elle leur dit : « Donnez-moi votre bénédiction, mes frères, et priez pour moi, pour mes enfants, pour l'empereur et aussi pour l'empire. Je sais quelles sont vos demandes, et il ne dépendra pas de moi qu'un synode ne soit convoqué au plus tôt pour vous donner la satisfaction que vous méritez. Je veux en outre que votre patriarche soit mandé ici pour y répondre du mal qu'il vous a fait[3]. » Les Longs-Frères et leurs compagnons se retirèrent le cœur joyeux. Un grand pas était fait. Eudoxie prenait en main l'intérêt des persécutés de Nitrie, et elle se précipita dans cette affaire avec la résolution d'une femme qui n'entreprend pas en vain. Quelques jours à peine s'écoulèrent depuis l'entrevue de l'Hebdomon, et déjà

1. Cumque libellos obtulissent Augustis, imperatricem adeunt in martyrio sancti Joannis. Pallad., *dial.*, p. 25.

2. Extra imperiale vehiculum prospiciens capite inclinato... Sozom., VIII, 13.

3. Benedicite, inquiens, et orate pro imperatore, et pro me ac liberis meis, et pro imperio. Ego dabo operam ut synodus brevi convocetur et Theophilus huc veniat. Sozom., ibid. — Ut Theophilus volens nolens exhibitus per magistrum causam diceret. Pallad., *dial.*, p. 25.

tous les délais résultant des formalités étaient levés. Le décret de convocation d'un synode était signé par l'empereur, l'ordre d'instruire en calomnie contre les envoyés égyptiens était signifié aux juges, Théophile lui-même était cité à comparaître, et ce qui prouvait l'ardeur d'Eudoxie à servir cette cause qu'elle avait faite sienne, c'est qu'elle dépêcha un de ses officiers nommé Élaphius pour remettre en main propre au patriarche, dans sa ville d'Alexandrie, la double citation qui l'appelait à comparaître devant le futur concile et devant l'empereur[1].

L'apparition d'Élaphius et ce retour subit des choses, qui faisait du patriarche un accusé, de ses excommuniés des accusateurs, frappèrent Théophile comme d'un coup de foudre. Il n'y voulut voir qu'une manœuvre habile de Chrysostome et la revanche des dédains insolents avec lesquels avait été repoussée sa proposition de concorde. Il sut pourtant contenir sa colère. « Théophile se taisait, dit un contemporain, mais son silence était sinistre. » Élaphius, reçu avec tout le respect dû à celle qui l'envoyait et à la mission dont il était chargé, n'obtint pourtant rien de définitif. Le patriarche prétexta les devoirs de son ministère et d'autres raisons encore pour ne point partir sur-le-champ, mais il promit solennellement d'être à Constantinople dans un court délai. Ce fut tout ce qu'Élaphius put rapporter à sa maîtresse. Théophile en effet, sous le coup de la surprise et du danger, avait besoin de se recueillir, il

1. Alexandriam missus est Elaphius, ut Theophilum adduceret : reliqua responsi imperialis præfecti exsequuntur. Pallad., *dial.*, p. 25.

avait besoin de dresser des machinations nouvelles contre ce qu'il croyait une machination de son rival : pour cela, il lui fallait du temps, et il se mit à l'œuvre aussitôt. Se sauver lui-même, rentrer dans les bonnes grâces de l'empereur et perdre Chrysostome, voilà le problème dont la solution absorbait son esprit[1]. Quant aux Longs-Frères, il y songeait à peine, leur importance disparaissant devant la grande lutte qui allait s'ouvrir entre les deux premiers prélats de l'Orient. A force d'y rêver, il lui sembla que le moyen le plus expéditif et le plus sûr d'accabler son ennemi était de lui jeter en face quelque homme de grande autorité dans l'Église en matière de discipline et de dogme, qui vînt, au nom des lois disciplinaires violées, lui demander compte de la protection dont il couvrait contre un évêque et un concile des excommuniés, lui demander compte aussi, au nom de la foi orthodoxe, de sa foi, à lui, qui avait communiqué avec ces hommes. La question de l'origénisme se glissait alors dans l'affaire avec tout son venin ; l'archevêque était poursuivi comme hérétique en même temps que les Longs-Frères, et Théophile, une fois les choses engagées, paraissait pour saisir son adversaire corps à corps. Telle fut la combinaison infernale à laquelle il s'arrêta ; toutefois il fallait trouver cet homme influent, honnête, qui à son insu mettrait son autorité, sa science théologique et son zèle au service des passions d'autrui : Théophile crut

1. Verum in intimo pectoris recessu occultans ac moliens... cogitare cœpit qua ratione Joannem episcopatu deficere posset. Sozom., VIII, 14. — Quamobrem Theophilus totus in hoc cœpt incumbere .. ut Joannem episcopali sede deficeret. Socr., VI, 8.

l'avoir trouvé dans la personne de son ancien adversaire, le vénérable Épiphane, évêque de Salamine en Chypre.

III.

Épiphane, dont j'ai parlé longuement dans un autre de mes récits à propos de ces mêmes querelles de l'origénisme, qu'il fut un des premiers à soulever [1], Épiphane ne comptait pas alors moins de quatre-vingts ans. Ce vieillard avait eu ses jours d'héroïsme, lorsque, consumant sa fortune et sa vie à la recherche des hérésies, bravant la faim, la soif, les mauvais traitements des hommes, pour étudier jusqu'au fond des déserts de l'Arabie les déviations de la foi chrétienne, il avait tenu d'une main ferme la chaîne des traditions apostoliques, si fréquemment ébranlée en Orient par l'imagination et la fantaisie ; mais, au moment où Théophile jetait son dévolu sur lui pour en faire un instrument de haine et de discorde, Épiphane n'était plus que l'ombre de lui-même. L'âge, sans diminuer son activité, avait affaibli son intelligence. Un esprit pétulant, brouillon, tracassier, remplaçait en lui cette âme généreuse, dévorée jadis du pur zèle de la maison de Dieu Ébloui par sa propre gloire, enivré de ses succès pres des conciles, dont il avait dicté si souvent les décrets, il avait fini par croire à sa propre infaillibilité, et par se faire, vis-à-vis de ses collègues les évêques

1. Voir *Saint Jérôme*, t. I, v.

et des synodes eux-mêmes, un juge sans appel ou plutôt un tyran.

Il y avait dans cet homme profondément sincère, mais que l'orgueil dominait, quelque chose de la naïveté d'un enfant ; c'est ce que témoignent les historiens contemporains, et Théophile, dans le choix qu'il venait de faire, avait compté sur cette simplicité mêlée aux infatuations de l'amour-propre. Ainsi que je l'ai dit plus haut, à l'époque où, chef d'origénistes, le patriarche avait eu pour adversaire l'évêque de Chypre, chef des anti-origénistes d'Orient, il l'avait traité insolemment, suivant son usage, l'appelant radoteur et anthropomorphite[1], et malgré cette insulte publique, consignée dans une lettre pastorale et aggravée par une menace d'excommunication, il lui suffit d'un mot pour ramener cet adversaire et le plier à ses volontés. Il écrivit à Épiphane quand il eut besoin de lui que, si ses sentiments dans l'obscure question de l'origénisme étaient changés du tout au tout, s'il avait vu le jour dans ces ténèbres, et si les écailles lui étaient tombées des yeux comme à saint Paul, il le devait aux salutaires réprimandes que ne lui avait pas ménagées le métropolitain de Salamine : il reportait donc l'honneur de sa rétractation à ce grand docteur, lumière de l'orthodoxie[2]. Cet hommage devait flatter Épiphane et le

1. Insimulaverat Theophilus Epiphanium, tanquam abjecte sentiret de Deo, quem humana specie præditum esse arbitraretur. Socr. VI, 10.

2. Cum consideraret magno sibi emolumento fore si Epiphanium participem et consortem consiliorum suorum haberet, virum ob virtutis reverentiam omnium sui temporis clarissimum, eum sibi amicum adjunxit, licet eum antea reprehendisset... tum vero quasi resi-

flatta en effet. Le vieil évêque ne se sentit pas de joie d'avoir procuré à l'orthodoxie orientale une conversion non moins brillante par la renommée du converti que par l'élévation de sa dignité, et il se voua désormais à le servir. C'est ainsi que cet homme, qui se jouait de tout, put faire d'un candide vieillard l'associé de ses mauvais desseins et presque le complice d'un crime.

Aucune occasion plus favorable ne pouvait s'offrir aux vaniteuses prétentions d'Épiphane. Un concile allait se réunir prochainement à Constantinople pour juger la conduite des Longs-Frères, leurs opinions théologiques et la légitimité des censures qui les avaient frappés. C'était toute la question de l'origénisme, agitée solennellement pour la première fois dans la ville impériale, sous les yeux de l'empereur, en face des évêques réunis de tout l'Orient. Or qui guiderait le concile dans ses décisions? qui poserait les articles de foi à défendre contre l'erreur? qui dirigerait dans ce labyrinthe de subtilités philosophiques et de demi-vérités chrétiennes que présentaient souvent les ouvrages d'Origène ces prélats respectables, mais ignorants, qu'enverraient au synode les montagnes de Phrygie, de Cilicie, d'Arménie ou les campagnes de Thrace? Les ténèbres étaient épaisses et la marche glissante, puisque l'archevêque de Constantinople lui-même avait failli en croyant peut-être communiquer innocemment avec les Longs-Frères. Le devoir d'Épiphane, qui avait ou-

piscens veram tandem sententiam agnovisset, idem se cum illo sentire scripsit, et Origenis libros tanquam hujusmodi dogmatum auctoris calumniari cœpit. Sozom., VIII, 13.

vert le combat, n'était-il pas de le soutenir jusqu'au bout, de prêter ses lumières au concile, de préparer la voie à des décisions d'une complète orthodoxie, de venir enfin à ses derniers jours raffermir l'Église dans ce qu'il croyait un de ses plus grands périls? Telles furent les pensées qui durent assaillir Épiphane quand il reçut, vers le mois de décembre de l'année 402, une lettre du patriarche d'Alexandrie; telles furent au moins celles que cette lettre était destinée à réveiller dans son esprit.

La lettre l'entretenait en effet du futur concile, et Théophile, en lui envoyant une ampliation des actes de celui d'Alexandrie, qui avait condamné les Longs-Frères, le priait de rédiger lui-même ou de faire rédiger par les évêques cypriotes, ses disciples, un formulaire où serait nettement posée la doctrine concernant Origène et l'origénisme. Ce formulaire devrait être envoyé à tous les évêques d'Asie, de Bithynie et de Cilicie; lui-même se chargerait de ce soin, et il y joindrait les actes de son concile d'Alexandrie et des explications personnelles sur l'excommunication des Longs-Frères. Ces documents seraient également transmis à l'archevêque de Constantinople, pour que celui-ci ne pût arguer d'ignorance ni quant aux personnes, ni quant aux doctrines, s'il arrivait qu'on dût le prendre lui-même à partie. Cette dernière idée était loin de déplaire à Épiphane, car, après avoir ramené à résipiscence le patriarche d'Alexandrie, quelle gloire pour lui s'il allait convertir encore celui de la ville impériale!

Il fut fait suivant le vœu de Théophile. Le métropolitain de l'île de Chypre, réunissant ses suffragants en

synode, leur dicta une formule de foi complète concernant Origène et ses fauteurs[1]; puis le décret synodal, accompagné des lettres encycliques des deux évêques, fut dépêché dans tout l'Orient[2]. L'archevêque de la ville impériale étant un trop haut personnage pour qu'on se contentât à son égard de la voie ordinaire de transmission, Épiphane voulut lui déléguer un de ses prêtres pour lui remettre la dépêche et lui exposer en même temps de vive voix la responsabilité qu'il encourait en protégeant des hérétiques condamnés. Toutefois le délégué d'Épiphane n'eut pas l'occasion de partir. Théophile, qui possédait dans le port d'Alexandrie des moyens de communication bien autrement rapides et fréquents qu'on n'en pouvait avoir à Salamine, prit les devants pour narguer l'archevêque; il lui envoya l'encyclique d'Épiphane et les deux décrets synodaux avec ces simples mots de sa main : « Les pièces ci-jointes sont importantes. Je t'engage à les méditer et à ne point fermer ton cœur aux avertissements du saint évêque dont le monde chrétien écoute les décisions comme des oracles[3]. » Chrysostome, en ouvrant la dépêche et parcourant les pièces, n'y vit d'abord qu'une invitation de prendre part à une de ces disputes théologiques dans lesquelles Épiphane avait passé sa vie.

1. Collecto Cypriorum episcoporum concilio, Origenis libros legi prohibuit. Sozom., VIII, 14.

2. Deinde litteris tum ad alios, tum ad episcopum Constantinopolitanum ea quæ a synodo decreta fuerant insinuantibus, hortatus est illos ut synodum convocarent eademque decernerent. Sozom., VIII, 13.

3. Misit litteras ad Joannem episcopum quibus eum hortabatur ut et ipse a legendis Origenis libris abstineret, et convocata synodo episcoporum suorum, idem cum ipso decerneret. Socr., VI, 10.

Porté par caractère à l'application morale des principes évangéliques, il avait montré toujours peu de goût pour des discussions qui lui rappelaient trop les écoles des rhéteurs. Son premier mouvement fut donc de jeter là la dépêche en s'écriant : « J'ai bien besoin en vérité de toutes ces belles choses pour agiter mon peuple, comme si mon devoir n'était pas de lui servir une autre nourriture, en lui prêchant la parole de Dieu[1] ! »

Toutefois un remords le prit, et il relut les lettres avec attention. En réfléchissant sur cet accord singulier de Théophile et d'Épiphane, à cette alliance d'un homme pervers et d'un saint homme très-simple, pour lui faire la leçon et tendre pour ainsi dire un lacs autour de lui, il se montra inquiet, puis, après un moment de silence, il dit aux amis qui l'entouraient : « Ces hommes-là veulent ma déposition ; mais ils ne l'auront pas facilement. Je tiens à mon siége épiscopal, parce que Dieu m'y a placé. » Il ajouta d'un ton plus doux : « Mon plus cher souci sera toujours d'accomplir mon devoir jusqu'au bout. Puissé-je obtenir par là le pardon de mes fautes et le salut de mon âme ! » Il eut d'abord l'idée de ne point répondre, s'en remettant à Dieu, disait-il, des suites de tout cela ; il se décida plus tard à le faire, mais brièvement, modestement et sans aigreur apparente. Voici ce que contenait sa lettre :

1. Verum Joannes studium illorum haud magni ponderis esse existimavit, et Epiphanii et Theophili litteras neglexit. Sozom., VIII, 14. — Joannes ea quæ tum ab Epiphanio tum ab ipso Theophilo significata fuerant parvi pendens, doctrinæ ecclesiasticæ sedulo incumbebat... insidias quæ ipsi struebantur penitus contemnens. Socr., V 10.

« S'il était vrai qu'un concile dût se réunir sous peu à Constantinople pour examiner précisément les choses dont ses deux co-évêques et frères daignaient l'entretenir, il attendrait ces débats. Convenait-il, quand l'Église allait décider, de prévenir sa décision en condamnant qui que ce fût, ou en introduisant des nouveautés dans la foi ? Il ne le croyait pas, et remerciait du reste ses collègues de leur sollicitude à son égard[1]. » Le dédain qui perçait sous les termes prudents de cette réponse irrita Épiphane au delà de toute mesure, et, puisque le patriarche de Constantinople lui déniait l'autorité dogmatique devant laquelle s'était incliné celui d'Alexandrie, il résolut d'aller en personne l'admonester en face de son peuple, dans la ville impériale, et le ramener au devoir ou le déposer, s'il le fallait, en étouffant l'hérésie sous l'hérétique. Quand Théophile apprit cette résolution, à laquelle il n'eût jamais osé songer, il fut au comble de la joie, laissa partir Épiphane et resta.

Ces préliminaires avaient traîné jusqu'à la fin de février ou au commencement de mars 403, et c'était pour un vieillard de quatre-vingts ans un rude et long voyage que la traversée de Chypre à Constantinople au plus fort des vents de l'hiver, qui rendent si dangereuse la navigation des Cyclades et le passage de l'Hellespont. Épiphane néanmoins arriva sans encombre en vue de Constantinople. Là, au lieu d'aborder au grand port, il prit terre dans une anse d'où il pouvait, en tournant la ville, gagner le faubourg de l'Hebdomon et

1. Socr., VI, 10. — Sozom., VIII, 14.

l'église de Saint-Jean-Baptiste, où il avait fait annoncer sa venue[1]. Les faubourgs de Constantinople formaient depuis Théodose une espèce de zone neutre pour les communions religieuses. Ce prince, ainsi qu'on l'a vu, y avait relégué les églises du culte arien; d'autres dissidents s'y étaient établis, et c'est encore là que s'étaient réfugiés tout récemment les prêtres catholiques qui faisaient schisme avec l'archevêque. Grâce peut-être à la protection de l'impératrice, qui semble avoir eu pour l'église de Saint-Jean une dévotion particulière, ce temple leur était resté ouvert, et ils en composaient en majeure partie le clergé; mais ce clergé, affichant pour le chef métropolitain une ardente hostilité, ne se recrutait guère que parmi des hommes qui professaient les mêmes sentiments. C'était donc au milieu d'un clergé schismatique qu'Épiphane venait faire son entrée à l'Hebdomon. Reçu à l'église de Saint-Jean[2] dans un appareil presque triomphal, il y célébra les saints mystères et récita ensuite la collecte, qui était une prière suivie d'une allocution au peuple terminant l'office du jour[3]. Il avait à peine achevé, qu'on amena devant lui un jeune homme qui demandait à être ordonné diacre. Épiphane se trouvait dans une église étrangère; il y avait officié sans le consentement de l'évêque de la juridiction et commis en cela une contravention flagrante aux canons, et par une irrégularité plus flagrante encore il consentit à or-

1. Nec multo post Epiphanius... ad locum haud procul ab urbe Constantinopolitana, quem Septimum vocant, applicuit... Sozom., VIII, 14.

2. Ad basilicam sancti Joannis. Socr., VI, 12,

3. Collectam ibi celebravit... Id., ibid.

donner ce jeune homme qu'il ne connaissait point, et pour lequel il n'avait pas non plus le consentement épiscopal. Ces considérations ne l'arrêtèrent pas : prenant les ciseaux qu'on lui présenta, suivant l'usage, sur un plat d'argent, il coupa les cheveux au futur diacre et prononça sur lui la formule de l'ordination[1]. C'était une nouvelle recrue dont se grossissait le parti ennemi de Chrysostome.

Quand il eut fini, il prit le chemin de la ville au milieu des mêmes acclamations qui avaient accueilli son arrivée. A la porte d'Or, celle par laquelle on communiquait, dans les solennités publiques, de l'Hebdomon à l'intérieur de Constantinople, Épiphane trouva le clergé métropolitain, que l'archevêque, informé de tout, envoyait au-devant de lui pour le recevoir[2]. Chrysostome lui-même se tenait en face du palais épiscopal afin de saluer l'évêque de Chypre au passage et de l'inviter à prendre un logement sous son toit. Épiphane reçut froidement l'invitation[3], prétextant qu'il avait déjà un logement que lui avaient retenu ses amis, sur quoi, l'archevêque insistant : « Écoute, lui dit Épiphane, je logerai chez toi, si tu me jures ici même d'excommunier les Longs-Frères et d'interdire dans ta ville les livres de l'hérésiarque Origène. — Tu sais bien, répondit tranquillement l'archevêque, tu sais que

1. Ordinat diacono, posthac civitatem ingressus est. Socr., VI, 12.

2. Eum ingredientem Joannes occursu cleri totius honoravit. Sozom., VIII, 14.

3. Invitatus enim ut in ædibus ecclesiasticis manere vellet, neutiquam acquievit, et cum Joanne quidem congredi penitus detrectavit. Id., ibid.

nous attendons la prochaine réunion d'un concile qui doit s'occuper de ces matières; il ne me convient pas de devancer ses décisions[1]. — Eh bien! s'écria Épiphane avec colère, s'il en est ainsi, je pars, » et, rompant brusquement l'entretien, il fit signe qu'on le conduisît à la maison que les agents de Théophile lui avaient préparée[2]. Le lendemain de grand matin, Chrysostome, désireux d'empêcher une rupture, lui envoya plusieurs prêtres pour l'engager à prendre part aux prières qui allaient être célébrées dans la basilique épiscopale : « Je suis prêt à m'y rendre, leur dit Épiphane, mais à une condition, celle que j'exigeais hier de votre évêque et qu'il m'a refusée. Y consent-il aujourd'hui? » Les prêtres se turent et repartirent. De ce jour-là, les deux évêques ne se virent plus.

La demeure d'Épiphane partagea dès lors avec celle d'Eugraphie le triste honneur d'être un lieu de réunion pour les ennemis de Chrysostome. Les clercs expulsés, les prêtres mécontents, y affluèrent; Sévérien, levant le masque encore une fois et rompant impudemment la paix qu'il avait jurée, s'y montra fort assidu. Antiochus de Ptolémaïs et Acacius de Bérée y tenaient avec lui le premier rang. Outre les recrues de la ville, on ramassait tout ce qu'on pouvait d'ecclésiastiques étrangers et d'évêques en passage : d'ailleurs la célébrité du nom d'Épiphane suffisait pour attirer au conciliabule nombre

1. Cum Joannes diceret nil temere agendum esse ante generalis concilii definitionem. Socr., VI, 14.

2. Et Joannem quidem a quo invitabatur, refugit, ut gratificaretur Theophilo : in privato autem quodam domicilio diversatus est. Id., ibid.

de visiteurs en dehors de l'esprit de faction. Il faut rendre aussi cette justice au vieil évêque, que, sauf les questions relatives à l'origénisme et à l'excommunication des Longs-Frères, il passait assez légèrement sur les accusations personnelles dont on poursuivait le métropolitain. C'était la fausse idée que Chrysostome était origéniste, communiquait avec des origénistes et continuait à suivre dans ses enseignements l'hérésiarque contre lequel Épiphane avait fulminé tant d'anathèmes, c'était cette idée qui l'avait amené à Constantinople et continuait à nourrir son ressentiment; sur le reste, il ne manifestait aucune passion. Les séances tenues dans son logis consistaient donc en conférences de pure érudition, où l'auteur de tant d'ouvrages théologiques renommés déployait son vaste savoir avec d'autant plus d'insistance que la question était peu familière à la plupart de ses auditeurs[1]. Il put s'en apercevoir plus d'une fois : les étrangers, qui ne savaient pas le fond des choses et qu'attirait un amour sincère de la vérité, s'en retournaient parfois tout ébahis de ce qu'ils entendaient. Ces étonnements naïfs donnèrent lieu à une aventure dont les amis de Chrysostome tirèrent avantage, et qui divertit les païens et les indifférents, toujours prêts à rire de tout.

Il y avait dans l'assistance, parmi les plus curieux et les plus candides, un Goth élevé en Grèce, où, de-

1. Privatim vero convocatis episcopis qui tum Constantinopoli morabantur, ea quæ adversus libros Origenis decreta fuerant illis ostendit; ac nonnullis quidem persuasit ut decretis subscriberent. Sozom., VIII, 13. — Nonnulli quidem ob reverentiam Epiphanii subscripserunt. Socr., VI, 12.

venu chrétien catholique et prêtre, il avait adopté le nom de Théotime. Son utilité comme barbare et son zèle apostolique comme prêtre contribuèrent à en faire un évêque métropolitain de la petite Scythie, province des embouchures du Danube[1]. Il résidait en cette qualité dans la ville de Tomes[2], ancien lieu d'exil du poëte Ovide, devenu au ve siècle le grand marché des Huns et des Goths, et le siége d'un apostolat chrétien dont aucune élégance littéraire n'adoucissait la rudesse. Théotime n'était pas seulement l'évêque, il était le médecin et au besoin l'intermédiaire commercial de ces populations sauvages, qui affluaient dans sa ville à certains jours, et des populations romaines, presque aussi sauvages, qui vivaient du trafic ou de la guerre avec les barbares. Parlant couramment les idiomes étrangers, il allait recruter ses ouailles dans les foires, vêtu d'un costume semi-barbare, et laissant flotter sur une robe épiscopale l'épaisse et longue chevelure des Goths. Il attirait aussi ses néophytes dans sa maison à de grands festins où il les catéchisait, les affaires chez ces peuples, principalement chez les Huns, se traitant d'ordinaire à table[3]. Plus d'une fois ce bon prêtre s'était vu rebuter avec violence, plus d'une fois il s'était trouvé en danger de la vie; mais il supportait patiemment les

1. Theotimus episcopus Scythiæ... vir ob pietatem vitæque sanctimoniam celeberrimus. Socr., VI, 12.

2. Tomitanorum et totius Scythiæ ecclesiam gubernabat. Sozom., VII, 26.

3. Porro cum barbari illi crebris incursionibus Scythas vastarent, eos quamvis suopte ingenio feri essent, ad mansuetudinem traduxit... conviviis illos accipiens et muneribus demulcens... Aiunt eum perpetuo comam aluisse. Sozom., ibid.

insultes, et il avait échappé aux blessures. Les plus intraitables de ces catéchumènes, les Huns, avaient fini par croire en lui, et l'appelaient le Dieu des Romains [1]. Cet homme simple avait rapporté de Grèce, entre autres livres, quelques-uns des ouvrages d'Origène, et quand il ne courait pas à cheval à travers les steppes déserts, quand il n'appréhendait pas au corps quelque barbare qu'il prétendait convertir, il déployait les rouleaux de sa bibliothèque, où il avait puisé l'enthousiasme d'Origène.

Son étonnement fut donc grand lorsqu'il entendit au logis d'Épiphane les anathèmes fulminés contre Adamantius, « l'homme de diamant, » ainsi que les contemporains appelèrent dans leur admiration cette idole de Théotime. Il se tut, mais pour prendre une revanche éclatante. Un jour que la conversation roulait encore sur le même sujet, l'apôtre de la petite Scythie tira de sa robe un rouleau qu'il se mit à lire à haute voix. Ce rouleau faisait partie des ouvrages d'Origène et contenait des passages inattaquables au point de vue du dogme, merveilleux pour l'élévation de la pensée et l'ardente foi dont ils communiquaient la flamme. A un passage en succédait un autre au milieu du silence général; puis Théotime prit la parole. « Je ne comprends pas, s'écria-t-il avec force, comment on ose attenter à la renommée d'un homme à qui l'on doit mille choses pareilles et de plus remarquables encore, et comment on le déclare fils de Satan, hérésiarque au

1. Quem Hunni barbari qui circa Istrum habitabant virtutis causa admirantes Deum Romanorum vocabant. Divina quippe miracula in illo fuerant experti. Sozom., VII, 26.

premier chef et damné. Si vous trouvez dans ses livres des choses moins belles que celles-là, si vous en trouvez même de mauvaises, mettez-les de côté; laissez le mal, choisissez le bien. Condamner Origène sans rémission pour quelques erreurs, c'est un acte odieux et criminel[1]. » Ce rude prélat exprimait dans un style tranchant comme l'épée d'un Goth ce que dit plus tard avec élégance le patriarche Théophile, qui n'était pas, au moment dont nous parlons, à sa dernière évolution sur l'origénisme : « Origène est un jardin où se trouvent des fleurs d'une rare beauté, et parmi elles des épines et des broussailles. Je ne détruirai pas le jardin pour cela, j'enlèverai les ronces, et je jouirai des fleurs[2]. » La sortie de Théotime, connue au dehors, égaya la malignité publique aux dépens d'Épiphane.

Cependant les affaires de la cabale avançaient lentement. L'évêque de Chypre n'ayant autour de lui que des ecclésiastiques ou des gens du monde déjà prévenus contre Chrysostome et convaincus à l'avance de sa culpabilité, tandis que celui-ci, appuyé sur le peuple, semblait dédaigner tout le reste, on résolut de s'adresser pareillement au peuple afin de l'attaquer dans son propre camp. Il devait se célébrer sous peu de jours une grande collecte à l'église des Apôtres : c'était une occasion de cathéchèse et de discours auxquels pou-

1. Qui istos libros contumelia afficiunt, ii certe non animadvertunt se illis ipsis voluminibus contumeliam inferre, de quibus libri isti conscripti sunt. Socr., VI, 12.

2. Similes sunt Origenis libri prato cujusque generis floribus exornato. Si quid ergo in illis mihi occurrit boni, illud decerpo. Si quid vero spinosum apparuerit, hoc utpote quod pungit, missum facio. Socr., VI, 17.

vaient prendre part les évêques étrangers assistant aux prières. Des meneurs imaginèrent d'y faire aller Épiphane, et là le vieil évêque, en présence de toute la ville, entamerait l'historique de son long voyage; il en exposerait les causes et l'insuccès, il dirait quels efforts infructueux Théophile et lui avaient tentés pour démontrer par lettres à l'archevêque qu'il marchait et conduisait son peuple dans une voie de perdition, et comment, emporté par la charité, lui-même, Épiphane, malgré son grand âge, avait bravé les périls de la mer pour essayer sur ce prélat opiniâtre l'autorité de sa parole[1]. Alors viendraient le récit de l'excommunication des Longs-Frères et du synode d'Alexandrie, celui du synode de Salamine où Origène et les origénistes avaient été anathématisés, puis les refus arrogants du métropolitain devant des injonctions verbales réitérées. La conclusion du discours devait être la déposition solennelle de Chrysostome pour l'honneur de Dieu et le salut des fidèles de Constantinople, s'il ne reconnaissait à l'instant sa faute et ne promettait de faire pénitence[2].

Telle était la conspiration tramée pour frapper l'archevêque au milieu de son troupeau. Une fois le dessein formé, on se mit en mesure d'en assurer le triomphe en se composant un auditoire favorable; mais la chose fut ébruitée dans la ville. Elle parvint alors

1. Die quo collecta agenda erat in ecclesia Apostolorum, procurarunt Joannis inimici ut Epiphanius in ecclesiam veniret et publice coram populo... Et hi quidem istud moliebantur. Sozom., VIII, 14.

2. Epiphanium in medium prodire volebant, et coram universo populo primum quidem Origenis libros condemnare, deinde vero Dioscorum cum suis excommunicare, et Joannem utpote illis faventem simul perstringere. Socr., VI, 14.

aux oreilles de Chrysostome, qui d'un coup d'œil sonda le péril et s'écria, dit-on, avec indignation en parlant d'Épiphane : « Il faut que cet homme soit fou ou démoniaque pour oser de pareilles choses[1]!... » Et il donna l'ordre à son diacre Sérapion de l'empêcher d'entrer dans la basilique. Le jour de la collecte venu, et comme la foule curieuse accourait de toutes parts, Sérapion se plaça sur le seuil de la porte pour guetter l'arrivée d'Épiphane, qui ne tarda point à paraître en effet, escorté de quelques amis. Sérapion l'arrêta tout court. « Évêque, lui dit-il, voici ce que mon évêque à moi et l'évêque de ce lieu m'a chargé de te signifier. Tu te permets dans son domaine ecclésiastique bien des choses contraires aux canons. D'abord tu vas dans une de ses églises faire une ordination sans son aveu, puis tu viens t'emparer d'une autre pour y officier malgré lui. Tu te conduis comme si tu étais son évêque, et comme si lui n'était rien devant toi. Eh bien, il veut que cela cesse, et, si tu persistes, il fait retomber sur ta tête la responsabilité des désordres qui peuvent éclater aujourd'hui[2]. » Épiphane ne s'attendait pas à cet acte de fermeté. Il ne trouva pour réponse immé-

1. Quod Epiphanium nugacem et dæmoniacum dictitabat. *Act. synod. ad Querc.*

2. Multa contra regulas agis, o Epiphani, qui primum quidem in ecclesiis sub dispositione mea constitutis ordinationem feceris; deinde injussu meo ex tua ipsius auctoritate in iisdem ecclesiis missarum solemnia celebraveris, et olim quidem invitatus illuc venire renueris : nunc vero id tibi ipse permittas. Cave igitur ne tumultu excitato in populo, periculum inde tibi quoque nascatur. Socr., VI, 14. — Tumultu ac seditione populi excitata, ipsum tanquam ejus rei auctorem periculum subiturum fore. Sozom., VIII, 14.

diate que des invectives contre le diacre et des accusations contre l'archevêque; mais bientôt, réfléchissant qu'il commettait en réalité une faute grave contre les devoirs ecclésiastiques et sentant qu'il avait tort, il tourna le dos et rentra précipitamment dans sa maison. Ce premier moment de réflexion fut suivi d'un examen sincère de sa conduite depuis son arrivée, et il vit l'abîme où on l'entraînait en abusant de sa passion pour les causes théologiques. Ces luttes violentes n'étaient plus de son âge, l'affaiblissement de ses forces le lui disait assez, et il résolut de quitter Constantinople au plus tôt, sans attendre Théophile.

Il était dans cette veine de calme lorsqu'une visite des Longs-Frères lui enleva ses dernières hésitations et détermina son départ. Quelques jours auparavant, le fils de l'empereur, le jeune Théodose, étant tombé malade, sa mère, qui avait le nom d'Épiphane en vénération, fit demander à l'évêque par un message quelques prières pour son enfant[1]. « L'enfant vivra, répondit l'oracle assez rudement au messager, si sa mère ne favorise plus, comme elle le fait, l'hérésie et les hérétiques[2]. » Il voulait parler des Longs-Frères. Cette dure réponse troubla le cœur d'Eudoxie. « Dieu tient la vie de mon fils dans ses mains, s'écria-t-elle avec angoisse et il fera de lui ce qu'il voudra : Dieu me l'a donné, Dieu peut me le reprendre; mais cet évêque n'a pas

1. Mater vero sollicita ne quid tristius ei contingeret, misso ad Epiphanium nuntio, pro illo Deum precaretur, postulavit. Sozom., VIII, 15.

2. Ille puerum victurum esse respondit si Augusta hæreticos qui cum Dioscoro erant aversaretur. Sozom., ibid.

le pouvoir de ressusciter les morts, autrement il aurait ressuscité son archidiacre, qui lui a été enlevé il y a peu de temps[1].» Malgré ce raisonnement philosophique, le cœur maternel tremblait toujours, et Eudoxie, faisant venir près d'elle un des Longs-Frères, lui ordonna d'aller trouver l'évêque de Chypre et de se réconcilier avec lui[2]. L'ordre était sans réplique. Les Longs-Frères se concertèrent donc, prirent le chemin de la maison d'Épiphane, et parurent à l'improviste devant le vieillard.

Épiphane ne les avait jamais vus. « Nous sommes les Longs-Frères, dit l'un d'entre eux, Ammonius, et nous venons savoir de toi, seigneur vénéré[3], si tu as jamais rencontré dans ta vie un de nos disciples ou lu un de nos livres? — Jamais, répondit Épiphane. — Eh bien! continua Ammonius, pourquoi nous condamnes-tu sans nous connaître? Ton devoir n'était-il point, quoi qu'on ait pu te dire, de t'enquérir par toi-même avant de juger? C'est ainsi que nous avons fait à ton égard. Nous connaissons tes disciples, nous connaissons aussi tes livres et en particulier celui que tu as intitulé *l'Ancre de la Foi*. Eh bien, il y a des gens en grand nombre qui ne l'approuvent pas et soutiennent que tu es toi-même hérétique. Nous t'avons défendu, tes livres en main, quoique nous ne te connaissions pas[4]. Pourquoi donc en notre absence, sans

1. Quod si tu mortuos ad vitam revocare posses, mortuus non esset archidiaconus tuus. Sozom., VIII, 15.

2. Id enim ipsæ Augustæ placuerat. Sozom., ibid.

3. Longi sumus, o pater. Sozom., ibid.

4. Nos vero... et discipulos tuos sæpenumero vidimus, et libros per-

nous interroger, sans nous avoir vus, sans avoir lu nos livres, as-tu décidé que nous étions coupables?» Ammonius se tut, et le vieil évêque comprit la leçon. Il causa avec ces moines honnêtes et sensés, fut content de leurs réponses, et bien des préventions s'effacèrent de son esprit. Ce commencement de réconciliation avec des hommes qu'il était venu poursuivre à Constantinople y rendait sa présence plus que jamais inutile : il accéléra donc ses préparatifs de départ. Le chagrin s'était emparé de lui, le remords peut-être. Comprenant trop tard qu'il avait été le jouet d'une intrigue où il avait sacrifié son repos et une partie de sa dignité, il haïssait Constantinople, et quand il monta sur le navire qui devait l'emporter, il dit aux évêques qui l'accompagnèrent jusque-là : « Je vous laisse votre ville, votre palais, vos spectacles: j'ai bien hâte, je vous assure, de quitter tout cela [1] ! » Ce furent ses dernières paroles.

A mesure que le navire s'éloignait, fendant les eaux de la Propontide, le reste d'exaltation qui le soutenait encore tomba devant la réflexion. Il ne lui resta plus que le sentiment d'une défaite déshonorante. Les fatigues de la mer, se joignant aux tristesses de l'esprit, achevèrent de ruiner une constitution déjà trop affaiblie. Hors d'état de supporter les assauts de la fièvre qui le saisit, il s'éteignit durant la traversée, sans avoir revu les côtes de sa chère Salamine.

legimus, ex quibus unus qui Ancoratus inscribitur. Cumque multi vituperare te et tanquam hæreticum calumniari vellent, nos pro patre, uti par erat, propugnavimus... Sozom., VIII, 51.

1. Urbem vobis et palatium et scenam relinquo; ego vero abscedo: festino enim et quidem valde. Id., ibid.

Cette mort si prompte, si peu attendue, était de nature à frapper des esprits superstitieux, et lorsque plus tard on vit son antagoniste, Jean Chrysostome, condamné, déposé, chassé, aller mourir en exil, il se forma du rapprochement de ces deux faits une légende populaire que les contemporains nous ont transmise. On prétendit que, dans une dernière entrevue dont l'histoire ne parle pas, Épiphane aurait dit à Chrysostome : « J'espère que tu ne mourras point évêque ; » à quoi celui-ci aurait répondu : « Et moi j'espère que tu ne mourras pas dans ton île de Chypre. » Si la légende avait pour but de montrer l'esprit prophétique des deux saints, elle ne fait guère briller leur charité[1].

La désertion d'Épiphane laissait à Chrysostome le champ de bataille : il eût dû user modérément de la victoire ; mais telle n'était pas la pente de son caractère. Il restait d'ailleurs en face de ses vrais ennemis, de ceux entre les mains desquels le vaniteux vieillard n'avait été qu'un instrument dont ils avaient joué sans pitié, et à leur tête l'imagination de Chrysostome plaçait toujours Augusta, ses favorites et les évêques de cour. Contre ceux-là, sa colère n'attendit pas longtemps pour prendre une revanche. On l'avait abreuvé d'humiliation et de fiel vis-à-vis de sa ville, vis-à-vis de son peuple : la vengeance éclata comme malgré lui. Dans un discours que nous ne connaissons que par quelques mots de l'histoire (car, les tachygraphes n'ayant point

1. Sunt qui dicunt cum cum jam navem conscensurus esset, hæc Joanni denuntiasse : Spero te non moriturum esse episcopum ; Joannem vicissim illi sic respondisse : Spero te non perventurum esse in patriam. Socr., VI, 14.

osé le publier selon toute apparence, il manque à la collection de ses œuvres), il s'appesantit sur les désordres des femmes en général, et stigmatisa particulièrement celles qui, mêlant aux galanteries de la vie mondaine la prétention de gouverner l'Église, sèment la discorde dans le sanctuaire, et persécutent les ministres de Dieu[1]. L'histoire nous dit en propres termes que dans les tableaux hardis qu'il présentait à son auditoire tout le monde reconnut Augusta et son entourage[2]. L'impératrice était absente, mais des gens officieux ne manquèrent pas d'aller lui tout révéler[3]. L'attaque était tellement vive, à ce qu'il paraît, qu'Eudoxie courut chez l'empereur, le conjurant de faire justice sans délai d'une injure commune à tous deux. Arcadius hésitait : Sévérien, appelé au conseil, opina pour qu'on attendît, avant de rien faire, l'arrivée de Théophile, qui à ce moment devait être en route pour Constantinople. Les amis de Chrysostome étaient dans la consternation, ses ennemis dans la joie.

Le patriarche d'Alexandrie en effet était en marche pour Constantinople. Après les premières nouvelles d'Épiphane, qui semblaient promettre à sa campagne dans la grande métropole de l'Orient une heureuse

1. Sine mora orationem habuit ad populum, quæ omnium generaliter mulierum vituperationem continebat. Socr., VI, 15. — Porro digresso ab urbe Epiphanio, Joannes in ecclesia verba faciens, communem adversus mulieres vituperationem instituit. Sozom., VIII, 16.

2. Eum sermonem vulgus ita accepit, quasi contra Augustam figurate dictus fuisset. Socr., VI, 15. — Sozom., VIII, 16.

3. Exceptus igitur a malevolis ad principum notitiam perfertur. Socr., VI, 15. — Hi vero qui episcopo infensi erant, rationem ipsam excipientes, ad imperatorem attulerunt. Sozom., VIII, 16.

issue, Théophile avait commencé la sienne. Choisissant vingt-huit évêques égyptiens signalés entre tous par leur dévotion absolue à ses volontés, il leur avait recommandé de s'embarquer dans quelques jours pour venir le rejoindre à Chalcédoine, où il se rendait par la voie de terre[1]. Ces précautions prises, il s'était acheminé vers la Palestine, la Syrie et l'Asie Mineure, tandis qu'Épiphane reprenait la mer pour rentrer à Salamine. Le patriarche ne croisa donc pas sur sa route le cadavre de son ami.

1. Episcopis Ægypti navigare jussit... ipse pedestri itinere proficiscitur. Sozom., VIII, 14.

LIVRE IV.

Théophile arrive par terre à Chalcédoine. — Cyrinus blessé au pied par Maruthas. — Entrée triomphale de Théophile à Constantinople. — Population égyptienne dans cette ville. — Théophile refuse de voir l'archevêque et va loger au palais de Placidie. — Chrysostome mis en accusation sous l'inspiration de Théophile. — Synode du Chêne présidé par celui-ci. — Chrysostome cité refuse de comparaître. — Contre-Synode à l'archevêché; scènes de violence à Constantinople et à Chalcédoine. — Libelles d'accusation contre Chrysostome; il est déposé sans être entendu. — Les Longs-Frères se soumettent à Théophile. — Mort de Dioscore et d'Ammonius. — Troubles dans toute la ville; Sévérien est chassé; le peuple veut jeter Théophile à la mer. — Exil de Chrysostome en Bithynie. — Tremblement de terre à Constantinople; frayeur de l'impératrice; elle rappelle l'exilé. — Rentrée de Chrysostome à Constantinople. — Il est porté par le peuple dans son église. — Son discours, sa réconciliation avec l'impératrice.

403

I.

Le but de Théophile en choisissant la route de terre pour gagner Constantinople était d'endoctriner au passage les évêques des provinces qu'il devait traverser, et il ne cachait pas le but de son voyage. « Je vais à la cour, disait-il, pour déposer l'archevêque Jean [1]. » Dans l'Asie proconsulaire, il se mit en rapport avec les églises encore agitées par les exécutions de Chrysostome. Les mécontents accouraient à lui, réclamant les uns leurs priviléges électoraux méconnus, les autres leurs siéges ravis sans jugement canonique, et l'évêque

1. Sæpius dixit et Alexandriæ et in Syria : In comitatum proficiscor ut Joannem deponam. Pallad., *dial.*, p. 29.

chassé de Nicomédie, le magicien Gérontius, ne manqua pas d'apporter ses haines habiles dans ce concours de toutes les rancunes et de toutes les vengeances contre l'archevêque. Ainsi la face des choses avait brusquement changé. Pour un tiers des églises d'Asie, Théophile devenait un réparateur ; il prenait le rôle d'un second justicier, qui, avec l'aide du futur concile, casserait les illégalités du premier et rendrait force aux lois disciplinaires foulées aux pieds. Ses vingt-huit évêques d'Égypte l'attendaient à Chalcédoine, où il les rejoignit[1]. L'évêque de la ville, Égyptien de naissance, les avait reçus comme des frères et attendait aussi le patriarche avec des sentiments qui étaient plutôt ceux d'un subordonné que d'un collègue[2]. C'était ce même Cyrinus qui avait accompagné en 401 Chrysostome dans le fatal voyage d'Éphèse, et qui était devenu tout à coup son ennemi, soit flatterie pour Théophile, soit ressentiment de quelque déconvenue personnelle. Nul maintenant ne tenait sur le métropolitain de Constantinople un langage plus amer; il ne l'appelait que le superbe, l'opiniâtre, l'impie[3]. Comme l'époque du concile approchait (on était alors au milieu de juin, et le concile devait s'ouvrir le mois suivant), les évêques des provinces à l'orient de Chalcédoine ou ceux qui craignaient une longue navigation venaient s'embarquer dans cette ville, où le Bos-

1. Jamque aderant ex Ægypto naves quas Theophilus exspectabat et Chalcedonem appulerant. Sozom., VIII, 16.

2. Erat eo tempore Chalcedonis episcopus Cyrinus quidam, genere Ægyptius. Socr., VI, 15.

3. Apud episcopos multa contra Joannem blaterabat, impium illum et arrogantem et inexorabilem vocans. Socr., VI, 15.

phore atteint sa moindre largeur. Il en arrivait d'Arménie, de Perse, de Mésopotamie, des diocèses méditerranéens de la Phrygie. Ceux qui semblaient de bonne volonté étaient retenus par Cyrinus, et Théophile les attirait à des conciliabules dont ses Égyptiens formaient le noyau. Il paraît qu'on y discutait avec une grande vivacité, principalement Cyrinus, dont le caractère irascible et violent rappelait les hommes de son pays. Dans une de ces discussions, un demi-Persan nommé Maruthas, évêque de Mésopotamie, lui marcha sur le pied par mégarde. L'allure de cette espèce de barbare, qui vivait sur les confins de la Babylonie, devait être bien lourde, ou sa sandale bien ferrée, car son pied écrasa celui de Cyrinus à tel point que la gangrène s'y mit et qu'on fut obligé plus tard de couper la jambe au patient [1]. Cet accident contraria beaucoup Théophile, qui comptait sur l'évêque de Chalcédoine, cabaleur hardi, tel qu'il lui en fallait pour entraîner des gens incertains ou timorés, car beaucoup de ceux à qui on s'adressait refusaient de prendre des engagements d'avance. A son grand regret, il ne put l'amener à Constantinople [2].

Ce fut un jeudi à la sixième heure du jour, c'est-à-dire vers midi [3], que Théophile, donnant le signal

1. Maruthas ortus ex Mesopotamia qui una cum episcopis illis aderat, forte alterum ejus pedem calcavit; unde affectus dolore... Constantinopolim trajicere non potuit... postea vero ex eo vulnere male habuit. Sozom., VIII, 14.

2. Eo vulnere graviter affectus Constantinopolim una cum reliquis episcopis transfretare non potuit. Socr., VI, 15. — Licet ad struendas Joanni insidias admodum necessarius videretur. Sozom., VIII, 16.

3. Sexta hora, quinta Sabbati, Constantinopolim venit, nautis circumplaudentibus. Pallad., *dial.*, p. 26.

aux rameurs, franchit le Bosphore avec ses vingt-huit suffragants. Il prit terre, suivant toute apparence, dans le port particulièrement destiné aux navires venant de Chalcédoine, et que pour cette raison on appelait les échelles chalcédoniennes[1]. Toute la flottille égyptienne s'était décorée pour le recevoir ; le petit peuple égyptien de l'annone se trouvait rangé en bon ordre autour du port, de sorte que le patriarche, en abordant la métropole de l'empire, eut une entrée presque souveraine[2]. Avec son cortége d'évêques et son armée d'Égyptiens, il se mit en marche à travers la ville pour gagner le quartier de Pérasma, où l'empereur mettait à sa disposition un des palais impériaux, appelé le palais de Placidie[3]. Ce quartier de Pérasma, qui porte aujourd'hui le nom de Péra, était séparé de la ville proprement dite par le golfe de Céras ou de la Corne, lequel formait déjà le grand port, et des barques nombreuses, amarrées sur les deux rives, servaient de communication jour et nuit d'un quartier à l'autre. Pour aller des échelles chalcédoniennes à Péra et au palais de Placidie, où Théophile devait loger, il fallait passer devant la basilique épiscopale, à laquelle l'archevêché était attenant. Chrysostome y attendait Théophile pour l'inviter à descendre chez lui ; mais celui-ci

1. Cf. *C. P. topog.* Auct. Petro Gyllio, 1632.

2. Nautæ Alexandrini, quorum frumentariæ naves tum forte aderant, clavam prosecuti, faustis illum acclamationibus exceperunt. Socr., VI, 15. — Nautæ Alexandrini, in unum collecti, cum gaudio et faustis acclamationibus exceperunt. Sozom., VIII, 17.

3. In quamdam imperialem domum quæ Placidiana appellatur divertit. Socr., VI, 15. — Imperialem domum, in qua ipsi diversorium fuerat præparatum. Sozom., VIII, 17.

s'excusa. Il n'entra pas même à l'église pour y faire un acte d'action de grâces, comme il convenait à un évêque, et comme c'était la coutume[1]. Poursuivant sa route dédaigneusement, il alla s'installer avec sa suite au palais impérial préparé pour lui. La conduite qu'il tint ce jour-là fut sa règle pour les jours suivans. Il repoussa toutes les invitations de l'archevêque, il refusa même de le voir et de communiquer ecclésiastiquement avec lui. « Ceci, disait Chrysostome offensé, et qui voulait à toute force une explication, ceci n'est-il pas une déclaration de guerre faite à un évêque aux portes de son église? N'est-ce pas le prélude d'une bataille et un grand scandale pour toute une ville[2]. »

Le navire qui avait amené d'Alexandrie les vingt-huit suffragants du patriarche était porteur d'une assez forte cargaison de tissus précieux de l'Inde, d'aromates et de parfums de l'Arabie destinés à ses libéralités ou à ses corruptions[3]. Il en fit la répartition entre les officiers et dames de la cour et les matrones de la ville dont il pouvait avoir besoin, y joignant, suivant ses habitudes, de bonnes sommes d'argent données à propos. Il s'acquit ainsi beaucoup de faveur dans la

1. Ecclesiam non adiit juxta morem hactenus observatum, neque nobiscum congressus est, nec participes nos sermonis fecit, non precum, non communionis... Chrys., *Epist. ad Pap. Innoc.*: Pallad., *dial.*, p. 15.

2. Attamen facientes id quod nosmetipsos decebat, et assidue ipsum adhortantes ut congrederetur nobiscum et diceret qua de causa ab initio tantum bellum accendisset, tantæque civitati excitasset scandalum. Chrys., ibid.

3. Advenit Theophilus veluti scarabeus fimo onustus pulcherrimarum rerum quæ in Ægypto sunt et in ipsa India, suavissimam odorem pro fœtida invidia spargens. Pallad., *dial.*, p. 26.

haute société de Constantinople. Au palais de Placidie, il menait le train d'un prince ou d'un consul : sa porte était ouverte, sa table dressée à tout venant, et « il réunissait en des repas splendides, » nous dit un contemporain, les hommes importants, ecclésiastiques ou laïques, qu'il savait ennemis de l'archevêque[1]. C'est là que se recueillait et se combinait avec un art pervers tout ce qui, vrai ou faux, pouvait servir à la fabrication d'un procès en règle. Deux diacres dont il a été parlé, ecclésiastiques indignes chassés de l'église de Constantinople, l'un pour adultère, l'autre pour homicide, avaient un accès libre près du patriarche, et l'histoire nous les signale comme les instruments les plus actifs de ses machinations[2]. Théophile n'avait pas manqué non plus de se lier avec Eugraphie, dont il fréquentait assidûment la maison. Il y avait donc à Constantinople deux conciliabules en permanence contre Chrysostome, l'un au palais de Placidie pour les intrigues courantes et la réunion des évêques étrangers, l'autre chez Eugraphie pour la direction supérieure du complot. Ce dernier, où siégeaient Sévérien de Gabales et ses acolytes Antiochus de Ptolémaïs et Acacius de Bérée, correspondait avec la cour quant aux moyens d'exécution[3]. L'impé-

1. Partim largitione auri... partim lautioribus epulis gulæ deditos sibi mancipans, partim blanditiis et spe majoris dignitatis, sui similes impostores e clericis in suas partes adducens. Pallad., *dial.*, p. 26.

2. Diaconi duo a Joanne episcopo ejecti... ob enormia scelera... Theophilus persuadet illis ut libellos adversus Joannem dent. Pallad., *dial.*, ibid.

3. Coit in ædibus Eugraphiæ cum Severiano, Antiocho, Acacio et reliquis Joanni infensis. Pallad., loc. cit.

ratrice, plus implacable que jamais, en était l'âme.

Un sentiment honnête ou un remords d'Arcadius faillit troubler la quiétude des conspirateurs. La poursuite des Longs-Frères contre leurs calomniateurs, protégée dans le principe par Eudoxie elle-même, avait eu une issue favorable devant le tribunal du prétoire. L'évêque et les quatre abbés dénonciateurs des moines de Nitrie, voyant qu'il s'agissait pour eux d'une condamnation capitale, car ils avaient accusé Ammonius et ses compagnons d'un crime capital, le crime de magie mêlé à celui de lèse-majesté, effrayés d'ailleurs des dispositions de l'impératrice à leur égard, avaient fini par tout confesser. Ils avaient avoué que les faits étaient faux ou du moins qu'ils les ignoraient, que la requête n'était pas rédigée par eux, et que dans toute cette affaire ils n'avaient été que les serviteurs obéissants de leur patriarche. D'après leur aveu, ils furent déclarés coupables et condamnés à la peine de mort. Ces choses se passaient pendant le voyage de Théophile et avant qu'Eudoxie fût entrée en recrudescence d'animosité contre Chrysostome.

Informé de tout par les officiers du prétoire, l'empereur, dont la conduite du patriarche blessait les sentiments religieux, se montra fort irrité, et à l'arrivée de celui-ci il eut l'idée de le faire traduire pour ces faits devant le futur concile. L'honneur de la religion, pensait-il, exigeait une explication solennelle et, dans le cas où les faits seraient prouvés, un châtiment. Dans cet ordre d'idées et pour l'apaisement de ses scrupules, il manda près de lui Chrysostome, qu'il chargea d'aller interroger Théophile au palais de Pla-

cidie[1]. Chrysostome déclina l'ordre impérial. « Je ne puis, dit-il respectueusement, concourir à faire juger un évêque en dehors des limites de sa province, les canons le défendent[2] : » puis il montra à l'empereur la lettre par laquelle ce même Théophile, à propos de cette même affaire des Longs-Frères, contestait l'autorité de tout concile qui ne serait pas égyptien. Quelque intance qu'y pût mettre Arcadius, l'archevêque se renferma dans cette réponse[3]. A part la délicatesse de conscience qui pouvait le porter à ne point se faire le juge d'un ennemi déclaré, on se demande quel était ici le vrai motif du refus, car c'était lui qui le premier avait émis l'idée d'un concile à Constantinople pour prononcer entre les moines de Nitrie et leur évêque. Pourquoi combattait-il aujourd'hui cette idée? Est-ce parce qu'il avait rompu avec les Longs-Frères? Est-ce qu'il craignait que des tribunaux ecclésiastiques l'affaire ne passât aux tribunaux séculiers à cause des faits de violence publique et de calomnies, et qu'il reculait devant une participation quelconque à un acte qu'il regardait comme attentatoire à la dignité d'un évêque? Serait-ce enfin que l'attitude hardie et presque triomphante du patriarche l'intimidât, et que, résolu d'attendre ses attaques, il ne voulût pas paraître les

1. Nos in ulteriorem urbis regionem, ubi degebat, piissimus imperator evocavit, atque causam ejus jussit audire, nam et irruptionem et caedes et alia innumera objiciebant. Chrys., *Epist. ad Pap. Innoc.* Pallad., *dial.*, p. 5.

2. Non oportere judicia extra limites trahi, sed in ipsis provinciis res provinciales tractandas esse. Id., ibid.

3. Non solum judicium non obimus, sed vehementissime recusavimus. Id., loc. cit.

avoir provoquées? Quoi qu'il en soit, il persista dans sa réponse. Théophile se trouva délivré d'un grand danger, grâce à l'honnêteté de son ennemi, et bientôt Arcadius n'y pensa plus.

Pourtant l'alarme avait été vive au camp des Alexandrins, comme on les appelait, et la présence des calomniateurs condamnés continuait à embarrasser le patriarche; il obtint, par l'intervention des officiers de la cour et peut-être par celle d'Augusta, que leur peine fût commuée en celle de la relégation, au moyen de quoi ces hommes compromettants furent éloignés de Constantinople, et pour le moment l'affaire fut calmée [1]. Cependant le peuple de la ville commençait à s'agiter sous l'incitation de mille bruits divers. Des bandes d'artisans, d'ouvriers du port et même de laboureurs de la banlieue se réunissaient dans le voisinage de l'archevêché pour y stationner, comme s'ils eussent craint quelque violence contre leur évêque; les églises étaient pleines le jour, et le soir des *litanies* formées spontanément parcouraient avec animation les portiques des places et des rues. C'était la manifestation d'une grande inquiétude publique, et, loin de s'y opposer, Chrysostome engageait ses fidèles à s'y rendre, à chanter, à prier, à opposer en un mot la protection du ciel aux mauvais desseins de la terre. Toutefois il s'abstint d'y paraître en personne. Alarmé de ces mouvements de peuple, Théophile se fit donner par la cour une garde de sûreté sous le nom de garde d'honneur.

1. Post adventum Theophili qui rem pecunia facilem reddiderat, in postrema interrogatione, tanquam calumniatores Proconnesum a judicibus relegati sunt. Pallad., *dial.*, p. 26.

Cette précaution ne semblant pas encore suffisante, on examina dans le conciliabule d'Eugraphie s'il n'y aurait pas danger pour le synode à délibérer sous la main de cette plèbe vouée à l'archevêque, et si la prudence ne conseillait pas de le transférer hors de Constantinople. L'évêque de Gabales savait par expérience ce que valait le peuple byzantin quand il croyait son idole menacée, et il put en donner son avis. On pouvait craindre encore que cette attitude de toute la ville n'influât sur les évêques étrangers, qui ne montraient pas au reste grand empressement à seconder les intrigues de la cour. Bref, tout le monde tomba d'accord, et on décida que l'empereur serait prié de transférer le synode dans un autre lieu. Quel serait ce lieu? Ce fut l'objet d'une seconde délibération. Quelques-uns ayant proposé Chalcédoine, Théophile appuya ce choix à cause de l'évêque Cyrinus, que sa blessure empêchait de siéger à Constantinople, et qui serait d'un puissant secours au milieu des siens, dans sa propre église. Un motif de légalité militait aussi en faveur de Chalcédoine, c'est que, cette ville n'étant, à vrai dire, qu'un faubourg de Constantinople, son faubourg au delà du détroit, la tenue du concile sur une rive du Bosphore ou sur l'autre ne changeait rien à l'esprit ni aux termes mêmes du décret de convocation; le concile délibérant à Chalcédoine serait toujours celui de Constantinople, et effectivement l'histoire lui donne tantôt cette dénomination, tantôt celle du *Chêne*, canton de la cité de Chalcédoine [1]. Les choses

1. Concilium ad Quercum, concilium Constantinopolitanum. Cf. Tillemont, *Mém. eccl.*, t. XI, p. 197.

ainsi réglées, on se posa une troisième question qui n'était pas sans importance. L'archevêque voudrait-il comparaître hors de son église? car, si matériellement la ville de Chalcédoine n'était qu'un faubourg de Constantinople, l'église de Chalcédoine était parfaitement distincte, et avait son évêque particulier. Chrysostome consentirait-il à être jugé ailleurs que sur son territoire ecclésiastique? On pouvait en douter. — « Eh bien! s'il ne le veut pas, s'écria un des assistants avec violence, nous l'y forcerons bien. Nous supplierons l'empereur d'employer son autorité pour mettre le contumace à la disposition du concile[1]. » Ce procédé tranchait la difficulté; le conciliabule applaudit, et les trois résolutions furent adressées à l'empereur, qui les approuva.

Il y avait dans la banlieue de Chalcédoine, au faubourg du Chêne, un palais appelé de ce nom et célèbre dans tout l'Orient pour sa magnificence. C'était la résidence d'été que s'était bâtie du fruit de ses pillages publics et privés, dix ou douze années auparavant, le trop fameux préfet du prétoire Rufin[2], ce qui faisait que le palais était appelé aussi Rufiana ou Rufiniana, la *villa rufinienne*. L'or, les pierreries, les marbres rares,

1. Congregati autem quærebant quomodo judicium ordirentur. Unus vero ex iis qui aderant suggessit : Joannem vel invitum ad concessum traherent. Pallad., *dial.*, p. 27.

2. Ad Quercum... id suburbanum est Chalcedonis quod nunc ex Rufini viri consularis nomine appellatur ; in quo palatium est et ecclesia maxima, quam Rufinus ipse in honorem Apostolorum Petri ac Pauli construxerat et Apostolœum ob id cognominarent. Sozom., VIII, 16. — Suburbanum Chalcedonis quod Quercus dicitur. Socr., VI, 16.

les bois précieux de l'Asie, entraient en profusion dans les ameublements et la structure de ce palais : la *villa rufiniæne* passait au Ve siècle pour la merveille des arts[1]. Le fisc impérial s'en étant emparé à la mort du maître, le splendide domaine passa de main en main, toujours admiré, toujours mentionné dans l'histoire, jusqu'au temps de Justinien, où Bélisaire le posséda. C'est dans cette villa, digne des césars, qu'une décision d'Arcadius transféra la tenue du synode. Au palais proprement dit s'adjoignait une grande basilique, l'*Apostolœum*, dédié aux apôtres Pierre et Paul, et dans la piscine duquel Rufin avait été baptisé en 394, au milieu d'un grand concours d'évêques, par l'aîné des Longs-Frères, Ammonius, qu'il avait fait venir d'Égypte pour être son père spirituel. Étrange rapprochement des personnes et des choses, c'est là que ce même Ammonius allait être mandé comme un criminel et qu'il devait mourir ! Un grand monastère relié par ses cloîtres à l'Apostolœum renfermait une congrégation de moines chargés de prier jour et nuit pour le repos de l'âme du ministre dont les rapines avaient désolé le monde[2]. L'église fut affectée suivant l'usage aux délibérations du synode, et les évêques purent être logés à l'aise dans les vastes cellules du cloître.

Trois semaines s'étaient écoulées depuis l'arrivée de Théophile à Constantinople, et l'on était au milieu

1. On peut consulter, sur la magnificence de la villa de Rufin, mes *Récits de l'histoire romaine au Ve siècle : Trois Ministres*, etc., p. 21 et 22.

2. Monachos quoque juxta eam collocavit, qui clericorum in ea ecclesia munus explerent. Sozom., VIII, 16.

de juillet 403, lorsqu'il partit avec ses fidèles pour la villa du Chêne. Quatre-vingt-cinq évêques de toutes les provinces de l'empire d'Orient étaient alors présents dans la ville impériale. Sur ce nombre, trente-cinq seulement et plus tard quarante-quatre accompagnèrent le patriarche à Chalcédoine ; aucun Égyptien n'y manqua[1]. Les autres restèrent à Constantinople, dévoués pour la plupart à l'archevêque, mais comptant dans leurs rangs quelques hommes mal sûrs ou indécis. C'est ce que plus tard on appela le *parti joannite*, par opposition à celui de Théophile, qui prit le nom de *parti alexandrin*. Tandis que les alexandrins organisaient avec éclat le concile régulier sous les lambris magnifiques de l'Apostolœum, les joannites se réunirent dans le triclinium ou salle à manger de l'archevêché sous la présidence de Chrysostome[2]. On y causait, on y apportait les bruits recueillis dans la ville, on y suivait avec anxiété ce qui se préparait au delà du détroit. Par intervalles, l'archevêque quittait son palais pour passer dans la basilique, où le peuple était toujours assemblé en grand nombre. Il montait à l'ambon, prononçait quelques paroles applicables à la circonstance, puis revenait au triclinium prendre part aux conversations des évêques.

Trois affaires principales devaient être portées devant le concile du Chêne : 1° la plainte des moines de Nitrie, cause première de la convocation ; 2° celle

1. Pallad., *dial.*, p. 6. — Cf. Tillem., *Mém. eccl.*, t. XI, p. 197 et note 66.

2. Eramus quadraginta episcopi cum Joanne episcopo, sedentes in triclinio episcopii. Pallad., *dial.*, p. 27.

des Asiatiques au sujet des dépositions et ordinations faites dans leurs provinces par Chrysostome en 401; 3° la mise en jugement de l'archevêque pour des crimes de l'ordre ecclésiastique et de l'ordre politique. Dans le classement des causes par l'assemblée préliminaire du concile, il fut convenu que le premier rang appartiendrait à celle de Chrysostome, comme à la plus urgente, le second à la plainte des Longs-Frères, et qu'on renverrait à la fin de la session la poursuite intentée contre Héraclide d'Éphèse, laquelle soulèverait les faits nombreux d'usurpation et d'intrusion reprochés à Chrysostome dans sa campagne d'Asie. L'ordre des affaires ainsi réglé, la session commença.

II.

Les conciles formés en cour de justice criminelle, tels que celui-ci, se modelaient dans leurs règles de procédure sur celles de la justice séculière. L'accusation était introduite par une partie plaignante au nom de laquelle se faisaient les poursuites. L'accusateur devait être présent, proposer ses dires par écrit et s'inscrire solennellement dans les Actes du concile, se soumettant à la peine du talion s'il ne prouvait pas. S'il prouvait, le coupable devait être condamné suivant la rigueur des canons. Le libelle reçu, l'accusé était cité trois ou quatre fois pour qu'il eût à se défendre. Le refus volontaire et persistant de comparaître, la contumace, était un crime punissable des

dernières peines, à savoir la déposition et l'excommunication. Si l'accusé comparaissait, il était interrogé; on produisait les témoins et les écritures dressées contre lui; enfin les évêques rendaient le jugement. A la déposition et à l'excommunication, dernières peines de la compétence des conciles, ils joignaient parfois l'emprisonnement et le bannissement, ainsi qu'on l'a vu dans le procès des Longs-Frères; mais alors la sentence ne pouvait pas être exécutée par les juges ecclésiastiques, et il y avait, comme disait le droit canonique, imploration au bras séculier. Pareillement lorsque des crimes entraînant la peine de mort se trouvaient compris parmi ceux dont le concile était saisi, il en renvoyait la connaissance aux juges civils, l'Église ayant horreur du sang. Telle est la trame juridique que nous allons voir se dérouler dans le jugement de Chrysostome.

La session s'ouvrit sous la présidence du patriarche d'Alexandrie, second siége de l'empire d'Orient, l'évêque du premier siége se trouvant accusé. Il ne présida que jusqu'au vote sur Chrysostome : se démit alors et passa la présidence à Paul d'Héraclée, ancien ami, aujourd'hui ennemi mortel de l'archevêque; ce fut donc Théophile qui dirigea toute l'instruction de l'affaire, et il le fit de manière à justifier sa double réputation d'habilité et de perversité.

Son premier acte fut de mander devant le concile, en vertu de ses pouvoirs, l'archidiacre de l'église de Constantinople, nommé Jean[1]. L'archidiacre, dans les

1. Porro ille vocat archidiaconum meum, magna cum auctoritate, quasi jam vidua esset ecclesia nec episcopum haberet : per illum

premiers siècles du christianisme, était le principal ministre de l'évêque pour toutes les fonctions extérieures, particulièrement pour l'administration du temporel : il pourvoyait à la décoration de l'église, il avait l'intendance des oblations et des revenus lorsqu'il n'existait pas d'économes spéciaux, ce qui était le cas sous Chrysostome; il distribuait les émoluments des clercs et joignait à ces attributions importantes des fonctions de police intérieure et de surveillance des mœurs. En un mot, on l'appelait « la main et l'œil de l'évêque. » Or l'archidiacre Jean était un homme haineux, brutal; l'archevêque l'avait éloigné de son clergé pour avoir maltraité un enfant qui le servait, et l'avait ensuite rappelé par indulgence; mais celui-ci conservait des sévérités de son maître une rancune inextinguible. Théophile le savait, et il l'avait fait venir pour qu'il se portât accusateur dans l'affaire. C'était chose grave en effet qu'un archidiacre, principal ministre d'un évêque, se portant accusateur contre lui. Guidé par cet homme, il cita également ou comme accusateurs ou comme témoins la plupart des prêtres et des diacres des diverses églises de Constantinople, comme si le siége eût été vacant[1]. Il en vint un tel nombre que les églises semblaient abandonnées, et que sur beaucoup de points le service divin fut suspendu[2].

clerum omnem in se transtulit. Chrys., *Epist. ad Pap. Innocent.*; Pallad., *dial.*, p. 6.

1. Subvertebantur ecclesiæ, cum abducerentur singularum clerici, et subornarentur ut adversus nos libellos darent, et ad accusationem accingerentur. Chrys., ibid.

2. *Act. syn. ad. Querc.*, apud Phot., 59.

Le libelle d'accusation dressé par l'archidiacre Jean, tel que nous le lisons encore aujourd'hui dans les Actes du concile, conservés à la postérité par un successeur de Chrysostome, le très-laborieux et très-savant patriarche Photius, contenait vingt-neuf chefs ou articles qui pouvaient rentrer sous ces incriminations générales : 1° faits de violences et sévices contre les personnes; 2° graves injures; 3° vols; 4° usurpation de fonctions ecclésiastiques; 5° manquements aux mœurs; 6° manquements à la discipline et aux coutumes de l'Église; 7° sédition et trahison politique. C'était un ramas d'imputations, la plupart improbables, plusieurs évidemment calomnieuses, puisées dans les bruits vrais ou faux, imaginaires ou amplifiés, que la méchanceté du parti ennemi faisait courir depuis deux ans contre Chrysostome, mais auxquels le témoignage de l'archidiacre venait donner une consistance inattendue.

Les faits de violence étaient spécifiés dans les articles 1, 2 et 27, et énonçaient que l'archevêque, après avoir chassé et excommunié ce même archidiacre Jean, son accusateur, pour brutalité envers un enfant, son serviteur, avait lui-même fait battre, traîner en prison, enchaîner comme un démoniaque[1] (le libelle ne dit pas pourquoi) un moine qui portait le même nom de Jean, que de plus, se trouvant dans l'église des Apôtres, il avait frappé du poing au visage un

1. Quod Joannes quidam monachus mandato Chrysostomi fuit verberatus et protractus, et instar obsessi a dæmone ferrea catena vinctus. *Act. synod. ad Querc.*, apud Phot., 59, et in Baron., 403, XVII, et seq.

certain Memnon de manière à lui faire rendre le sang par le nez et la bouche, ce qui n'avait pas empêché l'accusé de monter à l'autel pour y dire la messe [1]. Plusieurs autres faits de violence furent plus tard ajoutés à ceux-ci.

Les cas d'outrages étaient nombreux et faisaient la matière des articles 5, 6, 8, 9 et 20. D'abord l'archevêque avait insulté les clercs en masse, en les traitant de gens corrompus, prêts à tout faire, « de gens de trois oboles, » suivant l'expression grecque; il avait même composé contre eux un livre plein de calomnies [2]. On reconnaît là le fameux traité sur les femmes sous-introduites dont il a été question. Il avait de plus qualifié le vénérable Épiphane de radoteur et de démoniaque [3], et montré un tel mépris pour le saint évêque Acacius de Bérée (ce saint homme qui savait si bien assaisonner des bouillons pour ses amis), qu'il n'avait pas même daigné lui parler. Enfin l'archevêque avait accusé de vol, en présence de tout son clergé, ses diacres Édaphius, Jean et un troisième, nommé aussi Acacius, prétendant qu'ils lui avaient dérobé son pallium et leur demandant s'ils ne l'avaient pas fait pour certain usage [4]. Ceci demande une explication.

1. Quod pugno percussit Memnonem in ecclesia Apostolorum, et profluente sanguine ex ore ejus, nihilominus obtulit sacra mysteria et Eucharistiam. *Act. synod. ad Querc.*, ub. supr.

2. Quod clericos dicebat nullo honore dignos, corruptos, inutiles, vel qui abusibus delectabantur... et adversus clerum sycophantiis et calumniis plenum librum condidit. *Act. synod. ad Querc.*, loc. cit.

3. Quod S. Epiphanium nugacem et dæmoniacum dictitabat. *Act. synod. ad Querc.*, ibid.

4. Quod cum congregasset concilium totius cleri, tres diaconos

Le pallium était une bande de laine blanche tissée de la plus pure toison d'un jeune agneau, ayant trois doigts de large dans sa longueur et des pendants longs d'un palme terminés par deux lames de plomb enveloppées de soie noire et marquées de quatre croix rouges. C'était un ornement particulier aux évêques de haut rang, patriarches, primats, métropolitains, et l'insigne de la primatie. Le pallium se plaçait autour des épaules de façon à les entourer et à retomber ensuite devant et derrière; trois épingles d'or le fixaient de chaque côté. Le soin de placer et retirer le pallium à l'évêque officiant appartenait aux diacres qui le servaient particulièrement. Dans l'intervalle des cérémonies, on le déposait au cou d'une des statues consacrées, ordinairement celle du saint sous l'invocation duquel se trouvait l'église; à Rome, il était suspendu aux épaules de la statue de saint Pierre. Or les diacres Édaphius, Jean et Acacius, après avoir dérobé celui de Chrysostome, l'avaient fait servir, à ce qu'il paraît, à des opérations criminelles, probablement des opérations magiques contre sa vie. L'action qu'il leur reprochait était donc plus qu'un simple vol, c'était un sacrilége.

Les faits d'excitation à la révolte et de trahison composaient les articles 7, 21, 22 et 26. L'archevêque avait soulevé contre Sévérien de Gabales les *decani*, chargés de l'enterrement des pauvres, et avait mis sa

sistit Acacium, Edaphium, Joannem, accusans eos quod suum pallium furati essent, dicens : Quis novit an ad alium usum aliquo pacto illud acceperint? *Act. synod. ad Querc.*, apud. Phot.

vie en danger[1]. Il avait livré à l'autorité séculière deux prêtres, l'un à Antioche, l'autre à Constantinople (ce qui n'était pourtant guère dans ses principes, à moins que ces prêtres ne fussent coupables de grands crimes appelant sur eux les sévices de la loi commune); enfin, dans une sédition contre le comte Jean, il avait décelé sa retraite aux soldats qui le cherchaient[2]; le comte Jean, comme on sait, était favori de l'impératrice.

Huit autres articles étaient consacrés au détail des exécutions épiscopales de Chrysostome dans les églises d'Asie et à d'autres violations des canons. Il avait été accusateur, témoin et juge dans les affaires de l'archidiacre Martyrius et de l'évêque Proérèse de Lycie[3]; il avait ordonné sans autel des diacres et des prêtres, sacré *in globo* quatre évêques dans une seule ordination[4]. Il ordonnait sans attestation de capacité ou de moralité, et distribuait de l'argent aux évêques ordonnés par lui, afin de se servir d'eux pour persécuter le clergé. Il avait fait prêtre Sérapion, son diacre, prévenu de crimes, et évêque un certain Antonius, violateur avéré de sépultures[5]. Enfin il avait refusé

1. Quod adversus Severianum commenta et insidias struxit, irritans adversus eum decanos. *Act. synod. ad Querc.*, apud Phot., 59.

2. Quod Joannem comitem in seditione militum ipse denuntiavit. *Act. synod. ad Querc.*, ibid.

3. Quod ipse accusat, ipse testimonium perhibet et ipse judicat: idque patere dicunt ex iis quæ adversus Martyrium protodiaconum et Proeresium Lyciæ episcopum patravit. *Act. synod. ad. Querc.*, loc. cit.

4. Quod in una ordinatione quatuor episcopos ordinavit. *Act. synod. ad Querc.*, ub. supr.

5. Quod Antonium, qui convictus esset sepulcrorum effossor, episcopum ordinaverat. *Act. synod. ad Querc.*, ibid.

d'accompagner à leur dernière demeure les corps d'hommes qu'il retenait prisonniers et qui étaient morts dans ses prisons. On voit là quelque chose qui se rapporte au prêtre Isidore et aux Longs-Frères.

Il a été mention déjà des accusations de cupidité et de vol des choses saintes portées contre Chrysostome par ses ennemis : vol de vases sacrés et de riches ornements dans les églises; vol de marbres dans celle d'Anastasie, vente frauduleuse d'un petit domaine ecclésiastique provenant de Thécla et aliéné par l'intermédiaire de Théodule, son affidé, etc. Je ne reviendrai pas sur ces calomnies, présentées comme des faits certains dans les articles 3, 4, 16 et 17 du libelle. On y sommait aussi l'accusé de déclarer où avaient passé les revenus de l'église[1].

Les manquements aux mœurs étaient ainsi formulés dans les articles 15 et 25 : « Il reçoit des femmes et reste avec elles seul à seul, rejetant dehors tous les autres. Il mange seul, et dans ses repas solitaires il mène la vie d'un cyclope, honteusement et voluptueusement[2]. »

J'ai parlé dans ces récits mêmes des orgies de cyclope et de tout ce qu'il y avait de calomnieux et d'absurde dans les faits d'intempérance attribués à Chrysostome. Quant à l'accusation de recevoir des

1. Quod hæreditatem a Thecla relictam emit per Theodulum; quod margaritas multas, quod marmora sanctæ Anastasiæ vendiderit, quod de redditibus ecclesiæ quid agatur sciat nemo. *Act. synod. ad Querc.*, apud Phot., 59.

2. Quod recepit mulieres solus cum solis agendo, omnes alios rejiciendo foras. Quod solus comedit, agens vitam Cyclopis turpiter et voluptuose. *Act. synod. ad Querc.*, ibid.

femmes en secret, elle l'indigna plus que tout le reste. Il en était encore tourmenté au fond de son exil, d'où il écrivait à l'évêque Cyriacus, son ami : « Il ont osé m'accuser d'adultère, les malheureux! si je pouvais montrer au peuple la frêle charpente de mon corps, ce serait ma seule justification[1]. La mort m'a frappé tout vivant, et le corps que je traîne n'est déjà plus qu'un cadavre. »

Venaient ensuite des manquements aux usages de l'Église ou de simples singularités de la vie domestique de Chrysostome. « Il s'habillait et se déshabillait sur son trône épiscopal, et mangeait une pastille après sa communion[2]; il ne priait ni à l'entrée ni au sortir de l'église; enfin il voulait être seul quand il se baignait dans une piscine publique, et faisait ensuite fermer les portes pour que nul ne se baignât après lui; Sérapion était chargé de ce ministère. » C'étaient là en effet des choses bien graves pour condamner un évêque!

Telle était l'accusation, amplifiée plus tard par des libelles supplémentaires. Il fallait maintenant, suivant l'ordre de la procédure, la communiquer à l'archevêque présent, entendre ses réponses, le confronter avec les témoins, et Théophile lui envoya par deux membres du synode une citation à comparaître devant l'assemblée. Tandis que la députation traversaît le détroit, une scène touchante se passait au triclinium

1. Dicunt quod cum muliere dormierim : exuite me et invenietis membrorum meorum mortificationem. Chrys., *Epist. ad Cyriac., episc.*

2. Quod in throno exuitur et induitur et pastillum comedit. *Act. synod. ad Querc.* apud Phot., 59.

de l'archevêché, où les évêques fidèles à Chrysostome étaient réunis autour de lui[1]. Ils y causaient entre eux des infâmes manœuvres de Théophile, de l'illégalité du synode, des tristesses du présent, des chances plus tristes encore de l'avenir. « Comment, disaient ces évêques en parlant du patriarche, comment se fait-il qu'un homme accusé d'abominables crimes et mandé pour venir seul devant le prétoire ait osé amener avec lui toute une armée d'évêques? Comment se fait-il que le sentiment des princes et des magistrats ait changé si brusquement, que d'accusé il soit devenu juge, et que la plupart des clercs de cette église se soient laissé prendre à ses corruptions[2]? » Chacun donnait la raison qui se présentait à son esprit, lorsque Chrysostome, comme animé du souffle de Dieu : « Priez, mes frères, leur dit-il, et, si vous aimez le Christ, que personne de vous ne déserte son église à cause de moi, car je puis vous dire avec l'apôtre : Le temps de mon immolation est proche, j'ai combattu et achevé ma course. Je connais Satan et ses embûches, il ne peut plus supporter la guerre que je lui livre par mes enseignements; Dieu me fasse miséricorde! Vous, mes frères, souvenez-vous de moi dans vos prières. » Ce langage les remplit d'angoisse. Les uns restaient sur leurs siéges à sangloter, les autres, comme suf-

1. Eramus quadraginta episcopi cum Joanne episcopo sedentes in triclinio episcopii. Pallad., *dial.*, p. 27.

2. Stupentes quomodo reus et propter impia crimina solus ad comitatum venire jussus, cum tot episcopis advenisset; quo pacto Principum et magistratuum sententias subito commutasset, plerisque de clero in pejus perversis. Pallad., ibid.

foqués par les larmes, se levaient, et après lui avoir baisé la tête, les yeux, la bouche, s'acheminaient vers la porte pour sortir[1]. Cette agitation, ce bruit de sanglots et de gémissements, les faisaient ressembler, nous dit un acteur de cette scène, le biographe Palladius, à des abeilles inquiètes bourdonnant autour de leur ruche[2]. Chrysostome arrêta ceux qui voulaient partir. « Restez, leur dit-il, mes frères, asseyez-vous et cessez de pleurer de peur de m'attendrir davantage[3], car je vous redirai à satiété : Le Christ est ma vie, et mourir m'est un gain. » — On faisait courir dans la ville le bruit que sa mort était sûre et qu'il serait frappé de la hache pour crime de sédition et d'outrage à l'impératrice[4]. — « Je vous l'ai répété bien des fois, mes frères, continua-t-il tristement; la vie présente n'est qu'un passage où douleurs et joies s'écoulent avec une égale rapidité, et ce monde-ci n'est qu'une grande foire où nous achetons, vendons et repartons aussitôt[5]. Sommes-nous meilleurs que les patriarches, que les prophètes, que les apôtres, pour que ce peu de vie qui nous est octroyé soit éternel?... » Un des

1. Incredibili mœrore correpti, alii quidem lacrymabantur, alii vero egrediebantur e consessu, oculos et sacrum caput atque facundum, ac beatum ejus os deosculabantur, in lacrymas effusi et singultus. Pallad., *dial*, p. 27.

2. Veluti apes circa alvearia obstrepentes. Pallad., *dial.*, loc. cit.

3. Sedete, ait, et flere desinite, eo amplius me emollientes. Pallad., ibid.

4. Nam percrebuerat illum securi percussum iri ob nimiam loquendi libertatem. Pallad., ub. supr.

5. Mercatus est præsens sæculum : emimus, vendidimus et discedimus. Pallad., ibid.

évêques dit en gémissant : « Si nous pleurons, c'est de nous voir orphelins, de voir l'Église veuve, ses saintes lois bouleversées, l'ambition, l'impiété triomphantes, les pauvres abandonnés, le peuple sans enseignement... » Chrysostome frappant de l'index de sa main droite la paume de sa main gauche, comme il faisait lorsqu'il était plongé dans quelque grave réflexion, l'interrompit à ce mot. « C'est assez, mon frère, lui dit-il, n'insistez pas; mais, je vous le recommande encore, ne quittez pas vos églises[1]. Quand Moïse est mort, n'a-t-on pas trouvé Josué? Élisée n'a-t-il pas prophétisé après l'enlèvement d'Élie? Qu'a servi de couper la tête à Paul? Il laissait après lui Timothée, Tite, Apollo et tant d'autres. » Eulysius, évêque d'Apamée, prenant alors la parole, fit observer que, s'ils voulaient garder leurs églises, on les forcerait de communiquer et de souscrire. — « Communiquez, s'écria impétueusement l'archevêque, communiquez pour ne point faire de schisme, mais ne souscrivez pas, car ma conscience ne me reproche rien qui mérite ma déposition[2] ! »

La conversation en était là, lorsqu'on annonça les députés du synode du Chêne ; l'archevêque ordonna qu'on les fît entrer, et leur demanda d'abord quel

1. Cum autem digito indicasset palmam sinistræ manus, percussissetque (consueverat enim Joannes, cum esset cogitabundus, id facere) se alloquenti ait : Sufficit, frater, ne plura loquere, sed quod dixi, ecclesias vestras ne dimittite. Pallad., *dial.*, p. 28.

2. Communicate quidem, ne scindatis ecclesiam, sed nolite suscribere : nullius enim facinoris mihi conscius sum, propter quod deponi meruerim. Pallad., ub supr.

rang ils tenaient dans l'Église. « Nous sommes évêques, » répondirent-ils[1]. C'étaient en effet deux jeunes évêques nouvellement institués en Libye et nommés Dioscore et Paul. Chrysostome les pria de s'asseoir et d'exposer l'objet de leur visite. « Nous sommes seulement chargés d'une lettre pour toi, lui dirent-ils, permets qu'elle soit lue. » Sur le consentement de Chrysostome, les envoyés la remirent à un jeune serviteur de Théophile qui les accompagnait, et celui-ci en donna lecture[2]. Elle contenait ces mots : « Le saint synode assemblé au Chêne, à Jean. (On avait omis à dessein le titre d'évêque.) Nous avons reçu contre toi un libelle d'accusation dénonçant une infinité de crimes dont on te dit coupable. Nous te mandons à comparaître ici devant nous, en amenant avec toi les prêtres Sérapion et Tigrius, car nous avons besoin d'eux[3]. » Les envoyés ajoutèrent verbalement le nom du lecteur Paul dont le concile réclamait aussi la comparution.

A la lecture de cette lettre insolente, dans laquelle on déniait à l'archevêque son titre, comme s'il eût été déjà jugé et déposé[4], les évêques firent éclater leur indignation. « Il faut répondre, crièrent-ils de toutes parts à Chrysostome, et répondre au seul Théophile,

1. Ingressos interrogat cujus gradus essent : dicunt, Episcopi. Pallad., *dial.*, p. 27.

2. Imperant Theophili puero ut dictata legeret, et legit. Pallad., ibid.

3. Adesto igitur tecum adducens Serapionem et Tigrium... iis enim opus est. Pallad., *dial.*, p. 28.

4. Omittebant id quod erat episcopus. Pallad., loc. cit.

auteur de cette insulte et provocateur de tout ce qui se fait là-bas. » Sur un signe approbatif de l'archevêque, ils se mirent à l'œuvre et rédigèrent une réponse dont ils lui donnèrent lecture.

« Cesse, disaient-ils au patriarche, cesse de bouleverser l'ordre ecclésiastique et de diviser l'Église, cette fille du ciel pour laquelle le Christ s'est fait chair. Si, au mépris des saints canons de Nicée, tu veux juger hors des limites de ton territoire, passe ici, dans une ville où la police est bien réglée, et ne cherche pas à attirer Abel dans les champs, à l'exemple de Caïn[1]. C'est à nous en effet de juger et de te juger, toi tout le premier, car nous avons en mains des mémoires qui contiennent soixante-dix articulations de crimes que tu a commis, et en outre notre concile est plus nombreux que le tien. Vous n'êtes que trente-six presque d'une seule province : nous sommes quarante de plusieurs provinces, et nous comptons parmi nous sept métropolitains[2]. Tu vois que, pour l'observation de ces canons dont tu parles, il faut nécessairement que le plus petit nombre soit jugé par le plus grand, surtout quand le plus grand est le plus honoré et le plus digne. Nous avons ici même une de tes lettres par laquelle tu écrivais à Jean, notre frère dans l'épiscopat, qu'il ne faut pas qu'un évêque entreprenne de juger les autres

1. Extra limites litem ne judices : tu transito ad nos in urbem optimis legibus fundatam, non provocans more Caïni Abelem in campum, ut nos te prius audiamus. Pallad., *dial.*, p. 28.

2. Tu enim tricesimus sextus es ex unica provincia : nos vero sumus quadraginta e diversis provinciis, inter quos etiam septem metropolitæ. Pallad., ibid.

hors de son domaine ecclésiastique. Pour être conséquent avec toi-même, soumets-toi à notre citation, ou bien fais en sorte que tes accusateurs cessent de t'accuser. »

« Ceci est bien, dit Chrysostome après avoir entendu la rédaction des évêques : protestez comme bon vous semble: mais il faut aussi, quant à moi, que je réponde à ce qui m'a été signifié[1]. » Et il dicta ce qu'on va lire non pour Théophile, à qui il ne reconnaissait pas le droit de l'interpeller et de le citer, mais pour les évêques séparés qui siégeaient au synode du Chêne.

« Jusqu'ici je ne connais personne qui puisse avec quelque apparence de justice se plaindre de moi et m'accuser. Toutefois, si vous voulez que je me présente devant votre assemblée, faites-en sortir d'abord mes ennemis déclarés, ceux qui n'ont point caché leur haine et leurs desseins contre moi. Faites cela, et je ne disputerai point du lieu où je devrai être jugé, quoique ce lieu, suivant toutes les règles, soit la ville de Constantinople. Le premier d'entre vous récusé par moi comme suspect est Théophile, que je convaincrai d'avoir dit à Alexandrie et en Lycie : « Je vais à la cour déposer Jean[2], » propos trop bien confirmé par le refus de me voir et de me parler depuis son arrivée et même de communiquer avec moi. Je récuse ensuite Acacius de Bérée, qui s'est

1. Vos quod vobis videtur significate; cæterum me oportet ad ea quæ mihi delata sunt rescribere. Pallad., *dial.*, p. 29.

2. Sunt autem quos rejicio Theophilus, quem revinco dixisse et Alexandriæ et in Lycia : in comitatum proficiscor ut Joannem deponam. Pallad., ibid.

vanté de m'assaisonner un bouillon qui ne serait pas de mon goût[1]. Antiochus de Ptolémaïs et Sévérien de Gabales ne méritent guère que je parle d'eux : une prompte justice leur viendra d'en haut, et en ce moment déjà les théâtres de la ville en font l'objet de leurs railleries[2]. Si donc vous voulez sérieusement que je me présente, commencez par retrancher ces quatre évêques du nombre de mes juges, et si vous voulez absolument qu'ils soient là, faites-les venir comme accusateurs, afin que les rôles soient nets et que je sache à qui j'ai affaire. Sous ces conditions, je comparaîtrai devant vous, je comparaîtrai, s'il le faut, devant un concile de toute la terre; mais sachez bien que vous enverriez mille fois vers moi, que vous n'obtiendrez pas d'autre réponse[3]. »

Trois évêques, des quarante du triclinium, Lupicinus, Démétrius et Eulysius, et deux prêtres, Germain et Sévère, furent désignés pour porter ces deux lettres au Chêne, puis les envoyés de Théophile furent congédiés. Ils venaient de sortir quand arriva un notaire impérial porteur d'un rescrit du prince où était insérée une supplique venue du Chêne, à l'effet d'obliger Jean (comme ils persistaient à le désigner) à comparaître bon gré mal gré devant ses juges[4]. Le notaire insista

1. Similiter et Acacium coarguo qui dixerit : Ego illi ollam condio. Pallad., *dial.*, p. 29.

2. Quos citius excipiet divina justitia, quorum temerarios conatus etiam sæcularia theatra canunt. Pallad., ibid.

3. Scitote ergo si decies millies ad me miseritis, nihil amplius ex me vos audituros. Pallad., loc. cit.

4. Venit statim notarius habens rescriptum imperatoris ubi inserta

près de Chrysostome pour qu'il obéît; Chrysostome donna les raisons de son refus, et le notaire s'en alla. Il avait à peine quitté le palais épiscopal, qu'on y vit entrer deux prêtres de l'Église de Constantinople, un certain Eugénius, qui avait déjà reçu pour prix de ses services dans la faction ennemie le titre et les fonctions d'évêque, et le moine Isaac, ce bouffon mendiant qui diffamait son pasteur dans les carrefours pour quelques oboles. C'étaient de nouveaux délégués du synode pour citer Chrysostome, tant on mettait d'ardeur à l'attirer, tant on avait le désir de le tenir en sa possession, sur l'autre rive du détroit. Un de ces hommes, s'adressant brutalement à l'archevêque : « Pourquoi tardes-tu? lui dit-il, le concile t'attend, il t'ordonne de venir devant lui et te laver, si tu le peux, des crimes dont on t'accuse[1]. » L'archevêque dédaigna de parler à ce misérable; mais, prenant sur-le-champ trois de ses évêques fidèles, il les envoya porter au synode cette réponse verbale : « Quelle étrange procédure inventez-vous donc contre moi, vous qui d'un côté refusez d'écarter de vos siéges des ennemis que je récuse et qui de l'autre me faites citer par mes clercs? »

La première ambassade de Chrysostome avait déjà mis l'assemblée en effervescence; quand la seconde arriva et que son chef eut répété textuellement les paroles dont il était porteur, il y eut une explosion de fureur véritable, et la chambre d'un concile se trans-

erat supplicatio episcoporum petentium ut Joannes invitus ad judicium sisteretur eumque ad id urgebat. Pallad., *dial.*, p. 29.

1. Scripsit tibi synodus : Transi ad nos ut objecta scelera diluas. Pallad., ibid.

forma subitement en une caverne d'assassins. On vit des évêques quitter leurs siéges pour se jeter sur les envoyés, tandis que d'autres les injuriaient ou les menaçaient. Un d'entre eux fut violemment frappé, un second eut ses vêtements mis en lambeaux; le troisième, saisi comme un prisonnier, reçut à son col la chaîne qu'on avait préparée pour Chrysostome, si l'archevêque avait eu l'imprudence de comparaître, et le malheureux, traîné en cet état hors de l'église du Chêne et jeté dans une barque, fut abandonné à l'aventure dans le courant du détroit[1].

Après une pareille scène, le concile fut longtemps à retrouver le calme, mais d'hostile qu'il était à l'archevêque il devint son ennemi acharné. Deux nouvelles citations lui furent encore adressées, et deux fois encore il opposa le même refus, accompagné des mêmes réserves. Le notaire impérial n'avait plus reparu à l'archevêché malgré les réclamations adressées du Chêne à l'empereur, et l'on pouvait croire qu'Arcadius fléchissait sous le poids des scrupules. Théophile pensa qu'il fallait stimuler cet esprit indécis et timide, et, craignant que le premier libelle d'accusation n'eût nui à la cause en insérant parmi des crimes bon nombre de puérilités indignes d'attirer le blâme sur un lecteur ou un portier, il résolut de noircir tellement le côté criminel par de nouveaux chefs d'accusations que l'empereur serait enfin obligé de

1. Illi autem arreptis episcopis, alium verberibus affecerunt, alterius vestes conscrpserunt, alteri ferreas catenas collo circumposuere, quas Joanni paraverant, ut sic conjectus in naviculam in ignotum locum emandaretur. Pallad., *dial.*, p. 29.

prendre un parti. Il provoqua à cet effet des libelles supplémentaires du moine Isaac, qu'on avait fait évêque pour prix de son ambassade, et de quelques autres appartenant comme lui au clergé métropolitain. Le libelle de l'archidiacre Jean n'avait fait qu'effleurer les faits de lèse-majesté; on les mit ici en relief, on accusa formellement l'archevêque d'avoir dans des discours publics traité outrageusement l'impératrice sous les noms d'Hérodiade et de Jézabel[1]. Isaac, dans sa requête, reprit en dix-huit articles artificieusement cousus à ceux du premier libelle les faits déjà incriminés de violence, d'usurpation de fonctions, de manquement aux canons ou aux usages de l'Église, avec des circonstances nouvelles et des exagérations envenimées. Il y ajouta des paroles impies, des blasphèmes et (qui le croirait?) une critique littéraire des sermons du grand orateur.

Ainsi il reprochait à Chrysostome d'avoir dit « que la table de l'Église était pleine de furies[2]. » — « Qu'est-ce qu'il entend par ces furies? demandait l'accusateur; il faut qu'il s'explique là-dessus. » On l'avait encore entendu s'écrier dans un de ses discours à propos d'une solennité où l'éclatante piété des princes avait rempli d'allégresse le pasteur et le troupeau tout entier : « J'aime, je meurs d'amour, je suis dans le délire! » — « Jean expliquera ce que cela signifie, disait l'accu-

1. Erat crimen læsæ majestatis convicium in Augustam, ut ipsi retulerunt, quod eam vocasset Jezabel. Pallad., *dial.*, p. 30.

2. Quod adversus ecclesiam loquitur, illius altare furiarum plenum appellans. *Act. synod. ad Querc.*, apud Phot., 59, et in Baron. 403, XIX.

sateur, car l'Église ignore un tel langage[1]. » Il accusait encore l'archevêque d'avoir blasphémé en disant que, « si le Christ n'avait pas été exaucé dans sa prière au jardin des Olives, c'est qu'il n'avait pas bien prié[2], » d'avoir en outre excité les pécheurs au mal en leur présentant la pénitence comme facile et leur disant : « Péchez deux fois, péchez encore, et, toutes les fois que vous aurez péché, venez à moi, je vous guérirai. » Or l'Église n'admettait qu'une seule fois la pénitence publique.

« Dans ses entreprises contre les diocèses d'autrui, non-seulement Chrysostome, disaient les nouveaux libelles, avait jugé des évêques et des clercs sans les entendre, mais il avait élevé à l'épiscopat des esclaves d'autrui non affranchis et poursuivis pour crimes[3]. Dans ses violences, il mettait en prison, chargés de fers, les gens qui ne lui plaisaient pas, et les y laissait mourir. Il avait agi de cette façon contre les non-origénistes en recevant des origénistes dans sa communion. Lui-même, Isaac, avait été maltraité sur son ordre par des hommes couverts de crimes[4]. A côté de

1. Quod gloriatur adversus ecclesiam dicens : Amore pereo et insanio. Et quod debet declarare quænam sint furiæ, et quid significet amore pereo et insanio : ecclesia enim haud novit talia. *Act. synod. ad Querc.*, ap. Phot., 59.

2. Quod blasphemias conversus ad ecclesiam confert, dicens quod Christus orans non fuit exauditus, quod non bene oravit. *Act. synod. ad Querc.*, ibid.

3. Quod alienos servos nondum libertate donatos, sed delictis obnoxios et accusatos, episcopos ordinavit. *Act. synod. ad Querc.*, ibid.

4. Quod Origenistas suscepit et eos qui cum ecclesia communicant in carcerem detrusos non curavit, sed in ipso mortuos neque omnino

cela, il accueillait dans son église des païens, anciens persécuteurs des chrétiens, et il présidait à leurs réunions[1]. Enfin (cela était pour la cour) il violait le saint devoir de l'hospitalité en vivant et mangeant seul ; il avait excité les séditions du peuple contre le concile. » Un des libelles le représentait comme un prêtre ignorant des derniers devoirs du sacerdoce, qui faisait communier les fidèles après leurs repas et baptisait lui-même après le sien. Ces dernières accusations le touchèrent beaucoup, parce qu'elles semblaient infirmer l'efficacité des sacrements qu'il avait administrés pendant son épiscopat, et il y répondit à plusieurs reprises soit devant le peuple, soit dans ses lettres.

Ces dernières articulations faisaient avec celles de l'archidiacre Jean une masse d'accusation vraiment formidable. Cependant, l'accusé s'obstinant à ne point comparaître et l'empereur ne prenant aucune mesure pour l'y forcer, Théophile passa à l'audition des témoins. Sept furent entendus, appartenant au clergé métropolitain, et ils déposèrent avec une extrême acrimonie. C'était Arsace, Atticus et Elpidius, dont les deux premiers occupèrent après Chrysostome le siége qu'ils avaient contribué à rendre vacant. Tout le monde était impatient d'en finir ; Arsace et Atticus, aidés de deux autres prêtres, Eudémon et Onésime, demandaient à grands cris qu'on se hâtât. « La culpabilité de Jean étant surabondamment prouvée, il n'y a aucun

respexit. — Quod Isaacium contigit multa mala pati ab hujusmodi tacinoris hominibus. *Act. synod. ad Querc.*, ub. sup.

1. Quod ethnicos qui christianos male tractaverint suscipit, et habet in ecclesia et illis praest. *Act. synod. ad Querc.*, ibid.

intérêt, disaient-ils, à prolonger ces interrogatoires. » Enfin dans sa douzième séance le concile déclara qu'il allait procéder au jugement. Théophile jusqu'alors avait présidé. Quoique récusé par l'archevêque, il n'en avait pas moins conduit toute la procédure et dirigé les débats; mais, le moment du jugement étant venu, il craignit que sa présidence ne fournît un moyen d'attaque ou même de cassation de la décision synodale près d'un prince aussi timoré qu'Arcadius. Il se fit donc remplacer par Paul d'Héraclée, mais il ne s'abstint pas de voter[1] : les trois autres récusés, Antiochus, Acacius et Sévérien, ne s'abstinrent pas non plus. Lorsqu'on passa au vote, Paul prit les voix de tous les évêques, en commençant par un certain Gymnasius et finissant par Théophile. Les votants se trouvèrent au nombre de quarante-cinq au lieu de trente-six qu'ils étaient à l'ouverture de la session[2]. Il s'étaient accrus successivement de nouveaux évêques du dehors et de quelques déserteurs de Constantinople. Chrysostome fut condamné à la déposition, et les faits de lèse-majesté contenus dans le procès furent renvoyés à la connaissance du prince.

La déposition prononcée, le synode en donna avis immédiatement au clergé métropolitain, pour le dégager des liens d'obéissance envers son supérieur déposé, et un rapport, ou, suivant le terme officiel, une *Relation* sur les opérations synodales fut envoyée aux deux empereurs Arcadius et Honorius, souverains communs

1. *Act. syn. ad Querc.*, ap. Phot., 59.

2. Arsacius archipresbyter... postremo Theophilus Alexandrinus omnes numero quadraginta quinque. Phot., 59.

et unanimes de l'univers romain[1]. L'évêque expulsé de Nicomédie, Gérontius, et deux autres Asiatiques chassés comme lui, Faustinus et Eugnomon, profitèrent de l'envoi de ce rapport pour adresser aux princes un récit de leur aventure et une plainte contre les procédés illégaux de Chrysostome. Le double de la relation destiné à l'empereur d'Orient commençait par ces mots qui regardaient particulièrement Arcadius : « Attendu que Jean, accusé de certains crimes et sentant qu'il était coupable, a refusé de venir se justifier devant nous, et que dans ce cas les lois canoniques prononcent la déposition, nous l'avons déposé. Toutefois les libelles d'accusation contenant, outre les crimes ecclésiastiques, celui de lèse-majesté, c'est à votre piété d'ordonner le bannissement du coupable, afin qu'un si grand crime ne reste pas impuni. Quant à nous, il ne nous appartient pas d'en connaître[2]. »

La première question de la session synodale venait d'être vidée au gré de Théophile, la seconde était celle des Longs-Frères; mais à celle-là les évêques ne tenaient guère, et le patriarche moins que personne. Après la victoire si complète qu'il venait de remporter, un second combat offrait des périls, et l'importance du vainqueur de Chrysostome ne pouvait que s'amoindrir dans un débat contre de misérables moines. La

1. Scriptæ sunt synodicæ ad clerum Constantinopolitanum de facta depositione Chrysostomi. Missa quoque relatio ad reges. Phot., 59.

2. Libelli autem etiam læsæ majestatis crimen continent : jubebit pietas vestra eum vel invitum ejici, et pœnas læsæ majestatis dare, quandoquidem in hæc inquirere nobis non licet. Pallad., *dial.*, p. 30.

procédure d'ailleurs était difficile : accusé par eux, après les avoir condamnés en Égypte, voudrait-il les juger encore pour le même fait à Chalcédoine et présider le tribunal appelé à le juger lui-même? S'il se récusait et que les accusateurs fussent libres, nul ne savait ce que pouvait produire sur le concile ou au dehors le tableau de tant de violences et de méfaits présenté par la parole rude et franche des Longs-Frères. La joie du triomphateur s'en trouverait vraisemblablement fort troublée. Qu'arriverait-il encore, si l'assemblée des évêques joannites qui siégeaient à Constantinople évoquait l'affaire, ainsi que leur lettre le laissait pressentir, et si l'empereur, qui penchait du côté des moines de Nitrie, donnait de nouveau carrière à ses scrupules? C'étaient là de graves raisons, et une dernière ne l'était pas moins. Le procès des Longs-Frères soulevait inévitablement la question doctrinale de l'origénisme, à laquelle tous les esprits n'étaient pas préparés, témoin le mauvais succès d'Épiphane, et Théophile, qui avait su l'écarter du procès de l'archevêque, devait se soucier médiocrement de la faire renaître pour si peu de chose. Il résultait de tout cela dans son esprit un vif désir d'assoupir l'affaire; mais les moines étaient des gens difficiles et opiniâtres, ils croyaient à leurs droits, ils étaient aigris par la souffrance, consentiraient-ils à se taire? Des évêques amis de Théophile partirent pour aller tenter près d'eux une conciliation.

L'occasion était favorable, et les négociateurs trouvèrent ces malheureux dans un découragement profond. Depuis l'abandon de leur cause par Chrysostome,

ce protecteur qu'ils étaient venus chercher de si loin, ils désespéraient de la justice et de la charité des hommes. La mort d'ailleurs faisait de larges brèches dans leurs rangs, et, pour ne parler que des chefs, la perte d'Isidore avait été suivie de près par une autre plus déplorable, celle de l'évêque Dioscore, le second des Longs-Frères, leur soutien et leur guide. Il était mort quelques semaines auparavant, admiré des habitants mêmes de cette ville inhospitalière, et son tombeau, placé dans la chapelle de Saint-Mucius[1], près d'une des portes de Constantinople, attirait un grand concours de pauvres, car ce solitaire presque sans pain leur avait montré qu'il savait jeûner pour donner encore[2]. Ce n'était pas tout : Ammonius, tombé gravement malade sous le poids de l'âge et des douleurs, menaçait de les quitter bientôt. Le chagrin avait donc brisé l'énergie des Longs-Frères, auxquels les moines obéissaient comme à leurs abbés. « Ah ! dit à ce propos un historien du temps, si Dioscore avait vécu, si Ammonius mourant n'avait pas été hors d'état de donner un avis, jamais ces honnêtes gens n'eussent ouvert l'oreille à des propositions déshonorantes[3] ! »

Voici les propositions qu'on leur apportait. « Le patriarche, qui n'avait rien de plus à cœur que de pardonner, leur offrait la paix. Il n'exigeait d'eux pour cela

1. Dioscorus jam ante mortuus in templo Mucii martyris sepultus. Sozom., VIII, 17.

2. Sepultus in martyrio quod est ante portam, ita ut plurimæ mulieres, omissis per sanctum martyrem juramentis, per preces Dioscori jurarent. Pallad., *dial.*, p. 63.

3. Quod opinor non ita successisse si una cum reliquis monachis, Dioscorus et Ammonius adfuissent. Sozom., VIII, 17.

aucune rétractation formelle; il ne voulait ni controverser avec eux sur des points de doctrine, ni disputer sur des faits consommés : il oubliait tout, et ne demandait à ces moines séparés de son obédience qu'un acte de soumission à leur supérieur. Que les Longs-Frères et leurs compagnons vinssent donc déclarer en face du concile suivant la formule réglée par les constitutions monastiques que, s'ils avaient péché, ils se repentaient; le concile sans discussion les recevrait en grâce, le décret synodal d'Alexandrie qui les avait condamnés serait aboli, et le patriarche lèverait l'excommunication. Ils pourraient alors retourner en Égypte et rentrer dans leurs monastères[1]. » Les Longs-Frères n'eurent pas le courage du refus, et, emmenant avec eux la troupe entière de leurs compagnons, ils suivirent les négociateurs à Chalcédoine.

Aucun n'y manqua, pas même Ammonius, qui gisait sur son grabat et rendit l'âme quelques heures après[2]. Peut-être en reconnaissant cette église et ce riche palais où dix ans auparavant, sur la réquisition du préfet du prétoire Rufin, il était venu du fond du désert recevoir dans ses bras[3], au sortir de la piscine baptismale, ce fils bien indigne d'un tel père, le vieillard éprouva-t-il un remords; mais cet acte de vaniteuse faiblesse était aujourd'hui cruellement expié.

1. Secensses istos monachos ad pœnitentiam invitabat, pollicitus se neque injuriæ acceptæ fore memorem, neque mali quidquam esse facturum. Sozom., VIII, 17.

2. Ammonius autem... postquam ad Quercum trajecisset, morbo gravius correptus finivit vitam. Sozom., ibid.

3. *Nouveaux Récits de l'histoire romaine au* V^e^ *siècle : Trois Ministres*, etc., p. 23.

Les moines, à peine arrivés, furent conduits devant le concile, où tout se passa comme il avait été convenu. Chacun effectivement avait son rôle dans cette scène arrangée. Les Longs-Frères prononcèrent la formule de pénitence et de rentrée en grâce des moines punis par leur évêque : « Si nous avons péché, nous nous repentons et prions qu'il nous soit pardonné. » Théophile se levant prononça la formule du pardon, et le concile, par un décret d'absolution, révoqua celui d'Alexandrie[1]. Le pardon de Théophile s'étendit, à ce qu'il paraît, des origénistes à Origène lui-même, car l'histoire témoigne que de ce jour il ne fit plus de difficulté de relire ces livres dont il poursuivait si violemment naguère l'interdiction, et que, quelqu'un lui ayant demandé la raison de sa conduite, il avait répondu par ces mots restés célèbres : « Les livres d'Origène sont un jardin mêlé de fleurs et de broussailles ; je laisse les épines et j'admire les fleurs[2]. » L'humiliation des Longs-Frères et l'impudence de Théophile n'étaient pas arrivées à leur terme ; il y fallait encore des éloges et une apologie que les pauvres moines subirent comme leur dernière persécution. On rapporte qu'en apprenant la mort d'Ammonius le patriarche s'écria : « Je le pleure sincèrement, car c'était un saint moine, et je voudrais qu'il y en eût beaucoup de pareils[3]. » Après cette lamentable comédie, l'émigra-

1. Cum autem Theophilus libenter eos in gratiam recepisset, et communionem eis restituisset, finita est quæstio de injuriis monachorum scetensium. Sozom., VIII, 17.

2. Socr., VI, 17.

3. Cæterum Theophilus hoc audito lacrymas fudisse dicitur, cunc-

tion de Nitrie et de Scété se dispersa ; un petit nombre seulement parvint à regagner l'Égypte, accablé d'amers souvenirs et de déceptions plus amères encore.

Restait l'affaire d'Héraclide d'Éphèse, qui fut introduite devant le concile à sa treizième séance. Cet évêque, choisi par Chrysostome, avait été chassé de son siége par une émeute des Éphésiens laïques et clercs, et forcé de se cacher pour éviter un pire traitement. On accusait ce prélat joannite d'une infinité de crimes et en particulier de larcin. Un autre évêque, celui de Magnésie, nommé Macarius, se portait son accusateur, et cette cause amenait naturellement celles de toutes les églises d'Asie dans le gouvernement desquelles l'archevêque s'était si malencontreusement ingéré. Les plaignants asiatiques étaient là présents, animés de passions furieuses, et la persécution se préparait contre tous les évêques imposés par Chrysostome, lorsque survinrent à Constantinople des événements qui absorbèrent l'attention du concile, interrompirent la procédure et provoquèrent au bout de peu de jours la dissolution de l'assemblée.

III.

La relation du concile sur la condamnation de Chrysostome était sous les yeux de l'empereur, qui avait donné son approbation à la décision synodale par une lettre mentionnée aux Actes ; mais aucune mesure

tisque audientibus dixisse, neminem inter sui temporis monachos parem Ammonio exstitisse. Sozom., VIII, 17.

n'était prise pour l'exécution de la sentence, Chrysostome continuait d'occuper le palais épiscopal et la basilique. Cet état d'indécision dura trois jours. L'Église de Constantinople, pendant ce temps-là, restait en proie à un désordre inexprimable. Les membres du clergé métropolitain, interdits ou non par l'archevêque, rentraient de toutes parts dans les basiliques; les premiers le faisaient avec un air de défi insolent, mais le peuple les chassait ou désertait leurs offices[1]. Sous le coup du décret synodal, les évêques jusqu'alors fidèles se dispersaient peu à peu, et le triclinium fut bientôt désert. De temps en temps un officier impérial avec quelques appariteurs allait au palais épiscopal signifier à l'archevêque qu'il devait se préparer à partir; l'archevêque opposait un refus, l'officier se retirait, et l'empereur défendait d'employer la force. Réuni en masse compacte autour de la basilique et de l'archevêché, qui se reliaient l'un à l'autre par un cloître, le peuple se tenait en sentinelle, jour et nuit, balancé entre l'espérance et la crainte. Point de menaces pourtant, point de paroles outrageantes contre le prince et ses officiers : un seul cri sortait de toutes les bouches et allait retentir par intervalles jusque sous la demeure d'Arcadius : « Nous demandons un concile général! il faut un vrai concile pour juger l'archevêque[2]! » C'était le mot d'ordre du peuple, c'était aussi celui de Chryso-

1. Pallad., *dial.*, p. 30 et sequent.

2. Plebs Constantinopolitana cum hæc sub vesperam cognovisset, ad seditionem prorupit, et prima luce concursu ad ecclesiam facto tum alia multa vociferati sunt, tum majorem synodum de hac causa cognoscere debere. Sozom., VIII, 18. — Socr., VI, 16.

stome. « Un faux concile m'a condamné, répétait-il, un vrai concile doit m'absoudre ici, dans mon église, et prononcer entre mes juges et moi. »

Bloqué pour ainsi dire et comme emprisonné dans cette muraille vivante que lui créait l'affection du peuple, et qu'il y eût eu péril à vouloir rompre pour user de violence envers lui, il passait incessamment de sa demeure à la basilique et de la basilique à sa demeure. Ici il avait à consoler ses serviteurs et quelques prêtres fidèles, là une foule éperdue que sa vue et ses paroles remplissaient de douleur et de joie. Les nouvelles qui se succédaient d'instants en instants devenaient de plus en plus sinistres. On signalait des députations d'évêques venus coup sur coup de Chalcédoine supplier l'empereur d'assurer par la force la sentence et l'autorité du concile, et l'impératrice se joignait à eux, essayant toutes ses séductions sur son faible mari. Déjà, disait-on, il s'agissait non plus de l'exil, mais de la mort; on ne balançait plus qu'entre la hache et l'épée [1]. Tels étaient les bruits répandus, l'archevêque lui-même croyait sa mort prochaine et prêchait au peuple la résignation. Les litanies cependant retentissaient toute la nuit par la ville avec un redoublement de lamentations et de prières [2]. Le peuple voulut y entraîner l'archevêque, qui sembla consentir d'abord; puis, se rétractant, il leur dit : « Allez y et priez, je serai avec vous en esprit, par la charité qui réunit le chef aux membres [3]. »

1. Et illi quidem mirabiles viri ipsum gladio obtruncandum cupiebant. Pallad., *dial.*, p. 30.

2. Georg., *Vit. Chrys.*, p. 260.

3. Crastina vobiscum exibo ad orationes; et ubi ego sum, ibi et

Un acte impudent de Sévérien tira le peuple de cette tranquillité inquiète et douloureuse où le retenait l'ascendant de Chrysostome. Théophile n'avait pas osé reparaître à Constantinople, mais Sévérien eut cette audace le second jour après la condamnation; il eut aussi l'audace d'entrer dans une église, de monter en chaire et d'y parler sur les événements qui venaient de s'accomplir. Il présenta la condamnation de l'archevêque comme le châtiment de son orgueil. « Son orgueil seul l'eût justifiée, disait-il, quand bien même il n'eût pas commis d'autres crimes[1]. » L'auditoire se souleva contre ce lâche avec une telle violence qu'il eut à peine le temps de s'échapper et de regagner le détroit. Toutefois cette bravade insultante vis-à-vis d'un homme tombé, d'un ancien ami, d'un protecteur offensé, de la bouche de qui Sévérien recevait naguère le pardon et la paix, mit Chrysostome hors de lui. Il vit là une insulte de l'impératrice elle-même par l'intermédiaire de cet évêque de cour, sa créature, et, confondant la souveraine avec le conseiller, il tint au peuple dans sa basilique un discours resté fameux et qui décida vraisemblablement sa ruine, encore suspendue.

vos eritis, et ubi vos estis ibi ero et ego sum. Unum corpus sumus, neque caput a corpore, neque corpus a capite separabitur, etiamsi loco dividamur, sed caritate conjungimur. Chrys., *Sermo de expulsione sua*, t. III, p. 420.

1. Tum etiam Severianus cum in ecclesia verbum Dei prædicaret, visus est importune Joannem carpere, ita dicens : Et si ob nihil aliud esset condemnatus Joannes, ejus tamen insolentia satis grave crimen est, ut ob eam solam deponi meruerit. Socr., VI, 16. — Depositionis sententiam laudavit, utpote in hominem arrogantem, et si nullum aliud crimen esset, prolatam. Sozom., VIII, 18.

« Mes frères, dit-il à cette foule frémissante autour de sa chaire, une furieuse tempête nous assaille, et les flots nous battent avec plus de force que jamais; mais nous ne craignons point d'être submergés, car nous sommes fondés sur le roc. Que la mer sévisse tant qu'elle voudra, ce roc ne saurait être ébranlé. Que les flots s'enflent et débordent, le navire de Jésus ne sombrera pas. Et qu'ai-je à craindre, je vous prie? La mort? Je dis comme l'apôtre : « Ma vie est le Christ, « et la mort m'est un gain. » — L'exil? La terre est au Seigneur avec tout ce qu'elle contient. — La confiscation? Je n'ai rien apporté en ce monde, et je n'en remporterai rien. Tout ce qui peut faire trembler les hommes, je le méprise. Je me ris des biens, je me ris des dignités que les autres convoitent. Richesse ne m'est pas plus que pauvreté, et si je désire vivre, c'est pour être avec vous, c'est pour travailler à votre perfectionnement spirituel. Je vous parle comme je fais et j'en appelle à votre amour pour que cet amour soit confiant. Non, non, on ne scinde pas, on ne mutile pas l'Église; l'Église est indivisible. On n'y sépare pas le chef des membres, ils restent unis malgré tout. Ce qui a été dit de l'homme et de la femme est encore plus vrai du pasteur et du troupeau : ils ne font qu'un, et ce que Dieu a uni, l'homme est impuissant à le séparer[1]... Que sont devenus, dites-moi, les tyrans qui tentèrent jadis d'opprimer l'Église? Dites-moi où sont leurs chevalets de torture, où sont leurs fournaises,

1. Si nuptias non potes dirimere, quanto minus ecclesiam Dei potes dissolvere! Chrys., *Homil. ante exil.*

où sont les dents de leurs bêtes féroces et les glaives aiguisés de leurs bourreaux? Ils ont voulu agir et n'ont rien fait. Le même silence et le même oubli recouvrent pour toujours les tyrans et l'arsenal de leurs crimes; mais l'Église où est-elle? Elle resplendit, plus éclatante que le soleil[1], sur tout l'univers, et si les tyrans n'ont pu étouffer la foi quand il existait à peine des chrétiens, comment peuvent-ils l'espérer aujourd'hui que les chrétiens couvrent la terre?

« On vit parfois au temps des martyrs toutes les cruautés imaginables s'exercer sur une jeune fille à peine nubile, et cette vierge se montrer plus forte que les aiguillons de la torture ou que les morsures de la flamme. Les dents de fer avaient beau labourer ses flancs, sa foi restait inébranlable, et l'on espérerait venir effrayer tout un peuple[2]! Ah! ils ne nous connaissent guère! Le Christ est avec moi, que craindrai-je? Son Évangile que je tiens est le bâton qui m'appuie. C'est là ma sécurité, c'est le port tranquille de mon âme. Les tempêtes qu'on souffle, les flots qu'on pousse, la mer qu'on lance contre moi, les fureurs des princes et des grands,... je ne fais pas plus de cas de tout cela que d'une toile d'araignée[3], et si notre affection mutuelle ne me retenait dans ce lieu, je ne ferais aucune difficulté d'aller ailleurs...

1. Ubinam sunt hostes illi? silentio et oblivioni traditi sunt. Ubinam ecclesia? plus quam sol splendescit. Chrys., ub. sup.

2. Ingressa sæpe est puella tenera innupta: cera mollior erat, sed petra solidior exstitit. Ejus latera laminabas, et fidem non auferebas et tantum populum te superaturum confidis? Chrys., ibid.

3. Mihi hæc omnia aranea sunt viliora. Chrys., ibid.

« Savez-vous, mes bien-aimés frères, pour quel motif on veut me perdre. C'est que je ne fais point tendre devant moi de riches tapis, que je n'ai jamais voulu me vêtir d'habits d'or et de soie, que je ne me suis point abaissé à satisfaire la gourmandise de ces gens-là en tenant table ouverte pour eux. La race de l'aspic domine toujours; il reste de la postérité de Jézabel, et la grâce combat encore contre Élie[1]. Hérodiade aussi est là, Hérodiade danse toujours en demandant la tête de Jean, et on lui donnera la tête de Jean, parce qu'elle danse[2].

« Mes frères, c'est ici un temps de larmes. Tout se tourne vers l'infamie. L'or seul donne ici l'éclat et la gloire. Écoutez cependant ce que dit David : « Si vous possédez une abondance de richesse, n'y placez point votre cœur. » Et qui est-ce qui disait cela? N'était-ce pas un homme élevé sur un trône royal? Ne gouvernait-il pas son empire avec une autorité souveraine? Eh bien, jamais il ne jeta les yeux sur la fortune d'autrui pour y exercer des rapines; jamais il n'employa sa puissance à détruire la religion. Il se mettait en quête de posséder des soldats plutôt que des trésors, et ne se montrait point dans son gouvernement l'esclave d'une femme. Oh! malheur, malheur aux femmes qui ferment l'oreille aux avertissements du ciel, et ivres, non de vin, mais d'avarice et de colère,

1. Floruere aspidis fœtus, adhuc relictum est Jezabelis semen : verum adhuc etiam gratia cum Helia concertat. Chrys., *Homil. ant. exil.*

2. Sed Herodias Joannis caput expetit, rursus saltationem iniit... Chrys., ibid.

assiégent leurs maris de mauvais conseils pour les entraîner à l'injustice[1]!... »

Il y avait dans ce discours, fort clair d'ailleurs, un mot qui ne permettait aucun doute sur les intentions de l'orateur, mot plus fort que les allusions, si transparentes qu'elles fussent, mais qu'on ne peut rendre en français, parce qu'il joue sur le nom même de l'impératrice. *Eudoxia* veut dire en grec *bonne renommée, honneur*; *Adoxia* est le contraire et veut dire *déshonneur, infamie*. Or, en disant que dans cet empire qui n'avait plus de lois que le caprice d'Eudoxie tout se tournait vers le déshonneur, Chrysostome s'était servi du mot *adoxia* qui rappelait le nom de la femme d'Arcadius : on comprend aisément le reste.

Ce discours fut tenu le second jour après la condamnation, et suivant toute apparence vers le soir. Le lendemain matin avant midi, Chrysostome voyait entrer chez lui un comte du palais impérial, qui le somma, au nom de l'empereur, de quitter la ville sur-le-champ[2]. « L'empereur ne veut plus de retard, lui dit-il; un navire est prêt pour te conduire au lieu marqué pour ton bannissement : au moindre signe de résistance, j'ai l'ordre de te faire enlever par des soldats. » C'était infailliblement une bataille qui s'annonçait aux portes de la basilique et une terrible effusion de sang. Cette image se présenta à la pensée de Chrysostome et le fit frémir[3]. S'approchant de

1. Aliæ vero absque vino satiatæ sunt, et ebriæ avaritia... Chrys., *Homil. ant. exil.*

2. Misso ad id comite cum militari manu non secus ac ad prælium adversus barbaros. Pallad., *dial.*, p. 30.

3. Cavebat enim ne ipsius causa seditio nasceretur. Socr., VI, 15.

l'officier impérial et des appariteurs de son escorte, il leur dit : « Me voici, conduisez-moi où vous voudrez. » L'officier le remit à la garde d'un *curieux* (on appelait ainsi les agents supérieurs de la police), et reprit avec ses appariteurs le chemin du palais en traversant la foule[1]. Il devait retrouver Chrysostome dans un autre lieu. Le cloître qui séparait la basilique de l'archevêché communiquait par une porte secrète avec un quartier retiré de la ville. Chrysostome et son gardien sortirent par là sans être aperçus, et gagnèrent une maison située dans le voisinage où ils restèrent cachés jusqu'au soir. La nuit venue, le curieux et le prisonnier se mirent en marche vers le port par des rues détournées, espérant n'être point reconnus[2]; mais, comme ils approchaient du port, des gens du peuple signalèrent Chrysostome, et le bruit se répandit aussitôt dans la ville qu'on enlevait l'archevêque. Des groupes nombreux accoururent alors pour empêcher son départ, mais Chrysostome les contint avec autorité. « Laissez-moi partir, leur dit-il; je dois obéissance à l'empereur, et d'ailleurs une goutte du sang de mon peuple ne sera pas versée pour moi. Je confie ma cause au futur concile[3]. » L'obscurité, de plus en plus épaisse, protégea sa retraite. Le même comte impérial était au port avec des soldats et des matelots; ils entourèrent l'archevêque et montèrent

1. Tractus a curioso... Chrys., *Epist. ad Pap. Innoc.;* Pallad., *dial.*, p. 6.

2. Procedente jam vespere in navim conjicior et noctu abnavigo. Chrys., ibid.

3. Synodum ad justum judicium appellabam. Chrys., ibid.

avec lui dans le navire, qui leva l'ancre aussitôt.

Il cingla à travers la Propontide jusqu'à la ville de Hiéron[1], port de la Bithynie, où le comte avait mission de déposer Chrysostome. La nuit durait encore. Le navire s'étant approché de terre, les gardes y descendirent l'exilé et reprirent la mer. Le choix de ce lieu, trop voisin de Chalcédoine, parut suspect à l'archevêque; il y soupçonna un piége pour le faire tomber aux mains de ses ennemis, et à ses yeux mieux valait mille fois la mort. Avant donc que le jour fût levé et l'éveil donné aux magistrats, il loua lui-même une barque, et, longeant la côte, il se fit conduire au golfe d'Astacus, dans la petite ville de Prénète, située sur la rive opposée à Nicomédie[2]. Il y avait dans le voisinage, au milieu des champs, une villa dont il connaissait le maître et où il se rendit pour se cacher[3]. Son premier mouvement en mettant le pied dans la retraite hospitalière fut de tomber à genoux et d'appeler la protection du ciel sur cette Église de Constantinople, « qu'il n'avait point quittée, disait-il, car il l'emportait dans son cœur[4]. » Sa fuite avait été opérée avec tant de prudence et de mystère, sa trace était si complétement perdue, que tout le monde put croire,

1. Ad navale in ostio Ponti situm, quod Hieron vocant. Theod., v, 34.

2. Primum ad id quod ad Pontos situm est Hieron venit, deinde per Bithyniam... Niceph., XIII, 16.

3. Venit in prædiola ad Prænetum Bithyniæ. Pallad., *dial.*, p. 30.

4. A vobis separatus sum corpore sed nequaquam mente. Chrys., *Serm. post red. a prior. exil.* — Non sum separatus a vobis, sed magis accensus sum desiderio vestri. Chrys., ibid.

comme le comte le rapporta, que le banni se trouvait au lieu fixé pour son exil.

La nuit de son enlèvement fut pour Constantinople une nuit de deuil et de larmes; l'histoire nous en fait un touchant tableau. Elle nous montre cette multitude naguère furieuse et exaltée, devenue tout à coup silencieuse et morne, courant aux églises pour prier et réclamer du ciel ce père que lui enlevaient les hommes. Comme les églises ne suffisaient pas, on priait sur les dalles des rues, sous les portiques des places, partout enfin, et, suivant le mot de Chrysostome lui-même, « la ville entière n'était plus qu'une église[1]. » Les maisons des pauvres étaient désertes : hommes, femmes, enfants, artisans, mariniers, marchands, tout le monde était là, tout le monde voulait participer à cette émeute de supplications et de larmes qui s'élevaient vers la justice du ciel. Un seul cri, poussé de temps à autre, rappelait les passions de la terre : « Qu'on rassemble un concile général[2]! » C'était le seul remède que les hommes pussent offrir maintenant. Lorsqu'au point du jour le peuple fatigué commençait à rentrer dans ses quartiers, Théophile arriva de Chalcédoine, et, ramassant tout ce qu'il y avait d'Alexandrins au port, il prit possession de la ville comme un conquérant ecclésiastique. Les clercs, qui jusque-là s'étaient tenus cachés, accoururent

1. Tota civitas ecclesia fuit. — Ante hoc quidem ecclesia replebatur, sed nunc et in plateis ecclesiæ factæ sunt. Chrys., *Homil. post red. ab exil.*

2. Causam ejus in majore concilio dijudicandum esse proclamabant. Socr., VI, 15.

autour de lui pour faire valoir leurs services et recevoir ses instructions. Il récompensa les plus zélés, leva l'interdiction des plus indignes et prodigua ordination, avancement, dignités à tout venant. Tout ce qu'avait réglé l'archevêque fut aboli. L'ordre de Théophile à ces prêtres fut que chacun allât prendre possession de son église particulière ; mais la foule ameutée s'y opposa[1]. Théophile lui-même ayant voulu pénétrer dans la basilique épiscopale, les fidèles le repoussèrent. Les Alexandrins de son escorte tirèrent leurs armes, et on se battit : la résistance du peuple fut énergique[2]. L'église et le baptistère se remplirent de cadavres, et la cuve baptismale regorgea, dit-on, de sang humain[3]. La bataille une fois commencée, les magistrats envoyèrent des troupes pour la soutenir; on se battit partout, chaque église devint une citadelle où le peuple se barricadait et que les soldats forçaient militairement à coups de leviers et de traits. Le sang coulait dans les sanctuaires, et des cris de malédiction y remplaçaient l'hymne de la miséricorde. Quoique les couvents de Constantinople fussent généralement hostiles à l'archevêque, qui avait voulu les réformer, un d'eux ayant pris parti dans sa cause et chassé des

1. Ob eam rem perturbata plebs... plena tumultus urbs erat. Zosim., v, 23.

2. Rixa inde inter Alexandrinos et plebem Constantinopolitanam exorta est : et quod res ad conflictum pervenit, multi vulnerati, non pauci etiam cæsi sunt. Niceph., XIII, 16. — Gravis inde seditio et concertatio inter Constantinopolitanos et Alexandrinos conflata est. Commissaque pugna, multi vulnerati, quidam etiam interempti sunt. Socr., VI, 17.

3. Georg., *Vit. Chrys.*, p. 262 et seq.

prêtres intrus, les soldats coururent sus aux moines. On les massacrait dans leurs églises, on fouillait leurs cloîtres pour les égorger, on les poursuivait l'épée au poing jusque dans les rues, quand ils parvenaient à fuir[1]. Un auteur païen raconte que plusieurs habitants de la ville périrent ainsi sous les coups des soldats parce qu'ils portaient des vêtements noirs, soit pour cause de deuil, soit pour tout autre motif, et qu'ils ressemblaient à des moines[2]. Cet incident, à ce qu'il paraît, fut fort du goût des polythéistes, qui triomphèrent de voir des mains chrétiennes les débarrasser des hommes aux *manteaux noirs,* leurs mortels ennemis, les destructeurs acharnés de leurs temples et les violateurs de leurs mystères.

Telle fut la journée de Théophile, de l'Égyptien, comme l'appelaient les joannites. La nuit appartint à d'autres épouvantes et à d'autres fureurs. Des secousses de tremblement de terre se firent sentir au faubourg de l'Hebdomon, et, s'étendant avec une plus grande intensité vers le centre de la ville, ébranlèrent les quartiers opulents et en particulier celui de la résidence impériale. Dans la chambre de l'impératrice, le lit, soulevé avec force, roula sur le pavé[3]. Eudoxie crut sa

1. Dato eis ad hoc signo, plena cum licentia prodeunt et nullo judicio cunctos jugulant : donec cadaveribus ecclesiam implessent et fuga dilapsos persecuti confixissent omnes, quicumque pullis induti vestibus erant. Zosim., v, 23.

2. Quos inter plures perire contigit qui vel luctus causa, vel ob alium quemdam casum in hujusmodi vestitu reperti fuissent. Zosim., v, 23.

3. Cum vero noctu terræ motus factus esset, et terror inde imperatrici... Theodoret., v, 33. — Una vero dies intercesserat cum plagam quamdam in regio cubiculo fieri contigit. Pallad., *dial.*, p. 30.

dernière heure venue, et, se précipitant pâle et les cheveux épars dans la chambre de son mari : « L'homme qu'on nous a fait bannir est un juste, lui dit-elle avec angoisse, et Dieu se charge de le venger. Si vous voulez conserver l'empire, faites qu'il soit rappelé sans retard. » Joignant les larmes aux supplications, elle resta agenouillée jusqu'à ce que l'empereur lui en eût fait la promesse solennelle[1]. Plus rassurée alors, elle écrivit à l'archevêque la lettre suivante : « Je supplie Ta Sainteté de ne pas croire que j'aie pris part aux choses qui se sont passées à ton sujet. Je suis innocente de ton sang[2]. Ce sont des hommes méchants et corrompus qui ont formé un complot contre toi. Dieu est témoin de la vérité de mes paroles, comme aussi des larmes que je lui offre en sacrifice. »

Le jour n'était pas encore levé, que déjà un des officiers de la cour recevait d'elle l'ordre de partir pour Hiéron afin de remettre cette lettre en mains propres à l'exilé et d'ajouter de vive voix qu'elle voulait qu'il revînt, que son prompt retour pouvait seul conjurer la ruine de la ville. Ce premier envoyé ne reparaissant point, Eudoxie impatiente en dépêcha un second, puis un troisième : ce que voyant le peuple, il craignit qu'on ne lui cachât quelque chose de sinistre, et beaucoup de gens se mirent à la recherche de l'archevêque, de sorte que la Propontide se trouva sillonnée de nombreux navires, entre la côte de Thrace et celle de Bithy-

1. Augusta ipsa, terrore adducta, viro suo persuadet ut sancti viri restitutioni annuat. Niceph., XIII, 16.

2. Scribens se nullatenus participem esse insidiarum quæ adversus illum structæ fuissent. Sozom., VIII, 18.

nie[1]. Pendant ce temps-là, on s'enquérait à Hiéron et dans les ports voisins de ce qu'était devenu Chrysostome, qu'on découvrit enfin dans sa villa de la campagne de Prénète. Surpris de ce revirement et toujours en soupçon de quelque embûche, tant il savait profonde la perversité de ses ennemis, l'archevêque hésitait à partir : l'arrivée de l'eunuque Brison le détermina. C'était, comme on l'a vu dans les récits précédents, le premier chambellan d'Augusta et un des secrétaires de l'empereur, homme d'ailleurs honnête et pieux, qui avait été blessé d'un coup de pierre à la tête dans une de ces contre-litanies opposées par Chrysostome aux ariens, et qui, bien qu'attaché à sa maîtresse, penchait secrètement pour l'archevêque. Ses explications dissipèrent tous les nuages, et Brison le persuada de le suivre[2]. Ils virent en approchant de Constantinople l'entrée du Bosphore éclairée par des milliers de flambeaux portés sur des barques et par d'autres milliers encore qui garnissaient la rive et le port, car on était au milieu de la nuit[3]. C'était une splendide réception que le peuple faisait à son évêque. Ce spectacle l'émut profondément.

Toutefois il ne voulut pas débarquer au port.

1. Quod cum cognovisset fidelissimus populus, statim ostium Propontidis navigiis obtexit. Theodoret., v, 34. — Tum navigantibus Bosporus repletus, et piscatoriis navibus mare contectum est, et plebs universa statim ei obviam prodiit. Niceph., XIII, 16. — Fidelissimus populus ostium Propontidis navigiis operuere. Theodoret., v, 33.

2. Briso, eunuchus Augustæ, offendit illum Praeneti... et Constantinopolim eum redire jubet. Socr., VI, 16.

3. Universi enim obviam processerunt, cereos faces præferentes. Theodoret., v, 24. — Plebs universa statim ei obviam prodiit cereos accensos ferens. Niceph., XIII, 16.

« Évêque déposé, disait-il, je ne puis rentrer dans mon église qu'après avoir été légalement absous par un concile, » et il se fit conduire à un atterrage voisin du faubourg qui portait le nom de Marianes[1]. L'impératrice eut beau le faire prier dans les termes les plus humbles et les plus pressants d'entrer dans la ville sans plus de retard par crainte de quelque nouveau trouble : il s'obstina dans sa résolution. Le peuple termina le débat en l'allant chercher dans le faubourg de Marianes et en l'amenant malgré ses résistances à la basilique épiscopale[2]. Là on lui cria de monter sur le trône de l'évêque afin d'y prononcer la formule de paix, et comme il s'y refusait par les mêmes raisons qu'il s'efforçait vainement de faire comprendre, des hommes vigoureux le saisirent et l'y placèrent bon gré mal gré[3], tandis que la foule prosternée à terre lui demandait sa bénédiction. Que pouvait-il faire? il la donna, attendri jusqu'aux larmes. On voulut aussi entendre sa voix éloquente, comme pour bien s'assurer qu'il était là. Il monta à l'ambon, et les tachygraphes nous ont conservé quelques fragments du discours qu'il improvisa, mais que les applaudissements et les acclamations de la foule l'empêchèrent d'achever. Il prit pour texte un récit de l'Ancien Testament dont il fit

1. Negabat se urbem ingressurum, nisi prius in majore judicum concessu innocentiam suam probasset; mansit interim in suburbano quod Marianæ appellatur. Socr., VI, 16; — Sozom., VIII, 18.

2. Cum populus denuo indignaretur et imperatores conviciis incesseret, coactus tandem introivit. Sozom., VIII, 18.

3. Tanquam recusantem compulerunt, uti mos est episcopis, pacem populo dare et in episcopali solio considere. Sozom., ibid. — Pervicit tandem populus ut ista fierent. Socr., VI, 16.

l'application à lui-même et aux événements qui avaient ébranlé un moment son autorité épiscopale. « Nous lisons dans nos saints livres, disait il, que Sara, femme d'Abraham, étant tombée aux mains de Pharaon, roi d'Égypte, qui voulait corrompre sa chasteté, un miracle la délivra et couvrit d'une protection céleste le juste Abraham, quand tout secours humain le trahissait. La même chose est arrivée à cette Église, mon épouse, dont un Égyptien a voulu souiller la pureté. Un jour durant, elle est restée aux mains de cet ennemi comme Sara une nuit durant sous la puissance de Pharaon, et toutes deux sont demeurées incorruptibles. Et de même que Sara sortit du palais de ce roi d'Égypte chargée de présents et de richesses, ainsi l'Église de Constantinople est sortie de sa captivité plus brillante, plus pure et pouvant offrir au ciel les trésors de sa fidélité[1]. » L'évêque légitime avait triomphé de l'imposteur égyptien, le prêtre à son tour voulut triompher des puissances du monde; Chrysostome le fit en couvrant d'éloges cette même Augusta, sa persécutrice, qui, sous le poids de la terreur, courbait maintenant le front devant lui. Il exalta sa piété, l'appelant la mère des fidèles, la nourrice des solitaires, l'appui des pauvres, la protectrice des saints. Il raconta sa sollicitude pour le rendre à Constantinople, les différentes ambassades qu'il avait reçues d'elle, et il lut la lettre qu'elle lui écrivait la nuit précédente au lieu de son exil. Il y ajouta ces paroles qu'elle lui avait fait

1. Et illa quidem rediit opibus instructa Ægyptiani; et ecclesia quoque rediit, mentis divitiis instructa, et continentior effectu. Chrys., *Homil. post red. ab exil.*

adresser oralement par un officier du palais au moment de son arrivée : « J'ai obtenu de faire la bonne action que je souhaitais avec ardeur. J'ai rendu la tête au corps, le pilote au vaisseau, le pasteur aux brebis, l'époux de l'Église au lit nuptial. Ce succès m'est plus précieux que l'éclat de mon diadème[1]. »

La paix était contenue dans cette déclaration de soumission à l'Église et dans celle du prêtre qui l'acceptait. Tout se trouvait donc fini à Constantinople, au moins pour quelque temps, et il ne restait plus aux brouillons, aux envieux, aux lâches, qu'une seule chose à faire : fuir ou se cacher. En effet, le synode du Chêne se dispersa le jour même sans mener à fin le procès d'Héraclide. Sévérien de Gabales avait pris les devants en regagnant à grandes journées son diocèse. Quant à Théophile, que le peuple de Constantinople voulait jeter à la mer, s'il reparaissait, il s'embarqua pour l'Égypte avec ses vingt-huit suffragants[2], à Chalcédoine sans doute. Chrysostome, rentré en grâce près de l'empereur, ne cessa de solliciter la réunion d'un grand synode à Constantinople pour casser les actes du faux synode du Chêne et lui donner à lui-même la réparation canonique. L'empereur céda à son désir, et le décret fut signé. Ainsi se termina cette première et tragique atteinte à l'autorité, à l'honneur, à la vie de Jean Chrysostome.

1. Oratio mea impleta est, rem impetravi : melius coronata sum quam per ipsum diadema. Recepi sacerdotem, caput corpori restitui, gubernatorem navi, pastorem gregi, thalamo sponsum. Chrys., *Hom. post red. ab exil.*

2. Theophilus cum Ægyptiis suis fuga salutem quærit : cives enim eum quærebant ut in mare demergerent. Pallad., *dial.*, p. 30.

LIVRE V.

Chrysostome épure son clergé. — Statue d'Eudoxie dressée entre la Curie et l'église. — Réjouissances publiques à propos de son inauguration. — Elles troublent la célébration des offices dans la basilique. — Irritation de Chrysostome; il prêche contre l'impératrice. — Sa perte est jurée par la cour. — Un nouveau concile est convoqué à Constantinople; la direction en est remise à Théophile absent. — Arcadius refuse de communiquer avec Chrysostome. — Ouverture du concile de Constantinople. — On refuse à Chrysostome le droit de se défendre en vertu du 4e canon d'Antioche. — Quel était ce concile et ce canon : Chrysostome les attaque comme ariens. — Le concile se divise en deux partis, pour ou contre le canon d'Antioche. — L'empereur se fait rendre compte de la question; les partisans du canon d'Antioche reculent. — Discours éloquent de Chrysostome contre ceux qui désertent son église. — L'empereur lui donne son évêché pour prison. — Il reparaît à l'église le samedi saint : scènes violentes au baptistère pendant le baptême des catéchumènes. — Les catéchumènes se réfugient aux Thermes de Constance; les soldats les y poursuivent. — Les jouantes chassées des églises se réfugient dans la campagne. — Chrysostome appelle à un concile occidental des faits qui se passent en Orient. — Conduite prudente du pape Innocent. — Attentats contre la vie de Chrysostome. — Fin du concile de Constantinople. — L'empereur envoie Chrysostome en exil. — Scènes d'adieu dans la basilique de Sainte-Sophie. — Conflits sanglants dans l'église. — Sainte-Sophie et la Curie du sénat sont réduites en cendres.

403 — 404

I.

Cette paix en effet, si sincèrement jurée qu'elle fût de part et d'autre, ne pouvait être qu'une courte et fragile trêve; trop de griefs s'étaient accumulés depuis deux ans entre l'archevêque et l'impératrice, trop d'antipathie naturelle les séparait, enfin trop de passions intéressées s'agitaient autour d'eux, pour

qu'il en arrivât autrement. L'impératrice d'ailleurs avait été amenée à de meilleurs sentiments envers son ennemi par une crainte surnaturelle, le croyant à couvert sous la main de Dieu; mais il ne manqua pas de gens, à la cour et dans l'église, pour lui expliquer le tremblement de terre comme un phénomène naturel et enlever à cette femme, avec ses terreurs superstitieuses, la seule prise que l'honnêteté eût encore sur elle. Aussi, à mesure que cette appréhension salutaire s'évanouissait, on la vit revenir à ses errements; ses amies, écartées du palais par ménagement pour l'archevêque, y rapportèrent peu à peu leurs dénigrements et leurs intrigues, et Chrysostome redevint comme jadis pour tous les courtisans un objet de sarcasme et de haine.

L'archevêque de son côté suivait ce mouvement d'un œil inquiet. On s'observait de l'archevêché au palais comme de deux citadelles ennemies, et les mesures que prenait Chrysostome ressemblaient parfois à des préparatifs de défense. Depuis son retour triomphal dans Constantinople et sur son trône, depuis l'amende honorable que l'altière Augusta s'était vue obligée de lui faire, sa croyance en sa propre force s'était accrue peut-être outre mesure. Il se sentait plus maître du peuple, et il l'était encore du prince, au moins pour quelques moments; il profita de ces moments pour avoir autour de sa personne un clergé devant lequel il n'eût plus à trembler comme auparavant. Évidemment la tranquillité de son église ne pouvait être qu'à ce prix. Durant la nuit mémorable où la ville entière, enivrée de joie, l'avait ramené

dans la basilique de Sainte-Sophie et replacé malgré lui sur son siége en présence d'Arcadius et d'Augusta, des voix nombreuses lui avaient crié de la foule : « Évêque, épure ton clergé, chasse les traîtres[1] ! » Et il avait répondu à ces incitations, qui partaient de bouches amies, « qu'il aviserait avec les conseils de son peuple et ceux de la très-pieuse impératrice[2]. »

Il avisa effectivement, et sa réforme trancha au vif. Les clercs suspects furent renvoyés, les plus compromis se faisant justice eux-mêmes ; les fidèles au contraire furent récompensés par des grades ecclésiastiques. Le diacre Tigrius, élevé au sacerdoce, resta attaché à la personne de Chrysostome. Son autre confident, Sérapion, devenu prêtre, reçut l'évêché d'Héraclée en Thrace, vacant par la fuite ou la déposition de l'évêque Paul, qui avait assisté Théophile au concile du Chêne, et qui présidait même ce synode lors de la condamnation de Chrysostome. Les faveurs rémunéraient ainsi largement les clercs qui avaient montré de la fidélité et du courage pendant le péril, et le clergé de Constantinople reconstitué présenta un corps plus homogène et plus uni autour de l'évêque. Le peuple, qui faisait de plus en plus cause commune avec son pasteur, applaudissait aux récompenses comme aux sévérités. Chrysostome le consulta-t-il, comme il l'avait fait entendre ? On l'ignore,

1. Clamastis : Facessat clerus, aliumque clerum ecclesiæ postulastis. Chrys., *Orat. post redit. ab exil.*

2. Sine vobis nihil faciam, nec sine religiosissima Augusta ; namque et illa curat, sollicita est, nihilque non agit, ut quod plantatum est firmum maneat. Chrys., ibid.

car l'histoire n'en dit rien ; mais nous pouvons regarder comme certain qu'il ne consulta point Augusta.

Les choses en arrivèrent rapidement à ce point que le moindre incident pouvait amener un éclat et rallumer la guerre : l'insatiable orgueil d'Eudoxie se chargea de le faire naître. Cette demi-barbare, élevée par une intrigue d'eunuque au second trône du monde romain, avait des prétentions de grandeur que n'eussent osé avouer les plus fières patriciennes de la vieille Rome unies à des césars. Plusieurs impératrices avaient reçu à la vérité des honneurs solennels comme mères et épouses d'empereurs, honneurs se rapportant au prince dont ils étaient une émanation, car l'empereur, d'après la constitution romaine, était un dieu vivant en qualité d'incarnation du peuple qui lui avait transmis tous ses droits, et il participait en conséquence au culte rendu à la déesse Rome. C'est à ce titre que Livie, Agrippine, Julia Severa, Julia Moesa et d'autres avaient été honorées sous le premier empire, ainsi que plus tard Hélène, mère du fondateur de Constantinople, et Flaccille, épouse chérie du grand Théodose et mère des deux princes régnants. Eudoxie voulut davantage. Elle obtint de son faible mari le droit d'être *adorée* comme l'empereur lui-même dans ses images, promenées de province en province avec le cérémonial réservé aux Augustes. — Cet acte indigna l'Occident, qui n'y vit qu'une profanation du caractère de la souveraineté impériale, laquelle ne pouvait être transmise à une femme, et une violation des mœurs romaines. Honorius en fit des reproches amers à son frère, qui ne l'écouta

pas[1]. La statue d'Eudoxie fut donc présentée à l'adoration des peuples d'Orient, qui, il faut le dire, ne partageaient point en cette matière les scrupules des Occidentaux, habitués qu'ils étaient à compter des reines, et de glorieuses reines, dans leur histoire. La vanité d'Eudoxie devait être satisfaite : elle ne le fut pas. Il lui fallut encore une statue dans les murs de la ville impériale, et le sénat la vota, décrétant en outre qu'elle serait placée sur le forum principal, en face du palais où se tenaient ses grandes assemblées, non loin aussi des rostres byzantins, ridicule copie de la tribune rostrale de Rome, qu'avait foulée jadis le pied des Gracques, des Hortensius et des Cicéron. Quelques détails sur ce forum et sur les édifices environnants serviront à l'intelligence des événements qui vont suivre.

Le théâtre choisi pour les vanités d'Eudoxie présentait un vaste quadrilatère borné au midi par le palais sénatorial, appelé grande Curie, au nord par le portail de Sainte-Sophie, à l'est et à l'ouest par de riches bâtiments, demeure des officiers de la cour et des citoyens les plus opulents. Derrière la Curie, sur un forum plus petit, se trouvait le palais impérial habité par Arcadius et sa famille. Vis-à-vis du portail de Sainte-Sophie, à l'extrémité des façades latérales de la place, s'ouvrait une large voie qui communiquait à l'est avec le quartier du Bosphore, à l'ouest avec les

1. Quamvis super imagine muliebri, novo exemplo per provincias circumdata, et diffusa per universum mundum obtrectantium fama, litteris commoverim... Honor. Aug., *Epist. ad Princ. Orient. Arcad.*, Baron., ann. 404, n° LXXX.

Thermes de Constance, et formait une des rues les plus fréquentées de Constantinople[1]. Au milieu de la place s'étalait un terre-plein dallé de marbres de diverses couleurs : il contenait la tribune aux harangues, d'où l'empereur et ses représentants adressaient leurs allocutions au sénat, au peuple et à l'armée. C'est en ce lieu que fut érigée la statue d'Augusta sur une colonne de porphyre qu'exhaussait encore un grand piédestal[2] : elle était d'argent massif. Représentée en costume impérial, dans l'attitude du commandement, Eudoxie dominait de là l'église, le palais, la ville, et semblait l'âme des délibérations du sénat.

Cette grande Curie, à l'opposite de laquelle l'empereur Constance avait fondé la basilique de Sainte-Sophie, était une œuvre de son père Constantin, qui en avait fait un temple païen. Construite à l'instar du Capitole de Rome, où se réunissait dans les occasions importantes le sénat de l'empire occidental, la grande Curie byzantine, destinée au même usage, avait été mise par le fondateur sous le patronage des mêmes dieux, Jupiter et Minerve, et, comme le Jupiter Capitolin était la plus vénérée des divinités de l'Occident, Constantin avait choisi pour son capitole grec le Jupiter de Dodone, qu'entourait en Orient une non moindre vénération. Il avait fait amener aussi d'une ville d'Asie nommée Illiodus une statue de Minerve

1. Lacer ordinibus et statuarum [illegible] plurima [illegible] inter [illegible] [illegible]. Socr., VI, 18.

2. Argentea Matrona [illegible] Augusta [illegible] supra columnam porphyream [illegible] erecta fuerat. Socr., ibid. — Colossus super porphyream columnam [illegible] inter [illegible] [illegible] posita. Com. Marcellin., *Chron.* — In edita basi... Socr., VI, 18.

consacrée jadis par des rites mystérieux, et dont le culte était répandu dans toute l'Asie Mineure. Les deux simulacres furent placés à l'entrée de la Curie, comme les gardiens de la grandeur du nouvel empire[1]. Sous les portiques figuraient en outre, rangées par ordre, avec leurs attributs divers, le chœur des Muses enlevé aux sanctuaires de l'Hélicon[2], de sorte que la grande Curie de Constantinople, enrichie par tant de profanations païennes, était devenue un temple véritable que sanctifiait la présence des premières divinités de la Grèce. L'édifice lui-même, bâti ou revêtu de marbres précieux, décoré de colonnes monolithes, de frises, de statues où les principales villes de l'Orient pouvaient reconnaître la dépouille de leurs temples, présentait aux amis des arts comme à ceux de la vieille religion hellénique un ensemble d'objets sacrés dont ils n'approchaient qu'avec admiration ou respect[3]. Singulier hasard qui avait rapproché les deux monuments les plus magnifiques des cultes païen et chrétien, comme pour les confondre dans une ruine commune!

L'inauguration des statues des empereurs se faisait

1. Tem lum istud senatus simulacra Jovis et Minervæ ante fores habebat, in lapideis quibusdam basibus stantia. Aiunt autem Jovis alterum Dodonæi simulacrum esse; alterum quod Lindi quondam consecratum fuerit. Zosim., v, 24.

2. Perhibent eas etiam imagines quæ in Helicone Musis olim collocatæ, Constantini temporibus in res omnes perpetrati sacrilegii vim expertæ cum cæteris fuerant, huic loco dedicatas... Zosim., ibid.

3. Ea domus in qua senatus haberi solebat... ad omnem elegantiam et magnificentiam elaborata, simulacris artificium exornata, ipso aspectu majestatem præferebat. Zosim., ub. sup.

d'après un cérémonial traditionnel où le paganisme avait laissé sa forte empreinte. La raison d'État maintint sous les princes chrétiens ces vieux usages qui fortifiaient dans l'esprit du peuple le respect dû à la souveraineté : Théodose lui-même, l'empereur catholique par excellence, exigeait pour ses effigies les honneurs de l'adoration. Ce ne fut qu'après les événements dont nous allons parler que le petit-fils de cet empereur, fils d'Arcadius et d'Eudoxie, Théodose II, abolit par une loi ce que le rituel de ces fêtes avait de trop contraire au sentiment chrétien[1]. Dans la circonstance présente, le cérémonial s'accomplit avec tous les développements que l'adulation pouvait imaginer. Pendant plusieurs jours furent célébrées autour de la statue d'Eudoxie des réjouissances publiques auxquelles le peuple se portait en foule[2] : il y avait des danses, des jeux de force ou d'agilité, des représentations de mimes et de bateleurs et des scènes comiques de tout genre[3]. On croit que les fêtes de Cybèle avaient fourni autrefois le programme de ces divertissements ; or les écrivains latins nous apprennent quels spectacles extravagants ou impurs donnaient à la multitude les prêtres et desservants mutilés de la mère des dieux.

Voilà donc ce qui se déploya et devait se déployer pendant plusieurs jours sur la place du Sénat, en face de la basilique. Chrysostome professait pour les spectacles une aversion déclarée, et nul des moralistes

1. *Cod. Theodos.*, *l.* 1, *De imag. imp.*

2. Ibi ludi populares ut mos est celebrati... Socr., VI, 18.

3. Plausus ob id ac publica saltatorum et histrionum spectacula, sicut moris erat in regiarum imaginum dedicatione. Sozom., VIII, 20.

chrétiens ne s'était montré plus sévère contre des divertissements où il voyait des piéges et des inventions du démon. La présence de ces piéges diaboliques s'étalant aux portes du sanctuaire lui parut une insulte préméditée à l'église et à lui-même. Il paraît aussi que les cris des bateleurs, les sons de la musique, les applaudissements ou les clameurs des assistants, pénétrant par intervalles jusque dans l'intérieur de l'édifice, y venaient troubler ou le chant des psaumes ou les instructions du pasteur à son troupeau[1]. Il se plaignit au préfet de la ville, demandant la répression du scandale. Le préfet, que l'on taxait de manichéisme, mais qui était bien plus sûrement un flatteur d'Eudoxie et un familier de sa cour, reçut assez mal les observations de l'archevêque[2]. « N'était-ce point là l'usage immémorial ? Fallait-il faire pour l'impératrice Eudoxie moins qu'on n'avait fait de tout temps pour tous les césars, et punir l'enthousiasme que les sujets faisaient éclater envers leur souveraine ? Au reste, il en référerait à Augusta. » Telle fut la réponse du préfet, autant qu'on la peut induire du témoignage des historiens et du caractère des faits. Le lendemain de ses remontrances, l'archevêque crut remarquer que, loin de cesser ou d'être moins gênant pour l'église, le bruit n'avait fait que s'accroître avec le scandale : il y vit une bravade et une provocation

1. Plausus, choreæ et saltationes ibidem loci actæ tumultum et strepitum ciebant immodicum... et cantoribus frequentius interruptis divina mysteria non sinebant celebrari. Theophan., x.

2. Præfectus autem urbi manichæorum hæresi viciatus, et adhuc gentilium ritibus addictus. Id., ibid.

non-seulement du préfet, mais du personnage plus élevé qui voulait lui marquer son dédain. Cédant à l'entraînement de la colère, il eut recours à son défenseur et à son juge habituel, le peuple de son église. Du haut de sa chaire, il tonna contre ceux qui prenaient part à ces jeux sacrilèges, contre le préfet qui les ordonnait, contre celle en l'honneur de laquelle on les célébrait, et qui dans son orgueil faisait profaner le lieu saint par des cris impurs comme pour se mettre au-dessus de Dieu même[1]. Son discours ne fut pas recueilli; mais l'histoire énonce que jamais sa parole n'avait été plus incisive et plus amère, que les allusions aux femmes impies de l'Ancien et du Nouveau Testament furent prodiguées dans cette improvisation sans ménagement ni voile, et qu'il y fut encore question de la courtisane Hérodiade et de saint Jean-Baptiste[2]. On eût dit que Chrysostome une fois l'attachait à combler la mesure. Le soir, toute la ville fut en rumeur. L'impératrice courut au palais demander vengeance; l'empereur lui-même, profondément offensé, déclara qu'il fallait en finir avec ce factieux.

Il y avait deux mois que Chrysostome était rentré dans Constantinople, quand cette seconde guerre éclata, avec non moins de violence que la première. Les Marsa, les Castricia et Hagiophila, — la double folie, — comme la qualifie un historien ecclésiastique contem-

1. Porro Joannes [illegible] pristis [illegible] lignum suum [illegible] SOZOM., VIII, 8.

2. Ipse subinde [illegible] Herodias furit. Theophan., [illegible]

porain, reprirent possession de l'impératrice pour l'exciter encore[1]; Sévérien, Antiochus, Acacius, accourus de leurs diocèses, redevinrent avec beaucoup d'autres, soit clercs, soit laïques, les conseillers d'un nouveau complot contre la paix de l'Église. Le même historien les appelle une cohorte ivre de fureur[2], tant ils se montrèrent animés à la perte de Chrysostome. Ceux d'entre eux qui n'estimaient qu'une solution prompte émirent le vœu que l'archevêque fût livré aux tribunaux séculiers sous l'accusation de lèse-majesté[3]. « N'avait-il point par d'odieuses paroles outragé l'impératrice au milieu des fêtes que le peuple et le sénat lui décernaient, et provoqué la populace à la révolte, acte qui constituait le crime de lèse-majesté tel qu'il était déterminé par les lois de l'empire? Ce crime d'ailleurs n'exigeait dans la circonstance ni enquête ni débat juridique : il avait été commis publiquement, dans l'église métropolitaine, au milieu des solennités d'une fête; la condamnation ne pourrait donc être douteuse. » De plus prudents répondaient qu'il fallait craindre les manœuvres de cet homme qui disposait de la populace, et ne point compromettre les noms de l'empereur et de l'impératrice dans un procès dont l'issue devait être la mort. Un des conseillers, Sévérien peut-être, fit alors cette proposition, à laquelle tout le monde se rendit : « Jean assiége depuis

1. Tumultuum et seditionum commotrices : Marsa, Castricia et Eugraphia quædam usquequaque furiosa. Pallad., *dial.*, p. 14.

2. Velut phalanx furore ebria. Pallad., *dial.*, ibid.

3. Libelli autem etiam læsæ majestatis crimen continentes... Pallad., *dial.*, p. 30.

deux mois les oreilles du prince pour lui arracher la convocation d'un concile qui, réformant les décrets du Chêne, l'absolve lui-même et condamne ses juges. Eh bien, que le prince lui accorde ce concile pour le tourner à sa confusion, ce qui ne sera pas difficile, vu le nouveau crime qu'il vient de commettre et qui soulève contre lui l'indignation universelle. En ne négligeant point les moyens d'influence, on arrivera, la cour aidant, à un résultat dans lequel la dignité du souverain ne sera point compromise, et Jean, condamné deux fois par un tribunal ecclésiastique pour des faits ecclésiastiques, n'aura plus qu'à aller mourir en exil, à moins que l'impératrice ne trouve bon de le rappeler encore. » Cette proposition semblait trancher toutes les difficultés, elle écartait du moins les plus graves; l'empereur l'adopta, et fit préparer les lettres de convocation. On pensa qu'il y aurait avantage à tenir le nouveau synode à Constantinople, sous la main d'Augusta, qui encouragerait ou effrayerait les évêques, et aussi pour que Jean n'eût point à se plaindre, comme il l'avait fait antérieurement, d'être enlevé à la juridiction de son siége. On comprenait sans doute la faute qu'on avait commise en transférant le premier concile à Chalcédoine, hors de l'action de la cour, et laissant l'accusé maître en quelque sorte de Constantinople.

Pendant le cours de ces délibérations, et principalement quand il s'agit de la convocation du synode, le nom de Théophile se trouva dans toutes les bouches. Ce patriarche d'Alexandrie paraissait un rouage indispensable dans une entreprise ecclésiastique ayant pour

but de renverser Chrysostome. Il avait été l'âme du concile du Chêne, ou, pour mieux dire, le concile du Chêne tout entier : il l'avait composé de ses affidés; il en avait tracé le plan, conduit les discussions, dicté les décrets. Pour ceux qui l'avaient vu à l'œuvre, qui avaient apprécié dans l'action ce génie fécond en ressources qu'aucun incident ne démontait, qu'aucune vérité ne confondait, qui, s'appuyant tour à tour de la fourbe et de l'audace, tour à tour souple et impérieux, séduisant et menaçant, entraînait le commun des évêques par la subtilité de ses arguments ou par la crainte de ses vengeances[1], Théophile était un homme dont on ne pouvait se passer dans l'assemblée qui se préparait. D'un autre côté, quand on songeait à son peu de courage, aux terreurs qu'il avait montrées lorsqu'une poignée de gens du peuple le cherchait pour le noyer, on pouvait affirmer qu'il ne viendrait pas. Les évêques lui écrivirent, en dehors de l'encyclique de convocation, une lettre particulière ainsi conçue : « Théophile, viens pour être notre chef, et, si tu ne le peux absolument, mande-nous ce que nous devons faire[2]. » Théophile répondit par des excuses qu'il cherchait à rendre acceptables à l'impératrice et à l'empereur : « qu'il ne pouvait s'absenter d'Alexandrie encore une fois sans manquer à son devoir d'évêque et au désir de son peuple, déjà très-mécontent, et qui

1. Audax enim natura Theophilus, praeceps, temerarius et admodum contentiosus. Pallad., *dial.*, p. 30.

2. Aut rursus accurre adversus Joannem dux futurus ; aut si plebem reformidas, nobis modum quemdam suggere, unde sumamus exordium. Pallad., ibid.

se soulèverait sans aucun doute, s'il essayait de partir. » Il ajoutait d'autres raisons encore; « mais ce n'était pas cela qui le retenait, dit l'historien que nous citons : c'était la peur, » car il avait toujours présente à l'esprit cette terrible journée où il s'était sauvé avec ses Égyptiens sur une frêle barque pour n'être pas jeté dans le Bosphore[1]. Toutefois, si le patriarche, malgré toute son envie de mal faire, ne se réunissait pas de corps aux ennemis de l'archevêque, il leur envoyait du moins son esprit. Il annonçait en effet qu'il possédait un moyen infaillible d'obtenir l'expulsion immédiate de Jean, que ce moyen était contenu dans des documents qu'il confierait à des évêques égyptiens de ses amis en leur indiquant la manière de s'en servir, que ses envoyés s'entendraient avec les évêques de la cour, mais que l'affaire exigeait à l'égard des autres un profond secret pour qu'elle produisît le résultat désirable. Les Égyptiens porteurs des documents confidentiels et des instructions verbales du patriarche étaient au nombre de trois, tous bien dignes de la confiance de leur patron par leur talent d'intrigues déjà éprouvé, quoique l'un d'eux fût très-jeune encore et tout récemment ordonné : c'étaient là, ajoute le même historien, de bien misérables évêques[2]! A leur arrivée dans Constantinople, ils furent reçus à bras ouverts par Sévérien et ses complices de la cour.

Tout en jetant ainsi ses filets autour du futur con-

1. Ad hæc Theophilus ipse non venit, memor quomodo effugisset. Pallad., *dial.*, p. 30.

2. Misit miserabiles tres episcopos, Paulum, Pœmenem et alium recens ordinatum. Pallad., ibid.

cile, Théophile ne négligea rien pour qu'il fût composé et préparé à l'avance suivant le désir de l'empereur et le sien. Il écrivit des lettres pressantes à tous les évêques des provinces voisines de l'Égypte qui pouvaient espérer ou craindre quelque chose de lui (car son influence était grande en Palestine et en Syrie), les endoctrinant et leur dictant en quelque sorte leur vote. Sévérien, Antiochus et Acacius firent la même chose dans les églises voisines de leurs siéges de Gabales, Ptolémaïs et Bérée, promettant ou intimidant, recrutant enfin, au nom de l'empereur, des juges pour opprimer son ennemi[1]. Ces menées ne furent pas sans effet. Une agitation extrême se propagea dans tous les diocèses, depuis l'Égypte jusqu'au Pont, et depuis Constantinople jusqu'aux confins de la Thrace. La convocation d'un nouveau synode pour la révision des actes de celui du Chêne, demandée par Chrysostome comme un moyen de se justifier, fut présentée par ses adversaires comme un moyen d'aggraver la première sentence, conformément au vœu de l'empereur et aux justes ressentiments d'Augusta.

Le rôle de plus en plus apparent que prenait Arcadius dans ce second procès était fait pour imposer à beaucoup d'évêques impartiaux ou amis de Jean, tandis que l'action ardente de la cour excitait au contraire la passion de ses ennemis. Si l'on vit dans cette confusion des sentiments et des consciences éclater plus d'un acte de justice et de courage, on y vit aussi

1. Nam convocatis ex Syria, Cappadocia, Ponto et Phrygia universis metropolitanis et episcopis, Constantinopoli eos congregant. Pallad. *dial.*, p. 31.

bien des lâchetés. Il y eut des évêques qui, n'osant pas venir voter en personne, par crainte peut-être des mouvements du peuple, que l'on supposait devoir soutenir Chrysostome, envoyèrent leur adhésion écrite à tout ce qui se ferait contre lui, se recommandant par la honteusement aux faveurs de la cour. On en cite un qui avait eu la bonne idée de venir à Constantinople avec le dessein de défendre l'accusé, et qui regagna précipitamment son diocèse quand il vit les menées du parti contraire, et entendit les menaces qu'on proférait autour de lui. Ce pauvre homme se nommait Théodorus: il occupait le siége de Tyane en Cappadoce[1]: c'était pourtant, au dire des contemporains, un sage et grave prélat : ces contemporains, à ce qu'il paraît, ne rangeaient pas le courage parmi les dons de la sagesse. Les évêques qui arrivaient, à quelque parti qu'ils appartinssent, avaient cru pouvoir en arrivant communiquer avec Chrysostome, ne fût ce que pour éviter la récusation qu'il avait faite de Théophile, lors du concile du Chêne, pour ne l'avoir point visité comme évêque du lieu: Arcadius les en blâma vivement, et les visites s'arrêtèrent[2]. Toutefois, malgré les intrigues et les peurs, il se groupa autour de lui, les uns disent quarante, les autres quarante-deux évêques, qui lui restèrent fidèles jusqu'à la fin, sur

1. Et Theodorus quidem Tyanorum episcopus, vir ornatus, intelleta conspiratione, ex his quæ ad aures ejus venerant, ne Theophili temeritatem sequeretur, insalutatis relictis omnibus, ecclesiam suam repetiit. Pallad., *dial.*, p. 31.

2. Illi cum venissent, juxta canonum ordinem, communicarunt cum Joanne. Quod ubi resciverе principes, ægre tulerunt eorum cum Joanne communionem. Pallad., ibid.

plus de cent que peut avoir réunis le concile. De part et d'autre se signalèrent des hommes nouveaux qui n'avaient point figuré au synode du Chêne, et jetèrent quelque éclat dans celui-ci sous un drapeau ou sous l'autre. Nous les mentionnerons au fur et à mesure dans les détails de notre récit. Du côté de la cour, ce fut encore Acacius, Antiochus, Sévérien et Cyrinus de Chalcédoine qui formèrent le noyau autour duquel se rallia le parti ennemi de l'archevêque.

La statue d'Eudoxie avait été inaugurée à la fin de septembre 403, et déjà au commencement de janvier 404 le concile se constituait. Quelques jours auparavant avait eu lieu la fête de la nativité du Christ, la seconde des grandes solennités chrétiennes, où l'empereur et la famille impériale avaient coutume de se rendre à la basilique métropolitaine pour y assister aux saints mystères. Arcadius déclara qu'il ne s'y rendrait point cette année, ne voulant pas, disait-il, communiquer avec l'archevêque que celui-ci n'eût purgé sa condamnation [1]. Cet acte tout nouveau, car depuis la rentrée de Chrysostome il n'avait jamais été question d'un tel empêchement, parut à beaucoup un mot d'ordre descendu du trône sur le concile et une condamnation anticipée. La session s'ouvrit sous ces auspices.

1. Cumque Natalis Christi dies jam adesset, imperator more solito ad ecclesiam non processit : sed Joanni per internuntios significavit, se non communicaturum cum illo, priusquam de objectis criminibus satisfaciens, innocentiam suam approbasset. Sozom., VIII, 20.

II.

L'objet de la convocation avait été, ainsi que nous l'avons dit, la révision du procès du Chêne; Chrysostome la demandait dans l'intérêt d'une justification éclatante, ses ennemis l'accordaient pour confirmer et aggraver au besoin la sentence de condamnation : c'était, comme on voit, le même but avec des intentions exactement contraires. Toutefois, si divergents que fussent les motifs, et quel que dût être le résultat, favorable ou défavorable à l'archevêque, la révision du procès ne pouvait être faite qu'en recommençant le procès lui-même avec contrôle de tous les instruments de procédure, libelles d'accusation, interrogatoires, audition des dénonciateurs et des témoins, en un mot tout ce qui avait constitué l'instruction de l'affaire en première instance. Or, depuis six mois et plus que la sentence était prononcée, l'état de l'église de Constantinople avait subi de grands changements, en partie par les épurations que l'archevêque avait opérées dans son clergé, en partie par d'autres circonstances. Certains des accusateurs avaient disparu ou s'abstenaient par crainte du peuple, se souvenant des menaces dirigées contre Théophile. Il en était de même pour les témoins, surtout pour les témoins ecclésiastiques. On se trouva donc de prime abord en face d'une grande difficulté, celle de recommencer le procès avec ses éléments primitifs : en entreprendre un nouveau avec des hommes et des griefs nouveaux, c'était s'écarter de

l'objet de la convocation et se jeter dans des hasards périlleux. Puis venait la question des débats contradictoires. Chrysostome, qui n'avait point été entendu au concile du Chêne, prétendait bien l'être ici; or dénonciateurs et témoins n'osaient aborder sans trembler ses éloquentes colères, qui pouvaient les couvrir de confusion et d'opprobre[1]. Les évêques de la cour durent s'inquiéter aussi, quoique un peu tard, des effets que produirait sa parole ardente sur un peuple qui l'idolâtrait. Toutes ces raisons firent que le concile traînait sans prendre un parti décisif, et perdait son temps dans des opérations préliminaires.

Les Égyptiens émissaires de Théophile, voyant la lassitude qui gagnait le synode, crurent le moment venu de démasquer leur front d'attaque. Ils s'étaient grossi sous main d'auxiliaires dont ils avaient su scruter la conscience et l'habileté : en première ligne étaient Léontius, métropolitain d'Ancyre, dans la petite Galatie, et Ammonius, évêque de Laodicée-la-Brûlée, dans la province de Pisidie. Tous deux passaient pour théologiens distingués, et Léontius avait même beaucoup de réputation dans son pays; mais ses qualités réelles étaient défigurées par une âme envieuse et une ambition impatiente. Il lui tardait de se montrer sur un autre théâtre que celui d'une obscure cité de Galatie, et il croyait avoir trouvé ce théâtre dans la lutte qui s'ouvrait alors à Constantinople contre le premier orateur de la chrétienté. Pour Ammonius, c'était au fond

1. Cum vero Joannes respondisset, paratum se ad causam dicendam, accusatores ejus metu perculsi, accusationem prosequi non sunt ausi. Sozom., VIII. 20.

un homme partial et brouillon, et on disait de lui que l'évêque de Laodicée-la-Brûlée n'était venu que pour mettre le feu à l'Église[1]. Autour d'eux se groupaient des personnages secondaires et les théologiens familiers de la cour, Antiochus, Acacius, Cyrinus, Sévérien; les Égyptiens de Théophile se tinrent prudemment dans l'ombre pour ne point faire suspecter tout d'abord la proposition, si elle sortait de leur bouche. On se distribua les rôles : Léontius et Ammonius furent chargés de porter la parole devant le concile, et l'un d'eux, probablement Léontius, qui primait son collègue par le rang de son siége et par son importance comme théologien, exposa l'affaire à peu près en ces termes :

« Que sommes-nous venus faire ici, et pourquoi nous a-t-on convoqués? — Nous sommes venus pour réviser le jugement d'un synode qui a déposé Jean du siége épiscopal de Constantinople, et c'est Jean lui-même qui se pourvoit en nullité devant nous contre la décision de ce synode; mais pour nous la première chose à examiner est celle-ci : Jean est-il notre justiciable? A-t-il le droit de demander soit à nous, soit à tout autre tribunal ecclésiastique, la réforme du décret qui l'a frappé de déposition? En un mot, Jean est-il un évêque déposé pouvant demander canoniquement sa réintégration? — Non, Jean n'est ni évêque, ni prêtre; en vertu de lois ecclésiastiques formelles, il n'appartient plus même à l'Église. » Déployant alors le rouleau

1. Condemnator [illegible] ecclesiam. Pallad., *dial.*, p. 31.

2. De hac [illegible] quæstione in [illegible], quod post depositionem absque synodi auctoritate, sup[illegible] arbitrio, in episcopalem sedem invasi[illegible]. Socr., VI, 18.

de pièces que les Égyptiens avaient apportées d'Alexandrie, l'orateur lut à haute voix deux canons d'un concile tenu dans la ville d'Antioche en 341, sous l'empereur Constance. Voici ce qu'ils contenaient :

Quatrième canon. « Tout évêque déposé de son siége, soit justement, soit injustement, par un concile, et qui prendrait sur lui d'y remonter de sa propre autorité sans avoir fait purger sa condamnation par le même concile ou par un autre, et avoir été rappelé par ses juges à ses fonctions épiscopales, sera excommunié, sans qu'il lui soit permis de se justifier, et quiconque l'assisterait dans son intrusion ou communiquerait avec lui sera comme lui exclu de la communion de l'Église[1]. »

Le cinquième canon ajoutait : « Si un prêtre ou un évêque mis hors de l'Église continue à exciter des troubles, qu'il soit réprimé par la puissance extérieure comme un séditieux. »

« Or, ajouta l'orateur en poursuivant son discours, que se passera-t-il dans le cas présent? Jean a été déposé de son siége par le synode du Chêne; il l'a repris de sa pure et seule volonté, subrepticement, sans qu'un jugement d'absolution l'y rappelât, et par ce seul fait il s'est mis hors des lois de l'Église. Que nous demande-t-il maintenant? Il nous demande de se justifier des crimes qui ont motivé sa déposition, il veut plaider devant nous son innocence et nous prouver qu'il a été condamné injustement; mais qu'il l'ait été

1. Si quis episcopus aut presbyter jure aut injuria depositus, per se redeat ad ecclesiam absque synodo, talis non habeat locum defensionis, sed absolute expellatur. Pallad., *dial.*, p. 31.

justement ou injustement, cela ne nous regarde pas. Jean a cessé d'être justiciable d'un tribunal religieux : Jean n'est plus évêque ni prêtre, il est excommunié, et nous ne pouvons ni entendre sa défense, ni communiquer avec lui, sans encourir nous-mêmes la peine de l'excommunication : ainsi le veulent les canons que je viens de lire. — Notre marche dès lors est tracée : nous n'avons plus rien à faire dans ce procès que d'invoquer le secours de la puissance séculière pour mettre fin à une usurpation qui trouble et déshonore l'Église : ainsi le prescrivent les mêmes canons. »

Tel était le plan d'attaque suggéré par le patriarche d'Alexandrie, plan vraiment diabolique, car, si ce système prévalait dans le concile, Chrysostome, par son ardeur même à vouloir démontrer son innocence, avait creusé l'abîme où il allait périr. En se déclarant incompétent pour réviser le procès du Chêne, dont la révision d'ailleurs était entourée d'impossibilités, le concile confirmait purement et simplement la condamnation, il y ajoutait même une pénalité considérable : de simple évêque déposé, Jean devenait un excommunié à qui il était interdit de réclamer son absolution. Théophile, il faut en convenir, s'était montré là digne de lui-même ; jamais l'esprit du mal n'avait déployé plus de perversité dans la haine.

En entendant la lecture de ces canons ainsi appliqués à la cause de Jean, le concile, à l'exception des initiés, fut frappé d'une véritable stupeur. La plupart des évêques les ignoraient, parce qu'ils n'étaient point entrés dans le corps des lois ecclésiastiques, tel qu'il se composait au IVe siècle, et on en verra bientôt la

raison; les autres ne les connaissaient qu'à titre de documents historiques, vaguement et en dehors de toute pratique, car on ne les appliquait point. Ils ne se trouvaient même pas généralement dans les archives des églises, les actes du concile d'Antioche ayant été presque aussitôt après la promulgation rescindés par un autre concile, celui de Sardique; mais Théophile avait pu se les procurer aisément dans le trésor de l'église d'Alexandrie : ils concernaient en effet le plus glorieux de ses prédécesseurs sur ce trône patriarcal, le grand Athanase, l'oracle du concile de Nicée et l'éloquent théologien de la consubstantialité[1]. Nous entrerons ici dans quelques détails pour bien faire comprendre ce que c'était que ces canons d'Antioche, dans quelles circonstances ils étaient nés, et quelle pouvait en être la valeur quand on prétendait les appliquer à Jean Chrysostome.

Athanase, persécuté sans relâche par les adversaires de sa doctrine, banni par des princes trompés ou ariens eux-mêmes, avait trouvé un appui constant dans l'Église occidentale. Quoique déposé canoniquement en Orient, il avait pu communiquer avec les évêques d'Italie, qui l'avaient traité en évêque. Pour enlever à l'opprimé ce dernier recours, le chef du parti arien, Eusèbe de Nicomédie, passé en 340 au siége de Constantinople, obtint de l'empereur Constance la convocation d'une réunion d'évêques dans la ville d'Antioche à l'occasion d'une dédicace d'église, et sut y entraîner l'empereur

1. Cum iis misit et quosdam canones quos adversus beatum Athanasium Ariani confinxerant. Pallad., *dial.*, p. 30.

lui-même, dont il connaissait mieux que personne les prédilections pour l'arianisme. La réunion fut nombreuse et se constitua en concile : elle renfermait environ quatre-vingt-dix évêques, dont trente-six étaient ariens déclarés, et ceux qui ne l'étaient pas obéissaient aux intrigues d'Eusèbe, secondées par l'autorité de l'empereur. Le but réel du concile, compris par tous, était de porter un dernier coup au patriarche d'Alexandrie en l'empêchant de faire appel aux Occidentaux, et de trouver en Italie l'assistance qu'il y avait déjà rencontrée une fois. Le concile donc, après avoir confirmé la déposition d'Athanase, rendit les canons que nous avons relatés plus haut, lesquels, dans l'opinion d'Eusèbe, devaient intimider les évêques d'Occident, ou créer du moins en Orient une position difficile au patriarche déposé. Pourtant il n'en fut pas ainsi. La cause d'Athanase était si juste, la méchanceté de ses ennemis si manifeste, que ni le pape ni les évêques occidentaux ne s'arrêtèrent à des menaces d'excommunication : non-seulement ils communiquèrent sans hésiter avec Athanase fugitif, mais un premier concile réuni à Rome, puis un second à Sardique, relevant Athanase de sa déposition, condamnèrent les ariens et rescindèrent les actes d'Antioche. Par conséquent les articles de discipline imaginés par les Pères de ce concile comme une arme contre Athanase restèrent frappés de nullité dans tout l'Occident, et en effet le pape Innocent, soixante ans plus tard, déclarait publiquement qu'il ne les reconnaissait pas. En Orient même, après la pacification des troubles d'Alexandrie, lorsque l'empereur Constance eut pris sur lui d'y ramener

Athanase, les décrets d'Antioche, rendus précisément pour empêcher ce retour, tombèrent en désuétude, et on ne vit que postérieurement les compilateurs des canons disciplinaires y puiser certaines règles bonnes en elles-mêmes et que l'Église universelle finit par adopter. Telles étaient les raisons qui firent qu'au concile convoqué pour juger Chrysostome la plupart des évêques ignoraient les canons d'Antioche quand on leur en donna lecture; elles expliquent aussi comment ces canons purent devenir l'objet de vives dissidences quand tout le monde les eut connus[1].

A cette nouvelle phase dans laquelle entrait son procès, Chrysostome comprit ce qu'avait de vraiment infernal cette habileté de Théophile, qui se servait de son désir même de se justifier pour lui dénier sa justification. Néanmoins il ne se laissa point abattre. Privé du droit de présenter lui-même sa défense en vertu de la prétendue loi invoquée contre lui, il la fit présenter par ses amis du concile, et nous en retrouvons les points principaux dans les *Dialogues* de Palladius, notre guide le plus sûr pour les événements que nous racontons. Chrysostome n'était pas moins versé que Théophile dans l'histoire des Églises d'Orient, et les traditions de celle d'Antioche, dont il était un des enfants, lui fournirent de quoi émousser ou briser l'arme que Théophile avait aiguisée contre lui. Le plan de sa défense consistait à démontrer d'abord l'invalidité des décrets d'Antioche comme règles de l'Église universelle, puis à prouver que, bons ou mauvais, ils ne

1. Cf. Tillem., *Mém. ecclés.*, t. VIII, p. 77 et seq.

s'appliquaient en rien aux incriminations de sa cause.

En premier lieu, Chrysostome prouvait, par les faits de l'histoire, que ces canons étaient ariens : ils émanaient d'une assemblée provoquée, dirigée par le chef des ariens; l'assemblée elle-même délibérait sous les yeux d'un empereur arien fanatique; enfin elle avait pour but non-seulement d'exclure de son siége, mais de frapper de mort ecclésiastique Athanase, le grand docteur de la foi consubstantialiste[1]. Si ces preuves d'arianisme ne suffisaient pas pour caractériser le concile d'Antioche, on pouvait ajouter que ce concile, voulant formuler sa foi dans un symbole, n'avait abouti qu'à des déclarations d'une orthodoxie plus que douteuse, remplies d'artifices et de subterfuges ariens, et que l'Église catholique avait rejetées[2]. Eh bien, c'étaient les canons de cette assemblée hérétique, dictés par sa haine contre Athanase, qu'un concile catholique viendrait invoquer maintenant contre un évêque catholique dans une affaire qui ne touchait point au dogme! N'y aurait-il pas là quelque chose d'étrange, de révoltant, une iniquité contre laquelle Chrysostome avait le devoir de protester?

En second lieu, et en admettant la validité des canons d'Antioche, ils n'étaient point applicables dans sa cause. De quoi parlaient-ils? D'un évêque déposé

1. Contendebat Joannes non ecclesiæ catholicæ, sed arianorum canonem illum esse : episcopi enim olim Antiochiæ congregati ad evertendam consubstantialitatis fidem, præ odio quo adversus Athanasium flagrabant, eum canonem condiderant. Socr., VI, 18.

2. Cf. Tillem., *Mém. eccl.*, t. XI, p. 220 et seq., et Fleury, *Hist. eccl.* — Cf. Baron. cum comment. Pagi, ann. 404, XIV et seq.

par un concile qui serait rentré de sa propre autorité sur son siége, sans y avoir été rétabli canoniquement; mais Chrysostome n'avait point été déposé, jamais il n'avait cessé d'être évêque. L'assemblée qui avait prétendu le juger à Chalcédoine n'était point un concile, c'était un conciliabule formé de ses adversaires déclarés: les évêques fidèles aux lois de l'Église avaient fait corps avec lui, quarante-deux ne l'avaient point quitté pendant son procès illégitime, et soixante-cinq, en restant dans sa communion après les décrets du conciliabule, avaient protesté contre la validité de ceux-ci. D'ailleurs aucune des règles de la procédure ecclésiastique n'avait été observée dans ce prétendu jugement. Chrysostome avait eu beau récuser comme juges certains personnages, ses ennemis reconnus, ils avaient été maintenus dans le tribunal; les accusations n'avaient point été discutées, on l'avait condamné sans l'entendre, et enfin la sentence de déposition ne lui avait point été signifiée. L'archevêque n'avait été informé de toutes ces choses qu'en recevant d'un officier de l'empereur l'ordre de quitter son église et de partir pour l'exil; un autre officier impérial était venu l'en tirer le lendemain pour le rendre à son ministère. Quels rapports avaient de pareils faits avec le cas prévu par les canons d'Antioche? Aucun évidemment, et quelle que fût la valeur de ces articles, que d'ailleurs Chrysostome contestait, il n'avait rien à faire avec eux. Quant à cette circonstance que l'évêque Jean aurait sollicité de l'empereur la convocation d'un nouveau concile pour réviser son jugement, si l'on inférait de là qu'il reconnaissait ses premiers

juges, on se tromperait. Condamné illégitimement par des évêques ses ennemis, il avait fait un appel régulier à des évêques ses frères pour protester de son innocence devant eux et devant le monde chrétien, confondre la malice des autres, et effacer jusqu'à l'ombre des souillures qu'on avait essayé d'attacher à son nom. En résumé, sa défense consistait en trois points : 1° les canons d'Antioche étaient des canons hérétiques qu'une assemblée catholique n'avait pas le droit d'invoquer ; 2° en tout cas, ces canons ne lui étaient point applicables, car il n'avait point été déposé par un concile ; 3° par la demande de convocation du synode actuel, il avait eu pour but non de se faire rendre des pouvoirs qu'il n'avait jamais perdus, mais de venger son innocence calomniée, obéissant ainsi au strict devoir d'un évêque[1].

Telles étaient l'attaque et la défense. Le débat s'engagea d'abord devant le concile sur la validité des actes d'Antioche, devenus dès lors tout le nœud de l'affaire. Chaque parti se présenta dans la lice avec ses arguments divers tirés des circonstances historiques du concile, les ennemis de l'archevêque soutenant comme orthodoxes les actes d'une assemblée en majorité catholique, les autres répondant qu'un synode de quatre-vingt-dix membres dans lequel on comptait trente-six hérétiques choisis par le chef de l'hérésie arienne, un synode sur lequel pesait l'influence passionnée de l'empereur, et qui d'ailleurs avait pour mission de frapper le grand Athanase, ne pouvait être

1. Pallad., *dial.*, p. 30 et seq.

qu'un synode hérétique[1]. On soupçonnait même les actes, dont la copie était produite par Théophile, d'avoir été falsifiés[2]. On se disputait, on s'opposait des démentis, on se perdait en subtilités, et le temps s'écoulait sans qu'on décidât rien. Le nom d'Athanase, si vénéré dans tout le monde chrétien, n'était pourtant pas sans produire quelque effet sur ceux des évêques qui n'étaient forts ni en théologie ni en histoire. De l'enceinte du concile, la discussion avait passé dans la ville et dans le palais impérial; on ne s'abordait plus sans se demander : « Le concile d'Antioche était-il arien, était-il catholique? » L'empereur lui-même prit part à la dispute, et, quoique autour de lui et de l'impératrice surtout un concile qui servait d'arme pour accabler Chrysostome dût être catholique au premier chef, Arcadius montrait des perplexités qui inquiétèrent les évêques de la cour.

Pour le raffermir dans leur opinion, Sévérien et ses amis lui proposèrent alors de trancher par lui-même la difficulté en convoquant dans son cabinet dix évêques de chaque côté de l'assemblée, lesquels discuteraient en sa présence[3]. Ils espéraient bien tourner la conférence à leur profit, soit en intimidant leurs adversaires par le voisinage d'une cour hostile, soit en enveloppant dans leurs piéges habituels un prince fort

1. Aliis quidem contendentibus orthodoxorum eos canones esse, aliis autem Arianorum esse demonstrantibus. Pallad., *dial.*, p. 32.

2. Pallad., ibid.

3. Ingressi sunt ad imperatorem, monituri evocandos esse ex parte Joannis decem episcopos, ad conciliandum canonibus auctoritatem. Pallad., loc. cit.

ignorant en théologie, et qui croirait décider lui-même la question. Sur son consentement, le petit concile se réunit au palais. Le parti ennemi de Chrysostome était représenté par Acacius, Antiochus, Cyrinus de Chalcédoine, Sévérien, Léontius, Ammonius et quelques autres ; l'histoire ne nomme parmi ses partisans que l'évêque Tranquillinus, dont le diocèse nous est inconnu, et Elpidius de Laodicée en Syrie. Celui-ci valait à lui seul toute une armée d'athlètes. C'était un vieillard d'un vaste savoir, d'un caractère net et ferme, d'une vie sans tache, et que son placide visage, encadré de longs cheveux blancs, recommandait tout d'abord au respect[1]. Arcadius voulut qu'il parlât le premier. Elpidius se mit donc à dérouler les arguments par lesquels les amis de Chrysostome démontraient que l'archevêque ne tombait point sous l'application des canons d'Antioche, quelle que fût d'ailleurs la validité de ces canons, nulle dans l'opinion d'Elpidius. Il exposa la situation véritable de l'archevêque Jean au point de vue des règles canoniques, comment on ne pouvait pas dire qu'il eût été déposé, comment les nullités accumulées dans la procédure du Chêne réduisaient ce prétendu synode à néant, comment c'était l'empereur qui avait fait enlever l'archevêque de l'église par un de ses officiers, et l'empereur encore qui l'y avait ramené de sa propre autorité et volonté, ce qui faisait que Chrysostome, non déposé canoniquement, non parti ni rentré volontairement, n'avait point cessé

1. Elpidius, episcopus Laodiceæ Syriæ, senex et mente et canitie... canonum scientissimus atque observantissimus. Pallad., ub. sup.

d'être évêque aux yeux de la loi ecclésiastique. C'était donc contre tout droit et toute justice qu'on prétendait lui opposer ces canons qui ne le regardaient pas. Pendant que le vieillard parlait, mettant dans sa parole la chaleur de conviction qu'il avait au cœur, Sévérien et les autres l'interrompaient à chaque phrase par des exclamations et des démentis, haussant les épaules, faisant mille contorsions indécentes que ne réprimait pas la présence d'Arcadius, et couvrant même sa voix de leurs rumeurs[1]. Elpidius supporta d'abord cette injure avec calme, puis, impatienté, il finit par dire au prince : « Empereur, nous abusons ici de ta bonté et te faisons perdre inutilement ton temps. Daigne ordonner à mes frères de faire silence, car j'ai quelque chose à proposer qui doit nous convenir à tous. Qu'Antiochus et Acacius déclarent ici par écrit qu'ils partagent la foi du concile dont ils approuvent les canons, et je me considérerai comme vaincu : la dispute sera terminée[2]. » Cette proposition, empreinte d'une apparente franchise, plut au prince, qui se tourna vers Antiochus et lui dit en souriant : « Cela me paraît bon, il faut le faire[3]. » A ces mots, les antagonistes d'Elpidius pâlirent. Autre chose en effet était de soutenir

1. Cum autem Joannis adversarii inordinate altercari persisterent, alii quidem contentiori voce, alii tumultuoso pectoris motu impudenter agitati coram imperatore... Pallad., *dial.*, p. 32.

2. Imperator, ne diutius mansuetudinem tuam vexemus, sed unum id fiat. Subscribant fratres nostri Acacius et Antiochus, ejusdem esse se fidei ac eos qui canones ediderunt, quos tanquam ab orthodoxis editos proponunt : et soluta controversia est. Pallad., ibid.

3. Imperator animadversa propositionis simplicitate, subridens dixit Antiocho : Nihil isto mihi videtur utilius. Pallad., loc. cit.

dans la majorité d'un concile la bonté de certains canons dont on avait besoin pour se défaire de Chrysostome, autre chose d'attester par sa signature, à la face de la chrétienté, qu'on était de la même communion que les gens qui avaient proscrit Athanase. Ils balbutièrent quelques paroles de consentement, renvoyant à un autre jour le libellé de leur déclaration, et partirent là-dessus. Oncques ne vit l'empereur Arcadius déclaration ni signature d'aucun d'eux[1].

Tandis que ces choses se passaient soit à l'intérieur du concile, soit au dehors, Chrysostome restait dans son église, vaquant à tous ses devoirs d'évêque, multipliant les instructions aux fidèles et accomplissant avec plus d'exactitude que jamais les cérémonies liturgiques, toujours calme et serein, comme s'il eût ignoré qu'à quelques pas de là on discutait tumultueusement sur son honneur et peut-être sur sa vie[2]. Une seule chose semblait l'affliger, c'est que la haute société de Constantinople avait déserté son église, les femmes surtout, qui craignaient de déplaire à l'impératrice et d'être mal en cour, si elles assistaient à ses prédications. De toutes les tortures imaginées par ses ennemis, celle-ci lui parut la plus dure et la plus injuste d'empêcher les gens d'entendre la parole de Dieu pour blesser le prêtre qui la leur devait, de faire retomber en quelque sorte sur lui la responsabilité du

1. Sic egressi promissum quidem non implent. Pallad., *dial*, p. 32.

2. Dum hæc sic atque alia aliter geruntur, novem aut decem menses præterierunt, cum Joannes episcopus adjunctis quadraginta duobus episcopis conventus agerent, et populus magna cum animi alacritate ejus doctrina fruerentur. Pallad., ibid.

péché des autres. On a dans le recueil de ses discours plusieurs homélies qui peuvent se rapporter à cette époque : nous en citerons deux dont l'intention ne saurait laisser aucun doute. La première regarde ses persécuteurs en général; elle est le développement de ces versets du psalmiste : « Les nations m'ont attaqué de toutes parts ; mais au nom et par la puissance du Seigneur je les ai défaites et vaincues. — Elles m'ont tenu assiégé plusieurs fois; mais au nom et par la puissance du Seigneur elles ont été défaites et vaincues. — Elles m'ont assailli avec violence, comme des abeilles irritées; elles étaient animées d'une ardeur pareille à celle du feu qui brûle dans les épines; mais au nom et par la puissance du Seigneur je les ai défaites et vaincues. »

La seconde a trait à ces désertions imposées qui lui pesaient tant sur le cœur : elle s'adresse aux femmes du monde, et par elles à l'impératrice. « De même, disait-il, que c'est un plus grand crime de déchirer la robe de l'empereur que de prendre parti pour ses ennemis, et de même encore que ceux qui mettraient en pièces l'empereur lui-même commettraient un crime au-dessus de tous les supplices : ainsi l'enfer dont Dieu nous menace est au-dessous du crime de ceux qui égorgent Jésus-Christ et le mettent en pièces par le schisme qu'ils introduisent dans l'Église, car l'Église est son corps et ses membres[1]. »

1. Dic mihi, si quis alieni regis subjectus, ad alium quidem non defecerit, neque se alicui regi dediderit, sed illius acceptam et detentam purpuram demiserit, et in multa fragmenta disruperit, num-

— Et il ajoutait : « S'il y a quelqu'un dans cette assemblée qui veuille me nuire, qui me souhaite du mal et ne se sépare de l'Église que par vengeance contre moi, je lui apprendrai un moyen excellent de m'offenser sans se faire tort à lui-même, ou du moins, s'il n'est pas possible de se venger sans perdre son âme, je lui indiquerai un moyen moins préjudiciable pour son salut que celui dont beaucoup de gens se servent maintenant. Ce moyen, le voici : que quelqu'un de vous ose le prendre, qu'il se lève et s'approche de moi, qu'il me soufflette, qu'il me crache au visage publiquement, devant tout le monde, qu'il couvre mon corps de plaies, tant qu'il lui plaira !... Quoi! femmes, vous frémissez quand je vous dis : donnez-moi des soufflets, et vous ne frémissez pas quand vous souffletez Jésus-Christ !... Vous déchirez les membres de votre Sauveur et vous ne tremblez pas[1] !... Ne prenez point pour raillerie ce que je vais vous dire ; mais voyez dans mes paroles l'expression sincère de ma pensée : oui, je voudrais que tous ceux qui ou quelque aigreur contre moi et qui se font tort par cette aversion en se séparant de l'Église à cause du pasteur, je voudrais qu'ils vinssent là me frapper au visage, me couvrir d'ignominies, décharger sur moi toutes leurs colères, soit que je l'aie mérité ou non, plutôt que de se conduire comme ils font. Il n'y aurait rien d'étrange

quid minus punietur quam qui ad alterum defecerunt ? Chrys., *in Epist. ad Ephes.*

1. Colaphos mihi impinge, conspue in publico occurrens et plagas inflige. Horrescis hæc audiens, horrescis si dixero, colaphos mihi impinge : et domino tuo colaphos impingis nec horrescis. Membra Domini discerpis et non contremiscis. Chrys., ibid.

en effet qu'un homme de néant, un malheureux pécheur comme je suis, fût traité de la sorte, et moi-même, sous le coup de vos mauvais traitements, rassasié de vos affronts, je prierais Dieu pour vous, et Dieu vous pardonnerait, non pas que je me flatte d'avoir autant de crédit près de lui, mais parce qu'un homme injurié, battu, bafoué, peut prier avec confiance pour ses ennemis, et espérer le pardon de ceux qui l'offensent. L'Évangile lui-même nous le conseille, nous le prescrit, et l'Évangile ne peut nous tromper. Si moi, qui ne suis rien, je pouvais douter que ma voix misérable pût être entendue, j'invoquerais les saints, je les prierais, je les supplierais d'intercéder pour mes bourreaux auprès de Dieu, et, j'en suis sûr, Dieu leur accorderait ce qu'ils auraient demandé; mais quand vous offensez Dieu, Dieu lui-même, à qui voulez-vous que je m'adresse? »

En l'absence de ce monde élégant auquel il destinait ces admirables paroles, elles descendaient brûlantes sur la foule de peuple qui ne cessait de l'entourer, et l'agitation était partout.

III.

Cependant le carême s'écoulait, « et déjà fleurissait (suivant l'expression du vieux biographe de Chrysostome) le grand jeûne dominical, ce printemps des chrétiens [1], » car l'année religieuse commençait alors

1. Interea efflorruit Dominicum jejunium, instar veris, post annum adveniens. Pallad., *dial.*, p. 32.

aux octaves de Pâques. Nulle part dans la chrétienté la résurrection du Sauveur, la fête des fêtes, n'était célébrée plus magnifiquement qu'à Constantinople et dans la métropole de Sainte-Sophie, où l'empereur se rendait en grande pompe avec sa famille et sa cour pour participer aux mystères. C'était un usage qui remontait à la fondation même de la Rome chrétienne, et auquel nul des successeurs de Constantin n'avait dérogé, à l'exception sans doute de Julien. Arcadius s'en était montré toujours fidèle observateur. La pensée de ce qu'il ferait aux prochaines fêtes de Pâques commençait donc à l'inquiéter, et l'on pouvait soupçonner à sa contenance et à ses propos qu'il méditait quelque secret dessein. La cour en fut alarmée. Poussés par l'impératrice, les évêques de la faction, Antiochus en tête, allèrent le trouver secrètement pour lui parler de Jean. « C'était son devoir, lui dirent-ils, d'écarter de l'église, à l'approche de ces saintes journées, un intrus déposé et excommunié; l'empereur ne pouvait ni communiquer avec cet homme ni laisser communiquer sa famille et le peuple des fidèles, dont il était responsable[1]. » Ce n'est pas que la sentence du concile fût prononcée: mais les évêques, d'après la supputation des suffrages dans chaque parti, pensaient pouvoir affirmer que Jean était condamné. Ils l'affirmèrent, et l'empereur les crut. En effet, ajoute le même historien, n'étaient-ce pas des évêques qui affirmaient? Or comment soupçonner le mensonge dans la bouche

1. Ingressus igitur privatim cum suis Antiochus, sic de Joanne imperatori locutus est, tanquam si jam victus esset, ut imminente Pascha juberet ejici. Pallad., *dial.*, p. 32.

d'un évêque ou d'un prêtre chargé d'enseigner au peuple la parole de vérité[1] ? » Sur ces assurances, Arcadius fit signifier à l'archevêque par un de ses officiers qu'il eût à quitter l'église sur-le-champ[2]. « Je ne puis le faire, répondit Chrysostome avec calme ; j'ai reçu cette église de Dieu même, mon sauveur, pour y prendre soin de son troupeau, je ne la déserterai pas[3]. » Et comme l'officier insistait, il dit encore : « Si l'empereur le veut, qu'il me fasse sortir de force, car la ville lui appartient. La violence sera mon excuse auprès de Dieu ; mais jamais je ne partirai d'ici volontairement[4]. »

La réponse était nette, et on connaissait le caractère inflexible de Chrysostome ; l'officier alla la reporter à l'empereur. Il ne restait qu'un seul moyen, indiqué par l'archevêque lui-même, le faire prendre et chasser par des soldats. Arcadius n'en eut pas le courage ; mais un moyen terme s'offrit à son esprit agité de mille perplexités. Il renvoya l'officier déclarer à l'archevêque que l'empereur lui assignait pour prison son palais épiscopal, avec défense de paraître dans la basilique. Chrysostome obéit : il y avait là coercition morale, sinon matérielle, et l'évêque céda pour éviter un grand scandale en face du sanctuaire. L'idée d'Arcadius en

1. Imperator eis ut pote episcopis fidem necessario adhibuerit. Pallad., *dial.*, p. 32.

2. Joanni ergo denuntiat imperator ut ecclesia egrediatur. Pallad., ibid. — Imperator Joanni significavit, non posse se ad eum venire, eo quod ille duabus jam Synodis esset condemnatus. Socr., VI, 18.

3. Ego a Deo servatore accepi ecclesiam hanc, ut curam geram salutis populi, nec possum eam relinquere. Pallad., *dial.*, p. 33.

4. Si autem id vis ad te autem civitas pertinet), vi me ejicito, ut deserti ordinis excusationem habeam tuam auctoritatem. Pallad., *loc. cit.*

imaginant ce moyen terme était au moins étrange. Se rappelant le tremblement de terre qui avait suivi immédiatement le premier exil de l'archevêque, il s'était dit : « Ou ce que les évêques me proposent plaît à Dieu ou Dieu le condamne. Si Dieu l'approuve, j'aviserai pour le reste. Si Dieu le condamne, il le fera voir par quelque signe miraculeux, et alors, n'ayant point commis de violences, ayant au contraire gardé Jean tout près de son église, je pourrai l'y réintégrer sans délai afin que tout soit réparé[1]. » Un tel raisonnement était bien puéril, il faut en convenir; c'est pourtant celui que lui prêtent les historiens : le vieil enfant rusait avec la justice divine.

Le signe ne parut point, et l'empereur se rassura; mais l'archevêque, qui avait donné un demi-consentement en s'emprisonnant lui-même dans son archevêché, fut pris d'un remords de conscience. La grande semaine pendant laquelle avaient lieu les préparations à la pâque imposait des devoirs particuliers aux évêques, principalement le samedi saint, qui dans l'Église primitive était, ainsi que la veille de la Pentecôte, consacré au baptême des cathécumènes[2]. C'était l'évêque qui présidait ordinairement à cette initiation des néophytes à la vie chrétienne, après les avoir formés par ses instructions durant toute l'année. Or Chrysostome savait que plus de trois mille catéchumènes devaient se présenter le samedi saint aux piscines de l'église métropolitaine pour y recevoir l'immersion baptismale

1. Divinæ iræ eventum exspectans : u si quid ip riste accideret, citius illum ecclesiæ redderet et Deum placaret. Pallad *dial.*, p. 33.

2. Interea venit magni sabbati dies... Pallad., loc. cit.

A mesure qu'approchait le moment solennel, il s'accusait plus vivement de manquer à un devoir sacré, de déserter la garde de son troupeau, pour lequel le bon pasteur doit donner sa vie, et, afin d'éviter un mal, en assumer sur lui un plus grand peut-être. Il résolut donc, après mûre réflexion, de se trouver le samedi saint dans son église et d'y vaquer aux fonctions épiscopales.

Le samedi saint en effet, dès le matin, l'archevêque, rompant sa captivité, se rendit à la basilique, où des milliers de catéchumènes rangés sous le péristyle attendaient l'heure du baptême. A son approche, les cérémonies liturgiques commencèrent. Ses gardiens, à qui la violence était sévèrement interdite, n'avaient pas osé le retenir malgré lui; mais ils coururent au palais prévenir les officiers de l'empereur, qui se montra fort troublé. Le respect dû à la paix de ce grand jour semblait lui défendre l'emploi de la force pour assurer son autorité; il craignait d'ailleurs quelque émotion dans le peuple, qui se pressait vers Sainte-Sophie de tous les points de la ville comme de la campagne[1]. Il manda donc près de lui Antiochus et Acacius, les mit en quelques mots au courant de ce qui se passait, et ajouta avec véhémence : « Vous voyez comme vous m'avez bien conseillé! Cherchez du moins ce qui me reste à faire[2]. » Les évêques confus répliquèrent qu'ils n'avaient rien conseillé que de juste, que Jean n'était plus évêque, n'avait plus le droit d'administrer

1. Cæterum veritus imperator diei sanctimoniam et motum civitatis... Pallad., *dial.*, p. 33.

2. Accersit Acacium et Antiochum ipsis dicens: Quid facto est opus? Videte ne non recte consulueritis. Pallad., ibid.

les sacrements, et, insistant sur sa condamnation, ils s'écrièrent : « Nous prenons sa condamnation sur nos têtes[1] ! » Les Juifs avaient dit à Pilate, en demandant le crucifiement de Jésus-Christ : « Que son sang retombe sur nous et sur nos enfants ! » C'était le même sentiment, sinon les mêmes mots. Leur déclaration rassura l'empereur, qui, se croyant déchargé par là de la responsabilité des actes qu'il allait commettre, ordonna qu'on allât sur-le-champ à l'église en arracher de force le prisonnier et le reconduire au domicile épiscopal. Des soldats partirent pour exécuter l'ordre.

La cérémonie cependant avançait dans l'enceinte de Sainte-Sophie. Les exorcismes avaient été prononcés, les huiles et les saintes eaux consacrées; les diacres et les diaconesses se tenaient à leur place, échangeant les vêtements, et les catéchumènes se succédaient par ordre dans les fonts baptismaux [1], quand un tumulte effroyable se fit entendre aux portes, et une troupe de soldats, l'épée au poing, envahit l'intérieur de la basilique[4]. Ils saisirent d'abord l'archevêque, qu'ils traînèrent rudement vers le cloître malgré ses protestations; se divisant ensuite en deux parts, les uns coururent aux baptistères, les autres se dirigèrent par la nef de l'église vers le chœur et les clôtures du saint des saints. Ceux qui entrèrent dans le baptistère des hommes firent évacuer les piscines à coups d'épée, frappant indistinctement les néophytes et les clercs : dans ce conflit, plusieurs furent blessés, « et les eaux

1. Imperator, in caput nostrum sit Joannis depositio. Pallad., *dial.*, p. 33.

de la régénération des hommes, nous dit un des témoins de ces violences, furent rougies de sang humain[1]. » Dans le baptistère des femmes, la scène fut encore plus lamentable. Ces malheureuses à demi vêtues se dispersèrent çà et là dans l'église, effarées et poussant de grands cris[2]; on en vit une qui, devenue folle de terreur, se fit jour dans la foule et s'enfuit toute nue à travers les rues de la ville. Les soldats qui s'étaient dirigés vers le chœur forcèrent les portes du sanctuaire et y commirent des profanations dont le souvenir indignait encore, un demi-siècle après, les auteurs ecclésiastiques qui nous les ont racontées. Beaucoup de ces grossiers soldats étaient païens : ils portèrent une main impie sur les saintes espèces, et le sang de l'eucharistie fut répandu sur leurs vêtements[3]. « Je me tais, s'écrie à ce sujet l'historien Sozomène, pour ne point révéler ici aux infidèles ce qu'il y a de plus redoutable dans nos mystères[4]. » Les caté-

1. Cruore baptisterium replebatur atque ab hujusmodi vulneribus sacri latices colore immutato in ruborem transibant. Chrys., *Epist. ad Pap. Innoc.*

2. Mulieres quæ intra ecclesiam, ut baptizarentur, sese veste mutaverant, nudæ fugiebant metu impulsæ, neque sexus verecundiæ, neque honestati permittebantur præ pavore consulere... plurimæ tum acceptis vulneribus ejectæ... Chrys., ibid. — Mulieribus ejulantibus ac turbatis; sacerdotibus vero ac diaconis vapulantibus, et in eo quo erant cultu atque ornatu violenter fugatis. Sozom., VIII, 21.

3. Neque hactenus stetere clades : sed ubi sancta condita servabantur ingressi milites, ex quibus (ut postea didicimus) quidam necdum initiati erant, omnia spectabant intus recondita; sanctissimusque Christi sanguis, in tanto tumultu, in militum vestimenta fusus est. Chrys., *Epist. ad Pap. Innoc.*

4. Ego vero de industria silentio præteribo, ne quis forte nondum initiatus, ea hic legat conscripta. Sozom., VIII, 21.

chumènes et les clercs chassés de l'église s'entendirent pour se rassembler ailleurs : on se donna rendez-vous aux Thermes de Constance, où la cérémonie baptismale devait s'achever, et cet avertissement, passé de bouche en bouche, y réunit bientôt un grand nombre de chrétiens de toutes conditions et de tout âge[1].

Le bain public dont on attribuait la construction à l'empereur Constance, fils du grand Constantin, était le plus spacieux de toute la ville, et desservait un des quartiers les plus populeux. Les catéchumènes s'y réfugièrent donc avec leurs prêtres et leurs diacres : on s'en empara, on bénit l'eau des bassins, on installa autour tout l'attirail liturgique, et le lieu profane fut transformé en église. Sur un autel construit à la hâte, on reprit la célébration des saints mystères à l'endroit où les violences armées l'avaient interrompue[2]. Au chant des psaumes qui retentissaient au dehors, aux avis répandus de toutes parts, les chrétiens accouraient en masses pressées. Ceci déjoua les manœuvres de Sévérien et de ses complices, qui avaient voulu faire administrer le baptême par des clercs de leur communion, et rendait inutile l'invasion de Sainte-Sophie. Ils allèrent trouver le maître des offices pour lui demander de faire balayer par la force ces troupes de factieux que Jean, disaient-ils, avait provoqués à se réunir pour désobéir à l'empereur. « Il n'y a plus de prince.

1. Reliqua autem populi multitudo, cum insidias intellexisset, relicta ecclesia, in publico lavacro admodum spatioso quod imperatoris Constantii nomine nuncupatur, Pascha celebrarunt. Sozom., VIII, 21.

2. Joannis presbyteri qui Dei timorem habebant, in publico lavacro quod Constantianas vocant, convocatis populis, vigilias agebant. Pallad., *dial.*, p. 33.

ajoutaient-ils, il n'y a plus de gouvernement : Jean est ici chef et souverain. » Le maître des offices, Anthémius, auquel ils parlaient, était un homme modéré et droit qui, tout en gardant fidélité à l'empereur, blâmait les cabales de la cour et restait attaché de cœur à Chrysostome. Le message des évêques lui déplut. « Il est tard, dit-il, la nuit va bientôt commencer; on dit que la foule du peuple est considérable, et l'emploi de la force peut amener bien des malheurs[1]. — Mais si on ne les disperse, reprit aigrement Acacius, qui portait la parole, il faut que nous nous déclarions des imposteurs, nous les conseillers du prince, car nous n'avons cessé de lui affirmer, ce qui est vrai, que le peuple détestait Jean et ne voulait plus l'avoir pour évêque. Si l'empereur, sortant de son palais, trouve l'église déserte et le peuple assemblé ailleurs, il croira que nous l'avons trompé et nous tiendra pour gens de mauvaise foi[2]. La chose à faire serait pourtant bien simple : ce serait de mettre fin à ce conciliabule factieux et de signifier à la foule, abusée par quelques hommes, que sa place est à la basilique, où on la forcera bien de retourner, coûte que coûte. » Anthémius savait de quel crédit Acacius et ses amis jouissaient près de l'impératrice, et combien dans la circonstance il pouvait être dangereux de leur tout refuser. « Faites donc comme il vous plaira, se contenta-t-il de leur

1. Renuit is qui tum magister erat dicens : Nox est, atque ingens est multitudo; ne quid temere faciat. Pallad., *dial.*, p. 33.

2. Timemus ne forte imperator ecclesiam ingressus, et neminem inveniens sentiat populi erga Joannem benevolentiam, nosque ut invidos condemnet. Pallad., ibid.

dire, je vous en laisse responsables. Allez trouver un de mes officiers nommé Lucius, arrangez l'affaire avec lui; mais surtout qu'il n'y ait point de violences. »

Lucius commandait près de la cour un corps de ces gardes palatines qui portaient le nom de scutaires à cause des boucliers qui faisaient leur ornement distinctif; ce corps venait de se renforcer de recrues thraces, paysans grossiers, presque barbares et pour la plupart païens : Lucius aussi professait le paganisme [1]. C'était un soldat brutal, mais exact à son devoir. Les instructions d'Anthémius lui prescrivaient de ne point employer les armes contre des gens désarmés; il se contenta donc de haranguer la foule rassemblée dans les thermes, en laissant presque tous ses soldats à la porte. Il dit aux chrétiens réunis, le plus éloquemment qu'il put, « que ce n'était pas là une place convenable pour administrer le baptême et célébrer leurs mystères, qu'ils avaient des églises restées désertes où ils feraient bien de retourner avec leurs prêtres, que l'empereur le voulait ainsi. » L'improvisation du commandant des scutaires eut peu de succès. Les catéchumènes ne bougèrent point des piscines; le chant des psaumes continua, et la foule finit par se moquer de lui. Il sortit furieux et humilié, obéissant, quoi qu'il en eût, aux recommandations du maître des offices. Au palais, où il revint avec ses soldats, il trouva Antiochus qui l'attendait. Antiochus ajouta ses sarcasmes aux humiliations de l'officier. « Quoi! lui dit-il, vous vous laissez jouer ainsi, et vous avez des soldats! et c'est un ordre de

1. Lucium rectorem scutariorum Gentilem. Pallad., *dial.*, p. 33.

l'empereur que vous alliez exécuter! Quelle faveur voulez-vous donc en obtenir? » Il lui fit alors les plus belles promesses d'avancement, s'il se conduisait mieux : « il lui débita des paroles dorées[1], » suivant le mot du narrateur contemporain. En résumé, il le ramena à ses idées, il encouragea les soldats par des largesses, et fit consentir Lucius à une seconde expédition qu'il saurait rendre définitive.

Lucius néanmoins ne voulut point repartir sans avoir en tête de sa troupe des ecclésiastiques qui le dirigeraient et couvriraient sa responsabilité. Antiochus lui donna des diacres attachés à sa personne, et, sous ce commandement mixte d'officiers et de clercs, la troupe des scutaires reprit le chemin des Thermes de Constance[2]. Il n'y eut plus cette fois de préliminaires ni de harangue. Lucius, dont la tête s'était exaltée jusqu'à la fureur, sauta dans la piscine principale, armé d'un bâton ou d'une hampe de lance, écartant à droite et à gauche les catéchumènes; d'un coup assené sur le bras du diacre qui oignait les baptisés, il fit tomber le saint chrême dans les eaux, puis il assomma le prêtre qui prononçait les paroles sacramentelles. Le vieillard à son tour tomba, la tête fendue, et ensanglanta les fonts baptismaux[3] : l'exemple était donné aux soldats, et il

1. Illum supplicitor orant, aureis verbis deprecantes, adjunctis etiam promissis majoris processus Pallad., *ibid.*, p. 33.

2. Hic ergo subito assumptis secum clericis ex parte Severiani egressus est secunda vigilia noctis ad id propter quod missus erat. Pallad., ibid.

3. In diaconum procaciter illisus, symbola effudit; presbyteros vero grandævos fustibus in capite feriens, sacrum fontem cruore conspersit. Pallad., ub. sup.

n'y eut plus de mesure dans les attentats. Les uns coururent au vestiaire des femmes et emportèrent leurs robes et leurs bijoux; les autres firent main basse sur l'autel, dont ils se partagèrent les tapis de soie et les vases sacrés[1]; des prêtres revêtus de leurs habits sacerdotaux furent battus et foulés aux pieds, des femmes outragées, des mères écrasées avec leurs enfants. A force de violences, toute cette foule fut expulsée, dispersée, poursuivie à coups d'épée jusque dans les rues; mais personne ne rentra dans les églises.

Cette funèbre journée du samedi saint présenta pourtant dans la matinée un spectacle plus consolant. Les quarante ou quarante-deux évêques qui formaient le parti de Chrysostome au concile tentèrent un dernier effort pour le sauver. Avertis que l'empereur et l'impératrice visitaient ordinairement *les Martyres* l'un après l'autre (on appelait de ce nom dans la primitive Église les basiliques et chapelles où étaient déposés les corps des saints morts pour la foi), ils épièrent le moment d'approcher l'empereur, et, se jetant à ses pieds, ils le conjurèrent avec larmes « d'épargner l'Église du Christ, surtout en considération de la pâque et des catéchumènes qui attendaient le baptême, de leur rendre leur évêque[2]. » L'empereur les écoutait: l'impératrice les éloigna avec hauteur. Alors un d'entre eux,

1. Nudæ mulieres cum viris metu mortis aut turpitudinis, turpi fugæ se dabant... omnes autem depraedantes sacra vasa, sibi rapiebant. Pallad., *dial.*, p. 33.

2. Adierunt Augustum atque Augustam in Martyriis, orantes cum lacrymis ut Christi Ecclesiæ parcerent, maxime propter Pascha et propter eos qui regenerandi erant cum jam cathechysati essent, ut sacerdotem suum ea reciperet. Pallad., *dial.*, p. 34.

Paulus, évêque de Cratie, se levant indigné, lui dit : « Eudoxie, crains Dieu et aie pitié de tes enfants ; ne viole pas la sainte solennité du Christ par des effusions de sang[1]. » L'impératrice passa outre. Les évêques consternés se séparèrent : chacun reprit avec tristesse le chemin de sa maison, ceux-ci pour aller pleurer sur les maux de l'Église, ceux-là pour vaquer chez eux aux devoirs de la prière, craignant de se souiller dans les basiliques où régnaient les persécuteurs.

La dispersion des fidèles aux Thermes de Constance avait eu lieu pendant la première veille de la nuit ; les fidèles s'étaient ralliés dans diverses directions, et, appelant à eux d'autres catholiques, étaient allés par groupes dans la campagne continuer avec leurs prêtres l'office du samedi saint, qui, d'après l'ancien rituel, ne se terminait qu'au chant du coq. Un de ces groupes, composé de plusieurs milliers d'hommes, de femmes et d'enfants, au milieu desquels se distinguaient les catéchumènes en robe blanche, s'établit dans un champ près du lieu appelé Pempton, parce qu'il contenait la cinquième borne milliaire à partir du forum de Constantinople. Le lendemain, jour de Pâques, de grand matin, l'empereur, allant faire sa promenade accoutumée hors des murs suivi de son escorte, aperçut, non sans étonnement, cette foule réunie dans un champ, et les robes blanches des catéchumènes qui semblaient resplendir aux premières clartés du soleil. « Qui sont ces gens-là ? demanda-t-il avec curiosité à

1. Eudoxia, Deum time, tuorum puerorum te misereat, neque viola sanctam Christi solemnitatem sanguinis effusione. Pallad., *dial.*, p. 34.

l'un des officiers qui l'accompagnaient. — Ce sont, répondit celui-ci, des fauteurs d'une secte hérétique qui se réunissent ici pour braver l'Église[1]. — Eh bien, dit l'empereur, qu'on les chasse d'ici et qu'on saisisse leurs docteurs. » Puis il prit un autre chemin. Les soldats envoyés pour l'exécution arrivèrent au galop de leurs montures et fondirent sur cette masse désarmée comme sur une troupe ennemie : hommes, femmes, enfants, prêtres, laïques, tout fut bousculé, foulé aux pieds des chevaux, frappé à coups de lance ou d'épée ; on s'empara des prêtres et des néophytes ; les soldats, descendus de cheval, se mirent à piller, car il y avait là des gens riches et vêtus de leurs habits de fête. Ils enlevaient aux femmes leurs colliers et leurs pendants d'oreilles « avec le bout de l'oreille pour aller plus vite, » nous dit le narrateur contemporain de ces scènes. On leur arrachait aussi leurs tuniques et leurs manteaux quand ils étaient d'étoffe précieuse[2]. Une autre d'entre elles, belle et riche, et femme d'un certain Éleuthère, citoyen opulent de Constantinople, se dépouilla elle-même de son vêtement pour prendre celui de sa servante, et s'enfuit à travers les champs, échappant par ce déguisement aux outrages des ravisseurs[3]. Le pillage fini, l'escorte

1. Die sequenti egressus imperator ut sese exerceret in vicino campo vidit agrum circa Pamphum seu Quintum... et stupefactus adspectu cœlestis autem baptizatorum .. satellites rogat quinam esset illic congregatorum cœtus. Illi autem mentiti dicunt hæreticorum esse... Pallad., *dial.*, p. 34.

2. Sunt et quibus rapti mafortes, aliis inaures cum ima parte aurium simul detraxere. Pallad., *dial.*, p. 35.

3. Adeo ut cum videret Eleutheri cujusdam uxor opulentissima,

rentra dans la ville comme en triomphe, chargée de dépouilles opimes enlevées à des femmes, et traînant à sa suite des bandes de prêtres et de catéchumènes garrottés qui allèrent encombrer les prisons. Ce qui s'était passé à la cinquième borne arriva en plusieurs autres lieux de la campagne, où les fidèles, toujours pourchassés, s'opiniâtraient à se réunir. Ils avaient imaginé de former leurs assemblées dans un grand cirque de planches construit hors des murs par Constantin, et qu'on appelait en grec *Xylokerke,* le cirque de bois[1]. On les y assiégea comme dans un fort.

C'était la guerre civile qui éclatait, la guerre contre des gens qui ne se battaient pas. Aux expéditions militaires succédèrent les recherches et les tracasseries de police : on fouilla les maisons pour y surprendre des assemblées clandestines ; on incarcéra sur le moindre soupçon les partisans déclarés de l'archevêque, qui commencèrent à porter dans les lois la dénomination de *joannites*[2], comme s'ils eussent formé une secte en dehors de l'Église, et les prisons se peuplèrent d'une multitude de laïques et de clercs accusés de ce crime. Ils acceptaient avec courage la persécution pour le pasteur en qui se personnifiaient à leurs yeux la légitimité hiérarchique et la foi. A peine ces

relicto maforte et veste ancillari assumpta, cursu civitatem petierit ut pudicitiam suam servaret. Erat enim profecto decora specie et eleganti forma. Pallad., *dial.*, p. 35.

1. Convenerunt in locum extra urbem quem imperator Constantinus civitate nondum condita, ad Circensium ludorum spectaculum complanaverat, et asseribus circumsepserat. Sozom., VIII, 21. — Ξυλόκερκος, *Chron. Alexandr.*

2. *Joannitæ* vulgo dicebantur. Sozom., ibid. — *Cod. Theod.*

singuliers criminels se trouvaient-ils réunis dans les geôles, que le chant des psaumes commençait, et si un prêtre était présent, on procédait à la célébration des saints mystères. « Les prisons étaient alors, nous dit un contemporain, les vraies églises de Dieu, et les basiliques un lieu d'iniquités et de blasphèmes[1]; » les fidèles les fuyaient comme pestiférées, à moins qu'ils n'espérassent y rencontrer un clergé ami de Chrysostome.

IV.

Pendant que ces événements préoccupaient tous les esprits dans Constantinople, le concile terminait sa session obscurément, sans qu'on s'intéressât en quoi que ce fût à ses discussions ou à ses actes, car tout le monde savait d'avance ce qu'il devait décider. Il décida en effet que Jean, déposé, puis remonté subrepticement sur son siége, était excommunié par le fait, et qu'il appartenait à la puissance extérieure d'assurer contre lui l'exécution des canons ecclésiastiques. Après cette sentence, les évêques se séparèrent, ravis d'avoir donné satisfaction à l'impératrice par la confirmation pure et simple des décrets du Chêne en échappant eux-mêmes aux embarras d'une révision reconnue impossible. Ainsi donc l'archevêque était remis au bras séculier; mais, au moment d'agir, le

1. Carceres mutabantur in ecclesias et hymni quidem atque oblationes mysteriorum in carceribus peragebantur... flagra vero et cruciatus et horribilia juramenta in ecclesiis adhibebantur. Pallad., *dial.*, p. 35.

bras séculier trembla. De nouvelles terreurs assaillirent Arcadius, et il laissa le condamné dans sa captivité actuelle, se contentant de la rendre plus étroite et moins supportable. Chrysostome avait été confiné dans son palais épiscopal aux approches des fêtes de Pâques: il y fut maintenu jusqu'à celles de la Pentecôte[1] sans que l'empereur Arcadius osât ni le faire transférer dans une autre prison, ni l'envoyer en exil.

Que devenait, sous un coup si rude, quoique malheureusement trop prévu, cet homme, l'honneur de l'Église orientale, pour la seconde fois livré par ses frères à d'implacables ennemis? Sans rien perdre de sa sérénité d'âme, il s'était convaincu qu'il n'avait rien à attendre désormais des évêques d'Orient, ni pour la justification de sa conduite, ni pour sa vie, qu'aucun retour ne lui restait contre l'oppression et la calomnie dans l'église où il était né; mais ses ennemis eux-mêmes semblaient lui avoir indiqué la voie qu'il avait à suivre en jetant le souvenir d'Athanase au milieu des débats de son procès. Athanase, comme lui en butte au ressentiment des princes, poursuivi par des haines jalouses de concile en concile, condamné, déposé, exilé par ses frères d'Orient, avait trouvé justice en Occident; il y était venu plaider sa cause, et avait obtenu une réparation éclatante, soit devant l'Église romaine, soit devant le conseil de Sardique. Voilà l'exemple qui s'offrit à l'esprit de Chrysostome. Toutefois les situations n'étaient pas les mêmes. Athanase, libre de sa personne, avait pu passer en Italie et faire

1. Pallad., *dial.*, p. 35.

entendre aux juges d'appel qu'il invoquait cette éloquence entraînante qui lui avait conquis autrefois à Nicée l'Église universelle : Chrysostome était captif, partout on lui avait fermé la bouche; il n'avait pu se faire entendre ni à Constantinople ni au Chêne; ses persécuteurs triomphaient par son silence. Il n'aurait donc à faire valoir devant les évêques d'Occident qu'une défense écrite, et des adversaires aussi habiles que les siens pouvaient l'altérer ou la réfuter en son absence. Il prit pourtant ce parti, et forma son appel à l'Église occidentale contre les décisions du concile de Constantinople et du conciliabule du Chêne. Il le fit avant que les quarante évêques de son parti eussent quitté Constantinople, parce qu'il désirait qu'ils attestassent, comme témoins, les choses qui s'étaient passées devant eux. Il voulut en outre que deux diacres représentant le clergé de Constantinople allassent confirmer par leurs déclarations la vérité des faits énoncés dans son appel et le témoignage des évêques ses partisans. L'appel fut libellé dans la forme d'une lettre adressée en nom collectif à Innocent, évêque de Rome, à Vénérius de Milan, et Chromatius [1] d'Aquilée, Aquilée et Milan étant les deux plus grands siéges de l'Italie après celui de la ville éternelle, le premier de l'Occident comme de tout le monde chrétien. Il ne nous est resté que l'ampliation destinée au pape Innocent : mais on voit par la teneur même que les deux autres devaient être exactement pareilles. Elle commençait ainsi :

1. Hæc ipsa etiam scripta est ad Venerium episcopum Mediolani, et ad Chromatium Aquileiæ episcopum. Chrys., *Epist. ad Innocent. Pap.*, in fine.

« A monseigneur le vénérable et très-saint évêque Innocent, Jean, en Jésus-Christ, salut :

« Nous présumons qu'avant l'arrivée de cette lettre le bruit de l'attentat commis ici est parvenu aux oreilles de votre piété. La grandeur du crime est telle en effet qu'il n'est aucun recoin de l'univers qui n'ait été indigné à ce récit. Partout il a excité le deuil et un long gémissement ; mais, attendu que de si odieux forfaits ne demandent pas seulement des regrets et des larmes, qu'ils réclament de prompts remèdes, et qu'il faut prudemment examiner comment peut se calmer cette tempête qui ébranle l'Église, j'ai exhorté mes seigneurs les très-honorés et très-révérends prélats Démétrius, Pansophius, Pappus et Eugenius à laisser là leur troupeau pour se confier à la mer, et après un long voyage recourir à votre charité, vous exposer les détails des choses, et solliciter de vos méditations un remède efficace à nos douleurs. Nous leur avons donné pour compagnons de ce voyage nos chers et honorés diacres Paulus et Cyriacus, qui, à défaut de lettres, présenteront verbalement à votre charité toutes les informations qu'elle désirera. »

Chrysostome entre ici dans le détail des faits. Il peint sous des couleurs saisissantes l'audace et l'impudence de Théophile d'Alexandrie, qui, mandé à Constantinople pour s'y justifier de sa conduite envers les Longs-Frères, arrive avec une troupe d'Égyptiens embrigadés comme pour un combat[1], refuse de voir l'évêque, de prier, de communiquer avec lui, d'entrer même dans le saint lieu, et, passant outre à la basilique épiscopale, qui se trouve sur sa route, va s'héberger hors la ville[2]. Viennent ensuite les intrigues,

1. Collecta multitudine Ægyptiorum eo velut præludio declarare volens se ad bellum et prœlium venire. Chrys., ub. sup.

2. Ecclesiam non adiit juxta morem hactenus observatum... sed

les manœuvres coupables qui préparent au conciliabule du Chêne : toutes les lois canoniques violées, les clercs de l'évêque corrompus, désertant son église pour se porter ses accusateurs, l'assemblée synodale, composée de ses adversaires, dirigée par ses ennemis déclarés, son refus constant de reconnaître de tels juges, son appel à un futur concile; puis sa déposition, qui ne lui avait point été signifiée, non plus que les libelles d'accusation, son enlèvement par des soldats et bientôt son rappel par un notaire de l'empereur, et sa réintégration dans son siége; enfin la fuite honteuse de Théophile sur une fragile barque, au milieu de la nuit, pour échapper à l'indignation du peuple.

A cet exposé succède celui des événements accomplis depuis son retour. Théophile est encore ici l'âme d'une nouvelle persécution. Devant un second concile qu'il avait lui-même sollicité pour y présenter sa justification, Chrysostome est accusé non plus des prétendus crimes pour lesquels on l'avait déposé au synode du Chêne, mais d'un fait nouveau et inouï, d'être rentré dans son église sans absolution synodale, et ceci contrairement à certains canons du concile d'Antioche, comme si ce concile n'était pas arien, comme si Chrysostome avait joui de sa liberté dans tous les actes qui s'étaient passés, comme si sa déposition eût été juridique, son exil légitime, sa réintégration opérée par une volonté coupable. La lettre

egressus e navi, et vestibulum ecclesiæ prætergressus, alicubi extra urbem diversatus est. Chrys., loc. cit.

exposait tout cela, et aussi les persécutions exercées contre lui et ses frères par les officiers du palais impérial à l'instigation de certains évêques de Syrie, instruments et créatures de Théophile. Çà et là éclatent dans ces pages de beaux morceaux d'éloquence qui ne dépareraient point les homélies du grand évêque. Voici, par exemple, de quelle façon il retrace les scènes du samedi saint au baptistère de Sainte-Sophie.

« Comment, hélas! vous décrire des scènes devant lesquelles pâlirait la tragédie la plus lamentable? Quelle parole humaine suffirait à les raconter? quelle oreille humaine les écouterait sans horreur[1] ? Dans la journée du grand sabbat, lorsque déjà le jour inclinait vers le soir, une multitude de soldats envahit la basilique, chasse par la force tout le clergé qui nous entourait. Les sacrés autels sont assiégés, l'épée au poing; des femmes qui, à l'intérieur de l'église, avaient quitté leurs vêtements pour recevoir le baptême, sont dispersées et s'enfuient presque nues, frappées d'une épouvante horrible qui leur fait oublier et la pudeur et l'honnêteté de leur sexe. Plusieurs de ces infortunées sont blessées dans le baptistère; leur sang même rougit les saintes eaux, et les sources salutaires de la régénération des hommes n'offrent plus que la couleur du carnage. Ce n'est pas tout. Les soldats forcent l'enceinte redoutable où les mystères sont cachés, et parmi ces hommes il y avait des païens; ils peuvent tout regarder, tout voir, et dans le tumulte le sang très-sacré du Christ est répandu sur leurs habits. Qu'eût-on fait de plus dans une ville prise d'assaut par des barbares[2] ?... » La

1. Quo pacto quæ inde acta sunt deinceps narrare queam, quæ omnem superant tragœdiam. Chrys., *Epist. ad Innocent. Pap.*

2. Sanctissimus Christi sanguis, ut in tanto tumultu, in prædic-

lettre finissait ainsi : « Que dirai-je des autres églises, sinon qu'elles sont soumises à la même perturbation, aux mêmes déchirements? car le mal ne se borne pas à Constantinople, il envahit l'Orient tout entier. En effet, comme dans le corps humain, lorsque les humeurs découlent de la tête, les membres sont facilement atteints, de même, lorsque dans cette grande cité le désordre et le crime jaillirent au dehors comme d'un gouffre puissant, ils eurent bientôt envahi les villes inférieures[1]. Partout aujourd'hui l'émotion et les factions dominent; partout les clercs s'insurgent contre leurs évêques, et les fidèles sont retranchés du corps de l'Église ou s'attendent à l'être; partout enfin cette peste pullule, et bientôt dans le monde entier on ne verra plus que ruines et attentats sacriléges. A la pensée de ces maux, ô mes seigneurs très-heureux et très-révérés, prenez une résolution énergique, digne de votre zèle, de votre force, de votre constance; écartez, écartez, nous vous en supplions, ce fléau qui envahit les Églises, car si ce procédé passe en coutume de venir des régions les plus éloignées en la province d'autrui s'ingérer dans ses affaires, le chasser, le remplacer suivant son caprice, qu'en adviendra-t-il, sinon la guerre générale et un désastre universel?

« De peur donc que cette effrayante confusion ne s'étende partout, écrivez, je vous en supplie, déclarez par votre autorité que les injustices dont j'ai été l'objet en mon absence, et quand je ne déclinais pas un jugement véritable, sont nulles, sans force, sans valeur, et tombent d'elles-mêmes. Soumettez à la censure ecclésiastique ceux qui ont commis de telles iniquités, et moi qui suis innocent, qui n'ai été convaincu de rien, contre

torum vestes effundebatur, fiebantque omnia ut in barbarica captivitate. Chrys., *Epist. ad Innoc. Pap.*

1. Nam ut a capite malo humore effuso reliqua membra corrumpuntur; ita exortis hujus magnæ civitatis malis, velut ex fonte tumultus quacumque via progressi sunt. Chrys., ibid.

qui on n'a pu prouver aucune incrimination, ordonnez que je sois rendu à mon église, afin d'y jouir encore de la charité et de la paix qui m'unissaient à mes frères. Que si les auteurs de tant de maux veulent soutenir mes prétendus crimes, qu'on me communique les actes, que les libelles d'accusation soient mis sous mes yeux et sous les yeux de tous, que mes accusateurs se présentent et qu'un tribunal impartial et juste siége pour prononcer; je ne le récuserai pas, je ne le refuserai pas, je l'ai demandé, je le demande. Oui, qu'on me juge! Cela sera mon absolution, car tout ce qui a été fait contre moi l'a été contre toute raison, tout droit, toute règle, toute loi ecclesiastique. Une telle façon de juger est inconnue chez les barbares mêmes. Il n'y a pas de Scythes, il n'y a pas de Sarmates qui jugent un homme sans l'entendre[1], et dans l'absence d'un accusé qui demande des juges et mille s'il le faut, et non des ennemis, et affirme son innocence, et se dit prêt, en face de l'univers, à repousser toutes les imputations faites contre lui, nul homme au monde n'oserait le déclarer coupable.

« Daignez réfléchir à tout ceci que vous expliqueront plus longuement et plus clairement mes seigneurs les très-révérends évêques, et faire ce qui appartient à votre zèle et à votre amour actif du bien. Par là, vous n'assisterez pas seulement moi qui vous écris, vous assisterez toutes les Églises, et Dieu vous en tiendra merci, lui qui fait toujours tout pour la paix des siens. Nous avons écrit les mêmes choses à Vénérius de Milan et à Chromatius d'Aquilée. Adieu dans le Seigneur. »

Ainsi que le disait Chrysostome dans sa lettre, quatre évêques de la minorité du concile, Démétrius de Pessinunte, en Galatie, Pansophius de Pisidie,

1. Neque Scythæ neque Sarmatæ ita unquam judicarunt, judicium ab una parte ferentes, absente eo qui accusatur nec recusante udicium. Chrys., ub. sup.

Pappus de Syrie, Eugénius de Phrygie (on ignore le nom de leurs églises), s'étaient chargés de porter en Italie les trois ampliations de l'appel de l'archevêque, et il avait été convenu que les diacres Paulus et Cyriacus les accompagneraient au nom du clergé fidèle. On avait décidé en outre que la petite ambassade ne prendrait point la route de terre par crainte des embûches des évêques et des violences des magistrats : quoique la route de mer fût plus longue et plus fatigante, elle fut préférée comme plus sûre. Les envoyés se procurèrent donc comme ils purent un navire en partance pour l'Occident, et après y être montés secrètement ils cinglèrent joyeux et pleins d'espérance hors des eaux de Constantinople.

Pourtant, quelque diligence que Chrysostome eût mise à se concerter avec ses amis et à rédiger son appel, il avait été devancé à Rome par la haine de Théophile. A peine le patriarche d'Alexandrie avait-il connu le second décret qui maintenait la déposition de son rival et le mettait hors de l'Église, qu'il s'était hâté d'en donner avis au pape Innocent, pour que celui-ci rompît immédiatement sa communion avec le condamné. Il avait à cet effet dépêché un lecteur d'Alexandrie, porteur d'une lettre par laquelle « le pape Théophile (c'est la formule dont se sert l'historien) avertissait le pape Innocent » de ce qui venait de se passer à Constantinople. Cette lettre, d'un ton impérieux jusqu'à l'insolence, ressemblait plutôt à une sommation qu'à un avis. Théophile y disait qu'il avait déposé Jean, sans expliquer avec qui, pour quelle cause et de quelle façon, comme si c'eût été un acte

de sa seule et suprême volonté. Innocent, en lisant cette lettre, fut étrangement surpris, se plaignit de l'arrogance des termes, et ne répondit pas[1]. Il y avait alors à Rome un diacre de Constantinople nommé Eusébius, qui s'y trouvait pour quelques intérêts de l'Église d'Orient. Ayant su ce que Théophile avait écrit à Innocent, il courut présenter à ce pape une requête où il le conjurait de ne rien précipiter, de ne point fixer encore son opinion sur les événements dont on l'entretenait, attendu qu'il en aurait bientôt plus ample connaissance : effectivement Démétrius et ses compagnons arrivaient à Rome trois jours après.

Les lettres apportées par ces évêques et les explications qu'ils purent y joindre révélèrent au pape Innocent la profondeur de l'abîme où l'Église orientale était tombée. D'autres documents arrivés sur ces entrefaites achevèrent de l'éclairer : c'étaient les actes mêmes du conciliabule du Chêne et du concile de Constantinople que lui remirent deux émissaires de Théophile, Pierre, prêtre d'Alexandrie, et Martyrius, diacre constantinopolitain, du parti contraire à l'archevêque[2]. Devant cette lumière soudaine, Innocent recula effrayé. Il vit qu'il ne s'agissait plus pour lui

1. Primus omnium venit Alexandrinus lector cum Theophili papæ litteris, in quibus referebat se deposuisse Joannem. Quibus lectis, beatus papa Innocentius parum abfuit quin temeritatem Theophili atque superbiam condemnans exhorresceret... ad hæc dubius animi manebat rescribere nolens... Pallad., *dial.*, p. 44.

2. Paucis post diebus rursus advenit presbyter quidam Theophili Petrus cum Martyrio ecclesiæ Constantinopolitanæ diacono, qui reddiderunt ejus litteras, et quosdam actorum commentariolos... Pallad., *dial.*, p. 10.

d'une question personnelle telle que le patriarche d'Alexandrie l'avait posée, à savoir si le pape de Rome retirerait ou continuerait sa communion à l'archevêque condamné ; une question plus générale et qui tenait à la discipline de l'Église universelle dominait la première. Les deux conciles dont Chrysostome appelant incriminait les décisions semblaient avoir accumulé, comme aveuglés par la passion, les irrégularités et les violences ; leur procédure choquait les plus simples règles de l'équité ; leurs jugements, rendus sans contradiction et par des ennemis déclarés de l'accusé, choquaient encore plus celles de la conscience, et enfin de grands prélats orientaux y avaient joué un rôle indigne du caractère épiscopal ; pour l'honneur de l'Église, les actes de ces conciles devaient être à leur tour jugés. Puis, quelle scandaleuse violation des lois les plus salutaires de la hiérarchie ecclésiastique ! Comment concevoir qu'un évêque, appelé régulièrement à gouverner une église par le libre choix de celle-ci et sous l'invocation du Saint-Esprit, puisse en être dépouillé par un autre évêque envieux, ameutant contre lui des haines jalouses et réunissant en concile, pour la satisfaction de ces haines, des évêques faibles ou corrompus, sous la pression de la puissance extérieure ? Et que dire encore quand l'évêque dépouillé était le second du monde chrétien, celui de la nouvelle Rome ? L'impunité de ces faits ouvrirait la porte à des désordres incalculables, ou plutôt l'Église constituée par le Christ et ses apôtres n'existerait plus. Lorsque Innocent réfléchissait sur les remèdes applicables à ce mal, il n'en trouvait que dans un concile

œcuménique qui annulerait les opérations des deux synodes de Constantinople et du Chêne, et ferait rentrer sous les strictes lois de la discipline l'Église orientale dévoyée. Il lui semblait aussi que, dans le cas présent et en ce qui concernait Chrysostome, il fallait exclure du tribunal œcuménique les partisans déclarés de l'archevêque comme aussi ses adversaires déclarés, afin que le procès fût repris à nouveau par des esprits non prévenus et des consciences libres de tout engagement antérieur ; il en excepta pourtant Théophile d'Alexandrie, l'âme de tout le complot et le meneur des deux synodes. En y appelant Chrysostome, il trouvait juste d'y placer en face de lui son ennemi, non comme juge, mais comme accusateur.

Honorius faisait alors dans la ville éternelle un de ces rares et courts séjours qui signalèrent son principat. Il approuva de grand cœur la proposition d'Innocent en ce qui concernait la convocation des évêques occidentaux ; mais, souvent inconsidéré, soit qu'il traitât ses propres affaires, soit qu'il s'ingérât dans celles des autres, il se porta fort pour son frère Arcadius, à qui il appartenait de convoquer les évêques d'Orient. La suite prouva qu'en prenant un tel engagement Honorius avait trop présumé de son influence fraternelle sur ce collègue, et pas assez de celle de l'impératrice Eudoxie. Tandis que le pape de Rome vaquait ainsi avec sa sagesse accoutumée aux préliminaires du concile, Vénérius de Milan et Chromatius d'Aquilée, armés des deux lettres de Chrysostome, travaillaient à lui gagner des amis parmi les évêques de la Haute-Italie. Les bons offices de Vénérius méri-

tèrent les remercîments du persécuté, qui lui écrivit deux fois du fond de son exil, et Chromatius reçut de son zèle à soutenir cette juste cause un témoignage plus éclatant encore dans un rescrit de l'empereur Honorius. Tout livré qu'il était aux soins matériels, Innocent ne négligeait point les moyens spirituels qui pouvaient appeler sur sa sainte entreprise l'appui et la bénédiction du ciel. Il ordonna un grand jeûne dans toute l'étendue de l'Église romaine, et on le vit lui-même, donnant l'exemple, invoquer avec larmes au pied des autels la miséricorde de Dieu pour le retour de la justice parmi ses frères et le rétablissement de l'union dans les Églises.

En même temps il écrivit deux lettres : l'une à Chrysostome en réponse à son mémoire d'appel, l'autre à Théophile, lui signifiant sa prochaine convocation au concile œcuménique. La première est empreinte d'une réserve que l'on conçoit fort bien de la part d'un futur juge ; toutefois, sous ces froides apparences, on voit percer une noble confiance dans le bon droit de l'accusé et une ardente compassion pour ses maux. « Il ne faudrait pas, mon très-vénérable frère, lui écrivait-il, que l'affliction eût plus de force pour vous abattre que la bonne conscience pour vous consoler[1]. Étant, comme vous êtes, maître et pasteur de tant de peuples, vous n'avez pas besoin qu'on vous rappelle que les persécutions ne font qu'éprouver la vertu, quand la vertu se montre supérieure à leur violence. La bonne con-

1. Ne contumelia plus virium habeat ad opprimendum quam bona conscientia ad spem confirmandam. *Epist. Pap. Innocent. ad Chrys.* : — Sozom., VIII, 26.

science en effet est un invincible rempart contre tous les accidents injustes, et ceux qui ne les savent point endurer patiemment et avec résignation découvrent, par cette lâcheté même, le mauvais état de leur âme... La vôtre, purifiée grâce à de longues souffrances, sera conduite au port par la miséricorde du Sauveur, qui vous regarde et vous considère du haut du ciel. »

La seconde, écrite d'un style tout différent, fait voir le peu d'estime d'Innocent pour le patriarche d'Alexandrie, et comment il appréciait déjà sa conduite. Elle était conçue en ces termes : « Mon frère Théophile, nous avons résolu de recevoir dans notre communion vous et Jean notre frère, ainsi que nous vous l'avons déjà déclaré[1]. Persistant dans le même sentiment et dans la même volonté, nous ne pouvons que vous répéter la même chose. Quand vous nous écririez là-dessus mille fois, il n'est pas possible que nous nous séparions de la communion de Jean, sinon après un jugement équitable et légitime, attendu que nous sommes instruit de ce qui s'est passé là-bas d'étrange et de condamnable. Si donc vous êtes sûr de votre conscience, rendez-vous promptement vous-même au concile qui doit se tenir bientôt en Jésus-Christ, et mettez-vous en état d'y procéder selon les canons et décrets du concile de Nicée, car l'Église romaine n'en reçoit point

1. Frater Theophile, nos quidem habemus te et fratrem Joannem nobis communicantes, ut et in prioribus litteris mentem nostram manifestam fecimus, ac ne nunc quidem ab eo proposito desistentes, rursus eadem tibi scribimus, et quotiescumque ad nos miseris. . *Epist. Pap. Innocent. ad Theophil.* P. M.

d'autres en ces matières. » — Cette déclaration regardait les canons d'Antioche. — « Que la raison soit de votre côté, et je n'hésiterai pas à reconnaître l'excellence de votre cause[1]. »

Cette lettre parvint sans encombre à Théophile; l'autre, confiée au diacre Cyriacus, n'eut pas le même bonheur : les événements s'étaient précipités dans l'intervalle, et Chrysostome n'était déjà plus à Constantinople.

V.

Tandis que ces choses se passaient à Rome, la faction ennemie de Chrysostome, inquiète de ce qui pouvait arriver et irritée des lenteurs d'Arcadius, contre lesquelles se brisaient jusqu'aux volontés impérieuses d'Eudoxie, cherchait quel incident nouveau pouvait décider cet esprit flottant ou trancher l'affaire sans lui. Ce que redoutaient surtout Sévérien et les évêques ses complices, c'était une intervention de l'Église romaine et de l'empereur Honorius, qui changerait leur querelle privée en question d'État; leur impatience d'en finir était devenue comme de la rage. Des hauts rangs de l'épiscopat, cette agitation haineuse descendait jusque dans les bas-fonds où le crime paraît un moyen naturel de dénouer une difficulté. Un homme

1. Siste te ad synodum quæ secundum Christum cogitur; et ibi expositis criminationibus sub testibus Nicæni concilii canonibus (alium enim canonem Romana non admittit ecclesia) irrefragabilem securitatem habebis. *Epist. Pap. Innocent. ad Theophil.*, Pall., *dial.*, p. 20.

faisant toutes les contorsions d'un possédé du diable alla s'établir un matin devant le palais où l'archevêque était détenu, épiant, au milieu de ses simagrées qui détournaient l'attention, le moment où les portes s'ouvriraient pour se précipiter dans la cour et gagner le vestibule. Il le fit en effet; mais on eut le temps de le saisir, et on le trouva armé d'un poignard[1]. Nul ne douta qu'il n'eût le dessein de tuer Chrysostome, et la foule attirée par le bruit le conduisit devant le préfet de la ville pour qu'il y fût interrogé; Chrysostome, informé du fait, envoya demander aussitôt la grâce de cet homme. Le préfet ne se le fit pas dire deux fois[2].

Quelques jours après, la même aventure fut tentée par un autre homme qu'avait encouragé peut-être l'impunité du premier. Celui-ci portait l'habit d'un esclave ou d'un domestique. On l'avait vu rôder près du palais, étudiant les habitudes des serviteurs, qui depuis le récent événement semblaient être sur leurs gardes. Les portes ayant été ouvertes, il prit sa course de la rue où il était posté jusqu'à la demeure épiscopale, comme s'il eût été chargé de quelque missive importante pour l'archevêque. Un passant à qui ses allures parurent suspectes l'arrêta sur le seuil en lui demandant ce qu'il voulait; celui-ci lui répondit par un coup de couteau qui lui pénétra dans la poitrine[3].

1. Vir quidam dæmoniacus aut dæmoniacum simulans deprenditur, pugionem habens, tanquam ad Joannem occidendum paratus. Sozom., VIII, 21.

2. Joannes missis quibusdam episcopis... hominem liberari expostulavit. Sozom., ibid.

3. Servus... effuso cursu in ædes episcopales irrupit. Quem qui-

Aux cris du blessé, au sang qui jaillissait de la plaie, d'autres passants accoururent, mêlés aux gens de l'archevêque; on entoure le meurtrier, qui se défend et frappe encore deux hommes; puis, brandissant son poignard ensanglanté, il se fait jour à travers la foule déjà nombreuse, et parvenait à s'échapper, quand un habitant du quartier qui revenait du bain, averti par les cris, essaya de l'arrêter en le saisissant à bras-le-corps; mais il tomba à son tour percé de coups[1]. Son attaque et sa chute ayant ralenti la course du meurtrier, la foule put enfin lui barrer le passage. On se rue sur lui, on l'enveloppe, on le terrasse, on le traîne au prétoire du magistrat, qui n'eut pas la peine de le mettre à la question, car le scélérat avoua tout, et quand on le fouilla, on le trouva muni de trois couteaux acérés. Il confessa qu'il avait eu l'intention de tuer Chrysostome, qu'il avait reçu pour cela cinquante pièces d'or dont il était porteur, qu'il était domestique d'un prêtre nommé Elpidius[2] (ce prêtre avait figuré dans les rangs inférieurs parmi les ennemis les plus passionnés de l'archevêque), et qu'enfin c'était son maître qui l'avait poussé à ce crime. Le peuple exigeait qu'on fît bonne et prompte justice de ce misérable, qu'il eût voulu mettre en pièces sur-le-champ. Le magistrat promit qu'on procéderait, toute affaire

dam ex iis qui forte illic aderant, cum agnovisset, impetum ejus repressit, causam cursus interrogans. Ille nullo responso dato, protinus hominem sica percutit. Sozom., VIII, 21.

1. Accurrens quidam ex balneo... hominem apprehendit : letalique vulnere ab eo percussus, exanimis concidit. Sozom., ibid.

2. Servus Elpidii presbyteri... Sozom., ibid.

cessante, à son jugement, le fit charger de fers et enfermer dans un cachot. En attendant, les victimes de cet homme, au nombre de sept, moururent l'une après l'autre, car les plaies avaient été dangereuses et profondes; on en enterra quatre le jour même ou le lendemain, et une multitude immense suivit les funérailles, faisant éclater son amour pour Chrysostome, son indignation contre des prêtres qui provoquaient à l'assassinat. Les révélations du meurtrier ne laissant aucun doute sur son compte, le magistrat n'avait plus qu'à rechercher ses complices et à donner un exemple éclatant de sévérité; il n'en fut pas ainsi, aucun complice ne fut découvert, et le coupable lui-même disparut de la prison sans qu'on pût savoir ce qu'il était devenu. Cette étrange conduite du juge, qu'il n'avait pu suivre qu'en vertu d'ordres supérieurs, poussa au plus haut degré l'irritation du peuple. Des rassemblements eurent lieu dans les principaux quartiers de la ville; on s'organisa pour former autour de l'archevêché des gardes de jour et de nuit[1]. « Il faut bien veiller sur notre père, disait le peuple, puisque ses geôliers ne le gardent pas, et qu'on laisse échapper ses assassins. »

La solennité de la Pentecôte arriva sur ces entrefaites, et la foule s'amassa dans le quartier de Sainte-Sophie par groupes plus compactes et plus menaçants. On s'en alarma au palais impérial, ou l'on feignit de s'en alarmer et de croire que la vie de l'empereur

1. Ii qui ferventiores erant ex plebe, Joannem custodire cœperunt, noctu atque interdiu episcopalem domum alternis vicibus circumsidentes. Sozom., VIII, 22.

était en danger. De connivence avec l'impératrice, les quatre évêques, instigateurs de tous les mauvais conseils, tentèrent une suprême démarche près d'Arcadius. « Prince, lui dirent-ils (l'histoire nous a conservé leurs paroles), tu as été constitué empereur par Dieu même pour que tu ne sois soumis à personne, que tous au contraire t'obéissent, et qu'il te soit permis de faire ce qui te plaît. Ne sois pas plus clément que les prêtres, plus saint que les évêques. Nous te l'avons dit en présence de tout le monde : que la déposition de Jean retombe sur nos têtes! réfléchis à cela, prince auguste, et n'accomplis pas notre perte à tous, afin d'épargner un seul homme[1]. » Ils faisaient résonner pour la seconde fois à ses oreilles le seul argument qui lui touchât le cœur, leur responsabilité devant la justice divine; il n'avait plus peur, et se décida.

La Pentecôte tombait, en cette année 404, au 5 du mois de juin ; quinze jours après, à l'aube naissante, de forts détachements de troupes prenaient position en divers lieux autour de l'église et de l'archevêché. Vers midi ou un peu avant, un notaire du prince, nommé Patricius, se présenta devant l'archevêque avec un ordre ainsi conçu : « Acacius, Antiochus, Cyrinus et Sévérien ont pris sur leur tête la responsabilité de ta condamnation : recommande donc tes

1. A Deo constitutus es imperator, nemini subjectus, et omnes tibi subditos habens, licet tibi quod lubet facere. Ne sis presbyteris mitior, nec episcopis sanctior. Diximus tibi coram omnibus : in caput nostrum Joannis depositio esto. Ne igitur homini uni ut parcas nos omnes perde. Pallad., *dial.*, p. 35.

affaires à Dieu, et sors d'ici sans délai[1].» Un tel ordre, qui indiquait par les termes mêmes que les appréhensions d'Arcadius avaient cessé, était clair, nous dit l'historien de cette scène, et ne supportait point de réplique. Jean fit signe à quelques évêques et quelques clercs qui se trouvaient là qu'il voulait passer dans la basilique. «Venez, leur dit-il, prions, et prenons congé de l'ange de cette église[2].» Entré dans le chœur, il s'y mit en prière, et pendant qu'il faisait ses oraisons, on lui remit une lettre que lui adressait un des principaux de la ville en qui il avait pleine confiance. «Hâte-toi, lui écrivait son ami; Lucius, cet homme à la face impudente et à l'audace sans mesure, est posté non loin d'ici, dans le bain public, tout prêt à te traîner et te chasser de force, si tu refuses ou si tu diffères ton départ. Or le peuple de la ville est dans une émotion extrême; hâte-toi de sortir en cachette, de peur qu'il n'y ait collision et effusion de sang entre lui et les soldats[3].» L'archevêque, en effet, pouvait entendre distinctement le murmure de la foule retentissant autour de la basilique, comme le bruit d'une mer agitée. Il se leva aussitôt et ordonna à ses servi-

1. Sic imperator misso Patricio notario, hæc Joanni denuntiat: Acacius, Antiochus, Severianus et Cyrinus, condemnationem tuam in caput suum conjecerunt. Igitur ubi res tuas Deo commendaveris, egredere ecclesia. Pallad., *dial.*, p. 35.

2. Venite, oremus, et angelo ecclesiæ valedicamus. Pallad., ibid.

3. Lucius vir audax et facie impudens paratus est in publico lavacro cum militibus suis, si forte contradicas aut differas, vel invitum te trahere atque expellere; plebs autem civitatis commovetur, festina clam egredi, ne te defendens populus, cum militibus pugnam committat. Pallad., ibid.

teurs de seller et caparaçonner son cheval et de le tenir en main à la porte occidentale, comme s'il devait bientôt sortir [1]. S'approchant ensuite des évêques qui pleuraient, il en embrassa deux, et, détournant son visage baigné de larmes, il leur dit : « Je vous embrasse tous en la personne de ceux-ci ; restez dans le sanctuaire afin que je reprenne un peu de calme avant de partir [2]. » Il se dirigea alors d'un pas ferme vers le baptistère, où ses diaconesses étaient réunies. Appelant à lui Olympias, Pentadia, Ampructé et Salvina, celles d'entre elles qu'il aimait le mieux, il leur dit : « Venez, mes filles, et écoutez-moi bien [3]. Pour ce qui me regarde, je sens que tout est fini : ma course est consommée, et peut-être n'apercevrez-vous plus mon visage. Je n'ai qu'une chose à vous recommander, c'est qu'aucune de vous ne s'écarte du respect qu'elle doit à l'église. Quiconque, conduit à l'ordination par le consentement de tous, sans brigue et sans ambition, deviendra mon successeur, soumettez-vous à lui comme à moi-même, car l'église ne peut être sans évêque [4]. Obtenez par là miséricorde et souvenez-vous de moi dans vos prières. » Ces femmes, en l'entendant,

1. In occidentali parte, ubi est magnum ecclesiæ vestibulum, jumentum cui solebat Joannes insidere, stare ante portam jussit, ut populum ea ex parte exspectantem ab se dimoveret. Pallad., *dial.*, p. 36.

2. Manete, ut profectus modicum quiescam. Pallad., ibid.

3. Ingressus autem baptisterium, Olympiadem vocat simul et Pentadiam et Ampructem diaconissas et Salvinam... atque eis dicit : Venite, filiæ, audite me. Pallad., ibid.

4. Quicumque reluctans fuerit ad ordinationem deductus, ex consensu omnium, non id ambiens, ei tanquam Joanni caput vestrum submittite : non potest enim ecclesia esse sine episcopo. Pallad., ibid.

s'étaient précipitées à ses pieds, qu'elles pressaient contre leurs lèvres en les inondant de pleurs. Appelant alors un des prêtres qui l'avaient suivi : « Éloignez-les, lui dit-il, de peur que leur affliction ne trouble le peuple[1]. » Ses adieux étaient faits. Traversant rapidement la basilique, il gagna la porte orientale, où il se remit aux mains des soldats, qui l'entraînèrent en le cachant aux regards. « L'ange de l'église, nous dit le narrateur contemporain de cette touchante scène, partit avec lui[2]. »

La présence du cheval ordinaire de Chrysostome près de la porte occidentale donna pendant quelque temps le change au peuple, qui attendit patiemment; il finit pourtant par soupçonner la vérité, et les uns coururent au port, où ils purent voir la barque qui contenait le prisonnier et quelques évêques et prêtres ses compagnons traverser le Bosphore pour gagner la côte de Bithynie; les autres, forçant une issue secrète du cloître, pénétrèrent par là dans l'église. Ils la trouvèrent gardée par des soldats qui l'avaient occupée au moment du départ de Chrysostome, et assuraient les clôtures des portes pour empêcher l'entrée de la foule. Ces soldats voulurent repousser les nouveaux venus, dont le nombre augmentait sans cesse; ceux-ci résistèrent, et on se battit sur les dalles, qui furent ensanglantées. La foule amassée sous le grand portique, entendant des cris et un cliquetis d'armes à l'intérieur,

1. Illæ lacrymis perfusæ ad ejus pedes advolvebantur... Tolle eas hinc ne populum perturbent. Pallad., *dial.*, p. 36.

2. Abiit in partem orientalem... Una cum eo egressus est angelus ecclesiæ. Pallad., ibid.

crut qu'on faisait violence à l'archevêque, et voulut enfoncer les portes principales; mais elles étaient solides et fortifiées en dedans, comme je l'ai dit, par des armatures en fer et des verrous. On dut en faire le siége : on apporta des leviers, on lança des blocs de pierre; les ais brisés volèrent en éclats, et le flot populaire fit irruption avec une irrésistible violence. Rencontrant en face de lui la colonne qui débouchait en sens opposé, ils se heurtèrent, se culbutèrent les uns les autres, et il s'ensuivit une confusion inexprimable[1]. Des monceaux de gens étouffés, écrasés, encombrèrent bientôt la nef et les parties latérales de l'édifice. Les soldats mirent le comble au désordre en faisant usage de leurs armes. On n'entendait dans ce lieu sacré que jurements et malédictions, cris de menace et cris de douleur; des juifs et des païens, que la curiosité avait amenés parmi la foule, en prenaient occasion pour blasphémer le Dieu des chrétiens jusque dans son sanctuaire[2]. Il fallut du temps pour que la confusion cessât et qu'on pût tirer de l'église les morts et les mourants. Cependant ce désordre de la terre ne fut pas le seul : tandis qu'on était occupé à se battre, il se formait une de ces tempêtes soudaines, fréquentes en cette saison dans les parages de la mer Noire[3]. Poussée

1. Fores ecclesiæ occludere properarunt... Hi vero qui in ecclesia erant adhuc magis aditus obstruebant ad portas confluendo et semetipsos mutuo impellendo... Tandem ægre portas magna vi reserarunt, cum alii eas lapidibus perfregissent, alii ad se retraherent, et turbam quæ a tergo erat retrorsus repellerent. Sozom., VIII, 22.

2. Erat autem ut in theatro sibilus impiorum explaudentium et irridentium, Judæorum ac Gentilium subsannantium. Pallad., *dial.*, p. 36.

3. Inenarrabilis atque inexplicabilis caligo. Pallad., ibid. — Sub-

vers la ville par un courant venu du nord, elle fondit sur Sainte-Sophie, qu'elle semblait vouloir ébranler jusqu'au faîte. On eût dit que le ciel et la terre s'étaient conjurés pour qu'aucun désastre ne manquât à cette sinistre journée.

La foule se retirait et la basilique était en partie évacuée, quand on vit une grande clarté jaillir subitement du trône d'où l'archevêque faisait ses instructions au peuple, puis des flammes, s'élevant comme des serpents autour des piliers du chœur, gagnèrent en un moment le plancher de l'église et la charpente[1]. Une colonne d'étincelles et de fumée surmonta bientôt l'abside, et, rabattue par le vent, étendit l'incendie à tout le reste de l'édifice. Ce ne fut pas tout : les flammes, sorties de cette immense fournaise et toujours poussées par la tempête vers le midi, atteignirent le palais du sénat[2] et menacèrent même celui de l'empereur, projetant au-dessus de la place comme un vaste pont sous lequel, si l'on en croit les historiens, on pouvait circuler sans danger[3]. Au contact ardent de la flamme, le toit de la curie se liquéfia, et le plomb fondu, découlant par ruisseaux dans l'intérieur du

solano vento vehementius flante. Socr., VI, 18. — Oborti venti procella. Zosim., V, 24.

1. Flamma e media sede in qua solebat Joannes sedere... in altum arborescens per catenas ad tectum usque serpsit, atque viperæ instar ad posteriora ædificii ecclesiæ ferebatur. Pallad., *dial.*, p. 36.

2. Edem quoque amplissimam Senatus, quæ illi ad meridiem vicina erat, combussit. Sozom., VIII, 22.

3. Ignis ille interjectam populi multitudinem, pontis instar prætergressus... videre erat inter duos igneos montes illæsos populos ad sua negotia commeantes. Pallad., *dial.*, p. 37.

bâtiment, fit éclater les colonnes, les murs de marbre, et calcina les statues[1]. L'or, l'argent, le bronze, tous les métaux amalgamés ne présentèrent plus à l'œil qu'une masse informe ou des laves brûlantes, et l'édifice, privé de support, s'affaissa promptement sur lui-même. Des secours portés à temps garantirent à grand'-peine le palais de l'empereur; quant aux splendides demeures qui formaient les côtés de la place, elles furent toutes réduites en cendres. Ainsi périrent les deux beaux monuments, l'un chrétien et l'autre païen, orgueil de la nouvelle Rome, sans qu'on espérât d'en relever jamais de pareils. La ville entière fut dans la consternation.

Ainsi qu'il arrivait toujours dans ce siècle d'exaltation religieuse, la superstition vint se mêler à la douleur, comme elle l'eût fait à la joie publique. En voyant crouler dans les flammes ce chœur célèbre des Muses, ouvrage des grands artistes de la Grèce, enlevé de l'Hélicon par Constantin, les païens s'écriaient avec désespoir : « Qu'avaient à faire les Muses avec nos temps misérables? Il est bien juste qu'elles nous quittent[2]. » Mais plus tard, lorsqu'en fouillant les décombres on découvrit, couchés par terre et intacts, les simulacres de Jupiter et de Minerve, anciens gardiens des portes du temple, le deuil se changea en allégresse. « Cette vue, nous dit un écrivain polythéiste,

1. Ubi templum universum ab igne fuisset absumptum, simul et impositum tecto plumbum liquefactum in hæc simulacra distillabat. Zosim., v, 24.

2. Quo casu sane quam perspicue portendebatur a Musis alienatio. Zosim., ibid.

ranima le cœur de tout ce qu'il y avait de bon dans la ville; on augura que les dieux avaient résolu de ne point lui retirer leur sauvegarde, et l'espérance commença de renaître... Pourtant, s'empresse-t-il d'ajouter avec un sentiment de profonde amertume, que les choses adviennent comme il leur plaira[1]! » — Les chrétiens aussi, du moins les catholiques partisans de Chrysostome, trouvèrent quelque consolation dans un fait merveilleux. Au milieu des ruines de la basilique et des palais voisins, une petite chapelle restait seule debout, à peine noircie par la flamme. C'était la sacristie particulière de l'archevêque, celle où il renfermait les plus riches ornements de son église et les vases sacrés d'un trop grand prix pour l'usage journalier; en un mot, c'était le trésor épiscopal[2]. En retrouvant ces objets vénérables entiers dans la chapelle intacte, et se rappelant que le vol du trésor de l'église avait été, au concile du Chêne, un des crimes articulés contre Chrysostome, ses amis virent dans cet accident, étrange assurément, un fait surnaturel, un témoignage que Dieu voulait donner au monde de l'innocence du persécuté et de l'infamie des persécuteurs. Deux clercs de Constantinople, le prêtre Germain et le diacre Cassien, qui comptaient parmi les fidèles de Jean, coururent sans retard faire leur déposition au palais de l'empe-

1. Quod quidem effecit ut omnes paulo politiores de urbe spes animis meliores conciperent; quasi scilicet hi Dii statuerint eam semper sua providentia complecti. Sed hæc quidem omnia, prosit numini visum fuerit ita eveniant. Zosim., v, 24.

2. Soli ædiculæ in qua sacra vasa reposita erant flamma pepercit. Pallad., *dial.*, p. 37.

reur, demandant qu'on dressât un inventaire authentique des objets retrouvés, tant en or et argent qu'en vêtements, meubles et tentures, du domaine ecclésiastique. L'inventaire fut dressé en double devant Studius, préfet de la ville, Eutychianus, préfet du prétoire, Jean, intendant des largesses du prince, Eustathius, questeur, et quelques notaires. Une des copies resta entre les mains des magistrats; Germain et Cassien réclamèrent l'autre pour leur sûreté, et la portèrent l'année suivante à Rome. Tandis que ces choses se passaient à Constantinople, Chrysostome cheminait, sur la route de Chalcédoine à Nicée, avec son escorte de soldats prétoriens, deux évêques et quelques clercs qui avaient voulu le suivre.

LIVRE VI.

Procès criminel sur l'incendie. — Évêques et clercs arrêtés. — Supplices de Tigrius et de Sérapion. — Interrogatoire d'Olympias, de Pentadia, d'Ampructé. — Nicarète. — Chrysostome conduit en exil; ses privations, ses souffrances. — L'air de Nicée le rétablit. — Son exil fixé à Cucuse. — Son voyage de Nicée à Césarée; il est pris de la fièvre quarte. — Dangers qu'il court sur le territoire d'Ancyre. — Il est mieux reçu en Cappadoce. — Toute la ville de Césarée accourt à lui, excepté l'évêque Pharétrius. — Quel était cet évêque. — Pharétrius complote avec les moines pour chasser Chrysostome de sa ville. — Apparition des Isaures dans la banlieue. — De l'Isaurie. — Une troupe de moines le force à partir; conflit de ces moines et de l'escorte. — Il se sauve dans une villa d'où Pharetrius le chasse. — Sa fuite nocturne; il est renversé de sa litière. — Événements de Constantinople. — Le schisme est complet. — Arsace succède à Chrysostome; son portrait. — L'impératrice Eudoxie meurt en accouchant d'un enfant mort. — Les ennemis de Chrysostome frappés de maux surnaturels. — Atticus succède à Arsace. — Triumvirat des patriarches de Constantinople, d'Alexandrie et d'Antioche. — Porphyre d'Antioche. — Désolation des Églises de Syrie sous l'oppression des patriarches. — Les catholiques orientaux recourent à l'évêque de Rome.

404.

I.

« Qui avait mis le feu à la basilique et amené cet effroyable désastre? — A quelle heure l'incendie avait-il éclaté, et dans quelles circonstances? » — Telles étaient les questions qui se croisaient de toutes parts dans Constantinople pendant les jours qui suivirent l'embrasement de Sainte-Sophie, et auxquelles répondaient vingt versions différentes[1], mais se rattachant toutes à certains

1. Hujus rei causam sibi vicissim ac mutuo impingebant. Sozom., VIII, 22.

points principaux. En ce qui concernait les auteurs de l'incendie, ces points étaient au nombre de quatre.

1° C'était Jean qui, assisté des évêques ses partisans, de ses clercs et de ses diaconesses, avait mis le feu à l'église pendant le temps où on les y avait laissés seuls, avant son départ. Son motif était d'empêcher un autre que lui de prêcher dans cette chaire, théâtre de sa popularité et de sa renommée. Il espérait aussi que le feu, gagnant de proche en proche, pourrait atteindre le palais occupé par l'impératrice et l'empereur, et les envelopper tous deux dans la même ruine que l'église.

Cette version était celle des évêques et des courtisans, ennemis de Chrysostome. Les magistrats chargés de l'instruction judiciaire l'admirent pour un instant, puis reculèrent, comme on le verra, devant l'énormité de l'accusation; les évêques ne reculèrent pas. Antiochus, Acaclus, Cyrinus, Sévérien, en un mot « les sycophantes de Jean » (qualification que leur inflige l'histoire), envoyèrent au pape Innocent une relation dans laquelle ils dénonçaient l'archevêque comme le destructeur de sa propre église, et cette odieuse dénonciation resta annexée aux pièces que le pape réunissait a Rome en vue du concile œcuménique.

2° Les coupables étaient des païens et des juifs qui, au plus fort du tumulte dont le départ de Chrysostome avait été suivi dans l'intérieur de Sainte-Sophie, voyant tant de chrétiens rassemblés dans une même enceinte, avaient eu l'idée infernale de les brûler tous avec leur église[1].

1. Joannis insidiatores, accusando fautores illius, quod synodi

Cette version venait évidemment des chrétiens; mais elle prit peu de consistance comme invraisemblable, et ne figura point dans l'instruction judiciaire qui s'ouvrit bientôt. Il était peu croyable, en effet, vu le peu de distance qui séparait la grande Curie de la basilique chrétienne, que des païens se fussent imaginés d'allumer dans celle-ci un incendie qui pouvait aisément gagner l'autre et détruire, avec leur plus beau temple, leurs simulacres les plus révérés.

3° C'étaient des joannites du peuple qui avaient commis le crime, par vengeance, pour punir la ville et l'empereur des violences exercées contre leur idole, et faire que nul autre évêque ne vînt occuper le siége de Jean[1].

Cette version devint la plus accréditée : elle servit de base à l'enquête des magistrats, et elle est restée dans l'histoire comme la plus probable; plus d'un écrivain ecclésiastique n'hésite même point à l'admettre. L'hypothèse, du reste, était très-dangereuse comme base d'une information judiciaire, car le soupçon, n'attaquant personne en particulier, attaquait tout le monde, et on se trouvait conduit presque malgré soi à englober de hauts et respectables personnages dans la complicité d'un crime que pouvaient avoir commis quelques furieux aveuglés par le fanatisme.

judicium moleste tulissent : isti vero calumniam se pati asseverantes, sibique imputari facinus illorum qui ipsos una cum ecclesia incendere voluissent. Sozom., VIII, 22.

1. Quotquot hujus studiosi erant, dum hoc agunt ut post eum nullus designaretur episcopus, urbem igni perdendam statuunt. Zosim., V, 24.

L'idée d'un complot en ressortait naturellement, et c'est ce que, avec une grande bonne volonté, exploita le zèle des magistrats romains.

4° Une quatrième version circula encore à côté des trois autres; mais celle-ci provenait manifestement d'amis exaltés de l'archevêque, admirateurs de sa sainteté comme de son génie, et qui se le représentaient entouré déjà de l'auréole céleste. Cette version était celle-ci : on avait vu, pendant la tempête qui ébranlait la basilique du faîte jusqu'aux fondements, la voûte s'entr'ouvrir et une colonne de feu descendre sur le trône épiscopal, embraser ce trône et se répandre de là en longues spirales de feu dans toutes les parties de l'édifice. Cette hypothèse qui faisait Dieu même auteur de l'incendie resta confinée à peu près dans le cercle des adorateurs mystiques de l'archevêque. Personne ne l'invoqua dans les débats du procès, et les lettres de Chrysostome n'en parlent point; néanmoins Palladius y fait allusion dans ses dialogues, et un chroniqueur de la fin du siècle la reproduit purement et simplement, comme un fait dont il ne paraît pas douter[1].

Telles étaient les suppositions sur les causes de l'incendie; quant à l'heure où il était apparu pour la première fois, les témoignages se divisaient encore plus. Les uns prétendaient que le feu avait éclaté quelques instants seulement après la sortie de l'archevêque, ce qui semblait corroborer les idées de ses accusateurs; suivant d'autres, on ne l'avait aperçu que beaucoup

1. Marcel. Com., *Chron.*, ad ann. 404.

plus tard, vers le soir; une troisième version le reculait jusqu'au lendemain matin : suivant elle, des joannites enfermés dans l'église l'auraient allumé avant de sortir, et l'incendie, après avoir couvé toute la nuit, aurait fait irruption au lever du jour. Une circonstance admise à peu près par tout le monde, c'est que la flamme jaillit d'abord du trône de l'archevêque, et que l'embrasement, excité par le vent, prit une force, une extension si grandes, qu'en moins de trois heures, basilique, curie, demeures particulières, tout était consumé [1].

Sous ces nombreuses préoccupations de l'opinion, l'enquête judiciaire commença. Le magistrat chargé de l'affaire, Studius, préfet de la ville, obéissant aux préventions de la cour, lança un mandat d'arrêt contre les deux évêques Eulysius et Cyriacus et quelques clercs métropolitains qui accompagnaient Chrysostome dans sa marche vers l'exil; contre Chrysostome, il ne l'osa pas. L'exilé suivait alors, avec son escorte de prétoriens, la grande route qui conduisait de Chalcédoine, où il avait débarqué, à Nicée de Bithynie, qui devait être la première halte de son voyage. Ses compagnons et lui cheminaient tristement, sans se douter que l'église qu'ils venaient de quitter n'était plus maintenant qu'un monceau de décombres et de cendres. Ils se trouvaient déjà fort loin de la côte, lorsqu'ils furent rejoints par l'officier porteur du mandat d'arrêt et un groupe de cavaliers, accourus derrière eux de toute la vitesse de leurs chevaux. A la nouvelle qu'ap-

1. Flamma ignis quæ de beati Joannis throno nata fuit, subito ecclesiam Constantinopolitanam conflagravit, vicinamque ecclesiæ urbis faciem, serpens... exussit. Marcel. Com., ann. 404.

portaient ces hommes de l'embrasement de Sainte-Sophie, l'archevêque et ses compagnons furent d'abord consternés; mais leur surprise se changea en indignation lorsqu'ils surent qu'eux-mêmes étaient accusés d'avoir mis le feu, et qu'ordre était donné par le préfet de les conduire dans les prisons de Constantinople, enchaînés comme des criminels, pour y répondre sur cette accusation[1].

Le mandat d'arrêt, comme on l'a vu, ne concernait point Chrysostome; mais Chrysostome voulut y être compris. « Je ne me séparerai point de mes frères, disait-il avec animation; s'ils sont coupables, je le suis; s'ils sont les instruments d'un crime, j'en dois être l'auteur ou le provocateur. Il faut que je sois interrogé, que mes amis et mes ennemis sachent bien si je suis un incendiaire ou non. » L'officier n'avait pouvoir de rien décider là-dessus, en dehors du mandat du juge; il se borna donc à recevoir une protestation écrite que lui remit l'archevêque. Elle était conçue en ces termes : « Quoiqu'en d'autres circonstances vous ayez refusé de m'entendre sur les incriminations portées contre moi, il faut pourtant bien que vous m'entendiez sur le fait de l'incendie de mon église, puisque vous m'accusez d'en être l'auteur[2]. » L'archevêque, on le voit, avait deviné sans peine qu'une si outrageante pensée n'avait

1. Cyriacus et Eulysius... cum reliquis clericis vincti, adducti atque innocentes comprobati, postea dimissi sunt. Pallad., *dial.*, p. 37. — Episcopos et clericos qui una cum Joanne profecti fuerant, Chalcedonem adductos, custodiæ manciparunt. Sozom., VIII, 22.

2. Et si in aliis non dedistis mihi locum defensionis, saltem in rebus ecclesiæ audiar, an auctor sim, ut dicitis, ejus incendii. Pallad., *dial.*, p. 37.

pu venir que des évêques et des courtisans ses ennemis. Pendant qu'il écrivait, les fers étaient mis aux mains de ses compagnons[1], que les cavaliers firent rétrograder vers les prisons de Chalcédoine, d'où ils furent transférés dans celles de Constantinople, et enfin relâchés, à la condition de ne plus reparaître jamais dans la ville impériale.

A leur départ, Chrysostome resta atterré. Il était seul désormais, complétement seul; plus d'amis pour épancher son cœur, pour le plaindre, pour l'assister dans les défaillances fréquentes de sa santé, car on lui avait refusé d'emmener un domestique pour le servir; il n'avait plus autour de lui que des soldats grossiers, ses gardiens. Qu'allait-il devenir, par un voyage si pénible, sous les ardeurs de la canicule, avec des infirmités dont la fatigue et le chagrin aggravaient encore le poids? Dans cette extrémité, Dieu, son unique recours, ne l'abandonna pas. Son escorte, ainsi que je l'ai dit, se composait de prétoriens, hommes simples et rustiques, mais plus pitoyables que ceux dont ils exécutaient les volontés. La scène à laquelle ils venaient d'assister les avait émus, et ils se prirent d'une compassion involontaire pour ce prêtre presque mourant, que le peuple aimait, et dont le nom avait retenti bien des fois à leurs oreilles. En le voyant en proie à tant de souffrances de corps et d'esprit, ils se firent un devoir de l'assister et de faire l'office des serviteurs qui lui manquaient, quoiqu'il s'y refusât et les repoussât doucement. C'étaient eux qui cherchaient à lui pro-

1. Vincti. Pallad., *dial.*, p. 37.

curer dans les stations une nourriture moins mauvaise que la leur, et quelques heures de repos, lorsqu'il quittait sa litière[1]. La chaleur étouffante lui ayant rendu ses maux d'estomac plus douloureux que jamais, il ressentit des accès de fièvre quarte pour lesquels il ne connaissait qu'un remède efficace, les bains; or son escorte avait pour instruction, à ce qu'il paraît, de ne point s'arrêter dans les villes, seul lieu où il eût pu trouver des thermes publics; force lui fut donc, quand quelque crise violente approchait, de faire usage de fonds de tonneau en guise de baignoires. Ses gardiens l'aidaient dans tous ces soins avec un empressement touchant. Après l'avoir plaint, ils finirent par l'aimer, et l'on verra que plus d'une fois il leur dut presque la vie. L'escorte était commandée par deux jeunes officiers constantinopolitains qui, loin de trouver mauvais les procédés obligeants de leurs soldats, entouraient eux-mêmes l'exilé d'une sollicitude respectueuse. Ils se nommaient Anatolius et Théodorus, et étaient de familles et d'éducation distinguées. Chrysostome les mentionne avec éloge dans ses lettres[2]. Grâce à leur tolérance, le prisonnier pouvait communiquer sur la route avec des prêtres ses partisans qui lui apportaient des nouvelles, écrire des lettres et en recevoir. Ce fut une grande consolation pour cet homme, qu'une séquestration complète eût fait bientôt mourir.

Où le conduisait-on? Quel serait le lieu de son exil?

1. Ii a quibus in exsilium avehimur curam omnem et studium etiam supra quam voluimus adhibent ut nos recreent ac reficiant eaque in re operam navant. Chrys., *Ep.* 10 *ad Olymp.*

2. Chrys., *Ep.* 115, 205.

Il ne le savait pas, et ses gardiens ne le savaient pas plus que lui. Ils devaient trouver à Nicée le rescrit impérial qui fixerait le sort de l'exilé. Un bruit recueilli sur la route indiqua d'abord la Scythie-Pontique[1], province extrême de l'empire romain, du côté du Caucase, et plutôt une terre barbare qu'une contrée romaine; puis heureusement ce bruit tomba, et l'on parla avec persistance de l'Arménie, dont Chrysostome prenait en effet la direction en s'approchant de Nicée. Cette nouvelle paraissant probable, il s'empressa d'écrire à sa chère diaconesse Olympias que, si le fait était vrai, elle lui fît obtenir pour résidence l'Arménie supérieure et sa métropole Sébaste, ville importante, en communication avec les principales cités de l'Orient, et qui présentait d'ailleurs toutes les ressources désirables pour les besoins de la vie[2]. Elle obtiendrait aisément cette faveur, lui disait-il, par l'intermédiaire d'un évêque de leurs amis, nommé Cyriacus, comme celui qui était maintenant détenu à Chalcédoine; il y ajoutait d'autres personnages sur lesquels il comptait aussi beaucoup, tels que l'eunuque Brison, premier chambellan de l'impératrice, mais resté en sympathie de cœur avec lui, Péanius, homme important qui avait l'oreille des grands, et surtout un riche Arménien de Sébaste, nommé Arabius, dont la femme était liée d'une amitié étroite avec la diaconesse, sa chère et pieuse fille[3]. Nous verrons plus tard ce qu'il advint de ces recommandations. Chrysostome, dévoré de soucis

1. Chrys., *Ep.* 13.
2. Chrys., *Ep.* 121, 221.
3. Chrys., *Ep.* 12, 14, 125, 193, 214.

et grelottant du froid de la fièvre, atteignit au bout de dix jours de marche environ la ville de Nicée.

Tandis que l'archevêque s'acheminait vers cette première halte de son exil, les agents de l'enquête judiciaire à Constantinople faisaient main basse sur ses amis, évêques, prêtres ou diacres, qui allaient garnir l'un après l'autre les prisons de la ville; on poursuivait jusqu'à des femmes. Il paraît que, malgré ces rigueurs, le préfet Studius, qui les ordonnait, devint suspect à la cour, peut-être à cause d'une certaine modération dans les formes ou de ménagements pour les personnes, comme on l'a vu à l'égard de Chrysostome; en tout cas, il fut révoqué au bout de quelques jours, et la préfecture de la ville passa de ses mains, en dehors du roulement régulier des magistratures, dans celles d'un homme qui allait plus au cœur de l'impératrice, et fit tout en effet pour n'être pas suspecté. Il se nommait Optatus, et les contemporains nous disent qu'il était païen [1], non pas assurément du paganisme grossier du peuple, lequel consistait à adorer des dieux de pierre et de bois, mais de celui de la classe éclairée et riche, du polythéisme des sophistes et des mystagogues, que l'on nommait alors l'hellénisme. Le christianisme n'avait pas d'ennemie plus mortelle que cette secte superbe et haineuse, et les chrétiens de juges plus redoutables que ses adeptes, qui semblaient avoir pris pour mot d'ordre cette parole d'un historien païen à propos de l'incendie de Rome sous Néron : que les chrétiens, « quoi qu'ils fissent, étaient toujours cou-

1. Optatus urbis Constantinopolis præfectus, religionis professione gentilis, et propterea christianis infestus. Socr., VI, 16.

pables et méritaient toujours les dernières rigueurs[1]. » C'est avec des convictions de ce genre qu'Optatus alla continuer, au sujet de l'embrasement de Sainte-Sophie, l'action criminelle commencée par son prédécesseur. En sectaire et courtisan également zélé, il voulut procéder par lui-même aux interrogatoires, et alla s'installer au forum, sur son tribunal, flanqué des instruments de la torture, brasiers ardents, grilles, chevalets, ceps, tenailles à tordre les membres, et environné des dénonciateurs, des bourreaux, des inquisiteurs et autres agents de la question. Il paraît que parmi ces derniers siégeaient des clercs du parti de la cour[2] chargés d'assister le juge et les questionneurs au besoin en leur suggérant des demandes captieuses dans lesquelles l'accusé pouvait s'embarrasser, ou détournant au profit de l'accusation des mots arrachés par la douleur. On se refuserait à croire de telles infamies, si des textes contemporains n'en faisaient foi.

Studius avait commencé les interrogatoires, Optatus commença les supplices ; il fallait en effet, par la force, obtenir des aveux de gens qui avaient tout nié jusqu'alors. Un des premiers amenés de prison devant le préfet fut un jeune lecteur de l'église métropolitaine, attaché pendant quelque temps comme serviteur à la personne de l'archevêque. C'était un adolescent de mœurs douces, de complexion délicate et frêle, tout à ait semblable à une jeune fille, dont il portait au front

1. Sontes atque novissima exempla meritos. Tac., *Ann.*, xv, 44.
2. Sacerdotalis ordinis viri. Pallad., *dial.*, p. 76.

la candeur virginale[1]. On eût dit qu'il n'appartenait pas à ce monde, tant il lui paraissait étranger par la pureté de son âme et la faiblesse de son corps. Le juge voulut lui faire désigner l'archevêque Jean son maître et les amis de Jean, qui étaient aussi ses patrons, comme les auteurs de l'incendie de l'église[2], et Eutropius (c'était son nom) répondit qu'il ne savait rien de tout cela. Pour l'obliger de confesser qu'il le savait, le préfet le fit étendre sur le chevalet, où on le fustigea cruellement. Les inquisiteurs attendaient qu'il sortît de sa bouche quelque parole imprudente dont le juge profiterait; mais ils attendirent vainement, l'enfant ne laissa échapper que cette déclaration : « Je ne sais rien de ce que vous me demandez[3]. » On recourut alors aux grands moyens : les lanières garnies de plomb ne suffisant pas pour le faire parler au gré du juge, on lui laboura les côtes avec des ongles d'acier, on lui déchira le front jusqu'à lui arracher les sourcils; les chairs des côtes ayant été mises à nu, on en approcha des torches enflammées[4], mais Eutropius se taisait; quand on le détacha du chevalet, il était mort. Il fallait maintenant l'enterrer, car on ne pouvait reporter à la prison un cadavre, et, comme on n'avait sous la main aucun prêtre joannite (ils étaient tous dispersés ou cachés), les clercs d'Acacius, assesseurs de la torture,

1. Eutropius quidam lector... Sozom., VIII, 24. — Eutropius beatissimus ut virgo purus juvenis et tenellæ cutis existens. Pallad., *dial.*, p. 78.

2. Eos indicaret qui templo ignem injecissent. Sozom., VIII, 24.

3. Nihil se scire confessus est. Sozom., ibid.

4. Latera et frontem usque adeo sectus, ut superciliaque vellerentur. Pallad., ub. sup.

se virent contraints d'ensevelir eux-mêmes leur victime et de la conduire au cimetière pendant la nuit[1]. Les joannites racontèrent qu'au moment où ces mains infidèles déposaient le jeune lecteur dans la fosse, le ciel s'ouvrit, et qu'on entendit le chœur des anges entonner l'hymne de bienvenue pour celui à qui manquaient les prières des morts et le dernier adieu de ses frères[2].

Un autre des clercs de Chrysostome, mais plus important qu'Eutropius, l'ancien diacre Tigris ou Tigrius, aujourd'hui prêtre, se trouvait aussi sous la main des geôliers. Ce personnage a déjà joué un rôle dans la première partie de ces récits; je résumerai en peu de mots ce qu'il était et ce qui lui advint dans la circonstance présente. Barbare d'origine[3] et né vraisemblablement sur les bords du fleuve dont il portait le nom, Tigrius avait passé son enfance dans l'esclavage, où son intelligence, sa bonne conduite et un rare dévoûment à son maître lui valurent de bonne heure la liberté[4]. Devenu libre, il se fit chrétien, entra dans les ordres, et Chrysostome l'attacha à son église. Ce fut pour l'ancien esclave le comble des honneurs, et son évêque fut pour lui dès lors un second maître auquel il se dévoua, comme il s'était dévoué au premier. Il ne vit plus au monde que Chrysostome; tout ami de

1. Media nocte clam ab iis qui hoc egerant, sacerdotalis ordinis viris, sepelitur. Pallad., *dial.*, p. 78.

2. Pallad., ibid.

3. Erat hic barbarus natione... Sozom., VIII, 24.

4. Qui cum in domo cujusdam potentis servus fuisset, domino suo probatus, libertatem meruerat. Sozom., VIII, 24.

l'archevêque devint son ami, tout adversaire son ennemi. Placé près d'un homme qu'entraînait trop fréquemment une humeur irascible et impérieuse, Tigrius, loin de chercher à le calmer, l'excitait dans ses colères les plus imprudentes, et on put lui reprocher avec justice d'avoir été un des mauvais génies du maître qu'il idolâtrait et pour lequel il eût donné mille fois sa vie. Il fut même signalé au concile du Chêne comme un de ceux qui avaient le plus participé aux troubles de l'église de Constantinople; aussi ne l'oublia-t-on point lorsque, après l'embrasement de Sainte-Sophie, des enquêtes se dirigèrent contre les membres du clergé. Attendre d'un tel homme une dénonciation même vraie contre son maître eût été une espérance insensée; mais vouloir lui faire dire que Chrysostome était un incendiaire, et l'incendiaire de sa propre église, c'était attirer sur ceux qui l'interrogeaient toute l'indignation de son cœur. On ne sait ce qu'il répondit au préfet, mais le supplice le plus ignominieux lui fut aussitôt infligé. On le dépouilla de ses vêtements et on le fouetta avec des courroies plombées jusqu'à ce que les chairs détachées lui descendissent des reins; on lui mit les ceps aux pieds pour en distendre les doigts, et enfin on l'écartela sur le chevalet jusqu'à ce qu'il eût perdu tout sentiment, après quoi on l'envoya pourrir sur la paille de son cachot[1]. Tigrius pourtant n'en mourut pas. Lorsque ses plaies furent à peu près cicatrisées et qu'il fut en état de

1. Tum etiam vestimentis exutus, et tergo flagris cæsus, vinctisque pedibus ac manibus in eculeo extensus, membris dissolutus est. Sozom., VIII, 24.

supporter les secousses d'un chariot, on l'envoya en Mésopotamie revoir les rives du fleuve qu'il avait quittées esclave et moins infortuné.

Le nom de Sérapion se joint ordinairement à celui de Tigrius dans la liste des conseillers funestes de Chrysostome, qui hâtèrent par leur violence la perte de ce grand et malheureux homme. Le parti triomphant aurait bien voulu mettre la main sur l'ancien diacre de Sainte-Sophie, devenu évêque d'Héraclée, en Thrace; mais Sérapion était dans son diocèse au moment de l'incendie, et, quoiqu'il eût pu opposer à toute accusation un alibi incontestable, il connaissait trop bien ses ennemis pour ne se fier qu'à son bon droit : il s'était donc mis en lieu sûr dès l'ouverture de l'enquête. Un couvent de moines goths catholiques qu'on appelait Marses le déroba pendant quelque temps à toutes les recherches de l'autorité civile[1], et il ne fut découvert que lorsque la première effervescence des haines était un peu calmée. Plus tôt, on l'aurait tué; on se contenta de le torturer. Entre autres supplices, on lui arracha la peau du front avec les sourcils au moyen d'ongles et de tenailles d'acier : puis on le déporta en Égypte sous la garde du patriarche d'Alexandrie[2] : Sérapion aurait préféré sans aucun doute la garde des geôliers de l'empereur.

L'avénement d'un métropolitain de Constantinople en remplacement de l'archevêque exilé arriva comme

1. Narraverunt mihi Marsi ac Gothi monachi apud quos Serapion episcopus delitescebat... Chrys., *Epist. VI ad Olymp.*

2. Serapionem ad excussionem usque dentium... in patriam suam relegarunt. Pallad., *dial.*, p. 77.

un intermède au milieu de ces sanglantes tragédies. Chrysostome avait été enlevé de la ville impériale le vingtième jour de juin, et dès le 27 son successeur était installé. La cour ni les évêques qui maintenant conduisaient tout n'avaient pas perdu de temps : la cour espérait que le peuple oublierait plus aisément son idole en perdant l'espoir d'un retour, et les évêques de leur côté n'étaient pas fâchés de mettre cette barrière entre eux et un repentir possible d'Augusta. Toutefois l'enfantement du nouvel archevêque, quoique précipité, n'avait point été facile. L'empereur n'osant choisir aucun des évêques ses familiers, ni Acacius, ni Antiochus, ni Sévérien (ceux-ci d'ailleurs n'auraient point accepté par crainte de l'indignation publique), tout le monde s'en était remis aux inspirations de l'impératrice, qui fit tomber sa préférence sur un homme non moins ennemi de Chrysostome, mais moins compromis que les autres, parce qu'il s'était montré plus lâche. Cet homme, frère de Nectaire, ancien préfet et plus tard archevêque de Constantinople, appartenait aux rangs élevés de la cour, et occupait dans le clergé métropolitain depuis plusieurs années la place d'archiprêtre. Il se nommait Arsace, et n'avait pas moins de quatre-vingts ans lorsque l'impératrice le désigna : mais cet âge même laissait l'espérance aux rivaux ambitieux, qui purent ne voir dans Arsace qu'un archevêque de passage. Ce prêtre n'avait guère fait parler de lui jusqu'alors malgré sa haute position dans le monde et un savoir théologique qu'on ne pouvait lui dénier; mais il était insouciant et mou toutes les fois qu'il ne se sentait pas stimulé par un

intérêt pressant. Les critiques disaient malignement de ce successeur de l'abondant et impétueux Chrysostome « qu'il avait la faconde d'un poisson, et mettait dans son action oratoire la chaleur d'une grenouille[1]. » On citait à son sujet une anecdote qui ne lui faisait pas grand honneur comme prêtre et comme évêque. Lorsque son frère Nectaire, non encore baptisé, était monté de la préfecture de Constantinople au siége épiscopal de cette première métropole de l'Orient, par la volonté du grand Théodose, cette élévation subite qui étonnait tout le monde ne fut pas sans exciter un peu de jalousie dans le cœur d'Arsace : lui-même en effet, comme s'il eût aspiré à une fortune pareille, se hâta d'entrer dans les ordres. Nectaire, qui était son aîné, le réprimanda vivement. « Je te devine, lui dit-il avec quelque amertume ; tu convoites l'épouse que Dieu m'a donnée en la personne de cette église, et tu attends ma succession... » Arsace se défendant d'avoir conçu une telle pensée : « Eh bien donc, s'écria Nectaire, pars à l'instant pour Tarse, dont je t'assure d'avance l'évêché. » Arsace refusa de partir; mais la honte le prit : saisissant le livre des Évangiles, il jura dessus, entre les mains de son frère, qu'il n'accepterait jamais l'épiscopat[2]. Ce serment, on le voit, ne tint pas contre les séductions d'Eudoxie. Dans ses rapports

1. Homo pisce magis mutus, et rana rebus agendis minus idoneus. Pallad., *dial.*, p. 37.

2. Fratri suo Nectario juraverat, nullius unquam episcopatus ordinationem admissurum se, quando Nectarius exprobravit ipsi quod noluisset Tarsensi Ecclesiæ præfici, quasi mortem ipsius specularetur. Pallad., *dial.*, p. 38.

avec Chrysostome comme archiprêtre, il se conduisit en ennemi souterrain, dénigrant continuellement son évêque, qu'il dénonça même au concile du Chêne; mais son manque de foi, si honteux qu'il fût, n'avait pas eu assez d'éclat pour empêcher le choix de la cour. Appelé par l'empereur, élu par un simulacre d'assemblée et ordonné par les évêques de la faction triomphante, il fut intronisé dans la basilique des Apôtres, qui servait de métropole à Constantinople jusqu'à ce qu'on eût reconstruit une nouvelle Sainte-Sophie sur les décombres de l'ancienne.

Arsace était déjà en possession de son épiscopat contesté, lorsque le préfet Optatus donna une nouvelle face au procès des joannites. Las de lutter contre l'opiniâtreté des hommes, ce magistrat crut avoir meilleur marché des femmes, et s'adressa d'abord à celles qui, attachées au service de l'Église, pouvaient connaître les secrets de Chrysostome ou même avoir été les instruments dociles de ses vengeances; je veux parler des diaconesses. La première qu'il fit appeler devant son tribunal fut Olympias, cette matrone illustre, si célèbre dans tout l'Orient par l'éclat de sa naissance, la hauteur de son âme et cette immense fortune qu'elle avait dépensée à nourrir les pauvres et l'Église; elle était d'ailleurs une de celles à qui Chrysostome en partant avait adressé ses dernières recommandations. Avant de l'amener en face d'Optatus, les appariteurs, comme pour l'éprouver, la promenèrent à travers les instruments de supplice que préparaient les bourreaux. Le préfet, en l'apercevant, lui demanda d'une voix menaçante pourquoi elle avait mis le feu à la basilique de

Sainte-Sophie. « Ma vie entière, répondit-elle avec calme, suffit pour réfuter une pareille imputation ; j'ai été riche autrefois, et on sait que mes richesses ont été employées à construire ou à décorer les temples de Dieu; ce n'est pas comme cela qu'on apprend à les brûler[1]. — Oh ! je connais ta vie !... s'écria le préfet en colère. — Eh bien, si tu connais ma vie, répliqua-t-elle avec hauteur, descends de ce tribunal où tu siéges comme juge et viens t'asseoir ici comme accusateur; un autre jugera entre nous[2]... » Or le banc des accusateurs était vide.

Interdit par tant de présence d'esprit et de courage, le préfet feignit de prendre le change et ne parla plus de l'accusation d'incendie; mais, donnant à sa voix un ton de commisération hypocrite, « je veux, dit-il, adresser un conseil à toi et à toutes celles qui te ressemblent : vous êtes folles, vous autres femmes, de repousser comme vous faites la communion de votre évêque, quand les tribulations et les châtiments sont la conséquence infaillible de votre conduite. Croyez-moi, revenez à résipiscence tandis qu'il en est encore temps[3]. » On voit que l'accusation avait changé de

1. Interroganti præfecto cur ecclesiam incendisset, respondit : Non est hoc vitæ meæ institutum. Ego enim facultates meas quæ multæ erant et maximæ, templis Dei instaurandis impendi. Sozom., VIII, 24.

2. Cumque ille diceret sibi probe cognitam esse vivendi rationem, subjecit illa : Tu ergo in accusatoris locum transi, et alius de nobis judicet. Sozom., ibid.

3. Veluti consulendi gratia, tam Olympiadi quam reliquis mulieribus amentiam exprobravit, quæ communionem episcopi sui aversarentur. Id., l. c.

face; au lieu du crime d'incendie, c'était celui de rébellion et de schisme. Cette manœuvre n'échappa point à Olympias. « Optatus, lui dit-elle, il n'est pas juste qu'ayant été amenée ici avec une multitude de gens pour avoir à m'expliquer au sujet d'un crime que je n'ai point commis et dont aucun témoignage ne peut me convaincre, tu viennes interrompre la défense pour m'occuper de griefs qui n'ont point de rapports avec celui-ci[1]. Si c'est un nouveau crime dont tu me trouves coupable et une nouvelle accusation que tu m'intentes, permets-moi de consulter des avocats avant de te répondre, car si, contre la justice et les lois, je suis forcée de communiquer avec qui je ne dois point le faire, je saurai du moins jusqu'où le devoir et la conscience m'obligent. » Le préfet, mis à bout, lui assigna un délai pour consulter ses défenseurs et revenir à la barre. Elle y revint au bout de quelque temps, aussi inflexible que la première fois. Le juge la condamna à une amende considérable et à l'exil[2]. Elle accepta tout plutôt que de communiquer avec Arsace, et son exil fut fixé d'abord à Cyzique, puis à Nicomédie; mais, comme elle avait des amis puissants à la cour, on ne pressa point son départ.

Pentadia, la seconde des diaconesses dans l'affection de Chrysostome et qui avait reçu ses adieux au baptistère avec Olympias, Salvina et Ampruché, fut

1. Minime æquum est, inquit, ut quæ in multitudine per calumniam capta, in judicio vero nullius criminis convicta sum, ad defensionem trahar querelarum quæ in judicium non venerint. Sozom., VIII, 24.

2. Altero autem die, cum eam exhiberi jussisset, magno auri pondere mulctavit. Sozom., ibid.

amenée, la seconde aussi, devant le tribunal du préfet. La veuve du consul Timasius n'y trouva, comme sa compagne Olympias, qu'insultes brutales et cruauté. Une lettre que lui écrivit plus tard Chrysostome nous donne le tableau résumé de ce qu'elle eut alors à souffrir : on y voit avec quelle rage la cour et les agents de la cour poursuivaient ces nobles femmes qui joignaient au crime d'un dévouement invincible à l'archevêque celui d'une fortune et d'un rang qui rejaillissaient sur sa cause en l'ennoblissant. « Réjouissez-vous, lui disait Chrysostome, répondant du fond de son exil aux détails qu'elle lui donnait de sa confession, réjouissez-vous, car vous avez été facilement victorieuse : d'un mot, vous avez confondu l'impudence des bêtes féroces et bâillonné leur bouche pleine de rage[1]. La vérité, pour laquelle vous combattiez et contre laquelle on vous égorgeait, a cette force en effet, qu'un mot lui suffit pour triompher des sycophantes, tandis que le mensonge a beau s'envelopper d'un tissu d'artifices, il tombe et se dissipe au moindre vent, plus faible qu'une toile d'araignée... Quelle embûche n'ont-ils pas essayée contre vous? quel genre de machines n'ont-ils pas fait mouvoir pour ébranler votre âme si forte, si généreuse, si fidèle à Dieu? Vous qui ne connaissiez rien au monde que l'église et votre chambre, ils vous ont traînée au forum, du forum au tribunal, du tribunal à la prison. Ils ont aiguisé les langues de faux témoins, forgé de misérables calomnies, et pour vous

1. Hujusmodi belluarum ora facili negotio compresseris, impudentesque eorum linguas et rabida ora obstruxeris. Chrys., *Epist.* 94 *ad Pentad.*

effrayer ils ont commis des meurtres sous vos yeux. Vous avez vu des torrents de sang couler, des corps de jeunes gens déchirés par le fer, consumés par le feu, des personnages illustres et en grand nombre couverts de plaies et livrés aux tortures, enfin il n'est pas une pierre qu'on n'ait remuée pour vous épouvanter, et vous amener par la crainte à dire le contraire de ce que vous aviez vu[1]. Vous, semblable à un aigle qui s'élance vers le ciel, vous avez rompu leurs filets pour gagner ces sphères sereines et libres où la vertu se complaît. Non-seulement ils n'ont pas su vous envelopper de leurs lacs, mais ils s'y sont pris eux-mêmes, mais cette accusation d'incendie, que de misérables et malheureux hommes dirigeaient contre vous comme un sujet de triomphe, n'a servi qu'à les convaincre de calomnie par votre bouche... Songez donc à ce qui s'est passé, à tous les flots qui vous ont soulevée sans pouvoir vous entraîner et faire de vous le jouet de la tempête, à tous les orages qui n'ont pu vous faire sombrer, et au milieu desquels votre barque a sillonné tranquillement une mer furieuse. Songez à tout cela ; mais regardez aussi devant vous le port qui est proche et où se préparent vos couronnes[2]. »

1. In forum te quæ præter ecclesiam et cubiculum nihil noras pertraxerunt, a foro ad tribunalia, a tribunalibus ad carcerem. Falsorum testium linguas acuerunt, impudentem calumniam concinnarunt, cædes perpetrarunt, cruoris torrentes profuderunt, igni ac ferro juvenum corpora consumpserunt, multis ac præclaris viris plagas et cruciatus intulerunt, nullum denique lapidem non moverunt, quo te metu perterritam huc adigerent, ut iis quæ videras contraria diceres. Chrys., *Epist.* 94 *ad Pentad.*

2. Portum etiam una cum plurimis coronis propediem exspectet. Chrys., ibid.

Après Pentadia, ce fut le tour d'Ampructé et des autres diaconesses ou dames attachées à l'Église; mais l'histoire ne mentionne point Salvina parmi les accusées. La cour exempta sans doute d'une comparution ignominieuse cette fille d'un roi maure devenue Romaine par son mariage avec un parent du grand Théodose, et alliée par conséquent à l'empereur régnant. Beaucoup d'autres femmes moins illustres souffrirent comme celles-ci pour une cause qu'elles croyaient être celle de Dieu. Plusieurs furent torturées, flagellées, déchirées avec des ongles de fer : quelques-unes périrent ou sur le chevalet ou dans les geôles. Le nouvel archevêque, de son côté, déclara la guerre aux couvents pour les forcer à le reconnaître; tous les moyens de coercition furent employés, la menace, les châtiments et jusqu'à la faim; on interceptait leurs provisions, espérant les réduire par la famine. On obtint ainsi l'acquiescement de beaucoup de moines ou de religieuses : que pouvaient faire ces malheureux? Leur soumission devenait pour Arsace autant de victoires que le parti ennemi de Chrysostome célébrait avec jactance. Olympias avait fondé dans Constantinople un couvent de vierges auquel elle attachait toute son affection et tous ses soins. Pendant son procès, les pauvres filles, se croyant abandonnées, cédèrent aux sollicitations ou à la crainte et firent leur paix avec l'intrus ; Olympias ne les revit jamais.

Il y avait en ce temps à Constantinople une vierge déjà fort âgée, connue et respectée de tout le monde; elle était Bithynienne, d'une famille riche et distinguée de Nicomédie, et se nommait Nicarète, c'est-à-dire

Vertu victorieuse[1]. La vertu de Nicarète, c'était la charité. Maîtresse d'un grand patrimoine, elle le dispersa, suivant le mot de l'Écriture, en aumônes, en libéralités aux églises, en bienfaits de toute sorte. Pour être plus à même de le placer, elle vint à Constantinople, ce foyer des misères comme des splendeurs de l'empire, et s'y fit pauvre pour être plus près des pauvres et les pouvoir mieux assister. Par l'inspiration d'une charité presque surhumaine, elle apprit la médecine et la préparation des remèdes, transformant sa maison en laboratoire de drogues, qu'elle distribuait aux indigents malades, et que la plupart du temps elle leur portait elle-même[2]. Elle devint bientôt le médecin de tout le peuple de Constantinople, qui disait avec une naïve confiance : « Les remèdes de Nicarète guérissent toujours. » La vie obscure où se confinait la noble femme n'avait point effacé chez elle les dons de l'esprit et ceux du savoir; un historien ecclésiastique qui la connut nous dit que sa conversation était grave, élevée, nourrie des préceptes de la divine philosophie où elle avait puisé le goût de la retraite. Plus d'une fois on voulut la faire entrer dans l'Église, soit comme diaconesse, soit comme supérieure de quelque congrégation de filles; elle refusa obstinément, repoussant jusqu'aux vives instances de Chrysostome[3]. La charité,

1. Ex quibus fuit Nicarete Bithyna, nobili genere apud Nicomediense orta, ob perpetuam virginitatem, et ob vitæ sanctimoniam celeberrima. Sozom., VIII, 23.

2. Cum esset admodum ingeniosa, et promptæ erga omnes humanitatis, medicamenta diversi generis præparabat ad usus pauperum ægrotantium. Id., ibid.

3. Nam ob modestiam animi, ac philosophiæ studium

cachée entre elle, les pauvres et Dieu, c'était la vocation qu'elle s'était donnée. Le préfet Optatus eut l'affreux courage d'aller chercher cette sainte fille dans sa retraite pour la forcer de renier son archevêque légitime et de communiquer avec l'intrus; il eut un courage plus affreux encore, celui de punir son refus d'une forte amende. C'était confisquer le pain des pauvres. Nicarète ruinée sut encore être charitable : elle se fit une vie en commun avec ses servantes, mangeant, s'habillant comme elles, et à force d'économies sur elle-même, elle trouva le moyen de guérir toujours des malades et de nourrir des gens qui mouraient de faim[1]. Sa charité finit par sembler trop factieuse, et les ennemis de Chrysostome la firent exiler en Bithynie.

Ces événements se passaient à l'insu de Chrysostome, tandis qu'on le traînait d'étape en étape aux extrémités de l'empire. L'absence de communications avec ses amis, l'incertitude et l'irrégularité de la correspondance furent pour lui peut-être le plus insupportable des maux de l'exil. Il ne savait que par ouïdire, le long de sa route, ce qui lui importait le plus, le sort de son église, celui de ses frères, le sien propre, et lorsque les faits parvenaient à sa connaissance par des lettres, ils étaient consommés, irrévocables, ou

latere studebat: ita ut nec honorem diaconissæ unquam ambierit, nec virginibus ecclesiasticis præesse, licet Joanne sæpius eam hortante voluerit. Sozom., VIII, 23.

1. Paucis sibi relictis, propter bonam ac prudentem dispensandi rationem, ipsa licet provecta jam ætate, una cum domesticis cuncta haberet et aliis abunde suppeditaret. Id., ibid.

venaient le frapper à l'improviste comme des coups de foudre. Avec un esprit tel que le sien, c'était le supplice de mille morts. Le bruit lui étant arrivé, entre Chalcédoine et Nicée, qu'on s'occupait à Constantinople de son remplacement, il s'était hâté de mander à Olympias qu'elle employât tout pour empêcher une élection qui ne pouvait qu'être funeste dans les circonstances présentes. « Si cette élection se fait, lui écrivait-il, il se passera deux choses non moins affligeantes pour moi que pernicieuses pour l'Église. D'abord celui qu'on me donnera pour successeur sera choisi par des hommes qui n'en ont pas le droit, et que l'Église connaît déjà pour ses persécuteurs; ensuite, il est évident que ces gens-là n'ont pas le dessein de faire un bon choix. Or qui peut prévoir, au milieu du trouble des esprits, les conséquences d'une mauvaise élection? » Cette lettre nous révèle, avec les inquiétudes de l'exilé, l'autorité morale qu'exerçait en temps ordinaire la diaconesse Olympias dans le clergé, le peuple, et même près de la cour; mais la face des choses était changée, et Chrysostome l'ignorait.

L'élection d'Arsace, lorsqu'il l'apprit plus tard, lui causa une indignation violente, et il s'en explique dans une lettre à un de ses fidèles, l'évêque Cyriacus de Synnades. « On m'a rapporté, dit-il, ce qui s'est passé en la personne d'Arsace, ce radoteur imbécile, élevé par l'impératrice sur mon siége épiscopal[1]. J'ai su les cruautés exercées par l'infâme contre nos frères qui

1. Allatum autem ad me est de deliro illo Arsacio, quem Imperatrix in throno collocavit. Chrys., *Epist.* 125 *ad Cyriac.*

n'ont pas voulu communiquer avec lui, et comment plusieurs d'entre eux sont morts en prison pour la défense de ma cause. C'est un loup sous une peau de brebis, un adultère sous un masque d'évêque ; de même en effet qu'on appelle adultère la femme qui, du vivant de son mari, a commerce avec un autre homme, ainsi Arsace est un adultère, non selon la chair, mais selon l'esprit, puisque, moi vivant, il m'a enlevé l'église dont je suis l'époux[1]. » Dans une lettre à Olympias, dont il comprend toute la douleur, il l'exhorte à ne point se laisser abattre par un tel événement, les bonnes causes et les hommes de bien étant soumis à des épreuves dont la providence de Dieu connaît seule le secret. « Barabbas, lui dit-il, n'a-t-il pas été préféré à Jésus ? Et pendant que le peuple juif demandait la délivrance d'un voleur et d'un meurtrier, ne voulait-il pas qu'on crucifiât l'auteur même de son salut[2] ? » Il lui disait encore dans une autre lettre : « Ne vous affligez pas jusqu'à l'abattement du cœur de ce que telle église est assaillie par des vagues furieuses, telle autre ébranlée par une tempête, telle autre encore frappée d'insupportables plaies ; de ce que celle-ci a reçu chez elle un loup au lieu d'un pasteur, celle-là un pirate au lieu d'un pilote, un bourreau au lieu d'un médecin ; oui, pleurez-en, ressentez-en de la douleur, mais une douleur modérée, forte, courageuse, et n'oubliez pas, en face

1. Siquidem lupus ille, ovis speciem præ se ferens, etsi episcopi parvam gerat, adulter tamen est. Ut enim mulier adultera vocatur quæ vivente viro alteri nubit : eodem modo hic quoque adulter est. Chrys., *Epist.* 125 *ad Cyriac.*

2. Chrys., *Epist.* 2 *ad Olymp.*

des décrets de Dieu, que rien n'est plus pernicieux à l'âme, plus préjudiciable au salut que le désespoir[1]. »

Au fond, son cœur était ulcéré, et chaque nouvelle d'une défection à sa cause parmi ses fidèles venait le brûler comme un fer chaud. Aussi les exhortait-il de loin et leur tressait-il des couronnes célestes comme la mère des Macchabées à ses enfants. Il avait bien dit à ses diaconesses lors de ses adieux dans le baptistère de Sainte-Sophie : « Acceptez le successeur qu'on me donnera comme si c'était moi-même, afin de ne point diviser l'Église ; » mais il avait ajouté : « si ce successeur arrive à mon siége sans brigue et par une sincère élection du peuple. » Il n'avait jamais dit et n'aurait jamais pu dire : « Recevez comme moi-même mon ennemi, mon dénonciateur ou un des juges prévaricateurs qui m'ont condamné. » C'eût été justifier en quelque sorte sa condamnation et douter de sa cause jusqu'à la renier; or, à ses yeux comme aux yeux des vrais catholiques, sa cause, c'était celle de Dieu.

II.

Nicée, où Chrysostome arriva dans les derniers jours de juin, lui procura un repos nécessaire après tant de fatigues. Les brises rafraîchissantes du lac Ascanius calmèrent peu à peu les ardeurs de la fièvre qui le dévorait : cette grande ville lui offrait d'ailleurs tous les moyens de médication désirables, les bains

1. Chrys., *Epist.* 2 *ad Olymp.*

surtout, qui étaient devenus son premier besoin. « L'air de Nicée m'a remis[1], » écrivait-il lui-même. S'il y retrouva la santé, il n'y rencontra pas ce qu'il désirait à l'égal de la santé, des lettres de ses meilleurs amis, du prêtre Tigrius par exemple, et surtout d'Olympias, sa religieuse fille et sa dame bien-aimée, comme il l'appelle, cette douce confidente de ses maux, grâce à qui nous connaissons non-seulement les actions, mais les plus intimes pensées de l'exilé entre son départ de Constantinople et sa mort. Cette absence de lettres le contraria ; il ne nous le cache pas. Tantôt il accusait ses amis d'indifférence ou du moins d'une négligence cruelle, tantôt il se figurait qu'ils étaient malades ou enveloppés dans sa disgrâce ; mais il n'osait aborder la triste vérité. Il en voulait principalement à Olympias, à moins qu'elle ne fût mourante, auquel cas il lui pardonnait trop. Nous aurons à parler souvent dans la suite de ces récits de l'amitié qui unissait Chrysostome et Olympias ; jamais plus vive et plus touchante affection n'exista entre deux êtres rapprochés seulement par un lien spirituel. C'était une âme en deux corps, ou plutôt c'étaient deux âmes semblables subordonnées l'une à l'autre. Je me sers ici des formules mêmes du grand moraliste lorsque, dans ses écrits, il veut caractériser les amitiés chrétiennes. La première, celle d'Olympias, était tendre et dévouée à l'excès : forte jusqu'à l'héroïsme en face de ses propres maux, faible jusqu'au plus pusillanime abattement devant ceux de l'homme qui était pour elle un ami, un père, un guide

1. Aer benigne nobiscum egit. Chrys., *Epist.* 10 *ad Olymp.*

céleste, presque un dieu. La seconde, celle de Chrysostome, énergique et dominatrice, soutenait l'autre dans ses défaillances, comme une plante délicate qui a besoin de redressement et de support. Le gouvernement de cette âme vouée à la sienne était pour Chrysostome un de ses plus chers et de ses plus impérieux devoirs. Nous le verrons aux plus mauvais jours de son exil consacrer une partie des loisirs que lui laisse la captivité à combattre dans son amie, par de tendres exhortations et souvent de dures réprimandes, des excès de douleur qui minent sa vie, et la font presque douter de la Providence. Ses deux derniers ouvrages, les plus parfaits peut-être de tous, sont employés à soutenir cette thèse, que la persécution dont il est l'objet est une grâce d'en haut dont ses amis doivent bénir Dieu, comme il se plaît lui-même à le faire. Ces deux traités composés dans le donjon d'un château fort, il les écrit pour Olympias.

Si Chrysostome ne recevait point de Constantinople les nouvelles qu'il désirait, il en reçut une en revanche dont il se serait volontiers passé. Le rescrit impérial que son escorte et lui attendaient si impatiemment, ils le trouvèrent à Nicée; l'empereur fixait la résidence de l'exilé à Cucuse[1], dans la Petite-Arménie, et non à Sébaste, dans l'Arménie supérieure, comme celui-ci l'avait demandé. Ce fut pour lui un grand sujet de chagrin. Cucuse était une petite ville pauvre, sans commerce comme sans ressources

1. Eum in parvum quoddam ac desertum Armeniæ oppidum relegarunt, cui nomen est Cucuso. Theodor., v, 34.

pour la vie de l'esprit, perdue au fond d'une vallée sauvage du Taurus, à l'entre-croisement des chaînes de l'Arménie et de la Cappadoce. L'histoire profane ne la nomme point, mais elle avait acquis quelque célébrité dans l'histoire ecclésiastique pour avoir servi de lieu de bannissement et de tombeau à un archevêque de Constantinople, Paul, martyr de la persécution arienne sous le règne de Constance : une pareille gloire avait dû attirer sur elle le choix d'Eudoxie. Ce rapprochement peut-être ou du moins la certitude d'une telle prison fut pour lui comme un coup de foudre, car il avait bien compté que ses amis lui obtiendraient Sébaste; — ils n'avaient donc rien fait pour lui, eux, si influents, si puissants quand ils voulaient, et qui se targuaient de la constance de leur dévouement ; ils n'avaient pas daigné lui tendre la main pour le sauver ! On le supposait déjà mort, et on le rejetait comme un cadavre ! — Tous ces ombrages l'assaillirent, et il était presque désespéré, moins encore de son propre sort que de l'abandon possible de ceux qu'il aimait[1]. Il dut s'en vouloir à lui-même de ces injustices lorsqu'il connut plus tard la vérité. Les amis qu'il accusait d'indifférence avaient remué ciel et terre pour obtenir de l'empereur la résidence de Sébaste, et l'empereur était près de céder quand l'impératrice intervint et exigea Cucuse[2]. On voit que les ressentiments d'Augusta ne s'adoucissaient point avec la victoire, car une pareille résidence était une aggravation cruelle de l'exil.

1. Chrys., *Epist.* 12, 14, 120, 193, 214.
2. Id., *Epist.* 125.

Sous l'empire de ces injustes soupçons, que rien n'avait encore dissipés, il écrivait quelques semaines après à une matrone de Constantinople nommée Théodora : « Ne cessez point de faire honte à ceux qui professent quelque affection pour moi de ce que, possédant tant d'amis si riches, si importants, je n'aie pu obtenir ce qui s'accorde aux plus scélérats des hommes, un exil moins dur et moins éloigné[1]. » Il n'osa point verser son chagrin en termes aussi amers dans le cœur d'Olympias, de peur de la blesser par une accusation dont elle pouvait prendre une grande part pour elle-même; il n'en eut pas le courage; son langage, dans la lettre qu'il lui écrit en partant de Nicée, est tout différent; cependant la même pensée y perce sous des mots plus doux. « N'allez pas, lui dit-il, vous tourmenter de ce que mes amis n'ont pu obtenir pour moi la résidence que j'avais demandée. Je suis résigné à celle-ci, et je la regarde comme un bienfait. Peut-être mes amis ont-il voulu me servir et ne l'ont-ils pas pu[2]. Gloire à Dieu en toutes choses! Je ne cesserai jamais de répéter ce mot, quoi qu'il me puisse advenir. » Il donna d'ailleurs à Olympias, pour la rassurer, des détails d'une exagération évidente sur son état. « Il faut, écrivait-il, que vous chassiez toute

1. Ne eos, quibus amamur, probris unquam insectari desistas, quod cum tot amicos, tantisque opibus et potentia præditos habeamus haud tamen illud consecuti sumus, quod etiam scelerati homines impetrant, nempe ut in mitiore ac propinquiore aliquo loco collocaremur. Chrys., *Epist.* 120 *ad Theodoram.*

2. Quid enim angeris, quod nos e Cucuso alio transferre nequivisti? Quod si res perfici non potuit, non tamen proinde angi oportet. Chrys., *Epist.* 14 *ad Olymp.*

crainte au sujet de mon voyage ; mon corps semble avoir pris plus de force et de santé ; l'air qu'on respire ici m'est favorable, et ceux qui me conduisent déploient à m'être utile tout le zèle imaginable, au delà même de ce que je voudrais. C'est au moment de quitter Nicée que je vous expédie cette lettre le 3 juillet. Écrivez-moi fréquemment touchant votre santé. Vous pouvez, à cet effet, user de l'entremise de mon cher Pergamius, en qui j'ai toute confiance. Il ne suffit pas que vous me parliez de la santé de votre corps, je veux savoir davantage, je veux apprendre de vous que le nuage de votre tristesse est évanoui. Si vous me transmettez cette bonne nouvelle, je vous écrirai plus souvent et plus longuement, sûr d'obtenir un des résultats que je souhaite le plus au monde, le calme de votre âme[1]. »

Un de ses premiers soins durant son séjour à Nicée fut d'écrire à ses compagnons d'exil, prêtres, évêques et diacres, arrêtés en route, comme on l'a vu, par un mandement du préfet et détenus à Chalcédoine sous l'inculpation du crime d'incendie. La lettre est simple et belle ; il les félicite de souffrir, et de souffrir avec courage les fers et la prison, comme avaient fait les apôtres, les exhortant à avoir d'autant plus de confiance en Dieu qu'ils endureront plus d'injustices et de mépris de la part des hommes. « Je ne doute point,

1. Nec vero de tua duntaxat bona valetudine certiores nos facias, verum illud etiam significes velim mœroris nubem a te dissipatam esse. Nam si hoc ex tuis litteris intellexerimus, sæpius quoque ad te litteras dabimus, ut qui scribendo aliquid proficiamus. Chrys., *Epist.* 10 *ad Olymp.*

ajoute-t-il, que vos souffrances mêmes n'augmentent votre crédit auprès de Dieu, qui vous accordera plus de force encore pour les supporter... Les apôtres chargés de chaînes se souvenaient toujours de leur mission au fond des cachots, étendant leur sollicitude sur le monde entier : la vôtre aussi se portera sur les maux de nos Églises. Saisissez donc toutes les occasions qui se présenteront d'exercer votre zèle et votre ardeur, soit par vous-mêmes, soit par d'autres, plus libres d'agir; ne négligez rien, dans votre conduite ni dans vos paroles, pour apaiser la tempête déchaînée. Ce zèle produira de bons fruits, on n'en saurait douter; s'il en était autrement, Dieu ne vous en récompenserait pas moins de vos intentions et de vos efforts[1].»

Cette lettre, où Chrysostome donne pour consolation à des gens emprisonnés sous une accusation capitale de s'occuper des maux de l'Église, nous peint au juste l'état de son âme. Ses fatigues, ses ennuis, le déplaisir même d'être transporté dans une bourgade aux extrémités de l'empire, tout cela disparut à la première idée d'un devoir à remplir. Chassant alors, comme il le conseillait à Olympias, les nuages de tristesse qui assombrissaient son esprit, il se mit au travail avec la même ardeur et la même sérénité que s'il eût encore été à Constantinople dans l'exercice de ses fonctions épiscopales. Ce travail, ce n'était pas moins que la conversion religieuse de la Phénicie, et il se l'était donné, il y avait cinq ans, lors de la tournée ou

1. Non enim dubium est, quin cum ex his quæ patimini majorem vobis apud Deum fiduciam concilietis, majores inde quoque vires adepturi sitis. Chrys., *Epist.* 174 *ad Ep., Presb.*, etc.

plutôt de l'expédition pastorale dans l'Asie Mineure qui attira sur lui tant de haines et fut le commencement de ses longs malheurs. Il avait pu observer pendant son voyage dans les provinces syriennes la situation de la Phénicie sous le point de vue religieux. La Phénicie était encore païenne malgré les tentatives de prédication faites à différentes époques par les évêques des Églises voisines, ou plutôt ces tentatives n'avaient point été sérieuses; d'un côté les fonctionnaires civils, qui en aucun temps n'aiment à se créer des embarras et que d'ailleurs ne dévorait guère le zèle du prosélytisme chrétien, ne les avaient point favorisées; de l'autre, l'entreprise était rude, vu l'humeur récalcitrante des Phéniciens. Ce peuple en effet occupait une trop grande place dans l'histoire mythologique de l'antiquité pour la laisser ravir sans combattre par une religion nouvelle; patrie de tant de grands dieux qu'elle avait donnés au monde païen, la Phénicie tenait à son culte comme à une portion de son existence nationale. Ces raisons, jointes à la mollesse de l'autorité civile, faisaient que la propagande du christianisme y avait été à peu près sans succès. Chrysostome, en 399, avait entrepris de réveiller par une vive secousse les tiédeurs administratives et religieuses. Voyant l'impuissance du clergé séculier ou son peu de zèle, il s'était adressé aux moines, et en avait lancé une troupe déterminée sur ce pays. Les temples furent attaqués, dévastés, plusieurs démolis, les prêtres païens forcés de fuir devant la violence; le fruit de ces victoires partielles fut la construction de quelques églises, en petit nombre, et de quelques couvents qui ne

durèrent pas. Les magistrats, qu'intimidait la puissance de l'archevêque de Constantinople, quoique son crédit commençât à baisser près de la cour, obéirent à son impulsion et sortirent pour quelque temps de leur engourdissement; mais les choses n'allèrent pas longtemps ainsi. Avec les disgrâces de Chrysostome, son procès au concile du Chêne, son premier exil, l'aversion déclarée que lui montraient l'impératrice et les évêques favoris de l'empereur, son œuvre déclina; sa seconde persécution l'acheva tout à fait. Les prêtres païens rentrèrent dans leurs temples, et on les y laissa rentrer; les églises à leur tour furent démolies et les moines expulsés de toute la province par une réaction à laquelle probablement la haine contre Chrysostome eut beaucoup de part.

Voilà ce qu'apprit l'exilé pendant son séjour à Nicée par des prêtres venus de la Syrie ou de l'Asie Mineure. Son cœur en fut ému. Profitant des courts instants que lui laissait cette halte sur le chemin de l'exil, il conçut l'idée de remonter son entreprise perdue. Il prêcha tous les prêtres qu'il vit, cherchant à leur souffler un peu de l'ardeur qui le consumait; il écrivit même à un de ses amis d'Antioche, le prêtre Constance, pour en faire un second lui-même dans la capitale de la Syrie[1]. Ce n'est pas qu'il crût trouver en Constance un missionnaire actif, un chef armé de propagande, exécutant lui-même et donnant l'exemple aux travailleurs; l'ami de Chrysostome n'avait pas ces qualités, quoiqu'il en eût beaucoup d'autres, et d'ailleurs plus d'un

1. Chrys., *Epist.* 221.

catholique fidèle dans Antioche lui réservait la succession de l'archevêque Flavien, arrivé aux limites de l'âge. Ce fut donc un travail de direction que lui imposa Chrysostome, l'engageant à chercher des ouvriers parmi les moines, lui promettant de l'argent en abondance, des armes de démolition, pioches, pelles, leviers, tout ce qu'il fallait en un mot pour une pareille guerre, avec des vivres pour sa petite armée, qu'on tenterait sans doute de chasser par la famine. L'exilé promettait tout cela n'ayant pas lui-même une obole, gardé par des soldats et à la veille d'un voyage lointain, et pourtant il tint tout cela, tant sa parole sut remuer de cœurs et ouvrir de bourses ! Il fit plus encore : un chef d'action manquait à l'entreprise, il le chercha et le trouva. Aux environs de Nicée vivait un ermite retiré dans une caverne où il s'était en quelque sorte muré ; il avait juré d'y mourir, disait-il, loin de la vie active et du commerce des hommes, avec lesquels il avait décidément rompu. Ce fut ce solitaire que Chrysostome choisit comme général pour aller conduire la guerre chrétienne en Phénicie. « Sors de tes montagnes, lui écrivit-il, et laisse là ta stérile vocation, qui ne peut servir ni aux hommes ni à Dieu. Prends un bâton et pars ; va trouver à Antioche le prêtre Constance, et entends-toi avec lui pour renverser les idoles de la Phénicie ; il te fournira tout ce dont ta sainte milice aura besoin[1]. » L'ermite hésitait, Chrysostome lui récrivit avec colère, et il partit.

Cependant le temps de séjour était expiré, le pri-

1. Chrys., *Epist.* 221.

sonnier dut se remettre en marche avec son escorte le 5 ou 6 juillet, se dirigeant vers Césarée de Cappadoce : mais, sur le point de quitter Nicée, il adressa à sa chère fille Olympias cette lettre charmante, où il veut la rassurer sur la disposition de son âme et sur sa santé :

« A mesure qu'augmentent nos épreuves, nos consolations augmentent aussi, et nous concevons de plus riantes espérances pour l'avenir; tout maintenant semble nous venir à souhait, nous naviguons le vent en poupe. Qui l'a vu? qui l'a entendu? Des roches et des récifs cachés sous l'eau, des tourbillons et des courans qui se choquent avec bruit, une nuit sans lune, un brouillard épais, des précipices, des écueils... et pourtant, sillonnant de notre navire une pareille mer, nous n'y sommes pas plus mal que ceux qui se balancent mollement dans le port[1]. Méditez sur ces choses de votre côté, ma très-religieuse dame, élevez-vous au-dessus de ces tumultes et de ce fracas, et informez-moi de votre santé; je vous en prie. Quant à nous, nous sommes vraiment bien et même joyeux, car notre corps a gagné des forces, et l'air que nous respirons est pur[2]... Une seule chose nous manque, c'est d'apprendre avec certitude que votre santé n'a point souffert : faites en sorte que je le sache, afin que j'obtienne encore cette joie et que je puisse en reporter la reconnaissance sur mon seigneur et très-doux fils Pergamius. Si vous voulez bien nous écrire, confiez-

1. Et tamen per ejus modi mare navigantes nihilo pejore statu sumus quam qui in portu jactantur. Chrys., *Epist.* 11 *ad Olymp.*

2. Nos enim et in commoda corporis valetudine et in animi hilaritate degimus. Id., ibid.

lui vos lettres, car c'est un ami sûr qui nous est sincèrement attaché et qui révère plus que personne vos vertus et votre piété. »

La route de Nicée à Cucuse par Césarée, seconde halte du voyage, traversait la Phrygie et une partie de la Cappadoce. Au sortir de Nicée et à quelque distance de cette ville, elle longeait le fleuve Sangarius, en remontait le cours, et pénétrait avec lui dans les deux provinces phrygiennes appelées Galaties. Dans le voisinage du fleuve, le pays, quoique pauvre, était habitable ; mais quand on se jetait dans l'intérieur, on ne trouvait que des plaines sans fin, d'une terre noire et bitumineuse qui ressemblait à de la cendre, et produisait pour tout fruit de sèches et maigres prairies[1]. Le voyageur n'y rencontrait que de rares habitations et d'immenses troupeaux de moutons d'une laine âpre et courte qui parcouraient la campagne sous la conduite de quelques bergers. Comme l'itinéraire de l'escorte lui prescrivait d'éviter les villes, elle ne s'arrêtait guère que dans des villages où on trouvait pour toute nourriture du pain dur et moisi qu'il fallait faire détremper dans l'eau ; encore cette eau, tirée de puits profonds, était-elle saumâtre, nauséabonde, et plus propre à provoquer la soif qu'à l'éteindre. Quant aux bains dont Chrysostome avait besoin, on eut toutes les peines du monde à les lui procurer. Pendant la route, sa souffrance devint extrême, et la fièvre le reprit pour ne plus le quitter[2] ; ils avaient sur leur tête un soleil

1. Pline, *Hist. nat.*, VI, 9.

2. Continuis nimirum febribus dejectus. Chrys., *Epist.* 11 *ad Olymp.*

torride, sous les pieds une poussière presque aussi chaude, et nulle part un souffle de brise ou un arbre qui leur procurât quelque ombre. C'eût été peu encore, si l'inclémence du ciel n'eût été surpassée par celle des hommes. Tant que Chrysostome chemina dans la seconde Galatie, sur les terres du diocèse de Pessinonte, dont l'évêque Démétrius était son ami, et poursuivait même alors en Italie la défense de sa cause, il eut affaire à des populations incultes et peu hospitalières sans doute, mais qui ne lui montrèrent aucune malveillance. Il n'en fut pas de même dans la Haute-Galatie, sur les terres du diocèse d'Ancyre. Le métropolitain de cette ville, Léontius, avait été un des adversaires les plus acharnés de l'archevêque et l'orateur qui avait soutenu plus particulièrement au dernier concile la validité des canons d'Antioche. Il était vainqueur, mais la victoire ne l'avait point fléchi. En traversant les villages de sa juridiction, Chrysostome courut, à ce qu'il paraît, les plus grands dangers. Que se passa-t-il alors, et de quelles embûches parle l'histoire? Les populations ameutées par leur évêque se portèrent-elles à des violences, à des menaces de mort contre l'exilé? Léontius joua-t-il dans ces menaces et dans ces violences un rôle personnel? Nous l'ignorons. Un mot de Chrysostome peut nous porter à supposer toutefois que le péril avait été grand, et que, « échappé au Galate[1], » ainsi qu'il l'écrit à Olympias, il put saluer dans la Cappadoce une terre de délivrance.

1. Quum Galata illo qui etiam nobis pœne mortem minitatus est, defuncti, jam in Cappadociam ingredi pararemus.... Chrys., *Epist.* 14 *ad Olymp.*

Là en effet un tout autre spectacle s'offrit à lui. Ce n'étaient plus des bandes de forcenés venant l'assaillir, l'outrage à la bouche ; des populations respectueuses, dévouées, l'attendaient à son passage ou accouraient en foule au-devant de lui. Il y avait là des hommes et des femmes de toute condition, des moines, des vierges, des solitaires descendus de leurs montagnes, tous déplorant avec larmes l'état où ils le trouvaient réduit. On les rencontrait par troupes dans les villes, dans les villages, sur les chemins ; ils se disaient entre eux : « Mieux vaudrait que le soleil retirât sa lumière de la terre que de voir cette bouche d'or réduite au silence[1]. » Chrysostome s'efforçait de les consoler ; mais quand il leur disait : Ne pleurez pas ainsi pour moi, leurs larmes s'échappaient avec plus d'abondance encore : lui-même ne pouvait s'empêcher de pleurer avec eux. Un incident le frappa et le ramena cependant à de sérieuses réflexions. Comme il atteignait Césarée, des personnes s'approchant de sa litière vinrent lui dire à plusieurs reprises : « Le seigneur Pharétrius t'attend ; il parcourt déjà la route pour ne point manquer ta rencontre, car il ne souhaite rien tant que de te voir et de t'embrasser. Il rassemble même les moines de la ville pour célébrer ta bienvenue[2]. » Ces propos ne furent pas sans inquiéter Chrysostome. Pharétrius en effet, métropolitain de

1. Satius fuisset solem radios suos subtrahere quam Joannis os conticere. Chrys., *Epist.* 125 *ad Cyriac.*

2. Dominus Pharetrius te expectat ac quaquaversum iter facit ne tuo congressu fraudetur ; nihilque non operæ ac laboris suscipit quo te videat ac complectatur... Monasteria etiam tum virorum tum mulierum commovit. Chrys., *Epist.* 14 *ad Olymp.*

Césarée, était ce même évêque dont nous avons parlé lors du concile de Constantinople, et qui, n'osant pas venir condamner Jean ouvertement par crainte du peuple, avait mandé à la cour qu'il souscrivait d'avance à tout ce qu'on déciderait contre lui[1]. Non moins méchant que Léontius, Pharétrius était de plus hypocrite et peureux, capable de toute espèce de crime, pourvu qu'il le commît dans l'ombre et avec sécurité ; le premier avait l'audace du brigand, celui-ci la lâcheté de l'empoisonneur. L'itinéraire qui faisait passer l'exilé par Césarée pour le conduire à Cucuse le contrariait vivement, et le jeta dans une grande perplexité, car enfin, s'il le traitait mal, il ne répondait pas au sentiment de son clergé, presque tout entier joannite, et démentait la comédie de commisération que lui-même avait jouée depuis le décret de bannissement; s'il le traitait bien, il s'exposait aux vengeances de l'impératrice et perdait le mérite de sa lâcheté. Il louvoyait donc, attendant quelque événement qui le tirât de peine et le débarrassât de cet hôte incommode.

Il ne se trouva point à la porte de la ville, quoiqu'il l'eût annoncé, et ne fit point proposer à Chrysostome de descendre au palais épiscopal. Celui ci, comprenant ce qu'une telle conduite signifiait, accepta un logement qu'on lui proposa à l'extrémité même de Césarée[2]. Une nombreuse assistance composée d'habitants distingués de la ville, magistrats, bourgeois,

1. Civitate ne egressus quidem per litteras cum adversariis Joannis consentit. Pallad., *dial.*, p. 37.

2. Hospitium in extremo urbis recessu nactus sum. Chrys., *Epist.* 14 *ad Olymp.*

savants et moines, l'y avait précédé pour le saluer; le clergé métropolitain semblait s'y trouver au complet, moins l'évêque[1]. Chrysostome, exténué de fatigue, brûlé par la fièvre, avait moins besoin de compliments que de repos et de visiteurs que de médecins; il en demanda un. Il y en avait deux dans la compagnie; ils s'empressèrent près de lui, l'entourèrent des soins les plus attentifs, se montrèrent, en un mot, à son égard des cœurs secourables et affectionnés. Un d'eux insista même pour l'accompagner jusqu'à Cucuse. Ces honnêtes gens se nommaient Hymnétius et Théodorus. « Leur douce compassion, nous dit-il, lui fit autant de bien que leurs remèdes[2]. »

Il commença donc à respirer un peu, et il est curieux de voir dans ses épanchements d'amitié avec quelle joie d'enfant il compare les souffrances éprouvées tout le long de la route au calme dont il ressent les premières douceurs. « Non, s'écrie-t-il dans une lettre à Théodora avec moins de ménagement sans doute qu'il n'en eût mis avec Olympias, non, les prisonniers dans leurs cachots et les forçats dans leurs mines ne souffrent pas ce que j'ai souffert dans ce voyage et ce que je souffre encore par intervalles[3]. Dévoré par une fièvre continue et obligé pourtant de voyager jour et nuit, tour à tour accablé par la cha-

1. Mihi clerici omnes, populus, monachi, monachæ, medici affuerunt, et quibus perquam officiose acceptus sum, omnibus famulantibus et omnia mihi subministrantibus. Chrys., *Epist. 14 ad Olymp.*

2. A quibus non tam artis subsidiis quam commiseratione atque amicitia curabar. Id., ibid.

3. Iis qui ad metalla damnati sunt et in vinculis tenentur graviora et atrociora perpetimus. Chrys., *Epist.* 120 *ad Theodor.*

leur et consumé par le besoin de sommeil, je n'avais personne pour me venir en aide dans mon dénûment de toutes choses. Enfin je suis à Césarée comme le nautonier dans le port après l'orage; mais la bonace de ce port est impuissante à réparer tout le mal que m'a fait la tourmente, tant les jours précédents m'ont exténué! A Césarée, je me sentis revivre quelque peu; j'y bus de l'eau potable, j'y mangeai du pain qui n'avait ni dureté ni moisissure[1], je ne fus plus réduit à me baigner dans des fonds de tonneau, et je pus coucher dans un lit. J'aurais bien des choses à dire encore, mais je me contenterai de cela pour ne point trop vous émouvoir...»

Les nouvelles qu'il recueillit à Césarée ne levèrent que très imparfaitement le voile qui recouvrait pour lui les événements de Constantinople. La visite d'un ami qui venait de la ville impériale lui en apprit davantage; mais il vit avec chagrin qu'il ne lui apportait de lettres ni de l'évêque Cyriacus, ni de Tigrius, ni même d'Olympias. Les informations que lui donna le voyageur étaient d'une date assez vieille, et se taisaient sur ce qu'il voulait le plus savoir. Que devenaient tant d'amis dont il avait tant à apprendre et qui restaient silencieux? Il écrivit deux jours après à Olympias pour la réprimander doucement. «Voilà bien des lettres que je vous écris, lui disait-il, sur ce qui me concerne; mais les vôtres sont fort rares. Cela tiendrait-il à la difficulté de trouver des messagers? Je vous répondrai

1. Puram aquam bibi paucumque minime fœtidum ac prædurum comedi... Chrys., *Epist.* 120 *ad Theodor.*

non, car le frère du bienheureux évêque Maxime m'est venu voir il y a deux jours, et, quand je lui demandai s'il avait des lettres pour moi, il me dit qu'il n'en avait ni de vous, ni du prêtre Tigrius, ni de l'évêque Cyriacus et des autres prisonniers de Chalcédoine. Si vous savez quelque chose de leur sort, tâchez de me le mander. Quant à moi, je vais bien, et jouis jusqu'à ce jour d'une paix et d'une sérénité parfaites... Ne tourmentez pas mes amis sur ce qu'ils n'ont pu obtenir mon changement de résidence. Ils ont tout fait et ont échoué, je le veux, ils n'ont pu me venir voir, je l'admets; mais faut-il que j'admette aussi qu'ils n'ont pas pu m'écrire[1]? Témoignez ma reconnaissance à mes vénérables dames — les sœurs du très-digne évêque Pergamius — pour le zèle infatigable qu'elles déploient à mon intention. Je leur dois en effet les excellentes dispositions dont le gendre de ce seigneur, commandant militaire de la province, se montre animé envers moi, si bien que malgré ses hautes fonctions il a désiré me visiter ici. »

On aperçoit par cette lettre même que son âme était loin d'être aussi calme qu'il voulait le persuader à sa pieuse et bien-aimée fille. L'ignorance où les circonstances le tenaient de ce qu'il eût voulu savoir l'excitait contre ses amis : il se croyait négligé, oublié, tandis que ces mêmes amis souffraient pour lui; mais à la première lettre, au premier signe d'affection, les ombrages se dissipèrent, et il ne lui resta que les

1. Fortasse enim voluerunt nec potuerunt. Esto autem istud non potuerint; an etiam scribere non potuerunt? Chrys., *Epist.* 12 *ad Olymp.*

joies de l'amitié. Tel fut l'état de cette âme tourmentée et confiante jusqu'à la fin de son exil. Au reste il devait trouver à Cucuse, avec des nouvelles plus sûres et plus circonstanciées touchant les personnes et les événements, une abondance de lettres qui le dédommagerait amplement des privations qu'il avait subies durant son voyage[1].

Le repos, l'air salubre, le bon accueil des habitants de Césarée, améliorèrent rapidement son état; les soins d'Hymnétius et de Théodorus achevèrent de le remettre sur pied. « C'étaient, nous dit-il, de très-savants médecins et des cœurs dévoués. » La nouvelle qu'il allait résider à Cucuse ayant pénétré jusqu'en Arménie, un riche seigneur du pays, nommé Dioscorus, qui possédait une maison dans cette ville, s'empressa de la lui offrir et envoya son intendant au-devant de lui jusqu'à Césarée. Cependant l'affluence des visiteurs ne tarissait pas autour de l'exilé. Les premiers magistrats de la cité semblaient se faire un devoir d'y paraître, et le clergé lui fournissait toute une petite cour où l'évêque seul manquait. Des bruits venus jusqu'à Chrysostome lui firent connaître que l'humeur de ce collègue inhospitalier devenait de plus en plus âcre et malveillante à mesure que le séjour de son hôte se prolongeait. Tout lui déplaisait dans la présence du prisonnier, surtout la considération dont les plus hauts personnages l'entouraient et l'empressement de son propre clergé, où le métropolitain ne pouvait s'empêcher de lire une amère critique de sa

1. Voir ci-dessous, livre VII.

conduite. Il se mit en tête qu'on pourrait le soupçonner à la cour d'être complice de ces démonstrations, qui retombaient directement sur Augusta, et cette idée le fit frémir ; or la peur rendait Pharétrius féroce, quand elle ne le rendait pas lâche[1]. Il comptait donc avec impatience les jours qui s'écoulaient sans incident nouveau ; son cœur enfin se détendit lorsqu'il apprit que le départ était fixé pour un jour très prochain, et que l'escorte s'occupait des préparatifs. Chrysostome avait achevé sans doute la plus grande partie de son voyage, puisqu'il ne lui restait plus que cent vingt-huit milles, environ cinquante lieues à parcourir pour atteindre Cucuse ; mais ce qui restait était précisément le plus pénible. Le chemin, ouvert dans d'âpres vallées à travers le Taurus, réservait à un voyageur aussi débile des difficultés et des fatigues bien autrement grandes que celles qu'il avait éprouvées jusqu'alors. On disait d'ailleurs le pays qu'il devait traverser infesté en ce moment par des bandes d'Isaures. Cette dernière circonstance, loin d'attendrir le métropolitain de Césarée, semblait ne lui faire souhaiter que plus ardemment un départ immédiat. Enfin tout était prêt, et l'escorte allait se mettre en route, quand retentit la nouvelle qu'un parti d'Isaures avait paru presque en vue de la ville, fourrageant la plaine, coupant les blés mûrs, emmenant les paysans captifs dans la montagne ; on annonça même qu'ils venaient de brûler un des gros villages de la banlieue. Il n'y eut alors

1. Supra modum formidans ut larvas pueruli..., inepte in episcopatu sese gerens. Pallad., *dial.*, p. 37.

qu'un cri dans Césarée : « aux armes[1] ! » C'est ici le lieu de dire ce que c'était que ces Isaures, dont nous aurons lieu bien souvent de parler dans la suite de ce récit.

Au-dessus de ce labyrinthe de montagnes dont l'entre-croisement forme les provinces de Cilicie, d'Arménie et de Cappadoce, s'élève l'Isaurie, dont les cimes neigeuses dominent au loin les chaînes du Taurus et de l'Anti-Taurus, comme les murailles d'une immense citadelle. Ce lieu, défendu par des ravins affreux et par de longs hivers, semble avoir été prédestiné par la nature à être le repaire d'un peuple de brigands[2], et c'est sous ces couleurs en effet que les Isaures nous apparaissent dès les premiers temps de l'histoire. A l'époque des dynasties phrygienne et persane, non moins que sous les successeurs d'Alexandre, les Isaures furent l'effroi de l'Asie Mineure : tantôt, alliés avec les Ciliciens, ils infestaient de flottes de pirates les mers de la Cilicie et de la Grèce ; tantôt, suivant la ligne de leurs montagnes, ils allaient promener leurs dévastations par terre jusque sur les villes du Pont-Euxin[3]. Au déclin de la république romaine, Servilius les battit et se glorifia du surnom d'Isaurique ; Pompée leur fit éprouver une autre défaite sur mer. L'empire les con-

1. Ad nos subito affertur Isauros cum infinita hominum manu Cæsariensem agrum populari ac ingens quoddam oppidum incendisse cum ingenti clade. Chrys., *Epist.* 14 *ad Olymp.*

2. Isauri pro barbaris habentur et quum in medio romani nominis solo regio eorum sit, novo genere custodiarum, quasi limes, includitur, locis defensa, non hominibus. Tribel. Pol., *De XXX tyran.*, *de Tribelliano*, *ap. Script. rer. Aug.*

3. Pline, *Hist. nat.*, l. v, 13.

tint sans les dompter. Chaque fois qu'en Orient la révolte de quelque province ou de quelque légion venait troubler la paix publique, l'Isaurie ne manquait pas d'ajouter le fléau de ses déprédations à celui de la guerre civile.

Probus imagina, pour réduire ces féroces tribus, un moyen dont la politique moderne nous donnait encore tout récemment un exemple : après avoir forcé l'entrée de leurs montagnes, il en exporta les hommes, qu'il envoya peupler des déserts au pied du Caucase, garda les femmes, et y colonisa des légionnaires[1] ; mais il n'atteignit point son but. La séve native et les nécessités du climat l'emportant, les fils des vétérans mariés avec les femmes isauriennes devinrent de véritables Isaures, non moins indépendants, non moins voleurs, non moins redoutables que les autres[2]. On prit alors le parti de bloquer, pour ainsi dire, le pays par une ceinture de garnisons, et d'augmenter la force militaire des cités voisines. Au temps dont nous parlons, les forts de l'Isaurie étaient occupés par deux mille sept cents hommes de pied et quelques escadrons de cavalerie[3]. Ces forces avaient suffi pour maintenir la paix sous le grand Théodose ; mais la faiblesse de ses fils, l'invasion des Huns du Caucase, appelés par Rufin, puis l'agitation

1. Claude avait commencé avant lui cette expatriation. Isauros a suis semotos locis in Cilicia collocârat. Tribellius Pollio, *de Tribelliano*, *ap. Script. rer. Aug.*

2. Veteranis omnia illa quæ anguste adeuntur loca privata donavit, addens ut eorum filii ab anno octavo decimo, mares duntaxat et militia mitterentur, nec ante latrocinari quam militari discerent. Vopisc., *in Probo*, ibid.

3. Notitia imperii orientis. *Com. Isauriæ.*

causée par les querelles religieuses, qui allait toujours en croissant dans ces provinces, enhardirent les brigands, perpétuellement aux aguets : ils essayèrent des courses du côté de la Cilicie et jusqu'en Syrie. Leur apparition sur un point avait suffi pour répandre l'épouvante sur tous les autres, et tout le long de la route, depuis Nicée, Chrysostome avait entendu parler des Isaures. Il avait espéré pourtant leur échapper et atteindre son domicile futur de Cucuse avant que ces bandes, qui s'étaient portées jusqu'alors vers l'ouest et le midi, eussent changé la direction de leurs ravages.

A ce cri, « aux armes, voici les Isaures ! » tous les habitants de Césarée, jeunes ou vieux, coururent aux remparts : la garnison, le tribun en tête, fit une sortie contre les bandes disséminées dans la plaine[1] ; avant le coucher du soleil, ces braves et agiles soldats avaient tout balayé et refoulé les brigands dans la montagne. Cette journée fut pour la ville pleine d'émotion ; on y pourvut en toute hâte à des travaux de défense, car on ne doutait point que les fourrageurs qui venaient de se montrer ne formassent l'avant-garde d'une troupe plus considérable. De son côté, l'escorte de Chrysostome avait achevé ses préparatifs et se disposait à partir ; mais celui-ci se trouva pris d'un redoublement de fièvre, et d'ailleurs la circonstance invitait peu à se mettre en route. L'escorte se décida donc à rester quelques jours encore.

1. Adeo ut senes ipsi murorum custodiam susciperent... tribunus acceptis his militibus quos habebat, ex urbe excessit. Chrys., *Epist.* 14 *ad Olymp.*

La nuit se passa tranquillement ; le lendemain matin, à l'aube du jour, un vacarme effroyable se fit entendre dans le quartier habité par l'exilé et précisément devant sa maison. Ce vacarme était occasionné par une horde de plusieurs centaines de moines armés de pierres et de bâtons qui venaient enfoncer la porte de l'étranger, le jeter dehors avec ses gardes et les forcer de quitter à l'instant Césarée. Ils poussaient des clameurs féroces et menaçaient de les brûler vifs avec la maison, s'ils ne se mettaient en devoir de partir [1]. Les prétoriens tinrent bon et défendaient l'entrée ; mais les moines leur crièrent qu'ils n'avaient pas peur d'eux, qu'ils en avaient assommé bien d'autres, et ils brandissaient leurs bâtons avec des gestes insultants [2]. Vainement les officiers de l'escorte essayèrent de parlementer avec ces furieux, leur expliquant que le prisonnier était malade et pouvait à peine se traîner, que d'ailleurs les Isaures occupaient la route qu'il devait suivre ; les moines les interrompaient, criant à tue-tête : « Qu'il s'en aille, qu'il parte ! » Instruit de ce qui se passait, le préfet de la ville, Cartérius, se rend à la maison de Chrysostome afin de lui porter secours, et quelques notables le suivent. Il veut faire entendre raison aux moines ; ceux-ci le repoussent

1. Quum res eo loco essent, repente sub auroram monachorum cohors liceat enim mihi ad eorum furorem exprimendum hoc vocabulo uti ad hanc domum in qua eramus accesserunt, eam incensuros, nobisque extrema quæque mala illaturos minitantes, nisi abscederemus. Chrys., *Epist.* 14 *ad Olymp.*

2. Nam ipsis plagas denuntiabant et gloriabantur quod multos prætorios milites fœde verberassent. Chrys., *Epist.* 14 *ad Olymp.*

comme ils avaient repoussé les officiers de l'escorte[1]. Convaincu par tout ce qu'il voyait, par tout ce qu'il apprenait, que l'évêque de Césarée était le vrai provocateur du tumulte, et que ces gens n'agissaient que par ses ordres, il déclara qu'il allait le trouver et lui remontrer qu'on ne pouvait traiter ainsi l'hôte de la ville, et envoyer à une mort certaine un vieillard infirme et exténué ; il espérait, disait-il, obtenir de Pharétrius au moins deux jours de répit : autour de Chrysostome, personne ne le crut. Une sorte de trêve cependant résulta de l'intervention du préfet, et les moines retournèrent dans leur couvent. Chrysostome employa la soirée à envoyer chez ceux des prêtres qui le visitaient le plus fréquemment et lui témoignaient le plus d'affection, pour les engager à le venir voir, le conseiller, l'assister : aucun ne vint. Ils étaient tous absents, ou plutôt ils feignaient de l'être ; la peur les avait paralysés[2].

Le lendemain, la scène recommença avec des symptômes encore plus menaçants que la veille ; les moines avaient fait dans la soirée de nouvelles recrues, et ils arrivaient décidés à tout. Les officiers dirent alors à Chrysostome : « Nous sommes trop peu nombreux pour résister à ce troupeau de bêtes féroces ; nous y péririons honteusement. Mieux vaut affronter

1. Quod cum ad urbis præfectum illatum esset, ipse quoque domum, ut nobis opitularetur, accurrit. Verum ne ipsius quidem precibus monachi permoti sunt, sed ipse quoque elanguit. Chrys., *Epist.* 14 *ad Olymp.*

2. Nec presbyterorum ullus opem nobis atque auxilium ferre audebat... Sese abdebant et occultabant, nec, cum a nobis accerserentur, obtemperabant. Id., ibid.

les bandes des Isaures que de rester au pouvoir de ces misérables. Nous t'en conjurons donc, très-saint père, mettons-nous en route sans tarder[1].» Chrysostome ordonna de préparer le mulet qui portait sa litière, et ils partirent. Il était alors midi. Une foule consternée ou indignée, proférant des malédictions contre l'évêque, garnissait les rues où ils passèrent[2]. Hors des portes, Chrysostome reconnut plusieurs ecclésiastiques qui s'étaient postés là, comme en cachette, pour lui adresser un dernier adieu : il s'aperçut qu'ils pleuraient. Un d'eux, s'approchant de la litière, lui dit : « Va et hâte-toi, car ta vie n'est plus en sûreté ; tombe, s'il le faut, au pouvoir des Isaures, pourvu que tu échappes aux nôtres ; tout vaut mieux pour toi que ce qui se passe ici[3]. » Pendant que ce prêtre parlait, une dame de Césarée que Chrysostome avait vue quelquefois et qui se nommait Séleucie vint prier l'exilé de s'arrêter dans sa villa, qui n'était éloignée que de cinq milles[4], et près de la route qu'il parcourait. « Il pourrait y passer la nuit, disait-elle, et se reposer tout à son aise. Les Isaures étaient assez loin déjà pour qu'on n'en

1. Prætorii milites ad nos confugerunt, meque rogarunt atque obsecrarunt ut etiamsi in Isaurorum manus nobis veniendum esset, tamen eos his belluis liberarem. Chrys., *Epist.* 14 *ad Olymp.*

2. Hora ipsa meridiana in lecticam me conjiciens illinc excessi, universa plebe lamentante, ejulante, horum rerum auctorem exsecrante. Id., ibid.

3. Posteaquam autem ex urbe excessi, quidam etiam clerici, venientes lento gressu, lugentes nos prosequebantur... « Abi, obsecro : in Isauros etiam incide, modo e nobis elabaris. Nam quocumque incideris, tuto incides, modo manus nostras effugias. » Id., ibid.

4. Ut in ipsius suburbanam villam quæ quinque passuum millibus ab urbe distabat me conferrem. Id., ibid.

entendît plus parler, et quant aux moines, ils n'oseraient certes pas l'aller chercher jusque-là. » Chrysostome, ressaisi par la fièvre, accepta; des domestiques qui accompagnaient la dame furent chargés d'introduire l'escorte dans la villa, et Séleucie retourna vers Césarée.

La villa de Séleucie était une vaste habitation rurale composée d'une maison de plaisance et de logements de colons et de fermiers groupés autour d'un château fort, sorte de donjon, qui servait de demeure particulière au seigneur et de lieu de refuge pour tout le monde en cas de péril. L'intendant offrit à Chrysostome de l'y loger : celui-ci refusa, se croyant parfaitement en sûreté dans la maison de plaisance, d'après les paroles mêmes de Séleucie; mais la maîtresse était revenue, ne montrant plus la même sécurité, car, à l'insu de ses hôtes, elle recommanda à l'intendant de faire armer ses serviteurs et les colons de ses autres villas pour repousser une attaque possible des moines pendant la nuit[1]. L'intendant fit ce qu'elle lui ordonnait et n'en dit rien à Chrysostome. Or voici ce qui était advenu dans l'intervalle. Séleucie rentrait à peine à Césarée que Pharétrius, informé de ce qu'elle avait fait, la manda près de lui pour lui adresser des reproches et l'obliger par de graves menaces à mettre dehors à l'instant l'hôte qu'elle avait reçu sous son toit[2].

1. Procuratori suo mandavit... uti ex aliis suis villis agricolas cogeret atque ita cum monachis manum conferret. Chrys., *Epist.* 14 *ad Olymp.*

2. Acriter instabat Pharetrius, graves in eam minas jactans eamque cogens atque impellens ut me etiam e suburbio ejiceret. Chrys., ibid.

La dame se récria contre une pareille injonction, sortit indignée, et courut à la villa prendre les mesures dont nous avons parlé ; mais l'évêque la demanda de nouveau avec instance et elle revint. On ignore ce qui se passa dans cette seconde entrevue, et si Pharétrius ne fit pas craindre à cette femme de se trouver compromise dans un complot contre l'impératrice et l'empereur; le fait est qu'elle le quitta épouvantée et résolue enfin à obéir. On était arrivé la seconde moitié de la nuit, et Chrysostome commençait à goûter un peu de repos, lorsqu'un prêtre nommé Evethius, qui l'avait suivi depuis Césarée, entra précipitamment dans sa chambre, et le réveillant en sursaut : « Lève-toi, lui dit-il, lève-toi, je t'en conjure, les Isaures sont là[1] ! » Et avant que Chrysostome eût eu le temps de reprendre ses sens et de l'interroger, Evethius enleva tous les effets de l'exilé et l'entraîna dehors. L'escorte était déjà sur pied, et le mulet attelé à la litière ; personne d'ailleurs n'était là pour prêter assistance ; la maison de Séleucie se trouvait dans un désarroi complet ; on n'y parlait que des Isaures; les uns s'armaient, les autres se cachaient ; l'escorte était abandonnée à elle-même, elle se procura un guide comme elle put.

C'était une nuit sans lune et d'une obscurité tellement épaisse qu'on ne distinguait rien à quelques pas de soi[2]. Chrysostome fit allumer les torches ; Evethius

1. Evethius presbyter me e somno excitans magno cum clamore hæc dicebat : « Surge, obsecro, adventant barbari nec longe absunt. » Chrys., *Epist. 14 ad Olymp.*

2. Nox illunis erat, nox media, caliginosa, tetra ; id quod etiam nos in summam consilii inopiam conjiciebat. Id., ibid.

accourut les éteindre, disant qu'elles serviraient de fanal aux brigands[1]. Sous l'empire des mêmes frayeurs, le guide chargé de les conduire prit, à ce qu'il paraît, un chemin détourné qui rejoignait plus tard la grande route, mais n'était qu'un sentier raboteux, taillé dans le roc et embarrassé de pierres roulantes ; on n'y avançait qu'à tâtons. Le mulet qui portait la litière fit un faux pas et tomba sur les genoux ; la secousse lança Chrysostome hors de son siége et l'envoya sur un des côtés de la voie, étendu tout de son long et sans mouvement[2]. Evethius, sautant à bas de son cheval, vint le relever et le crut mort. Chrysostome reprit enfin ses sens, et, soutenu ou plutôt traîné par les mains du prêtre, il essaya de marcher, c'est-à-dire, suivant son expression, « de ramper, » car ils ne savaient tous deux où mettre le pied et ne voyaient pas où ils allaient[3]. Chrysostome, découragé, voulait retourner à la ville, où ses compagnons et lui, répétait-il, ne trouveraient pas plus de souffrances qu'ils n'en pouvaient redouter chez les Isaures ; on le calma, et il finit par remonter dans sa litière. Les Isaures ne parurent point, et le convoi continua son voyage de cinquante lieues à travers les pentes abruptes, les précipices et les torrens, péniblement sans doute, mais sans aventures qu'on ait

1. Faces accendi jussi... verum has quoque presbyter exstingui jussit, ne barbari, aiebat, lucis splendore exciti, in nos impetum facerent. Chrys., *Epist.* 14 *ad Olymp.*

2. In genu lapsus, me qui lectica inclusus eram, humi prostravit, parumque abfuit quin interirem. Chrys., ibid.

3. Deinde exsurgens tractim ambulabam, Evethio presbytero manibus me tenente... atque ita manu ductus vel, ut rectius loquar, pertractus, reptabam. Id., ibid.

jugées dignes d'être mentionnées. Chrysostome atteignit de cette façon Cucuse, soixante-dix jours après avoir quitté Constantinople. Pharétrius triomphait donc! Il pouvait écrire à la cour que les saints moines des couvents de Césarée, ne pouvant soutenir la vue d'un ennemi de l'impératrice, avaient chassé l'exilé de leur ville, l'obligeant de fuir au milieu de la nuit. Il espérait pouvoir ajouter prochainement que la main de Dieu, pour le complet châtiment de ses crimes, avait conduit Jean sous le fer des Isaures, qui l'avaient tué ou emmené captif dans leurs cavernes. L'impératrice sans doute reconnaîtrait les services d'un évêque qui l'avait délivrée de l'ombre même de son ennemi.

L'image de cette nuit funèbre resta gravée en traits effrayants dans l'imagination de Chrysostome. Il n'aimait point à en parler, et, quand il s'y voyait contraint, il ne le faisait qu'avec une réserve qui décelait encore l'épouvante. Dans les épanchements intimes de l'amitié, il en envoya le récit à Olympias, et c'est ce récit que nous avons suivi, mais en même temps il recommandait à sa très-chère et très-pieuse diaconesse de garder tout cela pour elle seule, bien que les soldats de l'escorte pussent en remplir la ville entière de Constantinople, puisqu'ils avaient eux-mêmes couru les plus grands dangers. « Qu'ils fassent ce qu'ils voudront, ajoutait-il, cela ne me regarde pas; je désire seulement qu'on n'apprenne pas ces choses de vous, et que vous imposiez même silence à ceux qui voudraient vous en parler[1]. » Il donne de sa réserve un motif

1. Cæterum ex te nemo id resciscat : imo etiam eos qui narrabunt, comprime. Chrys., *Epist. 14 ad Olymp.*

plein de charité, à savoir que le clergé de Césarée l'avait traité généralement avec affection, et que, plusieurs membres de ce clergé se trouvant actuellement à Constantinople, on ne manquerait pas de les rendre responsables en quelque sorte du crime de leur évêque, ce qui serait injuste de tout point. Il allait même jusqu'à atténuer la légitime indignation que méritait la conduite de ce dernier, se rejetant sur la faiblesse de son caractère et sur la jalousie qu'avait dû lui causer l'accueil chaleureux des habitants de Césarée et de ses prêtres mêmes pour l'exilé. Il lui échappe cependant, dans cette lettre à Olympias, un mot qui fait frissonner dans la bouche d'un homme tel que lui. « Je suis maintenant à Cucuse, lui dit-il, bien vu de tout le monde et en sûreté : ne craignez pas pour moi les Isaures, que l'hiver emprisonne dans leurs montagnes ; quant à moi, je ne redoute rien que les évêques, un petit nombre excepté[1]. »

III.

Pendant que le vrai pasteur de l'Église de Constantinople, l'archevêque légitime de tous les catholiques fidèles, gagnait, à travers tant d'aventures diverses, la prison de son exil, le faux pasteur, l'intrus, Arsace en

1. De Isauris autem nihil est quod post hac metuas ; etenim in regionem suam sese receperunt : multoque tutior hic sum quam cum Cæsareæ essemus. Neminem enim tam metuo quam episcopos, paucis relictis. Chrys., *Epist.* 14 *ad Olymp.*

un mot, faisait peser sur ces mêmes fidèles le poids de toutes les rigueurs ecclésiastiques et civiles. Malgré l'acharnement d'Optatus et son habileté féroce, l'information sur le crime d'incendie n'aboutissait pas; on n'avait pu obtenir aucun aveu, et Arcadius, las de tant de cruautés inutiles, inclinait enfin vers la clémence. Il rendit, à la date du 29 août 404, plus de deux mois après l'ouverture des enquêtes, un décret qui confessait franchement l'inanité de la procédure et ouvrait les prisons aux détenus. Les évêques, clercs, moines ou laïques incarcérés sous cette accusation furent donc relâchés, mais à la condition de quitter la ville impériale et de se rendre dans leur domicile particulier comme dans une sorte d'exil. Tel fut le sort des évêques Eulysius et Cyriacus et des clercs de Constantinople, anciens compagnons de Chrysostome, arrêtés avec lui sur le chemin de Nicée et traînés ensuite de cachot en cachot; leur ordre de mise en liberté n'était après tout qu'une sentence de bannissement.

La joie causée par ce décret au corps entier des joannites fut de bien courte durée, car un autre décret, à la date du 11 septembre, ouvrit contre les schismatiques une persécution non moins rude et non moins injuste que la première. Deux crimes religieux, le schisme et l'hérésie, avaient pris place dans la loi romaine depuis les empereurs chrétiens. Le schisme légal était la séparation d'avec l'Église officielle reconnue par le prince, de la même façon que l'hérésie légale était l'adoption d'un symbole autre que celui de la croyance professée par le prince, ce qui n'empêchait pas qu'aux yeux de l'Église et sous l'autorité des

canons, ces mots de schisme et d'hérésie ne reçussent des applications très-différentes de la définition légale. Ainsi, dans ce cas particulier, les schismatiques de la loi n'étaient pas ceux de l'Église, au moins de la minorité qui défendait le droit hiérarchique et les règles disciplinaires, minorité appuyée en Occident par le sentiment de l'Église romaine et d'un grand nombre d'évêques occidentaux. Pour le parti de Chrysostome, l'église d'Arsace était le schisme ; pour le parti d'Arsace, le schisme était dans les joannites et dans leurs réunions. On se rejetait donc d'un côté à l'autre ces mots de schisme et de schismatiques ; mais les joannites, qui avaient le prince contre eux, eurent aussi contre eux la loi, et le parti qu'ils traitaient eux-mêmes de schismatique le leur fit bien voir dans l'application du décret du 11 septembre 404.

L'histoire nous dit que ce fut Arsace qui, voyant ses basiliques presque désertes et les catholiques de Constantinople s'obstiner à tenir des assemblées séparées, sollicita lui-même du prince l'emploi des moyens de rigueur[1]. Des soldats furent préposés à la chasse des joannites dans les bois, dans les montagnes, dans les édifices abandonnés de la banlieue de Constantinople ; on dispersa les assemblées à coups de pierres et de bâton[2], le cirque de bois fut pris et repris ; des domiciles privés furent violés pour y surprendre des prêtres et des fidèles en contravention. Suivaient les comparu-

1. Pallad., *dial.*, p. 38.

2. Tribunus itaque cum militibus in congregatos impetum facere jussus, plebem fustibus et saxis cædens, fugere compulsit. Sozom., VIII, 23.

tions devant le juge, les incarcérations, la question pour la révélation des complices. Une des choses qui éloignaient le plus les joannites d'un rapprochement avec ce qui était pour eux le schisme, c'est qu'on les obligeait, à leur entrée dans les basiliques, d'anathématiser Chrysostome; ils préféraient à une pareille tyrannie les fers, les cachots, la torture. Quand les peines corporelles ne leur étaient pas appliquées, on leur faisait payer des sommes qui les ruinaient[1]. On alla jusqu'à condamner à l'amende les corporations quand un de leurs membres était surpris dans les assemblées prohibées, ou les maîtres quand leurs serviteurs ou leurs esclaves se rendaient coupables du même crime, les constituant ainsi gardiens de l'exécution de la loi. Toutes ces mesures iniques et cruelles, prises sur la sollicitation d'Arsace, justifiaient assez les termes énergiques dont se servait l'exilé, quand il écrivait qu'on avait livré la direction de l'Église à un loup, non à un pasteur; à un pirate, non à un pilote, et que la santé des âmes était confiée aux soins non d'un médecin, mais d'un bourreau[2].

Toutefois la persécution ne continua pas longtemps avec cette intensité, ou Arsace y prit une part de moins en moins directe. Au fond, ce vieillard n'était pas né persécuteur; il ne possédait ni l'activité ni la passion nécessaires pour être un Hérode ou un Néron : c'était tout simplement un ambitieux de peu de conscience,

1. Nobiliores vero et eos qui Joannis partes ardentius tuebantur, custodiæ tradidit. Sozom., VIII, 23.

2. Lupum pro pastore, prædonem pro gubernatore, carnificem pro medico. Chrys., *Epist.* 2 *ad Olymp.*

et, quand il crut avoir acquitté suffisamment envers l'impératrice la dette de son épiscopat, il voulut en jouir et se reposer. Acacius, Antiochus, Sévérien et les autres « cabaleurs et sycophantes de Jean, » suivant un surnom bien mérité, eurent beau le stimuler et le réprimander; il les laissa dire et ne fit rien. Quelques écrivains religieux vont même jusqu'à louer sa douceur, comme si l'on pouvait donner le nom d'une vertu à la mollesse et à l'inertie égoïstes. Antiochus et ses collègues avaient imaginé un plan qui devait leur soumettre tous les évêques de l'Orient au moyen d'un triumvirat des patriarches d'Alexandrie, d'Antioche, de Constantinople, auquel l'empereur attribuerait tout pouvoir sur les autres églises, et Arcadius y avait consenti. L'exécution de ce plan enveloppant dans le même réseau les joannites de toutes les provinces, le schisme, lui disaient-ils, sera sûrement étouffé. Quand il fallut se mettre à l'œuvre avec un homme aussi mou qu'Arsace, les cabaleurs y renoncèrent pour la reprendre en temps plus favorable, ainsi que nous le verrons bientôt. Arsace se trouva donc en butte à une double attaque de la part des joannites et de celle des anti-joannites. Si les premiers prétendaient qu'il avait la faconde d'un poisson et la chaleur oratoire d'une grenouille, comme après tout le poisson, qui ne parle pas, s'agite et nage, les seconds le qualifièrent, d'après leur rancune, de vieux tronc pourri et de soliveau[1].

Il se passa pourtant sous l'épiscopat de ce soliveau un événement considérable; l'impératrice mourut le

1. Vetus truncus. Simeon, ap. Niceph. Cal., XIII, 26.

6 octobre, trois mois et demi après l'expulsion de Chrysostome; elle rendit l'âme au milieu d'inexprimables douleurs, en accouchant d'un enfant mort. On raconta que l'enfant avait déjà cessé de vivre depuis trois jours, et tombait en putréfaction[1] sans qu'aucun art humain pût délivrer la mère, lorsque par une inspiration désespérée celle-ci fit appel aux remèdes surnaturels. Un magicien mandé au palais lui apposa sur le ventre certains caractères magiques dont l'effet fut, dit-on, de faire sortir l'enfant; mais la mère mourut à l'instant même[2]. Quatre mois plus tôt, cet événement aurait remué tout l'empire et changé peut-être la face de l'Église d'Orient. Aujourd'hui que les faits étaient consommés, Chrysostome en exil, ses ennemis maîtres de toutes les positions ecclésiastiques, l'émotion générale fut à peine sensible. Les évêques de cour la regrettèrent, et son mari seul la pleura. Le faible Arcadius, habitué à porter son joug, ne pouvait se faire à l'idée de n'être plus mené; mais il trouva dans son entourage d'autres tyrans qui surent continuer les traditions d'Eudoxie.

Dans le parti joannite, cette mort si imprévue, si rapprochée du départ de Jean et marquée d'un cachet si tragique, fut regardée comme un châtiment de Dieu. Un concours bizarre d'autres événements qui sem-

1. Cum uterum ferret jamque partui esset vicina, fœtus in utero extinctus est; ac cum vellet senii, id frustra fecit, totosque dies quatuor mortuus fœtus in utero retentus computruit, atque uteri quoque abscessum effecit. Cedren., p. 334.

2. Cumque neque exiret fœtus et dolorum finis non esset, quidam litteras magicas superposuit : quare et statim ejecit mortuum fœtum et simul animam miserrime efflavit. Id., ibid.

blaient se rattacher à celui-ci par le lien d'une cause commune servit à donner à tout ce qui se passait une apparence de fatalité ou de justice divine. Beaucoup de ceux qui avaient poursuivi Chrysostome ou l'avaient condamné furent frappés de mort ou de maladies étranges dans l'espace de quelques mois. Les joannites aimaient à récapituler ces faits comme une preuve de la sainteté de leur cause, et les autres ne les entendaient pas sans une secrète terreur. Palladius, le biographe et l'ami de Chrysostome, leur a consacré un long passage de ses *Dialogues*, et l'histoire ecclésiastique ne craint pas de leur reconnaître un caractère surhumain. Ainsi un des évêques, juge impitoyable de l'exilé au concile de Constantinople, se tuait raide quelque temps après en tombant de cheval; un autre, atteint d'une hydropisie purulente, était dévoré tout vivant par les vers; un troisième, malade d'un érésipèle de mauvaise nature, rendit l'âme au milieu d'épouvantables démangeaisons; un autre, accusateur et calomniateur de Jean, éprouva une telle enflure de la langue, qu'il ne pouvait respirer qu'à grand'peine, et avant d'être entièrement suffoqué il écrivit sur ses tablettes, pour que tout le monde le sût, qu'il subissait la peine de son crime[1]. Il y eut encore divers accidents de ce genre dont la superstition tira parti. Le plus grave sans contredit fut la mort de Cyrinus de Chalcédoine. Cet évêque, comme on l'a vu, s'était montré ennemi acharné de Chrysostome avant même que la persécu-

1. Alius inflata, ut aiunt, lingua cum febre vehementi... in pugillari confessionem scripsit. Pallad., *dial.*, p. 63.

tion ne fût commencée. Égyptien et créature de Théophile, on eût dit qu'il respirait toutes les passions du patriarche d'Alexandrie. Dans un conciliabule qu'il tenait chez lui avec quelques autres évêques antérieurement au synode du Chêne, cet homme, très-violent dans son allure et très-agité en ce moment, s'était choqué contre Maruthas, évêque de Mésopotamie, qui l'avait blessé grièvement en lui marchant sur le pied. La plaie s'envenima malgré tous les remèdes, mais n'empêcha pas le patient de venir cabaler contre Jean au concile de Constantinople; il fut même un des quatre ou cinq évêques qui prirent sur leur tête, pour rassurer l'empereur, la responsabilité de sa déposition. Après le concile, Cyrinus alla de plus mal en plus mal : la gangrène se mit à son pied, qu'il fallut couper, puis à la jambe, qu'il fallut couper aussi, puis à l'autre pied, tant ses humeurs et sa chair étaient corrompues. Le second pied ayant été retranché comme l'autre, la gangrène gagna les intestins, et Cyrinus expira dans d'effroyables tortures[1]. « Voilà, s'écriaient les joannites et même beaucoup de gens d'un esprit moins exalté, voilà la responsabilité qu'avait appelée sur lui Cyrinus[2] ! »

L'imagination de l'empereur ne fut pas la dernière, comme on le pense bien, à s'émouvoir de ces rappro-

1. Putrefacto pede necesse habuit eum abscindere. Neque enim id semel factum est, sed sæpius iterata sectio : totum enim corpus depascebat vis mali. Socr., VI, 19.

2. Plerique affirmabant Cyrinum hæc passum esse propter probra et convicia quæ in Joannem conjecerat. Socr., VI, 19. — Et cernere erat divinitus immissam iram variis pœnis bellum inferentem. Pallad., *dial.*, p. 23.

chements; une suite de fléaux naturels dont Constantinople fut accablée sur ces entrefaites acheva de l'épouvanter. La ville fut ébranlée à plusieurs reprises par des tremblements de terre tellement violents que les chroniqueurs ont cru devoir leur donner place dans leurs livres. En même temps des orages se succédaient à de courts intervalles; la foudre tomba plusieurs fois dans l'enceinte des murs, tandis qu'une grêle d'une grosseur prodigieuse détruisait les moissons sur quelques milles alentour. Il n'en fallait pas davantage pour persuader à l'empereur que le courroux du ciel était véritablement déchaîné contre lui et contre ses sujets, et il écrivit à un solitaire d'une sainteté reconnue qui habitait le mont Sinaï, pour obtenir ses prières, toutes-puissantes, disait-on, auprès de Dieu. Ce solitaire se nommait Nilus, et l'Église l'honore encore aujourd'hui sous le nom de saint Nil.

Nilus n'avait pas toujours été un pauvre moine caché au fond d'un désert. Il avait brillé à la cour du grand Théodose par la fortune, l'élégance des manières, la beauté du corps, par un esprit honnête et droit qui l'avait fait surnommer le Sage. Juste appréciateur de ses rares qualités, Théodose lui confia des postes importants, et entre autres la préfecture du prétoire d'Orient. Il s'était marié à une jeune femme qu'il aimait, et avait eu d'elle deux fils. Un matin, cet homme si favorisé de tout ce que le monde recherche déposa ses honneurs, dit adieu à sa femme, et partit, emmenant avec lui un de ses fils. Où allait-il? Il allait chercher la paix de l'âme que le monde ne lui avait point donnée, et consacrer son fils à Dieu sur quelque

montagne solitaire, comme le patriarche Abraham sur es hauteurs de Moria; mais il attendait que le ciel lui indiquât sa demeure. Les déserts de l'Égypte et de la Syrie ne lui plurent pas; ils étaient trop peuplés de moines et trop voisins des villes; il ne s'arrêta que dans le grand désert d'Arabie, sur une des pentes du mont Sinaï. Il y trouva quelques anachorètes en petit nombre, vivant épars dans des cavernes: il les réunit, en attira d'autres, et avec l'argent qui lui restait de sa fortune, il construisit une église et un monastère au lieu dit *le Buisson,* parce que c'était là que Dieu avait apparu à Moïse dans un buisson ardent. Le monastère voulut avoir Nilus pour abbé. Dans son nouvel état, l'ancien préfet du prétoire se distingua par des vertus austères dont la pratique s'unissait en lui à des connaissances profanes étendues et à de fortes études sur les Écritures, si bien que Nilus devint l'oracle des moines de son temps. On disait, tant il était prévoyant et secourable, que Dieu lui avait conféré le don de prophétie avec celui des miracles, et qu'il n'avait jamais rien refusé à ses prières.

Arcadius, qui l'avait connu enfant à la cour de son père, crut pouvoir recourir à lui avec confiance pour qu'il détournât la colère de Dieu suspendue sur la ville impériale et sur lui-même ; mais Nilus refusa de prier. « Comment veux-tu, lui répondit-il avec une sainte liberté, que j'ose prier pour une ville qui mérite par tant d'actes coupables la justice de Dieu qui la menace, une ville où le crime s'appuie sur l'autorité des lois, et qui a banni le très-heureux Jean, la colonne de l'Église, la lampe de la vérité, la trompette

du Seigneur? Tu demandes que je prie pour elle; mais tu le demandes à un esprit trop accablé d'affliction par l'excès des maux qu'elle a commis[1]. » Il lui dit encore dans une autre lettre : « Tu as banni Jean, la plus grande lumière de la terre, sans en avoir aucune raison, et pour t'être laissé aller trop légèrement aux mauvais conseils de quelques évêques dont l'esprit n'est pas sain[2]. Songe donc à toi, et après avoir privé l'Église catholique des pures et saintes instructions qu'elle recevait de lui, reconnais du moins ta faute et repens-toi. » Arcadius ne se repentit point. Les fléaux de la nature s'étaient çalmés, et le prince, avec son insouciance habituelle, reprit le train des affaires, trouvant plus doux les mauvais conseils de ses flatteurs que les dures paroles qui lui venaient du Sinaï. Bientôt même, sous ses nouveaux maîtres, il oublia le gouvernement d'Eudoxie. La persécution ne vivait plus; mais l'esprit de persécution, les passions jalouses et haineuses subsistaient toujours, et continuèrent à pousser le faible empereur dans la voie où elles l'avaient jeté.

Cependant Arsace mourut le 1er novembre 405, dans le seizième mois de son épiscopat et la quatre-vingt-deuxième année de son âge, laissant le siége de Constantinople vacant pour la seconde fois depuis le départ de Chrysostome. On ne le pleura guère : les persécutions de son début ajoutées à l'inactivité du reste de sa vie ne lui méritaient ni les larmes des orthodoxes ni celles

1. Quomodo a me petis ut orare digner... cum ipse pene fulguritus sim moeroris igne. Nil, *Ep.* 233 *ad Arcad.*

2. Prae multa levitate ab insanis quibusdam episcopis persuasus. Id., *Ep.* 232 *ad Arcad.*

des schismatiques. On peut lire encore le jugement des contemporains sur son compte dans une sorte d'oraison funèbre burlesque recueillie par un écrivain des temps postérieurs. « Arsace mourut donc après avoir vécu seize mois sur le siége épiscopal sans y avoir fait œuvre d'homme vivant, lâche et engourdi qu'il était par nature, ou plutôt il n'existait plus depuis longtemps quand la mort le visita. O honte! quel successeur, et de qui? Un vieux tronc substitué par un caprice des princes à un rameau vigoureux et fiorissant, un vieillard de quatre-vingts ans meilleur à placer sur un tombeau que sur un trône, un fou et un sot, inepte quand il parlait, stupide quand il voulait penser à quelque chose de raisonnable, plus comparable à une pierre, à une bûche qu'à un être animé, digne tout au plus de passer sa vie dans le coin d'une chambre ou dans un lit, inutile à lui-même et aux autres, et indigne de regret. Tel fut Arsace, et tel il sortit de ce monde[1]. »

On ignore si l'évêque Sévérien ou quelque autre de la faction des sycophantes de Jean se présenta aux suffrages du peuple et du clergé pour la succession d'Arsace; l'histoire nous dit seulement que les compétitions furent nombreuses, et les luttes tellement acharnées que l'interrègne dura quatre mois. Au bout de ce temps, le choix s'arrêta sur un prêtre de Constantinople qui portait aussi au front le sceau de la bête, car il avait témoigné plusieurs fois contre

1. Proh! pudor! quis cui? Vir octogesimum supergressus annum, tumulo magis quam throno appositus, delirus quidam ac desipiens, ad dicendum quidem ineptissimus, ad cogitandum autem stupidissimus, ad faciendum vero ignavissimus. Simeon, ap. Niceph., XIII, 28.

l'évêque légitime au concile du Chêne et pressé sa condamnation. Trop d'ecclésiastiques en effet s'étaient compromis dans les dernières luttes, et les passions hostiles étaient trop prononcées pour qu'on pût s'attendre à voir nommer ou un joannite ou un homme tant soit peu soupçonné de l'être.

Le nouvel élu, nommé Atticus, était un Arménien originaire de Sébaste, où il avait passé son enfance parmi des moines macédoniens qui tenaient alors en ce lieu, suivant l'expression d'un écrivain ecclésiastique, « boutique de leur philosophie[1]. » Devenu homme, l'Arménien quitta son pays, vint à Constantinople, et se laissa facilement convertir au catholicisme, plus par prudence que par doctrine, si l'on on croit le même historien. Il entra bientôt dans les ordres, et l'archevêque d'alors, soit Nectaire, soit son successeur, l'attacha à son église. Le jeune Macédonien, rompu aux études subtiles de son couvent sur la nature du Saint-Esprit et sa place dans la sainte Trinité, avait grandement négligé les lettres profanes et fit rire à ses dépens dans cette Église savante des Grégoire de Nazianze et des Chrysostome, où les discours de Démosthène et d'Isocrate marchaient presque de pair avec les psaumes de David et les épîtres de saint Paul. Atticus fut donc taxé d'ignorance par ses confrères. Il apportait d'ailleurs avec lui un terrible accent arménien qui eût gâté dans sa bouche l'éloquence même. Ces désavantages l'affectèrent à ce point qu'il n'osait

1. Sub quibusdam monachis Macedoniæ heresim sectantibus qui tum Sebastæ philosophiæ suæ officinam habebant. Niceph. Cal., XIII, 29.

pas improviser et apprenait ses sermons par cœur[1]. Aussi ne trouva-t-il point de tachygraphe pour les recueillir, quoiqu'ils continssent, au fond, de très bonnes choses[2]. Comme il était homme de résolution, il prit un moyen énergique de se corriger et de railler à son tour ses détracteurs. Se confinant dans une retraite absolue, il se mit à étudier nuit et jour, à l'insu de tout le monde, les grands modèles de la littérature hellénique, et à corriger par des efforts sur lui-même ce que sa prononciation arménienne avait de trop choquant pour des Grecs, puis un beau jour il reparut dans la société de ses collègues, parlant mieux qu'eux d'Aristote et de Platon, et pouvant presque passer pour un Athénien[3]. Tout le monde s'inclina devant cette volonté de fer, et Atticus dès lors jouit d'un grand crédit, comme homme de conduite cependant beaucoup plus que comme homme de science[4]. Il fut, sans trop se mettre en avant, un des meneurs des dernières cabales contre l'archevêque Jean, et c'est ce qui valut à sa candidature l'appui des évêques de la cour lorsque ses chances favorables commencèrent à se dessiner. Nommé vers la fin de février 406, il fut ordonné, comme Arsace, dans l'église des Apôtres, qui servait de basi-

1. Orationes a se compositas quas memoriter didicerat, in ecclesia recitabat. Socr., VII, 2.

2. In concionibus vero ecclesiasticis mediocris, adeo ut sermones illius non digni qui exscriberentur... viderentur. Id., ibid.

3. Probatissimos quosque veterum scriptores lectitavit. Sozom., VIII, 27. — Tum demum quum idiota seu rudis esse videretur,... eos etiam qui erudite cum eo agerent, fefellit. Niceph., XIII, 29.

4. Natura magis quam disciplina prudens, in rebus agendis summæ fuit dexteritatis. Sozom., VIII, 27.

lique principale, tandis que Sainte-Sophie sortait peu à peu de ses ruines. Avec un pareil homme, l'occasion parut bonne à la faction des sycophantes de reprendre et de réaliser enfin ce grand plan de domination générale ou plutôt d'oppression des Églises d'Orient que l'indolent Arsace avait laissé dormir dans ses mains. C'est ici le lieu de dire ce qu'était ce plan, et quelles effroyables douleurs l'exécution d'un pareil dessein fit tomber sur les catholiques des provinces.

La séparation que nous avons vue se former dans l'Église de Constantinople après la seconde condamnation de Chrysostome avait passé dans les diocèses voisins, puis dans toutes les provinces, et chaque église avait actuellement son parti joannite, qui maintenait la communion avec l'archevêque exilé, et son parti anti joannite, qui acceptait la communion de l'archevêque intrus. Les deux partis s'y faisaient la guerre, comme à Constantinople, avec un redoublement de vivacité qui répondait au tempérament asiatique ou syrien. En Syrie surtout, patrie du grand homme dont l'infortune aujourd'hui remplissait le monde, comme autrefois son génie, la cause joannite comptait de chauds partisans parmi les évêques et les clercs, et principalement dans la masse du peuple. Or les persécuteurs se disaient avec raison qu'on n'aurait gagné qu'une demi-victoire, si l'on étouffait ce qu'ils appelaient le schisme à Constantinople en le laissant se développer ailleurs, et ils imaginèrent le moyen suivant de l'extirper dans tout l'empire. Ils proposèrent à l'empereur d'établir dans les trois grands patriarcats de l'Orient trois centres de communion religieuse auxquels tous les évêques

d'une certaine circonscription seraient tenus de se rattacher sous peine de déposition et d'expulsion violente au besoin ; les trois patriarches étaient de plus investis du pouvoir de nommer eux-mêmes d'autres évêques à la place des récalcitrants. Leurs droits s'étendaient jusque sur la composition des clergés des villes, et toute résistance était punie d'excommunication ecclésiastique accompagnée de pénalités civiles ; c'était en un mot la plus affreuse tyrannie pesant sur toutes les Églises, leur droit électoral supprimé, leurs libertés abolies, leur dignité foulée aux pieds. Les ressorts de ces potentats comprenaient, outre l'étendue de leur juridiction métropolitaine, certains territoires annexés ; ainsi le patriarche d'Alexandrie avait sous son pouvoir l'Égypte et très-probablement encore la Palestine ; le patriarche d'Antioche devait régner sur la Syrie, l'Arabie et la plus grande portion de l'Asie Mineure ; le reste des Églises ressortissait au patriarche de Constantinople. Le faible Arcadius s'était empressé de donner la sanction légale à cette usurpation des droits ecclésiastiques, et il avait reconnu le triumvirat par une loi rendue du vivant d'Arsace, le 18 novembre 404. Cette loi est curieuse, et fera voir quelles étaient à cette époque les relations de l'Église et de l'État. Elle se divisait en deux parties d'après le dire des historiens, l'une concernant les assemblées des fidèles hors des lieux consacrés, l'autre les peines réservées aux évêques dissidents.

La première était ainsi conçue : « Que les gouverneurs des provinces soient avertis qu'ils doivent empêcher les assemblées illicites de ceux qui, méprisant

les églises sacro-saintes, essayent de se réunir autre part, et qu'en outre ceux qui séparent leur communion de celle d'Arsace, de Théophile et de Porphyre (très-révérés pontifes de la loi sacrée) doivent être mis hors de l'Église comme schismatiques[1]. — Donné à Constantinople le 14 des calendes de décembre, sous le sixième consulat d'Honorius Auguste et celui d'Aristénetus. » La seconde partie de la loi, laquelle ne se trouve pas dans le code, mais a été reproduite par les écrivains contemporains, portait ces dispositions : « Si quelqu'un des évêques refuse de communiquer avec Théophile, Arsace et Porphyre, qu'il soit chassé de son siége, et que ses biens soient confisqués tant en argent qu'en propriétés foncières[2]. »

Ces lois oppressives que la mollesse d'Arsace ne lui permettait guère d'appliquer reçurent une nouvelle vie sous Atticus, qui porta dans l'exécution de ces mesures toute la rigidité de son esprit opiniâtre et froid, tandis que Porphyre, nouveau patriarche d'Antioche, y mettait les violences éhontées qui ont flétri à jamais son nom. Il est souvent difficile, quand on étudie l'histoire des dissensions religieuses, d'accepter comme tout à fait véridique l'appréciation des hommes d'un parti faite par des écrivains du parti contraire, et notre temps démontre assez qu'il peut en être de même

1. His qui ab Arsacii, Theophili, Porphyrii, reverendissimorum sacre legis antistitum communione dissentiunt, ab ecclesia procul dubio repellendis... *Cod. Theod.*, L. XVI, t. IV, l. 5.

2. Si quis episcoporum cum Theophilo, Attico, Porphyrio communicare noluerit, extorris ecclesia esto et facultatibus privatur. Niceph., XIII, 30.

dans l'ordre politique ; toutefois le jugement porté sur Porphyre par tous les écrivains ecclésiastiques du temps semble si bien confirmé par sa conduite dans des faits avérés qu'on ne court pas grand risque de calomnier ici un mort en répétant ce que disaient de lui les vivants.

Porphyre avait mené dès son enfance l'existence la moins conforme à l'état qu'il voulait embrasser, et ses instincts pervers, nous dit un historien, entretenus et nourris avec un soin tout paternel, n'avaient fait que se développer avec l'âge[1]. Débauché, coureur de futilités et de spectacles, passionné pour les mimes et vivant familièrement avec eux, ce qui était le comble du déshonneur, même pour un laïque, il cultivait en outre les sciences occultes et passait pour magicien[2]. En dépit de ces pratiques qui l'eussent dû exclure pour toujours du sacerdoce, il y parvint néanmoins à force d'intrigues et de bassesses, car il était souple, insinuant, flatteur des grands, habile à déguiser sous un air riant et satisfait les haines jalouses qui rongeaient son âme. Porphyre était déjà vieux à l'époque de nos recits[3]. On eût malaisément soupçonné à un pareil prêtre, toléré plutôt qu'accepté dans le sacerdoce, l'ambition de l'épiscopat ; il l'avait pourtant, et comme il sentait aussi qu'il ne pouvait être qu'un évêque de

1. Vir quidem grandævus, non minus improbitate veterator, quippe quæ cum illo diligenti cura nutrita caluerat, quam ætate vetulus. Niceph. Cal., XIII, 30.

2. Præstigiatoribus et aurigis atque iis qui inhonesto motu cum distorto crure veteres fabulas exhibent, præesse et convivari solitus. Pallad., *dial.*, p. 57.

3. Theodoret., V, 35.

hasard, il guettait soigneusement l'occasion. Dès le commencement des querelles entre Chrysostome et les deux conciles, il s'était posé en ennemi de l'enfant d'Antioche, dépassant tout le monde dans l'exagération de ses attaques, et cherchant à compenser par la notoriété des passions de parti l'obscurité de son mérite et le mépris dû à son caractère.

Sur ces entrefaites et vers le temps où Chrysostome partait pour son second exil, le vieil évêque d'Antioche, Flavien, s'éteignait après une longue maladie, et le parti joannite perdait en lui un appui considérable; aussi la lutte paraissait devoir être très-vive pour le choix de son successeur. Sévérien de Gabales et ses deux complices ordinaires, les sycophantes Acacius et Antiochus, tous trois Syriens, partirent de Constantinople comme pour regagner leurs diocèses; mais, se glissant secrètement dans Antioche, ils s'y cachèrent afin d'observer par eux-mêmes ce qui allait se passer et d'intervenir au besoin[1]; ils s'étaient munis d'ailleurs d'ordres et de pleins pouvoirs de la cour pour faire agir dans un sens ou dans l'autre l'autorité civile et l'autorité militaire. Le moment de l'élection approchant, les compétiteurs se présentaient en grand nombre. Le clergé se scindait en deux parts; mais le peuple penchait en masse du côté du prêtre Constance, cet ami de Chrysostome dont nous avons parlé à propos de la mission de Phénicie, et qui devait la faveur populaire non moins à ses vertus personnelles qu'à sa

1. Nam cum exsilio Joannis concurrerat mors Flaviani. Pallad., *dial.*, p. 55.

fidélité pour l'exilé. Porphyre, au milieu de ces débats, gardait sa place d'homme de parti, prêchant l'exclusion de tous les joannites, et ce ne fut que par des distributions d'argent considérables dans les dernières classes du peuple ou dans le bas clergé qu'il révéla sa propre candidature. On ne la prit pas d'abord au sérieux, tant l'homme était jugé indigne; pourtant Sévérien et ses compagnons, convaincus de son habileté, s'abouchèrent secrètement avec lui, et leur pacte donna au projet de Porphyre une consistance qui lui manquait[1]. Il fut reconnu dans ce petit conciliabule qu'on ne pouvait réussir que par surprise; on se distribua les rôles, les évêques de la cour prévinrent le commandant de la force armée, et on se tint sur ses gardes pour saisir aux cheveux l'occasion.

Il devait se célébrer sous peu de jours, dans le bourg de Daphné, le lieu des divertissements d'Antioche, une grande représentation de jeux dits olympiques, où l'on faisait passer en revue sous les yeux des spectateurs la vie et les travaux d'Hercule, avec force courses hippiques et luttes de pugilat[2]. Or on connaît la passion des Antiochiens pour les jeux scéniques, les courses de chars et les combats d'athlètes, et Porphyre savait bien qu'une fois assis sur les bancs d'un cirque ou en face d'un amphithéâtre de mimes aucun d'entre eux ne se dérangerait, même pour l'affaire la plus importante. Tandis que les habitants, grands et petits, païens et chrétiens, désertent la ville pour gagner le

1. Pallad., *dial.*, p. 58.

2. Olympica... enim vocantur certamina quæ ab Hercule instituta quarto quoque anno celebrantur. Pallad., *dial.*, p. 58.

bois de Daphné[1], il ramasse de son côté, au moyen de ses émissaires, plusieurs centaines de gens du peuple et quelques clercs, ses âmes damnées, et il se dirige avec eux vers l'église, où les trois évêques l'avaient précédé. A son arrivée, on ferme les portes, on s'empare des vases sacrés; un simulacre de nomination a lieu, il s'agenouille, et les évêques l'ordonnent. Tout cela se fit avec une telle hâte qu'on n'acheva même pas les prières de l'ordination, tant on craignait quelque surprise ou le retour fortuit du peuple[2]. Sévérien et ses amis quittèrent alors précipitamment l'église, puis la ville, pour aller se réfugier dans les montagnes voisines et de là dans leurs diocèses, car ils appréhendaient la colère des habitants quand leur fraude serait découverte[3]. Le soir en effet, les Antiochiens, revenus des jeux, furent fort étonnés d'apprendre qu'ils avaient un évêque, et que cet évêque était Porphyre. La chose ne leur plut point; mais ne sachant encore que résoudre, ils passèrent la nuit à se consulter. Le lendemain matin, la résolution était prise, et une foule irritée se porta vers la maison épiscopale, où Porphyre s'était barricadé et faisait mine de

1. Quum urbs tota more recepto ad spectacula in luco Daphnes effusa esset. Niceph., XIII, 30. — Mulierum greges una cum populis ut ita dicam effervescunt ad Daphnem. Pallad., *dial.*, p. 58.

2. Cum in ecclesiam irrupisset simul cum memoratis episcopis et clericis paucis, clam ordinatur, clausis januis, multa cum festinatione. Pallad., l. c. — Adeo autem illis ea res deproperata est ut receptos ritus plurimos in sacra ordinatione prætermiserint. Niceph. Cal., XIII, 30.

3. Porro Severianus et socii accepto pretio per montes et invia loca fugere. Pallad., *dial.*, p. 58.

se bien défendre, aidé de ses clercs et de ses domestiques. Un siége commença donc, et des gens du peuple amoncelèrent contre la maison de la paille et du bois pour y mettre le feu et brûler l'évêque avec l'évêché[1]. La force armée avertie accourut à temps pour sauver l'évêque, et dégagea la place à grands coups d'épée. La bataille recommença les jours suivants, mais avec un plus grand déploiement de troupes ; bref, Porphyre fut installé sur le trône pontifical par les soldats. Conformément aux intentions de la cour, le gouverneur ordonna au clergé et au peuple de se rendre à l'église sous la menace des pénalités édictées par le décret impérial ; le peuple en grande partie refusa, il essaya de faire des litanies dans les rues en portant devant lui le signe de la croix ; le gouverneur (c'était un certain comte Valentin) fit charger la litanie comme une émeute de séditieux ; la croix fut renversée dans le tumulte et foulée sous les pieds des chevaux[2].

D'Antioche, les mécontents se portèrent dans la campagne ; on les y pourchassa, et les scènes de violence qui avaient déshonoré et ensanglanté Constantinople et sa banlieue se renouvelèrent dans la métropole de la Syrie. Appuyé par l'autorité civile et par les

1. In crastinum consurrexere ac confluxere simul omnes cum igne et sarmentis, Porphyrium atque ædes ejus delere volentes. Pallad., *dial.*, p. 58. — Ignem et materiam aliam incendio aptam manibus rapientes et congerentes... Ipsum simul cum episcopali domo comburere volentes. Niceph. Cal., XIII, 30.

2. Porphyrius vero et Valentinus comes cum armatis ecclesiam orthodoxorum deprædabantur, tremendum crucis signum pedibus conculcantes. Pallad., *dial.*, p. 58.

exécutions militaires, le nouveau patriarche opprima non-seulement le clergé de son église, mais celui des églises voisines. Ce fut une révolution dans toute la province ; il suscitait partout des cabales, il faisait expulser les évêques ou les déposait lui-même pour en nommer de nouveaux, et alors on vit des scandales qui dépassaient de bien loin ceux qu'avait réprimés Chrysostome dans l'Asie Mineure. L'épiscopat était à l'encan, on le demandait, on l'offrait, on le marchandait comme une chose vénale dans un marché public, et le plus indigne était toujours le plus recommandé par Porphyre. Des vols, des spoliations de biens ecclésiastiques, des énormités contre les canons, se passèrent dans ces exploitations de la dignité épiscopale et de la fortune des églises. On nommait, on ordonnait des gens inconnus ou sans garanties, et on ne savait bientôt plus qui on avait ordonné. Toutes les règles ecclésiastiques étaient bouleversées. Pour obtenir des évêques corrompus, on corrompait d'abord les électeurs, clercs ou laïques, et les moyens les plus bas étaient mis en usage. Des tables étaient dressées dans les rues, des repas publics servis à tout venant, de l'argent distribué. « Autrefois, dit avec amertume un écrivain du temps, les apôtres se préparaient par la prière et le jeûne à la sainte opération d'une élection d'évêque ; on s'y prépare aujourd'hui par la débauche et l'ivresse ; les églises sont devenues des foires où chaque candidat à l'épiscopat ou au sacerdoce vient étaler ses promesses et ses cadeaux[1]. » Un autre ajoute

1. Quas enim ordinationes cum jejunio et oratione et probatione

qu'il s'abstiendra de dire combien d'évêques furent déposés, combien d'autres mis à leur place, combien de corrupteurs infestèrent les églises. « Ce sont choses trop tristes, dit-il, pour être enregistrées dans l'histoire. » Il y en eut une néanmoins tellement scandaleuse que l'histoire a dû l'enregistrer, ce fut la nomination d'un eunuque, ancien esclave et maintenant domestique d'un tribun, homme impur, chargé de crimes, et que les catholiques appelaient « l'abomination de la désolation[1]. » Ce misérable fut élu évêque d'Éphèse à la place d'Héraclide, ancien diacre de Chrysostome. « Et l'on n'eut pas honte, s'écrie l'auteur que nous citons, de poser l'Évangile sur la tête d'un pareil monstre[2]. » Tels furent les débuts de ce patriarcat de Porphyre, qui lui valurent l'honneur d'être désigné par un décret impérial comme un des trois types de la foi catholique en Orient.

Arsace, qui avait comme archevêque de Constantinople la primatie dans le triumvirat, laissait ces saturnales ecclésiastiques se passer en Syrie sans paraître s'en émouvoir ; Atticus, plus habile, fit succéder à des exécutions capricieuses une persécution savante, réglée, systématique, et la même méthode fut appliquée dans toute l'étendue de l'empire d'Orient. D'abord un second décret impérial fut rendu qui, en renouvelant les dis-

cleri Petrus et Joannes faciebant : illi contra per crapulam et ebrietatem, atque miseranda dona. Pallad., *dial.*, p. 55.

1. Ordinato ab iis Victoris tribuni eunucho in sede episcopi eum collocarunt. Pallad., ibid.

2. Qui enim non horruerunt evangelium scelesto capiti imponere Id.; ibid.

positions pénales du premier, substituait le nom d'Atticus à celui d'Arsace ; on procéda ensuite à une épuration générale des évêques et des clergés, diocèse par diocèse, chaque patriarche présidant aux opérations dans sa circonscription territoriale. Les évêques convaincus d'être de la communion joannite furent déposés, renvoyés de leurs églises, livrés à la justice séculière comme des coupables. Ceux que l'on ne faisait que soupçonner d'être fauteurs de l'archevêque Jean, ou qui, sans refuser de communiquer avec les patriarches du triumvirat, conservaient cependant des liens avec les joannites, étaient transférés dans d'autres diocèses, et la bassesse ne les sauvait pas toujours[1]. On reléguait des évêques de Syrie, de Cappadoce, de l'Asie proconsulaire, sur des siéges situés en Thrace ou dans le Pont, et réciproquement. Ces translations s'appliquèrent même aux moines : on faisait passer ces solitaires d'une région de l'empire dans une autre, et pour des enfants du désert c'était souvent la mort. Des évêques déposés, les uns, ceux qu'on redoutait le plus, étaient incarcérés, bannis, mis sous une surveillance plus cruelle que celle des geôliers des prisons civiles, sous la surveillance des patriarches leurs ennemis. D'autres étaient traités avec plus de ménagements : on se contentait de les ruiner par la confiscation de leurs biens, puis on leur disait de subsister comme ils pourraient. Dans ce nombre, les uns eurent recours à la charité des fidèles ; de nobles âmes les vêtaient et les

1. Reliqui autem episcopi de communione Joannis, omni spe abjecta, alii quidem communicarunt Attico et in alias Thraciæ ecclesias translati sunt ; alii vero delitescunt. Pallad., *dial.*, p. 77.

nourrissaient, et on cite un évêque déposé qui, reçu secrètement chez un de ses collègues, y fut trois ans sans descendre les degrés de sa chambre, tant il craignait de compromettre son hôte [1]. D'autres prirent des métiers pour vivre du travail de leurs mains ; l'évêque Brison, frère de Palladius d'Hellénopolis, cultiva lui-même un petit champ qu'il possédait [2]; un évêque de Troade acheta une barque, et vécut, sur les côtes de la mer Égée, du produit de sa pêche [3]; à l'inverse de Pierre, qui de pêcheur de poissons s'était fait pêcheur d'hommes, de pêcheur d'hommes il se fit pêcheur de poissons. Au milieu de cette misère qui affligeait les catholiques d'Orient, beaucoup cherchaient à se réfugier en Occident ; mais le passage de la mer n'était pas facile, et souvent on les arrêtait sur leur route. Un diacre et un prêtre envoyés par Chrysostome, de son exil de Cucuse, pour remettre une lettre au pape Innocent, cherchèrent longtemps sur la côte d'Asie une occasion de s'embarquer, et ils disparurent avec leur lettre.

Dans ce désarroi général, beaucoup d'Églises faiblirent et se résignèrent à la communion des triumvirs. Celles qui résistèrent jusqu'au bout sont glorifiées par l'histoire. Dans ce nombre, on compte celles de Carie, qui se concertèrent pour envoyer leur profession de foi au pape Innocent, celles de Palestine, qui,

1. Per totum triennium de scala domus suæ non descenderunt precationibus vacantes. Pallad., *dial.*, p. 77.

2. Terram propriis manibus fodiens. Pallad., ibid.

3. Silvanus, sanctus episcopus, Troade piscatur et piscatu vivit. Id., ibid.

malgré les divisions qui les déchiraient, chassèrent le prêtre qui leur apportait une sommation du triumvirat, celles de Cilicie, celle de Pessinonte, en Phrygie, et d'autres encore. La cour ayant tenté d'intimider ou de séduire l'archevêque de Thessalonique, dont l'Église restait attachée au domaine spirituel de l'Occident, quoique son territoire, ainsi que toute l'Illyrie orientale, appartînt depuis Théodose au domaine civil d'Orient, le courageux évêque répondit : « Je suis en communion avec l'Église de Rome; ce que fera cette Église, je le ferai. » Les évêques et les clercs venus de Constantinople et de la Grèce continentale en Italie, et que les Asiatiques essayaient de rejoindre, formaient à Rome comme un petit peuple qui sollicitait instamment, au nom du malheur et au nom du droit, la justification de Chrysostome ; là se préparait, ainsi que nous le verrons bientôt, une nouvelle phase de ce grand procès, qui de l'Orient étendait son importance sur le monde entier.

L'Église orientale, on doit l'avouer, avec sa servilité, ses perpétuelles dissensions, les jalousies, les complots, les crimes de ses évêques (j'hésitais à écrire ce mot, mais il m'est imposé par les faits), cette Église, dis-je, faisait bien les affaires de celle d'Occident, et travaillait de son mieux à la domination de sa rivale. Il y avait à peine vingt ans que dans le second concile œcuménique les Pères réunis à Constantinople et l'empereur Théodose lui-même reprochaient aigrement au pape et aux évêques italiens de venir s'ingérer dans leurs affaires, qui ne les regardaient point, et les avertissaient de s'en abstenir désormais ; maintenant,

grâce à tant de fautes accumulées, les catholiques orientaux, traqués entre un gouvernement trop mêlé aux choses religieuses et un triumvirat de despotes ecclésiastiques, ne voyaient plus de recours et d'espérance de justice qu'en Occident[1]. L'ancre de salut était devenue, pour cette moitié du monde chrétien, l'ancre de la barque de Pierre, et de même qu'au milieu des tempêtes du lac de Génésareth Pierre criait à son maître : « Sauvez-nous, Seigneur, car nous périssons! » ces catholiques opprimés, ces évêques fugitifs, ces diacres et ces prêtres enchaînés dans les mines ou dans les prisons et le grand exilé lui-même, ce Démosthène de l'éloquence chrétienne, s'écriaient, les bras tendus vers Rome : « Successeur de Pierre, sauve-nous! »

1. On peut consulter là-dessus mon *Saint Jérôme*, t. I, l. 3.

LIVRE VII.

Cucuse; sa situation son climat. — Chrysostome accepte la maison de Dioscorus accommodée pour lui. — La diaconesse Sabiniana, sa tante, vient demeurer avec lui. — Apreté de l'hiver; souffrances de l'exilé. — Ses lettres de consolation à Olympias. — De la maladie de la tristesse d'après les livres juifs et chrétiens. — Chrysostome combat la tristesse d'Olympias. — Elle vient de deux causes : la mauvaise situation de l'Église et leur séparation. — Olympias ne doit pas se scandaliser des maux de l'Église, ne connaissant pas les secrets desseins de Dieu. — La vie de Jésus-Christ et celle des apôtres n'ont été qu'un grand scandale pour le monde. — Leur séparation lui est cruelle : des amitiés spirituelles dans le christianisme : exemple tiré de saint Paul. — Visites que reçoit Chrysostome à Cucuse. — Il veut remonter la propagande chrétienne en Phénicie; ses efforts, sa correspondance. — Il envoie aux missionnaires des reliques tirées d'Arabissus. — Les Goths catholiques perdent l'évêque qu'il leur avait donné et lui en demandent un autre.— Le diacre Modowar envoyé vers lui. — Il entreprend la conversion de la Perse; progrès du christianisme dans ce pays. — Rapports de Maruthas avec le roi Iezdjerd. — Chrysostome appelle à lui Maruthas, qui refuse de le joindre.

404 — 405

I

Cucuse, où s'acheminait Chrysostome, était une petite et pauvre ville, ou plutôt une bourgade fortifiée, placée dans une profonde vallée du Taurus, au point de jonction des routes qui conduisaient de Cappadoce en Perse et des provinces syriennes dans l'Arménie supérieure. Comme station militaire, elle n'était pas sans importance : une garnison nombreuse et ordinairement bien choisie y veillait à la sûreté des rares voyageurs en passage et à la protection des habitants. Rien de plus désolé que ce pays, où l'on apercevait à peine de loin en loin quelques hameaux groupés autour d'une

maison de maître; quant à la ville, elle était dénuée de toute ressource, même pour les premiers besoins de la vie[1] ! Un climat insupportable régnait dans la vallée, où l'on passait sans transition d'une chaleur lourde et étouffante, température de l'été, à des froids d'hiver excessifs[2], et l'hiver commençait à Cucuse dès que la neige envahissait les hautes cimes du Taurus. Le flanc des montagnes, à perte de vue, était couvert d'épaisses forêts et percé d'une multitude de cavernes où aurait pu loger à l'aise tout un peuple de troglodytes. On montrait dans le nombre celle où les persécuteurs ariens, au temps de l'empereur Constance, avaient enfermé un autre exilé de Constantinople, l'archevêque Paul, pour l'y laisser mourir de faim, et où ils l'avaient ensuite assassiné, parce qu'ils trouvaient sa mort trop lente. C'est dans cet affreux tombeau, au milieu de ces funèbres pronostics, que l'impératrice Eudoxie avait fait reléguer Jean Chrysostome.

Il approchait de la ville, lorsqu'il vit accourir au-devant de sa litière un homme empressé de lui parler; c'était Dioscorus[3], qui lui avait fait offrir sa maison par un de ses serviteurs à Césarée, et qui venait en personne la lui offrir de nouveau. Dioscorus, riche citoyen de Cucuse, possédait à la ville une maison bien accommodée pour l'hiver et munie de tout ce qui pouvait combattre le froid, et près de la ville une autre mai-

1. Nec forum nec venale quidquam hæc urbs habet. Chrys., *Epist.* 14.

2. Cœli intemperies... neque enim æstas nobis minus quam frigus molesta est, ut quæ frigoris acrimoniam in contrarium imitetur. Id, ibid.

3. Dominus meus Dioscorus hic erat. Chrys., *Epist.* 13 *ad Olymp.*

son qu'il se proposait d'habiter pendant le séjour de son hôte[1]. Il expliqua toutes ces choses à Chrysostome, qui avait déjà accepté son offre à Césarée et se confondait en remercîments, quand un second personnage intervint. C'était un envoyé de l'évêque (car Cucuse, si petite qu'elle fût, avait un évêque), lequel mettait à la disposition de l'exilé la demeure épiscopale et sa propre chambre, la seule probablement qui fût convenable pour un tel hôte dans ce modeste palais. « Je ne sais, en vérité, écrivait à ce propos Chrysostome, s'il ne m'eût pas donné en sus son trône d'évêque et son église, tant cet homme se montra pour moi bon et hospitalier[2]. » Le banni que les évêques, tout le long de sa route, n'avaient guère habitué à de pareils traitements, en fut touché jusqu'aux larmes ; mais il avait promis à Dioscorus et resta fidèle à sa promesse.

Adelphius (c'était le nom de ce bon évêque) trouva un digne rival dans le gouverneur de la ville appelé Sopater, magistrat honnête et grave « qui est un père pour ses administrés, écrivait l'exilé, et s'est montré plus que cela pour moi[3]. » Aussi recommande-t-il à Olympias les fils de cet excellent homme qui étudiaient dans les écoles de Constantinople. Tout le monde au reste, suivant l'exemple des deux chefs de la petite cité, s'efforça d'adoucir ce que la pauvreté et la rudesse

1. Domum nobis ad tolerandam hiemem idoneam exstruit. Chrys., *Epist.* 13 *ad Olymp.*

2. At vero urbis hujusce episcopus perquam humaniter nos excepit, tantamque erga nos caritatem præ se tulit, ut etiamsi fieri potuisset throno quoque suo nobis cessurus fuerit. Chrys., *Epist.* 125 *ad Cyriac.*

3. Plus officii erga nos exhibuit quam a patre postulandum videretur. Chrys., *Epist.* 64.

du pays avaient de cruel pour un vieillard malade. C'était à qui lui enverrait des villas voisines les choses nécessaires à son établissement, et sa porte était pour ainsi dire assiégée par les propriétaires ou leurs intendants. Il éconduisait avec douceur cette foule obligeante. « Dans ce pays où l'on manque de tout, disait-il à ses amis, moi seul je ne manque de rien. » Un riche Syrien d'Antioche, propriétaire aux environs de Cucuse, avait chargé son intendant de porter à Chrysostome les produits de ses fermes. « Merci de tout cela, répondit-il au maître ; je ne garde que votre amitié, c'est d'elle seule que j'ai besoin. » Les petites villes, on le voit, lui portaient bonheur plus que les grandes, et les villages plus que les métropoles, siéges de tant de jalousies, d'ambitions et de lâchetés.

Son escorte le quitta après l'avoir installé. Il chargea de ses lettres pour Constantinople les deux officiers prétoriens, Anatolius et Théodorus, devenus ses amis et ses protégés dans la ville impériale. Il y en avait une pour Olympias et deux autres pour l'eunuque Brison et Péanius. Ces dernières furent confiées particulièrement à Théodorus, à qui elles devaient servir d'introduction près de ces hauts personnages toujours bien en cour. Les lettres à Péanius et à l'eunuque étaient plutôt de simples billets brefs et assez froids dans les termes ; ils portent l'empreinte des ombrages conçus par l'exilé contre ces cœurs fidèles auxquels il rendit bientôt pleine justice. Il leur annonçait son arrivée à Cucuse, ajoutant qu'il y était bien, et demandant en grâce qu'on l'y laissât, attendu qu'il s'était trop mal trouvé des voyages et qu'il redoutait

plus un nouveau changement que la mort même.

La lettre à sa chère Olympias avait été écrite le lendemain de son arrivée. Son langage est le même au sujet de Cucuse, où il désire rester, car tout dans ce lieu lui promet la paix, et il est trop faible pour être ballotté de résidence en résidence, au milieu des aventures. « Que personne donc, ajoute-t-il, n'ait la malencontreuse idée de me tirer d'ici, dans l'intention de m'accorder une faveur. Que si, par grâce inouïe, on me donnait le choix d'une résidence suivant mon cœur, si l'on m'accordait une ville maritime voisin de Constantinople, par exemple Cyzique ou Nicomédie (c'étaient les deux exils dont il avait été question pour Olympias)[1], gardez-vous de refuser; pour tout autre lieu, combattez-en la pensée avec votre prudence ordinaire; ce serait à mes yeux un vrai malheur. Je me repose du moins ici d'âme comme de corps, à tel point que deux jours m'ont suffi pour faire disparaître les suites les plus fâcheuses de mon voyage[2]. »

Dans cette lettre, il raconte à sa douce confidente l'histoire lamentable de son séjour à Césarée, de son trajet de cette ville à Cucuse, des souffrances qui l'ont assailli sous la main de ses ennemis, acharnés à sa perte, et sous la menace perpétuelle des brigands. « Trente jours durant et même davantage, lui disait-il, je n'ai cessé

1. Si videris ipsis in animo esse, non longe isthinc (Constantinopoli), maritimam aliquam urbem, puto Cyzicum non longe a Nicomedia me evehere, hoc accipe. Chrys., *Epist.* 13 *ad Olymp.*

2. Hic enim in magna quiete animique remissione versamur : ita ut etiam contractam omnem in itinere molestiam biduo absterferimus. Id., ibid.

de lutter contre une fièvre dévorante, et c'est ainsi que j'ai parcouru cette longue et pénible route, sans compter d'autres infirmités non moins cruelles et mes faiblesses d'estomac[1]. Vous devinez ce que je suis devenu au milieu d'une telle accumulation de souffrances, sans médecin, sans médicaments, sans possibilité de me procurer des bains et les choses même les plus indispensables à la vie, ne goûtant de repos ni jour ni nuit, et en alerte perpétuelle à cause des Isaures. Je puis vous confesser tout cela maintenant que tout cela est fini, et je vous en parle sans réticence. Pour rien au monde, je ne l'eusse fait plus tôt, de peur de vous causer trop de chagrin. Aujourd'hui cette nuée de maux s'est dissipée, cette épaisse fumée s'est évanouie; aussitôt que j'eus mis le pied à Cucuse, j'ai jeté bas la maladie et son cortége. Me voilà en pleine santé, délivré de la crainte des brigands par la saison qui s'approche, protégé d'ailleurs par une bonne garnison, décidée à les recevoir rudement s'ils se présentent. Quoique la contrée que j'habite soit bien solitaire et bien sauvage, toutes choses abondent autour de moi. Le cher et respectable Dioscorus se multiplie pour me faire plaisir, si bien que je suis obligé de réclamer sans cesse contre les prodigalités dont il use à mon profit ; a cause de moi, il s'est transporté à sa villa[2], et cela pour être plus à même de m'entourer de soins et

1. Triginta propemodum dies aut etiam amplius, cum acerbissimis febribus collactari non destiti. Atque ita longum hoc et molestum iteragebam aliisque item gravissimis stomachi morbis obsessus. Chrys., *Epist.* 13 *ad Olymp.*

2. Quippe nostra causa etiam ex ædibus suis migravit ut nos omni officii genere complecteretur. Id., ibid.

mieux disposer à mon usage sa maison de ville pour l'hiver. La bienveillance de tous répond à la sienne... Aussi il ne me reste plus qu'un sourd ressentiment de mes souffrances, comme après une violente tempête de la mer les flots continuent à s'agiter, quand déjà les vents ne soufflent plus et que le calme s'est rétabli dans l'air. »

On était alors au commencement de septembre, et la neige tardait à se montrer sur les montagnes du Taurus ; aucun froid ne se faisait donc sentir encore dans la vallée. Cette douce température, jointe à la bienveillance qu'il lisait sur tous les visages, rendit à l'exilé force et contentement; il sembla renaître, et pour Chrysostome les impressions morales étaient presque toute la vie. Dans le ravissement de son âme, il écrivait qu'il trouvait les hivers de Cucuse tout à fait semblables à ceux d'Antioche, et qu'il s'y portait mieux qu'à Constantinople. Cette agréable illusion ne devait pas durer; en effet, quand, vers la fin de novembre, les neiges s'amoncelèrent dans la montagne, et que, le froid s'abattant sur la vallée, un vent glacial pénétra jusque dans les maisons, l'exilé vit Cucuse sous ses vraies couleurs. Diocorus accourut cal eutrer sa demeure et lui enseigner avec quelles précautions il fallait se conduire vis-à-vis des hivers d'Arménie. Nous le retrouverons un peu plus tard luttant péniblement contre cette funeste influence et reconnaissant combien avait été prévoyant le choix de l'impératrice quand elle avait envoyé dans un tel lieu un Syrien débile et malade.

Une grande consolation attendait Chrysostome à Cucuse: il y trouva une de ses parentes, diaconesse de

l'église d'Antioche, qui malgré son grand âge était venue du fond de la Syrie pour le voir. Dès la première nouvelle de son bannissement, quand le bruit courait qu'il devait être transporté en Scythie, elle avait formé le projet de l'y suivre[1], puis, ayant connu le décret qui fixait sa résidence en Arménie, elle avait changé de direction, et, passant le Taurus, elle l'avait précédé dans son lieu d'exil. La courageuse diaconesse fut reçue à Cucuse comme un tel dévouement le méritait; l'évêque voulut qu'elle siégeât au même titre dans son église, et le reste du clergé lui montra un égal respect et un égal empressement. Sabiniana (c'était son nom) tenait déjà un rang distingué parmi les dames illustres du christianisme en Orient. Elle était, suivant un historien ecclésiastique, tante paternelle de Chrysostome et liée d'amitié avec Olympias. On nous la peint comme une fille d'un mysticisme exalté qui avait des visions et s'entretenait, croyait-on, familièrement avec Dieu[2]. En tout cas, sa société et ses soins furent d'un grand soulagement pour Chrysostome, jeté seul dans une contrée si déserte et si désolée.

Les illusions de l'exilé sur les hivers de Cucuse ne se prolongèrent pas longtemps, car deux mois environ après son arrivée, les neiges ayant envahi la montagne, la vallée devint inhabitable. Contre les bouffées d'un vent qui glaçait tout, la première précaution était

1. Paratam enim se esse dixit in Scythiam proficisci quandoquidem constans hic rumor erat, fore ut illic deportarer. Chrys., *Epist.* 13 *ad Olymp.*

2. Antiochiæ quoque Sabinianam nomine diaconissam vidi quæ cum ipso colloqui putabatur Deo, quæque amita beati Joannis episcopi fuit. Pallad., *Hist. Lauriac.*

de ne point respirer l'air du dehors. Chrysostome fut donc obligé de se clore hermétiquement dans sa chambre, où il devait entretenir jour et nuit un grand feu; mais la précaution fut inutile, et le mal qu'il craignait d'aller gagner dehors vint le chercher au coin de son foyer. Il fut pris d'une toux violente dont les quintes étaient suivies de vomissements et de douleurs de tête à lui fendre le crâne. Outre cela, quand il voulait élever la température de sa chambre, la fumée ne lui était guère moins insupportable que le froid; il manqua d'en être étouffé; elle provoquait d'ailleurs des redoublements de toux qui empiraient son mal. Pour obvier à ce double inconvénient, il prit le parti de faire moins de feu et de passer les journées au lit : il y resta cloué ainsi tout l'hiver. Dans cette situation où il était privé de tout mouvement, le dégoût des aliments le gagna, puis l'insomnie opiniâtre [1]. « Je suis allé jusqu'aux portes de la mort, écrivit-il plus tard à un ami, et durant deux mois je n'ai eu de vie que pour en sentir les maux. » Ces demi-confidences, il ne les faisait pas à Olympias, ou du moins il attendait que le mal fût passé et déjà loin de lui. Vers la fin de l'hiver, lorsque l'air du dehors lui était moins contraire, qu'il avait pu se lever et que sa santé paraissait meilleure, arriva chez lui un serviteur de sa chère diaconesse, nommé Antonius, porteur d'une lettre de sa maîtresse. « Je suis heureux,

1. Quamvis enim ignem etiam accenderem, et gravissimum fumum perferrem et cubiculo inclusus tenerer, sexcentisque pannis memet obvolverem ac ne limen quidem excedere auderem, nihilominus extremos cruciatus patiebar. Chrys., *Epist.* 6.

écrivit-il à celle-ci avec la naïveté d'un enfant, que votre serviteur soit venu lorsque ma maladie était terminée ; s'il m'avait vu dans les crises terribles que j'ai traversées, il n'eût pas manqué de vous tout dire, et vous seriez morte d'inquiétude. » En dépit de tant de souffrances et des inconvénients inévitables de cet affreux climat, il répétait dans presque toutes ses lettres qu'il aimait Cucuse, qu'il s'y trouvait heureux, car du moins il y avait la paix, l'entière liberté de sa personne, quelques amis qui le visitaient et le servaient avec joie, et, par-dessus tout, la tranquillité ; aucun ennemi n'était là pour le molester et le chasser [1].

La solitude cependant diminuait autour de lui. Les amis du dehors arrivaient peu à peu malgré le froid, les mauvais chemins et la crainte des Isaures. Évéthius ne l'avait point quitté ; plusieurs prêtres de Syrie, échappés aux bourreaux de Porphyre, avaient trouvé refuge auprès de lui. Il en attendait bien d'autres encore, retenus jusqu'à ce moment dans les geôles de Constantinople ou d'Antioche. Lorsqu'il apprit que leurs prisons étaient ouvertes, il s'écria avec une généreuse confiance : « Les voilà libres, ils ne tarderont pas à me rejoindre ! » Le sort ne répondit point à cette sainte persuasion de l'amitié. Cependant l'affluence se dirigea de tous côtés vers Cucuse, principalement des contrées de l'extrême Orient. Dans les intervalles de ses souffrances, il se mit au travail avec cette activité qui le dévorait. Une masse de lettres

1. Hic locum tumultibus vacuum reperimus... nec quemquam habentem qui nobis molestiam cohibeat, atque infestus sit. Chrys., 84.

l'attendaient à Cucuse; il lui en arriva bientôt davantage quand on sut que le gouverneur de la ville et l'évêque professaient pour lui un attachement et un respect sincères, et qu'ainsi, sauf les hasards de la route, la correspondance avec lui était à peu près sûre. Il trouva dans ces lettres accumulées la révélation complète de ce qui s'était passé à Constantinople depuis son départ : incarcération des évêques ses partisans, poursuites et souffrances de ses amis, détails des procès criminels intentés pour fait d'incendie, situation de l'Église fidèle, tyrannie des schismatiques, sentiments des Occidentaux à son égard, toutes choses qu'il ignorait ou qu'il n'avait apprises qu'imparfaitement pendant son voyage, soit par la rumeur publique, soit par des informations encore incertaines. A mesure que se déroulait sous son regard le tableau des événements accomplis depuis son expulsion de Constantinople, il prenait la plume et écrivait, ou plutôt il dictait à des scribes qui l'assistaient. Ainsi s'ouvrit cette immense correspondance qui devait comprendre l'histoire entière de sa persécution, et dont malheureusement il ne nous reste plus que deux cent quarante-deux lettres. Dans le cours de cette correspondance, il s'aperçut que bon nombre de ses envois ne parvenaient pas à leur adresse et se perdaient en route, soit qu'ils fussent interceptés dans les provinces qui lui étaient hostiles, soit que les porteurs fussent infidèles ou dévalisés en chemin par les brigands ; les rapports en effet avaient lieu entre Chrysostome et ses correspondants tantôt par des messagers à gages, tantôt par des voyageurs connus de ses amis, tantôt et

le plus souvent par des ecclésiastiques qui s'entouraient de toutes les précautions imaginables, et cette voie était la seule assurée.

Ce qui surtout dut le toucher au cœur, ce fut la conduite des évêques, membres du concile, qui avaient préféré encourir une accusation infâme et se laisser mettre aux fers comme des incendiaires convaincus plutôt que de le renier comme on le leur proposait, et de communiquer avec « le loup, le pirate, le bourreau » usurpateur de son église. Si la conduite de ces évêques, qui avaient siégé parmi ses juges, était une protestation de son innocence en face de la chrétienté tout entière, en face de l'empereur, en face du préfet de la ville et de ses inquisiteurs, elle contenait aussi la condamnation solennelle de ces autres évêques, ses adversaires, qui poursuivaient lâchement en eux la minorité du concile. Il écrivit à ces courageux athlètes, pour les remercier et les bénir, une lettre magnifique intitulée : « Aux évêques, prêtres et diacres emprisonnés pour la religion, » voulant y joindre aussi ses anciens compagnons du sanctuaire. Il les croyait encore dans les prisons de Constantinople, car on ne put connaître que beaucoup plus tard à Cucuse le décret du 29 août, en vertu duquel ils avaient été relâchés et leur peine commuée en un exil perpétuel.

« Vous êtes heureux, leur écrivait-il, à cause de votre captivité, de vos liens, de vos chaînes, heureux, dis-je, et trois fois heureux et mille fois encore. Vous vous êtes attiré l'admiration du monde entier, même de ceux qui sont loin de vous par la distance et par le temps. Partout, sur la terre comme sur la mer, on

chante vos glorieuses actions, votre courage, votre constance dans vos sentiments, la sainte indépendance de vos âmes. Rien de ce qu'on regarde comme effrayant n'a pu vous ébranler; ni tribunal, ni bourreau, ni diversité de tortures, ni menaces annonçant des morts sans nombre, ni juges soufflant le feu par la bouche, ni adversaires grinçant des dents et dressant autour de vous des embûches, ni calomnies, ni accusations impudentes, ni enfin la mort étalée chaque jour devant vos yeux, rien n'a pu vous faire trembler; au contraire la persécution même se changeait en consolation pour vous[1]. C'est pour cela que tous vous couronnent et vous proclament à l'envi, non-seulement vos amis, mais vos ennemis et vos persécuteurs; si ces derniers ne le font pas hautement, regardons au fond de leurs consciences, nous verrons qu'ils vous admirent comme nous. Tel est le caractère de la vertu, ceux même qui la combattent lui rendent justice; tel est aussi celui de la perversité, ceux qui la pratiquent la condamnent... »

J'ai cité cette lettre, parce qu'elle se rapporte à des personnages qui ont joué un rôle dans nos récits, et aussi parce qu'elle offre un des plus beaux spécimens des nombreuses épîtres adressées par Chryso-

1. Nihil quantumvis grave videatur vos deterruit : non tribunal, non carnifex, non tormentorum multa genera, non minæ quæ innumeras mortes nuntiabant : non judex qui ignem ab ore spirabat, non adversarii qui frendebant dentibus et innumeras insidias struebant; non tantæ calumniæ, non impudentissimæ accusationes; non mors ante oculos quotidie proposita, sed hæc omnia vobis uberem potius ac sufficientem consolationis materiam præstitere. Chrys., *Epist. ad Episc. et Presb.*

stome aux confesseurs et martyrs de sa persécution.

Il trouva, dans le nombre des dépêches venues de Constantinople, celles où ses diaconesses lui rendaient compte de leur mise en accusation comme incendiaires ou schismatiques, de ce qu'elles avaient souffert, soit au forum devant le juge, soit dans la prison. Pentadia y énumérait toutes ses douleurs avec un amer plaisir, rappelant peut-être que les juges d'Eudoxie avaient su dépasser en barbarie ceux de son ancien persécuteur Eutrope. Nous avons reproduit en grande partie, dans un des récits précédents, la réponse de Chrysostome à cette infortunée qu'il avait sauvée autrefois, et qui maintenant souffrait pour lui. Ampructé lui racontait également les épreuves auxquelles avaient été soumises elle et ses sœurs, pour leur fidélité envers leur pasteur légitime et envers l'Église. Ampructé était une des diaconesses qui avaient assisté dans la basilique de Sainte-Sophie aux derniers adieux de l'archevêque, et qui, à ce titre seul, avait dû être englobée dans l'accusation d'incendie. Cette généreuse fille dirigeait, à ce qu'il paraît, un monastère de nonnes à Constantinople ; elle était étrangère à cette ville et venue probablement de Syrie lorsque Jean avait pris possession de son archevêché, et on croit qu'elle retourna mourir dans sa terre natale. Elle savait mal le grec et s'excuse par cette raison d'écrire rarement à son père bien-aimé. Chrysostome lui répondit à ce sujet que, plutôt que de le priver de ses lettres, Ampructé ferait bien de lui écrire dans son idiome maternel, qu'il comprenait tout aussi bien que la langue grecque. Quant à Olympias, elle n'avait rien

écrit au sujet de sa confession. La fière diaconesse eût rougi peut-être d'aller entretenir un exilé accablé de maux de ce qu'elle avait été heureuse de souffrir en son nom. Qu'était-ce à ses yeux que son obscure persécution? que serait-ce que sa mort même à côté des malheurs de ce grand homme dont l'exil ébranlait la chrétienté tout entière? Voilà ce qu'elle s'était dit, et elle n'avait pas eu le courage de parler d'elle-même; elle s'était contentée de mentionner en passant, dans ses lettres, qu'elle avait été poursuivie cruellement, comme beaucoup de fidèles, et qu'elle avait récolté sa part de maux pour la cause de l'Église et pour la sienne. Ce ne fut que par les lettres des autres ou par les rapports de ses visiteurs venus de Constantinople que Chrysostome apprit avec quelle noblesse de langage et quelle fermeté d'âme Olympias avait fait reculer ses bourreaux et mis à néant toutes les accusations d'Optatus.

C'est ici qu'il faut placer la série des lettres de Chrysostome à Olympias, lettres toutes personnelles, précieux monuments d'une incomparable amitié, conservés jusqu'à nous par la piété des souvenirs. Ces lettres sont au nombre de dix-sept dans nos éditions de Chrysostome, et Photius n'en comptait aussi que dix-sept; mais on voit par quelques passages du texte que dans le principe il y en eut davantage. Elles furent toutes écrites de l'exil, et de Cucuse pour la plupart. L'antiquité en fit une estime toute particulière, non-seulement comme œuvre de philosophie chrétienne, mais comme modèle d'un style pur, élégant, animé; l'histoire peut y voir en outre un sujet d'étude psycho-

logique sur les sentiments du temps, et comme un dialogue entre deux grandes âmes qui ne se cachaient rien l'une à l'autre. Les lettres de Chrysostome nous permettent en effet de reconstruire celles de son amie, pour le fond des idées sans doute, mais souvent aussi pour la forme. Voici dans quelles circonstances et dans quelle intention cette correspondance a été écrite.

II.

Aucune œuvre philosophique de l'antiquité ne me paraît plus digne d'une admiration sérieuse que l'ensemble des opuscules adressés, sous le titre de lettres et de traités, par Jean Chrysostome à Olympias pendant son exil. La nature du sujet, qui présente une des plus profondes analyses du cœur humain, la beauté du style, qui les faisait compter par l'Église d'Orient entre les plus belles perles de sa couronne, enfin les événements particuliers au milieu desquels ils furent écrits et qui constituent le lien entre l'auteur et le livre, donnent à ces opuscules une place à part dans les ouvrages du grand archevêque. Ils appartiennent au genre que la rhétorique latine appelait *consolatorium*, la rhétorique grecque παρακλητικόν, *consolatoire*; c'est un père qui les écrit pour une fille, un ami pour une amie, victime à cause de lui de la plus injuste des persécutions; mais quel consolateur que l'auteur des lettres à Olympias! Il parle de maux qu'il éprouve, il apaise des douleurs qu'il ressent; il verse dans une âme qui est la moitié de la sienne,

d'après ses propres théories touchant l'amitié spirituelle, un baume dont l'effet rejaillit sur lui-même, car il souffre autant et plus encore. « Dites-moi que mes leçons vous profitent, écrit-il à son amie, et prouvez-le-moi par la sérénité de votre cœur. Secouez, secouez cette cendre de tristesse qui vous aveugle et vous consume, relevez-vous d'un fatal accablement, et je serai payé de tous mes soins. Votre courage raffermira le mien, et le calme de vos pensées viendra me réconforter dans mes misères [1]... »

Sans doute on avait pu voir dans les temps païens des philosophes composer à loisir et parfois sous les lambris dorés des consolations sur l'exil; mais ici la consolation est donnée, sur la route même de l'exil, par un proscrit chassé d'une ville à l'autre vers un désert, à l'extrémité du monde romain, par un malheureux que deux conciles ont injustement condamné, qu'un empereur bannit, que les tribunaux poursuivent comme incendiaire, que les évêques, ses collègues, renient, qui manque de tout, même de pain pour sa nourriture, de lit pour son sommeil, et qu'une escorte de soldats, ses gardiens, traîne plutôt qu'elle ne le conduit vers son dernier séjour, sous la menace perpétuelle des brigands. Voilà le consolateur qui écrit les lettres à Olympias. On voit, d'après le texte, qu'une partie fut écrite dans les stations de la route, sous des toits ouverts à toutes les intempéries, pen-

1. Omnem hunc mœrorem, si volueris, fumo citius dissipabis; de hac re nos rursum certiores facias; ut licet alioqui pro ut a te remoti, magnam tamen ex hujusmodi litteris consolationem capiamus. Chrys. *Epist.* 3.

dant le loisir des haltes qu'on lui laissait pour son sommeil, et l'autre rédigée dans des solitudes sauvages, tantôt à Cucuse sous la crainte des Isaures, tantôt à Arabissus au milieu des neiges éternelles. Il n'est pas une souffrance du plus affreux bannissement dont il n'épuise l'amertume goutte à goutte, et c'est pendant ce temps-là qu'il console les autres, et qu'il dit de lui-même : L'exil n'est rien!

La philosophie de Chrysostome est fondée en fait sur le principe stoïcien, que le mal n'existe que dans le péché, et que c'est nous qui le faisons. Tout ce qui porte atteinte à la pureté de l'âme, tout ce qui la ravale et empêche son essor vers des destinées supérieures est mal; tout le reste est indifférent comme transitoire et contingent : telles sont les joies et les douleurs de ce monde, qui n'atteignent point l'âme, mobiles comme des ombres et des fantômes, éphémères comme l'herbe des champs, ou mieux comme la fleur de l'herbe que le moindre souffle emporte et dissipe. Le bien et le mal qui affectent l'âme sont seuls réels, parce qu'ils affectent une substance impérissable et la purifient ou l'avilissent; ce qui affecte le corps n'est ni bon ni mauvais, ce sont des accidents passagers comme le corps lui-même. Les stoïciens avaient déjà professé ce principe; mais, comme application morale de leur système, ils disaient à ceux qui souffrent : « Méprisez la douleur, méprisez les fers, la prison, l'exil, et méprisez aussi ceux qui vous les infligen sans raison. Isolez-vous d'un monde où règnent les adversités et l'injustice, et renfermez-vous en vous-mêmes dans un *moi* impeccable et serein. » Le stoï-

cisme chrétien de Chrysostome fait un grand pas au-dessus de ces orgueilleuses doctrines. Il dit aux persécutés : « Souffrez, car Dieu le veut ; savez-vous s'il n'a pas lié vos douleurs à ses desseins sur l'ordre moral du monde, et si la persécution qui ébranle en ce moment-ci nos églises n'est pas pour elles, dans la profondeur des prévisions divines, ce qu'est la tempête pour épurer l'air vicié, l'hiver et les frimas pour mûrir le grain sous la terre, la nuit pour raviver nos corps ? Dans cette sorte de fatalisme sublime et respectueux pour celui qui ordonne et règle tout, le persécuteur devient un instrument de rigueur ou de rénovation dans la main de Dieu ; le persécuté, l'ouvrier obéissant d'une œuvre inconnue à laquelle il travaille sous le poids du jour et au bout de laquelle est le salaire. Il faut donc marcher le front levé dans les traverses de la vie, et non-seulement avec résignation, mais avec allégresse, avec actions de grâces pour la Providence, qui nous conduit toujours au bonheur quand nous aimons le bien. » Une telle philosophie, si élevée, si forte, nous paraîtrait presque une pure théorie, une simple spéculation de l'esprit, impossible en pratique, sinon dans l'élan momentané qui mène au martyre ; ce fut pourtant celle que pratiqua Chrysostome dans une longue accumulation de misères et d'injustices pendant les trois ans de son exil. Sans vouloir comparer l'auteur des *Consolations à Helvia* à celui des *Lettres à Olympias,* j'en dirai pourtant deux mots : le philosophe qui prêchait la résignation à la pauvreté et à l'exil sous le palais d'or de Néron a besoin qu'on oublie sa vie pour admirer son livre

mais, quand on lit Chrysostome, on peut se demander ce qu'il faut le plus admirer du livre ou de l'auteur.

J'ajouterai encore une chose, c'est que ces opuscules de l'ancien archevêque de Constantinople nous le font apercevoir sous un point de vue tout nouveau. L'évêque dominateur dont l'orgueil et l'humeur irritable avaient soulevé tant de haines contre lui au temps de sa prospérité nous apparaît ici comme l'ami le plus tendre, qu'une souffrance de ceux qu'il aime tourmente plus dans son exil que les aiguillons de la persécution. Le prêtre audacieux qui avait bravé deux conciles, un empereur, et, ce qui est plus, la colère d'une impératrice, se laisse presque abattre à l'idée qu'une amie souffre pour lui. Les hommes publics que l'histoire seule nous fait connaître se montrent à nous dans le drame des choses par l'enveloppe de leur caractère, si je puis ainsi parler, par les côtés souvent âpres et rugueux qu'ils doivent aux circonstances ou au dur combat de la vie : ils passent ainsi dans le monde, et souvent on ne connaît d'eux que l'apparence. Leurs lettres au contraire nous font pénétrer dans tous les replis de leur cœur, et nous révèlent l'homme intérieur. C'est ce que nous démontre la correspondance de Chrysostome. On pourrait dire, d'après les matériaux qui doivent composer l'histoire du célèbre archevêque de Constantinople, qu'il y avait réellement en lui deux personnages : l'un grand à jamais par la parole, mais chef inflexible, trop ami de la guerre et qui périt par la guerre; l'autre doux et tendre, d'une tendresse infinie pour ses amis, clément pour ses ennemis, même quand il voyait en eux un

fouet levé par la main de Dieu sur l'Église et sur lui. La réunion de ces deux hommes fait assurément du persécuté de Cucuse un des personnages les plus grands et les plus saints qui aient occupé la scène du monde.

Nous avons trop souvent parlé d'Olympias dans le cours de ces récits[1] pour avoir besoin de la faire connaître; nous nous bornerons donc à redire que, issue de la plus illustre maison et réputée la plus riche héritière de l'Orient, elle avait épousé, toute jeune encore, un homme qu'elle aimait et qu'elle perdit au bout de six mois; que, résolue dès lors à rester dans le veuvage, elle eut à lutter contre les persécutions de Théodose, qui voulait la remarier à son gré, et mit le séquestre sur ses biens. Échappée à ce double danger par son courage inébranlable, Olympias entra dans l'église de Constantinople comme diaconesse, et consacra au service de la profession de son choix son argent, son crédit dans le monde et toutes les ressources d'un esprit et d'un savoir éminents. Nectaire, homme du monde lui-même et digne appréciateur des mérites d'Olympias, l'avait prise pour conseillère; Chrysostome la prit pour conseillère et pour amie. Elle coulait des jours heureux entre les pauvres et le sanctuaire, fière d'être attachée à un si grand homme qu'elle regardait comme un père et comme un maître, lorsque la révolution suscitée par les mauvaises passions d'Eudoxie vint tout bouleverser, jeter le schisme dans l'Église, envoyer Chrysostome en exil

1. Voir principalement ci-dessus, liv. Ier et liv. VI.

et disperser son troupeau fidèle. Olympias ne fut pas la dernière, ainsi qu'on l'a vu, à ressentir pour elle-même les conséquences de la persécution.

Elle avait alors trente-six ans, et les traces de cette beauté fameuse chez les historiens du temps n'avaient point encore disparu sans doute, malgré les austérités et les privations dans lesquelles elle usait son corps. Le spectacle de la tempête qui venait fondre sur tout ce qu'elle respectait et aimait la frappa d'étonnement en même temps que de douleur. Elle ne put voir le renversement de tous les principes, le supplice des bons, la victoire des méchants, le triomphe de la calomnie sur l'innocence, la profanation du sanctuaire laissée impunie par la justice divine, sans que sa foi naïve en fût ébranlée. Elle se demanda s'il y avait une providence qui réglât les choses de la terre, ou si Dieu n'avait pas abandonné son Église, quand elle vit les sycophantes étaler insolemment leur luxe et leur prospérité, tandis que le nom de celui que la chrétienté tout entière eût dû bénir était anathématisé dans sa propre basilique. Elle lutta en vain par la prière contre ces doutes qui l'effrayaient, suppliant Dieu de montrer sa justice pour soutenir la foi de ses enfants. Ces orages de l'âme anéantirent presque sa raison. Elle tomba dans un accablement moral d'où elle ne sortait que par quelque crise violente qui la rejetait sur la scène des événements, comme son accusation pour crime d'incendie et son interrogatoire par le préfet, ou lorsqu'elle recevait de Chrysostome quelque recommandation de travailler pour ses amis ou pour lui. Les livres saints mêmes, autrefois sa lec-

ture assidue, n'étaient plus une consolation pour elle [1]. « Je n'entendrai plus, disait-elle, la parole de Dieu descendre de ces lèvres d'or, ses plus dignes interprètes. » Sa santé ne résista point à ce désordre intérieur; une fièvre continue s'empara d'elle, puis le dégoût de toute nourriture et de tout mouvement. Bientôt elle ne quitta plus son lit, où une ardente insomnie la tenait enchaînée, et, quand elle le quittait, c'était pour se prosterner à terre et pleurer; en un mot, tout défaillait en elle, l'âme et le corps.

Le mal qui consumait Olympias était connu de la Grèce païenne, qui l'appela *mélancolie;* ses grands médecins l'attribuèrent à une corruption des humeurs et cherchèrent des remèdes physiques pour le combattre. Les sociétés chez lesquelles l'idée religieuse était développée avec exaltation le connurent aussi, et plus encore. Les Juifs le considérèrent comme une maladie de l'âme, un châtiment de Dieu plus terrible que la mort. Jéhovah, dans le *Deutéronome,* après avoir énuméré tous les fléaux dont il menaçait les Hébreux, s'ils lui devenaient infidèles, et parmi ces fléaux la servitude, la contagion, les plaies hideuses, la famine, qui forcerait les mères à manger leurs enfants, ajoute, comme le couronnement de toutes les misères : « Je donnerai à ce peuple un cœur flétri par le chagrin, des yeux abattus et languissants, une âme consumée de douleur [2]. » Les prophètes de l'ancienne loi éprou-

1. Linguam eam non audimus; non ea qua solebamus doctrina fruimur. Chrys., *Epist.* 2.

2. Dabit enim tibi Dominus cor pavidum, et deficientes oculos, et animam consumptam mœrore. *Deuter.*, XXVIII, 65.

vèrent plus d'une fois les atteintes de ce mal redoutable en voyant Israël, sourd à leurs leçons, persévérer dans le crime. Élie, dompté par lui dans les cavernes du Carmel, s'écriait avec angoisse : « Mon Dieu, reprends mon âme, je te la rends. » Et un autre prophète ajoutait : « Reprends-la, car mieux vaut mourir que vivre ainsi. » Sous l'empire de la nouvelle loi, ce mal s'appela *tristesse* et ne sévit pas avec moins de force. Jésus, qui voulut parcourir l'échelle de toutes les souffrances humaines, éprouvait celle-ci quand il disait, tout baigné de larmes : « Mon âme est triste jusqu'à la mort. » Le christianisme, si occupé de la médecine spirituelle, trouva des remèdes moraux à une affection qu'il regardait comme toute morale ; mais la tristesse n'en régna pas moins parmi les fidèles, attaquant de préférence les âmes tendres et ombrageuses. Elle vécut dans la solitude avec les ermites, dans les cloîtres avec les recluses. Enfin la société civile ne devait pas plus l'ignorer que la société religieuse : on la voit paraître au lendemain des grandes catastrophes, des grandes passions, des grandes espérances déçues.

Ce mal affreux, qui tuait l'âme et le corps à la fois, et qu'à cause de cela les Pères de l'Église déclaraient un piége du démon pour prendre plus aisément possession de nous-mêmes, ce mal n'avait pas échappé à l'œil pénétrant de Chrysostome ; il en avait observé les premiers symptômes dans la correspondance d'Olympias, puis il les avait vus grandir, avait essayé de les combattre, et son peu de succès lui faisait voir combien le danger était pressant. « O ma sœur, s'écrie-t-il dans une de ses lettres, vous voulez mourir, je le vois bien ! »

Elle mourait en effet; mais il résolut, au milieu des misères et des préoccupations de l'exil, d'arracher cette fille de son cœur à l'abîme où une pente fatale l'entraînait.

En habile médecin, il remonte à la source du mal pour étudier les moyens de le combattre. Il vit que la tristesse d'Olympias découlait de deux sources : le désordre de l'Église qui s'aggravait de jour en jour, et leur mutuelle séparation. A chacune de ces causes il appliqua un remède différent : à la première, le raisonnement et les textes des livres saints, à la seconde les arguments de la plus touchante affection et l'espérance d'une réunion prochaine. Nous examinerons successivement ces deux parties de sa consolation en les réunissant sous deux titres, quoiqu'il ne les traite pas méthodiquement, et qu'elles soient entremêlées dans ses lettres. Tout en essayant de présenter dans une courte analyse la marche de l'argumentation, je m'attacherai à reproduire autant que possible les paroles mêmes de l'auteur.

I. — Il aborde donc en premier lieu la grande question des maux de l'Église dont le spectacle avait porté au cœur d'Olympias une si profonde blessure, et il attaque alors avec force cette disposition des âmes tendres à se *scandaliser*. On sait que les chrétiens désignaient par ce mot l'état d'une âme qui, troublée dans sa confiance en Dieu par des incidents extérieurs qu'elle ne comprend pas, met son jugement faillible au-dessus de sa foi, et se laisse ainsi détourner de la vraie voie. Ce danger, un des plus grands pour le chré-

tien, il le combat avec persévérance dans ses lettres à Olympias; il composa même dans sa prison un traité particulier, destiné à prémunir contre ces tentations d'une fausse raison, soit sa douce et pieuse amie, soit les autres fidèles qui se scandalisaient comme elle au sujet des événements d'alors[1]. Cette facilité à critiquer en quelque sorte les œuvres de Dieu, à placer son impression irréfléchie ou son jugement en regard des insondables desseins de celui qui a créé le monde et le fait vivre, Chrysostome la considère comme une maladie mortelle du cœur et un piége du démon, car il ne voit là qu'une révolte et une folie de l'orgueil humain. Croyez-en la sagesse de Dieu, confiez-vous à sa bonté infinie, et ne le jugez pas, voilà le fond de ses préceptes, qu'il applique avec de magnifiques développements à la nature, à la société humaine, à l'histoire même de la foi. Olympias, il nous l'apprend, et nous le voyons d'ailleurs par ses réponses aux lettres de la pieuse diaconesse, Olympias était douée d'un esprit sagace, nourri de la lecture des livres saints et de ce qu'on appelait alors la divine philosophie, mais assez tenace et porté vers la controverse; Chrysostome avait donc affaire à un disciple peu facile à convaincre, à un malade qui discutait ses remèdes: aussi revient-il à plusieurs reprises sur les mêmes choses, et insiste-t-il avec une vivacité passionnée sur les plus importantes, ce qui nous a valu de lui plus d'un morceau d'éloquence comparable aux plus belles choses de l'antiquité.

1. De iis qui scandalizantur. Chrys., *Opp.*

L'Église sans doute est tourmentée, ses chefs sont proscrits; des loups rapaces ont envahi la bergerie et dispersé le troupeau ; les puissances du siècle se sont élevées contre le sanctuaire et y ont installé l'usurpation et le schisme : Qu'importe ? s'écrie-t-il ; ne s'est-il passé jamais rien de pareil dans le monde ? Comme si l'Église du Christ n'avait pas grandi au milieu des désordres, et que le Christ lui-même, depuis son berceau jusqu'à sa mort, n'eût pas été entouré de scandales! S'il en est ainsi, pourquoi nous plaindre, et que sommes-nous avec nos souffrances misérables, quand le fils de Dieu et ses apôtres ne nous ont apporté la vérité qu'au milieu des persécutions et des tourmentes ?

Qu'est-ce d'ailleurs que la persécution, et que sont les maux de ce monde ? « Croyez-le bien, ma chère et vénérée dame, il n'y a de mal que le péché, il n'y a de bien que la vertu ; tout le reste, bonheur ou malheur, quelque nom qu'on lui donne, n'est que fumée, fantômes et illusion[1]. » En d'autres termes, le mal est en nous, c'est nous qui le faisons ; nous le créons par notre propre déchéance : quant au dehors, il ne peut rien sur nous, lorsque nous restons fermes en notre confiance dans la sagesse et la bonté infinies d'en haut.

Examinons votre pensée, quand elle se laisse troubler par les désordres qui nous agitent. Vos amis en

1. Etenim una duntaxat res gravis ac pertimenda est, una tentatio, nempe peccatum : reliqua autem omnia, mera fabula, sive insidias dixeris, sive inimicitias, sive fraudes, sive calumnias... Chrys., *Epist.* 1.

souffrent, vous en souffrez vous-même, et vous pleurez sur tant de calamités dont vous n'apercevez ni le but ni la fin probable. De sombres et noires idées vous assiégent, un nuage de chagrin vous enveloppe ; vous tombez dans le découragement, parce que vous ne comprenez rien à tout ce qui se passe. Ah ! je ne veux pas vous déguiser le mal qui vous effraye, je ne veux ni le nier ni l'amoindrir ; je veux au contraire que vous l'envisagiez tel qu'il est, c'est-à-dire plus affreux, plus profond, qu'il ne vous apparaît encore. Oui, « nous voguons au sein d'une tempête immense. Le navire qui nous emporte flotte sans direction au gré des fureurs de l'océan. Une moitié de ses matelots est à la mer, et leurs cadavres roulent sous nos yeux à la surface de l'onde ; l'autre moitié va périr. Plus de voiles, plus de mâts ; les rames sont abandonnées, le gouvernail brisé, et les pilotes, assis sur leur banc, ne savent que serrer leurs genoux de leurs bras, incapables de former un projet et n'ayant plus de force que pour gémir[1]. Une nuit obscure leur dérobe jusqu'à l'écueil qu'ils vont toucher, et leurs oreilles ne sont plus frappées que par le bruit assourdissant des vagues. La mer elle-même soulève de son fond des monstres hideux qu'elle lance sur le navire, au grand effroi des passagers... J'essaye vainement d'exprimer par ces images accumulées la multitude des maux qui nous accablent, car quel lan-

1. Mare cernimus ab imis usque gurgitibus undique revulsum, nautas mortuos summa unda natantes, alios pessumeuntes, navium tabulas dissolutas, perrupta et lacerata vela, malos effractos, remos e nautarum manibus elapsos, naucleros gubernaculorum loco tabulatis insidentes, manus genibus innectentes... Chrys., *Epist.* 1.

gage humain pourrait les rendre? Et pourtant moi qui plus que tout autre devrais en être troublé, je n'abandonne pas l'espérance; je porte mes regards en haut, vers le suprême pilote de l'univers, à qui l'art n'est pas nécessaire pour gouverner dans la tempête[1]... »

Il ne faut donc pas se décourager, mais au contraire avoir toujours présente à l'esprit cette vérité : il n'y a qu'un malheur à redouter en ce monde, le péché et les défaillances de l'âme, qui conduisent au péché; tout le reste n'est qu'une fable. Embûches et inimitiés, fraudes et calomnies, injures et délations, spoliation, bannissement, glaives acérés, mers bouleversées, guerre du monde entier, tout cela n'est rien et ne va pas jusqu'à ébranler une âme vigilante. L'apôtre Paul nous l'enseigne par ces paroles : « Les choses visibles n'ont qu'un temps. » Pourquoi donc craindre, comme des maux véritables, des accidents que le temps entraîne comme un fleuve emporte ses eaux?...

« Mais, me dira-t-on, c'est un dur et lourd fardeau que l'adversité! » — Sans doute; voyons-la pourtant sous une autre face, et nous apprendrons à la dédaigner. Les outrages, les mépris, les sarcasmes, qui nous viennent de nos ennemis, qu'est-ce que cela? La laine d'un manteau pourri que les vers rongent et que le temps consume. « Pourtant, ajoute-t-on, au milieu de ces épreuves infligées au monde, beaucoup périssent et

1. Hujusce universitatis gubernatorem ante animum proponas, qui non arte atque industria tempestatem superat, verum nutu solo procellam frangit. Chrys., *Epist.*

beaucoup sont scandalisés[1]. » Assurément, et cela est arrivé bien des fois; puis après les ruines, après les morts, après les scandales, l'ordre renaît, le calme règne et la vérité reprend son cours. Ah! vous voulez être plus sage que Dieu! Vous sondez les décrets de la Providence! Inclinez-vous plutôt devant les lois qu'elle impose; ne jugez pas, ne murmurez pas, répétez seulement avec le même apôtre: « Profondeurs des desseins de Dieu, qui pourrait pénétrer jusqu'à vous? »

Qu'on se figure un homme qui n'aurait jamais vu lever et coucher le soleil, ne sera-t-il pas scandalisé de voir l'astre du jour disparaître du firmament et la nuit envahir la terre? Il croira que Dieu l'abandonne. Et celui qui n'a vu que le printemps ne sera-t-il pas scandalisé de voir arriver l'hiver, cette mort de la nature? Il croira que Dieu, reniant son ouvrage, délaisse le monde qu'il a fait. Et celui qui voit semer le grain sur la terre, et ce grain pourrir sous la glèbe et les frimas, n'est-il pas scandalisé en se demandant pourquoi ce grain perdu? Mais plus tard il le verra renaître en moissons jaunissantes; l'autre verra le soleil se lever de nouveau à l'horizon, et le printemps succéder encore à l'hiver. Ces hommes se repentiront alors de leur aveuglement et s'inclineront avec respect devant l'ordre établi par la Providence. Il en est ainsi des choses morales et des événements de la vie; il suffit de les observer pour reconnaître bientôt avec douleur que le doute qu'on avait conçu n'est qu'un blasphème.

1. At multi sunt qui pereunt, multi quibus scandalum afferatur. Chrys., *Epist.* I *ad Olymp.*

Mais l'histoire même de notre rédemption n'est-elle pas environnée de scandales? Quel objet de scandale pour beaucoup n'a pas dû être ce Dieu enfant enveloppé de langes, déposé dans une étable, forcé bientôt de quitter la crèche qui lui servait de lit pour s'enfuir chez un peuple barbare[1]! Beaucoup ne pouvaient-ils pas dire à la vue de la pauvre famille de Joseph se bannissant elle-même : « Quoi! c'est là le sauveur des hommes, le roi du ciel et des mondes, le fils de Dieu? » Et ils ont dû se scandaliser. Plus tard, quand cet enfant est revenu de l'exil et qu'il a grandi, une guerre implacable s'élève contre lui de tous côtés. Ce sont d'abord les disciples de Jean qui le poursuivent de leurs haines jalouses. « Maître, disent-ils au précurseur, celui qui était avec toi au delà du Jourdain baptise maintenant et tous viennent à lui! » Paroles d'envie, inspirées par l'esprit du mal.

Quand Jésus commence à opérer des miracles, que de calomnies contre lui et que de scandales pour les faibles! « Vous êtes un Samaritain, lui crie-t-on de toutes parts, et vous êtes possédé du diable[2]. » On l'accuse d'être ami de la bonne chère et du vin, des hommes pervers et corrompus. Un jour qu'il s'entretient avec une femme, on l'appelle faux prophète; « s'il était prophète, murmurait-on, il saurait ce qu'est

1. Annon is qui cruci affixus est, statim ut in lucem prodiit, solum vertit atque cum universa domo ab ipsis incunabulis in exteram terram fugitivus migravit, in barbarorum scilicet regionem tam longo itineris intervallo distantem abductus? Chrys., *Epist.* 1 *ad Olymp.*

2. Samaritanus es et dæmonium habes. Joan., VIII, 48. — Hic non est ex Deo, sed seducit turbam. Joan., VII, 12.

la femme qui lui parle. » On grinçait des dents à son aspect, et les Juifs n'étaient pas les seuls à lui faire la guerre... « Ses frères eux-mêmes, fait remarquer un évangéliste, ne croyaient pas en lui[1]... »

Olympias objectait, comme une justification de ses tristesses, le grand nombre de ceux qui, cédant à la persécution, tombaient dans l'erreur et le schisme. « Croyez-vous donc, réplique avec énergie Chrysostome, qu'il n'y ait pas eu de disciples scandalisés en présence de la croix? Quand les ennemis de Jésus, le tenant désormais en leur pouvoir, assouvissaient lentement sur lui les plus brutales vengeances, le disciple qui l'avait livré, présent à son humiliation, dut avoir un moment de triomphe qui tourna pour les autres en scandale. — Et le simulacre de jugement, et la flagellation, et la royauté dérisoire, et le crucifiement, quel scandale ont-ils dû produire! Le Christ est abandonné de ses disciples; on ne voit plus autour de lui qu'attentats de la soldatesque ou du peuple, ironie, outrages, mauvais traitements. — « Si tu es fils de Dieu, lui cria-t-on du pied de sa croix, descends de ce gibet, et nous croirons en toi. » Mais ce qui dépasse toutes les bornes de l'insulte, toutes les inventions de la perversité, c'est qu'on lui préfère un voleur, un homme de rapine et de sang. « Qui voulez-vous que je délivre en ce jour, le Christ ou Barabbas? — Barabbas! s'écrie tout le peuple juif, nous voulons Barabbas, et celui-là, crucifiez-le. » Fut-il jamais une mort plus ignominieuse? Et il meurt seul, sans amis, sans

1. Neque enim fratres ejus credebant in eum. Joan., VII, 5.

disciples; c'est un voleur, compagnon de son supplice, qui le confesse au haut d'une croix. Non, jamais tous les scandales accumulés n'approchèrent de celui-là[1]. Sa sépulture même est une aumône[2]. — C'est ainsi que la vérité envoyée du ciel a pris naissance sur la terre : son passage a été environné de circonstances qui ont été l'épreuve des forts et la perte des faibles. Elle a accompli le mot divin prononcé par elle-même : malheur à celui qui se scandalise!

La vie des apôtres, la prédication de l'Évangile n'ont pas été plus exemptes de scandales et de persécutions. Les apôtres se dispersent, ils fuient et se cachent, ils prêchent dans l'ombre, et pourtant la religion fleurit; elle s'étend rapidement, en vertu des prodiges qui ont signalé son berceau. Un d'entre eux descend par une fenêtre pour échapper à la mort; d'autres emprisonnés, chargés de chaînes, ont besoin qu'un ange les délivre. Quand les puissants du monde les chassent, des pauvres, des artisans les accueillent. Ils sont entourés d'une pieuse sollicitude par des revendeuses de pourpre, des faiseurs de tentes, des corroyeurs, dans des quartiers retirés des villes ou sur les bords de la mer. Telle était la marche tracée par Dieu même dans son inénarrable sagesse. Quand Paul lui demandait le calme et la paix pour le succès de sa

1. Quot igitur mortales tum affuisse existimas qui cum eum vinctum, flagris affectum, cruore stillantem atque ad præfecti tribunal causam dicentem, nec discipulorum quemquam præsentem cerneret, animis offensi sunt. Chrys., *Epist.* 1 *ad Olymp.*

2. Annon sepulturæ genus beneficii gratiæ tuæ loco illi præstatur Accedens enim quispiam corpus petiit. Id., ibid.

prédication, Dieu lui répondait : « Il te suffit de ma grâce, car ma puissance éclate dans la faiblesse [1]. »

« Maintenant, ma pieuse et vénérée dame, continue l'auteur de la consolation, si vous dégagez les événements heureux du milieu de nos adversités, vous pourrez bien n'y pas trouver des prodiges et des miracles; mais à coup sûr vous y reconnaîtrez un enchaînement merveilleux de desseins qui proclament la Providence. — Il ne faut pourtant pas, Olympias, que vous recueilliez tout de ma bouche sans aucun effort de votre part; je vous laisse le soin de rechercher et de réunir ces divers traits de la protection céleste, en les comparant à nos revers. Ce travail salutaire à l'âme contribuera à dissiper vos ennuis, à fortifier votre foi, et vous y puiserez pour vos douleurs un grand soulagement [2]. »

Tel est le contenu de la première lettre de Chrysostome à sa chère diaconesse, de celle-là du moins que les plus anciens éditeurs ont mise en tête de ce recueil. On voit combien elle renferme d'allusions à la situation même de l'exilé, à son dénûment actuel, à ses souffrances, à la malice de ses ennemis; on voit aussi comment, rattachant son martyre à un dessein général de Dieu sur l'Église, dessein encore inaccessible aux regards, il en accepte d'avance toutes les con-

1. Sufficit tibi gratia mea; nam virtus in infirmitate perficitur. Paul., II *Cor.*, XII, 9.

2. Verum ne omnia nullo cum labore a nobis audias, hanc tibi partem relinquo, ut accurate ac diligenter cuncta colligas atque cum rebus molestis et acerbis conferas, sicque præclara occupatione animum distinens, te ipsam a mœstitia et angore avoces. Chrys., *Epist.* I *ad Olymp.*

séquences, comme un bien, avec foi et courage. Pourquoi alors se décourager quand on souffre moins, et ne pas puiser de la constance dans les paroles de celui qui souffre davantage? et comment oser se plaindre et se laisser abattre quand le fils de Dieu lui-même n'annonce ici-bas son Évangile qu'à travers les persécutions et les scandales?

Il paraît que le remède n'eut pas tout l'effet qu'en attendait le médecin, et que les lettres d'Olympias dénotaient toujours un profond affaissement de l'âme. Chrysostome ne se découragea pas, et en écrivit une seconde non moins développée que la première, mais qui touchait à des points différents de sa thèse.

« Je ne vois que trop, lui disait-il, que la douleur et les ennuis exercent sur vous un empire obstiné; je veux donc vous écrire encore : puisse votre cœur en être plus intimement consolé et votre santé mieux raffermie! Courage! je viens de nouveau, et par d'autres moyens, secouer cette cendre de deuil dont vous êtes couverte. La cendre de l'esprit, comme celle de la matière, produit avec une effrayante activité des résultats désastreux : elle trouble d'abord la vue, et finit par la détruire entièrement[1]. Écartons-la donc avec le plus grand soin, afin de voir clair dans ce qui nous environne; mais, vous aussi, travaillez avec moi, et ne m'épargnez pas votre concours. Les hommes de

1. Etenim pulvis, nisi quis eum summo studio propellat, parti omnium præstantissimæ exitium affert, pupillæ nimirum perspicuitatem inficiens, ac totum mœrentis poculum turbans... Chrys., *Epist.* 2 *ad Olymp.*

l'art, dans les maladies du corps, ont beau en déployer toutes les ressources ; si les malades n'agissent pas de leur côté, la médecine reste impuissante : il en est ainsi des maladies de l'âme...

« Je voudrais bien agir, me dites-vous, mais je ne « puis pas ; le mal est plus fort que moi. Je ne saurais « dissiper ces épais nuages qui m'enveloppent malgré « tous mes efforts pour les écarter[1]. » Illusion que tout cela, vaine excuse, car je connais l'élévation de vos pensées, la force et la piété de votre âme ; je connais la grandeur de votre prudence, les ressources de votre philosophie ; je sais enfin qu'il est en votre pouvoir de commander à cette mer furieuse de la tristesse, et de ramener la sérénité dans votre cœur... Qu'y a-t-il donc à faire ? Lorsque vous entendrez dire que telle église est tombée, que telle autre est chancelante, que telle autre encore est cruellement battue par les flots et menace de sombrer, que plusieurs ont un loup pour pasteur, un pirate pour pilote, un bourreau pour médecin, il vous est sans doute permis de vous attrister, puisqu'on ne saurait voir ces choses sans douleur ; mais ne vous affligez pas outre mesure. Si pour nos propres péchés, pour les actes dont nous avons à rendre compte, il n'est ni nécessaire ni bon de trop s'affliger, à plus forte raison est-ce inutile, fatal et même satanique de tomber dans l'abattement et le désespoir pour les péchés des autres... »

1. At forte dices : Cupio quidem istud, verum nequeo, nec, quamvis etiam magnam contentionem adhibens, densæ tamen atque atræ mœroris nubi propulsandæ par sum. Meræ excusationes et meri pretextus ista sunt. Chrys., *Epist.* 1 *ad Olymp.*

Il cite à ce sujet l'exemple de saint Paul [1], qui, après avoir chassé de l'Église un chrétien coupable d'un grand crime, l'y fait rentrer, pour que sa douleur excessive, fruit du repentir, ne le consume pas.

« Or, continue-t-il, dites-moi, Olympias, si l'apôtre ne permet pas qu'un homme aussi criminel se laisse plonger dans le chagrin ; s'il a recours au plus extrême des moyens, le pardon, pour arrêter cette plaie de la tristesse, persuadé que tout excès est diabolique, ne serait-ce pas une folie, une démence véritable de vous laisser abattre pour les péchés d'autrui?... Si vous me dites encore : Je veux, mais je ne puis pas, et moi aussi je vous répéterai : Vaines excuses, inutiles prétextes ! Quand de noires pensées vous assailleront, ou que vous entendrez quelque récit capable de les réveiller en vous, retirez-vous dans le fond de votre conscience, et pensez au jour terrible où le monde sera jugé. Devant celui qui n'a besoin ni d'accusateurs, ni de témoins, personne ne répond pour un autre ; à chacun ses actions, à chacun sa sentence. Songez-y et opposez une frayeur salutaire à cette tristesse qui sert d'instrument au démon, puis engagez la lutte avec fermeté ; il vous suffira d'un peu de décision pour que le sombre tissu disparaisse plus promptement qu'une toile d'araignée... »

Eh ! pourquoi donc Olympias se laisserait-elle troubler pour les péchés d'autrui, et, persécutée, s'exposerait-elle à périr pour les crimes des persécuteurs ? Olympias peut comparaître telle qu'elle est et sans

1. Paul., II *Cor.*, II, 8.

crainte devant le redoutable tribunal. Quelle vie est plus pure que la sienne, quel cœur plus grand, quelles mains plus libérales, et qui, ayant reçu du ciel les dons les plus magnifiques, en a jamais fait un plus magnifique emploi ?

Pour soutenir la noble créature, qu'une fatale défaillance de l'âme entraîne à sa perte, lui rendre confiance en elle-même, la relever enfin à ses propres yeux, il exalte les perfections de cette fille de son cœur; il se plaît à lui montrer ce qu'elle est, ce qu'elle a été depuis son enfance, et combien, en se considérant dans ses mérites, elle doit se trouver supérieure aux misérables adversités qui l'abattent. Dans son désir d'être écouté, il ne recule pas devant une sainte et digne flatterie, cette flatterie qui consiste à exagérer la force de ceux qui ont à livrer un grand combat pour les mettre en quelque sorte de niveau avec les difficultés qui les attendent. Le tableau qu'il trace à ce sujet nous intéresse principalement parce qu'il nous fait voir Olympias telle que son ami la voyait lui-même : pour lui en effet, c'était à peine une femme, c'était déjà un être angélique, et cet être se laissait dominer par des calamités apparentes, méprisables aux yeux du sage !

Il entre dans l'énumération des vertus dont elle offre l'ensemble merveilleux. Il vante la pureté de sa vie, qui, passée dans le plus chaste veuvage, égale en mérite celle des vierges consacrées à Dieu ; la charité vient ensuite, l'aumône supérieure à la virginité même, et dont Olympias tient le sceptre entre toutes; — la patience, les épreuves l'ont en quelque sorte multi-

pliée chez elle sans que rien la pût lasser. Un discours entier, une histoire même ne suffirait pas à raconter toutes les peines qui l'ont assaillie depuis sa jeunesse : persécutions de ses proches, persécutions des étrangers, grands et petits, de ses amis, de ses ennemis, sans oublier les prêtres ; chaque épisode de ces douloureuses aventures fournirait à sa glorification un sujet inépuisable. Que dire aussi de ses privations volontaires, des mortifications, des jeûnes, de la lutte de l'âme contre la chair ?

« Les mots de sobriété, de frugalité dans les repas ne vous sont point applicables, ma pieuse et vénérée dame, lui dit-il ; il faut en chercher d'autres, il faut élever son langage pour rendre la perfection idéale de votre vie. L'austérité de vos veilles sacrées, quelle expression la rendra ? Vous avez dompté le sommeil pour la prière, comme vous avez dompté la faim pour l'abstinence, et il vous est devenu naturel de veiller comme aux autres de dormir [1], votre bienfaisance et votre charité, plus ardentes que les plus ardentes fournaises, ont porté votre renommée jusqu'au delà des mers. Retracer votre histoire serait ouvrir et déployer aux yeux tout un océan de merveilles [2] : je l'eusse essayé peut-être, si je n'avais ici un but plus utile encore et plus respectable : vous assister et vous guérir. »

Je laisserai de côté les développements qu'il consacre aux principales vertus d'Olympias pour me bor-

1. Ut enim aliis dormire naturale est, eodem modo tibi vigilare. Chrys., *Epist. 2 ad Olymp.*

2. Quanta, si cuncta hæc sigillatim consideranti, miraculorum maria se aperient? Chrys., ibid.

ner à un passage éminemment curieux, parce qu'il a trait au luxe des femmes dans la capitale de l'Orient, luxe insensé qui laissait bien en arrière les extravagances de Rome et de tout l'Occident. — Or Olympias s'était toujours distinguée par sa tenue modeste et par son mépris de la parure, vertu très-louable assurément chez une grande dame qui avait eu besoin, pour la pratiquer, de lutter non-seulement contre l'entraînement général, mais aussi contre les exemples de sa famille, tandis que cette même passion de la parure, unie à la coquetterie (qu'on me permette d'employer ce mot), avait envahi dans Constantinople les pauvres comme les riches et jusqu'aux vierges attachées au sanctuaire.

Les esprits superficiels, nous dit le moraliste dans un langage digne de lui, peuvent reléguer la modestie des femmes au dernier rang de leur mérite ; moi je le place au premier. A considérer sérieusement les choses, on se convainc que cette vertu exige de celles qui la connaissent non moins d'élévation d'âme que de sagesse de conduite. Le Nouveau Testament n'a pas été seul à la prescrire lorsque l'apôtre Paul défend aux femmes même mariées les ornements d'argent, ainsi que les étoffes précieuses. L'Ancien Testament ne tient pas un autre langage, quoiqu'on n'y rencontre rien de semblable à cette divine philosophie qui nous régit maintenant, et que Dieu n'y conduise les hommes qu'à travers des ombres et des figures par le règlement de la société extérieure. Écoutez en effet avec quelle force le prophète Isaïe gourmande le luxe des femmes dans la société israélite. « Voix du Seigneur contre

les filles de Sion ! s'écrie-t-il, emporté par une sainte colère. Parce qu'elles se sont élevées avec orgueil, qu'elles ont marché la tête haute avec des regards pleins d'affectation en faisant mouvoir les plis de leurs robes, en cadençant leurs pas, le Seigneur rabaissera les filles de Sion. — La poussière remplacera tes parfums, une corde te sera donnée pour ceinture, la superbe parure de ta tête tombera, et tu seras chauve à cause de tes œuvres [1] ! »

Parcourant la série des ravages que cette maladie de l'âme exerce sur toutes les classes de la société byzantine, Chrysostome arrive aux religieuses, qui, sous l'étoffe grossière de leurs vêtements, rivalisent de coquetterie avec les femmes du monde couvertes d'or et de soie. « Voyez, dit-il, cette vierge dont les vêtements respirent la mollesse et dont la tunique est lâche et traînante : par sa démarche, le son de sa voix, le mouvement de ses yeux, comme par ses ajustements, elle présente un poison délétère en appelant les regards, en provoquant les passions, et creuse de la sorte des abîmes sous les pieds des passants ! Peut-on bien lui donner le nom de vierge, et ne seriez-vous pas plutôt tenté de la ranger au nombre des courtisanes ? Celles-ci même ne sont pas aussi dangereuses que celle-là [2]... »

1. Et humiliabit Dominus dominatrices filias Sion, et denudabit habitum earum, et auferet gloriam vestimenti earum. Et erit tibi pro suavi odore pulvis, et pro zona funiculo cingeris, et pro ornamento capitis tui calvitium habebis propter opera tua. Isaïe, III, 16, 17.

2. Perniciosæ æ pestiferæ atque in altam voraginem trahentes. — Neque enim scorta tantam illecebram objiciunt, quantam istæ, voluptatis pennas omni ex parte explicantes. Chrys., *Epist.* 2.

L'humilité dans les grandes actions était surtout la vertu d'Olympias, là du moins elle n'avait point de rivale. Les récits précédents nous ont fait voir avec quelle magnanimité de cœur, quelle inébranlable fermeté, quelle hauteur de dédain, elle avait traité l'accusation, les accusateurs et les bourreaux quand elle avait été traduite devant le tribunal du préfet sous l'inculpation d'incendie. Cette audacieuse atteinte à l'honneur d'une telle femme avait appelé sur la courageuse diaconesse l'admiration du monde chrétien, et la renommée avait proclamé ses hauts faits jusqu'aux extrémités de l'empire. Dans les églises fidèles à l'orthodoxie, il n'était question que de sa gloire et de ses trophées, c'étaient les termes dont on se servait. Ce fut le bruit public qui informa d'abord Chrysostome de l'héroïsme de son amie, car, ainsi que nous l'avons dit, elle avait dédaigné de faire parade d'une conduite où elle ne voyait que le simple accomplissement d'un devoir. Et lorsque Chrysostome voulut la féliciter en employant ces mêmes mots de gloire et de trophées, Olympias le réprimanda. « Que me parlez-vous de gloire et de trophées? lui avait-elle répondu, je suis aussi loin de tout cela que les morts le sont des vivants. » — « Quoi ! reprit Chrysostome dans la lettre que nous analysons, vous n'avez pas érigé de trophées à l'innocence des persécutés ! vous n'avez pas remporté la grande victoire et ceint la couronne qui fleurit à jamais! Vous êtes, prétendez-vous, aussi loin de ces trophées que les morts le sont des vivants ; vos paroles ne me prouvent qu'une chose, c'est que vous savez fouler aux pieds tout sentiment d'orgueil; mais l'arène

arrosée de votre sang a eu pour spectateur la terre entière. — Vous avez été chassée de votre maison et de votre patrie, séparée de vos amis et de vos proches, vous avez connu l'exil et goûté chaque jour les amertumes de la mort, non pas que l'homme éprouve réellement plusieurs morts; mais vous les avez souffertes dans votre cœur, et sous l'étreinte des adversités présentes, comme dans l'attente de celles qui menaçaient, vous avez rendu grâce à Dieu, qui les autorisait dans sa sagesse... »

Il ajoute cette magnifique comparaison à l'appui de son raisonnement : « Songez, ma chère et vénérée dame, que l'âme humaine se fortifie dans la lutte par les épreuves mêmes qui l'ébranlent. Telle est la nature des afflictions : elles élèvent au-dessus de tous les maux ceux qui les supportent avec calme et générosité. Les arbres qui croissent à l'ombre manquent de vigueur et deviennent incapables de produire de bons fruits ; ceux qui sont exposés à tous les changements de l'air, à tous les assauts des vents, à tous les rayons du soleil, sont pleins de force, se couronnent de feuilles et se couvrent de fruits, et ce sont les naufrages de la mer qui forment les marins... Dites-vous cela très-fréquemment à vous-même, ma très-excellente Olympias, dites-le à ceux qui combattent avec vous ce magnifique combat. Loin de vous laisser décourager, ranimez les pensées des autres ; apprenez-leur à mépriser les vaines ombres, les fantômes de la nuit, les illusions, la boue qu'ils foulent, à ne pas tenir compte d'une fumée passagère, à ne pas regarder des toiles d'araignée comme de vrais obstacles, à passer

sans s'arrêter sur une herbe qui va tomber en pourriture, car les bonheurs et les malheurs d'ici-bas sont-ils autre chose que cela ?... »

Un instant Chrysostome put croire, il crut en effet que ses soins avaient réussi : les lettres d'Olympias indiquaient plus de calme et de résolution ; elle affirmait qu'elle était guérie ou en train de se guérir. Chrysostome avait donc pris d'assaut [1], comme il le disait avec un peu d'emphase, la citadelle de sa douleur ; il n'était pourtant qu'à la première enceinte, et il lui restait bien des travaux à faire pour être maître de la place.

II. — En dehors des causes générales qui entraînaient Olympias dans cet abîme de la tristesse, il s'en trouvait une plus particulière, toute personnelle, leur séparation. Chrysostome y revient assez souvent et avec assez d'insistance pour nous montrer qu'à ses yeux cette cause était au nombre des principales. Aux premières, il oppose les remèdes généraux, qui consistent à raffermir la foi dans la providence divine, à fortifier l'âme contre l'atteinte des choses contingentes qui ne sont après tout que des apparences et de la fumée, à prouver que le vrai bonheur est dans le contentement de soi-même ici-bas et dans l'attente d'une récompense éternelle là-haut, qu'au fond c'est le persécuteur qu'il faut plaindre, le persécuté qu'il faut envier. A la cause particulière, il oppose un seul

1. Nam si mœroris tyrannidem superioribus litteris sustulimus, ipsiusque arcem evertimus, tamen... Chrys., *Epist.* 3 *ad Olymp.*

remède, l'espoir ou plutôt l'assurance que leur séparation va cesser. Lui aussi éprouve le même chagrin de leur commune absence, il ne le cache pas à son amie, et c'est un des moyens qu'il prend pour la consoler. Il lui conseille de méditer ses livres : là encore elle peut l'entendre et le voir; puis il lui écrira de longues lettres, il compose pour elle, ou du moins à son intention, des traités qu'elle devra relire sans cesse et à haute voix, si ses forces le lui permettent. Ainsi il cherche à distraire du sentiment de sa souffrance, par une tendre et sainte sollicitude, la douce femme dont il a été le père spirituel, le guide, l'ami, et dont il est le dernier et frêle soutien dans leur vie d'épreuves.

Il faut voir comment, dans une de ses lettres, la seconde, il aborde, sans hésitation comme sans voile, sa doctrine des amitiés spirituelles.

« Les malheurs publics, lui dit-il, ne sont pas la seule source de vos chagrins, je ne le sais que trop, ma chère et vénérée dame : notre séparation en est aussi une source amère. Bien que je ne sois qu'un brin d'herbe, je vous entends d'ici gémir et répéter à tout le monde : « Sa parole ne retentit plus à nos « oreilles : nous n'avons plus le bonheur de recueillir ses « enseignements : nous sommes condamnés à mourir « de faim, de cette faim dont parle le prophète Amos, la « faim de la céleste doctrine [1]. » — Que répondre à cela ? Avant tout, je vous dirai, Olympias, que, si vous ne m'entendez plus de vos oreilles, vous pouvez converser

1. Liaquam illam non audimus : non ea qua solebamus doctrina fruimur, verum fame exercemur; quemque Deus Hebræis quondam

avec mes livres, ce qui n'empêchera pas mes lettres, chaque fois que je trouverai un messager sûr. — Mais votre vœu de m'entendre ne peut-il pas être un jour accompli, et Dieu ne permettra-t-il pas que vous me revoyiez ? Pourquoi ce doute? Non, non, ne doutez pas; je sais que cela sera. Je vous rappellerai alors que cette promesse ne vous fut pas faite sans raison et comme pour vous calmer par de vaines paroles. Si le retard vous est pénible, songez qu'il ne sera pas perdu pour la récompense, pourvu qu'il ne vous arrache aucun murmure [1].

« Oui, c'est un rude combat, un combat qui réclame un cœur généreux et une intelligence éclairée par la vraie philosophie, que d'avoir à supporter l'éloignement d'un être qui vous est cher. Qui parle ainsi? Celui qui sait aimer sincèrement et connaît la puissance de la charité comprend ce que je dis ; mais, pour ne pas nous égarer à la recherche de l'ami véritable, ce rare et précieux trésor, courons droit au bienheureux apôtre Paul : c'est lui qui nous dira la grandeur du combat et la force d'âme nécessaire pour le soutenir. Paul avait comme dépouillé la chair et déposé la grossière enveloppe du corps; c'était en quelque sorte un pur esprit qui parcourait l'univers. Il semblait s'être affranchi de toutes passions, imitant l'impassibilité des puissances surnaturelles et vivant

minabatur, id nunc patimur, nempe non famem nec aquæ sitim, verum doctrinæ famem. Chrys., *Epist.* 2 *ad Olymp.*

1. Imo non fortasse, sed certo : cave dubites. Illud enim tibi in memoriam redigam, quod non temere hæc dixerim, nec te fallens ac circumscribens; verum quæ nunc per litteras accipis, ea quoque de viva voce exceptura es. Chrys., *Epist.* 2 *ad Olymp.*

sur la terre comme s'il eût été déjà aux cieux. Les maux de ce monde, il les supportait aisément, et comme dans un corps étranger : prison et chaînes, expulsion et mauvais traitements, menaces et supplices, lapidation et submersion, tous les genres imaginables de tourments ; mais que ce même homme, impassible devant la souffrance, se voie séparé d'une âme qui lui est chère, il en ressent un tel trouble, une telle douleur, qu'il s'éloigne aussitôt de la ville où n'est pas l'ami qu'il y venait chercher. — « Étant venu à Troade, « dans l'intérêt de l'Évangile du Christ, dit-il lui-même « aux frères de Corinthe, quoique le Seigneur m'eût « ouvert les portes de cette ville, je n'ai pas eu l'esprit « en repos, parce que je n'avais pas trouvé là mon frère « Tite. Prenant donc congé d'eux, je suis parti pour « la Macédoine. »

« Qu'est-ce donc, ô Paul ? Emprisonné dans les ceps, chargé de fers, lacéré de coups et tout couvert de sang, vous prêchez, vous baptisez, vous célébrez le divin mystère, et vous ne négligez rien pour sauver un homme seul. Et lorsque vous arrivez à Troade, que vous voyez le champ préparé pour la bonne semence, que tout vous promet un travail aisé et une aire pleine de riches moissons, vous repoussez le gain que vous aviez déjà dans la main ! Et pourtant nul autre but ne vous conduisait à Troade, « y étant venu pour prêcher « l'Évangile. » — Personne ne vous faisait opposition : « la porte m'avait été ouverte, » et vous partez aussitôt ! « Oui, certes, me répond-il, car je suis subjugué par « le chagrin ; l'absence de Tite a jeté le trouble dans « mon esprit et l'abattement dans mon cœur, au point

« que je suis forcé d'agir de la sorte [1]. » Que le chagrin ait été la cause de ce départ, nous n'avons pas à le conjecturer, nous le savons d'une manière sûre, par le témoignage même de l'apôtre : « Je n'ai pas eu « l'esprit en repos; prenant donc congé d'eux, je suis « parti. »

« Vous le voyez, Olympias, ce n'est pas sans un rude combat qu'on supporte l'absence d'un ami; c'est une amère et terrible épreuve qui demande une âme pleine de noblesse et d'énergie [2]. Ce combat, vous le subissez maintenant. Souvenez-vous que plus il est rude, plus belle est la couronne et plus riche le prix; c'est là ce qui doit vous adoucir la peine du retard, et avec cela la certitude de la récompense. Oh! sans doute, il ne suffit pas aux amis d'être unis par le lien des âmes. Là ne se borne pas la consolation d'une amitié brisée. Ils réclament aussi la présence de l'ami, et s'ils en sont privés, c'est une grande partie de leur bonheur qui disparaît. Paul nous le dit encore. « Mes « frères, écrivait-il aux Macédoniens, privé de vous pour « un peu de temps, de corps et non de cœur, nous avons « désiré avec d'autant plus d'ardeur revoir votre visage, « et moi Paul, je l'ai voulu plus d'une fois : mais Satan « m'en a empêché [3]... C'est pourquoi, ne pouvant sup-

1. Magna enim me mœroris tyrannis invasit, Titique absentia meum animum vehementer conturbavit, atque ita me fregit ac superavit ut a me hoc ut facerem extorserit. Chrys., *Epist.* 2 *ad Olymp.*

2. Videsne quantum certamen sit amici digressum æquo ac placido animo ferre, quamque gravis et acerba hæc res sit quamque sublimem ac strenuum animum desideret? Id., ibid.

3. Nos autem, fratres, orbati a vobis ad tempus horæ aspectu, non corde, abundantius festinavimus faciem vestram videre : ego quidem

« porter plus longtemps cette absence, nous avons jugé « bon de nous arrêter seul à Athènes, et nous vous avons « envoyé Timothée. » Quelle force dans chaque mot! Comme elle y brille d'une vive lumière, la flamme de la charité qui brûlait en lui! L'expression dont il se sert pour désigner sa peine n'implique pas seulement l'idée d'éloignement, de violence ou d'abandon, mais l'état d'un père à qui ses enfants ont été enlevés : telle était l'affection de l'apôtre.

« Il semble dire aux amis dont il s'est séparé : J'aurais cru que ce serait une consolation de vous être uni par l'âme, de vous conserver dans mon cœur, de vous avoir vus naguère; mais non, cela ne suffit pas, rien de tout cela ne dissipe mon chagrin. — Mais que voulez-vous donc? dites-le ; que désirez-vous avec tant de violence? — Le bonheur même de les voir. « Nous « avons ardemment souhaité de voir votre visage. » — Que signifie cela, ô grand et sublime apôtre? Vous pour qui le monde est crucifié et qui êtes crucifié au monde, qui vous êtes dépouillé de toutes les affections charnelles, vous qui n'êtes plus en quelque sorte un être corporel, avez-vous à ce point subi l'esclavage de l'amour, que vous dépendiez de ce corps de boue, de ce peu de terre, de ce qui tombe sous les sens? — Oui, répond-il, je ne m'en défends pas, je n'en rougis pas, je m'en glorifie plutôt, car c'est la charité, mère de tous les biens, qui déborde ainsi de mon âme[1]. La présence corporelle de ses enfants ne suffit pas même

Paulus semel et iterum ; sed impedivit nos Satanas. Paul., I *Thess.*, II.

1. Siccine te captivum caritas tenuit, ut in luteam ac terrenam atque in sensum cadentem carnem provolutus sis? Maxime, inquit,

à son désir, il faut surtout qu'il contemple leur visage. « Nous désirons ardemment revoir votre visage. » Quelle étrange envie, je vous le demande! Quoi! bien réellement vous désirez revoir leur visage? — Et beaucoup, répond-il, car c'est là que se manifeste la personne. Une âme liée d'affection à une autre âme ne sait rien exprimer, rien entendre par elle-même : par la présence corporelle, je puis entendre ceux qui me sont chers, et je puis leur parler. Voilà pourquoi je désire contempler votre visage : là est la langue interprète de nos pensées, l'oreille qui vous portera mes discours, les yeux où se peignent les plus intimes mouvements du cœur. C'est ainsi seulement qu'il nous est permis de converser pleinement avec une âme bien-aimée[1].

« Persuadez-vous bien, Olympias, que vous me reverrez, et que vous serez affranchie de cette séparation qui aura même produit pour vous des fruits de miséricorde. Montrez-moi votre affection en accordant à mes lettres le même pouvoir qu'à ma parole, et vous me l'aurez montrée avec certitude, si j'apprends que ces lettres vous ont fait tout le bien que je désire, et quel bien? c'est que votre âme rentre dans le calme et la oie dont vous jouissiez quand j'étais près de vous ; ce era pour moi une grande consolation dans l'affreuse

nec id dicere me pudet, imo etiam eo nomine glorior. Chrys., *Epist.* 2 *ad Olymp.*

1. Propterea faciem vestram intueri aveo, in qua lingua est, quæ vocem emittit, animique sensus enuntiat et auris quæ verba excipit, et oculi qui animi motus pingunt. Etenim adamatæ animæ consortio melius per illa frui licet. Id., ibid.

solitude qui m'entoure. Si vous avez à cœur de m'inspirer un peu plus de courage (or je sais que c'est là votre vœu le plus cher), faites-moi savoir que vous avez dissipé tous vos chagrins. C'est ainsi que vous payerez de retour mon dévouement et mon amitié. Vous n'ignorez pas, vous savez, à n'en pas douter, le bien que vous me ferez, et à quel point mon cœur sera réconforté, si je reçois par vos lettres la certitude que votre tristesse s'est évanouie [1]. »

Sous l'empire de ces douces et fermes consolations, l'âme d'Olympias se rasséréna, pour quelque temps du moins; elle voulut vivre et revint à la vie. Nous la verrons reparaître plus tard, et dans des circonstances plus douloureuses encore, car la source de ses larmes ne devait pas tarir.

III.

Cependant les lettres se multipliaient, et les visites affluaient de toutes les parties de l'Orient à Cucuse. Les provinces limotrophes de l'Arménie envoyaient nombre de visiteurs qui se hasardaient dans la montagne dès que les chemins paraissaient libres. On y voyait des laïques à qui il était indifférent de déplaire

1. Non enim te fugit, non, inquam, profecto te fugit quantopere, si hoc præstiteris de eoque nos per litteras certiores feceris, animum nostrum recreatura sis. Chrys., *Epist. 2 ad Olymp.*

aux gouverneurs, des prêtres qui se dérobaient à la surveillance de leurs supérieurs schismatiques, des troupes de moines assurés de la tolérance de leurs abbés, et quelques évêques qui mettaient la conscience et le devoir au-dessus des faveurs de cour. Il y eut même de pieuses femmes, et parmi elles de très-grandes dames, qui projetaient une visite dans son désert dès que le printemps serait revenu ; mais il le leur défendit en prétextant la fatigue du voyage et les périls de la route. Le patriarche schismatique de Syrie, Porphyre, écrivait avec colère à son complice de Constantinople : « Tout Antioche est à Cucuse. » Il eût été plus exact de dire : Tout ce qu'il y a d'honnête dans les clergés de l'extrême Orient consulte notre ennemi ouvertement ou secrètement ; Chrysostome est plus que jamais l'oracle de l'Église. C'était à qui lui enverrait, pour sa santé, des remèdes qu'on savait bons contre l'âpre froid du Taurus. Il avait reçu entre autres d'une noble matrone, nommée Syncletium, un cordial qui en trois jours avait fait disparaître ses faiblesses d'estomac, et le comte Théophile, qui en avait la recette, tenait ce remède à sa disposition et à celle d'Olympias[1]. Sa correspondance d'ailleurs était assez suivie avec ce bon médecin Hymnétius dont il avait fait connaissance à Césarée. Il lui parvenait aussi de fortes sommes d'argent, quoique ces envois lui déplussent, et cet argent était distribué aussitôt aux pauvres de l'Arménie, ou employé aux entreprises de propagande dont nous allons parler. Les autres étaient à sa charité comme il

1. Chrys., *Epist. 4 ad Olymp.*

était à celle des autres. Dénué de tout, infirme et à la merci d'un climat impitoyable, il professait pour lui-même ce qu'il avait prêché au milieu des splendeurs du premier siége de l'Orient, à savoir que la possession des biens de la terre n'était qu'un prêt que Dieu nous faisait pour le restituer par l'aumône : il n'avait jamais su thésauriser que dans le ciel.

Au plus fort de ces soins divers, son inépuisable besoin d'activité ne lui permit pas un instant de repos. Ce ne fut pas assez de sa lutte formidable contre l'empereur, trois patriarches schismatiques et une coalition d'évêques intéressés à le perdre ; il aimait la guerre et en chercha une qui fût, pour ainsi dire, un délassement à ses persécutions personnelles. C'est une chose étrange autant qu'admirable de le voir, du fond de cette prison de Cucuse où il se mourait, traqué par des brigands, se jeter dans trois grandes entreprises dont une seule eût suffi à toute l'activité d'un homme ordinaire. Ces entreprises n'étaient pas moins que le triomphe complet de la foi chrétienne en Phénicie, le raffermissement de l'orthodoxie dans l'Église catholique des Goths, et, ce qu'on aurait peine à croire, la conversion du royaume de Perse.

J'ai parlé, dans le cours de ces récits, des premières tentatives de Chrysostome pour extirper le culte païen de la province de Phénicie, et j'ai dit combien cette œuvre était difficile, soit par l'opiniâtreté des croyances païennes dans le cœur des habitants, soit par la mollesse des magistrats, qui ne se souciaient ni de se donner la peine d'une propagande

officielle, ni d'exciter, par une tolérance trop affichée, des soulèvements qu'il leur faudrait ensuite réprimer. Chrysostome, dès la première étape de son exil, avait organisé à Nicée, comme on l'a vu, une mission de moines et de prêtres dans le dessein de renouer à Tyr et à Béryte les fils de la propagande interrompue; cette mission, malgré de généreux efforts, avait complétement échoué, en grande partie par le mauvais vouloir des évêques schismatiques de ces contrées, qui aimaient mieux laisser en paix les adorateurs d'Hercule et de Vénus Astarté que de devoir leur conversion à un exilé de la cour. L'héroïsme des démolisseurs de temples avait donc été paralysé presque partout par l'opposition des clergés locaux. Les pauvres moines n'avaient pas tardé à manquer de tout, et la charité n'y suppléait pas. Quand ils mouraient de faim, il ne manquait pas de prêtres schismatiques pour leur dire : « L'homme qui vous envoie ne peut rien pour vous; il n'a pas une obole pour vous donner du pain, pas une ombre de crédit pour vous protéger dans vos expéditions; vous n'êtes que des insensés qui vous offrez en holocauste à sa vaine gloire. » Ces propos et d'autres pareils ne laissèrent pas de décourager des gens dont le chef était un proscrit; les marteaux leur tombaient des mains, et les païens les assommaient à leur tour. Les églises qu'ils commençaient à construire étaient rasées, les temples relevés tant bien que mal, et la Phénicie n'offrait plus qu'un triste spectacle de débris païens ou chrétiens. Les anti-joannites triomphaient de la victoire des polythéistes.

Ces nouvelles, apportées à Cucuse par le prêtre Constance, qui, de refuge en refuge, avait pu y parvenir, poursuivi qu'il était par les espions et les sicaires de Porphyre, remplirent l'exilé de consternation. Le tableau de ces désastres lui navra le cœur. « Il faut y retourner, dit-il au prêtre d'Antioche, il faut y retourner, coûte que coûte! » Et, prenant une assez forte somme qu'il avait mise en réserve sur les aumônes qu'on lui adressait, il la lui remit : « Pars, ajouta-t-il, et ne crains rien des méchants; voici ce qui peut pourvoir à l'œuvre de Dieu en beaucoup de choses. Que les moines désormais ne manquent de rien, qu'ils soient nourris comme dans leurs couvents, vêtus comme dans leurs couvents, et, puisque les souliers leur font défaut, qu'on leur en achète; je veux qu'ils se trouvent aussi bien que dans leurs monastères; je veux aussi qu'une partie de cet argent soit employée à relever les églises[1]. » Constance était de la même trempe d'âme que son ami; il n'hésita point à partir sur-le-champ, en dépit de ses propres dangers, pour prendre le commandement d'une nouvelle expédition. Vers le même temps, un citoyen d'Antioche, nommé Diogène, adressait à Chrysostome, par son intendant Aphraate, une somme d'argent assez considérable; Chrysostome la refusa en répondant à Diogène : « Je n'ai pas besoin de cela, mais mes frères de Phénicie en ont besoin, » et il la lui renvoya par son serviteur. Il fit plus; s'étant aperçu, en sondant Aphraate, qu'il était homme de résolution et de foi, et

1. Chrys., *Epist.* 54 *ad Geront.*

ferait un bon missionnaire, il l'enrôla dans son armée, et exigea de lui le serment d'aller rejoindre les convertisseurs de la Phénicie [1].

Ce n'était pas d'ailleurs autour de lui seulement qu'il recrutait; son rayon d'action s'étendait fort au loin. Ainsi il entra en rapport pour le même objet avec les solitaires du couvent de Saint-Publie à Zeugma, situé près du pont de l'Euphrate, fameux dans l'histoire pour avoir été de ce côté-là la borne de l'empire romain. Ce monastère, peuplé de Grecs et de Syriens, avait deux enceintes séparées, deux abbés distincts et une église commune où l'office se célébrait dans les deux langues. Chrysostome écrivit à l'un et à l'autre abbé pour obtenir d'eux des auxiliaires à son armée de Phénicie, et il les obtint. Un de leurs moines nommé Nicolaüs, qui était prêtre, lui écrivit, en se mettant à sa disposition, qu'il irait le voir d'abord à Cucuse, probablement pour prendre ses ordres. « Ne viens pas, lui répondit l'exilé, la Phénicie t'attend, et si tu venais ici, les neiges pourraient te retenir. » Nicolaüs devint un des lieutenants les plus intelligents et les plus zélés du prêtre Constance. Chrysostome faisait surtout ses levées de moines dans le diocèse d'Apamée, en Syrie, où se trouvaient une vraie multitude de monastères. Il en tira entre autres un prêtre nommé Jean, chez qui une grande mansuétude de caractère et la douceur d'un langage persuasif cachaient un cœur de héros. Chrysostome tenait

1. Nec enim te fugit quanta hujus rei utilitas futura sit, tum ob ipsius in Phœnicia adventum, tum ob tuam liberalitatem ac munificentiam. Chrys., *Epist.* 51.

beaucoup à l'avoir, parce qu'il était aussi bon pour pacifier que pour agir, et savait mieux encore attire que contraindre. Il le fit circonvenir de toute façon et obtint enfin son consentement. Ce fut une grande conquête pour le parti de la conversion et qui attira bien des soldats sous le saint drapeau. Chrysostome, en lui écrivant, le proclame son général d'armée.

En même temps que le bataillon des moines grecs et syriens, sa seconde armée, s'acheminait vers les montagnes du Liban, Chrysostome adressa aux soldats découragés de la première une longue lettre où il ne leur épargnait pas les reproches. D'où provenait le désarroi actuel de leur mission? De ce qu'ils avaient manqué de fermeté, manqué aussi de confiance en sa parole, et surtout dans la grâce de Dieu. — « Ce n'est point, disait-il avec une sainte sévérité, ce n'est point au moment où la mer se gonfle, où la tempête accourt menaçante, que le pilote abandonne son navire; il fait appel au contraire à tout son courage et cherche à ranimer les passagers par son exemple. Ce n'est pas non plus quand la fièvre sévit et atteint son paroxysme que le médecin quitte son malade; alors au contraire il déploie les ressources suprêmes de son art et invoque l'assistance des autres [1]... » Et comme c'était surtout leur détresse et leur dénûment que les imposteurs, comme il les appelle, faisaient sentir aux moines

1. Gubernatores, cum mare percitum et excitatum atque ingentem tempestatem ac turbinem cernunt, non modo navim non deserunt, sed etiam tum majore sollicitudine ac studio utuntur... Medicique rursus cum febrim excitatam vehementius sævire prospiciunt. Chrys., *Epist.* 123.

pour les décourager, il leur donne cette assurance qu'ils ne manqueront jamais de rien. « Si moi, environné comme je le suis, de tribulations et d'épreuves, relégué dans le plus sauvage des déserts, j'ai l'œil sur vous et vous tiens abondamment pourvus de tout ce que vos nécessités exigent, pourquoi craindre comme vous le faites et laisser défaillir vos âmes? Courage, encore une fois; remettez-vous à l'œuvre. Le bienheureux Paul, plongé dans un cachot, déchiré par les fouets, ruisselant de sang, chargé d'entraves, remplissait au milieu des souffrances sa mission mystérieuse, il baptisait son geôlier [1]. »

Ces éloquentes objurgations eurent leur effet: la guerre sainte recommença avec acharnement: mais la résistance ne fut pas moins acharnée. Les païens, secondés par la mauvaise volonté des ennemis de Chrysostome, s'organisèrent par bandes, et les moines furent traqués de toutes parts, beaucoup furent tués; mais ils revenaient sans cesse à la charge, et Chrysostome continuait à leur envoyer, du fond de l'Arménie, de courageuses recrues. Dans le nombre fut un prêtre nommé Rufin, qu'il découvrit dans on ne sait quel couvent de ces provinces sauvages; ce prêtre avait un cœur intrépide, fait pour briller doublement dans la milice du Seigneur. « J'apprends, lui écrivit-il, que la Phénicie est de nouveau à feu et à sang; cours-y au plus vite; c'est quand on voit le feu gagner sa maison

1. Verum beatus Paulus, etiam cum in vincula conjectus ac flagris concisus esset, et cruore diffluceret, et ligno alligatus esset, et tot malis premeretur, tamen in ipso quoque carcere antistitis sacri munere fungebatur, et carceris custodem baptizabat. Chrys., *Epist.* 23.

que l'on comprend le mieux l'imminence du péril. » Rufin se mit en route avec de nouveaux compagnons levés sur son passage. Tant d'efforts persévérants eurent leur récompense : les chrétiens reprirent le dessus et réussirent à élever quelques églises, points de ralliement de leur armée et sanctuaires de leur culte; pour imprimer à la population convertie un nouvel élan, on voulut les consacrer par des reliques de martyrs. Rufin en demanda à Chrysostome. « Il y en a, répondit celui-ci, beaucoup et d'incontestables dans la ville d'Arabissus, près d'ici ; l'évêque m'en donnera ; » et il lui envoya à cet effet le prêtre Terentius, un de ses acolytes[1]. L'évêque d'Arabissus, Otreïus, dont nous aurons à reparler plus tard, était un bon et simple prêtre pour qui Chrysostome était un oracle. Il lui donna ce qu'il voulut. Des messagers dévoués portèrent le saint fardeau à travers le Taurus, et, ce qui était plus difficile, à travers les provinces livrées au schisme. Ils le déposèrent en Phénicie. La présence de ces restes vénérables produisit l'effet désiré ; l'enthousiasme rendit les chrétiens invincibles, et la conquête commença de se consolider. Il fallut pourtant bien des années encore pour qu'elle s'étendît à tout le territoire des adorateurs d'Astarté, et les faits nous montrent, jusqu'à la fin du ve siècle, plus d'un signe de paganisme parmi les Phéniciens ; mais enfin leur pays

1. De sanctorum vero martyrum reliquiis sine cura esto ; confestim enim religiosissimum dominum meum presbyterum Terentium, ad dominum meum piissimum Otreium Arabissi episcopum misi. Nam ipse et multas et minime dubias habet, quas paucis diebus in Phœniciam ad te mittemus. Chrys., *Epist.* 126.

devint chrétien, et il aimait à rattacher sa conversion aux efforts surhumains d'un prisonnier en exil. « C'est l'évêque Chrysostome, nous dit l'historien Théodoret, qui fit abattre les temples de cette contrée païenne, n'y laissant pas pierre sur pierre[1]. » Étrange siècle où de pareils prodiges s'accomplissaient ! On peut en dire tout le mal qu'on voudra, et il le mérite assurément ; mais on ne lui refusera pas du moins le courage, la confiance en ses propres œuvres et la foi qui les féconde.

La seconde des préoccupations apostoliques de Chrysostome le reportait bien loin de l'Euphrate, près des rives du Bosphore cimmérien, sur une Église barbare dont il était également le protecteur, l'Église catholique des Goths.

On sait que la grande nation des Visigoths, au moment où, chassée par les Huns, elle vint demander asile sur les terres de l'empire romain, était à peine chrétienne, mais que du moins son christianisme était orthodoxe. Valens ne consentit à l'admettre au midi du Danube qu'à la condition qu'elle et son évêque Ulfilas adopteraient le symbole de foi formulé par Arius, lequel repoussait l'égalité du Père et du Fils dans le mystère de la Trinité. Ulfilas le jura, et les Visigoths ne furent que trop fidèles au serment de leur évêque, car, lorsque l'empire d'Orient rentra dans la communion catholique, sous le règne de Théodose, les Visigoths ne le suivirent point dans son évolution reli-

1. Dæmonum templa quæ adhuc superant, solo æquavit. Theodoret., v, 29.

gieuse. Ils restèrent ariens, ariens fanatiques et persécuteurs, ce qui créa pour l'empire un double péril. D'un côté, en effet, ils formèrent un noyau d'opposition chrétienne à la religion de l'État, qui servit de point de ralliement aux sujets romains dissidents, et de l'autre ils attirèrent à eux par la persuasion ou la force les autres races barbares établies dans l'empire, de sorte que l'arianisme devint le christianisme des barbares par opposition au catholicisme, culte officiel des Romains. Ce double danger se manifestait déjà au temps d'Arcadius et d'Honorius. C'était donc une œuvre bonne et utile, au point du vue politique comme à celui de la religion, de tenter sur les Visigoths un rappel à leur ancienne foi catholique, ou du moins de les diviser de manière à rendre leur action moins redoutable. Chrysostome s'y était mis avec ardeur pendant les jours paisibles de son épiscopat; il fonda d'abord à Constantinople une église pour les Goths convertis, où lui-même officiait et prêchait fréquemment, assisté d'un interprète qui traduisait ses paroles en langue gothique. Il établit ensuite, vers les bouches du Danube, mais à l'intérieur de l'empire, un couvent de Goths catholiques qu'on appela les Marses, on ne sait pourquoi, et qui forma un second noyau de prosélytisme pour les races barbares. C'est dans ce couvent, ainsi qu'on l'a vu précédemment, que l'ancien diacre de Chrysostome, devenu évêque d'Héraclée, Sérapion, s'était caché, aux premiers temps de la persécution, pour échapper aux ennemis de son ancien maître, et les moines Marses, par ce fait, se plurent à proclamer leur attachement à l'archevêque exilé et à sa cause.

Outre ces deux centres de catholicisme existant parmi les Goths sur les terres de l'empire, il s'en trouvait un beaucoup plus considérable au dehors, chez ceux de la presqu'île cimmérienne. Comment s'était-il formé, et était-ce un reste des affiliations primitives de cette race? nous l'ignorons; mais nous le voyons, au IVe siècle rattaché à Chrysostome par des liens intimes. C'est Chrysostome qui donne à cette Église des Goths un évêque nommé Unilas, qu'il qualifie lui-même d'homme admirable. Les relations de ce clergé barbare avec l'archevêque de Constantinople avaient lieu par l'intermédiaire des moines Marses, qui correspondaient régulièrement avec lui. Or, au plus fort des divisions religieuses de l'Orient et lorsque l'archevêque allait partir pour l'exil, Unilas mourut, laissant l'Église des Goths dans un complet désarroi. Le roi de ce petit peuple n'ayant rien trouvé de mieux à faire que de demander un autre évêque à Constantinople, le diacre goth Modowar était parti pour le couvent des Marses, porteur de la lettre royale, et s'y arrêta d'abord pour conférer avec ses coreligionnaires barbares. Il apprit là ce qui s'était passé à Constantinople, la déposition de Chrysostome et son exil; il l'apprit de bouches amies et de fidèles en communion de cœur avec l'exilé. L'embarras de Modowar fut grand. La lettre du roi, autant qu'on peut le croire, était adressée à l'archevêque; irait-il la porter au successeur intrus? C'était un objet de justes scrupules, et Modowar hésitait. Cependant il fallait qu'il ramenât un évêque aux Goths cimmériens, et le temps pressait à cause des difficultés de la navigation sur la mer Noire aux approches de l'hiver

Profitant des hésitations du diacre, les moines Marses informèrent de tout Chrysostome par une lettre qu'il reçut à Cucuse[1].

Son émotion fut grande à cette nouvelle, car il aimait l'Église des Goths cimmériens comme sa fille. Il se hâta d'écrire à Olympias une lettre que nous avons encore. Il y recommande à sa chère diaconesse d'employer tout ce qu'elle avait de crédit et d'habileté pour faire différer la nomination de l'évêque goth, si Modowar était à Constantinople. « Rien ne presse, lui disait-il, puisque la saison est assez avancée pour rendre dangereux le voyage par mer; on peut attendre jusqu'au printemps. » Ce qui valait encore mieux que ce parti, c'était de lui envoyer Modowar, mais secrètement et sans bruit, afin de ne point donner l'éveil aux schismatiques, et tous les deux s'entendraient aisément pour un bon choix. Il avait le cœur oppressé par l'idée qu'à la tête de cette église, sur laquelle il avait veillé si longtemps avec les yeux d'un père, ses ennemis placeraient un homme dont le premier acte serait de renier sa communion, ne comprenant pas que son nom pût être maudit et couvert d'anathèmes par ses propres enfants. Il sentait bien la difficulté de réussir dans cette délicate affaire, mais il terminait sa lettre par ces mots : « Il faut faire ce qui se peut, qu'importe

1. Narraverunt mihi Marsi ac Gothi monachi Moduarium diaconum venisse, illud afferentem, admirandum illum episcopum Unilam quem non ita pridem ordinavi, atque in Gothiam misi, multis ac magnis rebus gestis diem suum extremum clausisse; ac regis Gothorum litteras attulisse, ut ad eos episcopus mittatur. Chrys., *Epist. 14 ad Olymp.*

un échec[1]? Dieu considère notre cœur et non le succès de nos actions. » Cette affaire en effet était fort embrouillée; Olympias, frappée elle-même d'exil, ne put s'en occuper beaucoup, et Modowar, chargé de ramener un évêque à son roi, s'impatientait sans doute des lenteurs. En tout cas, Chrysostome mourut avant de connaître la fin de cette histoire.

Le troisième projet qui agitait le cœur et l'esprit de l'ancien archevêque dans sa solitude de Cucuse dénote une audace à peine croyable. Ce banni, emprisonné à l'extrême limite du monde romain, entre des bandits et des neiges, se mit à rêver la conversion de la Perse. Il n'avait pu se trouver là, sur la frontière, pour ainsi dire, de ce paganisme fameux des mages, sans se sentir ému de colère au récit de leurs superstitions, et dès lors il n'eut plus qu'une idée : chasser ces prêtres imposteurs, dévoiler leurs mensonges, éteindre leur foyer sacrilége, et planter la croix de Jésus-Christ dans le palais du grand roi. Une fois cette idée bien arrêtée dans sa tête, il chercha des hommes d'action aventureux, intrépides, et n'hésita pas à s'adresser à un évêque qui s'était montré son ennemi au concile du Chêne; leur réconciliation devait être à ce prix. L'évêque dont je parle n'était autre que ce Maruthas, un des juges de l'archevêque, et celui dont la sandale ferrée avait écrasé le pied de Cyrinus dans un conciliabule à Chalcédoine.

La Perse n'avait pas été complétement fermée aux tentatives de prédication chrétienne, et, pour ne point

1. Si autem id nequeat, fiant ut licet quæ fieri poterunt. Chrys., *Epist.* 14.

parler des temps apostoliques, quelques succès avaient été obtenus, du vivant de Constantin, par l'initiative courageuse d'un solitaire appelé Siméon de Nisibe; mais les adorateurs du feu reprirent bientôt le dessus, et la persécution de Sapor anéantit pour un demi-siècle ces rudiments vénérables de la foi chrétienne. Une circonstance fortuite les ranima. L'empereur Théodose avait une négociation à suivre vis-à-vis du roi de Perse, pour des intérets que nous ignorons, peut-être quelque délimitation de territoire, et il choisit pour son envoyé un prêtre de la province de Sophène située sur la frontière même de la Mésopotamie et de la Perse[1]. L'ambassadeur était un homme simple, mais avisé; tout en traitant des intérêts qu'il venait débattre, il observait l'état religieux de la Perse, et s'aperçut que les semences du christianisme n'avaient pas tellement disparu qu'on ne pût les raviver encore. Plein de cette idée, il entra dans la confiance du roi, et obtint que les os des chrétiens persans martyrisés sous le règne de Sapor lui fussent livrés. Il réunit ainsi une énorme quantité de reliques qu'il transporta dans une église située à douze lieues d'Amyde, du côté du nord, et sur la rivière de Nymphée, limite commune des deux nations. Autour de cette église, comme autour d'un fort élevé pour la conquête religieuse, des maisons s'agglomérèrent, et il se forma une petite ville qui porta le nom de Martyropolis. Martyropolis choisit pour son évêque le prêtre à qui elle devait sa fondation, et ce prêtre était Maruthas.

1. Socr., VII, 8.

Ce collègue de Chrysostome, peu digne de ce nom quant au savoir, capable de se laisser égarer, sans mauvaise conscience, dans les subtilités théologiques dont on l'enveloppait au concile du Chêne, possédait en revanche une arme puissante pour la propagande chrétienne, cette foi qui entraîne les cœurs, si elle ne transporte pas les montagnes. La simplicité un peu rustique de son extérieur n'avait rien au reste qui pût choquer ses voisins les Perses. Peu à peu il se fit aimer de la foule, et, comme il se mêlait de médecine, il fut assez heureux pour rendre quelques services au roi Iezdjerd dans une maladie; il parvint même à guérir par ses prières, disait-on, l'héritier royal qu'il prétendait possédé du diable. Cette cure, comme on le pense bien, le mit tout à fait en faveur à la cour. Iezdjerd ne put plus se passer de lui, et Maruthas conçut l'espoir qu'un jour ou l'autre le grand-roi embrasserait la religion de la croix. Les mages, de leur côté, ne furent pas sans appréhensions, et, pour couper court à la conversion commencée, ils ourdirent un complot qui devait éclater dans le principal de leurs temples, au milieu du peuple et en présence du souverain. En effet, à l'instant marqué dans la cérémonie où le roi devait s'approcher du feu sacré, une voix sortit de la flamme qui déclara qu'il fallait le chasser comme un impie abandonné aux séductions d'un chrétien [1]. Iezdjerd recula effrayé et quitta le

1. Et quoniam Persæ ignem colunt, solebatque rex ignem perpetuo ardentem in æde quadam adorare, hominem quemdam sub terra occultantes, eo tempore quo rex adorare consueverat, exclamare jusserunt. Socr., VII, 8.

temple ; mais Maruthas, soupçonnant quelque imposture, lui conseilla de faire creuser le sol à l'endroit d'où la voix était partie, et on y trouva un caveau communiquant avec des soupiraux habilement distribués [1]. Le roi n'avait plus de doute, il châtia sévèrement ses mages. Toutefois ses bonnes dispositions en faveur du christianisme avaient plus d'apparence que de réalité, ou du moins elles ne furent pas de longue durée, car l'histoire nous apprend qu'il souilla la fin de son règne par une persécution sanglante, laquelle fut continuée par son fils Bahram. Les événements que je viens de résumer en quelques lignes comprennent une période d'environ vingt-cinq ans, qui se termine à l'année 420, après la mort de Maruthas, suivant toute probabilité. C'était quand les chances favorables de la propagande commençaient à se dessiner, et dans le cours de l'année 405, que l'archevêque exilé eut l'idée d'entreprendre une conquête en grand de la Perse ; il avait besoin de Maruthas, et, quels que fussent ses griefs, il se décida à nouer des rapports avec lui.

Au fond, cet évêque, dont la rusticité n'excusait pas la faiblesse de jugement, était, dans les affaires qui divisaient l'Église d'Orient, un ignorant passionné. Il ne sut pas répondre aux avances d'un homme tel que Chrysostome, qui ne voulait de lui qu'une alliance de prosélytisme. Il se rendit de Martyropolis à Constantinople, à la fin de 405, en évitant Cucuse. Chrysostome

1. At Maruthas... fraudem magorum detexit... effossa humo. Socr. VII, 8.

en fut vivement contrarié, et pour dissiper les ombrages de son ancien adversaire il lui écrivit à Constantinople au sujet des affaires de Perse, l'engageant à une réconciliation dans l'intérêt de leur foi commune. Maruthas ne lui répondit pas. Une seconde lettre de l'archevêque n'eut pas plus de succès que la première : Maruthas avait été circonvenu. Impatienté du silence de cet homme dont il avait besoin, il s'adressa à sa douce missionnaire Olympias, la priant de l'aller trouver et de faire tout ce qu'elle pourrait pour le gagner à la concorde et le retirer « de la fosse, » expression par laquelle il désignait l'alliance avec ses ennemis. « Faites qu'il me revienne, écrivait Chrysostome; il m'est indispensable pour mes desseins sur la Perse [1]. » Il espérait que, par autorité morale ou persuasion, la vénérable diaconesse l'entraînerait à passer par Cucuse à son retour dans la Mésopotamie, et qu'alors lui Chrysostome aurait aisément raison de cet esprit opiniâtre et étroit. Les rancunes de Maruthas furent invincibles.

On ignore ce qui serait arrivé dans l'empire des Sassanides, sous la direction d'un chef de parti tel que le banni de Cucuse, avec les moyens de propagande dont il disposait, et ces milices monacales qui seraient toutes sorties à sa voix des couvents de la frontière. A voir ce qu'elles faisaient alors en Phénicie, on peut comprendre que la conquête religieuse de la Perse, sur un plan tracé par un homme de

1. Marutham episcopum quantum in te fuerit, omnibus officiis complecti ne desinas, ut eum a barathro extrahas. Nam ejus opera, ob Persidis negotia, magnopere egeo. Chrys., *Epist.* 14 *ad Olymp.*

génie, eût été fortement entamée. Il serait trop aventureux de dire que ce grand royaume eût été converti, nous ne le croyons pas : la corporation des mages était trop puissante, et les adorateurs du feu avaient mille moyens d'animer des populations féroces contre ceux qu'ils appelaient les adorateurs du bois; mais du moins la grande ennemie de l'empire romain eût été divisée, et qui sait quelles conséquences aurait pu avoir sa conversion, même incomplète, au christianisme, lors de l'avénement de Mahomet?

LIVRE VIII.

Hivers rigoureux du Taurus; souffrances de Chrysostome. — Ravages des Isaures autour de Cucuse. — Chrysostome se réfugie dans la citadelle d'Arabissus. — Il y tombe gravement malade. — Il apprend les persécutions dirigées par Arsace contre ses anciens amis. — Sa lettre au pape Innocent. — Efforts d'Honorius près de son frère pour la réunion d'un nouveau concile. — Députation de cinq évêques occidentaux à l'empereur d'Orient. — Ils ne peuvent aborder ni au port d'Athènes ni à celui de Constantinople; on les conduit au château d'Athyras où ils sont incarcérés. — Mauvais traitements qu'ils y subissent. — On leur enlève de force les lettres dont ils sont porteurs. — Ils sont renvoyés en Italie. — Atticus redouble de rigueur contre les joannites. — Chrysostome est transféré de Cucuse à Arabissus. — Sa dernière lettre à Olympias. — Il est relégué à Pithyonte. — Odieuse brutalité de ses gardiens : ses souffrances pendant la route, par des chaleurs excessives. — Il arrive à Comane après trois mois de marche : son épuisement, sa mort. — Mort de l'empereur Arcadius. — Libelle de Théophile contre Chrysostome; il meurt. — Mort de Porphyre d'Antioche : Alexandre lui succède; ses tentatives pour faire inscrire le nom de Chrysostome sur les Diptyques. — Atticus finit par y consentir : il se justifie près de Cyrille, successeur de Théophile. — Ce qu'était Cyrille, nouveau patriarche d'Alexandrie. — Sa réponse à Atticus. — Translation des restes de Chrysostome à Constantinople sous Théodose II. — Dernières années d'Olympias; sa mort.

405 — 412

I.

L'hiver de 404, si funeste à la santé de Chrysostome, avait été néanmoins un hiver doux pour ce rude climat; celui de 405 s'annonça de bonne heure avec une rigueur excessive. Dès le milieu de l'automne, les frimas avaient tout envahi, montagne et plaine, et la contrée était comme ensevelie sous un vaste linceul de neige. Chaque habitant resta cloué dans sa maison

pour échapper au vent glacial qui commençait à souffler. Ce premier blocus fut bientôt suivi d'un second plus incommode encore et plus dangereux, le blocus de la ville par les Isaures[1], dont les bandes parurent dans la plaine, isolées d'abord, puis de plus en plus fortes et nombreuses. Les maisons de plaisance étaient pillées, les fermes incendiées, le bétail enlevé, et l'on ne pouvait s'éloigner à quelque distance de la ville, pour vaquer à ses affaires, sans courir risque d'être volé ou tué. Un notable citoyen de Cucuse trouva la mort en se défendant, et deux notables dames, surprises probablement dans leurs villas, furent emmenées dans la montagne et rançonnées. La population de la banlieue venait de tous côtés se réfugier dans la ville, dont les approvisionnements n'étaient pas grands, de sorte que la famine ne tarda point à s'y faire sentir. Sur ces entrefaites, on apprit que les brigands, renforcés par des bandes descendues de la montagne, préparaient un coup de main contre Cucuse, dont la garnison, assez nombreuse et bien armée, se mit en devoir de résister vaillamment. Ces préparatifs jetèrent dans la ville une épouvante inexprimable, car on savait que, dans tous les lieux qu'ils emportaient de vive force, les barbares (ainsi qu'on les appelait, comme s'ils eussent été en dehors du monde romain) ne faisaient aucun quartier, et passaient tout au fil de l'épée, depuis le vieillard jusqu'à l'enfant à la mamelle[2].

1. Quod et ipsum haud minus, imo etiam magis Isaurorum terror efficit, nobisque solitudinem auget, omnes videlicet submovens, atque in fugam conjiciens, exsulesque reddens. Chrys., *Ep.* 127 *ad Polyb.*

2. Singulos in dies, ut ita dicam, pro foribus nostris mors est,

Beaucoup d'habitants profitèrent de la nuit pour s'enfuir dans les bois avec leurs familles et quelques vivres, espérant gagner de là les bourgades ou les villes peu éloignées. Chrysostome fut de ce nombre et se retira dans la forêt la plus prochaine avec son petit train de maison, composé, selon toute apparence, de son serviteur, du prêtre Évéthius, son fidèle compagnon, de sa vieille parente, la diaconesse Sabiniana, et de leurs montures. Il passa plusieurs journées à errer de bois en bois, au milieu des neiges, faisant halte sur des rochers et couchant dans les cavernes[1]. Chaque jour il changeait de lieu, suivant les nouvelles qui arrivaient jusqu'à lui. Il eut enfin l'idée, malgré la grande distance, de se réfugier dans la ville d'Arabissus, dont il connaissait l'évêque, et où se dirigeaient des troupes nombreuses de fugitifs; il les suivit.

Si Cucuse méritait à peine le nom de ville, Arabissus, située à vingt lieues plus loin dans la montagne, ne le méritait pas du tout, quoiqu'elle le portât et qu'elle eût un évêque, rendu nécessaire par l'isolement du pays. C'était une bourgade forte d'assiette, dominée par un château réputé imprenable et qui servait de lieu de refuge pour la contrée environnante. Quoique les Isaures ne se montrassent pas encore de ce côté, la garnison les attendait avec résolution et vigilance. Des relations de bon voisinage s'étaient formées, ainsi

sauris omnia invadentibus, atque igni et ferro tum corpora, tum ædificia delentibus. Chrys., *Ep.* 69 *ad Nicol.*

1. Neque enim certo ullo loco defixi sumus, verum nunc Cucusum, nunc Arabissum, nunc valles ac prærupta desertaque circumimus. Chrys., *Ep.* 131 *ad Elpid.*

que je l'ai dit, à propos d'un envoi de reliques d'Arabissus en Phénicie, entre Chrysostome et l'évêque du lieu, Otreïus, homme recommandable et estimé. Le nouveau venu fut donc reçu à bras ouverts, et le commandant militaire voulut qu'il logeât dans le fort, la ville n'étant pas, disait-il, à l'abri d'un coup de main. Chrysostome s'établit donc dans le château, où il eût été assez à l'aise si des bandes de fugitifs, qui survenaient à chaque instant et qu'il fallait placer quelque part, n'eussent réduit successivement sa demeure à quelques cellules. Rien n'était plus triste au monde que ce rocher crénelé d'Arabissus, sinon la prison qui le couronnait, car le château n'était qu'une prison[1] où manquait l'espace, si bien que, l'encombrement augmentant, Chrysostome dut renoncer aux promenades en plein air, qui faisaient une notable partie de son régime. En revanche, sa vue pouvait s'étendre, sans obstacle comme sans limite, sur tout le pays, qui ne présentait, en haut et en bas, sur les montagnes comme dans les vallées, qu'une incroyable quantité de neige, car la neige obstruait tout, et l'œil n'apercevait à l'horizon ni arbres ni rochers. Cependant les émigrés des villes voisines continuaient d'arriver; on ne savait plus comment les loger, on ne sut plus bientôt comment les nourrir; ils apportaient avec eux la famine[2], puis la peste, qui suivit de près, en attendant le troisième fléau, qui ne tarda point non plus à paraître, les Isaures.

1. Est hæc sedes quovis carcere deterior. Chrys., *Ep.* 69 *ad Nicol.*

2. Famem etiam, quam loci angustia et eorum qui huc confugiunt multitudo minatur, pertimescimus. Chrys., ibid.

Si le froid de Cucuse avait rudement éprouvé Chrysostome, celui d'Arabissus lui fut presque mortel. Obligé de se confiner dans sa chambre, près du feu où il grelottait encore et au milieu d'une fumée qui le suffoquait, il tomba gravement malade et ne fit que traîner de rechute en rechute. Tout ce qu'il y avait de médecins dans cette bourgade, et Chrysostome assure qu'il y en avait de bons, s'empressait autour de lui pour le soulager; mais que pouvaient les médecins quand les remèdes manquaient? Les Isaures, qui avaient étendu leurs courses de ce côté, envahissaient le pays de proche en proche et ravageaient tout. On ne pouvait plus se procurer au dehors les choses les plus simples et les plus indispensables aux malades; bientôt même une partie des habitants aimant mieux aller quêter un asile ailleurs que de mourir de faim derrière des murailles impossibles à défendre pour des bras affaiblis, l'émigration commença dans Arabissus comme elle avait fait dans Cucuse. Les Isaures occupaient maintenant tous les environs, et le danger était aussi grand à partir qu'à rester. Les ravages, les incendies, le carnage se rapprochaient avec les brigands, et venaient s'étaler, pour ainsi dire jusqu'au pied des murailles de la ville. Du haut de sa citadelle, comme d'un observatoire, l'exilé pouvait apercevoir ce lugubre spectacle, et il nous en trace le tableau dans quelques pages d'une éloquence saisissante.

« Personne, écrit-il à un ami, personne sur cette terre désolée n'ose rester chez soi; tous abandonnent leurs demeures et s'enfuient au hasard. Les villes ne renferment plus que des murailles et des toits; les

forêts et les ravins sont devenus des villes, et de même que les bêtes féroces, les panthères et les lions, trouvent plus de sécurité au désert que dans les lieux fréquentés, ainsi nous, habitants de l'Arménie, nous en sommes réduits à passer tous les jours d'un endroit dans un autre, nous vivons à la façon des Hamaxobiens et des nomades, sans pouvoir espérer de demeure fixe. Le trouble et le désordre sont partout[1]. Les uns signalent leur présence par le meurtre, l'incendie, la captivité des hommes libres; d'autres, par le seul bruit de leur approche, déterminent les habitants à s'éloigner, à s'aventurer loin de leurs foyers, en fugitifs, ce qui est trop souvent chercher la mort. Naguère en effet, des jeunes gens qui s'étaient enfuis précipitamment au milieu de la nuit par un froid rigoureux, faisant retraite devant les Isaures comme devant la flamme d'un incendie, n'eurent pas besoin du glaive des barbares pour recevoir la mort : ils périrent gelés ou ensevelis sous la neige[2], et ainsi, pour échapper à la menace du trépas, ils coururent à un trépas certain. Voilà notre destinée à tous. » Il dit encore en d'autres

1. Neque enim jam quisquam ullus est qui domi manere audeat; verum unusquisque relictis ædibus suis profugit. Quemadmodum enim truculentæ feræ, ut pardi ac leones, tutiorem urbibus solitudinem sibi esse existimant, sic etiam homines qui Armeniam incolimus quotidie ex aliis atque aliis locis in alia, atque alia loca migrare cogimur, vitam Hamaxobiorum et nomadum agentes. Chrys., *Ep.* 127 *ad Polyb.*

2. Quotquot enim adolescentes mediis etiam plerumque noctibus ac frigore omnia obdurante, repente domo profugere coacti sunt, metu rumoris eos fumi instar abigente; atque ad mortem oppetendam ne Isaurico quidem gladio opus habuerunt, verum in nive obrigescentes extremum spiritum ediderunt. Chrys., ibid.

endroits de ses lettres : « Les villes de ce canton de l'Arménie deviennent des solitudes, et les forêts des villes ambulantes qui changent sans cesse de place, car les populations errantes ne savent en quels lieux se rasseoir... De quelque côté que l'on se tourne, on ne voit que ruisseaux de sang, maisons effondrées, villages ruinés. » Peu s'en fallut que lui-même ne fournît un épisode à ce lamentable tableau. Trois cents brigands surprirent Arabissus une nuit, et ils escaladaient déjà la forteresse, quand la garnison accourut, les culbuta et les chassa[1]. Chrysostome, accablé par la fièvre, dormait pendant ce temps-là ; on se garda bien de le réveiller, et il n'apprit que le lendemain matin comment il avait été perdu et sauvé[2].

Le pillage ne pouvait se prolonger longtemps dans cette pauvre contrée, et les brigands en eurent bientôt fini avec elle. Ils gagnèrent alors d'autres villes et d'autres châteaux forts pour y faire les mêmes tentatives, et autour d'Arabissus les scènes d'épouvante et de guerre firent place à une solitude absolue, peut-être plus sinistre encore. Ce n'étaient plus des neiges qui encombraient les chemins, c'étaient des barrières de glace qui les bloquaient. Plus de visites d'étrangers, plus de communications par lettres. « Rien n'arrive ici, rien n'en sort, » écrivait-il à un ami. Il eut pour-

1. Jam etiam media nocte præter spem omnem et exspectationem trecentorum Isaurorum agmen oppidum percursavit, pæneque nos cepit.

2. Ita ut non modo periculo, sed etiam metu vacui essemus, ortoque die tum denique quod contigerat resciverimus. Chrys., *Ep.* 135 *ad Theodot. diac.*

tant, malgré tant d'obstacles de la nature et des hommes, la bonne fortune de deux courageuses visites. Ses deux visiteurs venaient de Syrie. C'était d'abord le diacre Théodote d'Antioche, une de ses anciennes connaissances, puis une connaissance nouvelle en la personne d'un autre Théodote, lecteur dans la même église et à peine sorti de l'adolescence. L'histoire de ce jeune homme, probablement très-ordinaire en ce temps, nous fera pénétrer un peu dans l'intérieur d'une famille romaine au ve siècle. Le jeune Théodote appartenait à la haute noblesse administrative ; il était fils d'un consulaire qui avait gouverné la Syrie en qualité de préfet. Le père, qui avait destiné son fils à courir comme lui la carrière des charges publiques, fut sans doute vivement contrarié de le voir quitter ses études profanes pour entrer dans les ordres de l'Église, et il en était résulté entre eux une grande froideur et une brouillerie. Le jeune Théodote, devenu lecteur, à la grande désolation de son père, ne s'en tint pas même à ce nouvel état, qu'il trouvait trop entouré de dissipations et trop mondain. Une imagination ardente le portait vers ce qu'on appelait, dans le langage mystique du temps, « la vraie philosophie, » c'est-à-dire vers l'état monastique, et il eût regardé comme un bonheur d'en recevoir les premiers enseignements de la bouche de Chrysostome. Il sollicita donc de son père l'autorisation de se rendre en Arménie pour se mettre sous la direction du grand exilé, qui avait été moine lui-même et avait composé de si beaux livres sur la vie solitaire. Le consulaire sans doute soupçonna son fils de devenir fou ; il essaya de le dissuader et de sa

prétendue vocation et de son voyage, puis, de guerre lasse, il le laissa partir avec des présents pour Chrysostome. Le diacre Théodote faisait alors ses préparatifs de départ, et il est probable que ce fut la circonstance qui avait monté la tête au jeune lecteur. Tous deux se mirent en route, et après le plus pénible et le plus dangereux de tous les voyages ils arrivèrent dans la ville d'Arabissus, où ils avaient appris, chemin faisant, qu'il fallait chercher Chrysostome.

Chrysostome parut médiocrement satisfait de l'arrivée du jeune lecteur, et il ne le dissimula ni à lui, ni au diacre, son compagnon. La situation de l'Arménie, toujours en armes, toujours sous la menace des brigands, ne permettait guère les calmes études qui menaient à la vie monastique; et quant à lui, traqué de lieu en lieu, toujours errant ou malade, de quelle utilité pouvait-il être à préparer de telles vocations? Ce jeune homme d'ailleurs était d'une complexion faible, et il avait les yeux malades. Chrysostome jugea que le rude climat de l'Arménie ne convenait ni à sa santé en général, ni à ses yeux en particulier, et que des hivers comme celui qu'on traversait alors l'auraient bientôt emporté malgré tous les soins[1]. Il lui conseilla donc de retourner en Syrie dès que les chemins deviendraient plus praticables, et le remit entre les mains du diacre, qu'il chargea de veiller sur lui pendant le voyage et de le rendre à son père. Il confia en même temps à ce dernier une lettre pour le con-

1. Unum est quod mœrore nos afficit, nempe oculorum tuorum invaletudo, quorum velim summam rationem habeas, medicosque consulas. Chrys., *Ep.* 102 *ad Theod. lect.*

sulaire, où il s'excuse, dans le langage le plus courtois, de lui renvoyer ses présents. « Ce serait accepter, lui dit-il, ce dont j'ai le moins besoin. Ce que j'aurais bien voulu retenir près de moi, en qualité de lecteur, c'est le charmant Théodote, que j'aurais eu du bonheur à former et à instruire; mais tout ici respire le meurtre, le tumulte, le carnage, l'incendie; moi-même, je change à chaque instant de résidence et ne sais souvent où reposer ma tête[1]. » Il l'engage, en termes couverts, à favoriser la vocation de son fils au lieu de la contrarier, et à se fier, pour la direction de ce jeune homme, au seigneur très-religieux, le diacre Théodote. De la brouille entre le père et le fils, il ne dit rien. Les confidences du fils n'avaient point été néanmoins sans toucher son âme, et il conserva de lui un souvenir plein de tendresse. Il parle dans ses lettres des afflictions que ce jeune homme retrouva dans sa famille, des mauvais offices que certaines personnes lui rendirent auprès de son père, le confirmant du reste dans sa résolution, qu'il trouve très-sage, d'embrasser la carrière monastique. « Si l'on essaye de vous envelopper dans quelque piége et de vous faire du mal, lui écrivait-il plus tard, soyez supérieur à tous ces traits, d'autant plus que la victime véritable n'est pas celui qui souffre le mal, mais celui qui le fait[2]. Pour moi,

1. Sane bellum lectorem Theodotum apud nos retinere ac fingere et erudire nobis cordi erat; verum omnia hic cædibus, tumultibus, cruore atque incendiis plena sunt... nosque sedes quotidie mutamus. Chrys., *Ep.* 61 *ad Theod.*

2. Quod si quis tibi insidias struere teque incommodo aliquo afficere conetur, da operam ut hujusmodi omnia tela superes : quando

ce qui vous a conquis mon admiration et ce qui m'inspire l'éloge de votre fermeté, c'est que, en butte à une si terrible tourmente, vous êtes resté supérieur aux troubles qui en sont résultés... Le genre de vie grand et sublime dont le ciel est le but semble pénible, à s'en rapporter à la nature des épreuves qui le remplissent, et pourtant le courage et l'ardeur de ceux qui le professent le rendent extrêmement aisé [1]. Ce qu'il y a de plus extraordinaire dans cette philosophie, c'est que la mer a beau être irritée, le disciple fervent et sincère de cette sagesse n'en accomplit pas moins une navigation sereine et favorable. Au milieu des écueils et des tourmentes, il goûte le calme le plus pur; en dépit des traits qui fondent sur lui de toutes parts, il reste invulnérable; il est atteint sans doute, mais blessé, jamais. » Chrysostome, on peut le croire, se serait reproché de pousser ainsi le fils, en dépit du père, à la vie religieuse, s'il en eût pu ressortir un plus grand déchirement dans le sein de cette famille; mais en même temps il cherchait à les rapprocher l'un de l'autre, tout en appuyant une détermination qui lui semblait conforme au vœu de Dieu. Il réussit, du moins en apparence : le père finit par céder, et le fils devint moine.

Sitôt que la campagne se trouva libre de bandits,

quidem non injuria affici, sed injuriam inferre, miserum ac perniciosum est. Chrys., *Ep.* 136 *ad Theod. lect.*

1. Magna hæc et sublimis vita atque ad cœlum porrecta, si rerum natura spectetur, molesta quodammodo esse videtur : si autem eorum qui eam sequuntur fortitudinem animique alacritatem spectes, perquam facilis efficitur. Chrys., ibid.

et que les chemins furent tant soit peu praticables, Chrysostome rentra dans Cucuse avec sa modeste maison, « et son désert, comme il l'appelait, lui sembla un paradis à côté de celui d'Arabissus. » Il y put saluer les premiers rayonnements du printemps, qui le faisaient renaître avec la nature et lui rendaient ses amis absents, ce qui était pour lui plus que la santé. « Le printemps est enfin revenu, disait-il à Marinianus dans l'épanchement de sa joie. Ce qui charme le commun des mortels dans cette saison bienheureuse, c'est qu'elle émaille de fleurs la face de la terre et la transforme en une riante prairie; ce qui me la rend agréable et chère, c'est qu'elle me permet de m'entretenir de loin avec ceux que mon cœur aime[1]. En vérité, le nautonier et ses rameurs n'éprouvent pas plus de volupté à fendre le dos des flots quand le printemps nous arrive que moi à saisir ma plume, mon papier, mon encre, pour vous écrire. Pendant l'hiver, quand tout se durcissait sous l'action du froid, que d'incroyables monceaux de neige obstruaient les routes, renfermé dans une étroite cellule, privé de secrétaire, et la langue enchaînée en quelque sorte, je me taisais et me suis tu longtemps bien malgré moi; mais la saison présente, qui nous rouvre les chemins, délie aussi les entraves de ma langue[2]. »

1. Cæterum omnibus mortalibus hoc nomine ver jucundum et suave est quod terræ faciem floribus exornat atque in prata convertit; mihi autem eam ob causam quia magnam mihi facultatem præbet cum familiaribus meis per litteras versandi. Chrys., *Ep.* 128.

2. Posteaquam autem tempus jam itinera patefecit, nobisque linguæ vinculum fregit. Chrys., ibid.

Toutefois les nouvelles accumulées que le printemps lui réservait n'étaient pas toutes réjouissantes, et à quelques-unes il eût préféré encore « la tempête des Isaures. » L'iniquité se reconstituait à Constantinople sous la main du nouvel intrus qui avait pris la place d'Arsace, et faisait succéder à un chef de parti somnolent un ambitieux toujours en éveil, impatient de régner sous sa tiare et persécuteur par tempérament non moins que par orgueil. Le triumvirat des patriarches, dirigé par Atticus, qui en tenait la tête, agissait maintenant dans toute l'étendue de l'Église orientale avec un ensemble effrayant. Chaque jour il arrachait à l'empereur quelque nouvelle mesure contre les dissidents, quelque aggravation cruelle aux décrets déjà rendus. Ainsi des amendes énormes avaient été édictées contre ceux qui livreraient leur maison à des assemblées illicites : on y ajouta la confiscation de la maison. Sur la dénonciation des patriarches, des personnages constitués en dignité furent déchus de leurs honneurs, comme réfractaires et séditieux, pour avoir refusé de communiquer avec ceux que la volonté de l'empereur avait faits les arbitres de toute l'Église. Des officiers de la cour, trouvés apparemment trop tièdes, furent dépouillés de leurs emplois; des officiers de l'armée se virent enlever le ceinturon qui était l'insigne de leur grade ; de simples citoyens furent exilés. Péanius, l'ami de Chrysostome, succomba sous cette persécution malgré l'estime dont il avait toujours joui auprès du prince, malgré la modération de son caractère et la prudence de sa conduite, prudence dont il se servait pour protéger son ami. Quand de si hautes

positions laïques étaient ainsi abandonnées aux rancunes des triumvirs, que n'avaient pas à craindre les clercs ! L'Église de Constantinople surtout fut frappée avec la dernière rigueur. Philippe, prêtre des écoles à l'église métropolitaine, que sa vie austère et retirée avait fait surnommer le *solitaire,* et qui, s'emprisonnant lui-même dans ses modestes fonctions, avait pu traverser jusqu'alors la persécution, oublié ou respecté, vit ses jours mêmes menacés par Atticus, et à grand'peine se sauva en Campanie, où il tomba gravement malade[1]. Un autre Philippe, de la même église, fut envoyé dans le Pont et y mourut. Elladius, aumônier du palais impérial, fut relégué en Bithynie, le prêtre Salluste fut déporté en Crète, l'aide-économe de l'archevêché, Paulus, chassé jusqu'en Afrique[2]. Heureux ceux qui, comme le prêtre Étienne, relégué en Arabie, étaient enlevés par des brigands du Taurus[3] et retrouvaient du moins une sorte de liberté dans cette sauvage servitude. Des femmes aussi étaient traitées en criminelles d'État, emprisonnées, mises à la torture, chassées, et leurs monastères dissous. Telles étaient les nouvelles d'Asie qui attendaient Chrysostome à son retour d'Arabissus.

Ces atrocités avaient eu pourtant, à Constantinople particulièrement, un contre-coup favorable parmi les laïques. La tyrannie, quand elle s'applique à la con-

1. Audivi Philippum monachum et presbyterum scholarum in Campania ægrotare. Pallad., *dial.*, p. 77.

2. Pallad., ibid.

3. Stephanum in Arabiam relegatum e custodum manibus abstractum, Isauri in Taurum dimiserunt. Id., ibid.

science, provoque toujours les oppositions généreuses. Beaucoup de gens du monde fort tièdes jusqu'alors dans leurs pratiques, et que ne semblait pas dévorer le zèle des luttes religieuses, furent indignés de la manière dont on s'y prenait pour convertir les joannites, et sympathisèrent avec eux. Cette sainte colère, mêlée d'abord d'un peu de curiosité, les conduisit aux réunions du désert; ils bravèrent les soldats, ils bravèrent ensuite les juges, et se firent joannites pour tout de bon. Les lettres que reçut Jean Chrysostome donnaient des détails sur ces conversions de hasard, produites par la persécution. Un fait si honorable pour l'espèce humaine lui inspira même l'idée d'un livre qu'il espérait faire parvenir plus tard à ces athlètes volontaires, à ces hommes du monde devenus saints par la vertu de l'indignation, et qu'il ne craint pas d'appeler des martyrs. « On ne saurait, dit-il à ce propos, refuser le titre de martyrs à des hommes qui non-seulement ne cèdent pas aux injures, aux outrages, aux calomnies, ce qui est déjà quelque chose, mais qui envisagent sans effroi des menaces terribles, la puissance de l'empereur, le regard d'un juge irrité et l'aspect des tortures ; à ceux en un mot qui sont préparés à tout plutôt que d'entrer dans la communion de scélérats entassant crimes sur crimes[1]. De tels martyrs, qui scellent de leurs tourments la discipline de l'Église, consolent cette sainte mère des lâches, si nombreux qu'ils soient, qui la renient. Un seul homme qui fait la

1. Et omnia facere patique maluerunt quam ut in consortium venirent eorum qui scelera tanta patraverant. Chrys., *Scand. ch.* 19.

volonté de Dieu vaut mieux que dix mille qui la trahissent. » Il ajoute, comme un encouragement aux fidèles, ces remarquables paroles : « Si l'évêque n'est point au milieu de son peuple pour le conduire, que les brebis fassent elles-mêmes l'office de pasteur. Les timides qui en prennent prétexte pour s'abstenir des réunions manquent à un devoir de foi. Est-ce que Daniel et les Juifs captifs à Babylone avaient besoin d'un autel, d'un temple, d'un pontife, pour observer la loi de Dieu? » Un tel langage, arrivant du désert de Cucuse dans les bois ou dans les montagnes de la Thrace, dans les retraites cachées où se rassemblaient les joannites, devait réchauffer leurs cœurs et produire de nouveaux élans d'enthousiasme et de fidélité.

Au milieu de ces nouvelles, importantes assurément pour sa cause, il y en avait une qui l'était au plus haut degré, car elle répondait à la seule espérance de justice qui lui restât : on l'informait que la convocation du concile œcuménique était enfin décidée en Occident, qu'une députation allait être envoyée, dans cette vue, par l'empereur Honorius et les Églises d'Italie à l'empereur Arcadius à Constantinople, et que la ville de Thessalonique était proposée pour siége du futur concile. On allait jusqu'à désigner les évêques occidentaux et les prêtres de Rome qui composeraient la légation, et, suivant les mêmes informations, leur départ devait être très-prochain. Ce fut une grande nouvelle pour Chrysostome, qui n'entendait guère plus parler depuis son départ pour l'exil de ce qui se passait à son sujet, soit à Rome, soit dans le reste de l'Occident. Il sentit qu'il n'y avait pas un moment à

perdre pour disposer ses amis de Constantinople à bien recevoir les légats occidentaux, à les prémunir contre les piéges des schismatiques, à les éclairer en tout point sur la situation réelle de l'Église; mais ce n'était pas assez que de préparer les choses à Constantinople, il fallait tout disposer à Thessalonique, en Macédoine, en Achaïe même, pour qu'on ne vînt pas circonvenir les légats et les entraîner dans une fausse voie. Il se hâta d'écrire à l'évêque Anysius, de Thessalonique, et à tous les évêques de Macédoine, au nombre de dix, puis à l'archevêque de Corinthe, métropolitain de l'Achaïe. Dans sa lettre à Anysius, brève et pleine de réserve et de dignité, il parle à peine de lui-même, mais il le remercie du ferme courage qu'il a déployé dans la circonstance, et lui demande la continuation de ses bons offices. « Persévérez, lui dit-il, très-honoré seigneur, à faire tout ce que vous croirez utile au service de Dieu; vous appréciez assez la grandeur de la cause pour laquelle vous avez entrepris cette belle lutte, et les couronnes que le Seigneur miséricordieux réserve à ceux qui travaillent au rétablissement de la paix universelle[1]. » Aux autres évêques de Macédoine, qu'il qualifie d'orthodoxes parce qu'ils persistaient dans sa communion, il adresse des remercîments pareils, en leur disant que leur zèle à soutenir l'Église apportera dans le désert où il réside la plus chère des consolations. Il rappelle à l'évêque de Corinthe qu'ils se sont connus autrefois et ont entretenu des rapports

1. Scis enim quantæ pro laboribus publicæ pacis causa subitis coronæ tibi a benigno Deo recondantur. Chrys., *Ep* 162 *ad Anys.*

d'affection qu'il serait heureux de pouvoir renouer, s'il n'avait pas été jeté par tant d'orages aux extrémités de l'univers.

Il fallait maintenant trouver un messager courageux et intelligent qui non-seulement portât les lettres, mais ajoutât tous les développements oraux dont elles pourraient avoir besoin, un homme d'une fermeté éprouvée qui ne se laisserait ni intimider ni tromper, et il fit choix du prêtre Évéthius, qui vivait près de lui depuis son départ de Césarée. C'était un compagnon bien indispensable à l'exilé, mais la cause était trop grave pour qu'il hésitât à se séparer de lui, du moins pour un temps, car Évéthius, après avoir remis les lettres, devait rapporter les réponses et lui rendre compte de ce qu'il aurait appris et observé. Celui-ci accepta sur-le-champ cette commission périlleuse et partit.

Comme le Péloponèse et l'Épire, où se dirigeait Évéthius, sont à la porte de l'Italie septentrionale, Chrysostome lui remit en outre deux lettres de remercîments, l'une pour Vénérius de Milan, l'autre pour Chromatius d'Aquilée; Évéthius devait les leur faire passer par quelque occasion qu'il ne manquerait pas de rencontrer sur les lieux. Quant à l'évêque de Rome, Innocent, Chrysostome jugea plus convenable, eu égard à la dignité de cet évêque, le premier de la chrétienté, et au zèle si particulier qu'il avait montré pour sa cause, de lui adresser directement une dépêche en Italie. Il fit partir à cet effet deux clercs, amenés à Cucuse par on ne sait quelle circonstance, le prêtre Jean et le diacre Paul. L'importance et le caractère

original de cette dernière lettre exigent que nous en donnions ici un extrait de quelque étendue.

« Au seigneur Innocent, évêque de Rome, Jean, en notre Sauveur, salut :

« Si notre corps n'occupe qu'un point dans l'espace, notre cœur peut parcourir tout l'univers sur les ailes de la charité [1] : c'est ce qui fait que, séparé de vous comme nous le sommes par une immensité de chemin, nous ne sommes pourtant point absent des lieux qu'habite Votre Piété ; chaque jour nous conduit en sa présence ; chaque jour, par les yeux de la charité, nous contemplons et votre force et votre sincère affection, et votre constance immuable et cette grande, perpétuelle et inépuisable consolation que vous ne cessez de verser sur nous. Plus en effet les flots s'élèvent, plus les écueils cachés se multiplient, plus les vents se déchaînent, plus votre vigilance augmente [2]. Ni la longueur de l'espace, ni l'intervalle du temps, ni les complications incessantes des événements ne vous peuvent lasser, pareil aux bons pilotes qui ne sont jamais plus en éveil que lorsque le naufrage est menaçant. Voilà ce qui me comble de gratitude et me fait désirer de vous écrire souvent, comme un grand soulagement à mes souffrances ; mais aussi, par malheur, voilà ce que me refuse l'isolement de ce désert, où ne peuvent parvenir qu'à grand'peine, nous ne dirons pas

1. Corpus quidem nostrum uno tantum loco tenetur ; caritatis autem ala in universo orbe circumvolitat. Chrys., *Ep. 2 ad Innoc.*

2. Quanto enim fluctus extolluntur sublimius et plures latent scopuli vehementioresque sunt tempestates, tanto magis vigilantia vestra augetur. Chrys., ibid.

les étrangers venus de loin, mais les voisins qui vivent à nos portes[1]. Le lieu où nous résidons est situé aux extrémités du monde, et de plus les brigands l'assiégent en quelque sorte et en tiennent les routes. Excusez donc, je vous en supplie, notre long silence, qui ne vient assurément ni de négligence ni d'oubli, et daignez y trouver plutôt une raison de nous plaindre que de nous accuser.

« Ce qui serait au besoin une justification pour nous, ce serait l'envoi que nous vous faisons, après un si long temps, de nos chers et vénérables frères le prêtre Jean et le diacre Paul, que le hasard a mis sous notre main, et qui nous donnent l'occasion de vous écrire cette lettre, car nous avions besoin de vous exprimer combien notre cœur est plein de vos bontés, qui dépassent pour nous celles d'un père. Oui, Votre Piété a fait tout ce qu'il était possible de faire, il n'a pas dépendu d'elle que les choses ne reprissent leur ancien état, et qu'une vraie et sincère paix ne rentrât dans des églises où règnent insolemment le mépris de la justice et la violation des constitutions de nos pères; mais, comme rien de ce que vous vouliez n'a pu s'accomplir et que les coupables accumulent ruines sur ruines, sans entrer dans le détail de leurs actes, qui dépasserait non-seulement les bornes d'une lettre, mais presque celles d'une histoire, je me contenterai du nouvel appel que j'ose faire à votre vigilance. Bien que les funestes auteurs de nos troubles soient atteints

1. Verum quia nobis hoc denegat solitudo ejus loci, neque facile ad nos pervenire valent, non modo qui istuc pergunt, sed nec ii qui in vicino habitant. Chrys., *Ep.* 2 *ad Innoc.*

d'une maladie incurable et incapables même de repentir, ne retirez pas vos remèdes salutaires, ne cédez point au mal... Ce que vous avez entrepris, c'est une lutte pour le monde entier, pour les Églises abattues et gisantes, pour les peuples dispersés, pour le clergé en butte à mille tourments, pour les évêques exilés[1]...

« Quant à nous, voici la troisième année que nous sommes relégué aux confins de la barbarie, voué à la faim, à la peste, à la guerre, à des siéges continuels, à une solitude incroyable, à une mort de tous les jours, sous le glaive des Isaures, et au milieu de tout cela c'est notre confiance en vous qui nous soutient[2]. Oui, votre sincère et active charité est le rempart qui nous garantit de nos ennemis, le port qui nous abrite contre la rage des flots, un inépuisable trésor de biens au milieu de tant de maux qui nous affligent. Cette pensée embellit pour nous le lieu désolé d'où nous vous écrivons; que si nous devions être arraché d'ici, nous en emporterions avec nous le souvenir comme une consolation contre des tribulations nouvelles[3]. »

Après avoir remis cette dépêche aux mains de ses deux fidèles, il y ajouta des lettres de recommanda-

1. Certamen enim illud ferme pro toto orbe est, pro ecclesiis dijectis atque prostratis, pro populis dispersis, pro clero divexato, pro episcopis exsulibus. Chrys., *Ep.* 2 *ad Innoc.*

2. Nam et nos tertium annum in exsilio versantes in fame, peste, bello, continuis obsidionibus, solitudine incredibili, quotidiana morte et Isauricis gladiis non mediocriter consolantur stabilis et constans vester affectus ac fiducia. Id., ibid.

3. Et si in desolatiorem quam sit iste locum iterum abigemur, non parum hinc habentes nostrarum afflictionum consolationem abimus. Id., ibid.

tion pour trois nobles matrones romaines, Proba Fultonia, de l'illustre race des Anicii, Juliana, sa belle-fille, et une dame nommée Italica, à qui il adressa particulièrement ce charmant billet :

« Dans l'ordre des choses du monde comme dans celui de la nature, chaque sexe a sa destination particulière et sa sphère d'action distincte : à la femme les occupations domestiques, à l'homme les affaires du dehors, l'administration de la cité et les disputes de l'agora[1]; mais dans les labeurs qui ont Dieu pour objet, dans les combats de l'Église, la distinction s'efface, il arrive même souvent que la femme l'emporte sur l'homme en vaillance dans la lutte, en sainte opiniâtreté dans les fatigues. C'est ce que nous apprend saint Paul dans l'épître écrite à votre patrie, lorsqu'il comble de louanges un certain nombre de femmes, témoignant qu'elles n'ont pas peu concouru à la conversion des hommes. Vous me demanderez pourquoi ce langage? C'est afin que vous ne considériez pas comme étrangers à votre sexe le zèle et les travaux qui tendent au bien des fidèles, mais que vous fassiez au contraire tous vos efforts pour calmer, soit par votre influence, soit par celle des personnes dont vous disposez, la tourmente générale qui désole les Églises d'Orient[2]. Voilà l'occupation, voilà le soin diligent que

1. In externis negotiis ut natura, ita etiam actione atque administratione distincti sunt hi sexus, nimirum vir et mulier. Sic enim moribus comparatum est ut mulier domi se teneat, vir autem publica et forensia negotia suscipiat. Chrys., *Ep.* 170.

2. Verum per vos ipsos et per alios quorum opera uti licebit, ad sedandam communem tempestatem ac perturbationem, in quam

je réclame de vous ; car, plus atroce est la tempête, plus précieuse sera la récompense, quand vous aurez contribué à rétablir le calme. »

II.

Si la condamnation de l'archevêque de Constantinople par deux conciles et son appel à l'Église occidentale avaient ému profondément cette Église, ce fut bien pis lorsqu'on y apprit son expulsion violente nonobstant l'appel, son exil, l'embrasement de Sainte-Sophie et la procédure criminelle intentée contre lui. La relation calomnieuse envoyée à Rome par Acacius et signée de cet évêque et de ses amis, relation où Chrysostome était signalé expressément comme l'auteur de l'incendie, jeta d'abord le pape Innocent dans une grande perplexité : c'étaient des évêques qui écrivaient, des évêques qui se portaient garants du fait, et l'évêque de Rome, toujours prudent, crut devoir attendre de nouveaux éclaircissements avant de pousser plus avant son projet de concile œcuménique. Les éclaircissements affluèrent de toutes parts. Il y eut en premier lieu une lettre du métropolitain de Thessalonique, attestant, de concert avec tous les évêques de Macédoine et d'Achaïe, l'innocence de l'inculpé ; ce fut ensuite une masse d'émigrants laïques ou ecclésiastiques de tout ordre arrivant de la métropole orientale

Orientis ecclesiæ inciderunt, eam quam convenit curam ac diligentiam adhibeatis. Chrys., *Ep.* 170.

les mains pleines de lettres ou de documents d'une authenticité incontestable. Palladius d'Hellénopolis, échappé aux inquisiteurs schismatiques, fit connaître le décret impérial ordonnant la confiscation des maisons dans lesquelles serait trouvé un évêque ou un clerc joannite[1]. Le prêtre Germain et le diacre Cassien, les mêmes qui, au lendemain de la destruction de Sainte-Sophie, avaient requis des magistrats l'inventaire des objets trouvés dans la petite sacristie de Chrysostome, meubles, vases sacrés, ornements précieux, montrèrent la copie certifiée de cette pièce, d'où résultait manifestement l'imposture de ceux qui imputaient à l'archevêque le vol du trésor ecclésiastique, ainsi que la coupable légèreté du synode qui avait admis l'accusation. Une lettre des clercs métropolitains restés fidèles, où le tableau des afflictions de leur Église et des autres Églises d'Orient était tracé avec énergie, attendrit Innocent jusqu'aux larmes; il la relut plusieurs fois et pleura. Dans cette lettre, le voile était levé sur Théophile, désigné nominativement comme l'âme de tous les désordres et le machinateur de toutes les infamies, de concert avec Sévérien et Acacius. Ce ne fut pas tout, et l'indignation des Romains n'eut plus de bornes lorsqu'on connut le procès d'Olympias, de Pentadia et des autres diaconesses, et qu'on eut en main leur interrogatoire par le préfet de la ville, pièce officielle dont s'étaient munis deux émigrés de Constantinople,

1. Elapso mense accurrit Palladius, episcopus Hellenopolis... ostendens Edicti exemplum, quod sic habet... Quicumque occultaverit episcopum aut clericum aut omnino exceperit in domum suam aliquem qui communicet Joanni, domus ejus publicetur. Pallad., *dial.*, p. 11.

Domitien, économe de l'église métropolitaine, et Vallagas de Nisibe[1]. Bientôt ce furent les persécutés eux-mêmes que l'on vit apparaître : des vierges, des moines torturés, qui allaient étalant, de maison en maison, les marques du chevalet ou les cicatrices de leurs blessures[2]. C'était à qui accourrait pour les voir, à qui les accueillerait, surtout dans les palais patriciens où se professait la foi chrétienne. Palladius reçut l'hospitalité chez deux riches Romains, Pinianus et la jeune Mélanie, célèbres dans l'histoire par la double amitié de Jérôme et d'Augustin. On cite Juliana, mère de la vierge Démétriade, comme ayant logé, alimenté, vêtu pendant plusieurs mois toute une peuplade d'émigrants.

Dès lors les doutes étaient levés, et la nécessité d'un concile œcuménique démontrée ; c'était évidemment le seul remède au mal qui, de proche en proche, envahissait tout l'Orient. Le premier acte d'Innocent fut de renier la communion de l'évêque schismatique de Constantinople et celle des autres intrus de l'Asie en ne répondant point aux lettres par lesquelles ils lui signifiaient leur épiscopat ; son second acte fut de se concerter avec l'empereur Honorius touchant les préliminaires du concile. L'empereur était alors de retour à Ravenne, et le pape, qui résidait à Rome, lui députa quelques-uns de ses prêtres pour lui expliquer les mesures qu'il serait bon d'adopter. Honorius, comme on l'a vu dans les récits précédents, s'était, dès le prin-

1. Pallad., *dial.*, p. 11 et 12.

2. Ostendebant sulcata latera in eculeo et in tergo verberum notas. Pallad., ibid., p. 12.

cipe, montré favorable au projet d'Innocent ; puis il avait espéré trancher lui-même les difficultés et rétablir la paix sans concile, par une correspondance, de frère à frère, comptant obtenir d'Arcadius, par sa seule influence, le rappel de Chrysostome et le rétablissement des clergés orthodoxes de l'Orient. Il eût peut-être réussi, car, des deux enfants stupides qui régissaient alors l'empire romain, le chef du domaine occidental était incomparablement supérieur à son collègue ; mais Honorius, qui ne perdait aucune occasion de dire son avis sur l'impératrice Eudoxie, ne la ménagea point dans la circonstance, attaquant sa folle vanité, sur laquelle il faisait peser la responsabilité de tous les désordres. Arcadius fit cette fois comme il faisait toujours : il prit fait et cause pour sa femme et laissa la lettre de son frère sans réponse. Le frère, humilié, revenant au projet du pape Innocent, pensa qu'il valait mieux traiter gravement cette grave affaire par des négociations solennelles de prince à prince et d'État à État, et non plus par des lettres intimes semées d'épigrammes contre une femme. Cependant, afin de mettre dans ses résolutions plus de maturité encore, il voulut qu'une assemblée des évêques d'Italie fixât par avance l'objet et les conditions du futur concile dans une sorte de programme qui serait soumis au gouvernement oriental. Il voulut aussi que l'évêque de Rome ne fût pas le seul à écrire soit à l'empereur d'Orient, soit à l'Église de Constantinople, et que d'autres évêques occidentaux joignissent leurs lettres aux siennes, afin peut-être de montrer à l'Orient que l'Église occidentale, représentée par ses plus illustres

évêques, marchait avec lui dans cette affaire, où il ne fallait pas chercher un effet de la rivalité des Églises de Rome et de Constantinople.

Les évêques d'Italie, conformément aux vœux du prince, se réunirent pour dresser un programme du futur concile œcuménique et fixèrent les points suivants :

1° Le concile serait tenu à Thessalonique, ville mixte, pour ainsi dire, entre les deux empires, puisque, appartenant au domaine politique oriental, elle restait, comme toute la Grèce européenne, dans la communion religieuse occidentale. Sa situation géographique offrait en outre de grandes commodités pour la réunion des évêques de l'une et de l'autre moitié du monde romain[1].

2° Il serait admis en principe que tout ce qui s'était passé depuis la réunion du synode du Chêne était nul et de nulle conséquence, qu'ainsi Jean Chrysostome n'avait point cessé d'être le légitime archevêque de Constantinople, — qu'il devait, à ce titre, être rendu à son église et tenu de comparaître en sa qualité, pour qu'on n'eût pas une troisième fois à prononcer un jugement par défaut[2].

3° L'archevêque Jean comparaissant comme accusé,

1. Qui quidem episcopi Italiæ congregati orant imperatorem, scribat fratri suo et consorti imperii Arcadio ut jubeat Thessalonicæ synodum fieri ; quo facilius utraque pars orientis et occidentis in unum accurrere possit. Pallad., *dial.*, p. 12.

2. Commonitorium autem continebat, Joannem judicium ingredi non debere, nisi ipsi prius restituta fuisset et ecclesia, et communio; ut sublata causa detrectandi judicii, sua sponte confessum iniret. Id., p. 13.

le patriarche d'Alexandrie, Théophile, son principal accusateur, serait sommé de comparaître également, de manière à rendre les débats contradictoires.

Telles étaient les bases posées par le programme. Quoique l'histoire n'en dise rien, il devait reproduire aussi l'avis déjà exprimé par le pape Innocent, à savoir que les évêques des deux synodes précédents qui se seraient trop compromis pour ou contre l'archevêque par leurs discours et leurs actes ne seraient point admis à siéger au futur concile, afin que la nouvelle assemblée restât exempte, autant que possible, des anciennes passions et des partis arrêtés à l'avance.

Le programme ainsi rédigé de concert entre l'Église d'Italie et l'empereur d'Occident, on procéda ensuite à la composition d'une ambassade qui le porterait à l'empereur d'Orient; on désigna pour en faire partie cinq évêques distingués par leur mérite personnel : Émilius de Bénévent, Cythégius, dont le siége n'est point marqué, Gaudentius de Brixia, Marianus, évêque d'une des provinces d'Apulie, et un cinquième que l'histoire ne nomme pas. Le pape Innocent voulut y adjoindre deux prêtres de l'Église romaine, Valentinien et Boniface, le même probablement qui succéda plus tard au pape Zosime, et il les fit accompagner par un diacre. On jugea convenable en outre de laisser partir avec l'ambassade quelques-uns des évêques orientaux réfugiés à Rome, afin d'éclairer les députés occidentaux sur les hommes et sur les choses de l'Orient, et de faciliter à ces malheureux le retour dans leur patrie. Les lettres officielles dont l'ambassade fut chargée étaient au nombre de trois, savoir : une

de l'empereur Honorius à son frère, une d'Innocent adressée également au prince du domaine oriental, et une autre encore écrite à la requête d'Honorius par Chromatius d'Aquilée, dont l'autorité était considérable de l'autre côté de la mer. La lettre du prince contenait ces mots :

« J'avais déjà écrit deux fois à Ta Mansuétude, pour qu'elle voulût bien corriger et amender les choses qui ont été faites par complot contre Jean de Constantinople, choses dont le redressement n'a point été opéré. Plein de sollicitude pour la paix ecclésiastique qui concourt si merveilleusement à la tranquillité de notre empire, je t'écris pour la troisième fois, par l'intermédiaire de ces évêques et de ces prêtres, afin que tu daignes ordonner la réunion des évêques d'Orient en une assemblée générale à Thessalonique[1]. Nos évêques d'Occident en effet, élisant parmi eux des hommes très-fermes contre le mal et le mensonge, envoient vers toi, pour obtenir de Ta Mansuétude l'octroi de cette réunion, cinq évêques, deux prêtres et un diacre de la grande Église romaine.

« Daigne, je t'en prie, les recevoir avec tous les honneurs dus à leur caractère, afin que, s'ils reviennent persuadés que l'expulsion de Jean a été légitime, ils m'enseignent à me retirer de sa communion, et que, si au contraire ils se convainquent de la méchanceté des évêques d'Orient, ils essayent de te détourner de

1. Quæ denuo scripsi per hosce episcopos et presbyteros multum sollicitus de pace ecclesiastica, per quam et nostrum imperium pacem obtinet, ut jubere digneris orientis episcopos Thessalonicæ convenire. Pallad., *dial.*, p. 12.

toute communication avec ces pervers[1]. Dans l'intention de te démontrer clairement quel est le sentiment des Occidentaux sur l'évêque Jean, je choisis, parmi de nombreuses lettres qui m'ont été adressées à ce sujet, celles des évêques de Rome et d'Aquilée, pour les annexer à cette dépêche. Avant tout, je supplie Ta Clémence de donner des ordres pour faire assister au synode, même malgré lui, Théophile d'Alexandrie, qu'on prétend l'auteur des calamités qui nous affligent. Puisse, par l'emploi de ces moyens, le concile que nous demandons pourvoir efficacement au rétablissement d'une paix qui convient à nos temps[2] ! »

La première idée fut d'envoyer l'ambassade par terre, à travers les Alpes juliennes et la Macédoine, à Thessalonique d'abord, pour y conférer avec l'évêque Anysius, avant de pousser plus loin et de se présenter devant l'empereur. Déjà même Honorius avait fait délivrer aux légats des brevets de la course publique, lorsqu'on eut des raisons de craindre qu'ils ne fussent inquiétés dans leur marche et peut-être emprisonnés à leur passage par les magistrats orientaux. Cette crainte fit renoncer au voyage par terre. On nolisa un navire pour gagner Thessalonique et Constantinople par mer, puis il fal-

1. Quos velim omni honore digneris, ut si persuasi fuerint quod jure expulsus sit Joannes, doceant me ab ejus communione recedere ; aut si coarguerint sponte malignos esse orientis episcopos, ab eorum te communione avertant. Pallad., *dial.*, p. 12.

2. Porro hoc ante omnia obsecro Clementiam tuam, Theophilum, Alexandriæ episcopum, etiam nolentem sistere jubeas, qui omnium malorum maxime auctor esse dicitur; ut episcoporum qui adfuerint synodus minime impedita convenientem temporibus nostris pacem sanciat. Id., ibid.

lut attendre la saison favorable à la navigation dans ces parages difficiles, ce qui fit perdre à l'expédition un temps précieux. L'ambassade partit enfin vers la fin de mars ou le commencement d'avril de l'année 406, avant qu'on sût, en Italie, la mort du patriarche intrus Arsace et son remplacement par Atticus. Le navire, suivant ces instructions, descendit l'Adriatique jusqu'au cap Ténare, et, traversant les Cyclades sans encombre, arriva dans les eaux de l'Attique. Il avait à bord, outre les évêques et les clercs composant la légation occidentale, quatre évêques orientaux réfugiés qui avaient obtenu l'autorisation de se joindre à eux : c'étaient Cyriacus, Démétrius, Eulysius et Palladius d'Hellénopolis [1]. Comme l'ambassade longeait le golfe d'Athènes, elle reçut la visite d'un tribun qui lui défendit d'aller plus avant [2] ; cet officier amenait avec lui deux autres navires petits et d'apparence commune, tandis que le vaisseau des ambassadeurs était digne de sa destination et, suivant toute apparence, décoré des insignes de l'empire d'Occident. Les passagers eurent l'ordre de descendre dans les deux esquifs qu'on leur amenait en se divisant en deux parts [3] et le navire impérial fut conduit triomphalement dans le port d'Athènes par le tribun comme une prise de guerre. Le transbordement fut fait en pleine mer, et avec tant de pré-

1. Æmilius, Beneventi episcopus, et Cythegius, profecti sunt cum Cyriaco, Demetrio, Palladio et Eulysio episcopis. Pallad., *dial.*, p. 13.

2. Cum præter Græciam Athenas navigaremus, detenti sumus ab infesto quodam tribuno militum, qui statim centurionem unum nobis adjunxit, non sinens nos Thessalonicam accedere. Pallad., ibid.

3. Conjectos igitur nos in duo navigia dimisit. Id., ibid.

cipitation que l'on oublia les vivres. L'ambassade, livrée à la conduite de quelques soldats du tribun, cingla directement vers Constantinople, où elle parvint en trois jours; mais pendant ces trois jours les légats et leurs compagnons souffrirent cruellement de la faim [1]. Il était midi lorsqu'ils arrivèrent en vue de la ville impériale, et après avoir subi la visite des agents de la douane ils allèrent gagner un quai de débarquement vis-à-vis du faubourg appelé Victor; mais la même aventure les y attendait qu'au port d'Athènes. Un ordre supérieur leur défendit de débarquer, et lorsqu'ils demandèrent « d'où venait cet ordre; qui se permettait d'arrêter des ambassadeurs, et ce que tout cela signifiait, » le centurion, pour toute réponse, fit gagner le large aux deux navires, et alla prendre terre sous les murs du château d'Athyras, à plusieurs milles de Constantinople, du côté de la Thrace [2].

L'ordre supérieur venait d'Arcadius même, que les ennemis de Chrysostome avaient mis hors de lui en répétant sur tous les tons, depuis qu'il était question de la demande d'un concile, que cette demande et l'ambassade qui l'apportait étaient une insulte à sa souveraineté [3]. « Pourquoi l'auguste d'Occident venait-il

1. Ingruente postea austro vehementi tribus diebus mare et freta sine cibo trajecimus. Pallad., *dial.*, p. 13.

2. Circa duodecimam tertii diei horam appulimus ante urbem regiam juxta suburbana Victoris. Ubi retenti ab exactoribus portuum retro discessimus et conclusi sumus maritimo Thraciæ castello, Athyra dicto. Id., ibid.

3. Verum hi qui apud Constantinopolim Joanni infensi erant, quasi in contumeliam orientalis imperii hæc acta essent, calumniari cœperunt. Sozom., VIII, 28.

se mêler des affaires d'Orient qui ne le regardaient pas, tandis que l'auguste d'Orient respectait avec scrupule les prérogatives de son frère en Occident? Honorius, par un pareil acte, manquait à ses devoirs de collègue, et les évêques orientaux qui, pour leurs différends personnels, cherchaient à brouiller ensemble les deux frères et les deux États, n'étaient que des conspirateurs et des traîtres. » Ces propos avaient monté la tête d'Arcadius, qui lui-même le premier, par la violation la plus flagrante du droit des gens, marchait à cette rupture dont on attribuait l'idée à son frère.

Le château fort d'Athyras était en même temps une prison pour les criminels d'État. On y enferma les ambassadeurs et leurs compagnons en les séparant en deux bandes : les légats, les prêtres et les diacres romains furent confondus pêle-mêle dans une salle unique, tandis que les réfugiés orientaux, colloqués isolément dans d'étroites cellules, restaient sans communications entre eux, et même sans serviteurs pour leurs besoins[1]. Un mot de l'histoire de ces faits semble même indiquer qu'on les avait mis aux fers. Les uns et les autres se demandaient à quel sort on les réservait, quand les ambassadeurs virent entrer dans leur prison un des secrétaires du palais impérial, ce même Patricius qui avait annoncé à Chrysostome sa condamnation à l'exil. Il était accompagné de plusieurs fonctionnaires civils et officiers de l'armée. Sur la déclaration qu'ils étaient porteurs de lettres de

1. Romani quidem in una domuncula, in pluribus vero qui cum Cyriaco erant, illicque vexati ; ita ut ne famulus quidem præsto esset, qui ministraret. Pallad., *dial.*, p. 13.

l'empereur Honorius, Patricius demanda qu'on lui remît ces pièces. « Nous ne pouvons, répondirent-ils avec fermeté, car nous sommes des ambassadeurs, et notre devoir est de remettre les lettres de notre prince et de nos évêques en mains propres au prince auquel elles sont adressées[1]. » Patricius eut beau insister fortement, il n'obtint rien ; d'autres revinrent à la charge, et la réponse fut toujours la même[2]. On s'arrêtait devant la noble fermeté des ambassadeurs, lorsqu'un certain Valérianus de Cappadoce, tribun d'une cohorte militaire, se fit fort d'obtenir à tout prix ces papiers. Un jour donc qu'ayant renouvelé la même demande, il éprouvait le même refus, il se jeta sur l'évêque Marianus qui tenait ployées dans son poing les lettres destinées à l'empereur, et ne les lui arracha qu'en lui rompant le pouce[3].

Le lendemain, des affidés de la cour se présentèrent dans la prison, offrant aux ambassadeurs trois mille pièces d'or, s'ils consentaient à communiquer avec l'intrus successeur de l'archevêque Jean et à se taire sur la condamnation de celui-ci[4]. Le piége était habile, car il tendait à transformer en une ambassade

1. Cum litteras petiissent, non dedimus dicentes : Qui fieri potest ut qui legati sumus litteras imperatoris et episcoporum ipsi imperatori non reddamus? Pallad., *dial.*, p. 13.

2. Primus venit ad nos Patricius notarius, deinde quidam alii. Pallad., ibid.

3. Postremum venit quidam Valerianus nomine, Cappadocia præpositus, unius militaris numeri, et rupto Mariani episcopi pollice, signatam imperatoris epistolam cum reliquis abstulit. Id., ibid.

4. Postridie miserunt ad nos qui nobis tria millia numismatum dabant, orantes ut persuasi Attico communicaremus et de Joannis udicio taceremus. Id., ibid.

de congratulation pour l'heureuse issue des querelles de l'Église d'Orient une ambassade formée au contraire en vue de réprouver tout ce qui s'était fait et de demander justice pour Chrysostome. Ils repoussèrent cette proposition avec horreur. Ce fut pour eux une occasion d'apprendre la mort d'Arsace et son remplacement par Atticus sur le siége de Constantinople ; quant à ce que devenait Chrysostome, ils n'en purent obtenir un mot. Indignés des violences qu'ils étaient forcés de subir et ne voyant aucun espoir de succès pour leur mission, ils supplièrent instamment qu'on les laissât partir et retourner sains et saufs dans leurs églises [1]. Comme la réponse à cette prière tardait plus que de mesure, ils se demandaient avec inquiétude ce qui adviendrait d'eux, et cette crainte les agitait jusque dans leur sommeil. Un matin, le diacre Paul, attaché à l'évêque Émilius, homme doux et prudent, nous dit le narrateur contemporain, se réveilla joyeux en s'écriant qu'il avait eu une révélation : l'apôtre Paul, son patron, lui était apparu en songe monté sur une barque et lui avait répété ce verset d'une de ses épîtres : « Prenez garde à la manière dont vous marchez ; n'allez pas comme des fous, mais comme des sages, car vous voyez que les jours sont mauvais [2]. » Ce récit rendit confiance aux prisonniers, qui retrouvèrent dans les paroles de l'apôtre une allusion à la

1. Quibus non assentientes, perstitimus orare ut sine periculo ad nostras ecclesias rediremus. Pallad., *dial.*, p. 13.

2. Emilii diacono Paulo in nave apparuit beatus Paulus apostolus, dicens ipsi : « Videte quomodo ambuletis, non ut insipientes, sed ut sapientes : videntes quod dies mali sunt. » Id., ibid.

prudence qui leur avait fait éviter jusqu'alors tant de piéges, et ils s'en remirent à la volonté de Dieu.

Ce même tribun Valérianus qui avait brisé le pouce d'un des ambassadeurs vint leur apprendre enfin qu'ils allaient être rendus à la liberté, et, avec autant de grossièreté que si on les expulsait d'Athyras, il les poussa vers un navire qui devait les recevoir, ainsi qu'une escorte de vingt soldats, comme s'ils eussent été des criminels redoutables [1]. Ce vaisseau était vieux, presque désagrégé, et faisait eau de toutes parts, de sorte que les ambassadeurs purent croire qu'on voulait les faire périr en mer, et que le bruit se répandit parmi le peuple que le pilote avait été gagné à prix d'argent [2]. A peine, en effet, avaient-ils parcouru quelques stades, qu'ils se trouvèrent en danger de sombrer, et furent obligés d'aller relâcher à Lampsaque, sur la côte de l'Asie Mineure. Là, ils durent changer de navire, et probablement leur escorte les quitta : vingt jours après, ils abordèrent à Hydrunte, en Calabre, heureux d'en être quittes à si bon compte [3].

Si les agents de l'empereur d'Orient traitaient de cette façon les ambassadeurs de son frère, ils méditaient des traitements encore plus durs pour les Orientaux qui avaient accompagné l'ambassade. La captivité

1. Instans igitur idem ipse tribunus Valerianus, conjecit nos in deterrimam navem... cum viginti militibus variorum officiorum, et statim nos Athyris expulit. Pallad., *dial.*, p. 14.

2. Mercede, ut rumor ait, nauclero data ut perderet episcopos navigantes. Id. ibid.

3. Cum navigaremus stadia plurima et jamjam perituri essemus, appulimus Lampsacum et inde mutata nave vicesimo die applicuimus Hydruntem Calabriæ. Id., ibid.

de ces malheureux fut rendue plus impitoyable, et ce ne fut qu'après des avanies sans nombre qu'on se décidait à s'en débarrasser. Une nuit ils furent tirés clandestinement de leurs cellules et conduits vers le port avec des précautions si mystérieuses que beaucoup de gens s'imaginèrent qu'il s'agissait de les noyer[1]. Leur martyre eût été trop court. Embarqués sur un mauvais esquif, ils atteignirent à grand'peine la côte de l'Asie Mineure, d'où on les distribua entre des routes différentes, pour être conduits isolément aux extrémités de l'empire et remis en prison. Cyriacus fut envoyé à Palmyre, sur la frontière de Perse; Eulysius au château de Misphas, près des terres des Sarrasins, à trois journées au delà de Bostra ; Palladius à Syennes, sur les confins de l'Éthiopie et des Blemmyes, et Démétrius dans l'oasis de Libye, parmi les Maziques[2]. On ne peut rien concevoir de plus barbare que la manière dont les officiers du prétoire chargés de les diriger sur leurs residences les traitèrent en chemin pour obéir aux instructions de la cour. Après les avoir dépouillés de leur argent, qu'ils se partagèrent entre eux, ils ne leur donnaient pour montures que des ânes ou des chevaux sans selle, et dans cet état ils leur faisaient faire double étape en un jour, de sorte que ces malheureux, si violemment secoués, ne pouvaient garder sur l'estomac aucune nourriture[3].

1. Fama vulgavit in mare demersos. Pallad., *dial.*, p. 77.

2. Id., ibid.

3. Pecunias penitus abreptas inter se partiti sunt, et in macra jumenta eos injicientes bidui iter uno die faciebant : multa nocte in diversoria introducentes et summo mane ante lucem reducentes, ita

Par un raffinement de cruauté vraiment infernal, ces officiers, transformés en bourreaux, se complaisaient à promener de respectables évêques à travers les villes d'Orient dans des conditions révoltantes, si l'on songe à leur caractère, et cela pour déshonorer la cause de Chrysostome. Ainsi c'étaient non pas des maisons d'ecclésiastiques qu'on leur donnait pour logement, mais des synagogues de Juifs et de Samaritains, où ils étaient obligés de passer la nuit quand on ne les conduisait pas dans des hôtelleries publiques, repaire de filles de mauvaise vie[1]. On vit des évêques tels que ceux d'Ancyre, de Tarse, d'Antioche, de Césarée en Palestine, non-seulement leur fermer leurs portes, mais s'opposer même à ce que des laïques les reçussent chez eux. La rage de ces détestables évêques allait jusqu'à exciter les gardiens à les maltraiter, et, soit par menaces, soit par présents, ils obtenaient leur expulsion des villes[2]. Léontius d'Ancyre se signala entre tous par l'acharnement de sa persécution.

Telle fut l'issue de cette ambassade, que les évêques d'Occident, surtout celui de Rome, avaient préparée avec une si ardente et si sainte charité, dans le désir

ut ne miseras quidem escas stomachus retinere posset. Pallad., *dial.*, p. 78.

1. Divertentes aut in stabula ubi scortorum erat multitudo aut in Samaritanorum vel Judæorum synagogas, præcipue Tarsi. Id., ibid.

2. Sunt autem qui hæc præcipue fecere Tarsi et Antiochiæ episcopi... acte omnes autem episcopus Ancyræ, et Ammonius Pelusii, partim donis, partim minis, deductores milites adversus eos magis exasperantes, ut in laicis quidem eos excipere volentibus id permitterent. Id., p. 79.

de justifier Chrysostome; le concile œcuménique finit avec elle. C'était le dernier espoir des amis de l'exilé, la dernière ressource de leur cause. Lui-même avait partagé leur espérance et attendait toujours que le rayon de la vérité partît d'Occident, car il connaissait trop bien maintenant l'état de l'Église d'Orient pour mettre en elle aucune confiance. S'il apprit le mauvais succès des tentatives d'Innocent, Dieu permit du moins qu'il conservât ses illusions jusqu'à la mort. Le contre-coup de cet échec se fit sentir en Occident comme en Orient. Théophile et le triumvirat triomphaient, et quiconque en Orient osait professer encore les opinions joannites ou entretenir des relations avec des joannites était déclaré conspirateur, ennemi de l'État et criminel de lèse-majesté. L'empereur Arcadius avait fini par partager cette opinion : aussi mal en prenait aux voyageurs qui, venant d'Occident, se trouvaient porteurs de papiers concernant les affaires orientales. Un moine sur qui on surprit des lettres adressées à des prêtres de Constantinople fut fouetté publiquement par l'ordre de l'archevêque Atticus; puis, comme il refusait probablement de se reconnaître des complices, on le mit tout sanglant sur le chevalet et on lui disloqua les os. En Occident, un grand découragement suivit la déconvenue. Rome et l'Italie, livrées aux émotions de la récente invasion de Radagaise et des nouveaux débats avec Alaric, avaient à songer à elles-mêmes, et l'occasion était mauvaise pour tenter une guerre avec l'Orient à propos d'un concile refusé. Honorius dévora sa honte et se tint coi. L'Église d'Occident elle-même se divisa. Les évêques

d'Afrique, gagnés par les intrigues de Théophile, se montrèrent de plus en plus tièdes pour la cause de Chrysostome, et allèrent jusqu'à blâmer Innocent de retrancher de sa communion le patriarche d'Alexandrie, qui s'était toujours montré orthodoxe en doctrine. Augustin, bien que porté de cœur pour l'archevêque exilé, se joignit à ces remontrances, ne voulant pas, disait-il, se séparer de ses frères et participer au déchirement de l'Église universelle. Ainsi la perversité trouvait des appuis jusque dans les plus grands noms de l'épiscopat occidental. Parmi les évêques d'Italie, plus d'une défection eut lieu, ou du moins plus d'un zèle se refroidit. En Gaule, la communion persista entre la plupart des églises et le patriarche d'Alexandrie : l'évêque de Toulouse, Exupérius, renommé dans le monde catholique pour son courage et sa sainteté, envoyait des aumônes à Théophile. Innocent seul fut inébranlable, confiant dans le bon droit de l'exilé et dans la justice de Dieu.

III.

Les derniers mots de la lettre au pape Innocent : « si je dois être arraché d'ici, » contenaient à l'insu de Chrysostome une prophétie qui ne tarda guère à s'accomplir. Grâce aux précautions dont il connaissait maintenant l'usage, il avait bien passé l'hiver de 406, à ce point que les Arméniens eux-mêmes s'en étonnaient, et le proclamaient presque naturalisé sous leur climat ; mais ses ennemis voyaient avec chagrin ce

raffermissement de sa santé, et sa résidence passagère dans Arabissus leur avait révélé qu'il existait pour lui, en Arménie, une prison plus mortelle que Cucuse. Un jour donc qu'il ne s'attendait à rien, il reçut l'avis de sa translation dans ce lieu désolé, avec invitation de faire sans délai ses préparatifs de départ ; on touchait au printemps de 407. Ce fut pour l'exilé comme un coup de foudre, car, s'il n'avait pas à redouter dans cette saison les froids du rocher d'Arabissus qui l'avaient mis naguère à deux doigts de la mort, il avait à craindre l'isolement plus effrayant pour lui que les plus rudes hivers et que la mort même. Il connut en effet bientôt que la mesure inhumaine de son internement était aggravée par des instructions plus inhumaines encore, celles de resserrer le cordon de surveillance qui l'entourait, de supprimer sa correspondance et de décourager par toutes les tracasseries imaginables les visiteurs qui affluaient vers lui. C'était le froid du tombeau ajouté aux hivers insupportables de la contrée.

Peu de temps après son internement, il reçut une visite à la fois douce et cruelle, que la secrète connivence de ses gardiens laissa passer jusqu'à lui. Le visiteur était un messager d'Olympias, porteur d'une lettre d'elle et choisi parmi ses domestiques. Égaré peut-être dans la montagne, cet homme avait été arrêté et dévalisé par les voleurs, qui l'avaient détenu durant plusieurs jours pour en obtenir une rançon ; il avait été ensuite relâché, les voleurs s'étant dit qu'ils n'avaient guère de rançon à espérer d'un prêtre captif lui-même et mourant de faim. Le serviteur d'Olympias arrivait

donc exténué, dépouillé, dans l'état le plus misérable, mais on lui avait laissé sa lettre. Sa vue attrista Chrysostome, car cet homme avait couru un grand danger, et il gronda sérieusement sa pieuse diaconesse. « Vous avez failli, lui écrivit-il, me rendre cause de la mort d'un homme; je ne m'en serais jamais consolé[1] ». Et il revenait sur les précautions à prendre pour leur correspondance : « le meilleur était d'attendre des occasions sûres, par les mains d'ecclésiastiques de leurs amis. »

La lettre d'Olympias venait livrer au cœur de l'exilé un suprême et terrible assaut. Toujours aux aguets de ce qui pouvait intéresser son père spirituel, se forgeant au besoin des chimères pour avoir le plaisir de trembler, comme il le lui reproche assez souvent, elle était arrivée cette fois à la vérité; elle avait appris, par ses intelligences à Constantinople et jusque dans le palais impérial, que le sort du prisonnier était mis en question de nouveau, et la résolution à peu près arrêtée de le reléguer beaucoup plus loin que Cucuse. La translation dans Arabissus suivit de près les bruits parvenus jusqu'à elle. L'inquiétude et le chagrin avaient amené une crise de son affreuse maladie, crise plus violente que toutes celles qu'elle eût encore éprouvées; un instant, on la crut morte. Quand elle revint à elle, elle n'eut plus qu'une idée, sortir de la vie, d'une vie d'angoisse et de désespoir, et cette idée la poursuivit avec obstination. Ce n'était pas la première fois qu'une pareille obsession, symptôme trop

1. Quam ob rem te rogo ne quem posthac huc mittas... Quod si accidat, non te fugit quantum dolorem id nobis allaturum sit. Chrys. *Ep.* 15 *ad Olymp.*

fréquent de son mal, tourmentait Olympias, et plus d'une fois aussi Chrysostome avait opposé au désir impie qu'elle témoignait de mourir des raisons tirées de la philosophie et des commandements tirés de la religion ; mais, lors de cette dernière crise, ce ne fut plus un simple souhait conçu dans le délire de la fièvre, ce fut un désir ardent, une volonté de mort qui l'aiguillonnait sans relâche. Sa lettre avait été écrite sous l'empire de cette pensée tyrannique, et elle semblait prendre un amer plaisir à verser sa cruelle confidence au sein de son ami. Autant qu'on peut juger de la lettre par la réponse, Olympias raisonnait son désir de mourir; suivant son habitude, elle s'appuyait sur des exemples et des arguments tirés des livres saints. Exigerait-on d'elle plus de sagesse que de Job, qui, à bout de souffrances, poussait vers le ciel ce cri déchirant : « Pourquoi suis-je né? » Elle aussi, réduite au comble du malheur, n'a-t-elle pas le droit de dire comme ce juste des justes, et comme plus d'un prophète de l'ancienne loi : « Mon Dieu, retirez-moi une vie que je ne puis plus supporter ? »

Cette lettre fit frémir Chrysostome. Olympias n'avait jamais montré tant de résolution dans ce souhait désespéré; il s'émut surtout de la voir appeler à son aide les textes de l'Ancien Testament. Dans sa réponse, écrite avec une éloquence parfois sublime, il la supplie, il la conjure d'écarter de son esprit des ténèbres qui lui viennent du démon. De quel droit invoque-t-elle l'exemple de Job? Job, ce saint homme qui avait mérité les regards de Dieu, n'appartenait ni à l'ancienne loi ni à la nouvelle; c'était l'effort de sa

propre vertu qui en avait fait un athlète merveilleux de la patience, en dehors des commandements formels émanés des révélations divines. L'ancienne loi elle-même était bien loin de la perfection de la loi nouvelle, qui détermine nos devoirs en vue des prescriptions de l'Évangile et des assurances de la vie future. « Il faut remarquer aussi, ajoutait-il, que Job ne tomba dans le découragement que lorsque Satan eut obtenu le pouvoir d'affaiblir son corps par la maladie et de briser sa volonté en épuisant ses forces. Jusqu'alors Job avait résisté à tous les fléaux dont Satan l'avait accablé : la perte de ses biens, l'incendie de ses récoltes et de ses maisons, la dispersion de ses troupeaux et de ses serviteurs, la trahison de ses proches, la mort de tous ses enfants écrasés ensemble dans un festin et expirant au milieu du vin et des coupes, sans qu'il lui en restât un seul pour l'aider à pleurer, il avait accepté tout cela avec fermeté, avec actions de grâces envers Dieu, qui lui envoyait ces épreuves. Il était Job alors, Job tout entier ; mais plus tard, quand la maladie l'attaqua, que les ulcères rongèrent son corps, qu'une longue suite de maux lui eurent enlevé la force de supporter la douleur, son courage défaillit et il désira la mort. Ce dernier combat de l'homme contre lui-même ne fut que la suprême et dangereuse tentation que lui réservait l'esprit du mal, et cependant Job y résista : Job reprit possession de son âme, et l'esprit du mal n'eut plus rien à imaginer pour essayer de vaincre ce juste. » Les développements que l'auteur donne à son idée, le tableau de ces fils à qui le père ne put rendre les devoirs suprêmes, et qui descendirent dans le tombeau

pêle-mêle avec les débris du repas qui les avait réunis[1], ce morceau peut être considéré comme un des plus beaux sortis de la plume de Chrysostome.

C'est donc à l'Évangile qu'Olympias doit s'adresser pour y trouver des exemples et un guide, quand ces abominables pensées viennent l'assiéger. Le maître a dit : « Si votre justice n'est pas plus abondante que celle des scribes et des pharisiens, vous n'entrerez pas dans le royaume des cieux. » Souhaiter la mort est maintenant une chose condamnable, car il y a des couronnes tressées pour toutes les amertunes. Saint Paul aussi, ce grand apôtre, avait repoussé loin de lui le désir de mourir. « Voir tomber mes chaînes pour être avec le Christ, ce serait, avait-il dit, bien préférable pour moi ; mais il est plus nécessaire, à cause de mes frères, que je reste emprisonné dans ce corps. » Lui-même avait éprouvé tout ce que les souffrances corporelles ont de plus poignant : trois fois il avait supplié le Seigneur de l'en délivrer, et, ne l'ayant point obtenu, il avait accepté ses maux avec calme et bonheur, comme une épreuve. « Croyez-le bien, Olympias, on a beaucoup de mérite à supporter dans sa maison, cloué dans son lit, les aiguillons de la maladie, pourvu qu'on le fasse avec résignation. Le seul mérite d'un chrétien n'est pas de supporter les bourreaux qui vous torturent et vous déchirent les flancs au milieu d'un forum ou d'un amphithéâtre, il y a encore la patience qui sait dompter le supplice de la maladie, et la maladie est ici pour vous,

1. Chrys., *Ep.* 15 *ad Olymp.*

ma chère et vénérée dame, un bourreau domestique. »

Telle fut la dernière lettre de Chrysostome. Il terminait à la même époque le second des traités destinés à Olympias et que sans doute le messager de la diaconesse remporta avec la réponse. Ici finit l'histoire de ses idées et de ses sentiments dans l'exil; le reste de sa vie appartient aux événements.

Tandis qu'il se berçait encore d'une prochaine délivrance, qu'il en berçait ses amis, et qu'il avait déjà pardonné à ses ennemis en tant que leurs persécutions ne nuisaient qu'à sa personne et à son repos, ceux-ci semblaient possédés contre lui d'un redoublement de rage. Sa sérénité même les irritait : ils auraient voulu le voir expirant, accablé, demandant merci; ils se repentaient de l'avoir trop ménagé en lui faisant donner un exil supportable. Le patriarche intrus d'Antioche, Porphyre, était surtout acharné dans sa haine[1]. Voisin de l'Arménie, il sentait à chaque instant la puissance du prisonnier peser sur sa ville et jusque sur son Église. Lui-même, avec ses vaines et ridicules menaces, devenait un objet de mépris pour les laïques et de risée pour ses clercs. Il entendait murmurer sur son passage des propos tels que ceux-ci : « Voyez-vous ce mort terrible comme il mène les vivants! Les vainqueurs tremblent devant le vaincu comme des enfants devant un masque de théâtre[2]; son

1. Porro vehementius invidiæ flamma accensi Severianus et Porphyrius ac quidam alii episcopi Syriæ, ut ipse illinc quoque transferretur, moliuntur. Pallad., *dial.*, p. 39.

2. Videte mortuum terribilem vivos victoresque terrentem, at pueros terrent larvæ. Id., ibid.

nom seul fait pâlir les grands du siècle et les riches prélats de l'Église[1]. S'il y a un miracle au monde, c'est bien celui-là ! » Chacun de ces mots était pour Porphyre un coup de fouet qui lui déchirait le cœur. Ne résistant plus à sa honte, il se concertait avec son complice l'intrus de Constantinople, avec les sycophantes du palais impérial, pour arracher une dernière concession aux volontés toujours flottantes d'Arcadius. Cette concession fut qu'on éloignerait Chrysostome des lieux habités, où sa seule présence créait, disaient-ils, des foyers d'agitation et de révolte contre l'empereur et les évêques de l'empereur. — Mais quelle résidence lui assigner? Il se trouvait toujours trop près d'une province ou d'une autre. A force de chercher, ils tombèrent d'accord sur la résidence de Pithyonte, qui n'offusquait aucun des patriarches du triumvirat, et le prince y donna son assentiment.

Pithyonte était une ville grande autrefois, ruinée alors, située sur les bords du Pont-Euxin et au pied du Caucase, à l'extrême limite des possessions romaines[2]. Elle n'avait autour d'elle que des barbares sauvages et cruels, les plus sauvages de tous, disent les historiens, les Héniockhes, les Lazes, les Tzanes, les Huns. Depuis que les progrès de la barbarie dans l'est avaient détruit l'entrepôt de commerce dont vivait jadis Pithyonte, la

1. Papæ ii qui secularibus potestatibus atque ecclesiasticis opibus succincti sunt cum potestate et cum rerum imperio, sacerdotem solum extorrem, corpore infirmum, exsulem timent, et pallent titubantes. Pallad., *dial.*, p. 39.

2. Rescriptum acrius obtinent cum mulcta : intra breve tempus ut transferretur Pithyuntem, locum regionis Tzanorum desertissimum, ad littus pontici maris situm. Id., ibid.

ville était devenue un camp retranché pour les légions de la frontière, et à peine y apercevait-on de loin en loin quelque trafiquant de l'intérieur. De population chrétienne avec qui l'ancien archevêque pût être en communion, il n'y en avait pas : les barbares étaient presque tous païens, ou d'un christianisme à peine ébauché qui n'admettait guère les instructions d'un Chrysostome; et quant aux garnisons, composées habituellement d'étrangers à la solde de l'empire, elles pouvaient marcher de pair, en ce qui concernait la religion, avec les Héniockhes et les Huns. Les évêques pouvaient donc être sûrs que Jean Bouche-d'Or allait enfin être réduit au mutisme du sépulcre.

Le choix une fois arrêté, Atticus, en homme habile, prit des précautions pour le voyage du prisonnier, car on pouvait craindre que son passage n'excitât l'indignation ou la pitié parmi les populations qu'il traverserait. On convint de lui faire éviter les villes entre Arabissus et Pithyonte, celles-là surtout où l'on savait qu'il rencontrerait des évêques plus ou moins favorables à sa cause, et des gouverneurs compatissants; puis on se promit de ne pas retomber dans la faute qu'on avait commise lors de son premier exil en lui donnant une escorte de prétoriens dont il avait séduit les officiers, et qui s'étaient faits plutôt ses serviteurs que ses gardiens. Atticus et Sévérien s'entendirent à ce sujet avec le maître des offices ou le préfet du prétoire, qui leur procura tout ce qu'ils pouvaient désirer de plus brutal et de plus féroce pour la circonstance. On donna aux deux officiers de l'escorte l'assurance d'un avancement considérable s'ils s'acquittaient bien de

leur mission; on leur fit même comprendre qu'on ne tenait pas beaucoup à ce que leur prisonnier arrivât jusqu'à Pithyonte, sa mort, pendant les fatigues de la route, devant produire le même résultat qu'une exécution, et étant en outre moins compromettante pour l'empereur. Ces hommes s'acheminèrent à grandes journées vers le château d'Arabissus, qu'ils atteignirent vers le milieu ou la fin du mois de juin.

Leur apparition auprès du prisonnier avait quelque chose de sinistre. Ils semblaient faire parade de leur brutalité, et répétaient à tout venant qu'ils voulaient gagner l'avancement qu'on leur avait promis; ils firent même entendre que, si cet homme chétif et malade ne parvenait pas à sa destination, peu leur importait, et qu'ils n'en toucheraient pas moins leur salaire. Si ces propos arrivèrent aux oreilles de Chrysostome, il eut besoin, pour fortifier son cœur, de toute sa soumission aux volontés du ciel. Ce fut sous de tels auspices et sous la conduite de tels guides qu'il se mit en route, quand l'ordre lui en fut signifié.

D'Arabissus à Pithyonte, la route passait d'abord par Sébaste, métropole de la Grande-Arménie; elle déviait ensuite à l'ouest, franchissait la limite de la province du Pont et atteignait Comane, une des grandes villes de cette dernière province; de là, s'infléchissant à droite, elle longeait la rive du Pont-Euxin pour arriver au pied du Caucase. Comane était située au tiers à peu près de la distance entre Arabissus et Pithyonte. La route était une des plus rudes et des plus dangereuses de l'Asie; on avait à gravir de hautes montagnes dans une grande partie du parcours, à

croiser presque à chaque pas des fleuves ou des torrents souvent débordés. Chrysostome voyageait la plupart du temps à pied, et il fallait que les difficultés du chemin fussent bien fortes, ou sa lassitude bien extrême, s'il est vrai, comme le dit le narrateur contemporain, qu'il mit trois mois à aller d'Arabissus à Comane. Ses guides d'ailleurs prenaient à tâche de lui rendre le voyage le plus fatigant possible. Leur imagination, fertile en tortures, les multipliait sur l'infortuné dont ils avaient la garde. Pleuvait-il à torrents, ils choisissaient ce temps pour se mettre en route, et continuaient jusqu'à ce que le prisonnier eût ses vêtements trempés à ce point que sa poitrine et son dos nageaient, pour ainsi dire, dans l'eau. Au contraire, s'ils abordaient quelque plaine brûlée, sous un ciel sans nuages, ils se donnaient l'atroce plaisir de le faire marcher la tête nue, au soleil, dans les plus grandes ardeurs du jour; or Chrysostome était chauve comme Élisée, nous dit son biographe, et ce supplice lui était mortel[1]. Tels étaient les moyens trouvés par ces misérables pour obtenir leur grade plus promptement[2]. Lorsqu'ils avaient à traverser une ville où l'exilé eût pu se reposer et prendre parfois un bain qui lui était nécessaire, car la fièvre le brûlait intérieurement comme le soleil à l'extérieur, l'escorte refusait

1. Cum enim imber esset vehemens, nihil curans egrediebatur; ita ut per dorsum et per pectus aquarum rivi decurrerent. Ingentem rursus solis æstum pro deliciis habebat, cum nosset eo beati Joannis caput, Elisæi instar calvum, vexari. Pallad., *dial.*, p. 39.

2 Per viam eum maxime urgebant, dicentes id habere se in mandatis, tanquam si mortuus esset in itinere, ad majores gradus evehendi. Id., ibid.

de s'y arrêter[1] ; les haltes se faisaient dans des villages sans importance et des lieux déserts où l'on ne pouvait se procurer aucun soulagement. Toute lettre était interdite, toute communication quelconque supprimée. L'un des officiers était si féroce, qu'il se mettait en fureur quand les passants s'apitoyaient sur son prisonnier ou adressaient à celui-ci quelques paroles de consolation ; il menaçait, il frappait, comme si on lui eût fait insulte à lui-même[2]. L'autre officier se montrait moins méchant : la douceur et la résignation de Chrysostome avaient fini par le toucher; il lui témoignait de la compassion, mais en secret[3], car il avait peur de son compagnon et voulait aussi gagner son avancement.

Il y avait trois mois, au dire de Palladius, qu'ils cheminaient ainsi par monts et par vaux, par plaines et par rivières, quand ils arrivèrent à Comane. Chrysostome se traînait à peine. Son visage était comme calciné, et, suivant une comparaison effrayante que nous fait son biographe, sa tête rougie et pendante sur sa poitrine semblait un fruit mûr qui va se détacher du rameau[4]. J'ai dit que Comane, qu'on appelait aussi Comana Pontica, pour la distinguer d'une autre qui

1. Cæterum in urbe aut vico ubi balneorum solatium erat, ne momento quidem infelix ille permittebat sanctum morari. Pallad., *dial.*, p. 39.

2. Adeo crudelis erat atque atrox ut blanditias quæ sibi ab occurrentibus fiebant, ut sancto parceret, injurias reputaret. Id., ibid.

3. Unus quidem... minus sollicitus, non nihil humanitatis quodammodo furtim ostendebat. Id., ibid.

4. In his omnibus ad menses tres difficillimum illud iter faciens sanctus, veluti sidus coruscans perstabat, habens corpusculum ut pomum in supremis ramis a sole rubens. Id., ibid.

appartenait à la Cappadoce, était une grande cité, station ordinaire des voyageurs, qui y trouvaient des provisions de toute sorte et du repos; mais l'officier cruel fit signe qu'on passât outre, et ils franchirent la ville comme on franchit un pont[1], ajoute l'historien que nous suivons. A cinq ou six milles de là se trouvait un petit temple isolé où les officiers firent arrêter le convoi[2], et Chrysostome, à bout de forces, fut déposé dans un des accessoires de l'édicule. La chapelle était dédiée à saint Basilisque, martyr, dont elle contenait le tombeau. Basilisque avait été évêque de Comane au IIIe siècle, et il avait souffert pour la foi à Antioche, avec le martyr Lucien, sous la persécution de Maximin Daia. Or, pendant la nuit, Chrysostome eut une vision. Il lui sembla que l'évêque Basilisque se tenait debout devant lui et lui adressait ces mots : « Aie confiance, Jean, mon frère, demain nous serons ensemble[3]. » Cette même nuit, ou la nuit précédente, le prêtre préposé à l'entretien de la chapelle et à la garde du tombeau avait eu une vision pareille, et le martyr lui avait dit : « Prépare une place pour notre frère Jean, car il va venir. » Ce prêtre affirma plus tard la réalité de sa vision. Dans la persuasion qu'il avait reçu un ordre du ciel, il essaya le lendemain matin d'empêcher le départ du convoi : « Restez, je vous en supplie, disait-il aux officiers, restez au moins jusqu'à la cinquième

1. Pontis instar prætergressi... Pallad., *dial.*, p. 39.

2. In martyrio quinque aut sex millibus dissito manserunt. Id., ibid.

3. Macte animo, frater Joannes, crastina enim die una erimus. Id., ibid.

heure, » celle sans doute qu'il croyait lui avoir été indiquée d'une manière surnaturelle ; mais les prétoriens, loin de l'écouter, précipitèrent le départ [1].

Ils avaient marché environ trente stades quand l'exilé fut pris d'un transport de fièvre qui put faire craindre pour sa vie. Effrayés de le voir mourir entre leurs bras, sur la route, les soldats rebroussèrent chemin et rentrèrent dans la chapelle qu'ils avaient quittée quelques heures auparavant [2]. Chrysostome, qui ne pouvait plus se soutenir, se fit conduire près de l'autel et demanda au prêtre gardien de la chapelle des habits entièrement blancs dont il voulait se revêtir pour mourir, car il sentait le moment approcher [3]. Le prêtre en apporta suivant son désir, et Chrysostome s'en vêtit après avoir dépouillé tous les siens, jusqu'à ses souliers, et distribué le tout aux assistants [4]. Cela fait, il voulut recevoir le sacrement de l'eucharistie des mains du prêtre, pria avec ferveur, et termina sa dernière oraison par la phrase qu'il avait souvent à la bouche : « Gloire à Dieu en toutes choses ! ainsi soit-il. » Il fit alors le signe de la croix et se coucha tout de son long sur la dalle pour ne plus se

1. Prædixerat quoque, ut aiunt, et ibi permanenti presbytero : Para locum fratri Joanni; venit enim. Oraculo fidens Joannes sequente die oravit milites ut ad horam quintam ibi permanerent. Illi vero non auditis ejus precibus, inde abscesserunt. Pallad., *dial.*, p. 40.

2. Confectis circiter triginta stadiis, ad martyrium unde discesserant, redierunt, cum graviter ille sese haberet. Id , ibid.

3. Sic igitur reversus candidas vestes, vita quam duxerat dignas, requirit. Id , ibid.

4. Omnibus ad calceamenta usque mutatis : atque reliquas præsentibus distribuit. Id., ibid.

relever[1]. « Son âme, dit l'historien de cette touchante scène, avait secoué la poussière de cette vie mortelle; il avait été rejoindre ses pères[2]. » Un sépulcre tout neuf se trouvait par hasard dans les dépendances de la chapelle; on le transporta dans l'intérieur, et ce second martyr fut placé à côté du premier[3]. Cela se passa le 18 des calendes d'octobre, sous le septième consulat d'Honorius et le deuxième du jeune Théodose, ce qui revient au 14 septembre de l'an 407 de notre ère. Jean Chrysostome avait vécu soixante ans, et il avait été évêque neuf ans et sept mois environ, dont trois ans et trois mois depuis son exil.

Cet événement, si considérable pour la chrétienté, ne causa point une révolution soudaine. Bien qu'il ne fût que trop prévu de tout le monde, les partis l'accueillirent avec une sorte d'étonnement; persécuteurs et persécutés restèrent à s'observer dans l'attente. La persécution ne cessa pas; les évêques déposés ou bannis ne furent point remis sur leurs siéges, et les joannites ne se rallièrent point. L'Occident aussi fut frappé de stupeur; seule, l'Église romaine fit entendre sa grande voix au milieu du silence général. Au nom de la justice et des lois canoniques, le pape Innocent déclara qu'il ne rendrait point sa communion aux évêques orientaux excommuniés par lui à cause de Jean

1. Et sumptis dominicis symbolis... ultimam orationem facit. Et cum dixisset more suo *Gloria Deo propter omnia* et ultimum Amen obsignasset, extendit pedes.... Pallad., *dial.*, p. 40.

2. Appositus ad patres suos et abjecto pulvere, ad Christum transiit. Id., ibid.

3. Una cum Basilisco sepelitur in eodem martyrio. Id., ibid.

Chrysostome, à moins que ceux-ci n'inscrivissent son nom sur les diptyques de leurs églises comme archevêque de Constantinople. C'était une reconnaissance de sa légitimité et une condamnation des actes qui l'avaient chassé de son siége. Il signifia cette déclaration aux trois patriarches Atticus, Porphyre et Théophile; tous trois la repoussèrent.

Quant à l'empereur Arcadius, il dut éprouver une véritable épouvante à la nouvelle d'une mort que ses ordres avaient causée, et, suivant son habitude, il dut attendre dans une fiévreuse anxiété quelque manifestation du courroux céleste contre lui ou contre sa famille. Ne voyant aucun signe apparaître, il se rasséréna peu à peu, et ses directeurs spirituels, Atticus et Sévérien, firent le reste. Il arriva même qu'on put lui faire croire que non-seulement il n'était pas maudit de Dieu, mais qu'il avait reçu d'en haut le don le plus précieux des bienheureux, celui des miracles. Si bizarre et extravagante que soit cette aventure, l'histoire contemporaine l'a consignée dans ses pages, et nous la devons à nos lecteurs. Peu de temps après la mort de Chrysostome, l'empereur se rendit, poussé peut-être par le remords, dans une petite basilique située à Constantinople, et appelée vulgairement *Karya*, c'est-à-dire le Noyer, parce qu'un vieil arbre de cette espèce était planté dans l'atrium, et que le saint auquel la chapelle était dédiée avait été, disait-on, martyrisé aux branches de ce noyer [1]. Arcadius, dans sa pieuse visite, s'était fait

1. Constantinopoli ædes est amplissima quæ Carya cognominatur, propterea quod in ejus atrio nux est arbor in qua Acacius martyr olim suspensus martyrium consummasse fertur. Socr., VI, 23.

accompagner d'un riche et nombreux cortége, de façon que tout le voisinage accourut pour le voir, et que bientôt, non-seulement la place, mais la basilique et ses dépendances furent envahies par une multitude de tout âge et de tout sexe. Parmi ces dépendances se trouvait un bâtiment lézardé dont le plancher pourri croula sous le poids de la foule ; mais le hasard voulut que personne ne fût blessé. On ne manqua pas de crier au miracle, et les flatteurs d'attribuer ce miracle aux prières du prince [1], le parti des intrus proclama donc avec enthousiasme l'empereur Arcadius, fils de Théodose, un saint que Dieu visitait de sa grâce, et lui-même le crut peut-être. Après cette aventure qui rassurait pleinement sa conscience, Arcadius reprit ses habitudes ordinaires de somnolence et d'inertie. Il s'endormit enfin pour tout de bon dans le sein de la mort le 1er mai 408, sept mois et demi après le trépas de Chrysostome.

IV

La seconde tâche que s'imposait Innocent, aussi sainte que la première, n'était pas hérissée de moins de difficultés, et rencontra même plus d'opposition. Beaucoup de gens, assez tièdes au fond, qu'avaient indignés les tortures infligées à Chrysostome vivant, se

1. Ædes amplissima quæ in ambitu basilicæ erat circumstructa repente corruit. Clamor exinde consecutus est cum ingenti admiratione quod imperatoris precatio tantam hominum multitudinem ab interitu servasset. Socr., VI, 23.

demandèrent, quand il fut mort, si l'inscription de son nom sur les diptyques des églises valait la continuation du schisme. Le triumvirat des patriarches se resserra, plus uni que jamais, devant les exigences d'Innocent, dont le refus de communion ne manqua pas d'être présenté aux Orientaux comme une immixtion arrogante dans le règlement disciplinaire de leurs églises. Jamais le pouvoir de ces trois hommes sur les provinces ecclésiastiques livrées à leur discrétion par les décrets d'Arcadius ne s'exerça avec plus de rigueur; et pendant les cinq années qui s'écoulèrent de la mort de Chrysostome à 412, nul des évêques soumis à leur juridiction ne prit sur lui d'accomplir cet acte de justice; au moins l'histoire n'en mentionne aucun. Théophile, qui avait été contre l'archevêque vivant le porte-bannière de la persécution, prit le même rang contre l'archevêque mort. Ses intrigues, ses fourberies, les corruptions dont il savait faire si habilement emploi, ne se bornèrent même pas à l'Orient : il gagna de nombreux partisans en Gaule, en Italie, et jusque dans la cour de Ravenne, si l'on en croit quelques mots d'un contemporain. Quant à l'Afrique, elle s'était déclarée ouvertement pour lui dès le mois de juin 407, lorsque le concile général de Carthage avait supplié le pape Innocent de ne point rompre sa communion avec l'Église d'Égypte, toujours si orthodoxe, et qu'Augustin s'était fait l'interprète de ce vœu près du siége de Rome.

A l'appui de ses menaces, de ses intrigues, de ses moyens de corruption, Théophile publia un écrit diffamatoire contre la personne de Chrysostome, odieux

libelle par lequel il prétendait se justifier en noircissant sa victime. Un hasard, que nous ne qualifierons pas d'heureux, nous a conservé un fragment de ce libelle dans l'ouvrage d'un évêque du vi^e siècle, adressé à l'empereur Justinien. On rougit aujourd'hui d'avoir à lire ce qu'un prêtre, et le plus important des patriarches d'Orient, ne rougissait pas d'écrire sur l'homme qu'il avait assassiné. L'auteur se sert de son savoir théologique pour créer des accusations insensées de maléfices, et des livres saints pour y puiser des formules étranges de malédiction et d'outrage. On apprend par ce livre que Jean était un démon impur dont les paroles roulaient comme un torrent de boue dans les âmes, un traître compagnon de Judas, et que, ainsi que Satan se transforme en ange de lumière, Jean n'était pas effectivement ce qu'il semblait être, qu'il avait persécuté ses frères par l'esprit infernal dont Saül était agité, et fait mourir les ministres des saints. Chrysostome était encore appelé « un homme souillé et corrompu, impie dans l'Église des premiers-nés, dominé par les fureurs d'une volonté tyrannique, et se faisant gloire de sa propre folie. — Il avait livré son âme au démon pour la corrompre par un infâme adultère; son sacerdoce avait été détestable, ses offrandes sacriléges; il avait été un ennemi de l'humanité, et surpassait par son crime la témérité des larrons. » Aussi les liens dans lesquels Jean avait été engagé ne pouvaient plus être rompus, et Théophile entendait la voix de Dieu qui lui criait : « Il faut juger entre cet homme et moi ! » — La plume se refuse à retracer d'aussi abominables injures, et pourtant

Jérôme, par condescendance pour le patriarche d'Alexandrie, son ancien ennemi, réconcilié aux dépens des origénistes, eut la faiblesse de traduire en latin cet odieux libelle pour le faire connaître aux Occidentaux: regrettable défaillance d'un si beau, mais si capricieux génie!

« Il faut croire, pour l'honneur de l'humanité, que ces diffamations bibliques, loin de nuire à la cause de la victime, firent pencher vers elle plus d'un cœur honnête encore incertain. Quant à Théophile, il ne porta pas loin son impudence et son audace: un jour de l'année 412, on le trouva mort dans son lit après une longue léthargie [1]; mais sa mort ne délivra point l'Église d'Alexandrie des habitudes de discorde et d'intrigue que ce patriarche y avait enracinées pendant une administration de vingt-sept ans. Une autre mort eut de plus grandes conséquences dans les affaires d'Orient, celle du patriarche intrus d'Antioche, Porphyre, décédé la même année. Deux des trois chefs avaient donc disparu; mais l'armée restait encore, et l'autorité de l'intrus de Constantinople maintenait tant bien que mal le reste des églises dans la loi du schisme.

Alexandre, qu'une réaction joannite amena sur le trône épiscopal d'Antioche en remplacement de Porphyre, était un moine austère, attaché quelque temps comme prêtre à la basilique de Sainte-Sophie, et qui conservait au fond de son cœur admiration et reconnaissance pour le maître qu'il avait servi. Son premier

1. Theophilus, Alexandrinus episcopus, morbo veterni correptus extremum diem obiit... idibus octobris. Socr., VII, 7.

soin fut de rétablir sur les diptyques de sa métropole d'Antioche un nom qui en devait être l'orgueil; il écrivit ensuite au pape pour obtenir la communion de l'Église romaine, et fit suivre sa lettre d'une députation chargée d'exposer ses sentiments en même temps que son ferme espoir de ramener par une conduite prudente des esprits si profondément divisés. C'était le premier pas fait en Orient vers la conciliation, mais ce pas était immense; il dégageait la responsabilité morale d'Innocent en faisant cesser son isolement en face du monde chrétien presque tout entier; il faisait présager en outre un retour prochain à l'unité de toute l'Asie orthodoxe. Innocent put se dire aussi dans sa conscience qu'il n'avait point failli par excès de zèle pour une cause lointaine où il avait cru voir la justice et le droit, puisqu'un prélat considérable jugeait comme lui sur les lieux mêmes. Dans un saint transport de joie, il félicita le patriarche d'Antioche. « Nous n'attendions pas moins, lui écrivait-il, d'une église fondée comme celle de Rome par l'apôtre Pierre, et qui avait même reçu avant la nôtre les enseignements de ce prince de l'apostolat. »

Devenu la cheville ouvrière de la réaction religieuse en Syrie, Alexandre rappela sur leurs siéges plusieurs des évêques anciennement institués par Chrysostome et chassés par le concile du Chêne ou par Porphyre. Il invita ensuite les évêques dépendant de sa juridiction à suivre son exemple en inscrivant le nom de Jean sur leurs diptyques, et, par un retour providentiel des choses, les pouvoirs énormes créés par les décrets d'Arcadius pour étouffer la cause de

Chrysostome vivant servirent à la relever après sa mort. L'on vit bientôt une foule de demandes arriver à Rome pour obtenir la communion de cette église. Innocent avait formé près de lui un conseil consultatif pour le contrôle des demandes et l'examen des demandeurs. Dans ce conseil, composé de vingt-quatre évêques d'Italie, il fit siéger, comme secrétaire probablement, l'ancien diacre de Chrysostome, Cassien, devenu prêtre de l'Église de Rome depuis son émigration[1]. Cassien, qui avait été quelque temps moine en Syrie, connaissait tout le personnel du clergé de la province, et son attachement religieux au souvenir de son ancien maître ne permettait pas de soupçonner qu'il usât de trop de tolérance pour les ennemis cachés et les traîtres. Le pape d'ailleurs avait déterminé les conditions au moyen desquelles il consentirait à octroyer des lettres de communion, et, pour plus de solennité, il avait voulu que le programme de ces conditions fût libellé sur les registres de l'Église romaine. On peut présumer, d'après l'ensemble des faits, que la première de toutes était celle-ci : que Jean Chrysostome serait reconnu, dans les soumissions des postulants, n'avoir point cessé d'être évêque des Constantinople, puisqu'il avait appelé de sa déposition irrégulière, et que Dieu l'avait retiré du monde avant qu'un concile œcuménique eût pu prononcer sur l'appel. — C'était précisément le point fondamental sur lequel s'appuyait la demande du concile, et l'Église de

1. Baron., an. 408, 53. — Cf. Tillem., *Mém. eccl.*, t. X, p. 652 et sqq.

Rome n'admettait là-dessus aucune échappatoire ni distinction; elle voulait que les choses fussent remises en l'état où elles se trouvaient lors de la première condamnation.

Ce formulaire à la main, les évêques délibéraient, Cassien donnait son avis, et le pape décidait s'il accorderait ou non la lettre de communion. Il paraît que le nombre de postulants fut grand; du moins renferma-t-il des noms considérables, par exemple celui d'Acacius de Bérée, ce vieillard insensé qui, après avoir été l'ami de Chrysostome, s'était jeté au premier rang de ses ennemis, parce que celui-ci l'avait mal logé dans son palais. La lettre d'Acacius n'ayant pas paru au conseil d'Innocent assez nette dans les termes, assez dépouillée de double entente et d'arrière-pensée de haine pour qu'on l'admît sans modifications, elle fut renvoyée au patriarche Alexandre avec invitation de faire souscrire à l'évêque de Bérée purement et simplement le formulaire de l'Église romaine; Acacius résista d'abord, se débattit dans des explications subtiles qui ne prévalurent point, et finit par céder [1].

Si l'on pouvait dire que le patriarcat de Syrie était rallié désormais à l'orthodoxie, les deux autres patriarcats ne l'étaient pas. Infatigable dans son apostolat de concorde, Alexandre profita de ses anciennes relations avec l'Église de Constantinople pour agir sur elle, sur son peuple et sur son clergé, qui contenait un petit noyau de fidèles. Il se rendit de sa personne dans la

1. Theodoret. *Ep.* cx. — Niceph., xiv, 27. — Baron., 408, xxxi-, xxxiii. — Cf. Tillem., *Mém. eccl.*, t. X, p. 352 et sqq.

métropole impériale, pour y prêcher, sous les yeux d'Atticus, la réhabilitation de l'évêque injustement déposé et l'inscription de son nom sur les diptyques. Atticus eut beau jeter feu et flammes, il eut beau qualifier les démarches de son collègue d'actes « téméraires et audacieux, » d'immixtion anticanonique d'un évêque dans le diocèse d'un autre évêque, Alexandre continua courageusement sa propagande, et lorsqu'il retourna dans sa ville d'Antioche, l'œuvre était assez avancée. Il mourut sur ces entrefaites, et son successeur la reprit, quoique plus mollement, et les choses traînèrent en longueur. Enfin en 415 un prêtre, porteur d'une lettre d'Acacius, répandit le bruit que cet évêque avait adhéré à l'inscription moyennant certaines réserves, et l'agitation recommença. C'était, malgré tous les subterfuges et toutes les réserves, une arme puissante opposée au mauvais vouloir d'Atticus que cette rétractation d'un de ses complices, engagé plus que lui-même dans la persécution de Chrysostome. L'intrus de Constantinople reculerait-il devant un acte auquel l'évêque de Bérée s'était soumis ? Le peuple de Constantinople demandait l'inscription du nom de Jean aux diptyques, bientôt il l'exigea, et une émeute mit fin aux tergiversations de l'archevêque. Effrayé des menaces et du bruit, Atticus courut au palais prendre les ordres de l'empereur ou plutôt des conseillers de l'empereur, car le prince régnant, le jeune Théodose, successeur d'Arcadius, n'était âgé que de quatorze ans. Le conseil jugea qu'une guerre civile et peut-être un nouvel embrasement de la métropole impériale était une chose bien grave en face d'un acte qui n'était, après

tout, que la constatation d'un fait notoire, et l'archevêque intrus fut laissé à sa responsabilité personnelle.

Pour Atticus, la décision affirmative était dure et difficile à prendre, car enfin reconnaître le titre d'évêque de Constantinople à Chrysostome, mort le 14 septembre 407, c'était se le dénier à soi-même, au moins jusqu'à cette date ; c'était se déclarer usurpateur et illégitime, car deux évêques n'avaient pu canoniquement occuper le même siége : il fallait que l'un s'effaçât devant l'autre. Or Atticus était là depuis dix ans ; il avait remplacé Arsace, successeur immédiat de Chrysostome ; infirmerait-il, par la reconnaissance qu'on lui demandait, les actes d'une partie de son épiscopat et tous ceux de son prédécesseur ? Il y avait à réfléchir ; cependant le temps pressait, et le conseil impérial ne voulait pas de troubles : Atticus céda. Plus ambitieux que fanatique ou irréconciliable ennemi, il avait fait une guerre acharnée à Chrysostome vivant, tant qu'il avait pu craindre son retour ; mais, aujourd'hui que la mort l'en avait délivré, qu'avait-il à redouter d'une ombre ? Rien ; il continuerait à siéger sous la tiare, et sa condescendance lui attirerait sans doute la soumission du parti adverse. Voilà ce que se dit Atticus, et il inscrivit le nom de Chrysostome sur le catalogue des évêques métropolitains. Toutefois cette concession, faite de mauvaise grâce, ne lui rallia point tous les joannites, et, comme il était lui-même honteux de son action, il crut devoir se justifier devant les schismatiques fidèles à la haine, surtout devant le patriarche d'Alexandrie, dont le cœur ne s'était point amolli, et qu'il laissait seul dans la lutte en face des

deux tiers de l'Orient et du chef de l'Église romaine. Sa justification fut exposée dans une lettre qu'il adressa à ce patriarche, mais qui était au fond destinée à la publicité, et que les historiens ecclésiastiques ont enregistrée dans leurs livres[1].

Le patriarcat d'Égypte avait alors passé des mains passionnées de Théophile dans des mains plus injustes et plus violentes encore. On eût dit que la haine, la vengeance, l'esprit de discorde et de domination tyrannique, avaient fixé leur séjour dans la basilique d'Alexandrie, comme autrefois le troupeau des Euménides dans le *pronaon* d'Apollon delphien, et qu'ils ne s'y endormaient jamais. Le nouveau patriarche, installé depuis trois ans à la suite d'une élection ensanglantée, était neveu de l'ancien, et il avait apporté sur le même siége, avec un savoir théologique égal, sinon supérieur, des fureurs que ne connaissait point Théophile. L'intrigue et la fourberie avaient été les armes ordinaires de l'oncle ; Cyrille, c'était le nom du neveu, ne reculait pas devant le meurtre. Dès le commencement de son épiscopat, il s'était signalé par deux attentats énormes qui jetèrent l'épouvante dans toute l'Égypte. Maître du bas peuple, qu'il s'attachait par des largesses, et des monastères, qui lui fournissaient des légions de satellites, il les avait lancés contre les Juifs, cette population riche, intelligente, industrieuse, qui était une des gloires d'Alexandrie. Forcée par une attaque nocturne dans le quartier qu'elle occupait, dépouillée

1. Socr., VII, 25, 26. — Theoph., p. 72. — Niceph., XIV, 26, 27. — Cf. Tillem., *Mém. eccl.*, t. X, p. 656 et sqq.

de ses biens et en partie exterminée, cette colonie florissante, qui remontait au temps d'Alexandre le Grand, avait été obligée de s'enfuir d'une ville dont son expulsion fut la ruine[1]. Ce premier exploit de Cyrille fut suivi d'un autre resté non moins célèbre, l'assassinat d'Hypathie, belle et savante jeune fille que son mérite extraordinaire avait élevé au professorat dans l'école platonicienne d'Alexandrie, et qui occupait avec gloire la chaire qu'avaient illustrée Clément et Ammonius, Origène et Plotin[2]. Enlevée près d'une église par un lecteur du clergé de Cyrille, elle avait été coupée en morceaux sous le vestibule même, et les lambeaux de son corps traînés à travers les rues avaient été brûlés en place publique. Les mains teintes du sang d'une femme et de toute une population livrée au carnage, Cyrille se mit en révolte contre l'autorité du gouverneur, que ses moines essayèrent de tuer ; bravant les lois, au-dessus desquelles il se croyait placé, il faisait peser la terreur sur la ville et le joug le plus oppressif sur les évêques de son patriarcat. Si l'Église, pour des services rendus dans des discussions de dogme, a cru devoir décerner à ce patriarche le titre de saint, l'homme tout entier appartient à l'histoire, et l'histoire a justement flétri son nom.

La lettre justificative d'Atticus ne pouvait tomber plus mal qu'entre les mains de cet homme, qui ne connaissait que les résolutions extrêmes, dussent-elles être sanglantes. Elle était d'ailleurs humble, timide, et

1. Socr., VI, 13.
2. Socr., VII, 15.

cherchait une excuse pour son auteur dans son humilité même. Atticus essayait de justifier son action par la crainte des violences du peuple de Constantinople et par les désirs de l'empereur ; la faute au reste en devait être imputée, en premier lieu, au patriarche d'Antioche, dont les paroles pleines de témérité et d'audace étaient venues jeter le brandon de la guerre civile jusqu'aux portes du palais impérial. En cédant à des clameurs menaçantes dans l'intérêt de la paix, Atticus avait suivi l'exemple de saint Paul, qui se faisait, comme il le disait lui-même, « tout à tous » par un esprit de conciliation et d'unité. Que si l'on mettait sa conduite en regard des canons, on n'y trouverait rien de contraire aux règles écrites ni aux traditions des anciens. Les tables mystiques des églises ne contenaient pas seulement des évêques, mais des laïques et jusqu'à des femmes[1], et peu importait dans quelle catégorie le nom de Jean avait été placé. D'ailleurs n'avait-il pas été évêque? Atticus avait donc pu l'inscrire pour le temps où il avait été évêque légitime et non pour les temps où il ne l'était plus, et, sous cette réserve, l'inscription ne contrevenait en rien aux jugements rendus contre lui par deux conciles. L'immixtion de son nom aux autres noms des diptyques souillait-elle ces tables vénérables ? Nullement. Personne n'avait blâmé David d'avoir donné un superbe tombeau à Saül, ce roi rejeté de Dieu, et dans les temps actuels la présence de l'arien Eudoxe, enterré

1. Mentio namque ejus fit cum defunctis non solum episcopis, sed et presbyteris, diaconis et laicis ipsis mulieribusque. Niceph., XIV, 26.

sous le même autel que les apôtres saint André, saint Luc et saint Timothée, ne diminuait en rien la vénération à laquelle ces saints avaient droit[1]. La paix était un si grand bien, elle était si vivement recommandée par le Seigneur, que lui, Atticus, n'avait point à s'excuser d'en vouloir le rétablissement autant qu'il dépendait de lui, qu'il exhortait au contraire son collègue, le patriarche d'Alexandrie, à suivre sa conduite, pour que la chrétienté pût enfin reposer dans la concorde fraternelle et l'apaisement des partis.

Cette dernière exhortation dut mettre hors de lui, plus que tout le reste, l'homme sans frein à qui elle s'adressait. Cyrille avait été nourri par son oncle dans l'horreur du nom de Chrysostome; il avait assisté, à côté de lui, aux débats du concile du Chêne, n'étant encore que simple prêtre, et il en avait rapporté le désir d'ajouter, quand besoin serait, une nouvelle pierre à la lapidation du martyr. Ce martyr était mort dans la tempête excitée par Théophile, mais sa mémoire vivait encore, et Cyrille pouvait y trouver matière à une vengeance, car il n'épargnait pas plus les morts que les vivants. Il répondit à l'humble justification d'Atticus par une lettre pleine d'orgueil et d'ironie, lettre que nous avons encore et que l'on peut considérer comme un modèle de noire malice et d'habileté.

« Les informations reçues de Votre Piété, lui disait-il en commençant, m'apprennent que vous avez inscrit le nom de Jean sur les tables mystiques de votre église, et j'ai su, par des personnes venues de Con-

1. Arii impietatis sectator Eudoxius sub eadem sacrificii ara positus. Niceph., XIV, 26.

stantinople, que l'inscription n'avait pas été portée dans le catalogue des laïques, mais sur la liste des évêques. Examinant alors en moi-même si ceux qui agissent de la sorte suivent le sentiment des Pères de Nicée, je me suis placé en face de cette assemblée si grave et si sainte, et j'ai reconnu que le sacré collége de ces Pères détourne les yeux pour improuver une telle action, et me défend à moi-même d'y acquiescer. Comment en effet un homme déposé du sacerdoce peut-il être mis au rang des prêtres de Dieu et avoir quelque part à leur sort vénérable, à moins que le mot de sacerdoce ne soit qu'une parole dérisoire et une fiction? Que si au contraire ce mot désigne une grande et auguste qualité qui sépare les prêtres d'avec le peuple et établit entre eux comme un mur et une barrière, il ne faut point confondre des choses qui ne peuvent point être confondues; il faut au contraire les tenir chacune dans son rang particulier, avec l'honneur qui lui convient, ne point mettre un laïque au rang des évêques, ou ne point compter parmi les véritables prélats un homme qui n'a pas ou n'a plus cette qualité. Honorez donc, je vous en prie, les sentiments des illustres Pères, nos prédécesseurs, et consultez aussi l'opinion de ceux qui sont en ce monde; agir comme vous le faites, n'est-ce pas les remplir de la plus profonde des afflictions? Épargnez également cette affliction à nous-mêmes, et faites cesser l'occasion d'un deuil public et mérité.

« Il est vrai que c'est une bonne action, et digne d'un homme sage, d'avoir une conduite accommodante, selon la diversité des temps, pourvu qu'elle soit non-seulement sans danger, mais avantageuse au troupeau

de Jésus-Christ. C'est dans cet esprit que saint Paul se disait *tout à tous*, hasardant quelques dommages légers pour un gain considérable ; mais dans la circonstance présente quel est le gain que vous espérez[1] ?

« Votre Piété est montée sur le siége de Constantinople depuis déjà si longtemps, qu'il n'est plus personne dans cette ville qui éprouve de la répugnance à se trouver avec elle dans les assemblées ecclésiastiques, et si quelques-uns, au commencement, s'étaient séparés de vous par esprit de contention, ils se sont ralliés depuis par la grâce du Seigneur. Existe-t-il encore quelque magistrat qui n'écoute point la voix de Votre Piété, ou qui reste séparé du corps des fidèles à cause de vous ? Il n'y en a pas un, et je prie Dieu que cela n'arrive jamais. Quelles sont donc les personnes dont vous avez le dessein de procurer le salut en les faisant rentrer dans l'Église, lorsqu'au contraire vous excluez de son enceinte toute l'Égypte, la Thébaïde, la Libye, la Pentapole, et tant d'autres provinces qui réprouvent l'œuvre que vous prétendez bonne ? Vous sacrifiez ceux que la grâce du Sauveur maintient fermes dans le devoir au profit incertain de quelques esprits inquiets, et, dans l'intention de plaire à une poignée de séditieux qui hasardent leur salut pour la malice d'un seul homme, vous rompez avec des provinces fidèlement attachées aux décisions de l'Église[2]. Quel parti

1. Sic beatus Paulus omnibus factus est omnia, non ut exiguum quiddam lucrifaceret, partem autem quamdam damno afficeret, sed ut omnes lucrarentur. Nicephr., XIV, 27.

2. Esto ut pauci admodum sint adhuc seditiosi qui se pro illius malignitate periculo exponunt... Id., ibid.

croyez-vous qui soit plus agréable à Dieu, ou celui qui parle en faveur de Jean après toutes les choses dont Jean est coupable, ou celui qui a été d'avis de le punir quand il ne mettait nulle conscience à troubler et affliger tout le monde? Faites donc cesser ce qui nous divise, remettez votre épée dans le fourreau et commandez qu'on ôte le nom de Jean de la liste des évêques; car, si peu d'estime que l'on semble faire de ce titre d'évêque, n'ayons pas du moins le regret de placer un traître dans la compagnie des apôtres. Si l'on y écrivait le nom de Judas, que deviendrait saint Mathias, et où serait sa place dans le collége apostolique? Et qui donc voudrait effacer le nom de saint Mathias pour écrire le nom de Judas[1]? N'agissez pas autrement, je vous en conjure, envers l'illustre Arsace; conservez-lui le rang de dignité qui lui convient, récitez son nom immédiatement après celui de Nectaire, dont la mémoire est si célèbre dans tout le monde, et, quelque chose que vous consentiez à faire par contrainte, ne flétrissez pas du moins le souvenir du bienheureux Arsace.

« Vous me direz peut-être qu'en vous conduisant ainsi vous plairez à quelques-uns. Permettez-moi de vous parler avec liberté. Je souhaiterais de grand cœur que tous les hommes fussent sauvés ; mais si quelqu'un se sépare par l'opiniâtreté de son esprit indocile, et s'il s'oppose aux lois de l'Église, quelle perte y aurait-il quand cet homme périrait[2]? Notre devoir est de dire avec saint

1. Judæ nomine in eorum numerum relato, quo deinde loco Matthias nobis ponetur? Niceph., XIV, 27.

2. Si quis vero imperitia sua ab Ecclesia recedit, et illius constitutionibus refragatur, quæ ejusmodi hominis est jactura? Id., ibid.

Paul, à ceux qui se révoltent contre nous : « Nous vous « conjurons par Jésus-Christ de vous réconcilier avec « Dieu ; » puis, quand nous les trouvons persistants dans leur désobéissance, nous les remettons aux mains du suprême juge. « Nous avons pris soin de la guérison de « Babylone, s'écriait Jérémie, mais elle n'a point voulu « se guérir ; abandonnons-la donc, puisque son jugement « est monté jusqu'au ciel. »

« Le bienheureux Alexandre, qui était un homme extraordinairement hardi en paroles et avait surpris quelques-uns de nos très-religieux frères les évêques d'Orient par l'adresse de ses discours, est venu porter cette maladie dans votre troupeau ; gardez qu'elle ne se propage, qu'elle ne consume, qu'elle ne corrompe toutes les âmes ; vous êtes obligé plutôt d'en purger l'Église et de l'enlever comme une taie qui couvre les yeux et dérobe la vraie lumière. J'apprends même que le pieux évêque de Bérée, Acacius, dont la vieillesse est si heureuse, proteste, que l'évêque actuel d'Antioche proteste aussi qu'ils n'ont récité le nom de Jean dans les divins mystères que contraints par la violence, et qu'ils n'attendent que notre résistance pour se tirer de ce piége. Je vous parle ici librement et dans l'amertume de mon cœur. Appelés à guérir les plaies des autres, ce n'est pas à nous de les envenimer par de nouvelles blessures...

« Non, ne souffrez point que Jéchonias, après avoir été retranché de la liste des prophètes, y soit replacé avec David et Samuel, et, s'il s'est trouvé des personnes assez audacieuses pour déposer le corps d'Eudoxe à côté des apôtres, ne recevons pas comme un exemple

sacré ce qui est profane et sacrilége[1]. Ce n'est pas que nous insultions un mort, ni que nous ayons dessein de nous réjouir des maux des autres : telle n'est pas la conduite d'un chrétien ; mais nous avons plus d'égards à l'intérêt de l'Église, qui veut que les sacrés canons soient inviolables, qu'à un sentiment de compassion pour un homme. Entre ces deux partis, il faut opter. Donnez-nous la consolation de pouvoir entretenir une communion toute pure et toute sainte avec Votre Piété, et ne témoignez pas faire plus d'état d'un homme mort que de la charité envers les vivants[2]. »

Telle était en résumé la lettre de Cyrille, captieuse, incisive, et qui présentait comme définitives et entourées d'une sanction unanime des décisions de conciles dont il y avait appel. C'était une attaque non-seulement contre les deux patriarches orientaux qui avaient fait leur soumission, mais aussi contre le pape Innocent, qui l'avait demandée. Le patriarche d'Alexandrie, en l'écrivant, n'avait aucun espoir de ramener Atticus, dont il connaissait l'ambition, non plus que les deux empereurs ; il se posait en chef de parti, gardien des lois ecclésiastiques, en face de l'Église romaine, dont il dédaignait la communion. C'était un manifeste de guerre, et d'une guerre encore redoutable malgré ce

1. Ne igitur Jechonias rejectus cum Davide et Samuele prophetis censeatur, neque si quibusdam inique placitum est ut Eudoxii reliquias eo quo scripsistis reponerent loco, propterea nos quoque profanum ut sacrum in alium referamus. Niceph., XIV, 27.

2. Illud dato ut pure nos... cum pietate tua communicare possimus atque tu unius ejusque defuncti amorem post eorum qui adhuc vivunt dilectionem ac potius post Ecclesiæ sanctiones habeas. Ibid.

que Cyrille appelait la désertion d'une partie de l'Orient, car il avait derrière lui tous les évêques de l'Égypte, de la Cyrénaïque, de la Pentapole, tremblants sous sa domination, sans compter l'Afrique carthaginoise, qui, retenue par ses liens d'antique fraternité avec l'Égypte, semblait faire partie de son cortége. Un tiers du monde chrétien obéissant ainsi aux passions de cet homme hardi, téméraire, capable de tout pour régner, et en lutte directe avec le chef de l'Église romaine, le danger de schisme était plus grand peut-être à cause de Chrysostome mort qu'il ne l'avait été pour Chrysostome vivant. Toutefois Innocent ne faiblit point. Comme un démenti éclatant au manifeste de Cyrille, il proclama son union avec les Églises d'Orient rentrées dans l'orthodoxie, et avec Atticus tout le premier, comptant sur l'action de Dieu, qui, dans les orages de ce monde, ne demande aux hommes que l'amour persévérant du bien et le courage.

Cette nouvelle guerre dura pendant toute la vie d'Innocent. Sous les successeurs de ce glorieux pape, Cyrille, que d'autres disputes et d'autres haines occupèrent bientôt en Orient, eut besoin de l'appui de l'Église romaine, et comme, pour obtenir son appui, il fallait qu'il rentrât d'abord dans sa communion, il consulta ou feignit de consulter quelques évêques égyptiens fatigués du schisme, et inscrivit le nom abhorré de Chrysostome sur les diptyques d'Alexandrie. Malgré la paix prononcée à l'autel, les rancunes ne quittèrent point son cœur; mais enfin il obtint contre d'autres ennemis l'alliance qu'il convoitait. Dix ans après, il figurait avec le titre de légat du pape dans les querelles du nestorianisme.

Tout n'était pas fini, mais déjà Innocent pouvait être proclamé à bon droit le pacificateur de la chrétienté. On ne contemple point sans respect et sans admiration dans l'histoire cet homme simple et grand, ce prêtre des montagnes d'Albe qui montrait au monde, sous le vêtement du pontife chrétien, l'âme calme et froide des vieux Romains. Un poëte latin avait célébré jadis en de beaux vers « l'homme juste, inébranlable dans ses desseins, et résistant aux assauts de l'univers entier avec une impassibilité qui ne tenait point de la terre. » L'idéal du poëte païen semblait s'être réalisé dans la personne d'un pape chrétien, défenseur de la justice, et que rien n'avait pu faire sortir « de la forte assiette de son âme, *non... mente quatit solida.* » S'il n'assista pas au dénoûment de son œuvre, Innocent put prévoir, avant de mourir, que son inflexible volonté avait fini par dompter les faits, et que l'Église marcherait sûrement dans la voie qu'il avait tracée par la pensée.

Cependant la mort déblayait, d'année en année, le terrain sur lequel tant de passions s'étaient agitées depuis un tiers de siècle autour de la personne ou du nom de Chrysostome. Frappé à son tour en 425, Atticus laissa le siége métropolitain de Constantinople à des successeurs qui n'avaient point trempé dans la persécution, et les dissidents joannites rentrèrent successivement dans la communion des archevêques. En même temps que l'unité se reformait, la vénération enthousiaste pour l'exilé de Cucuse renaissait dans son église, et l'on ne craignait plus de prêcher ouvertement sur sa gloire et sur son martyre, en face même des persécuteurs. Enfin le sort des élections amena sur le trône

épiscopal en 434 un homme qui, dans son enfance, avait été lecteur et scribe de Chrysostome, et même, dit un historien, « serviteur attaché à sa personne. » Proclus, c'était son nom, conservait pieusement la mémoire de son ancien maître, et ne négligeait aucune occasion de la rappeler au peuple. Un jour donc de l'année 437, comme il faisait son panégyrique à l'occasion de sa fête, les assistants l'interrompirent par des acclamations. « Nous demandons, s'écrièrent-ils, qu'on nous rende notre évêque Jean, nous voulons le corps de notre père ! » Proclus se hâta de faire connaître à l'empereur ce vœu populaire, dans la satisfaction duquel il entrevoyait un retour complet de la paix.

Théodose II, qui occupait toujours le trône des césars d'Orient et gouvernait alors par lui-même, acquiesça sans hésitation au désir du peuple et de l'archevêque. Élevé dans son jeune âge par les soins de sa sœur aînée Pulchérie, qui n'avait jamais partagé, au plus fort des discordes religieuses, les sentiments de leur commune mère, il avait de bonne heure admiré et plaint en secret le grand orateur persécuté qu'il appelait « le docteur de l'univers et le patriarche à la bouche d'or. » Des ordres furent aussitôt donnés pour que le corps de l'exilé fût ramené à Constantinople et déposé dans l'église des Apôtres. Chrysostome quitta donc la chapelle de Saint-Basilisque, où il reposait depuis trente ans, et la châsse qui contenait ses restes fut transférée de ville en ville jusqu'à Chalcédoine, au milieu d'un concours immense de peuple, de prêtres et de moines qui se renouvelaient inces-

samment. A Chalcédoine, la trirème impériale, magnifiquement ornée, l'attendait, car l'empereur n'avait pas voulu qu'un autre navire reçût le sacré dépôt. Toute la ville était là : son empereur, son sénat, ses premiers magistrats, ses grands officiers, et la mer était couverte d'une telle multitude de navires et de barques remplis de monde et éclairés de torches, car c'était le soir, « que, depuis l'embouchure du Pont-Euxin jusqu'à la Propontide, on l'eût prise pour un continent [1] ; » c'est ainsi que s'expriment les historiens.

Le convoi, à son passage par la ville, ne reçut pas moins d'honneurs et de pompe. Une place avait été disposée pour le cercueil dans cette église des Saints-Apôtres, fondée par Constantin pour être le lieu de sépulture des empereurs chrétiens et des évêques de Constantinople. Arcadius et Eudoxie y avaient été enterrés près du chef de leur race. Au moment où le cercueil de Chrysostome fut déposé sur la pierre, Théodose se dépouilla de son manteau de pourpre pour l'en couvrir ; puis, les yeux et le front baissés vers ces restes infortunés, il leur demanda pardon pour son père et pour sa mère, priant le saint évêque d'oublier le mal qu'ils lui avaient fait par ignorance [2].

1. Transiit et imperator et senatus imperatorius : transiit et jam patriarcha et judices magistratusque omnes, deinde generis et ætatis homines omnis, fretum ardentibus funalibus tegentes... Niceph. Cal., XIV, 43. — Mari præ navigiorum multitudine continentis instar effecto. Theodoret, V, 36.

2. Imperator... sacro tumulo chlamyde tecto et fronte atque oculis urnæ impositis, communem supplex precationem pro parentibus fecit. Niceph., XIV, 43. — Oculos et frontem loculo admovens, pro parentibus supplicavit... Socr., VI, 36.

Avant de sceller le corps dans le caveau, Proclus voulut le présenter au peuple du haut de l'estrade où siégeaient les archevêques, et le peuple, par une acclamation formidable qui ébranla les voûtes de la basilique, s'écria d'une commune voix : « O père, reprends ton trône [1] ! » Tel fut le dernier triomphe de Jean Chrysostome ; puis il alla prendre sa place non loin d'Arcadius et d'Eudoxie, et persécuteurs et persécuté dormirent ensemble, sous le pardon de la mort. Sa réhabilitation, bien avancée sans doute, n'était pourtant pas encore complète : l'Église le proclama bienheureux et martyr sans effusion de sang [2].

Qu'était devenue cependant au milieu de tant de péripéties diverses la noble et sainte femme dont l'âme était attachée à celle de Chrysostome par un lien inattaquable à la mort même ? L'histoire ni l'Église n'ont point voulu les désunir et lui ont accordé un place à côté de celui qui avait été pour elle un guide, un père, presque une image de Dieu. Les contemporains ne nous disent pas de quelles amères douleurs les dernières persécutions de cet ami affligèrent Olympias ; mais il semble qu'elle trouva, dans le coup suprême qui terminait ses maux, une magnanime consolation. Il ne souffrait plus ; bien loin de là, il avait reçu la récompense du combat, la couronne des martyrs, et veillait sur elle du sein de Dieu :

1. Atque ubi sacer Proclus virum sanctum in eumdem suum thronum collocavit, plebs circumfusa ore uno exclamavit : Recipe, inquiens thronum tuum, o pater. Niceph., XIV, 43.

2. Quamvis sine sanguine martyr. Id., ibid.

c'était là le sentiment qui parut la dominer dans le reste de sa vie.

Comme son père vénéré, elle était allée d'abord d'exil en exil, à Cyzique et à Nicomédie, où elle finit par se fixer [1]. Elle avait laissé dans Constantinople, ainsi qu'on l'a vu, une maison de vierges qui aurait pu lui servir de retraite, car après la mort de Chrysostome son exil pouvait être aisément levé; mais la ville impériale lui était devenue odieuse. Le séjour de cette terre d'Asie, théâtre des dernières souffrances de l'archevêque, ne lui était guère moins cruel; elle s'arrangea de manière à mourir vivante dans son lieu de bannissement, où pourtant les afflictions, les tribulations, les tempêtes continuèrent à l'assaillir. Elle recevait tout avec calme et indifférence, comme si elle n'eût plus appartenu au monde. Les amis de Chrysostome la visitaient avec respect, la traitant déjà comme une sainte. Un d'eux, Palladius, qui la vit à cette époque, nous a laissé un touchant tableau de sa personne. C'était toujours la même simplicité dans sa mise, les mêmes austérités sur son corps, les mêmes pratiques charitables dans les limites d'une fortune réduite presque à la pauvreté. Dans sa maison comme à l'église, c'étaient toujours des prières et toujours des larmes.

Tandis que les amis de Chrysostome l'entouraient de leur vénération, ses ennemis la déchiraient. Théophile eut bien l'affreux courage d'insérer, dans le libelle dont

1. Constantinopolim etiam reliquit, et Cyzicum ut ibi degeret se contulit. Deinde vero ex eo loco ad exilium in Nicomediam Bithynorum est damnata. Niceph., XIII, 24.

nous avons parlé, une diffamation contre la femme généreuse dont lui-même mendiait les libéralités au temps de son opulence. Il omit pourtant de mentionner, dans cette satire, une petite histoire qu'un contemporain nous a révélée. Palladius rapporte qu'un jour que cet homme cupide et enrichi du produit de tant d'exactions et de vols sollicitait de la diaconesse une forte somme d'argent, pour les pauvres d'Égypte, disait-il, et que celle-ci hésitait, il se mit à genoux pour arracher, par l'excès de son humilité, ce que l'on semblait refuser à sa simple prière. Olympias à cette vue resta stupéfaite, et, s'agenouillant elle-même, elle s'écria : « Levez-vous, mon père : je ne resterai pas debout quand un évêque est à mes pieds. » Théophile se releva plein de confusion ; mais elle ne lui fit que de minces présens, trouvant qu'il était assez riche pour subvenir à ses propres aumônes. Si le patriarche d'Alexandrie avait oublié le fait, les amis d'Olympias se le rappelaient, et en le divulguant ils firent à cet homme la seule réponse que mérità son infamie.

Elle s'éteignit enfin, au sein de cette existence cachée, pour aller recevoir ailleurs, ajoute son biographe, « la couronne de patience. » Voilà tout ce que nous dit l'histoire ; mais la légende a complété ce qui manquait au récit de sa mort. Elle raconte qu'au moment où l'évêque de Nicomédie l'assistait dans ce dernier combat de la vie, elle le pria de ne point s'occuper de ses funérailles, attendu qu'elle savait, par une révélation du ciel, où reposeraient ses restes exilés. « Faites placer, lui dit-elle, ma dépouille mortelle dans un cercueil qui sera jeté ensuite à la mer ; Dieu pourvoira à ce que je

ne demeure pas sans sépulture. » Une autre version raconte que la sainte elle-même, dans une apparition, donna cet avertissement à l'évêque au moment où elle venait d'expirer [1]. Quoi qu'il en soit, la légende ajoute que, l'évêque obéissant avec docilité à cet ordre d'en haut, le cercueil qui contenait Olympias fut lancé à la mer; mais les vagues semblèrent s'assouplir sous le précieux fardeau, qui fut porté de rivage en rivage jusqu'au Bosphore. Là, un courant l'éloigna de Constantinople, comme si la même aversion qui animait la diaconesse pendant sa vie eût survécu dans son cadavre. Le cercueil, soulevé par les eaux, aborda en un lieu appelé *les Brochthes*[2], qui était une pointe de l'Asie Mineure dans le Bosphore, assez près de Constantinople, mais à l'opposite. Les habitants du lieu, informés par un songe, accoururent au-devant, et, l'ayant retiré des flots, le déposèrent près de l'autel, dans une église de Saint-Thomas construite en cet endroit. La sainte y resta de longues années, opérant, dit-on, beaucoup de miracles[3], jusqu'à ce qu'en 618 un patriarche de Constantinople, nommé Sergius, fit prendre son corps le

1. Prius quam sepulturæ mandaretur, Nicomediensi episcopo in somnis præcepit ut venerandas reliquias arculæ impositas alto mari committeret, et quocumque locorum illa cursum teneret ibi corpus ejus sepeliretur. Niceph., XIII, 24.

2. Arca ad maritimum locum delata est ubi apostoli Thomæ delubrum positum est : ab incolis locus is Brochthi dictus. Id., loc. cit.

3. Ibi divina visione admoniti qui regionem illam incolunt exierunt, et sacras illius reliquias ad sanctiorem sacrificii aram reposuerunt, quas innumerabilium morborum cura, dæmonumque expulsione aliisque prodigiis quæ supra hominum opinionem ibi sunt exhibita, Deus dignatus est. Id., ibid.

samedi saint, 18 d'avril de cette année, et le fit ensevelir dans le couvent fondé par elle deux siècles et demi auparavant[1]. Le schisme avait alors cessé depuis longtemps; la mémoire de Chrysostome était réhabilitée, son nom rétabli sur les diptyques et sanctifié : Olympias pouvait reposer en paix.

Cette légende, ainsi que la plupart des autres, contient, sous des faits imaginaires, l'impression du sentiment public sur l'amie de Chrysostome et sur leur sainte et indissoluble affection. L'Église elle-même le partagea. Leur correspondance ou du moins les lettres de l'ami furent pieusement conservées parmi les monumens ecclésiastiques de l'Orient, comme un double modèle d'édification et d'éloquence épistolaire. Le dévouement de l'amie à la cause de son père vénéré eut également sa récompense : le nom d'Olympias fut inscrit au catalogue des saintes, comme celui d'un confesseur de la foi orthodoxe, et aussi comme l'exemple de la perfection chrétienne dans les rangs les plus élevés du monde.

1. Sergius... sacra ejus ossa collecta monasterio illius intulit, quod ipsa loco medio inter duo Sapientiæ et Pacis templa excitavit. Niceph., XIII, 24.

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE I.

Préliminaires de la lutte entre Chrysostome et l'impératrice Eudoxie. — Caractère de l'archevêque. — Corruption de la cour impériale. — Prédication de Chrysostome contre la toilette des femmes. — Marsa, Castricia, Eugraphia cabalent pour le perdre. — Vices du clergé de Constantin ple. — Chrysostome entreprend de le réformer. — Il prend la cause des pauvres contre les riches ; son langage rappelle celui des tribuns de l'ancienne Rome. — Son entourage dans son église : Sérapion, Tigrius. — Ses diaconesses : Salvina, Ampructé, Pentadia et Olympias. — 398-401. Page 1.

LIVRE II.

La simonie corrompt les Églises d'Asie. — Procès de l'exarque d'Éphèse porté devant Chrysostome. — Le clergé d'Éphèse l'appelle pour la nomination d'un nouvel évêque. — Son voyage en Asie, ses sévérités ; il casse et réélit les évêques de treize siéges. — Complots contre lui à Constantinople pendant son absence. — Eudoxie veut le remplacer par Sévérien de Gal ales. — Retour de Chrysostome. — Il chasse Sévérien que l'impératrice rappelle. — Elle les force à se réconcilier. — 401-403. Page 63.

LIVRE III.

Les Longs-Frères. — Ils sont chassés des couvents de Nitrie par le patriarche Théophile et se réfugient à Constantinople. — Chrysostome les protége. — Colère de Théophile contre lui. — Épiphane

à Constantinople. — Guerre qu'il fait à Chrysostome qu'il accuse d'origénisme. — Il se réconcilie avec les Longs-Frères. — Sa mort. — Discours de Chrysostome contre l'impératrice. — Fureur de la cour. — 401-403. Page 102.

LIVRE IV.

Arrivée de Théophile à Constantinople. — Son entrée triomphale. — Population égyptienne dans cette ville. — Théophile refuse de voir l'archevêque. — Concile du Chêne où Chrysostome est accusé; il refuse de comparaître. — Il est condamné par contumace à la déposition. — L'empereur l'exile. — Tremblement de terre à Constantinople. L'impératrice effrayée envoie chercher Chrysostome en Bithynie. — Sa rentrée à Constantinople. — Il se réconcilie avec l'impératrice. — 403. Page 168.

LIVRE V.

Eudoxie fait placer sa statue près de l'église de Sainte-Sophie. — Irritation de Chrysostome; il prêche contre l'impératrice. — Un nouveau concile est convoqué contre lui à Constantinople. — On lui refuse le droit de se défendre, en vertu du quatrième canon d'Antioche. — Chrysostome attaque ce concile et ce canon comme ariens. — Division dans le concile; l'empereur se fait rendre compte de la question. — Discours éloquent de Chrysostome contre ceux qui désertent son église. Il est emprisonné dans son évêché et s'échappe. — Scène violente au baptistère des catéchumènes le samedi saint. — Les catéchumènes se réfugient aux thermes de Constance. — Appel de Chrysostome au pape Innocent. — Des assassins attentent à la vie de Chrysostome. — L'empereur envoie l'archevêque en exil. — Scène d'adieux dans la basilique de Sainte-Sophie. — Conflit sanglant dans l'église. — Sainte-Sophie et la Curie du sénat sont réduites en cendres. — 403-404. Page 226.

LIVRE VI.

Procès criminel sur l'incendie. — Évêques et clercs arrêtés. — Supplices de Tigrius et de Sérapion. — Accusation d'Olympias, de Pentadia, d'Ampructé, de Nicarète. — Chrysostome conduit en exil; il fait halte à Nicée, il repart pour Cucuse. — Il court des dangers

sur le territoire d'Ancyre. — L'évêque de Césarée anime les moines contre lui. — Apparition des Isaures autour de Césarée. — Une émeute de moines force Chrysostome à partir; sa fuite nocturne; il est renversé de sa litière. — Événements de Constantinople. — Arsace succède à Chrysostome. — Mort de l'impératrice Eudoxie. Triumvirat des patriarches de Constantinople, d'Alexandrie et d'Antioche, formé contre Chrysostome. — Désolation des Églises de Syrie. — Les catholiques orientaux ont recours à l'évêque de Rome. — 404. Page 302.

LIVRE VII.

Établissement de Chrysostome à Cucuse. — Apreté de l'hiver, souffrances de l'exilé. — Ses lettres de consolations à Olympias. — De la maladie de la tristesse d'après les livres juifs et chrétiens. — Il entreprend d'en guérir Olympias. — Des amitiés spirituelles dans le christianisme, exemples tirés de saint Paul. — Chrysostome reprend depuis Cucuse la propagande chrétienne en Phénicie. — Les Goths catholiques lui demandent un évêque. — Il veut convertir la Perse; état du christianisme dans ce royaume; Maruthas refuse de se joindre à lui. — 404-405. Page 387.

LIVRE VIII.

Ravages des Isaures autour de Cucuse; Chrysostome se réfugie dans la citadelle d'Arabissus. Il y tombe gravement malade. — Sa lettre au pape Innocent. — Efforts d'Honorius près de son frère pour la réunion d'un nouveau concile. — Les évêques députés par l'Occident à Constantinople sont arrêtés en mer et incarcérés. — La persécution redouble contre les joannites. — Chrysostome est transféré au château d'Arabissus. — Sa dernière lettre à Olympias. — Il est relégué à Pithyonte. — Odieuse brutalité de ses gardiens. — Il arrive à Comanes et meurt. — Mort de l'empereur Arcadius. — Alexandre veut rétablir le nom de Chrysostome sur les diptyques. — Atticus finit par y consentir; il se justifie près de Cyrille, nouveau patriarche d'Alexandrie. — Réponse de Cyrille. — Translation des restes de Chrysostome à Constantinople sous Théodose II. — Dernières années d'Olympias; sa mort. — 405-412. Page 456.

PARIS. — J. CLAYE, IMPRIMEUR, 7, RUE SAINT-BENOIT. — [1664]

MAY
2
1984

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

UTL AT DOWNSVIEW
D RANGE BAY SHLF POS ITEM C
39 10 10 02 14 005 2